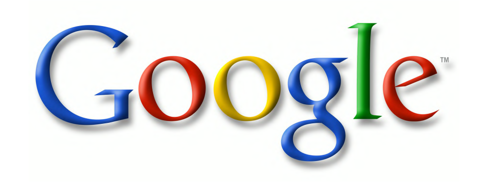
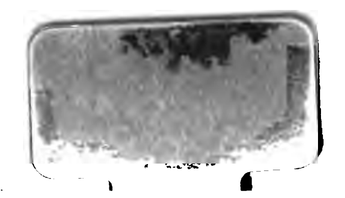



DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution



HISTOIRE

DE

PHILIPPE-AUGUSTE.

CATALOGUE DE LA BIBLIOTHÈQUE CHARPENTIER.

VICTOR HUGO.

Notre-Dame de Paris, 2 vol. à 3 50
Le Dernier jour d'un Condamné. / *Bug-Jargal.* . . . . 1 vol. . 3 50
Han d'Islande, 1 vol. 3 50
Odes et Ballades, 1 vol. 3 50
Orientales, 1 vol. 3 50
Feuilles d'Automne, 1 vol. . . / *Chants du Crépuscule*. . . . . 1 vol. . 3 50
Voix intérieures . . . . / *Les Rayons et les Ombres*. . . 1 vol. . 3 50
Théâtre, 2 séries à 3 50
Cromwell, 1 vol. 3 50
Littérature et Philosophie mêlées, 1 vol. . 3 50

DE BALZAC.

Physiologie du Mariage, 1 vol. 3 50
Scènes de la Vie privée, 2 séries à . . . 3 50
Scènes de la Vie de province, 2 séries à . 3 50
Scènes de la Vie parisienne, 2 séries à . . 3 50
Le Médecin de Campagne, 1 vol. 3 50
Le Père Goriot, 1 vol. 3 50
La Peau de Chagrin, 1 vol. 3 50
César Birotteau, 1 vol. 3 50
Le Lys dans la Vallée, 1 vol. 3 50
La Recherche de l'Absolu, 1 vol. 3 50
Histoire des Treize, 1 vol. 3 50
Eugénie Grandet, 1 vol. 3 50

ALFRED DE VIGNY.

Cinq-Mars, 1 vol. 3 50
Stello, 1 vol. 3 50
Servitude et Grandeur militaires, 1 vol. . 3 50
Théâtre complet, 1 vol. 3 50
Poésies complètes, 1 vol. 3 50

ALFRED DE MUSSET.

Poésies complètes, 1 vol. 3 50
Comédies et Proverbes, 1 vol. 3 50
Nouvelles, 1 vol. 3 50
Confession d'un Enfant du Siècle, 1 vol. . 3 50

CHARLES NODIER.

Romans (Jean Sbogar, Thérèse, etc.), 1 vol. 3 50
Contes (Trilby, La Fée, etc., etc.), 1 vol. 3 50
Nouvelles (Souvenirs de jeunesse, etc.), 1 vol. 3 50
Souvenirs de la Révolution, 1 vol. 3 50

MADAME DE STAEL.

Corinne, 1 vol. 3 50
Delphine, avec préface de Sainte-Beuve, 1 vol. 3 50
De l'Allemagne, avec préf. de X. Marmier, 1 v. 3 50
De la Littérature. — *Influence des Passions*, 1 v. 3 50

PROSPER MERIMEE.

Drames (Clara Gazul, La Jacquerie, etc.) 1 v. 3 50
Romans (Chronique de Charles IX, etc.) 1 v. 3 50
Nouvelles (Colomba.—Les Âmes du Purg.), 1 v. 3 50

GOETHE.

Le Faust complet, tr. p. Henri Blaze, 1 vol. . 3 50
Werther, suivi de *Hermann*, trad. Leroux, 1 v. 3 50
Théâtre, traduit par X. Marmier, 1 vol. . . . 3 50

CASIMIR DELAVIGNE.

Messéniennes et Poésies diverses, 1 vol. . . 3 50
Théâtre complet, 3 séries à. 3 50

SAINTE-BEUVE.

Poésies complètes, 1 vol. 3 50
Volupté, 1 vol. 3 50

AIME MARTIN.

De l'Éducation des Mères de famille, 1 vol. 3 50
Lettres à Sophie sur la Physique, etc., 1 vol. 3 50

OUVRAGES DE CHOIX.

Machiavel, Histoire de Florence, 1 vol. . 3 50
Œuvres de Leibnitz, 2 séries à. 3 50
Œuvres de Malebranche, 2 séries à. . . . 3 50
Poésies et Chants du Nord, p. X. Marmier, 1 v. 3 50
Poésies de Mme de Girardin, 1 vol. . . . 3 50
Poésies de Henri Blaze, 1 vol. 3 50
Tableau de la Littérature, par Barante, 1 vol. 3 50
Éducat. des Femmes, p. Mme de Remusat, 1 v. 3 50
Hist. de Philippe-Auguste, p. Capefigue, 2 vol. 3 50
Poésies de Mme Desbordes-Valmore, 1 vol. 3 50
Histoire de la Restauration, p. Capefigue, 4 v. 3 50
Œuvr. de Marc-Aurèle, tr. p. Al. Pierron, 1 v. 3 50

Œuvres de Joseph Chénier, 1 vol. 3 50
Wilhem Meister de Gœthe, tr. en franç., 2 vol. 3 50
Théâtre d'Alfieri, tr. par Ant. de Latour, 1 v. 3 50
Sainte-Beuve, Poés. franç. au XVIe siècle, 1 v. 3 50
Œuvres du comte Xavier de Maistre, 1 vol. 3 50
Adolphe, etc., etc., par Benjam. Constant, 1 v. 3 50
Du Pape, par Joseph de Maistre, 1 vol. . 3 50
Essais sur l'Histoire de France, p. Guizot, 1 v. 3 50
Satyre Ménippée, av. notes, p. C. Labitte, 1 v. 3 50
Œuvres de la comtesse de Souza, 1 vol. . 3 50
Physiologie du goût, p. Brillat-Savarin. / *La Gastronomie*, poeme, par Berchoux. 1 v. 3 50
Obermann, par de Sénancour, 1 vol. . . 3 50
Manon Lescaut, par l'abbé Prévost, 1 vol. . 3 50
Poésies complètes d'André Chénier, 1 vol. . 3 50
Valérie, par Mme de Krudner, 1 vol. . . 3 50
Poésies de Millevoye, 1 vol. 3 50
Nouvelles Genevoises, par Töpffer, 1 vol. . 3 50
Poésies d'Antoine de Latour, 1 vol. . . . 3 50

CLASSIQUES FRANÇAIS.

Théâtre de Jean Racine, 1 vol. 3 50
Caractères de La Bruyère, 1 vol. 3 50
Pensées de Pascal, 1 vol. 3 50
Fables de La Fontaine, 1 vol. 3 50
Siècle de Louis XIV, par Voltaire, 1 vol. . 3 50
Discours sur l'Histoire univers. de Bossuet, 1 v. 3 50
Confessions de J.-Jacques Rousseau, 1 vol. 3 50
Gil Blas, 1 vol. 3 50
Œuvres de Rabelais, 1 vol. 3 50
Les Cent Nouvelles nouvelles, 2 vol. à. . . 3 50
Malherbe, annoté par André Chenier, 1 v. 3 50

CLASSIQUES ÉTRANGERS TRAD. EN FRANÇAIS.

Dante, Divine Comédie, tr. A. Brizeux. / — La Vie Nouvelle, tr. Delécluze. 1 v. 3 50
Le Paradis perdu, trad. Pongerville, / *Voyage sentimental de Sterne*, trad. 1 v. 3 50
Théâtre de Schiller, trad. X Marmier, 2 vol à 3 50
Guerre de Trente ans, par Schiller, 1 vol. 3 50
La Jérusalem délivrée, tr. A. Desplaces, 1 vol. 3 50
Lord Byron, trad. Benj. Laroche, 4 séries à 3 50
Œuvres de Silvio Pellico, tr. A. de Latour, 1 v. 3 50
Le Koran, trad. nouv., par Kasimirsky, 1 v. 3 50
Mémoires d'Alfieri, tr. Ant. de Latour, 1 v. 3 50
La Messiade de Klopstock, trad. en fr., 1 vol. 3 50
Le Vicaire de Wakefield, tr. Mme Belloc, 1 v. 3 50
Morale de Jésus-Christ et des Apôtres, 1 vol. 3 50
Histoire générale des Voyages, 3 séries à . 3 50
Tom Jones, trad. Léon de Wailly, 2 vol. à 3 50
Confucius, traduit par M. Pauthier, 1 vol. 3 50
Confessions de S. Augustin, tr. St-Victor, 1 v. 3 50
Les Lusiades de Camoens, trad. nouv., 1 vol. . 3 50
Les Fiancés, de Manzoni, tr. R. Dusoueil, 1 vol. 3 50
Théâtre et Poés. de Manzoni, t. de Latour, 1 v. 3 50
Tristram Shandy, de Sterne, tr. Wailly, 1 vol. 3 50
Simple Histoire, tr. par L. de Wailly, 1 vol. 3 50

CLASSIQUES GRECS TRADUITS EN FRANÇAIS.

Comédies d'Aristophane, trad. Artaud, 1 vol. 3 50
Théâtre de Sophocle, trad. Artaud, 1 vol. . . 3 50
Théâtre d'Eschyle, tr. par Alex. Pierron, 1 v. 3 50
République de Platon, trad. nouvelle, 1 vol. 3 50
Romans grecs, trad. nouv., 1 vol. 3 50
Histoire d'Hérodote, 2 vol. à. 3 50
Moralistes anciens (Socrate, Épictète, etc.), 1 v. 3 50
Histoire de Thucydide, 1 vol. 3 50
Diogène-Laërce. Vies des Philosophes, 1 vol. 3 50
Lucien, Dialogues, Satir philosop., etc., 1 vol. 3 50
Petits poëmes (Hésiode, etc., etc.), 1 vol. . 3 50
L'Iliade d'Homère, traduction nouvelle, 1 vol. 3 50
L'Odyssée d'Homère, trad. nouvelle, 1 vol. 3 50
Lyriques, 1 vol. 3 50

OUVRAGES SOUS PRESSE.

Descartes, 1 vol. 3 50
Bacon, 2 series à. 3 50
Spinosa, 2 séries à. 3 50
Romancero espagnol, tr. par F. Denis, 2 séries à 3 50
Nouvelles parisiennes, p. Mme de Girardin, 1 v. 3 50
Poésies de Gœthe, tr. par Henri Blaze, 1 vol. . 3 50

Imprimé par Béthune et Plon.

HISTOIRE

DE

PHILIPPE-AUGUSTE,

PAR M. CAPEFIGUE.

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'INSTITUT.

TOME PREMIER.

1180—1206.

Troisième Édition.

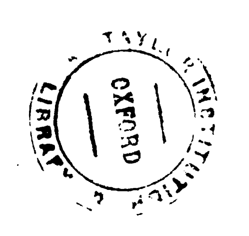


PARIS,

CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

29, RUE DE SEINE.

1842.



LETTRE

A

M. LE B[on] DE BARANTE,

SUR

L'HISTOIRE DE FRANCE.

MONSIEUR,

Le goût des études historiques est devenu populaire en France; notre génération, appelée à prendre part aux affaires du pays, veut renouer la chaîne des temps et suivre dans le passé les progrès de nos mœurs publiques, l'origine de nos libertés, la vie locale de ces populations diverses qui nous ont précédés dans une carrière de luttes et de combats pour la conquête de leur affranchissement. Quel charme s'attache à des siècles où tout nous appartient, gloire, revers, institutions; où chaque nom propre excite un souvenir, chaque triomphe notre orgueil, chaque scène enfin le vif intérêt d'un tableau de famille!

Lorsqu'on porte un regard attentif sur notre histoire nationale, on reconnaît qu'elle offre un certain nombre de grandes époques auxquelles toutes les autres se rattachent, comme des développements ou des résultats. La première remonte à

l'invasion et à l'établissement des races du Nord, cette lutte longue et vivace des conquérants et des possesseurs du sol. Elle embrasse et domine toute la période des Mérovingiens. Puis arrive la réunion violente par la conquête, sous un empereur d'origine austrasienne, de populations et de familles diverses, fusion passagère qui se dissipe presque aussitôt; l'anarchie féodale, cette vie isolée de fiefs et de châteaux, cette société éparpillée, en est comme la réaction; la quatrième époque commence l'œuvre de la reconstruction des gouvernements, de l'esprit d'unité, d'ordre et de vie sociale. Elle prend au douzième siècle, et se continue jusqu'au quinzième; c'est la lutte instinctive plutôt que raisonnée de la royauté contre les désordres de l'égoïsme féodal. Sous Louis XI, le triomphe est complet; la souveraineté organise pour ainsi dire sa victoire; le génie du prince met à profit les résultats obtenus, la monarchie s'assied de telle sorte, que, malgré l'incapacité et la faiblesse des successeurs de Louis XI, elle résiste aux efforts combinés de la puissance expirante des vassaux, et des violences de la Ligue. A la fin du règne de Louis XIV, s'arrête cette marche ascendante du pouvoir absolu.

Les temps antérieurs au douzième siècle ne se rattachent que très-faiblement à nos institutions publiques et à la civilisation actuelle; quelle origine certaine rechercher dans le chaos de la première race, où tout s'essaie sans ordre, où tout se produit pêle-mêle! Cette époque est séparée de nous par trop de révolutions, pour exciter d'autre intérêt que celui du spectacle animé de la conquête,

du partage du sol, de ces luttes de populations, qui rendent si dramatique la période des Mérovingiens.

La domination de la race austrasienne, brillante sous Charlemagne, s'affaiblissant successivement jusqu'à l'élévation de Hugues-Capet, sorte de triomphe de la famille du sol, est une transition et un passage; peu de choses sont restées de cet empire réuni par la violence et le génie, et se morcelant, comme par un mouvement naturel de ces nations un moment domptées, et revenant se placer d'elles-mêmes sous l'empire de leurs habitudes. On ne peut donc trouver une marche progressive et ascendante dans nos institutions et nos coutumes qu'à partir du douzième siècle; l'histoire de France offre alors comme le développement successif d'un système, souvent secondé par le hasard, arrêté dans son essor par des hommes ou des événements, mais conservant une sorte d'unité d'action depuis son origine jusqu'à la révolution française, et, au temps actuel, transaction entre tous les intérêts en lutte.

Je considère le XIIe et le XIIIe siècle comme l'époque la plus importante et la plus dramatique de notre histoire, non-seulement parce qu'elle offre les scènes animées des tournois et de la chevalerie, mais parce que j'y trouve encore l'origine de presque toutes nos franchises publiques et de nos libertés locales. C'est à cette époque que se montre avec énergie le mouvement communal, ce réveil de la bourgeoisie, conquérant ses priviléges sur la répugnance hautaine des barons et des abbés; la régularisation d'un ordre politique et législatif par l'intervention nécessaire d'une cour des pairs dans

tout acte important de la vie sociale; la reconnaissance des priviléges populaires pour le vote libre de l'impôt; l'établissement d'un régime systématique dans la hiérarchie judiciaire par la création des sénéchaussées, des bailliages royaux, ou des échiquiers, cour d'appel de la juridiction des seigneuries féodales; l'unité territoriale préparée par la conquête et la confiscation des fiefs anglais; enfin, le principe d'une armée permanente consacré comme une habitude dans les longues guerres de Henri II, de Richard-Cœur-de-Lion et de Jean-sans-Terre avec Philippe-Auguste.

Et tous ces grands résultats s'opérant au milieu des pittoresques tableaux du moyen âge, des croisades en Palestine, de la fondation de l'empire franc à Constantinople, de la conquête de la Normandie, de l'Anjou et du Poitou, de la bataille de Bovine, de l'expédition d'Angleterre, de ces merveilleuses aventures qui paraîtraient opérées par des géants, si dans nos temps modernes nous n'avions eu sous nos yeux d'aussi fabuleuses fortunes.

Tous les spectacles du moyen âge semblent s'être réunis : des populations frappées d'interdit, à côté des pompes brillantes des tournois; les révoltes des serfs incendiant les manoirs, le désordre des routiers, la guerre des Albigeois, cette extermination de tout un peuple pour des doctrines mal comprises et si mal expliquées.

La littérature nationale et les arts eux-mêmes sortant du chaos; les trouvères et les troubadours faisant entendre, dans les deux langues populaires, des sirventes contre les grands, les moines et les

rois, des chants d'un amour adultère que nos vieillards politiques, laudateurs de la pureté des temps passés, auraient quelque peine à expliquer. A côté de cette littérature franche et nationale, dominent les études classiques, toujours corrompues par le troupeau des imitateurs; poëmes, épîtres, hymnes, tout est calque presque mécanique des anciens; ce sont gens de collége se creusant la tête pour accomplir un hexamètre ou un pentamètre, sans s'occuper de la pensée et de l'esprit. Cependant les XIIe et XIIIe siècles sont fertiles en capacités illustres. Saint Bernard, Abélard, Pierre-le-Vénérable, le pape Innocent III, hommes supérieurs à leur temps, dominent par leur génie. Que dirons-nous des arts, de ces beaux monuments religieux qui balancent dans les airs leurs flèches élancées à mille découpures, de ces vitraux et de leurs vives couleurs, qui étonnent notre civilisation!

Je n'ai jamais contemplé cette époque avec ses pompes chevaleresques, ses fêtes de castels, ses légendes et ses sorcelleries, sans m'y transporter tout entier, sans causer un moment avec ces bons chroniqueurs racontant les gestes et prouesses des vaillants paladins. A mesure que j'ai pénétré dans la vie publique et privée de cette merveilleuse société, j'ai senti comme un besoin de reproduire ce que j'avais éprouvé, de réunir en tableau les faits épars, de faire assister enfin le lecteur à cette naissance de toutes choses, à cette aurore de la liberté, des lois et de la civilisation; j'ai personnifié ce vieux temps en Philippe-Auguste : non point que j'attribue exclusivement au génie de ce prince les grandes révolutions sociales qui s'opérèrent sous son

avec les grandes formes et les règles d'Aristote.

Ce n'est donc que depuis quelques années que les compositions historiques ont pris en France leur véritable caractère. M. Guizot a reculé les bornes de l'histoire rationnelle, laissant loin les travaux disputeurs du dix-huitième siècle. Le mouvement social a été envisagé avec plus d'ensemble, la marche des idées avec plus d'unité; on s'est occupé à classer les races diverses, à suivre l'état des personnes, la situation des propriétés, et leur révolution, l'origine et le développement des garanties locales et des institutions publiques de la société; tout ce qui fait la vie d'un peuple a été l'objet de ces pénétrantes recherches.

L'école descriptive a produit, comme déjà je l'ai dit, l'*histoire des Ducs de Bourgogne;* c'est la vivante et naïve peinture des époques les plus animées du moyen-âge; c'est la chronique reproduite et dépouillée avec goût de toutes ses longueurs; on assiste, pour ainsi dire, à ces grandes scènes de chevalerie, à ces magnifiques cours des ducs de Bourgogne, aux essais d'une politique imparfaite et encore dans l'enfance. Le malheureux Charles VI nous apparaît avec ses infortunes, ses faiblesses et sa folie; Charles VII, Agnès Sorel, Jeanne d'Arc avec leurs poétiques aventures; Louis XI avec ses grandes idées, son égoïste caractère et ses finesses déçues; c'est comme une suite de tableaux, toujours pleins, toujours complets, des plus dramatiques époques.

Cette forme de chronique a, ce nous semble, le double avantage d'intéresser le lecteur par un récit toujours animé, et de l'instruire par les descriptions

elles-mêmes. Une coutume paraît plus en relief, lorsqu'on la fait ressortir par une scène de la vie publique et privée, au lieu de la rapporter morte et sèche, comme une disposition d'un code. Ainsi le récit de la chronique n'exclut pas les savantes recherches sur les lois et la législation; le règne de Louis XI, Monsieur le baron, en est la preuve dans votre beau travail des Ducs de Bourgogne.

Parlerai-je maintenant, Monsieur le baron, de l'ouvrage que j'offre au public sous vos auspices? Couronné par l'Académie des inscriptions, il n'était d'abord qu'un tableau des acquisitions faites par la monarchie sous Philippe-Auguste; je l'ai depuis agrandi, et il offre maintenant toutes les scènes de ce règne si fécond en événements; c'est comme la société féodale tout entière qui s'agite et se meut.

En traitant un sujet si vaste dans ses détails, mon premier soin a été de remonter aux sources; je ne me suis point borné à la vieille chronique, simple expression des faits et des opinions contemporains; j'ai lu les chartes, les diplômes, où la vie privée du manoir et du château se révèle tout entière; il y a bien des traits de mœurs dans la vente d'un fief de haubert, d'un cheval de bataille, dans un testament plein de legs pieux à la châsse d'un saint vénéré, dans l'aliénation volontaire d'un homme libre au profit de l'église, dans l'affranchissement d'un serf, dans la charte d'une commune! C'est ce qui fait de ces titres des castels et des monastères une partie essentielle de l'histoire du vieux temps.

Je n'ai point négligé non plus les romans de chevalerie, les chants des trouvères et des troubadours. Tableau poétique des croyances et des mœurs po-

pulaires, cette poésie merveilleuse est tout empreinte des idées locales; le romancier raconte les fables des temps antérieurs; il leur donne la couleur de l'époque à laquelle il appartient, et cet heureux anachronisme, que la critique corrige facilement, fait de ces compositions d'utiles documents pour l'histoire.

Préoccupé de cette idée, que la vie d'un peuple est encore ce qui fixe le plus l'attention, j'ai peut-être trop souvent sacrifié l'unité d'action à la peinture des mœurs, des usages; le personnage de Philippe-Auguste a disparu dans ces descriptions de notre vieille France, et l'on me pardonnera si j'ai souvent trouvé plus d'intérêt à raconter comment une simple commune a conquis sa liberté, qu'à décrire les actions du prince lorsqu'elles n'ont exercé aucune influence sur la marche de la société.

HISTOIRE DE FRANCE

SOUS

PHILIPPE-AUGUSTE.

CHAPITRE PREMIER.

ÉTAT DE LA SOCIÉTÉ A L'AVÉNEMENT DE PHILIPPE-AUGUSTE.

987 — 1165.

Populations diverses de la France au douzième siècle. — Débris de l'ancienne race gauloise. — Les Francs. — Les Bretons. — Les Normands. — Les Aquitains. — Premières causes de la fusion des mœurs. — Marche vers l'unité de gouvernement. — Système féodal. — Hiérarchie des fiefs. — Services militaires. — Revenus publics. — Propriétés du clergé. — Classification des personnes. — Condition de l'homme libre. — Du serf. — Les bourgeois. — Naissance et progrès des libertés communales. — Etat des institutions politiques. — Premier jugement de la Cour des pairs.

L'EMPIRE que Charlemagne avait fondé s'était dissous comme de lui-même, lorsque la main puissante du fils de Pépin avait cessé de le conduire. Toutes ces nations, forcément réunies par la conquête, maintenues dans les liens de l'obéissance par l'action d'un système administratif habilement conçu, avaient repris leur situation naturelle après le partage entre les trois fils

de Louis-le-Débonnaire. Le territoire qui échut à Charles-le-Chauve forma le royaume de France proprement dit[1]. Il s'étendait depuis les rives océaniques de la Gaule jusqu'à la Meuse, la Saône et le Rhône. Il touchait au midi les Pyrénées et ces peuplades guerrières de Wascons ou Gascons, dont les paladins de Charlemagne avaient éprouvé les invincibles coups dans les gorges de Roncevaux.

Cette vaste fraction de l'ancien empire n'était pas couverte d'une seule population. Elle formait elle-même comme un composé de nations diverses avec leurs coutumes, leurs lois, tous les caractères inaltérables d'une origine différente, et jusqu'à leurs traditions mythologiques que le christianisme avait à pein effacées ; chacune s'était assise sous la forme de gouvernement qui lui était propre, sans qu'un lien commun, des institutions publiques et générales, un esprit de nation les unît entre elles. Sur toute la surface de ce territoire vivaient encore quelques débris de la race gauloise ; dépossédés de presque toutes les terres par la conquête, quelques-uns des indigènes avaient cultivé, comme serfs-colons, les propriétés de leurs maîtres, quelques autres s'étaient livrés aux arts grossiers et à l'industrie dans les villes ; un grand nombre avaient embrassé l'état ecclésiastique, et cherché à reconquérir par ce moyen l'influence que la force avait arrachée à leurs aïeux. Le passage de deux dynasties n'avait presque point altéré les caractères divers des conquérants et des vieux possesseurs du sol. Au xe siècle, lors de l'élévation de Hugues-Capet[2], la po-

1. *Francia quæ dicitur nova.*—Le moine de Saint-Gall. Script. rer. Franc. t. V. Nithard — *Ibid.* t. VII, p. 30.
2. *Voy.* mon travail sur *Hugues-Capet*, t. I.

pulation des villes, sauf quelques inévitables confusions, était toute d'origine gauloise. Elle se distinguait des Francs par des vêtements particuliers assez semblables à la toge des Romains, par le caractère de ses noms propres, par ses manières moins rudes et ses traits moins fortement empreints de germanisme. Les ressentiments qui, dans le principe, avaient séparé les deux peuples, s'étaient changés pour les uns en l'orgueil d'une domination superbe, pour les autres en un vif sentiment de l'oppression qui, plus tard, se manifesta par les communes et les jacqueries. Le Franc, couvert de fer, campait dans son donjon, la terreur de la contrée; il ne sortait que pour la bataille ou pour dépouiller quelques malheureux voyageurs qui traversaient ses domaines. Toutes les dignités, toutes les terres féodales étaient son exclusif partage; les capitulaires des deux races, les premières ordonnances sous la troisième, n'indiquent que des noms d'origine francque. Le Gaulois tissait le lin dans les manoirs, fournissait au luxe des barons et des châtelaines; distingué sous le nom de *villain*, souvent *taillable* à volonté, de rares alliances l'élevaient jusqu'à la race des Francs. Cette répugnance était encore invincible même au XIIIe siècle[1]. Ni la

1. Dans un fabliau, un châtelain de noble race veut donner à sa fille un vilain *qui moult riche était*. La jeune fille le repousse avec fierté.

Otez-le moi ce vilain là,
Se plus li voi je morrai jà;
Doit bien avoir le vilain honte,
Qui requiert fille à chastelain.

Le châtelain lui fait remarquer qu'avec un tel mari elle aura *ceinture d'or et draps de soie*.

Mais la pucelette respond:
Jamais ne serai l'amie
A cel vilain por ses deniers;

valeur dans les combats où les *vilains* servaient comme archers, ni les richesses acquises dans le commerce, ne pouvaient effacer les traits distinctifs d'une origine différente ; les chroniques n'offrent que quelques exemples épars de l'élévation au gouvernement des comtés ou à la possession de fief d'un homme de race rustique [1], c'est-à-dire de la famille du sol. Ainsi la nation conquérante semblait conserver, six siècles après sa victoire, la même supériorité sur les Gaulois vaincus et attachés à la glèbe.

Plusieurs nations partageaient avec les Francs la domination territoriale des Gaules ; les peuples auxquels on donnait le nom de Bretons avaient conservé la teinte la plus prononcée de leur origine ; le pays qu'ils occupaient (l'ancienne Armorique ou Bretagne), toujours couvert d'un ciel brumeux, environné d'une mer turbulente, fut longtemps le séjour des vierges fatidiques qui, selon les légendes gauloises, soulevaient et conjuraient les tempêtes [2] ; tout y rappelait les anciennes et mystérieuses croyances des nations celtiques ; le mont Belen était habité par des fées malfaisantes, qui changeaient les navigateurs en animaux immondes, comme la Circé des anciens ; on y voyait debout des monceaux de pierre, débris immenses des autels druidiques, où tombaient immolées des victimes humaines ; les Bretons

S'il a du blé plein ses greniers,
. . . .
J'aime mieux un chapelet de flors
Que mauvez mariage.

1. Il y en a cependant deux ou trois exemples sous Charlemagne et Louis-le-Débonnaire. Les comtes d'Anjou descendaient de Tertulle, fils d'un colon de race rustique. *Hist. Cons. Andag.*

2 Pomponius Mela. — Liv. 4. — Cæsar *de Bello Gallic.*, lib. VI. — Pline., liv. 26, chap. 2.

n'entraient qu'en tremblant dans la *Roche des Fées*, *la Forêt des Pleurs*, *la Caverne des Enfers*, que des ballades contemporaines représentent comme des antres redoutables où nul mortel n'osait pénétrer. Lorsque ces peuples se convertirent au christianisme, les légendes vinrent se mêler aux traditions druidiques. La Bretagne fut l'asile du fameux roi Arthus, le fondateur des preux chevaliers de la table ronde; elle abrita Lancelot du Lac, le jeune et beau Tristan, la fée Morgane et l'enchanteur Merlin, qui remplit son siècle de ses merveilles, et périt victime des fées bretonnes dans la mystérieuse forêt de Brechéliant [1]. Les Bretons n'avaient pas tous la même origine; quelques-uns étaient de race gauloise; le plus grand nombre descendaient de ces peuples émigrés de l'Angleterre, et qui, refoulés par les Pictes et les Scotts, vinrent se réfugier vers l'extrême pointe de l'Armorique. Peu de nations professaient un si grand amour pour l'indépendance; les Romains avaient longtemps combattu pour les maintenir dans la soumission aux lois de l'empire; au VII[e] siècle ils avaient recouvré leur liberté; les rois ou comtes bretons repoussèrent l'invasion des Francs mérovingiens; ils ne furent domptés que par Charlemagne. On les voit encore se séparer violemment de l'empire sous Charles-le-Chauve, et proclamer Nominoé, un de leurs comtes, pour roi; à cette époque la Bretagne forma comme une fédération de cités: Vannes, Rennes, Cornouailles, Nantes, composèrent autant de comtés différents avec leurs lois et leurs coutumes particulières. Envahis par les Normands, ils secouèrent le joug étranger sous Al-

1. Geoffroi de Montmouth, liv. 5, et Guillaume de Neubrige, qui ont recueilli une partie de ces fables. (Warburton, *the history of Angl. Poetry*. Dissert. 1.)

lain III. A l'avénement de la dynastie capétienne, les comtes d'Anjou prenaient le titre de duc de Bretagne; mais à vrai dire cette population turbulente n'obéissait qu'à ses chefs ou comtes particuliers [1].

Non loin des peuplades sauvages de la Bretagne s'était établie une nation valeureuse dont l'origine se perdait dans les traditions de la Scandinavie; au XIe siècle, toutes les imaginations étaient encore remplies des souvenirs de l'invasion des Normands : les légendes contemporaines, les cartulaires des riches abbayes déploraient les ravages de ces enfants du Nord à la blonde chevelure, qui pillaient les reliquaires et les vases sacrés. Les Normands, originaires de la Norwége et du Danemark, étaient ces vaillants fils d'Odin, qui, chaque année, abandonnaient leur stérile patrie pour courir *les mers du midi.* Entassés dans des barques fragiles, ils se confiaient sans crainte aux périls d'une lointaine navigation, sous la conduite de ces vaillants *rois de la mer*, qui juraient *d'ensanglanter les ondes et de fournir une ample pâture aux corbeaux*, afin de ne point subir les *mépris des filles de Russie* [2]. Depuis l'année 804 que commencent leurs courses régulières, leurs barques, qu'ombrageait le gonfanon rouge des Scandinaves, avaient parcouru toutes les mers, de la Méditerranée jusqu'à la Baltique. L'intérieur des terres n'était pas à l'abri des incursions de ces hardis pirates; ils pénétraient par la Seine et la Loire jusqu'aux grandes cités, et Paris fut plusieurs fois pillé par les Normands. Ces fils d'Odin et de Thor s'attachaient principalement

1. Dom Morice, Hist. de Bretagne, t. I, p. 60 et suiv.

2. Saga d'Harald. (Torfeus. Norv. hist. liv. 5. Bartholinus Antiq. Danic. in-4o.) Le moine Abbon a fait un poëme sur le siége de Paris. Il porte ce titre : *de Lutetiâ Parisiorum a Normanis obsessâ.*

aux riches églises. Pendant près d'un siècle les abbayes de Saint-Denis et de Saint-Germain-des-Prés levèrent leur pont-levis et garnirent de leurs hommes d'armes les tours et les murailles crénelées du monastère. A la fin ces invasions devinrent si fréquentes et le nombre des pirates si grand, que Charles-le-Simple se vit forcé de traiter avec eux. Il céda à Rolf ou Rollon, leur chef, la terre de Neustrie qu'ils avaient si longtemps désolée. Les pirates mirent leurs barques à sec sur le rivage et peuplèrent la campagne qui s'étend depuis l'Epte jusqu'à la mer. Rolf, élu par ses égaux duc de cette colonie, épousa Gisèle, fille du roi des Francs, et se convertit au christianisme. Les Scandinaves conservèrent longtemps leurs lois, leurs coutumes et leur langue. Dans le XIe siècle on parlait encore danois dans plusieurs villes de Normandie [1]; et les fils de Rolf se vantaient de savoir leur idiome originaire et celui de la nouvelle patrie [2]. La race normande se distingua longtemps par son caractère aventureux et ses habitudes errantes; elle se livra encore plus que les Francs à ces pèlerinages armés, qui dans le XIe siècle se dirigèrent vers la Palestine. Tandis que leur duc Guillaume soumettait l'Angleterre, à la bataille d'Hasting, quarante chevaliers normands faisaient la conquête du royaume de Naples, exploit chevaleresque que leurs scaldes ou poëtes comparaient aux prouesses d'Harald à *la dent*

1. Dudon de Saint-Quentin, liv. 3.

2. Richard * sait en danois et en normand parliez,
Une charte sait lire et les parts diviser * (compter).

* Richard Ier, duc de Normandie. — Roman du Rou. Ms. Ste-Palaye, p. 62.

bleue, roi de Norwége, qui conduisait les flottes scandinaves au IXe siècle.

La dernière des populations qui habitaient le territoire de la France était celle des Aquitains ou Provençaux, et sous cette dénomination on n'entendait pas seulement les peuples de la Provence proprement dite et de la Guyenne, mais en général tous ceux qui occupaient les terres en deçà de la Loire, distinguées sous le nom de *la Langue d'oc*; ici ce n'étaient plus ces nations barbares que le nord avait colonisées dans la Neustrie et la Bretagne; sous le beau ciel du Languedoc et de la Guyenne tout avait pris un aspect de douceur et de gaieté. La cour des comtes de Saint-Gilles ou de Toulouse, des ducs de Gascogne et de Guyenne, des comtes d'Auvergne, de Poitou et de Provence, pleine de troubadours et de nobles dames, offrait l'aspect de fêtes perpétuelles, où l'amour, la gaieté et le plaisir *tenaient leur cour plénière*. Ces peuples, mieux que les enfants du nord, jouissaient d'un bien-être plus général[1]. Héritiers des formes de l'administration romaine et des priviléges des municipes, la plupart des cités avaient leurs magistrats élus, leur *maior* ou maire, leurs capitouls et leurs jurats. Les bourgeois de Toulouse et de Beziers allaient de pair avec les châtelains ou les chevaliers, et les cités presque républicaines de Marseille sous ses vicomtes, d'Arles sous ses podestats et ses évêques, prospéraient à l'ombre de leurs libertés antiques; cette indépendance dans les habitudes, l'influence irrésistible d'un beau climat favorisaient toutes les licences de l'amour. Peu de dames du Poitou ou de la Provence résistaient

1. Voir *Hugues-Capet*, t. II.

aux tendres chansons d'un troubadour ou aux beaux faits d'armes d'un vaillant baron, et ces rapports intimes ne consistaient pas seulement dans cette adoration chevaleresque, dans ce culte épuré décrit par les romanciers, mais dans des sensualités plus réelles. « Rambaud, mon « bel ami [1], écrit la comtesse de Die dans un sirvente « adressé au troubadour Rambaud, comte d'Orange, « je souhaiterais que tu vinsses ce soir occuper la place « de mon mari auprès de moi, pourvu que tu sois docile « à mes paroles. » Et cependant la belle comtesse avait mérité de présider la cour d'amour, et fait un poëme sur la *tarasque*, tradition populaire en l'honneur de sainte Marthe à Tarascon. Les châtelaines de Provence se servaient de tous les prestiges de la coquetterie pour retenir leurs volages amants; vieilles et jeunes, toutes voulaient de l'amour : « Moi, s'écrie le troubadour « Augier, je ne puis souffrir le teint blanc et rouge dont les « femmes surannées peignent leur visage. Jeune femme « bien faite vaut mieux que cinq cents vieilles [2]. » On peut juger par un seul trait de cette société galante et licencieuse. Guillaume, comte de Poitiers, qui passait pour un chevalier incomparable et un maître en fait de prouesses, mais pour un grand trompeur de dames, fonda, à Niort, une maison de débauche selon la règle d'une abbaye : elle était divisée en cellules, gouvernée par une prieure et une abbesse; chaque dame faisait des vœux pour le plaisir, comme on en faisait dans les mo-

1. Nostrad. 47. Millot, t. I, p. 161-174. Mss. de la Vaticane, 3204 et 3207.

2. De la color que se fan blanca et merveilla,
Ab l'englut
D'un ov batut, etc.

(Le troubadour Augier, jongleur de Vienne.)

nastères pour la religion, et Guillaume invita ses vassaux à donner de l'argent et des fonds de terre à ce temple de nouvelle espèce, comme on en donnait à l'église du voisinage [1].

On ne peut aussi s'imaginer la licence d'opinion et de propos qui existait parmi ces populations enjouées : les troubadours ne respectaient rien dans leurs sirventes ; ni les clercs, ni les rois, ni les barons. « Une faible et « vile multitude, qui jamais ne fit un pas en avant pour « combattre, enlève aux nobles hommes leur tour et leur « palais : le bouc attaque hardiment le loup, la perdrix « poursuit l'autour, la charrue va devant le bœuf et « Noël avant le nouvel an [2]..... » Les barons n'étaient pas plus épargnés que les prélats. « Vos méchants sir- « ventes font détester vous et votre jonglerie. J'aimerais « mieux entendre limer des éperons et chanter des « faucons et des coqs, que de vous écouter. Quand la « nature renaît, que les rosiers sont en fleurs et que les « maudits barons s'empressent d'aller à la chasse, il me « prend envie de faire contre eux un sirvente. Je fais « plus de cas d'un coursier sellé et armé d'un écu que « d'un baron. Je voudrais que les seigneurs fussent tels « que je serais moi-même si j'avais leurs richesses : on « les verrait revêtus d'armes magnifiques, ils offriraient « bonne chère, leur cour serait brillante et cela vau- « drait mieux que la pillerie à laquelle ils se livrent ; « leurs chevaliers sont armés à la légère pour courir « plus promptement vers le butin et pour fuir quand « on leur résiste. Ils ne se distinguent plus qu'en volant

1. Guillaume de Malmesbury. *De Gest. reg. Angl.* et le Prieur de Vigeois (Labbe, Bibl. Mss., t. II, p. 292). — 2. Poés. de Guillaume Rainols, Mill., t. I, p. 251.

« les bœufs et en dépouillant les voyageurs et les « vilains [1]. »

Telles étaient les populations d'origine et de mœurs différentes qui se partageaient l'ancien territoire des Gaules au XIIe siècle. La difficulté des communications, l'absence de tout but commun dans les expéditions militaires, des préventions et des haines locales, les séparaient les unes des autres [2]. Le Franc était loin de se croire de la même nation que l'Aquitain, l'Aquitain que le Breton; le Breton à son tour ne voulait point être confondu avec le Normand. Ces répugnances bien caractérisées rendaient impossible toute espèce de communauté politique sous un même chef; cependant, à l'avénement de Philippe-Auguste, quelques circonstances avaient contribué, sinon à effacer les différences et les caractères marqués de chacune de ces populations, au moins à affaiblir les préventions trop fortes qui les constituaient pour ainsi dire en état de guerre permanente.

Vers la fin du XIe siècle, un grand mouvement populaire et religieux s'était opéré au milieu de l'Europe chrétienne; les nations se réunirent pour délivrer le tombeau de J.-C. dans la Palestine; on vit alors les gonfanons de mille couleurs différentes marcher unis à la croisade. Les comtes de Saint-Gilles, de Poitou, d'Auvergne, les princes et les barons de France, ceux de Normandie et de Bretagne prirent la croix à la tête de leurs vassaux. Il faut entendre les naïfs chroniqueurs de ce temps raconter les différences qui distinguaient d'abord ces diverses armées de pèlerins. Ils ne parlaient

1. Le troubadour Bernard-Arnaud de Montcuc, t. I, p. 97. — 2. *In gravi prœlio ducitantes Francorum et Aquitanorum animositates multo sanguine alterna cœde fuso.* (Script. rer. Francic., t. X, p. 145.)

pas la même langue : « Si je voulais causer avec un « Breton, avec un Provençal, un Auvergnat ou Poitevin, « il ne me comprenait pas[1]. » Ils n'avaient ni les mêmes mœurs, ni de communes habitudes militaires ; on citait, dans le camp des croisés, la légèreté, le bavardage des Provençaux, l'orgueil des Francs, la témérité des Normands et la férocité du Breton sauvage. L'armure des chevaliers, leurs chevaux de bataille, la forme de leurs tentes différaient entre eux, et il était facile de reconnaître jusque dans les traits de leur visage à quelle nation ils appartenaient.

Mais pendant ces expéditions lointaines et la vie commune des camps, bien des préventions durent s'effacer ; réunis dans les mêmes batailles et aux mêmes siéges, confondus dans les succès comme dans les revers, ces populations durent s'habituer aux signes caractéristiques qui les séparaient les unes des autres. Si les chevaliers ne s'empruntèrent point encore leurs coutumes distinctives, ils se les pardonnèrent au moins ; et lorsque, revenus dans la patrie, ils revirent les tourelles de leurs châteaux, cette fraternité d'armes qu'ils avaient contractée dans la Palestine survécut avec toute la vivacité d'un souvenir de chevalerie, et servit, par conséquent, à préparer la grande union des mœurs nationales.

En même temps, les alliances entre les diverses familles de princes et de vassaux durent contribuer aux mêmes résultats. Depuis le commencement du XIe siècle, toutes ces familles étaient comme en perpétuelles communications par les mariages. Les rois de France en avaient les premiers donné l'exemple, depuis Robert, fils de Hugues-Capet. Ce prince épousa Constance d'Aqui-

1. Foucher de Chartres. Bongars (*Gesta Dei per Francos*) 1re partie.

taine, qui n'était point de la race des Francs[1]; un tel mariage fit une sorte de révolution. Les vieux barons et le clergé repoussèrent, comme une dépravation dangereuse, cette civilisation nouvelle qui leur venait de la terre de Provence. Cette marche vers une communauté de mœurs et d'habitudes, que Raoul Glaber déplore comme une dépravation et une grande calamité, fut encore précipitée par le mariage de Louis VII avec Éléonore de Guyenne. Éléonore, fille de Guillaume IX, dernier duc d'Aquitaine, avait apporté en dot à la couronne de France toutes les riches terres de la Guyenne et du Poitou. La cour de Louis VII vit[2] dès lors se réunir dans ses fêtes et ses tournois les chevaliers portant bannière de tous les manoirs du midi; les barons *des deux langues* s'essayaient journellement dans les joûtes guerrières, et prenaient place à la table d'un suzerain commun, en remplissaient les offices du palais; il dut donc encore naturellement s'établir un échange de mœurs et de coutumes locales.

A mesure que les populations se rapprochaient par les habitudes, le gouvernement s'avançait, quoique bien imparfaitement encore, vers une sorte d'unité monarchique. La vie des peuples ne se compose pas seulement des batailles et des querelles de l'ambition; les progrès des institutions publiques, la marche des idées vers un gouvernement régulier, la naissance et le développement des libertés populaires, ont un bien autre intérêt, et méritent aujourd'hui surtout l'attention de l'histoire. Le système féodal avait pris une grande extension sous la troisième race. L'élection de Hugues-

1. En l'année 998, Chronique de Raoul Glaber, liv. 3. — Voir mon travail sur *Hugues-Capet* et la 3e race, t. II.
2. En 1136. Suger (*Vita Ludow.*) Liv. VI, p. 319.

Capet au trône des Carlovingiens en avait été comme le complément. Un comte de Paris, l'expression de la race du sol, porté par ses pairs à la suzeraineté au préjudice du légitime descendant de la famille austrasienne, consacrait tous les envahissements des barons : « Nous te faisons notre roi, laisse-nous nos droits et nos terres, » tel était le pacte qui unissait le nouveau suzerain avec les hauts vassaux de la couronne, et le prestige des idées religieuses dont les princes cherchaient à s'environner lors de leur sacre ne modifiait que faiblement les résultats inévitables de cette situation politique. Né de la conquête, le système féodal avait conservé toutes les formes d'une hiérarchie militaire. C'était encore une armée qui campait dans ses châteaux et ses donjons, comme autrefois elle s'abritait sous la tente ; les concessions de fiefs avaient remplacé les présents de la *framée* et du javelot, récompense de la fidélité et de la valeur quand les Francs habitaient encore les forêts de la Germanie. Sauf quelques terres libres désignées sous le nom d'*alleud*, comme perdues au milieu du territoire, tout était fief en France, depuis les plus vastes provinces jusques aux champs de quelques acres. Sous les titres divers de baronnie, châtellenie, vavassorerie, fief de haubert, les terres s'enchaînaient les unes aux autres dans un ordre hiérarchique, et de cet ordre, fondement de la société, naissaient les classes, les rangs, et jusques aux devoirs de la morale publique[1]. Parmi ces terres libres, une grande portion avait été assignée au roi, chef guerrier, pour l'exercice de sa munificence et le maintien de sa dignité ; désignées sous le nom de terres *du fisc*, elles formaient la source la plus régulière des revenus du

1. Brussel, *De l'usage et de l'origine des fiefs*, in-4°, a savamment développé cette théorie.

prince et l'objet de sa sollicitude. Presque tous les capitulaires des rois de la première et de la seconde race ont pour but leur administration, et Charlemagne ne dédaigne pas de régler comment se vendront les fruits et les légumes de ses biens domaniaux [1]. Souvent les rois les distribuaient à leurs courtisans armés, à leurs *fidèles*, à leurs *leudes*, à titre de récompense, et ces terres prenaient alors le nom de *bénéfices*. Elles soumettaient leurs possesseurs à des devoirs plus étroits de fidélité et de services envers le suzerain ; trois manoirs *allodiaux* étaient nécessaires pour être astreint au service militaire personnel, tandis que le plus petit *bénéfice* soumettait le *fidèle* à suivre son chef à la guerre [2]. Lors de la révolte des vassaux de France contre Charles-le-Chauve, le prince vainqueur ne toucha point aux terres *allodiales*, tandis qu'il confisqua tous les *bénéfices*, parce que les possesseurs avaient forfait à la fidélité. Dans l'origine, la plupart de ces concessions de terres furent faites à temps ou pour la vie. A la fin de la deuxième race, elles étaient toutes devenues héréditaires, par des usurpations violentes ou par des concessions arrachées à la faiblesse [3]. Leur origine première était même perdue au siècle de Philippe-Auguste.

Tant qu'un système un peu régulier de gouvernement avait subsisté, le propriétaire d'une terre libre devait préférer cette situation à la possession d'un fief soumis à des devoirs envers un supérieur ; mais lorsque tout pouvoir central et protecteur disparut du milieu de la société, le propriétaire isolé d'un alleud placé en dehors du seul lien social qui eût survécu, la hiérarchie des fiefs, ne pouvait invoquer ni attendre aucune protection

1. Capitul. de l'an 797. (*Voy.* mon *Charlemagne*, t. II.)
2. Capitul. de l'an 807-812. — 3. Ducange, v° *Benef.*

contre les excès des seigneurs puissants, ou contre les invasions armées des Normands et des Hongres qui désolèrent la France pendant le x[e] siècle; s'il voulait trouver un abri, il devait, par la force des choses, rentrer dans la société politique telle que la féodalité l'avait constituée, c'est-à-dire faire hommage de sa terre libre à un supérieur qui, en retour des devoirs auxquels se soumettait son nouveau vassal, lui accordait sa protection. Souvent aussi la violence avait changé les alleuds en fiefs, et les redoutables barons, toujours en armes, forçaient à l'hommage le malheureux possesseur des terres libres qui avoisinaient leur territoire. Aussi presque tous les alleuds avaient disparu au xi[e] siècle[1].

Puis les officiers préposés à l'administration des districts, les comtes pour la justice, les ducs pour le gouvernement militaire, les marquis pour la défense des marches ou frontières, changeaient leur pouvoir de délégation sur le territoire qui leur était assigné en un véritable droit de propriété féodale. L'institution des *Missi Dominici* (envoyés du prince), qui parcouraient sous Charlemagne les districts pour y maintenir la hiérarchie et présider les assises, n'existait plus, et cette absence de surveillance immédiate avait favorisé les usurpations; de sorte que, devenus propriétaires féodaux des districts qu'ils administraient, les délégués du prince prirent le nom de ces terres comme celui du fief qui leur était propre; ils se nommèrent comte d'Auvergne, de Toulouse ou de Champagne, à raison qu'ils administraient l'une de ces provinces. Ce fut le dernier terme de l'organisation féodale.

1. Dict. féodal d'Houard, v° *Alleud.* (*Voy.* aussi l'ingénieux et savant système sur les bénéfices que M. Guérard a établi dans sa préface du cartulaire de l'abbaye de Tours.)

Lorsque la féodalité eut ainsi embrassé le territoire de l'État, toutes les ressources du prince ne consistèrent plus que dans les débris de son domaine personnel échappé à la prodigalité de ses ancêtres, et dans les obligations qu'imposait la vassalité à la longue hiérarchie des possesseurs de terres. Quelques droits suzerains furent aussi assurés au domaine particulier du roi : tels étaient l'*Amortissement*, redevance payée dans le cas d'acquisition d'un fief par une corporation ecclésiastique ; la *Régale*, ou la perception du revenu d'un bénéfice tant que le patron n'y avait point pourvu ; l'*Aubaine*, coutume barbare qui appelait le domaine à la succession de l'étranger, et l'on nommait alors étranger tout homme qui changeait d'église ou de clocher ; la *Bâtardise*, ou droit du roi sur l'héritage d'un bâtard ; l'*Épave*, ou la seigneurie de toutes choses trouvées, *fortune d'or ou d'argent*, comme le disent les chroniques ; la *Monnaie*, ou le droit de la battre, d'en fixer le cours, d'en altérer l'aloi, ressource malheureuse souvent employée par le suzerain ; enfin le droit *d'amende et de confiscation*[1], en cas de félonie, encore contesté avant Philippe-Auguste, mais que celui-ci mit plusieurs fois à exécution.

A côté des revenus propres du domaine, étaient les obligations et les redevances féodales. Tout irrégulier et violent qu'il pût être, ce système créait, entre le tenancier et son supérieur immédiat, un véritable contrat de protection d'une part, et de fidélité de l'autre ; à quelque degré de la hiérarchie que se trouvât le vassal, il devait la foi à son seigneur, qui s'obligeait de son côté à le garantir contre toute espèce de vexation ;

1. M. de Pastoret, préfaces des XVe et XVIe volumes des Ordonnances du Louvre.

il était si puissant ce lien de la terre, que le tenancier devait suivre son seigneur immédiat même contre son parent, et à plus forte raison contre le roi. Le contrat féodal s'opérait par l'hommage. Le vassal se présentait nu-tête, revêtu de sa cotte de mailles, et, fléchissant un genou, il mettait ses mains dans celles de son seigneur, qui le baisait sur la bouche, à moins que ce ne fût un moine, et que le vassal, possédant-fief, ne fût une femme. « Je te fais hommage pour mon fief comme un loyal vassal. » — « Je l'accepte, répondait le baron, et t'en donne l'investiture; » quelquefois il le frappait sur l'épaule; selon d'autres coutumes, il devait mettre dans ses mains une motte de terre, symbole du fief qu'il lui concédait. Plusieurs chartes de l'abbaye de Saint-Denis contiennent encore de petits morceaux de bois brisés qui avaient servi aux investitures du supérieur au vassal. Une fois investi selon la coutume, le vassal disait : « Je deviens votre homme de ce jour et avant, de vie et de membre de terrestre honneur, et vous serai féal et loyal. » De son côté le baron promettait de défendre son tenancier envers tous venants. Ce contrat, dont nous venons d'indiquer les termes, ne pouvait avoir lieu qu'entre personnes francques et nobles[1].

Les obligations du feudataire tenaient toujours à la

1. Le roman de la Rose dit :

> Je veux que pour ton avantage,
> Tu puisses me faire hommage,
> Et me baiser ainsi la bouche
> Que nul *vilain* ne touche.
> A moi toucher ne laisse mie
> Nul homme où il ait *vilainie*.
> Ne ni laisse mie touchiar
> Aux bouviers et aux bouchiers;
> Mais doit être courtois et franc
> Celui qui hommage prens.

loyauté et aux services militaires ; le fidèle vassal devait révéler à son seigneur les machinations capables de compromettre sa personne ou sa famille. « C'est mentir sa foi envers son seigneur, que de faire honte et dommage en sa maison. Nul vassal ne doit à la femme de son seigneur ni à sa fille, requérir vilainie de son corps ; ne souffrir que autre le fasse ; c'est à savoir d'aller à elle charnellement, si ce n'est pour mariage, ni à sa sœur tant qu'elle est demoiselle en son hôtel [1]. » Le service militaire sous la bannière du seigneur était réglé en proportion de l'importance du fief et du caractère de l'hommage. L'homme-lige, astreint aux devoirs les plus rigoureux de la féodalité, devait suivre son supérieur dans tous les lieux où il plantait sa bannière et pendant toute la saison ; les fiefs ordinaires n'étaient obligés qu'à un service de quarante jours et au plus de soixante ; c'était le temps fixé pour les châtelains : les fiefs de chevalier devaient vingt jours de service, et ceux de haubert dix jours seulement. Les vieux vassaux de plus de soixante ans, les femmes, les filles et les enfants en bas âge étaient dispensés de suivre la bannière de leur seigneur ; mais tous devaient fournir des *hommes* pour les remplacer, ou payer une indemnité, désignée sous le nom d'*Escuage*. Dans les lieux où le service militaire était indispensable pour défendre de récentes conquêtes, par exemple dans le royaume de Jérusalem, les filles ou veuves qui possédaient un fief étaient astreintes à prendre un époux, à moins qu'elles n'eus-

1. Assises de Jérusalem, chap. 197. Cette coutume existe encore en Angleterre, où elle est établie par le statut d'Edouard, 25. Elle n'a point été appliquée dans le fameux procès de la reine et de Bergami, parce que le coupable n'était point sujet anglais, et que dès lors *la vilainie du corps n'avait point été requise à la femme de son seigneur.* (Littleton, *Livre des statuts.*)

sont dépassé leur soixantième année, parce qu'il leur fallait un *baron* pour garder la terre [1]. Le service militaire, limité pour le temps, l'était aussi pour le territoire. Quand les messagers du seigneur venaient appeler les chevaliers sous les armes, ceux-ci pouvaient répondre : Où veut nous mener notre sire? Selon quelques coutumes, le supérieur ne pouvait conduire ses vassaux au delà de son fief; plusieurs autres lui permettaient de s'en servir, même dans les terres lointaines.

Les vassaux devaient aussi des *aides* d'argent à leur seigneur, en quatre cas, spécialement désignés par les coutumes féodales : 1° à son départ pour la Palestine; 2° lorsqu'il mariait sa sœur ou son fils aîné, afin de *leur faire un état*; 3° l'aide de chevalerie quand le seigneur chaussait à son fils les éperons de chevalier, *car il fesait alors force dépenses de tournois*; 4° enfin la rançon pour le rendre à la liberté lorsqu'il gémissait captif chez les infidèles, ou dans le donjon d'un châtelain ennemi. Outre tous ces droits, le seigneur jouissait encore de la garde féodale, c'est-à-dire de la tutelle de son vassal pendant la minorité; alors il recueillait tous les produits du fief. On ne confiait pas cette tutelle au plus proche parent, car il était à craindre que *mauvaise convoitise du fief ne lui fît faire garde de loup*. Le baron choisissait aussi le mari de la jeune pupille placée sous sa garde [2].

Une multitude d'obligations bizarres étaient quelquefois imposées au vassal; souvent les chartes contemporaines le soumettent à tenir la bride du cheval de son seigneur lorsqu'il revenait d'une expédition militaire, ou à soigner son faucon et ses chiens de chasse

1. Ducange, V° *Feudum militiæ*. — 2. Ducange. V° *Auxilium*.

pendant son absence. Plusieurs châtelains des environs de Paris avaient exigé de leurs vassaux qu'ils vinssent baiser la serrure du fief dominant en signe d'hommage; *les hommes* de Bentelu devaient battre l'eau des fossés de la grande tour, lorsque la dame de Meugin était en mal d'enfant; dans le fief du Maine, plusieurs *vilains* devaient, comme protestation de foi, contrefaire les ivrognes et chanter une *gaie* chanson à la dame de Liverai[1]; souvent même les nobles hommes s'obligeaient, à raison de leur fief, à des services domestiques envers leurs barons; ils devenaient leur échanson, maréchal, écuyer, et tel était alors l'entraînement pour le régime féodal, que les seigneurs se donnaient entre eux, à titre de fief, des troupeaux, des hommes d'armes et jusqu'à des ruches d'abeilles[2].

L'Église était en pleine lutte avec la pensée matérielle des hommes d'armes, sous la troisième race surtout; au xe siècle elle avait été forcée de se mettre, comme la plupart des possesseurs d'*alleuds*, sous la protection d'un seigneur puissant, et plus tard de la couronne. Dans ces temps d'anarchie et de confusion, souvent Burchard, *à la longue barbe*, seigneur de Montmorency, les sires de Montlhéri et de Nanterre, avaient fait trembler les églises du voisinage; l'abbaye de Saint-Denis elle-même avait vu les hommes d'armes du sire de Montmorency jusqu'aux pieds de ses tours « élancées comme le vol du faucon[3] », et les voûtes du monastère avaient retenti du bruit de leurs longs éperons de fer, de leurs brassards et de leurs gantelets. Les abbés qui précédèrent Suger dans le gouvernement de Saint-Denis,

1. Sauval. Antiquités de la ville de Paris, t. II, p. 450 et suiv.
2. Brussel. De l'usage et de l'origine des fiefs, p. 42.
3. Suger. *Vita Ludow. gross.* Lib. 6.

avaient vainement lancé les foudres de l'excommunication contre ces barons hautains qui ne respectaient ni les fermes ni les celliers du monastère ; ils étaient presque toujours obligés d'acheter la paix et le repos par de grandes concessions de terres ou de fréquentes redevances [1].

Mais cette protection acquise à prix d'argent, par des prières ou par des services, ne créait pas les liens réguliers de la féodalité ; c'était le repos que l'église achetait contre les violences de ses voisins. Sous le titre de *patron* ou de *vidame* du monastère, le baron s'obligeait de lui prêter appui. Quelquefois cependant le clergé possédait des fiefs militaires, et quant à ces propriétés, il était tenu aux mêmes devoirs que les vassaux laïques, même aux services de la guerre. De là, cette coutume qui obligeait les prélats à guerroyer, comme les paladins au jour de bataille ; leurs prouesses ont été souvent racontées par les chroniqueurs et mises en parallèle avec les exploits merveilleux des chevaliers de la table ronde ou des paladins de Charles, exploits décrits par l'archevêque Turpin. Ces habitudes errantes favorisaient peu la sévérité des mœurs du clergé ; si dans le fond des monastères, pouvait se rencontrer l'austérité de l'église primitive, et la piété sincère, dans la vie du monde, l'évêque ou le moine guerrier subissait l'inévitable influence des passions humaines. Les clercs jouaient aux dés et à tous les jeux de hasard avec une ténacité infatigable ; ils aimaient aussi la chasse avec passion ; souvent ils dépensaient les revenus du monastère à réunir une bonne meute de chiens, des

1. *Voy.* mon *Hugues-Capet.* — J'ai besoin de dire que les trois ouvrages de *Charlemagne*, de *Hugues-Capet* et de *Philippe-Auguste*, se lient intimement dans leur pensée.

faucons exercés. L'abbé Suger et tous ses moines vinrent camper sous des tentes au milieu de la forêt de Saint-Denis, et tuèrent du gibier toute la journée, pour défendre les droits de chasse de l'abbaye menacés ; la peau de daim leur servait à faire des gants et quelquefois couvrait les missels, tandis que la corne de cerf, façonnée en coupe, s'emplissait du vin exquis de Clos-Vougeot et de Cluni [1]. Les fabliaux leur reprochent d'aimer mieux le vin que l'autel, et les distractions des villes que la solitude du cloître ; en même temps que les conciles et les sages évêques s'élèvent sans cesse contre la licence de leurs mœurs, et leur faiblesse pour les concubines [2]. Les poëtes contemporains, jongleurs et ménestrels à la méchante langue, récitent de longues lamentations contre les clercs ; elles se ressentent peut-être déjà de l'hérésie des Albigeois.

« Ah ! faux clergé, traître, menteur, parjure, tu commets chaque jour tant de désordres publics, que le monde en est dans le trouble et la confusion ; saint Pierre n'eut jamais rentes, ni châteaux, ni domaines ; jamais il ne prononça excommunication ou interdit. Qu'on ne croie pas que je censure tous les ecclésiastiques, il y en a de bons, mais la plupart refusent de donner pour le Christ leurs riches habits de couleur et leur vaisselle d'argent ; je trouve tant de gens d'église qui ne brillent que par leur magnificence [3] ! Si le Saint-Esprit écoute mes vœux, je te briserai le bec, Rome en qui la perfidie des Grecs est réunie ; je sais qu'on me voudra du mal de ce que je fais un sirvente contre cette

1. Anonyme. *Vita Suger.* (Mém. sur la chasse de M. de Sainte-Palaye). — 2. Concil. Aurel. III. Toled. I. Labbe, t. XI, p. 488 ; t. XXII, p. 601.

3. Poésies de Bertrand des sires de Marseille, Millot, t. II, p. 432, 439.

gent fausse et mal apprise qui est la source de toute décadence [1]. » Il ne faut pas croire aussi que cette population de seigneurs et de chevaliers qui, au lit de la mort, accablaient souvent de legs pieux l'église du voisinage, conservât durant la vie ces sentiments d'une religion épurée ; les fabliaux contiennent l'expression à peine déguisée d'opinions religieuses qui expliquent peut-être la popularité que trouvèrent plus tard les doctrines réformatrices des Albigeois ; dans le fabliau d'Aucassin et de Nicolette, le vicomte de Beaucaire menace son fils Aucassin, pour le séparer de sa mie, du séjour de l'enfer ; le jeune damoiseau lui répond que : les grands rois de la terre, les paladins de Charles, tout le baronnage courtois et magnifique, tenaient leur cour plénière en enfer ; qu'il veut y aller aussi ; qu'il y trouvera les belles femmes qui ont aimé, des ménétriers et des jongleurs, amis du vin et de la joie, et que s'il peut y avoir Nicolette, sa mie, il n'aspire point à un autre bonheur [2]. Alors même que les idées religieuses n'étaient point ainsi foulées aux pieds, elles étaient mêlées à un système licencieux d'amour et de galanterie qui ne se tenaient pas toujours dans les bornes décentes et chevaleresques. « Chevaliers, pucelles, clercs, laïcs, dames et seigneurs, écoutez-moi ; je vous réciterai l'aventure d'un damoiseau, qu'adversité long-temps éprouva et qu'amour enfin rendit heureux. » Après ce début, le trouvère raconte comment l'aîné des enfants du châtelain d'Aupais aima Ogine, la fille d'un riche vassal, comment il obtint ses faveurs ; il termine ainsi son conte : Disons un *pater* pour que

1. Poésies de Guillaume Figueira, t. II, p. 449-452.
2. Ms. du roi, 7615. On le trouve aussi dans Legrand-d'Aussi, t. II, p. 210.

Dieu procure à tous ceux qui aimeront comme lui, le plaisir qu'il eut cette nuit-là [1].

Du système féodal naissait l'état des personnes. Chez les Francs, comme chez les grandes nations de l'antiquité, on divisait la société en hommes libres et en esclaves; mais la féodalité, rattachant tout à la terre, y ramenait aussi cette distinction. Les classes se formaient par la hiérarchie des fiefs, depuis le baron possesseur de vastes provinces jusqu'au chevalier *sans avoir* qui avait vendu sa terre, ou que la coutume rigoureuse avait dépouillé en faveur de l'aîné; celui-ci cherchait à gagner un état par ses prouesses et à se placer sous les lois d'un chevalier plus fortuné en acceptant *un fief de haubert ou de misère*. La classe la plus infortunée et la plus nombreuse, au milieu de cette société imparfaite, était celle des serfs, race malheureuse que les lois féodales considéraient comme *bêtes en park*, *poissons en viviers et oiseaux en cage* [2]. Les malheureux esclaves attachés à la glèbe en étaient considérés comme une dépendance dont la propriété se transmettait avec celle de la terre. Autour du donjon, de la grande tour et de la châtellenie, on voyait une multitude de petites cases couvertes en bois enfumées; là, tous rangés près d'un large foyer, les serfs reposaient leurs corps fatigués par les travaux du jour; dès que la cloche du monastère avait sonné matines, et que les rayons de l'aurore avaient doré l'horizon, le serf, revêtu d'une bure grossière, se rendait dans les champs voisins; les uns défrichaient la terre, les autres semaient le grain; d'autres, attachés à la charrue, traçaient un pénible

1. Ibid., t. III, p. 39.
2. Cartulaire Ms de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, f° 47.

sillon [1]. Un cruel majordonne, armé d'un fouet aigu, l'excitait au travail ; lorsque midi arrivait, le serf pouvait se livrer au repos et à la prière ; puis il reprenait la hache ou la coignée jusqu'à la cloche du soir. Le seigneur possédait sur lui toute espèce de droits. On lit, dans une charte contemporaine, qu'Agnès, femme de corps, taillable *de haut en bas à volonté*, demande à son seigneur la permission de se marier [2]. « Guillaume, archevêque de Paris, consent à ce qu'Odeline, sa femme de corps, épouse Bertrand, serf de l'église de Notre-Dame, et les fils et filles qui seront arrivés de ce mariage, appartiendront moitié à sa personne, moitié à l'abbé dudit monastère [3]. » D'après les assises de Jérusalem, « si aucun vilain de qui que ce soit se marie avec une vilaine d'autre lieu sans le consentement du seigneur de la vilaine, le seigneur du vilain en rendra au seigneur de la vilaine un autre en échange de tel âge par la connaissance et appréciation d'experts et bonnes gens, et s'il ne trouve vilaine qui la vaille, il lui donnera le meilleur vilain qu'il aura, d'âge d'être marié [4]. » La religion, les coutumes locales accordaient protection au serf ; si son seigneur était convaincu d'adultère avec sa femme en servitude, s'il le frappait d'un instrument qui ne fût point en usage dans les travaux auxquels le serf était occupé, il devenait libre sur-le-champ ; quelquefois aussi le malheureux battu par son maître fuyait vers l'église du voisinage, et là il pressait les autels de la

1. J'ai trouvé dans les Mss. du roi quelques miniatures où l'on voit reproduits le costume et la vie des serfs ; dans un livre d'heures qui appartient aux siècles postérieurs, l'enlumineur a peint tous les travaux de la campagne ; l'on y peut voir les diverses occupations et les vêtements du servage. — 2. Coutume de Vitri, art. 144.

3. Apud Duboulai. *Hist. universitat. parisiens.* — 4. Assises de Jérusalem, chap. 270.

vierge ou du patron de la contrée, comme les esclaves de l'ancienne Rome embrassaient les statues des empereurs pour y trouver un abri.

Une classe intermédiaire s'était formée au milieu des débris de ces municipes romains dont la Gaule était remplie sous les empereurs. Le manoir du seigneur, les petites cases du majordome, situés non loin de ses tourelles, étaient habités par des esclaves attachés à la glèbe ou au service du château; mais les villes voisines voyaient une population qui, sans être beaucoup plus heureuse, tendait au moins à se préparer un meilleur avenir. Un grand nombre de cités gauloises avaient survécu aux invasions des barbares; elles contenaient des débris des anciennes races que les conquérants n'avaient pu entièrement détruire; des esclaves affranchis par leur maître, des artisans laborieux, des marchands juifs ou étrangers, complétaient la population des cités, surtout dans le territoire des Francs. Presque toutes ces villes obéissaient à l'autorité de leur évêque, du chapitre voisin, ou de quelque seigneur féodal dont le donjon dominait le pays. Sauf dans quelques municipes du midi, où les institutions romaines avaient prévalu, la condition primitive de ces habitants différait peu du servage : ils étaient les hommes du seigneur, dans le sens absolu du mot; leurs devoirs n'avaient pas plus de limites que leurs services. Le sénéchal et le majordome, le comte ou le trésorier du chapitre, percevaient des tailles à volonté, punissaient sans aucun contrôle, et levaient les archers ou hommes de corps sans distinction, lorsque le seigneur marchait à la guerre. Une grande masse d'hommes réunis sur un seul point ne pouvait rester longtemps dans cette sujétion absolue; l'autorité qui les dominait était trop rapprochée d'eux pour ne pas souvent en mé-

priser la force, et cette comparaison devait éveiller en eux le désir et l'espérance d'obtenir une situation meilleure; ces populations, d'ailleurs, n'avaient pas renoncé à cet esprit de violence et de sédition qui est le caractère propre des multitudes, même esclaves; les chroniques du moyen âge sont toutes remplies des excès commis par les habitants des villes et par les serfs malheureux des campagnes; souvent ils se révoltaient contre leur seigneur, pillaient les manoirs, égorgeaient le sénéchal et le majordome. Un des chevaliers du vicomte de Beziers, allant en guerre, insulta un des habitants de cette cité; pour se venger, celui-ci lui enleva son destrier. Toute la chevalerie demanda justice au seigneur; le vicomte lui livra le vilain insolent, et les nobles lui coupèrent ses habits et le soumirent à des peines infamantes. Alors les bourgeois de Beziers lui dirent : « Il nous est impossible de soutenir cet affront; nous voulons une vengeance. » Le seigneur leur assigna une audience en sa cour : c'était le 15 octobre 1165; les bourgeois se rendent au plaid, dans l'église de Sainte-Madelaine, cachant des poignards sous leurs vêtements; lorsque le vicomte monta sur son tribunal, ils s'écrièrent : « Voici un de nos hommes qui a été déshonoré; voulez-vous réparer le mal? » — *Le vicomte :* « Je rendrai justice en ma cour selon la coutume. » — *Les bourgeois :* « Notre honneur blessé ne peut se contenter d'une telle réparation; il ne peut se laver que dans ton sang. » A ces mots ils se précipitent sur le vicomte au milieu de l'église, le frappent de mort, ainsi que les barons et les chevaliers qui l'accompagnent; l'évêque veut tenter d'arrêter cette troupe furieuse, mais ses efforts sont vains; un des bourgeois lui donne un coup de poing dans la figure et lui casse trois dents; les autels

furent couverts de sang et de dépouilles, et les bourgeois revinrent en triomphe à Beziers[1]. Le troubadour Ogier, de Vienne, seigneur de Doucet, a déploré ce triste événement dans un de ses sirventes : « J'ai dans le cœur une grande affliction ; je ne pourrai de ma vie assez pleurer le courtois et joyeux vicomte de Beziers ; jamais Dieu ne reçut un si grand outrage que celui que lui ont fait ces bourgeois renégats qui ont porté la main sur leur seigneur. Il est donc mort ! où pourrons-nous aller désormais avec nos gaies chansons ? car mille chevaliers de haut lignage, autant de dames et demoiselles, en seront désolés. Oh ! monseigneur le vicomte, que Dieu vous reçoive en sa bonté sainte[2] ! »

Les moyens employés par les cités pour obtenir leurs franchises municipales furent divers comme leur situation ; partout se manifestait le même besoin de liberté ; mais la puissance, le caractère du seigneur, ne permettaient pas que l'indépendance descendît toujours d'une source unique. Quelquefois elle fut la suite d'un mouvement séditieux de la population, brisant violemment ses chaînes et constituant elle-même ses magistrats ; quelquefois la cité profitait des besoins de son baron pour acheter sa charte de liberté et de commune ; rarement elle le dut à la générosité pure et simple des seigneurs et des évêques ; mais, de quelque manière qu'elle les obtînt, ces priviléges, une fois acquis, lui devenaient chers ; elle les défendait avec énergie comme son bien le plus important. La révolution communale, considérée dans son principe, ne fut donc qu'un mouvement naturel du peuple pour conquérir un état meilleur ; il n'y eut pas là d'idée générale et politique. Ce ne fut qu'une

1. D. Vaissete, Histoire du Languedoc, t. II, liv. 19.
2. Mss. Saint-Palaye, Mill, t. I, p. 313.

qu'ils ne les commettaient que sur le territoire ennemi, leurs brigandages se confondaient avec les tristes désordres des guerres civiles. Mais lorsque, l'invasion étant finie, les rois ou les barons cessaient de les solder, les Routiers, Cottereaux et Brabançois, parcourant les provinces indistinctement, se livraient à toute espèce de crimes[1]. Les serfs, qui gémissaient sous la glèbe du Seigneur, vinrent plus d'une fois grossir cette multitude armée, et compagnons de quelque nouveau Spartacus, ils menacèrent les castels et les monastères, comme les esclaves de Rome avaient autrefois menacé les palais des sénateurs et le Capitole. « Ces pillards larrons, infâmes excommuniés, grande doleur fesoient, car ils ardoient les monastères et les églises, et trénoient après eux, en liens, les prêtres et les gens d'église et les appeloient cantadour (chanteur) par dérision; et, quand ils les battoient et tourmentoient, leur disoient : Cantadour; cantez; Cantez, cantadour; et puis leur donnoient grande gifle parmi les joues et les bastoient moult aprement de grosses verges dont il advint qu'aucuns rendirent leur âme à Dieu; quelques autres affamés d'une longue prison se racheteient pour somme de deniers afin d'échapper de leurs mains[2]. » Ce sont moins cependant ces désordres que nous avons voulu décrire, que les conséquences immédiates qui devaient découler d'un système militaire établi, pour ainsi dire, en dehors de la féodalité. Lorsque le suzerain put s'appuyer sur une force étrangère aux services féodaux, les institutions qui se trouvaient inhérentes au vieux système furent menacées; une lutte s'établit entre l'antique armée féodale et les compagnies soldées; il fallait

1. Ducange, Vis *Routier* et *Cottereaux*.
2. Chron. de Saint-Denis. Dom Brial, rer. Franc. Script., t. XVIII.

de toute nécessité qu'un des deux systèmes prévalût, et comme, dans la suite des temps, les rois trouvèrent plus de docilité, une obéissance plus facile dans les compagnies stipendiées que dans les troupes hautaines des barons et des vassaux, le service militaire féodal s'effaça peu à peu pour faire place à un nouveau mode d'organisation militaire[1].

Au milieu de ce chaos, sera-t-il possible de rechercher maintenant la trace de quelques institutions publiques et nationales, d'un pouvoir central et protecteur, en un mot, de ces libertés régulières qui, placées au sommet de la société, en embrassent tous les éléments? Dans les désordres de la seconde race, toutes ces garanties avaient entièrement disparu; un égoïsme local semblait prévaloir. Chaque baron, chaque possesseur de fief ne cherchait pas à étendre la sphère de ses droits et de ses devoirs politiques au delà de ses donjons et de ses domaines. On ne voyait plus ces cours plénières, ces champs de mai ou de mars dans lesquels Charlemagne et ses premiers successeurs réunissaient les comtes, les évêques et les hommes élus par chaque district : les uns pour délibérer sur le gouvernement de l'empire, les autres pour recevoir l'impulsion d'une autorité centrale ; on n'apercevait même plus de traces de ces institutions judiciaires jetées sur le modèle des mœurs germaines, où les *rachenbourgs*, sorte de jurés choisis par les hommes libres, décidaient, assis à côté du comte et sur son tribunal, de la vie et de la propriété des citoyens ; tous les éléments de la liberté avaient péri,

1. Le père Daniel dans son travail sur l'Histoire de la milice, est entré sur ce point dans de grands détails.

et la suzeraineté royale elle-même venait pour ainsi dire expirer aux limites de son patrimoine[1].

Cependant, à l'avénement de la dynastie capétienne, l'établissement régulier de la féodalité avait renoué, quoique imparfaitement, la chaîne de l'organisation sociale; l'isolement du seigneur féodal avait fait place à une longue hiérarchie de droits et de devoirs résultant de la propriété elle-même. La société s'était constituée sur des bases grossières, sans doute, mais elle n'en avait pas moins une organisation qui, dans ses perfectionnements successifs, devait produire enfin l'unité monarchique : au haut de l'échelle, une suzeraineté, sinon toujours admise comme un fait, au moins toujours proclamée comme un droit; au-dessous d'elle, et dans un ordre symétrique, une série d'autres droits et d'autres devoirs aussi disputés par la force victorieuse, mais accordés en principe. Jusqu'au règne de Philippe-Auguste on ne trouve aucune trace d'un pouvoir législatif, s'exerçant par le concours du suzerain et des barons sur la monarchie féodale. Les actes du prince, comme ses droits, ne s'étendent qu'à ses propres domaines; lorsqu'il veut les rendre exécutoires au dehors, c'est en vertu d'un accord spécial, d'une sorte de traité avec le baron sur le territoire duquel l'ordonnance doit s'exécuter[2]. « Il était de principe que le roi ne pouvait mettre *ban* (faire un acte) dans la terre du vassal, et le vassal dans la terre du vavasseur (arrière-vassal)[3]. »

1. Préface du tom. XI des Historiens de France, par dom Bouquet; Ms. de l'abbé de Camps (Hugues Capet).

2. Voyez le traité avec la comtesse de Dampierre, même sous Philippe-Auguste (Ordonnances du Louvre, t. I).

3. On trouve cette disposition reproduite dans les Etablissements de saint Louis.

Quelquefois cependant, de grandes cours plénières, réunies à l'époque des tournois, délibérèrent sur les guerres nationales, ou sur les grandes entreprises religieuses, telles que les croisades. L'unique institution qui portait avec elle-même un principe d'unité au XIIe siècle, fut celle du plaid royal, ou *cour des pairs*, devant laquelle le suzerain évoqua quelquefois les grandes causes féodales. Le plaid royal se composait de tous les barons qui relevaient immédiatement du suzerain, et qui par conséquent prenaient le titre de *pares* ou *égaux*, parce qu'ils étaient, par rapport à lui, au même rang dans la hiérarchie féodale. Un des premiers devoirs du suzerain était de faire justice en sa cour; celui-ci dans la suite changea ce devoir en un droit, car il sentait peut-être que l'exercice de cette haute juridiction serait favorable à l'extension et à l'affermissement de la suzeraineté royale et à la reconnaissance incontestable de sa supériorité.

Le premier exemple d'une cour des pairs régulièrement convoquée se trouve sous le règne de Louis VII, en 1154. Les barons du royaume furent appelés à Moret pour décider le différend qui s'était élevé entre Eudes, duc de Bourgogne, et Geoffroi, évêque de Langres.

L'Évêque disait : « Je me plains du seigneur duc, parce qu'il s'est emparé des fiefs qui m'appartiennent, qu'il retient en captivité mes prêtres et mes hommes et brûle les églises [1]; je demande que le duc me livre Hugues Dacel, son majordome, qui a fait tout ce mal. Je réclame la moitié des péages qu'il lève à Châtillon; car cette moitié m'appartient ainsi que le moulin dont il

1. Quero quæ mihi abstulis, capiendo presbyteros et aliosque homines nostros, incendendo etiam ecclesiam que vocatur Occ. (Cartul. de Langres, f° 181, V°.)

s'est emparé malgré l'excommunication ; enfin je veux qu'il détruise les murs de Dijon, qu'il a élevés sur mes propres terres et vis-à-vis de mes châteaux. — *Le Duc.* Je réponds à ce que tu me demandes. Tu ne m'as pas voulu faire justice, et conséquemment je ne suis plus ton homme. Je demande à mon tour que tu combles les fossés de Moissy, et que tu en rases les murailles[1]. — *L'Évêque.* Tu t'es fait mon homme de bonne foi. J'ai reçu ton hommage. Voilà pourquoi tu dois tenir à ce que tu m'as promis. J'ai refusé, dis-tu, de te rendre justice en ma cour. Tu mens par la gorge. Je t'ai désigné un jour pour te présenter devant moi. Qu'as-tu fait? au lieu de venir en personne, tu m'as envoyé un de tes hommes. C'est en personne qu'il fallait te présenter en ma cour. Je n'ai pas voulu entendre ton serf; en quoi suis-je répréhensible? Quant aux remparts de Moissi, j'avais le droit de faire ce que j'ai fait. Mon frère les avait commencés, et tu n'avais pas élevé la moindre plainte. — *Le Duc.* Ni moi, ni les miens ne sommes astreints de nous présenter en personne devant ta cour. Montre-moi une charte qui le constate. — *L'Évêque.* Mes prédécesseurs n'ont jamais répondu à de simples procureurs, mais aux ducs eux-mêmes. Tes ancêtres ne s'y sont jamais refusés. Toi-même, deux fois tu t'es présenté en ma cour. — *Le Duc.* Je l'ai fait par simple amitié et tolérance. — *L'Évêque.* Tu te trompes ; tu n'as fait que reconnaître un droit. » Or, le comte ayant fait défaut à trois nouvelles sommations, les barons le condamnèrent à remplir toutes les réclamations de l'évêque ; la charte fut scellée par l'anneau de Guy le bouteillier,

1. Respondere volo, rectum mihi facere denegavis undè hominio renuntiavi, sed quero ut destruas mihi calman et fossatum quod factum est apud Moissi. (*Ibid.*)

Matthieu le connétable, Pierre le chambellan, l'évêque de Soissons, l'évêque de Langres, Thibaut de Paris, Alain d'Autun ; et Hugues le chancelier la rédigea [1].

Les formes de ce procès portent avec elles-mêmes les premiers germes d'une grande institution qui, dans sa marche à travers les siècles, défendit les principes de l'autorité royale. C'est par l'action régulière de la cour des pairs *ou plaid royal*, que Philippe-Auguste réunit à la couronne les plus belles provinces de la monarchie ; c'est par l'exercice de la justice que la royauté a marqué sa place au sommet de nos anciennes institutions ; ce que la force arrachait, la force pouvait le reprendre ; mais cette habitude de trouver protection et justice à la cour du suzerain fit plus de conquêtes que les armes victorieuses des monarques.

1. Voici le texte : Hiis dictis, itum est ad judicium sed judices de judicio alium diem dicere quæsierunt. Et nos præfiximus alium diem, Episcopus venit ; dux commendavit. Iterum dedimus alium diem ; Episcopus venit. Dux venire contempsit. Habito adhuc concilio, nuntium nostrum misimus ad ducem qui eum reperit incolumen et equitantem et ipsa de parte nostra nominavit quartum diem ad quem venit Episcopus, sed dux non veniens suum misit nuntium qui eo solo excusabat dominum suum non venisse quod tantas dietas facere non poterat. Hiis de causis, judicio curiæ adjudicavimus Duci querelas suas, Episcopo suas reddi debere judicavimus. (On peut trouver dans cette formule quelques idées de la procédure féodale.)

CHAPITRE II.

DE LA NAISSANCE AU COURONNEMENT DE PHILIPPE-AUGUSTE.

1165 — 1179.

Naissance de Philippe-Auguste. — Éducation du jeune prince. — Ses premières armes contre les barons. — Son association à la couronne. — Sacre de Reims.

Louis VII avait atteint sa cinquante-quatrième année sans obtenir d'héritiers mâles : quoique la succession directe au trône fût plutôt encore une tolérance qu'une loi fondamentale, Louis souhaitait vivement un fils, afin de l'associer de son vivant à la couronne [1] dans une de ces grandes solennités où les barons de France reconnaissaient leur supérieur féodal et leur chef militaire. Le roi avait eu trois femmes ; la première était cette Éléonore de Guyenne, fameuse par ses amours, et qui avait apporté à la cour d'un roi « simple comme une colombe et humble comme un moine [2], » les mœurs légères et les habitudes élégantes des châtelaines de la Guyenne et de la Provence. Éléonore lui avait donné deux filles : Alix et Marie de France. Un divorce pour cause de parenté avait couvert les soupçons du roi, et la duchesse d'Aquitaine avait porté dans la maison des Plantagenets la plus belle partie des fiefs de la couronne. Le roi prit en secondes noces Constance

1. Divers. de Reb. franc. Epistol. 256. — Duchesn., t. IV, p. 657. — Histoire de Louis VII, *ibid.*, t. IV, p. 419. — Rigord, Gest. Philippi-Aug., *ibid.*, t. V, p. 4.
2. Chronique de Saint-Denis.

de Castille; elle succomba en devenant mère, et au retour d'un pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle, où l'avaient suivie un grand nombre de barons et de troubadours, laissant aussi deux filles, Marguerite et Alaïs. Par un troisième mariage, Louis VII s'unit avec Adèle de Champagne, et depuis quatre ans que cette union durait, « rien ne faisait soupçonner que les espérances d'un mari vieux et très-affaibli dussent être accomplies [1]. »

Cette circonstance rendait le roi fort triste; on ne voyait plus, comme au temps de la reine Éléonore, les tournois, les paladins et les ménestrels embellir les fêtes et les cours plénières du suzerain. Louis était sans cesse en oraison et en aumônes. Un jour que le chapitre de Cîteaux s'était réuni au son de la cloche du soir, pour la prière, on vit entrer dans l'église le roi suivi de son sénéchal; il se prosterna la face contre terre devant l'abbé, et ne voulut se relever que lorsque le chapitre en corps eut fait [2] des vœux pour la naissance d'un fils. Le moine Rigord, qui vivait alors dans le palais, l'avait entendu s'écrier dans son oratoire : « Sire, aie merci de moi, selon ta grande miséricorde, et donne-moi un fils issu de mon cor, noble gouvernor du royaume de France [3]. »

Enfin, la reine devint enceinte; elle accoucha d'un fils le samedi, jour de l'Assomption de la Vierge, 1165. Louis en éprouva une joie bien vive. « Nous demandions un fils, car nous étions affligés d'une multitude de filles; Dieu a comblé nos vœux; c'est pourquoi nous avons

1. Cartulaire de l'abbé de Camps. Ms. Biblioth. du roi (famille de Philippe-Auguste), t. I.

2. Alberic Triafont, ad Ann. 1165, p. 344.

3. Rigord, Gest. Phil.-Aug., ad ann. 1165.—Chroniq. de Saint-Denis, ad ann. 1165. — Dom Brial, Histor. de France, t. XVII, p. 343.

donné à Otger, serviteur de la reine, qui nous est venu annoncer cette nouvelle, trois mesures de froment à prendre chaque année, à la fête de Saint-Remi, dans notre ferme de Gonesse[1]. » Dans cette occasion solennelle le roi affranchit les habitants de Paris de plusieurs coutumes pesantes : il était d'usage, lorsque le suzerain venait habiter la tour nouvelle du Louvre, que les Parisiens lui fournissent, comme à leurs anciens comtes, deux lits de plume durant tout le séjour ; le roi en dispensa les habitants de *sa comté*, tant il était heureux d'avoir un fils[2]. Les bourgeois, les monastères et la plupart des barons partagèrent la joie du roi ; « les consuls et les hommes de la commune de Toulouse et des faubourgs lui écrivirent que tous les citoyens, depuis le plus petit jusques au plus grand, adressaient des vœux de reconnaissance à Dieu, depuis surtout que le bruit s'était répandu dans ce pays que le seigneur roi avait obtenu un fils[3]. » « Celui qui nous apporta cette nouvelle dans nos cellules, dit un moine de l'abbaye de Saint-Germain, arriva au moment où nous finissions matines par ce cantique du prophète : Dieu a béni Israël et visité son peuple ; ce qui nous fit voir que l'événement répondait à l'oracle[4]. » Manassé, évêque d'Orléans, fit à cette occasion une fondation de trois chanoines prémontrés, auxquels il assigna pour

1. Charte scellée du sceau du roi, du sénéchal, et du bouteillier. En voici les expressions :

« Itaque notum facimus universis presentibus pariter ac futuris quod Otgiero servienti reginæ, qui nobis annuntiare festinavit natum nobis esse filium pro admirabili gaudio, ipsi et heredibus suis singulis annis, ad festum sancti Remigii in grangiâ nostrâ de Gonessâ tres modios frumenti donavimus. Duchesn., t. IV, p. 657.

2. Sauval. Antiquités de Paris, I, 4.

3. Divers. Reb. franc. Epist. *ibid.*, t. IV, p. 714.

4. Hist. anonyme de Louis VII, *ibid.*, t. IV, p. 419.

revenus un grand nombre de brocs de vin [1]. Arnould, évêque de Lisieux, écrivait à Louis, son cher seigneur, « qu'il ne croyait pas qu'il existât aucun baron assez fier, assez rebelle, pour refuser l'obéissance à cet enfant nouveau-né [2] ; » expressions qui montrent encore que l'hérédité n'était pas incontestablement admise.

Selon l'usage, l'enfant royal fut l'objet des prédictions des sages et des clercs. Chacun des barons le doua de quelque qualité de vaillance ; le moine ou trouvère Hélinant, qui amusait les dames par ses poëmes et ses tensons, lui souhaita la science de l'enchanteur Merlin, la fierté d'Agramant, et la galanterie de Renaud et de son cousin Astolphe. Louis VII raconta lui-même qu'il avait eu une vision en songe ; « que son fils tant désiré lui était apparu tenant en sa main droite une coupe pleine de sang humain. Les barons la vidaient avec lui tandis que les prélats chantaient matines d'une manière très-harmonieuse. » Le roi fit cette confidence à Henri, évêque d'Albano, légat du Saint-Siége, et tous deux jugèrent qu'il fallait tenir cette vision secrète ; car cet enfant serait un vaillant homme qui réprimerait les barons et les vassaux [3]. »

Le jeune prince fut baptisé le troisième jour de sa naissance par Maurice, évêque de Paris, dans l'église de Saint-Michel-de-Laplace. Philippe, comte de Flandres, fut son parrain d'épée, et Constance, femme de Raymon IV, comte de Toulouse, sa marraine. Mais ses véritables parrains, car alors l'église en admettait plusieurs, furent Eude, abbé de Sainte Geneviève, Hervé, abbé de

1. Breqnigny, Collect. de chartes et dipl., ann. 1165.

2. Cartul. de l'abbé de Camps. Ms. Bibliothèque du roi, t. I (famille de Philippe-Auguste).

3. Rigord, de Gest. Phil.-Aug. Duchesn, t. V, p. 4.

Saint-Victor ; deux veuves de bourgeois de Paris le tinrent avec eux dans un vase de cuivre rouge, qui servait de fonts baptismaux à la porte de l'église. « Quant ly enfant fut né, il fut appelé Philippe *Dieudonné ;* car ly roi Loys son père, qui étoit un saint homme et bon chrétien, s'étoit converti en aumône et oraison, et Dieu notre sire, qui pas ne refuse à ses procères, li donna un fils par quoi fut nommé *Dieudonné* [1]. » L'éducation du nouveau-né fut confiée au vieux Robert-Clément de Metz, chevalier plein d'expérience des choses de la guerre, et qui possédait par hérédité la dignité alors unique de maréchal. Philippe reçut toutes les leçons qui formaient les varlets royaux : les exercices du corps, les joûtes, les tournois, la lecture des livres saints, de quelques chroniques, et des romans pleins de prouesses et d'aventures extraordinaires, que les trouvères normands avaient chantés à la cour d'Angleterre et de France. Le jeune prince, au sortir de l'enfance, put aussi s'instruire par les scènes qu'il avait sous les yeux. Il vit les longues querelles de son père avec Henri, roi d'Angleterre, à l'occasion des fiefs de la Touraine et de l'hommage de la Normandie, les fureurs et les caprices du roi anglais, la résistance catholique, nationale et saxonne de saint Thomas, archevêque de Cantorbéry ; les révoltes des fils de Henri, les pillages et les désordres commis dans les provinces par les Cotteraux et les Brabançois, *ramas de robbeurs et de pillards qui ardoient les monastères et fustigoient les clers* [2]. A l'âge de treize ans il accompagna son père qui allait à l'aide des églises de Clermont, des religieux de Cluny et

1. Chronique de Saint-Denis, apud dom Brial. Hist. de France, t. XVII, p. 348.
2. Chronique de Saint-Denis, t. II, chap. 2.

de Vezelay, persécutés par les seigneurs et les bourgeois des communes.

Sous Louis-le-Gros, le domaine royal, qui ne se composait encore que de Compiègne, Melun, Étampes, Orléans et Bourges, était envahi et comme coupé par une multitude de seigneuries féodales, telles que les châteaux de Montlhéri, la Ferté-Baudoin, Puiset, Corbeil, Melun, et surtout par les donjons redoutables des Burchards de Montmorency; les Burchards, seigneurs de très-petits domaines, ne s'occupaient alors qu'à piller les voyageurs et à rançonner les moines de l'abbaye de Saint-Denis, située non loin de leurs fiefs. Pendant le règne de Louis VII, grâce aux efforts de Sugger [1], la plupart de ces vassaux avaient été domptés et la suzeraineté du roi s'était mieux assise dans ses propres domaines; quand le roi des Français fut un peu plus puissant que les comtes de Paris, les églises invoquèrent son patronage dans la lutte qu'elles soutenaient contre l'esprit de la féodalité; les rois à leur tour ne le refusèrent pas aux églises, car elles tendaient avec lui vers un but commun, l'affaiblissement de la puissance des feudataires.

L'église de Clermont avait écrit au roi qu'elle était sans cesse exposée au pillage et aux roberies des comtes du Puy et du vicomte de Polignac; Louis et son fils marchèrent contre les fiefs de ces vassaux, qui dépendaient des comtes de Toulouse; les seigneurs du Puy et de Polignac furent obligés de se rendre à discrétion. Les hommes d'armes du roi entrèrent dans leur domaine, et les firent jurer sur les saintes reliques qu'ils n'insulteraient plus désormais les propriétés des évêques

1. Voy. Anonym. Vita Sugg. et Ludov. VII. — J'en ai longuement parlé dans mon *Hugues Capet*.

et des monastères [1]. La vengeance contre le comte de Châlons, surnommé *le destructeur des églises*, fut encore plus complète ; ses aïeux avaient comblé de biens, de fiefs et de services les moines de Cluny ; mais, suivant peu leur exemple, le comte actuel se livrait à tous les excès, car il avait massacré un grand nombre de moines [2]. Le roi le priva de sa seigneurie, qu'il partagea entre le duc de Bourgogne et le comte de Nevers. Ce fier comte fut peu frappé de cet exemple d'une confiscation violente prononcée par le suzerain ; et la révolte des bourgeois de Vézelai, qu'il excita contre le monastère de ce nom, prouve que ces habitudes de pillages des seigneurs contre les riches monastères étaient inhérentes aux mœurs féodales, et que la force cherchait à recouvrer dans la jeunesse de la vie ce que la prière avait arraché à la faiblesse au moment de la mort. Le monastère de Vézelai avait été fondé en 846 [3] par Gérard, comte de Roussillon, et doté par le pape Nicolas Ier de tous les priviléges de la juridiction ecclésiastique. Au sujet de cette juridiction, un différend s'était élevé entre le comte de Nevers et l'abbé de Vézelai. Le comte disait : « L'église de Vézelai est sous ma tutelle : je veux que, toutes les fois que je l'aurai ordonné, l'abbé fasse justice à moi et à mes hommes, selon le jugement de ma cour. » L'abbé répondait : « Je ne ferai en rien ce que tu me dis, car, je ne tiens pas de toi l'abbaye de Vézelai, et mes hommes ne sont pas de ton fief. D'ailleurs, quelle protection accordes-tu dans tes domaines ? tu arrêtes et tu pilles les juifs et les marchands qui parcourent les

1. Anonym. Vita Ludov. VII. — 2. Chronique de Saint-Denis, t. II.
3. Chroniq. de Vézelai, par Guill. de Poitiers, dans la collection des mémoires publiés par M. Guizot, t. VIII. C'est un des plus curieux monuments des mœurs domestiques du moyen-âge.

chemins publics, en payant les péages et les droits depuis Auxerre jusqu'à Vézelai. — Ce que je fais ainsi, je l'ai fait de tout temps, et aucun abbé n'a élevé de réclamation ; les hommes n'enlèvent-ils pas aussi tout le vin d'Auxerre dont ils peuvent s'emparer. » — Ces griefs, que l'abbé et le comte s'imputaient réciproquement, s'étendaient aux forêts, aux péages, en un mot à toutes les questions que le système féodal pouvait faire naître entre deux seigneurs voisins, dont l'autorité, découlant de deux sources différentes, s'appuyait sur des éléments divers, et qui prétendaient à une égale indépendance. Les contestations, qui s'étaient d'abord bornées à des enquêtes et à des informations par témoins, devinrent bientôt plus violentes : le comte de Nevers attaqua l'abbaye de vive force, et en brisa les portes en mille pièces à coups de hache d'armes ; il pénétra dans le cellier de l'hôtellerie du monastère, et là, malgré les larmes et les excommunications des religieux, les chevaliers servirent leur seigneur avec le vin de Cluny et les bons poissons du vivier de l'abbé ; enfin, pour terminer d'un seul coup la querelle sur la juridiction des bourgeois de Vézelai, le comte chercha à les soulever et à les réunir en *commune* ; ses messagers leur promirent une exemption absolue de tout péage, s'ils voulaient se placer sous la juridiction du comte de Nevers. « *Ces maudits bourgeois ajoutèrent foi*[1] *à ces paroles perverses*, et prirent parti pour le comte contre l'abbé ; alors les *bons pères voyant que la viande leur étoit tollue et soustraite, et se voyant en tel point qu'ils n'avoient plus de quoi manger, ils s'en allèrent tous à Paris se jeter aux pieds du bon roi Louis*[2]. » Le roi

1. Guillaume de Poitiers, chronique de Vézelai (loc. cit.).
2. Merveill. des Hist Règne de Louis VII.

les rassura ; il écrivit d'abord au comte de Nevers, et ce baron n'ayant point répondu à son suzerain, Louis et son fils marchèrent contre ses domaines et le contraignirent, ainsi que ses bourgeois, à rendre au monastère la juridiction qu'ils lui contestaient.

Dans ces exercices militaires, les forces du jeune Philippe se développaient avec vivacité ; il joutait déjà avec adresse contre les chevaliers expérimentés, et dans les tournois on avait déjà plusieurs fois distingué ses coups de lance, qui faisaient présager « un prince très-accompli pour le fait des batailles et prouesses. » Depuis longtemps le roi Louis, selon l'usage de ses prédécesseurs, songeait à l'associer à la couronne. Ces associations royales, mélange des traditions germaines et des institutions de l'ancienne Rome, avaient pour objet d'engager par avance la foi des barons. Dans l'année 1179, Louis, qui avait déjà soixante-dix ans d'âge, et était *aggrégié d'une maladie que les physiciens nomment paralysie* [1], convoqua à Paris une assemblée générale de tous les archevêques, évêques, barons de France; quelques bourgeois se rendirent aussi dans la maison de Maurice, évêque de Paris, où se tenait l'assemblée ; dès que tous les seigneurs furent arrivés, Louis entra seul dans la salle, où des siéges étaient préparés ; puis, appelant l'un après l'autre les archevêques, évêques, abbés et barons de France, il leur dit : « Je voudrais, avec votre consentement et volonté, associer au royaume mon fils, qui m'a été donné par Dieu et qui commence à grandir ; je vous convoque pour le jour de l'Assomption de la bienheureuse Marie. — Bien dites, sire roi, répondit l'assemblée, et sois fait ainsi que vous

1. Chroniq. de Saint-Denis; apud Dom Brial, t. XVII, p. 357.

le dites [1]. » Après avoir obtenu ce consentement préliminaire, Louis fit des présents à chacun, les invitant à ne point manquer à la prochaine assemblée, dans laquelle les barons reconnaîtraient tout à la fois leur jeune suzerain et assisteraient à son couronnement dans la ville de Reims. Vers le premier jour de juillet, l roi et son fils vinrent à Compiègne pour se préparer à la grande solennité de l'association ; mais un incident qui appartient aux mœurs de ces temps vint en suspendre les préparatifs. Le jeune Philippe avait obtenu de son père la permission de chasser à la lance et à l'épée dans la forêt du château. Au milieu des taillis épais il aperçoit un sanglier qui fuyait poursuivi par les chiens et les chasseurs ; aussitôt il court à sa poursuite ; dans l'ardeur qui l'anime il va dans toutes les directions de la forêt, sans prendre garde qu'il s'est séparé de ses serviteurs. A mesure que la nuit approche, sa peur augmente ; il erre çà et là où son cheval le porte. Il commence à faire le signe de la croix avec des gémissements et des soupirs ; il invoque les reliques du martyr saint Denis, protecteur des rois de France. Il était neuf heures, et la nuit préparait ses plus épaisses ténèbres au milieu de la forêt de Compiègne, alors une des retraites les plus sauvages des environs de Paris. Tandis qu'il faisait retentir l'air de ses cris, il vit venir à sa droite un homme d'une taille élevée, d'un aspect horrible, tout noir et contrefait, tenant d'une de ses mains une grande hache sur l'épaule, et de l'autre un brasier ardent qu'il soufflait. La peur de l'enfant redouble lorsqu'il voit cet homme s'approcher de lui. « Dieu te

1. Mss. de la Chronique de Saint-Denis, cité par dom Brial, et sur lequel il a corrigé l'ancienne édition des Chroniq. T. XVII de la Collection des historiens de France, p. 549.

gant : où vas-tu à cette heure, enfant? lui dit-il d'une voix forte. » — « Sire, je suis un gentilhomme qui viens de chasser en la forêt ; j'y ai tous mes compagnons perdus qui me devoient garder. Pour ce, sire, je vous prie et requiers de me conduire en la ville ; vous y aurez bon bénéfice. » — « Soit fait ainsi que tu le dis, enfant, » répondit le vilain ; et, remettant sa hache sur son épaule, il le conduisit, tout tremblant, jusqu'à Compiègne [1].

La faim, la fatigue et la frayeur réunies causèrent une maladie violente au jeune Philippe ; tous les physiciens et les astrologues furent consultés. Quelques-uns prétendirent que le diable s'était caché sous la peau du sanglier, selon l'usage, pour perdre l'espoir de la France, et que Dieu avait suscité le vilain avec sa hache pour préserver un prince qu'il chérissait. Ces conjectures des physiciens ne diminuaient pas le mal : on eut alors recours aux miracles et aux révélations. Le tombeau de saint de Thomas, archevêque de Cantorbéry, tombé martyr de sa puissante résistance, inspirait une vénération générale. Le roi apprit par un songe que, s'il faisait le pèlerinage à ce tombeau, son fils guérirait promptement. Louis n'y fit d'abord aucune attention ; mais, la seconde nuit, le vieillard qui lui était apparu se présenta de nouveau devant lui avec une figure menaçante, et dès lors il n'hésita plus. Malgré son grand âge, il se décida donc à visiter l'église et le monastère où les saintes reliques de Thomas Becket étaient déposées. Comme il ne pouvait pas trop se fier au roi d'Angleterre, Henri II, il lui demanda un sauf-conduit, tant pour aller que pour revenir, ce qui lui fut accordé. Le

1. Cette aventure est racontée par Rigord, traduite dans la Chronique de Saint-Denis ; mais la conversation qu'on vient de lire ne se trouve que dans le manuscrit sur lequel D. Brial a travaillé, p. 349.

monarque se rendit en toute hâte à Withsand, et vint débarquer à Douvres le 22 août. Henri le reçut sur le rivage, et lui renouvela l'hommage pour les fiefs qu'il tenait de lui en France. Le 23, Louis était déjà dans la vaste église de Cantorbéry, poussant des gémissements sur le tombeau de l'archevêque. Selon la coutume, il lui offrit une coupe d'or artistement ciselée et d'un grand prix; par une charte scellée de l'anneau royal, il concéda en aumône aux religieux de Cantorbéry, qui avaient prié avec lui, cent muids de vin à prendre chaque année dans la ferme royale de Poissi[1]. Le 26, le roi était de retour à Withsand, où il apprit que sa prière était exaucée : Philippe était entièrement rétabli.

A peine le roi était-il arrivé à Compiègne qu'il songea de nouveau à l'association royale à la couronne retardée par l'accident de la forêt. L'époque de l'Assomption passée, la plupart des barons venaient de retourner dans leurs fiefs; il hâta donc une convocation nouvelle, d'autant plus qu'il venait d'éprouver de nouveaux symptômes d'une violente paralysie. On fixa l'époque du couronnement à la Toussaint de cette même année, dans l'antique cité de Reims. Louis ne put pas s'y rendre en personne; sa maladie faisait de trop graves progrès, et il vint chercher un abri contre les douleurs dans l'abbaye de Saint-Denis. Cependant il envoya ses chartes revêtues de son scel à Guillaume, archevêque de Reims, pour lui annoncer que Philippe son fils et les barons de France arriveraient dans la métropole de son diocèse la veille de Tous-les-Saints. En conséquence, les chanoines se préparèrent à recevoir *l'avocat et le patron des églises*, car c'est ainsi que le clergé considérait alors la

1. Robert Du Mont. Roger de Hoveden et Math. Paris, ad ann. 1179.

dignité de roi de France. Un échafaud fut dressé dans la cathédrale : on y prépara un siége couvert de drap rouge pour le roi; des bancs moins élevés furent destinés aux principaux barons du royaume. Lorsqu'on apprit que le suzerain approchait de la ville, l'archevêque et tout le clergé, précédé des serfs d'église, des bourgeois de Reims et de tous les vassaux de la métropole, vinrent processionnellement au-devant de lui; le jeune roi descendit de cheval, se prosterna en présence de l'archevêque, et se joignit au nombreux cortége qui était venu le recevoir; le soir même, les hommes d'armes au blason de France prirent possession de l'église, selon l'usage, et la gardèrent conjointement avec ceux de la métropole. Le roi n'entra point dans l'enceinte sacrée; il vint habiter le manoir de l'archevêque en vertu du droit de *giste*[1], toujours dû au patron des églises par les évêques et les abbés[2]. Le lendemain, dès que matines furent sonnées, les hommes d'armes, avec leurs masses et leurs arbalètes, se placèrent au-devant du monastère, et bientôt le chant des chanoines et des clercs se mêla au bruit des cloches; ce jour-là les serfs n'allèrent point à leurs travaux. Les bourgeois, selon leur charte municipale, se réunirent en armes, afin d'empêcher que les hommes du roi n'attentassent à leurs priviléges[3]. Avant l'aspersion de l'eau bénite, le roi sortit du manoir de l'archevêque accompagné d'une multitude de prélats et de barons, les premiers en chapes et en mitres, les autres vêtus de tuniques ou dalmatiques de toile d'argent à grand feuillage

1. Hébergement.
2. Mss. de l'abbé de Camps (famille de Philippe-Auguste). Dutillet, Recueil des Rois, p. 187. Cérémonial de France, t. I, p. 1 et suiv.
3. Mss. déjà cité.

rouge, et sur le tout le manteau d'écarlate doublé d'hermine; les ducs portaient sur leur chef la couronne d'or à fleurons, et les comtes seulement le cercle à boutons émaillés de blanc en façon de perle, marque de leur dignité respective. On vit dans le cortége royal Henri II, roi d'Angleterre, qui, comme duc de Normandie, élevait sur ses mains la couronne destinée au jeune Philippe, un de ses devoirs féodaux. Le comte de Flandre tenait la *bonne Joyeuse*, vieille épée de Charlemagne, aussi pour le service de son fief. Le duc de Bourgogne portait les éperons. Chacun des barons et des prélats remplissait aussi un office à raison de sa tenure et des services auxquels il était obligé envers le suzerain[1]. Des hérauts d'armes devançaient le roi, criant d'une voix forte: « Que ceux des barons qui ont été convoqués et ne se sont point rendus, sans légitime excuse, soient condamnés à l'amende par le jugement de leurs pairs. »

Tandis que le cortége royal s'avançait vers la métropole de Reims, une députation de barons et de chevaliers, désignée par le roi, s'était rendue, précédée de leurs gonfanons et penonceaux, à l'église Saint-Remi, pour y demander la sainte ampoule. L'abbé, selon l'usage, vint sur le parvis de l'église et dit : « Sires chevaliers, que requérez-vous de saint Remi ? — La sainte ampoule pour notre sire le roi de France. — Nous vous l'octroyons; mais jurez sur le saint Évangile que vous la reconduirez loyalement en sa châsse. — Nous le jurons, en pleige et caution du roi. » Lorsque l'abbé de Saint-Remi vint dans la métropole avec la sainte ampoule, l'archevêque s'avança au-devant de lui et jura qu'il restituerait la sainte ampoule, laquelle il recevait dans sa juridiction les chants d'église commencèrent, et alors, re-

1. Rigord, Gest. de Philippe-Aug.; ad ann. 1179.

vêtu de ses habits pontificaux et du pallium, l'archevêque vint devant l'autel, et, se tournant vers le jeune roi, lui dit d'une voix éclatante : « Philippe, nous te demandons que tu conserves à chacun de nous et aux églises qui nous sont confiées les priviléges canoniques, les droits de la juridiction dont nous sommes en possession, et que tu te charges de notre défense, comme un roi le doit dans son royaume à chaque évêque et à l'église qui est confiée à ses soins[1]. — Je le promets, dit Philippe, comme un roi le doit. Je promets encore, au nom de Jésus-Christ, de maintenir la paix dans l'Église de Dieu, d'empêcher toute rapine et iniquités, de quelque nature qu'elles soient; de faire observer la justice et la miséricorde dans les jugements, afin que Dieu, qui est la source de la clémence, daigne en répandre sur vous et sur moi. Toutes les choses ainsi dites je confirme par serment[2]. » Alors les chants recommencèrent, tandis que les barons plaçaient sur l'autel les couronnes royales précieusement conservées à Saint-Denis, l'épée de Charlemagne dans son fourreau, les éperons d'or, le sceptre, la main de justice en ivoire, les bottines de soie couleur bleue azurée, la tunique et les dalmatiques de même couleur et de la même forme que celle des sous-diacres, enfin le manteau royal sur lequel se voyaient parsemés des lis d'or. L'abbé de Saint-Denis demeura tout à côté de ces ornements, propriété de son abbaye, pour les garder *à vue*. Philippe s'approcha de l'autel, et se revêtit des habits royaux. Son sénéchal lui chaussa ses bottines, et le duc de Bourgogne lui mit les éperons, tandis que l'archevêque, lui ceignant l'épée et la tirant de son fourreau, lui disait : « Prends le glaive afin de

1. Dutillet, recueil des Rois, p. 189.
2. Mss. de l'abbé de Camps (famille de Philippe-Auguste.)

repousser tes ennemis et tous les adversaires de l'Église. »
Le comte de Flandre, faisant les fonctions de connétable, la prit des mains du roi et la tint nue devant lui durant toute la cérémonie, et le roi reçut ensuite de son sénéchal la dalmatique de bleu azuré et le manteau insigne de sa dignité, et de l'archevêque l'anneau royal, le sceptre et la main de justice. Les hérauts d'armes appelèrent de leur nom les barons convoqués ; trois fois ils s'écrièrent : « Venez prendre part à cet acte ! » et, après ces trois sommations, la couronne fut posée sur la tête du roi, aux acclamations des grands et des prélats, et sans aucune opposition.

Les dépenses du sacre furent très-considérables, et, selon l'usage, elles demeurèrent toutes à la charge de l'archevêque. Guillaume fut obligé de s'endetter dans cette circonstance pour de très-fortes sommes, envers les juifs et les Italiens. « Vous devez savoir que nous nous sommes très-obéré à l'occasion du sacre et du couronnement de notre très-cher neveu le roi Philippe ; nous sommes donc venu au milieu de notre Chapitre, et lui avons demandé quelques secours pour nous tirer d'embarras ; les chanoines compâtissant comme de bons fils à notre misère, nous ont cédé quelques revenus de terres, et qu'il soit bien entendu qu'ils n'ont pas fait ceci comme une dette qu'ils acquittent, mais par simple libéralité et bonté envers nous. C'est pourquoi, nous qui n'entendons en aucune manière qu'on puisse nuire à celui qui fait du bien, nous avons dressé cette charte afin qu'on ne puisse pas tirer de ce pur don des conséquences pour l'avenir [1] ». Cette charge imposée à l'archevêque de Reims de payer tous les frais du sacre, ne

1. Chart. orig. de l'archevêque de Reims, apud Marlot, *Hist. Remens. Metropol.* t. II, lib. 3, p. 434-437.

fut abolie que très-longtemps après. Louis VIII, cependant, déclara, dans une ordonnance, que les bourgeois de Reims, du ban et de la seigneurie de l'archevêque, seraient tenus de contribuer avec lui aux frais occasionnés par le sacre des rois[1].

CHAPITRE III.

SITUATION DE L'EUROPE, MINORITÉ DE PHILIPPE-AUGUSTE.

1180—1185.

Princes contemporains. — Le pape Alexandre III. — L'empereur Frédéric Ier. — Manuel Comnène. — Henri II, roi d'Angleterre. — Rois maures et chrétiens d'Espagne. — Waldemar Ier, roi des Danois. — Grands vassaux de la couronne. — Philippe, comte de Flandre. — Comtes de Champagne, de Toulouse, de Normandie et de Guyenne. — Rivalité des maisons de Flandres et de Champagne pour la tutelle du roi. — Mariage de Philippe et d'Isabelle de Hainaut. — Administration de la maison de Flandre. — Les comtes de Champagne quittent la cour. — Le roi d'Angleterre intervient. — Paix avec le comte de Champagne. — Révolte des grands vassaux sous Philippe de Flandre. — Guerres du roi. — Traité de paix.

A son retour de Reims, le jeune roi couronné trouva Louis VII dans une situation triste et fatale. La paralysie avait fait de rapides progrès, et Louis, malgré les prières continuelles des abbayes et des monastères, ne donnait plus d'espoir. Les barons allaient donc avoir pour suzerain un prince qui n'était pas même encore chevalier. Philippe, en effet, atteignait sa quinzième année, et les vassaux se promettaient déjà de profiter

1. *Ibid.*, t. II, lib. 3, p. 508.

de la faiblesse inhérente à l'administration d'un enfant dont le bras ne s'était point encore essayé dans de sérieuses batailles.

A l'avénement du jeune prince à la couronne, Alexandre III portait la tiare des pontifes. Né à Sienne, de la maison des Bandinelli, il avait été promu au milieu des divisions du conclave ; et tandis que les cardinaux de son parti l'intronisaient aux acclamations des abbés et des évêques, l'antipape Victor, élu par une autre fraction du collége pontifical, et par le peuple de Rome qui avait échangé la liberté du forum contre des élections ecclésiastiques, se précipitait sur son concurrent et lui arrachait devant l'autel la chape, l'étole et la tiare, insignes de sa nouvelle dignité. Vaincu par un rival heureux, Alexandre fut obligé de quitter l'Italie ; il résida longtemps en France dans le monastère de Maguelonne, à Sens et à Paris, où les rois de France et d'Angleterre avaient reconnu son autorité pontificale, en même temps que l'empereur Frédéric saluait l'élévation de Victor. Une succession d'antipapes avait longtemps disputé au vieil Alexandre le pouvoir pontifical, et ce n'était que depuis une année que Frédéric et les villes de Sicile s'étaient déterminés à le reconnaître[1]. Au milieu de ses abaissements, le pontife avait conservé les vastes idées de son prédécesseur Grégoire VII, et, lorsqu'il n'avait plus pour demeure que l'enceinte d'un monastère, il appelait l'unité du monde catholique. Henri II l'avait comblé de biens ; cependant il s'était empressé de canoniser saint Thomas, l'archevêque national. Aux victoires et aux conquêtes de Frédéric, il avait répondu par des excommunications, et, au mo-

1. Baronius et le père Pagi, Annal. ecclésiastiques 1171-1184. Art de vérifier les dates, t. I, p. 403, in-4°.

ment où Philippe-Auguste prenait le sceptre, Alexandre faisait déclarer dans le troisième concile de Latran la souveraineté morale de l'Église.

Frédéric I[er], qui gouvernait alors l'empire, était ce prince surnommé Barberousse, que ses opinions plaçaient bien au-dessus de ses contemporains; à peine affermi sur le trône, il s'était livré à tous les rêves de la puissance et, plein des souvenirs de l'ancienne Rome, il tentait de faire renaître au milieu des morcellements infinis du système féodal l'empire et le pouvoir des Augustes. Ses armées passaient les Alpes presque toutes les années, pour dompter l'esprit de liberté qui s'était réveillé avec énergie dans les confédérations des villes de Lombardie et dans Rome même. L'empereur, plusieurs fois excommunié, à peine professait une croyance religieuse, comme un homme de bataille et de chair qu'il était; il se moquait de l'autorité pontificale, en multipliant les antipapes. Ses contemporains lui attribuaient même le livre ou au moins l'idée première du livre des *Trois Imposteurs*[1]. Moïse, le Christ et Mahomet, conception impie et fatale. L'empire avait alors peu de rapport avec la France féodale. Frédéric cependant venait de se faire couronner roi d'Arles; mais il soutenait que cette principauté, quoique placée dans le territoire naturel du royaume des Francs, était indépendante de la hiérarchie des fiefs, et n'avait de seigneur supérieur que l'empire.

Alors finissait son règne sur un autre empire, celui d'Orient, ce Manuel Comnène, que les croisés avaient

1. On a attribué successivement ce livre à Frédéric Barberousse, à Frédéric II, à Pierre Desvignes, à Averroës, à Simon de Tournay, et à Pierre Arétin. (*Voyez* la Dissertation spéciale de Menaginna, t. IV, p. 283 à 312; dans la collection des *Scriptor. rerum ecclesiast. sæcul.* XIII, p. 66 à 79.)

appelé *le fils du diable*, à cause de sa perfidie[1]; les barons et les chevaliers l'accusaient d'avoir livré à Kilidge-Arslan, sultan d'Iconium, l'armée chrétienne marchant pour la croisade sous les bannières de Louis VII et de Conrad. Cette circonstance avait beaucoup contribué à nourrir la haine et le mépris des loyaux barons de l'Occident pour les mœurs de la cour de Byzance; cependant le nom des Césars et les pompes impériales exerçaient encore un puissant ascendant sur les imaginations des châtelains. Plusieurs alliances unirent les princes féodaux aux courtisans de Constantinople, et plus tard Agnès de France devint la fiancée du César Alexis. L'empire d'Orient marchait à grands pas vers sa décadence; les révolutions du palais s'y succédaient, et les trouvères de la France et de l'Angleterre s'étaient souvent élevés « contre la déloyauté des hommes liges des empereurs, qui abandonnaient méchamment leur *droit sire et les varlets* (les Césars) *de Constantinople*[2]. » L'empire d'Orient n'avait quelque importance pour l'Europe que comme lieu de passage pour les expéditions nombreuses de chrétiens qui se dirigeaient vers la Palestine.

Le vieux Henri II régnait depuis trente ans sur cette Angleterre qu'une ancienne rivalité divisait déjà de la couronne de France. Henri, vassal de Philippe, devait naturellement devenir son plus puissant allié ou son plus redoutable adversaire. Il possédait, comme l'aîné de la maison des Plantagenets, la Normandie, l'arrière-fief de Bretagne, l'Anjou, une grande partie du Maine

1. Chronic. d'Odon-de-Deuil, sur la croisade de Louis VII, en la comparant avec l'historien grec Nicétas, qui lui sert comme de critique et de commentaire.

2. Villehardouin, Conquête de Constantinople par les Francs, n'emploie jamais que cette désignation.

et plusieurs fiefs dans le Berry ; du chef d'Éléonore de Guyenne, il avait acquis le vaste duché d'Aquitaine et par conséquent les comtés particuliers du Poitou, du Limousin, le duché de Gascogne, les comtés de Bordeaux et d'Agen, et toute la partie de la Touraine située sur la rive gauche de la Loire, et la suzeraineté de l'Auvergne. Le roi d'Angleterre commandait, comme on le voit, à un territoire plus vaste que le domaine même de la couronne et il aurait pu facilement dominer son suzerain ; mais sa longue administration avait été violemment agitée par la révolte de ses propres barons et la guerre contre l'Irlande et les sauvages Écossais ; la conduite d'Henri avec l'archevêque de Cantorbéry, qui avait été empreinte de ce double caractère si propre à inspirer le mépris, la cruauté et la faiblesse, lui avait fait perdre l'estime de sa brillante chevalerie ; d'un autre côté, il avait eu l'imprudence de confier de vastes fiefs à ses fils, Henri, Richard et Geoffroi, et ces fils ambitieux avaient agité son règne par des guerres continuelles. L'activité et la violence faisaient le fond du caractère de Henri ; quoiqu'il fût d'une complexion extraordinaire et défiguré par la grosseur énorme de son bas-ventre, il était sans cesse à cheval et poursuivait avec l'agilité d'un Gallois les animaux les plus légers[1]. Le roi ne pouvait supporter la contradiction ; quiconque hésitait à suivre sa volonté était marqué comme sa victime. Sa furie était celle du lion, et du lion irrité[2]. Au milieu de ces accès de rage, ses yeux se remplissaient de sang et ses mains brisaient tout ce qu'elles pouvaient

1. Pierre de Blois dit, dans une de ses lettres : « Usque ad vesperam stat in pedis, » p. 98.

2. Est leo et leone truculentior dum vehementius excandessit. (Bles. Epist.)

atteindre[1]. Dans un de ces moments de frénésie, un de ses pages lui ayant présenté une lettre, le roi se précipita sur lui et le mordit à l'épaule ; dans une autre occasion, Humet, son ministre favori, ayant osé élever la voix en faveur du roi d'Écosse, Henri, plein de furie, le poursuivit à travers l'escalier de Wostoock jusque dans sa chambre, déchira ses vêtements et les couvertures de soie qui ornaient son lit, et ne pouvant pas faire un plus grand dommage, il se mit à roguer la natte de paille qui couvrait le plancher[2]. A cette violence de caractère Henri joignait un ardent amour pour les femmes, et une noble passion pour les lettres; ce fut sous son règne que brillèrent la plupart de ces trouvères normands dont les poëmes plus graves rivalisèrent cependant avec les gaies chansons des troubadours de la Provence et de l'Aquitaine.

La plus grande partie de l'Espagne était, au temps de Philippe-Auguste, encore occupée par les Maures ; Cordoue, Grenade, Tolède, qu'embellissaient leurs palais embaumés et leurs mosquées à mille colonnes, obéissaient toujours aux princes musulmans; mais cachée d'abord au sein des montagnes, une vieille race de chevaliers chrétiens avait peu à peu étendu ses domaines par des conquêtes, et les royaumes de Castille et de Léon s'étaient formés dès le onzième siècle. Alphonse, surnommé le noble, fils de Sanche III, avait été élu roi pour conduire cette brave noblesse. Toute la jeunesse de ce prince avait été occupée à combattre les Maures, et les plaines de Cuença l'avaient vu, aidé des chevaliers de l'Aquitaine et du comté de Toulouse, rougir la terre du sang des Sarrasins. Le royaume de Léon, encore séparé

1. Giraldus, 713.
2. Epist. S. Thomas, t. I, p. 45.

de celui de la Castille, reconnaissait pour roi Ferdinand II, vieux chevalier connu par l'institution de l'ordre militaire de Saint-Jacques, et par le grand nombre de ses femmes, coutume qu'il avait empruntée aux Maures. Le royaume de Portugal devait son origine à une expédition chevaleresque. Alphonse Henriquez, fils de Henri de Bourgogne, avait vaincu les Maures, et pour récompense il reçut le titre de comte. Après la victoire de Rabase-dei-Reis, où cinq princes maures tombèrent sous ses coups, Alphonse fut revêtu des insignes de la royauté par les cortès de Lamégo. Sanche IV, fils aîné de Garcias IV et de Marguerite de France, sœur de Louis VII, occupait le trône de Navarre; prince turbulent et ambitieux, il avait souvent porté le désordre dans la croisade nationale contre les Sarrasins d'Espagne. A l'avénement de Philippe-Auguste, Henri II, roi d'Angleterre, venait de terminer une guerre folle que don Sanche avait entreprise contre le roi de Castille[1].

Enfin, à l'autre extrémité de l'Europe chrétienne se trouvait un royaume qui serait sans importance pour les événements que nous avons à raconter, si le mariage d'Ingerburge avec Philippe-Auguste ne l'avait mis en rapport avec la France : nous voulons parler du Danemark. Waldémar Ier, fils posthume de saint Canut, roi des Abodrites, y portait la couronne. Le Danemark, autrefois la patrie et l'asile de ces pirates du nord qui dévastaient les monastères et pillaient les autels, s'était converti au christianisme, et plusieurs de ces fils d'Odin avaient échangé leur illustration et leur indépendance nationale contre le titre de saint et le vassalage de l'église. Waldémar était un prince faible et sans énergie,

1. Art de vérifier les dates, t. III, p. 217, in-4°.

et l'on verra tout ce que sa conduite eut de timide lors de l'injuste divorce prononcé contre sa sœur.

Les rois de France ne se trouvaient pas seulement en rapport avec les princes étrangers : il y avait encore pour eux une politique de tous les instants envers les grands vassaux de leur couronne. Les domaines du roi étaient pour ainsi dire cernés par de grands fiefs placés sous la dépendance de seigneurs puissants, et chacun de ces vassaux prétendait à toutes les prérogatives de la souveraineté. Philippe, fils de Thierry d'Alsace et de Sibille d'Anjou, gouvernait le comté de Flandre, l'un des plus grands fiefs de la monarchie et qui comprenait toutes les terres qui portent encore ce nom aujourd'hui, et, selon quelques chroniques, l'Amiénois et le Vermandois. La Flandre était pleine de villes florissantes et de communes libres : telles étaient Arras, Péronne, Hesdin, dévouées à leur seigneur, mais encore plus à la liberté que nourrissait l'esprit de commerce et d'industrie[1]. Philippe avait été le parrain d'épée de son jeune suzerain le roi de France; c'était un vassal actif, et le modèle de ces farouches seigneurs féodaux que les romanciers du moyen-âge ont mis en scène. On raconte qu'ayant trouvé dans une tour de son château de Saint-Omer le jeune et beau Gauthier des Fontaines aux genoux de sa femme, il fit pendre le malheureux chevalier par les pieds dans un cloaque infect, et livra son corps aux vautours sur la tourelle la plus élevée du château[2].

La maison de Champagne, la plus puissante après celle des comtes de Flandre, était représentée par Henri Ier, dit le Large (libéral), un des vieux compagnons de

1. Meir, Annal. de Flandres ad ann. 1155, 1190.

2. Benoît Petersborough, ad ann. 1175; et Raoul de Dicet, ad ann. 1175.

Louis VII qu'il avait accompagné dans la croisade de 1147. La France comptait peu d'aussi vaillants chevaliers; il avait fait un règlement particulier pour les tournois, qui lui avait attiré l'excommunication de l'église; Henri voulait que l'on combattît toujours *à fer aigu et à outrance*. Il se distinguait par une générosité sans bornes, qui lui mérita le surnom de Large. On ne peut se faire une idée de ses prodigalités envers les églises et les vassaux. Il donnait tant, qu'il n'avait plus un denier. Un de ses vassaux s'étant adressé à lui afin d'obtenir une dot pour sa fille, Henri l'accorda; mais le garde de son trésor, qui était présent, lui dit: « Sire comte, je n'ai pas un écu. — Tais-toi, vilain, tu mens par la gorge; j'ai encore à donner et te donne: si vaudra le don, car tu m'appartiens. Sire chevalier, prenez-le (ajouta t-il, s'adressant à son vassal), et lui faites payer rançon tant qu'il y ait de quoi finer au mariage de votre fille, et ainsi fut fait [1]. » La maison de Champagne, qui comptait plusieurs princes, frères cadets de Henri, s'était alliée à la maison de France par le dernier mariage de Louis VII avec une princesse de cette famille.

Le duché de Bourgogne était dans les mains de Hugues III, de la race capétienne, et par conséquent parent de Louis VII, qu'il avait accompagné dans la guerre contre le comte Guillaume de Châlons, le persécuteur de l'abbaye de Cluny. Suivant les mœurs du temps, il avait fait un voyage en Palestine et comblé les églises de ses dons; cependant les chroniques nous le représentent comme *un enleveur de damoiselles et un baron de grands chemins*. Quand du haut des tourelles, ses

1. Chronique de Champagne, ad ann 1152-1181.

hommes d'armes apercevaient des voyageurs et des marchands, ils en prévenaient leur seigneur, et Hugues, la lance au poing, ne se faisait aucun scrupule de leur courir sus pour les dépouiller. Lorsque Henri II envoya Jeanne, sa fille, suivie d'un sénéchal et de quelques prudents barons, à la cour du roi de Naples auquel elle était destinée, le duc de Bourgogne attendit l'escorte de la jeune princesse sur la grande route, l'attaqua, et pilla tout ce qu'elle transportait, tandis que ses chevaliers *caressaient* les damoiselles[1]. Ce qui fait dire à un chroniqueur *que Hugues fut moult bon chevalier, mais qu'il ne fut oncque tenu à sagesse ni à Dieu ni au monde.*

Les grands fiefs d'Aquitaine et de Normandie étaient, comme nous l'avons dit, au pouvoir de Henri, roi d'Angleterre. Cependant le fougueux et vaillant Richard, que nous retrouverons bientôt sur un plus vaste théâtre, avait reçu l'Aquitaine à titre de fief, et en avait fait hommage à Louis VII, son suzerain, le 6 janvier 1171. A l'avénement de Philippe-Auguste, l'Aquitaine était soulevée, une coalition de vassaux s'était formée contre Richard; les comtes de la Marche, d'Angoulême, Geoffroy de Rancone, seigneur de Taillebourg, avaient secoué les liens de la féodalité, et le prince anglais, suivi des barons demeurés fidèles, cherchait à réprimer la révolte. Quant à la Normandie, tantôt dans les mains du roi d'Angleterre, tantôt dans celles de Henri, son fils, elle formait une des dépendances les mieux unies à la couronne des Plantagenets.

Le comté de Toulouse, fief le plus éloigné des terres de France, et que distinguaient des mœurs et des habitudes particulières, comprenait alors les comtés d'Al-

1. Duchesne, Hist. de Bourgogne, t. I, aux Preuves.

bigeois, du Quercy, du Rouergue, le duché de Narbonne, les comtés de Nîmes et de Saint-Gilles, enfin le marquisat de Provence, qui embrassait tout le pays situé entre l'Isère, les Alpes et la Durance. Raymond s'était allié à la race des Capets par son mariage avec Constance, sœur de Louis VII et fille de Louis-le-Gros. Le comte de Toulouse se trouvait pour quelques fiefs vassal des ducs d'Aquitaine, mais pour son comté il relevait du roi de France ; guerrier valeureux, il se distinguait encore par son amour des plaisirs et la pompe chevaleresque de ses cours plénières : toute la chrétienté célébrait ses magnifiques tournois, et le luxe de sa table, où chaque jour dix de ses nombreux vassaux s'asseyaient pour vider la coupe joyeuse. Le troubadour Pierre Raymond, qui vécut longtemps à la cour du comte de Toulouse son seigneur, déclare qu'il n'avait jamais vu châtelaine résister à un baron aussi magnifique. Le comte de Toulouse pouvait lever de nombreux hommes d'armes. A sa voix les bourgeois de cinquante villes et de soixante bourgs dépendants de sa comté se réunissaient sous son gonfanon, et mêlaient leur bannière communale, où se voyaient peintes les images de Jésus et de la Vierge, aux *penonceaux mi-partis* de cent dix châtelains dont les fiefs relevaient du noble comte [1].

Tels étaient les souverains et les principaux barons avec lesquels Philippe allait se trouver en rapport : plus ou moins puissants, tous avaient une plus longue expérience de la guerre, et ce qui était plus à craindre encore pour le nouveau prince, c'est que par une longue habitude il s'était formé entre eux et leurs arrière-vassaux

1. Dom Vaissète, Hist. du Languedoc, t. II, qui en donne une notice exacte aux pièces justificatives.

un échange de services et de protection qui ne permettait plus de diviser leur force comme l'avaient fait Louis-le-Gros et Louis VII pour les dominer plus facilement. Dans tous les rangs inférieurs, les liens de la féodalité étaient en pleine vigueur, et par cela seul la suzeraineté supérieure des rois de France était plus immédiatement menacée. L'âge du jeune prince le plaçait sinon sous la tutelle légale, au moins sous l'influence naturelle d'une des maisons puissantes qui lui étaient attachées ou par les liens de la parenté, ou par le souvenir des services. A la mort de Louis VII, la cour du suzerain se trouva comme divisée en deux grandes factions; les comtes de Champagne, alliés au roi par leur sœur, la reine-mère, exerçaient un immense ascendant sur tous les vassaux habitués à l'ancienne cour; le parti du comte de Flandre se fondait sur des liaisons plus récentes d'amitié et de chevalerie. Le comte avait été le parrain du roi, et à ce titre, sacré dans les mœurs pieuses du moyen âge, se joignait une sorte de patronage chevaleresque sur les premiers exploits de Philippe-Auguste; c'était le comte de Flandre qui avait présidé à ses jeunes batailles et à cette éducation des camps que le *noble Varlet* n'oubliait pas, même lorsque la couronne touchait sa tête. Pour assurer leur influence sur l'esprit du nouveau suzerain, les comtes de Flandre et de Champagne sentaient tout l'intérêt qu'ils devaient mettre à diriger les premières émotions du roi. Le choix d'une dame ou d'une reine, fait dans leur race, pouvait assurer leur pouvoir et servir leur ambition. Il y avait longtemps qu'on songeait au mariage de Philippe; il touchait à peine à sa septième année, que déjà l'empereur Frédéric avait proposé à Louis VII une de ses filles pour l'enfant roi : le bruit

de cette proposition s'était répandu jusqu'à Rome ; le pape Alexandre III, qu'un tel mariage effrayait dans ses conséquences, menaça le roi de France des foudres d'une excommunication commune avec l'impie Frédéric, s'il consentait à unir sa race à celle de l'ennemi du Saint-Siége. Le roi n'osa pas désobéir [1]. Au retour de Reims, tandis que tous les vassaux, au milieu des tournois, cherchaient à épier les regards du jeune suzerain, à étudier les couleurs et la divise de son écu, on apprit tout à coup que, par une charte scellée [2] de son scel, Philippe s'était engagé à épouser Isabelle, fille du comte de Hainault, et nièce du comte de Flandre; elle devait recevoir pour dot tout le territoire voisin de la Lys, et la succession éventuelle de la Flandre, dans le cas où le comte mourrait sans héritiers mâles [3].

Ce mariage déplut beaucoup aux comtes de Champagne et à la reine-mère, que Philippe n'avait pas même consultée. On se plaignit dans la cour plénière de ce que le suzerain de tant d'illustres barons n'avait épousé que la fille d'un simple vavasseur du comte de Flandre [4]. Le chroniqueur de Saint-Denis, qui *avait vu les généalogies*, ne manque pas de dire que les ennemis du roi se trompaient, qu'Isabelle était du sang de Charlemagne, et issue de cette Judith, fille de Charles-le-Chauve, qui s'enfuit de la cour de son père pour suivre un simple chevalier, lequel devint ensuite comte de Flandre et de Hainault. Le mariage fut célébré à Bapaume, et la jeune princesse fut conduite à Paris. Elle entra dans cette cité par le Petit-Pont, aux acclamations

1. Collect. des chartes et diplômes de M. de Brequigny, t. IV.
2. (En 1180) *Nescio quo consilio*, dit la Chronique de Robert Du Mont, p. 805.
3. Roger de Hoveden, Annal. Anglor. ad ann. 1180.
4. Gervasius chronic. ad ann. 1180, p. 1457, ex edit. Londin.

des bourgeois et du peuple [1]. Elle avait treize ans accomplis, son teint était éclatant et vif, son front était petit, ses yeux très-doux, son nez bien fait. Le moine de Saint-Denis, qui la vit passer, ajoute « que sa gorge commençait à peine à se former, et qu'elle avait la bouche un peu grande. » Isabelle obtint d'être sacrée et couronnée. On voulait d'abord renouveler les pompes du sacre de Reims; mais l'archevêque Guillaume, de la maison de Champagne, s'y refusa et obtint des bourgeois qu'ils ne permettraient pas l'entrée des hommes du roi dans la ville. Philippe déclara que le couronnement se ferait dans l'abbaye du bienheureux martyr saint Denis. Louis VII venait d'expirer, et le roi pensa peut-être que cette cérémonie, dans l'église du patron de France, où les restes de son père étaient déposés, imprimerait une nouvelle force à sa puissance jeune encore. Le jour de l'Ascension 1180, une foule immense s'était rendue à Saint-Denis; Isabelle, montée sur un dextrier tout blanc, et le roi, sur son cheval de bataille, caparaçonné et surmonté de plumes et de banderoles, partirent du Louvre, et, traversant le bois qui séparait Paris de l'abbaye, ils arrivèrent devant le portail, ouvrage de Suger, et qu'on venait à peine d'achever. Isabelle était vêtue d'une robe en drap d'or, mi-parti de rouge et parsemé d'émeraude et de saphir; elle avait sur la tête une coiffure oblongue assez semblable à celle qu'on porte encore au pays de Caux, et un long voile lui descendait jusqu'aux talons. Le roi, revêtu d'un manteau bleu, portait en main une sorte de bâton de commandement, surmonté d'un ornement grossièrement travaillé, que l'on pouvait prendre ou pour une

1. Rigord, Gest. Philip.-Aug., 1181. Roger de Hoveden, Ann. Angl. ad ann. 1181.

fleur de lis ou pour la pointe d'une pique. L'abbé de Saint-Denis, avec son clergé, vint au-devant des deux époux ; il portait sur son chef la mitre épiscopale, et dans ses mains la crosse qu'Alexandre III venait naguère de lui conférer par une bulle [1]. Selon les priviléges du monastère, Philippe demanda la permission de franchir le seuil avec ses hommes d'armes, ce qui lui fut accordé, « parce que les comtes de Paris avaient toujours été les *avocats* du monastère, et qu'il n'était pas à craindre alors qu'ils s'emparassent de l'église ou de ses fiefs. »

Les deux jeunes époux s'avancèrent en pompe vers l'autel orné de la châsse des martyrs, sur laquelle pendait l'oriflamme, couleur de feu, riche bannière de l'abbaye. L'église était ornée de lustres et de cierges qui jetaient une lumière éclatante, de sorte que les vitraux qui reproduisaient en images peintes de diverses couleurs, sinople, gueule et sable, les prouesses de la première croisade sous Godefroi de Bouillon, paraissaient comme des transparents magnifiques [2]. La foule se pressait dans le milieu de l'église. Lorsque le roi et la reine se furent mis à genoux, on faisait tant de bruit qu'on n'entendait plus le chant des enfants de chœur et le son grave de l'orgue [3]. Le chroniqueur Rigord, qui assistait à cette bruyante cérémonie, rapporte qu'un des hommes du roi, chargé d'imposer silence, faisait mouvoir sa baguette çà et là dans les airs. Voilà que, la jetant un peu plus haut qu'il ne l'aurait voulu, il atteignit deux lustres qui étaient suspendus sur la tête de

1. Brequigny, Collect. des Chartes et Diplômes.
2. Ces vitraux avaient été commandés par Suger.
3. Rigord, Gest. Philip.-Aug. ad ann. 1181.

Philippe et d'Isabelle, et les brisa en mille pièces [1]. Les deux époux furent couverts d'huile et de graisse ; cela fut pris à bon augure par les religieux et le peuple, car Salomon avait dit dans un de ses cantiques : « Il sera oint au jour de son triomphe. »

Le mariage du jeune roi avec Isabelle avait fait passer toute l'influence dans les mains du comte de Flandre. Tous les actes de la suzeraineté royale, les concessions de fief, la collecte des services d'argent, *les monstrès* ou revues d'hommes d'armes s'y faisaient sous son autorité. Adèle de Champagne, l'archevêque Guillaume et les comtes ses frères, voyaient avec jalousie que la puissance royale fût passée dans les mains de leur rival. Ils en murmuraient tout haut, et plusieurs barons se prononcèrent pour eux. Il paraît que le comte de Flandre mettait beaucoup de fierté dans sa conduite, et qu'il offensait par ses manières les chevaliers qui visitaient la cour du roi ; cette conduite hautaine devait nécessairement soulever des jalousies, et les comtes de Champagne cherchèrent un juste prétexte pour s'éloigner de la résidence royale [2]. Après la mort de Louis VII, les villes et châteaux compris dans le douaire de la reine-mère devaient lui être délivrés selon les coutumes de France ; le comte de Flandres refusa de les lui rendre [3] : ce fut le prétexte d'une rupture. Un soir d'été (1180), Adèle de Champagne, les comtes ses frères, Guillaume, archevêque de Reims, s'enfuirent, non-seulement de la cour, mais encore des domaines du roi, et cherchèrent un refuge dans la Normandie, fief d'Angleterre. La reine demanda secours à Henri II contre l'usurpation

1. Rigord, Gest. Philip.-Aug. ad ann. 1181.
2. Roger Hoveden, Annal. Angl. ad ann. 1180, p. 593.
3. Raoul de Dicet, ad ann. 1180, p. 610.

du comte de Flandre. Il existait alors entre les deux couronnes de France et d'Angleterre des causes de dissension, mais éloignées. Plusieurs fiefs d'Auvergne étaient en litige; sur quelques autres on contestait la supériorité féodale. Henri II n'avait pas encor rendu l'hommage à son jeune suzerain, pour les domaines qu'il tenait de la couronne; c'était même pour régler tous ces différends que le roi d'Angleterre avait envoyé auprès de Philippe-Auguste, Richard, évêque de Vinchester, et Gauthier de Coutances, son chancelier [1]. La négociation touchait à son terme, lorsque la fuite de la reine et des comtes de Champagne fit entrevoir à Henri la possibilité d'affaiblir encore la puissance naissante de son suzerain, et de conquérir à son profit cette autorité dont le comte de Flandre s'était emparée. Henri avait encore un motif secret de dominer la cour de France et de comprimer les forces qui pouvaient être employées à venger un outrage personnel à la famille de Philippe, son suzerain.

La princesse Alix de France, fille de Louis VII, avait été fiancée dès sa plus tendre jeunesse à Richard, second fils du roi d'Angleterre. Suivant la coutume, elle fut envoyée à la cour de Henri pour s'habituer aux mœurs et à la langue des barons d'Angleterre. Au milieu des fêtes et des plaisirs de Woodstock et de Windsor, elle avait paru si brillante, qu'Henri lui-même s'en était vivement épris. Sa vieillesse libertine avait employé tous les moyens de séduction auprès d'une jeune princesse qui atteignait à peine sa quatorzième année. Il la visitait secrètement dans la forêt épaisse de Woodstock et dans les tourelles du gothique château. On sent que

1. Raoul de Dicet *Imag. Histor.* ad jann. 1180, p. 609.

dans les idées chevaleresques un tel crime était irrémissible ; même d'après la législation féodale, comme on l'a vu, la séduction par un vassal *de la fille du suzerain en son châtel*, était punie de confiscation du fief ; car cet acte était considéré comme un cas de haute trahison. Le roi d'Angleterre devait prendre ses précautions : il accepta donc avec empressement les offres des comtes de Champagne, et n'hésita pas à entrer dans une lutte dont le résultat devait nécessairement affaiblir la puissance qu'il avait à craindre. Un traité l'unit à l'archevêque Guillaume et à la reine-mère ; il promit de les faire rentrer dans la possession de leurs droits, et de placer l'exercice de l'autorité souveraine dans les mains de l'archevêque. De leur côté, les comtes de Champagne s'engagèrent à faire maintenir Henri II dans la possession de tous ses fiefs de France, avec dispense de tout droit de rachat et mouvance féodale [1].

Immédiatement après la conclusion du traité, Henri convoqua les chevaliers de Normandie et d'Aquitaine. Il réunit en outre les Cotteraux et les Routiers, troupes mercenaires qu'il avait prises à sa solde, et menaça d'une prochaine invasion les domaines de Philippe de France. Les hostilités allaient commencer lorsque, sur les exhortations du cardinal Chrisogon, légat du Saint-Siége, les deux monarques consentirent à traiter. Le crédit du comte de Flandre s'était affaibli avec l'amour du roi pour Isabelle ; le vieux Robert-Clément de Metz, à qui son enfance avait été confiée, se hâta de profiter de ce moment pour lui représenter combien la guerre qu'il allait entreprendre contre sa mère et le roi Henri serait odieuse et fatale au royaume. La fidélité des ba-

1. Le traité est du 28 juin. — Rog. Hoved. Ann. Anglor, p. 593. — Raoul de Dicet *Imag. Histor*. ad ann. 1180, p. 610.

reux était incertaine, et Philippe comprit lui-même le besoin de la paix. Les deux rois se virent à Fretteval : ils convinrent, par un traité signé de leur scel, des articles suivants : « Philippe, roi des Français, et Henri, roi d'Angleterre, se promettent réciproquement d'être bons amis et alliés ; ils confirment la convention conclue précédemment à Ivry en présence du cardinal Chrisogon par le roi Louis VII, et s'obligent à protéger réciproquement leur vie, leurs membres et leurs États ; ils ne donneront aucune retraite ni protection aux ennemis de l'un ou de l'autre ; ils se cèdent les prétentions qu'ils avaient à exercer l'un contre l'autre, sauf leurs droits respectifs pour la mouvance féodale de l'Auvergne, de Château-Roux, et des fiefs du Berry ; ils choisissent pour régler leurs différends, six arbitres, trois barons et trois évêques : pour le roi des Français, ce sont les évêques de Clermont, de Noyon et de Troyes, Thibaut, comte de Blois, Robert, comte de Dreux, et Pierre de Courtenai : pour le roi d'Angleterre, les évêques du Mans, de Périgueux et de Nantes, Maurice de Craon, Guillaume Maingot, et Pierre de Montrevau : les deux rois s'engagent à s'en tenir à la décision de ces douze arbitres, ou de huit d'entre eux, au cas où les autres ne pourraient se trouver aux conférences. Si le roi des Français ou celui d'Angleterre va outre-mer, celui des deux princes qui restera dans ses terres s'oblige de défendre la terre de l'autre ; en tous les cas, il y aura liberté de commerce entre les sujets respectifs. » Scellé à Fretteval par les deux chanceliers [1]. D'autres conventions furent arrêtées par rapport aux prétentions des comtes de

1. Raoul de Dicet. *Imag. Histor.* ad ann. 1180.— Roger de Hoveden, Ann. Angl. ad ann. 1180. — Rymer nous a donné le texte de ces lettres.

Champagne et de la reine-mère. Le roi Philippe consentit à les recevoir dans son palais comme de fidèles vassaux, et à payer à sa mère, pour lui tenir lieu des revenus de son douaire, 7 livres parisis par jour jusqu'au moment où la délivrace de ses châteaux et de ses terres lui serait faite [1]. Ce traité opéra une véritable révolution. La suzeraineté royale, jusqu'alors exercée par le comte de Flandre, passa dans les mains de la reine-mère, sous l'influence de l'archevêque Guillaume, et particulièrement du roi d'Angleterre. On stipula même, dans une nouvelle entrevue, au gué Saint-Remi (27 avril 1181), que Philippe gouvernerait son royaume et sa personne d'après les avis et les conseils de Henri II, roi d'Angleterre [2]. Dès ce moment, toute sa confiance se partagea entre ce prince, son vassal, le comte de Clermont et le jeune fils de Robert Clément, seigneur de Metz, devenus ses intimes favoris.

Philippe de Flandre, à son tour, quitta le palais du roi, emmenant avec lui la reine Isabelle, sa nièce. « Lorsque le comte de Flandre eut appris l'alliance conclue entre les rois de France et d'Angleterre, il suscita contre son seigneur lige tout ce qu'il put de Français et de Flamands, publiant partout que le roi avait résolu de raser leurs châteaux ou d'y envoyer ses chevaliers pour s'en emparer. Il sollicita même l'empereur Frédéric de faire la guerre au noble roi des Français. » Lorsqu'il y a irritation dans les esprits, et que l'opinion se prononce pour la guerre, les prétextes ne manquent jamais. Le comte de Sancerre s'était emparé du château de Saint-Brice sur l'un des vassaux du roi de France. Au lieu

1. Sept livres parisis répondent, d'après le calcul de l'abbé de Camps, qui écrivait dans le dernier siècle, à 105 livres.

2. Roger de Hoveden, Ann. Anglor. p. 611 et 612.

d'en faire hommage au suzerain naturel, il se déclara, par rapport à ce fief, dans les mouvances des comtes de Flandre. De là naquit un premier sujet de querelle. Le comte de Flandre, à son tour, faisait valoir des prétentions de suzeraineté sur le château de Pierrefont, sur les terres de l'évêque d'Amiens et de Raoul de Coucy. On tenta d'abord de négocier, mais tous les efforts furent inutiles; les messagers convoquèrent les vassaux, et de toutes parts l'on se prépara à la guerre[1]. Le bruit qu'avait répandu le comte de Flandre sur les intentions du roi de raser les tours fortifiées de ses barons, l'espérance de reconquérir toute leur indépendance politique, de réduire enfin l'autorité royale à cette souveraineté nominale que Louis-le-Gros et son successeur avaient tenté d'agrandir, portèrent presque tous les vassaux du royaume à prendre le parti du comte de Flandre. On comptait en effet sous ses bannières le duc de Bourgogne, le comte de Sancerre, le comte de Namur, et tous les feudataires dont les terres relevaient de ces grands fiefs[2]. Cette ligue était formidable, et le jeune Philippe, s'en plaignant au souverain pontife, s'écriait plein de douleur : « Les barons de notre royaume nous attaquent pendant notre jeunesse, et troublent les premiers jours de notre règne. Ceux qui, par tant de motifs, devraient nous rester fidèles, se sont soulevés contre nous, et font à notre royaume une guerre cruelle, et nous forcent à chercher de nouveaux secours[3]. »

Dans cette situation déplorable, Philippe, abandonné de la plupart de ses barons, eut recours à son allié et

1. Guillaume-le-Breton, Philipeidos, liv. I.
2. Chronic. du prieur du Vigeois, p. 2, cap. I. (Labbe Bibl. Mss. t. I, p. 33.)
3. Stephan. Tornac. Epist. 121. Guill.-le-Breton, Philip. liv. I.

son protecteur, Henri II, roi d'Angleterre. Le vassal ne refusa pas un secours qui assurait de plus en plus sa suprématie dans les états de son suzerain. Par ses ordres, le jeune Henri, duc de Normandie, Richard, duc d'Aquitaine, et Geoffroi, comte de Bretagne, ses trois fils, vinrent se réunir sous les bannières de France. Ils conduisaient les barons des fiefs d'Angleterre, et dix mille routiers et Brabançois armés de piques, qui suivaient le gonfanon rouge de leur chef. Les chevaliers de France et d'Angleterre, réunis sous un commun étendard, envahirent d'abord les fiefs du comte de Sancerre. « Il possédait les riches campagnes du Berri, et plusieurs châteaux dont les tours élevées étaient la retraite des corbeaux et des faucons[1]. » C'est à Châtillon-sur-Cher, sorte de forteresse que protégeaient ses créneaux et ses murailles, que le comte avait réuni ses vassaux et ses chevaliers. Les barons de France et d'Angleterre eurent bientôt chassé *l'aigle de son nid*. Le comte de Sancerre rendit hommage et rentra sous la féauté de son suzerain[2].

Une guerre contre le duc de Bourgogne offrait de plus grandes difficultés. « Le duc était puissant par son peuple, riche en trésors, et plus riche encore en armes et en hommes vaillants que lui fournissaient le noble château de Dijon et la ville très-antique d'Autun ; non moins joyeuse de son sol fertile, Beaune-la-Vineuse, Beaune, dont les vins rouges disposent les têtes à toutes les fureurs de la guerre, Semur, Flavigny, Mulsau, Avallon, terres heureuses si elles pouvaient jouir de la paix, obéissaient aussi aux lois du duc ; il possédait en outre Châtillon, bourg noble, l'honneur des Allobroges,

1. Guillaume-le-Breton, Philipeidos, liv. I. — 2. *Idem*.

le boulevard du royaume, que la Seine traverse et arrose de ses ondes rapides, et qui contient une population qui n'est inférieure à aucune autre du monde par la chevalerie, l'esprit et le savoir, la philosophie, les arts libéraux, l'élégance des vêtements et la beauté des femmes. Le duc avait approvisionné ce château de toutes les choses nécessaires pour les batailles. Il avait aussi fait garnir les tours et les remparts de claies en bois, étançonner les murailles, et pratiquer des fenêtres longues et étroites, de telle manière que les braves servants d'armes et les archers cachés par derrière pussent lancer de loin les traits messagers de la mort[1]. »

Avant de commencer la guerre contre un ennemi aussi formidable, le jeune roi et ses nouveaux alliés lui firent faire les offres d'une réconciliation sincère; mais ces démarches ne firent qu'exciter ses ressentiments. « Cependant le roi enfant, indigné de se voir mépriser comme un enfant, vole sur le territoire de la Bourgogne, accompagné seulement d'un petit nombre de chevaliers. Déjà il laisse loin de lui les plaines de la Champagne et les fertiles champs de Brienne. Il entre, cet hôte illustre, dans la vallée de Mulsau; c'est là qu'apprenant les préparatifs du duc de Bourgogne à Châtillon-sur-Seine, il se décide à l'investir. A ce moment où l'on ne voit encore ni la nuit ni le jour, mais où l'on voit également l'un et l'autre, l'enfant intrépide choisit cette heure pour envelopper de ses bannières et de ses armes l'enceinte du château, qui contient dans son circuit plusieurs arpents de terre. Le lendemain, en s'éveillant, les guerriers du duc de Bourgogne se trouvent investis de toutes parts. Ils montent en toute

1. J'ai conservé le langage poétique de Guillaume-le-Breton, Philipeidos, liv. I.

hâte sur les murailles, se précipitent en groupes confus pour barricader les portes ; ils transportent sur leurs épaules des claies et des madriers. Partout, sur leurs remparts élevés, où ils aperçoivent quelques crevasses, ils s'empressent à l'envi de boucher toutes les fentes. Cependant ces précautions sont inutiles : déjà Manassé-le-Mauvoisin (le mauvais voisin) et Guillaume des Barres sont montés sur les échelles, et, déployant toute leur valeur, parviennent au sommet de la muraille : les Bourguignons sont effrayés à cet aspect, et vont se renfermer dans la tour la plus élevée ; bientôt, et plus promptement qu'on ne l'avait espéré, la tour fut renversée, car, s'écroulant tout à coup par les efforts des mineurs, elle ouvrit un large passage aux chevaliers de France et d'Angleterre, qui plantèrent leur bannière sur ses ruines[1]. »

La prise de Châtillon, l'impétuosité du roi de France, décidèrent la soumission du duc de Bourgogne ; il confessa combien il était coupable envers son seigneur, et déclara devant lui qu'il avait failli ; puis, fléchissant le genou, il sollicita la peine des coupables. Le roi l'admit à son amitié, lui rendit ses terres et son noble château. De tous les barons qui avaient pris les armes contre leur jeune suzerain, il ne restait plus que le comte de Flandre qui demeurât dans le ferme dessein de faire la guerre. Tous les autres avaient suivi l'exemple des comtes de Saucerre et du duc de Bourgogne. Le comte de Flandre était à lui seul plus puissant et plus redoutable que tous les autres vassaux domptés. Aussi le roi se bornait-il, pour éviter la guerre, à lui demander le retour à la couronne de quelques villes du Vermandois, que Philippe

1. Guillaume-le-Breton, Philipeidos, liv. I.

occupait depuis sa retraite de la cour de son suzerain. Le roi disait : « Noble comte, restitue à mon domaine la province de Vermandois, qui lui appartient en propre. — Ton père m'a donné ce pays, répondait le comte, et toi-même tu as confirmé ce don de ton sceau royal ; ne cherche donc pas à troubler la paix du royaume, afin que ceux qui sont tes fidèles ne deviennent pas tes ennemis. »

« En peu de mots, je réplique, comte. Mon père ne t'a cédé ces terres que pour un temps ; une si courte prescription ne peut perpétuer cette propriété en tes mains, et quant à ce que tu dis que j'ai moi-même confirmé ce don, la possession qui est accordée par un enfant n'est, selon le droit, d'aucune force. »

« Il serait inconvenant, sire roi, que la promesse du suzerain fût aussi peu solide, que sa parole pût être ainsi reprise à sa volonté. Quand même je n'aurais aucun droit ancien sur ces choses, je les possède cependant par ton fait et celui de ton père. Un juste titre fonde donc mon droit et me disculpe de tout reproche. Il ne t'est pas permis d'ignorer que nul ne doit perdre les choses qu'il tient de son suzerain, s'il n'a point commis de faute selon la coutume :

« Comte, un vassal demandait dernièrement par tes propres conseils, devant ta cour, la restitution du bien paternel. Le possesseur répondait que le fief lui avait été donné par le réclamant dans sa jeunesse ; tu décidas que la donation faite pendant l'enfance n'avait aucune valeur, de sorte que ton homme s'en alla remis en possession. Voudrais-tu avoir deux règles : une pour toi, une pour les autres? Cesse donc tes propos. Veux-tu restituer le Vermandois à mon domaine? je te reçois en mon amitié ; autrement je marche en armes, et nous verrons ce que

la force peut donner de supériorité au suzerain qui demande une chose juste [1]. — Je ne crains rien, jeune roi, j'attends tes hommes et tes batailles. »

Le comte voyant bien l'imminence de la guerre, se rend en toute hâte dans Arras où il convoque ses barons et ses communes. « L'amour de la guerre fermente dans tous les cœurs. La commune de Gand, fière de ses maisons ornées de tours, de ses trésors et de sa population, donne au comte, à ses propres frais, deux fois dix mille hommes couverts de leurs boucliers et habiles à manier les armes. Après elle, viennent la commune d'Ypres, dont le peuple est célèbre par la teinture de ses laines, et qui fournit deux légions à cette guerre exécrable; la puissante Arras, ville très antique, remplie de richesses, avide de gain et se complaisant dans l'usure. Au milieu de ce fracas d'armes, Bruges ne manqua pas non plus d'assister le comte de plusieurs milliers d'hommes, Bruges qui fabrique des bottines pour couvrir les jambes des seigneurs puissants, Bruges, riche de ses grains, de ses prairies et du port qui l'avoisine. Après toutes ces cités, Lille déploie pareillement ses armes ennemies, cette ville agréable qui se pare de ses marchands élégants; et qui fait briller dans les royaumes étrangers les draps qu'elle teint, donne au comte plusieurs milliers de bourgeois en armes. Il en est de même de Saint-Omer, Hesdin, Gravelines, Douai, qui toutes se lèvent pour la même cause. Leurs anciennes querelles ne retiennent plus ni les Isengriens, ni les Belges,

1. Guillaume-le-Breton, *Philipeidos*, chant. 2e, p. 44, édit. des Chroniques. Je suivrai souvent la traduction fidèle de ce poëme, dont les fictions et les vers ne sont le plus souvent que des réminiscences classiques des poëtes latins, et particulièrement d'Ovide et de Virgile.

ni les Blavotins : les fureurs intestines qui les divisent ne les empêchent plus, comme au temps de César, de se réunir et de se précipiter ensemble dans les combats. »

A l'aspect de l'ardeur qui animait les villes libres de ses États, le comte de Flandre ne put retenir sa joie : « Il n'y aura rien de fait, s'écria-t-il, si je ne plante mon gonfanon sur le Petit-Pont de Paris, et ma bannière dans la rue de la Calandre [1]. » Cet orgueil habituel aux chevaliers et aux barons de ce siècle, pouvait paraître juste quand on contemplait les masses d'hommes couvertes d'armes resplendissantes, qui marchaient aux ordres du comte. « Les bannières des chevaliers flottaient au gré des vents; leurs casques et leurs cuirasses, frappés par les rayons du soleil, redoublaient l'éclat de sa lumière. Le terrible hennissement des chevaux porte, par les oreilles, l'effroi dans le cœur des plus vaillants hommes ; sous leurs pieds ils broient la terre poudreuse, et les airs sont obscurcis des flots de poussière qu'ils soulèvent. A peine les rênes suffisent-elles pour les empêcher d'emporter au loin leurs cavaliers par une course vagabonde. Le farouche comte s'anime à la guerre, et, déchirant déjà de sa gueule de lion ses ennemis avec fureur, il brûle de se mesurer avec le jeune roi encore absent [2]. »

Les chevaliers du comte de Flandre se dirigèrent d'abord sur Corbie. La première enceinte fut enlevée de vive force, sans que les chevaliers opposassent aucune résistance. La Somme, qui séparait les deux enceintes, rendit impuissants tous les efforts des Flamands. Les ponts avaient été rompus par des citoyens précau-

1. Guillaume-le-Breton, chant 2e, p. 48.
2. Philipeidos, chant 1er, p. 45.

tionneux, qui causaient volontiers ce dommage à leur propre cité pour en éviter de plus grands. « Ainsi le castor se châtre de ses propres ongles, aimant mieux perdre une partie que le tout, et instruit, par un instinct de la nature, que le chasseur ne le recherche pas pour son corps, mais pour cette portion en laquelle il sait que réside une vertu curative[1]. » La longue résistance des habitants donna le temps aux chevaliers de France de se réunir pour porter du secours à Corbie. Le comte de Flandre, laissant alors une partie de ses hommes devant cette cité pour en continuer le siége, se jeta dans les terres de France. Ses vassaux brûlèrent sans pitié les châteaux et les monastères. Le comte Albéric, seigneur de Dammartin, fut surpris par les hommes de la commune de Gand, tandis qu'il mangeait une hure de sanglier; il n'eut que le temps de se sauver par une poterne. Le comte de Flandre était occupé du siége de Béthisy, lorsque le roi Philippe se décida, d'après l'avis de ses barons, à marcher contre lui. Les Flamands à son approche se retirèrent par la forêt de Cuise, et les bourgeois, légèrement armés, échappèrent à la pesante poursuite des chevaliers bardés de fer. Le comte, essayant bientôt une pointe en avant, vint assiéger Choisi-du-Bac; mais il se hâta de faire une prompte retraite en apprenant que le suzerain s'approchait pour le combattre. « Le roi s'afflige alors de ce que le comte lui soit ainsi échappé; il ne peut contenir dans le fond de son cœur le mouvement de la colère. La rougeur qui lui monte au visage trahit la vive indignation de son âme. Le roi enfant se passionne de fureur

1. Philipeidos, chant 2e, p. 46. — Le poëte se rend ici l'interprète de quelques opinions superstitieuses du moyen-âge, sur les vertus curatives attachées à certains animaux.

Soissons, qui le remet à Agathe, veuve de Hugues d'Oisi; celle-ci le tiendra comme sa propriété, mais relevant de l'évêque de Soissons, et l'évêque de Soissons de la couronne de France. Amiens reste à l'évêque de cette cité, qui la recevra en fief dudit roi ; et s'il survient quelques différends à ce sujet, ils seront décidés par la cour du suzerain. Les comtes de Clermont et de Coucy ne seront plus, pour aucune terre, dans la vassalité du comte de Flandre ; ils deviendront tout à fait les hommes du roi Philippe. C'est ainsi que les Flamands sont rentrés dans le devoir par notre médiation[1]. »

CHAPITRE IV.

COUR DE PHILIPPE-AUGUSTE.

Portraits du roi et d'Isabelle de Hainault. — Le cardinal de Champagne. — Les sires de Montmorency, de Montlhéry, de Coucy. — Famille de Philippe-Auguste. — Dignités et hiérarchie de la cour. — Le sénéchal. — Le chambellan. — Le bouteillier. — Le connétable. — Le maréchal. — Le chancelier. — Les pairs. — Fêtes de la cour. — Les jongleurs et les ménestrels. — Contes et féeries. — La chasse, les jeux de hasard. — Plaisirs de la table. — Les astrologues. — Tournois. — Mariage d'Agnès de France et du César de Constantinople.

Le traité de paix arrêté entre le roi et le comte de Flandre permit à Philippe-Auguste de revoir Paris et sa cour. C'était vers le mois de juin, à cette époque de l'année « où la rose épanouie embaumait le jardin, quand toutes les fleurs venaient lui faire hommage comme à

1. Hoveden, ad. ann. 1185.

leur suzeraine[1]. » Les fêtes de la chevalerie se succédaient dans tout leur éclat, et le vieux palais de Notre-Dame, la nouvelle tour du Louvre, les parcs de Vincennes et de Fontainebleau, étaient les témoins de ces brillantes pompes dont les rois aimaient alors à entourer leur cour plénière. Philippe touchait à sa vingtième année; il était d'une taille élevée et bien proportionnée dans toutes ses parties. Son teint était vermeil et très-animé; ses cheveux blonds, naturellement bouclés, tombaient flottants sur ses épaules, à la manière des hommes de race normande. Il avait le nez épais, mais bien fait; la bouche un peu grande; ses yeux étaient brillants, quoique marqués de quelques taches. Il aimait à rire et à conter des prouesses, et les éclats de sa joie bruyante retentissaient de l'extrémité d'un camp à l'autre. Comme ses nobles aïeux, Philippe excellait dans les jeux de l'épée et de la lance. Emporté jusqu'à l'excès, il ne supportait pas la contradiction. Ses désirs étaient comme de la fureur. Alors ses écuyers fuyaient ses regards comme la foudre dans la tempête. Déjà, malgré sa jeunesse, on remarquait en lui un penchant pour les exactions et l'avarice. Il repoussait la plainte de ses vassaux avec une sorte d'insensibilité, et son sénéchal annonçait aux hommes du roi qu'ils auraient un seigneur inexorable[2].

Isabelle de Hainault, sa femme, avait alors seize ans. Unie trop jeune au roi, elle avait perdu dans un hymen précoce cette brillante fraîcheur qu'avaient admirée sur le Petit-Pont les bourgeois de Paris. Elle était cependant un peu grossie, et le moine de Saint-Denis n'aurait pas

1. Les cours plénières se tenaient vers la Pentecôte. *Voyez* le fabliau du *Court Mantel*, et le Lay de Guelan, Mss. du roi, 7218 7615, 7989.

2. Anonyme de Philippe-Auguste, p. 91.

alors remarqué la maigreur de son sein. Les yeux de la reine avaient perdu leur plus vif éclat, mais une certaine langueur se manifestait dans tous ses traits. Au milieu de la cour de son époux, elle avait acquis le doux empire que les suzeraines exerçaient alors sur l'esprit de la chevalerie ; plus d'un paladin l'avait prise pour sa dame et portait ses couleurs ; plus d'un trouvère l'avait comparée « aux fleurs qui règnent sur la prairie, ou à la vierge du voisinage[1]. » Le bruit courait alors parmi les barons que la reine était enceinte, et cette nouvelle répandait dans les châteaux une joie sincère. On se promettait de célébrer par des jeux et des tournois la naissance d'un jeune suzerain.

Le personnage le plus influent à cette époque, celui sur qui allait reposer l'administration du royaume, était le cardinal de Champagne, archevêque de Reims. Né en 1135, il avait été pourvu dès l'âge de trente ans de l'évêché de Chartres. L'ami, le confident du martyr Thomas Becket, il avait adopté les principes inflexibles du prélat anglais. Le premier il proclama la sainteté de l'archevêque, et vint à son tombeau dans un pieux pèlerinage. Le pape récompensa son zèle en le créant cardinal du titre de Sainte-Sabine. On admirait à la cour la pompe de sa parure, la richesse de ses habits pontificaux, sa mitre brillante de saphirs, sa crosse d'or artistement travaillée, ses Heures couvertes de bois parsemé d'escarboucles, et surtout ses blanches mains auxquelles il dut un surnom, et où brillait une large émeraude, anneau qu'il avait reçu de Louis VII et qui lui servait de sceau pour ses chartes.

Plusieurs jeunes seigneurs étaient venus à la cour

1. Fragments attribués à Hélinant, Mss. du roi, 7015.

plénière. Parmi eux on remarquait Raoul, sire de Coucy, fils aîné d'Enguerrand et l'héritier de cette race illustre. Robert de Born l'avait dépouillé, encore enfant, de ses châteaux et de ses fiefs. Devenu chevalier, il les conquit avec l'épée et la lance. Raoul avait quelques années de plus que le roi ; il était l'époux d'Agnès de Hainault, sœur d'Isabelle, qu'une triste infirmité avait fait appeler *la dame boiteuse*. Un amour infortuné absorbait toutes les pensées de Raoul : il aimait la dame de Fayel et en était aimé. Dans les tournois il portait ses couleurs, et le symbole qu'on voyait sur ses armes annonçait « qu'un mari jaloux veillait nuit et jour comme le hibou de la vieille tourelle[1]. »

Mathieu, fils de Burchard V, seigneur de Montmorency, était alors l'un des plus fidèles compagnons du roi. Il avait à peu près son âge ; sa stature était élevée ; des cheveux noirs tombaient par masses plates sur ses épaules, et son extérieur martial se montrait tel, en un mot, que le reproduit encore sa statue sur son tombeau à l'abbaye de Laval. Mathieu avait été élevé à tous les arts de la chevalerie dans le château de Colombe, et les solitaires de cette abbaye, que les premiers barons de Montmorency avaient dotée de plusieurs familles de serfs, l'instruisirent dans la science des livres saints. Il venait d'arriver à la cour de son suzerain, et ses premiers exploits lui avaient déjà attiré la tendre amitié du jeune prince. Mathieu portait alors les couleurs de Gertrude, fille de Raoul, comte de Soissons, et l'on voyait briller sur sa poitrine quatre alérions (aiglons) d'azur, et une croix de gueule ; plus tard il ajouta douze autres alérions à ses armes héréditaires, en mémoire de seize

1. Roman du Châtelain de Coucy et de la dame de Fayel, Mss. du roi, n° 195.

gonfanons dont le sire de Montmorency s'empara à la bataille de Bouvines[1].

La famille du roi était nombreuse, mais elle ne comptait que des femmes. L'aînée des sœurs de Philippe, Marie, avait été fiancée en 1155 à Henri Ier, comte de Champagne. Adélaïde était l'épouse de Thibaut V, comte de Blois. Marguerite, la troisième et la plus belle des filles de Louis VII, avait épousé en 1170 Henri, dit au court mantel. Alix était cette jeune et malheureuse princesse unie à Richard et déshonorée par le vieux roi d'Angleterre. La dernière portait le nom d'Agnès; elle atteignait sa huitième année, et bientôt une union malheureuse devait l'éloigner de la cour de France et du monastère de Saint-Maur où elle avait été élevée. Quoique le pouvoir des rois des Francs n'eût encore rien de régulier, cependant la cour offrait cette hiérarchie de fonctions civiles et domestiques, qui déjà, sous les précédentes races, s'était organisée par suite de la conquête. La première dignité était celle de sénéchal. Il présidait à l'hôtel du roi et commandait à tous ses hommes : « Sénéchal a l'autorité sur toutes les recettes du roi; il doit château et forteresse visiter, changer sergents d'armes, sauf les châtelains ; en cas d'absence du suzerain tout se fait par le sénéchal. » Cependant sa principale fonction était « de dresser les tables et les mets. Lorsque le suzerain voulait manger, il disait : Sénéchal je veux mes vivres. Aussitôt celui-ci disait: Chamberlans, donnez-moi l'aigue pour laver les mains au roi; puis il commandait aux sergents de servir les écuelles du dîner[2]. La dignité de sénéchal était hé-

1. Art de vérifier les dates, in-4°, t. III, p. 177.

2. Assises de Jérusalem.

Quand le roi fut sous le dais assis,
A la coutume du pays,

réditaire dans la maison des comtes d'Anjou. Ils l'avaient obtenue du roi Robert de France pour les secours qu'ils lui avaient donnés lors de l'invasion de l'empereur Othon. Bientôt le poste de sénéchal devint comme une sorte de mairie du palais; car il disposait des fiefs militaires, recevait les hommages des vassaux, de sorte qu'un tel pouvoir, héréditairement transféré, fit bientôt ombrage au roi des Francs. Louis VII tenta de dépouiller la maison d'Anjou de cet immense privilége; Anselme de Garlande en reçut le titre, et scella les chartes en cette qualité. Mais il advint une guerre avec Henri II d'Angleterre, et le roi somma le comte d'Anjou de le suivre dans les batailles : « Je ne te dois aucun service, répondit le comte, tu m'as dépouillé de ma charge. » Comme Louis VII avait besoin des hommes d'armes d'Anjou, il répondit : « Sire comte, reprenez votre droit en ma cour. » Il fut arrêté par des chartes scellées que les comtes d'Anjou auraient toujours la dignité de sénéchal, mais que les sires de Garlande en rempliraient l'office pendant leur absence. Lorsque le comte d'Anjou voudrait venir en la cour, il devait se faire annoncer, et les maréchaux lui prépareraient et délivreraient hostellerie, en laquelle devait être un banc rempaillé et garni de tapisserie. Le comte desbouclant son mantau le donnait comme gage d'amitié et de munificence au dépensier. Le panetier lui remettait alors deux pains et un septier de vin pour ses menues nourritures. On

Assis sont li barons autor,
Chacun de l'ordre du signor,
Le sénéchal qui était bon,
Vêtu d'hermine et pelisson *,
Servit le mangier du roi.

(Roman d'Arthus.)

* Petit manteau ou pelisse.

lui préparait un pavillon capable de contenir cent chevaliers avec ses cordes et piquets, et un homme avec deux chevaux pour les porter. C'était là que tous les vassaux du sénéchal, les sires de Senlis, de Cléry et plusieurs autres, devaient serment de féauté. Tel fut l'arrangement conclu entre le roi et le sénéchal : Louis VII en parut très-satisfait, et il s'écria en présence de sa cour : « Dieu merci ! je suis bien avec mon sénéchal le comte d'Anjou [1]. »

Le chambellan était la seconde dignité de la cour. « Cet état de chamberlan ou de chambrier était vieil, car il est dit que Gontran, voulant savoir qui avait occis Chilpéric, son frère, en chargea Enroul, chamberlan. Durant la première et la seconde race, l'état de chambrier fut octroyé à personnes honorables et nobles, car nous trouvons que Bernard, frère de la reine Judith, était aussi chamberlan du palais, et commandait aux portiers[2]. » Sous la troisième race, les fonctions de chamberlan consistèrent surtout à soigner le linge et toute la garde-robe du roi, Il avait la clef de son trésor comme plus tard les argentiers [3]. Il obéissait au sénéchal pour tout le service de table [4]. Plusieurs beaux priviléges étaient assignés à la dignité de chamberlan. « Il était de coutume que li chamberlans eussent la dixième partie

1. *Voy.* livre ou procès-verbal de Saint-Albin d'Angers, rapporté par le président Fauchet, *Origine des dignités de la couronne*, p. 32.
2. Fauchet, p. 36.

3
Du roi je suis le chamberlan,
Je garde son or et son argent.
(Rom. du *Tournoiement d'Antéchrist.*)

4.
Le sénéchal commande au chamberlan Geoffroi
De servir les barons à table avec le roi,
Li ne fit point attendre le chamberlan Grégoire.
(Roman *de Doolin de Mayence.*)

de ce qui venait en la bourse du seigneur. Ils avaient de belles terres tenant fiefs et censives, à cause de leur office, car la plupart des vignes vers Saint-Mandé et le bois de Vincennes se tenaient du chamberlan. Outre cela, comme garde vestiaire du roi, il avait juridiction sur les pelletiers, merciers, marchands de draps, et sur tous autres officiers ou gens de métiers qui se mêlent de vêtements à Paris [1]. »

Le bouteillier était chargé de la coupe du roi et de toute la sommellerie. Placé derrière lui dans les festins, il devait veiller à ce que, « joyeux convive, le suzerain, roi des ribauds, vidât souvent sa large coupe, comme Roland et l'archevêque Turpin [2]. L'office de bouteillier s'obtenait comme fief de la couronne, et le baron à qui le roi l'accordait, avait l'intendance des vignobles, des tonneaux et des caves. Le bouteillier le suivait partout dans ses voyages. Il montait un cheval élégamment caparaçonné, et portait devant le roi une large coupe [3]. Cet office était d'autant plus important sous le règne du roi Philippe, qu'il aimait le bon vin. « Voulez-vous entendre une histoire bien jolie qui arriva au gentil roi Philippe? écoutez-moi [4] : Ce prince, vous le savez, aimait le bon vin; il l'appelait l'ami de l'homme, et quand il en rencontrait l'occasion, il manquait rarement de renouveler l'amitié. Néanmoins, comme en telle circonstance on ne doit pas prodiguer la sienne,

1. Fauchet, p. 38.
2. Roman d'Arthur.
3. Bouteilier devant il allait,
Ki la coupe du roi portait.
(Rom. du Brut.)

4. C'est ainsi que parle un trouvère normand dans ce joli fabliau de la Bataille des Vins. Le Grand d'Aussi l'a donné par analyse, t. II, p. 156.

il entreprit de faire un choix, et envoya chercher par toute la terre ce qu'offraient de meilleur les vignobles les plus renommés. Tous briguèrent l'honneur de désaltérer le monarque : chacun d'eux députa donc vers lui. Il se trouva en ce moment un prêtre anglais, son chapelain, qui, l'étole au cou, se chargea d'un examen préliminaire. D'abord se présentèrent à lui Beauvais, Étampes et Châlons ; mais à peine notre chapelain les eut-il aperçus, que, les reconnaissant aussitôt, il leur défendit d'entrer jamais. Ce début sévère fit une telle impression sur ceux du Mans et de Tours, qu'ils se sauvèrent sans attendre le jugement ; il en fut de même des vins de d'Argence et de Chablis : un seul regard que le chapelain jeta de leur côté suffit pour les déconcerter. La salle étant un peu débarrassée de cette canaille, Beauvoisin parut ; il fut reçu d'une manière distinguée. Bordeaux, Saintes, Angoulême, Saint-Jean-d'Angéli, et le bon vin blanc de Poitiers, s'avancèrent pour demander l'honneur du choix. Mais Cluni, Montmorillon, et Reims, les arrêtant, soutinrent contre eux la gloire des vins français[1]. Si vous avez plus de force que nous, dirent-ils, en revanche, nous avons un fumet et une finesse qui vous manquent. Les autres voulurent répliquer, on se querella ; c'était une jolie guerre que celle de ces champions disposés en ordre de bataille. Il n'y a personne, chevalier ou moine, chanoine ou bourgeois, eût-il été éclopé ou aveugle, qui ne fût venu là briser une lance, et je gage qu'aucun d'eux n'eût demandé la trêve du roi. Philippe, dont toutes ces querelles ne faisaient qu'augmenter l'irrésolution et l'embarras, déclara qu'il voulait faire lui-même l'essai de tous les

1. Bordeaux et toute la Guyenne étaient alors en dehors du territoire de la France.

aspirants. Le chapelain anglais l'imita, et trouvant que le vin de France valait un peu mieux que toutes les méchantes cervoises faites en Angleterre, il prit une chandelle selon l'usage et lança l'excommunication contre toute espèce de boisson faite à Londres. A chaque gorgée qu'il avalait, il criait à haute voix : *Is good* (c'est bon). Bref, il goûta si bien qu'on fut obligé de le poser sur un lit où il dormit trois jours et trois nuits sans se réveiller. Le roi, après de mûres réflexions, donna la papauté au vin de Chypre; le cardinalat à celui d'Aquilée ; quant aux vins de France, il choisit parmi eux trois rois, cinq comtes et douze pairs. Celui qui pourrait s'assurer d'avoir tous les jours un de ces comtes ou de ces pairs à sa table, n'aurait plus à craindre aucune maladie. Si parmi nous, cependant, quelqu'un était privé de cette consolation, je ne lui conseillerais pas pour cela d'aller se pendre. Bon ou mauvais, buvons-le tel que Dieu nous l'a donné. »

Après le service de la table affecté au bouteillier, venait celui des écuries, auxquelles le connétable[1] présidait. Souvent il avait sous ses ordres toute l'ost et la chevauchée du roi. La charge de connétable n'était point uniquement confiée à un seul vassal : lorsque le suzerain marchait à la tête de ses barons, l'armée se divisait quelquefois en plusieurs corps, chacun desquels avait un seigneur et connétable[2] qui jouissait d'une juridiction très-étendue sur toute la chevalerie; il jugeait les différends entre les hommes du roi, et mainte-

(1) *Comes stabuli.*

2. Dix mille hommes eurent chacun,
Et en chacun dix connétables,
Tous à cheval, preux et notables.
(Roman de Judas Machabée.)

nait la paix dans les camps. Il tenait l'épée du suzerain en fief, et la conservait pour lui en faire hommage dans les occasions solennelles, telles que son sacre et les hauts tournois de chevalerie. Au-dessous de lui étaient les maréchaux, dont il est déjà question dans la loi salique : « Si un maréchal qui commande à douze chevaux est tué, on paiera onze sous de composition [1]. » Un vieil auteur s'exprime ainsi sur la dignité de maréchal : « Pausanie, auteur grec, dit que mackre signifiait cheval en vieil langage gaulois, ce qui me fait croire que celui qui ferre et médecine chevaux en a pris son nom. » Il paraît que les maréchaux se trouvaient chargés, sous l'autorité du connétable, de ce service de guerre, « parce que ces gentilshommes nourris à l'écurie étaient plus forts et mieux dressés à mener et piquer les chevaux [2]. » Dans un siècle où le coursier du paladin était son compagnon le plus cher, les fonctions de l'étable ou de l'écurie devaient être très-élevées dans l'ordre des dignités féodales ; aussi les maréchaux commandaient l'avant-garde, ordinairement garnie d'un brillant baronnage [3]. Il portait un gonfanon particulier, et quelquefois le gonfanon royal [4]. Il faut bien remarquer que le maréchal n'était alors que le maréchal du

1. Si Marescallus qui super duodecim caballos est, occiditur, undecim solidus componitur. (Lex Alleman. Tit. 79, § 4.)

2. Le président Fauchet, *Origine des Dignités*, p. 75.

3. Charle * appelle Fageon le piqueur,
Maréchal est de l'ost et son guideur.
(Roman *de la Conquête de Bretagne.*)

4. Son maréchal fait devant chevaucher.
(Roman *de Gérard de Nevers.*)

Désormais porterez mon royal gonfanon.
(Roman *de Guy de Nanteuil.*)

* Charlemagne.

roi, et non maréchal de France. Ce n'est que postérieurement, sous le règne de saint Louis, qu'ils prirent dans les chartres le titre de *marescallus Franciæ*.

La dignité de chancelier n'était pas moins importante, quoique fondée sur un autre ordre d'idées. Chargé du scel des chartes royales, il présidait aux clercs des archives et aux livres tenus pour les revenus royaux. Sous la première race, celui qui était chargé de ces fonctions domestiques prenait le titre de grand référendaire ; il avait les noms de protonotaire, apocrisiaire sous la seconde ; quelquefois on l'appelait aussi chancelier. « Le chancelier avait tout pouvoir avec l'apocrisiaire sur la garde des archives et sur les clercs. Sous lui étaient rangés les hommes qui écrivaient les capitulaires du roi [1]. » Comme l'instruction était alors le patrimoine exclusif du clergé, on choisissait toujours le chancelier parmi les archevêques ou évêques qui visitaient la cour et assistaient aux grandes assemblées publiques. Toutes les chartes royales sont revêtues du sceau du chancelier (*cancelarius*), pendu à un ruban dont les nuances effacées ne permettent pas de voir la couleur. Quelquefois le sceau est de cire jaune, quelquefois de cire verte, mais on n'aperçoit point encore ces caractères distinctifs qui plus tard signalèrent l'objet de la charte et l'autorité qui l'avait concédée.

La cour de Philippe-Auguste voyait alors dans tout leur éclat les douze pairs du royaume. La dignité de pair était inhérente au système féodal ; dans cette longue hiérarchie de fiefs, qui partait du suzerain jusqu'au dernier vavasseur, tous ceux qui étaient égaux

1. Hincmar, *De ordine palatii*. Erant illique subjecti viri prudentes et intelligentes qui præcepta regis scriberent. (Compar. avec Adelard, Epist. 2.) — (*Voy.* mon *Charlemagne*.)

en tenure (*pares*), c'est-à-dire relevant du même seigneur, étaient pairs de sa cour, parce que tous lui devaient un même hommage et les mêmes devoirs féodaux [1]. Ainsi, dans le principe, tous les vassaux qui tenaient des fiefs des rois capétiens, comme comtes de Paris, tels que les sires de Montmorency, de Coucy, de Montlhéry, Nanterre, Montreuil, étaient pairs en leur cour, aussi bien que les grands feudataires, tels que les ducs de Normandie, de Bourgogne et de Guyenne, les comtes de Flandre, de Champagne, de Toulouse. L'élévation des comtes de Paris à la suzeraineté royale avait créé cette parité entre des feudataires qui plus tard n'eurent pas la même importance. Dès lors, la situation des petits vassaux des comtes de Paris n'était plus assez relevée pour lutter d'éclat et de puissance avec les possesseurs des vastes duchés de Normandie ou de Guyenne, des comtés de Champagne ou de Flandre. Ils n'avaient pas des revenus assez considérables, une chevalerie assez nombreuse pour donner des fêtes et des tournois. Tandis que les sires de Montlhéry et de Nanterre ne comptaient que huit ou dix fiefs de haubert dans leur domaine, et qu'ils ne menaient sous leurs bannières que douze chevaliers, les ducs de Normandie, possesseurs de l'arrière-fief de Bretagne, étaient les suzerains de cent cinquante-sept châtellenies, et pouvaient mettre au besoin mille chevaliers complets sous les armes [2].

Cette situation des pairs de la cour du roi faisait donc naître une distinction entre eux : elle fut bientôt

1. Ne sont mie appelés *pers* pour ce qu'ils soient pers au roi, mais pers sont entr'eux ensemble. Mss. du roi rapporté par le père Simplicien.

2. Histoire de la Pairie, par Laboureur.

fixée par le choix de douze pairs, dont parlent toutes les vieilles légendes de notre histoire. Les romanciers attribuent à Charlemagne l'institution de ces douze pairs. Dans toutes les merveilleuses aventures que la chronique de Turpin raconte de ce prince, soit qu'il aille en Espagne, trahi par le perfide Ganélon; soit qu'il assiége les fils de Boves ou d'Aymon, dans le château de Montauban; soit qu'enfin, dans ses périlleux combats contre le géant Zorobastre, il le pourfende avec sa bonne Joyeuse, le preux empereur est toujours suivi de ses douze pairs ou barons [1].

Alors aussi les clercs avaient assez d'importance pour trouver leur représentation dans la pairie; de sorte qu'on divisa les pairs en deux classes : six laïques et six ecclésiastiques. Les laïques furent : le duc de Normandie, possesseur de l'arrière-fief de Bretagne; le duc de Guyenne et le duc de Bourgogne, les comtes de Champagne, de Toulouse et de Flandre; quant aux six pairs ecclésiastiques, ce furent : l'archevêque de Reims, les évêques comtes de Laon, de Langres, de Noyon, de Châlons et de Beauvais. Si le choix avait été déterminé par l'éclat du siége épiscopal, comme il l'était par l'importance du fief, il n'est point douteux qu'on eût préféré les archevêques de Sens et de Tours, les plus antiques métropolitains de la Gaule, à de simples suffragants de l'archevêché de Reims; mais les pairs de la cour du roi devaient être, avant tout, possesseurs de fiefs relevant immédiatement de la couronne, et c'était comme duc de Reims, comtes de Laon, de Noyon et de Beauvais, qu'ils

1. Assez de mal me fit votre oncle Ganelon,
Qui trahit en Espagne li douze compagnons.

(Roman de Philomela écrit au XIIe siècle, et celui de Gaultier d'Avignon, de l'année 1202.)

venaient siéger à côté du roi dans les grandes assemblées nationales[1].

Au milieu de cette cour, où commençait à se former une hiérarchie de rangs et de dignités politiques, le roi Philippe venait de proclamer des tournois et des fêtes. C'était vers le mois de juin 1184; tout le baronnage de France s'était réuni à Champeaux pour y célébrer, par des pompes chevaleresques, les fiançailles de Robert de Dreux, neveu du roi, et de Iolande de Coucy; le jeune Robert devait recevoir les éperons de chevalier des mains de son oncle et de son suzerain. Le mariage de Baudouin, comte de Flandre, avec Marie, sœur du comte de Champagne, et celui d'Agnès, héritière du comté de Nevers et d'Auxerre, avec Pierre de Courtenai, causaient une commune joie dans la royale famille, et l'arrivée de Henri, l'aîné des comtes de Champagne, longtemps captif en Palestine, mettait le comble à cette ivresse de plaisir qui animait la cour plénière[2]. De toutes les parties de la France féodale on s'était réuni à Champeaux; les barons, leur faucon sur le poing, suivis des nobles dames et damoiselles, vêtues de leurs plus beaux atours, avaient quitté leur manoir, et s'étaient dirigés vers la cour plénière. On comptait, parmi ce haut baronnage, Henri, comte de Sancerre, sire très-hardi, mais pillard. Il avait enlevé, dans sa jeunesse, Hermesende, fille de Geoffroi III, seigneur de Donzi, et qui, depuis trois jours seulement, s'était unie au sire de Trainel; on racontait ses prouesses et ses galantes aventures dans le royaume d'Arménie, où cependant le pauvre sire avait été dépouillé; il s'en était revenu

1. Dissertation sur l'institution des pairs de France, par Bullet.
2. Cartulaire de l'abbé de Camps, — § Famille du roi.

dans son petit comté sur un mauvais cheval bai, mendiant l'hospitalité de châteaux en châteaux[1].

A son haut cimier noir, à sa taille gigantesque, on pouvait facilement reconnaître le sire de Valentinois et du Diois; son père, bâtard du comte de Poitiers, avait secouru la comtesse de Marsanne contre les évêques de Valence et de Die, et, après avoir conquis plusieurs châteaux et villes du Valentinois et du Diois, il reçut cette terre en fief et propriété. Guillaume, son fils, courait les cours plénières, cherchant aventure à dénouer, et ses prouesses avaient tellement étonné le comte de Toulouse, que celui-ci le reconnut comme son cousin et son bon parent, quoique de race bâtarde[2]. On remarquait aussi Guillaume, comte de Mâcon; il était fils du fameux Gérard, comte de Mâcon, le plus grand voleur des églises que oncque ne fut jamais. On disait de Gérard une singulière aventure : un jour qu'il était entré de force dans l'église de Saint-Philibert de Tournus, et qu'il s'approchait de l'autel, un moine de haute taille sortit du chœur, et, prenant le comte par les cheveux, le traîna, le ballota, en lui disant : « Comment as-tu été si hardi d'entrer dans mon église? » Le pauvre comte, depuis cette aventure, était devenu la risée de ses hommes d'armes, et son fils s'était jeté dans la plus profonde piété[3]. Robert, comte de Meulan, s'était fait aussi une grande renommée par ses aventures hardies; il avait, dans sa jeunesse, fait un pèlerinage armé en Sicile, où ses formes hautaines et légères tout à la fois lui avaient attiré la haine de tous les habitants du pays; il

1. Voyez les pièces recueillies dans un mémoire de la collection de l'Académie des Inscriptions, t. XXVI, p. 680.

2. Preuves de la généalogie des comtes de Valentinois, p. 5.

3. Acta. Sanct. ordin. S. Benedict. part. 3, p. 563.

vivait en paix dans son riche comté, faisant force bien aux monastères; chaque année, son habitude était de leur accorder quelques dons, et, avant de partir pour la cour plénière annoncée par Philippe-Auguste, il avait concédé aux religieux de Saint-Denis la permission d'ouvrir les vendanges à Mantes ainsi et quand ils le trouveraient convenable[1].

Les plus remarquables en toute cette chevalerie, dont il est impossible de rapporter tous les noms, étaient Geoffroi, comte de Bretagne, et Richard, comte de Poitou, fils du roi d'Angleterre Henri II. Ils étaient liés d'une étroite amitié avec Philippe, par haine et par ambition contre leur père, dont ils convoitaient les riches héritages. Telle était l'intimité chevaleresque qui unissait le roi de France aux deux héritiers des Plantagenets, que chaque jour, selon le chroniqueur Roger de Hoveden, Philippe et Richard mangeaient à la même table et au même plat, et la nuit ils couchaient dans le même lit[2].

La réunion d'un si brillant baronnage, les fêtes annoncées, avaient aussi attiré à la cour du roi toutes les joyeuses bandes de troubadours, trouvères, ménestrels et jongleurs; quoique les vieux moines et les barons dévots eussent arraché au roi, il y avait déjà bien deux années, qu'il ne donnerait plus robes, pelisses et bijoux aux jongleurs et ménestrels, cependant, aux approches des pompes et des fêtes, ils accouraient tous à la cour de Philippe, qui les recevait gaiement et en joyeux baron. Quand la guerre, en effet, avait suspendu ses fureurs, et que l'hiver appelait les châtelains autour de leur immense foyer, le ménestrel venait embellir des soirées trop longues. Là, en présence d'un nombreux

1. Cartulaire de Saint-Wandrille, 1175.
2. Roger de Hoveden, ann. 1184.

baronnage de dames et de demoiselles, *il fablait les romans d'aventures*. Tantôt il racontait les prouesses de Guillaume au court nez, d'Aimeri de Nanteuil, d'Ogier le Danois, de Regnaud de Montauban, *qui conquist l'Ardenois;* de Gauvain *le bon chevalier*, neveu du roi Arthus ; tantôt il faisait entendre les rauques accents de la vielle, de la gigue et du psaltérion. Souvent il joignait aux agréments de la voix une facilité extrême pour les tours d'adresse, et il excitait les éclats de rire de l'assemblée par de grosses plaisanteries. « Dames et chevaliers, quel tour voulez-vous du jongleur? car je suis le bon seigneur des chats ; je fais des gants pour les chiens, des coiffes pour les chèvres et de bons hauberts pour les lièvres[1].

Le ménestrel était, en général, à la tête d'une troupe ou ménestrandie qui le suivait dans ses courses vagabondes ; les trouvères ou fabliers composaient les romans et les fabliaux ; les conteurs les débitaient ; le chanteur ou ménétrier accompagnait sa voix du son des instruments de musique ; enfin les jongleurs, sorte de joueurs de gobelets, « qui ne s'occupaient qu'à mille singeries et grimaces. » Quand une de ces ménestrandies arrivait dans un château, ce n'était partout que fêtes et plaisirs. On se réunissait de vingt lieues à la ronde. Après le festin, où les vassaux étaient invités, les ménétriers commençaient leurs chants et les jongleurs leurs tours. On les gardait quelquefois toute une semaine, au milieu de la joie et des gaïes chansons. Lorsque l'instant du départ était arrivé, le baron et les dames les accablaient de présents, et les payaient comme ils le dé-

1. Et gaaz à chiens, coifes à chièvres,
Et sait faire haubert pour les lièvres.

(Fabliau des deux ménétriers. Legrand-d'Aussi, t. I, p. 269.)

siraient[1]. Les mœurs de ces bandes joyeuses se ressentaient de leur gaie profession. « A Sens, vivait jadis un ménétrier, le meilleur humain de la terre, et qui, pour un trésor, n'eût pas voulu avoir querelle avec un enfant, mais homme sans conduite, et dérangé s'il en fut jamais. Il passait sa vie au jeu ou à la taverne, à moins qu'il ne fût dans des lieux encore pires. Gagnait-il quelque argent, vite il le portait là. N'avait-il rien, il laissait son violon chez le juif en gage. Aussi, toujours déguenillé, toujours sans le sou, souvent même nu-pieds ou sans chemise, par la bise ou la pluie, il vous eût fait compassion ; malgré cela, gai, content, la tête en tout temps couronnée d'un chapel de roses, il chantait sans cesse, et ne demandait à Dieu qu'une seule chose, de mettre toute la semaine en dimanches[2]. » Ces troupes de ménestrels et de jongleurs donnaient des représentations scéniques pour égayer les dames et les barons. « On y voyait différents mystères qui montraient Adam et Ève, les trois rois, le meurtre des innocents, notre Seigneur *riant avec sa mère et mangeant des pommes*, les apôtres disant avec lui leurs patenôtres, la décolation de saint Jean-Baptiste, Hérode et Caïphe *en mitres*, Pilate lavant ses mains, un paradis dans lequel se pressaient quatre-vingt-dix anges, un enfer noir et puant où tombaient les réprouvés aussitôt saisis par cent diables[3]. » A ces pièces graves venaient se joindre

1. Lay de Laval, par Marie de France. Mss. du roi. 7987.

> Au matin quand il fut grand jor,
> Furent payés li jongleor,
> Li un orent biaux palefrois,
> Beles robes et biaux agrois (bijoux).

2. Fabliau de Saint-Pierre et du jongleor. Legrand-d'Aussi, t. II, p. 26.

3. Même collection, t. I.

des entremets ou intermèdes propres à égayer le sérieux de la pièce sainte. Ces intermèdes étaient remplis par des ribauds qui dansaient et chantaient en chemise. « On y voyait un roi de la fève, des tournois d'enfants, un homme sauvage, un loup qui filait; enfin la vie entière de maître renard, d'abord médecin et chirurgien, puis clerc, et chantant une épître et un évangile, puis évêque, archevêque, puis pape, et toujours mangeant poules et poussins[1]. »

Les ménétriers racontaient dans leurs chansons toutes les histoires et les légendes qui avaient cours dans la contrée. C'étaient tantôt les miracles de l'enchanteur Merlin qui s'était rendu secourable à maints chevaliers, à maintes dames, et même aux vilains[2]; tantôt les merveilles des cours plénières du roi Arthus dans la cité de Carduel. Une femme s'était présentée montée sur sa mule sans licol et sans frein : le roi Arthus l'interroge; elle lui déclare en pleurant qu'elle est ainsi condamnée à voyager jusqu'à ce qu'un preux chevalier lui rapporte le licol de sa mule. Le beau Gauvain demande un baiser à la belle et part pour cette périlleuse aventure, se confiant à son courage pour la mettre à fin. Il rencontre sur sa route des lions, des serpents, des murs d'airain et des géants; enfin, après avoir surmonté tous les obstacles, il rapporte le licol, et obtient pour récompense le joli don d'amour de la demoiselle. Arthus lui offre maints châteaux, mais Gauvain les refuse[3], car il a été assez

1. Chronique Mss. à la suite du roman de Fauv. Mss. du roi, 8612.

2. Legrand-d'Aussi, t. I, fabliaux de la Table-Ronde.

3. Fabliau de la Mule sans licol, Legrand-d'Aussi, t. I, p. 13.

Lors l'en a Gauvain remercié :
Sire, dit-il, bien suis payé,
Et de la pucelle seulement.

Les tensons de ces nobles hommes, leurs lays, leurs sirventes étaient tous inspirés par le sentiment le plus exalté; ils disputaient entre eux sur des points de jurisprudence amoureuse, sur la décision des cours d'amour. Dans six châteaux de France existaient alors de nobles assemblées de dames; on citait celle de la dame de Gascogne, d'Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, de la reine Éléonore, de la comtesse de Champagne, de la comtesse de Flandre, et des dames de Pierrefeu, de Signe, et de Romanin. On y discutait des questions de galanterie. La cour de Romanin se composait de Stephanète de Gantelme, dame du lieu, de la marquise de Malespina, de Saluce, de la dame de Baulx, Laurette de Saint-Laurens, Huguone de Sabran, comtesse de Forcalquier, Hélène, dame de Montparon, Isabelle de Borrilhons, Ursine de Ursières, dame de Montpellier, Aloete de Meholon, Élyse, dame de Meyrargues [1]. On rapportait avec respect leurs décisions souveraines; plusieurs furent produites dans la cour plénière de France. « On demanda si le véritable amour peut exister entre gens mariés. » Voici quel fut le jugement de la comtesse de Champagne : « L'amour ne peut étendre ses droits sur des personnes mariées; car les amants s'aiment et se livrent volontairement; les époux sont tenus par devoir de ne se refuser rien l'un à l'autre [2]. » Une damoiselle, attachée à un chevalier, se marie à un autre, doit-elle refuser au premier ses faveurs? Jugement d'Ermengarde, vicomtesse de Narbonne : « Le mariage n'exclut pas les faveurs d'un premier attachement [3]. »

Ces jeux d'esprit et d'une morale facile, qui excitaient

1. Nostradamus, p. 131.
2. Mss. d'André le chapelain. Bibliothèque du Roi, n° 8758.
3. *Ibid.*

les applaudissements des dames, furent suivis, dans les pompes chevaleresques de la cour de Philippe-Auguste, par l'exercice de la chasse. Tous les barons rivalisaient d'ardeur, d'éclat et de dépenses, pour courre le cerf ou le daim. Lorsqu'un voyageur arrivait dans le manoir d'un château opulent, ce qu'il entendait d'abord, c'était l'aboiement des chiens, le son du cor, le cri des éperviers et des faucons. C'était le luxe du baronnage de France que de réunir une bonne meute de chiens anglais, exercés à la piste et à la course. Plusieurs chevaliers prodigues aliénaient leur fief ou leur serf pour quelques levriers agiles. Le clergé lui-même, comme on l'a vu, n'avait pu résister à cet engouement général, et les églises retentissaient souvent du jappement des chiens du sire abbé, ou du cri aigu de ses oiseaux de proie [1].

Durant ses grandes fêtes plénières, Philippe convia ses barons aux plaisirs actifs de la chasse ; il venait de faire entourer le bois de Vincennes de murs hauts et forts, « de manière que bêtes et gens ne pussent aller parmi. Henri, fils aîné du roi d'Angleterre, avait fait cueillir et amasser parmi les forêts de Normandie et d'Aquitaine, jeunes faons et bêtes sauvages, cerfs et biches, daims et chevreaux ; » Philippe les avait dispersés dans le bois de Vincennes, et c'était vers cette épaisse forêt que devait se diriger la chasse royale. Dès l'aube du jour, le son du cor, parti de la tour du sénéchal, prévint tous les officiers du roi de se tenir prêts, d'accoupler les chiens et de préparer les chevaux. Quelques minutes après, Philippe arriva, suivi de ses joyeux amis. Tous étaient vêtus d'un justaucorps et portaient un petit glaive en

1. Philippe-de-Vitri, évêque de Meaux, et Denis-le-Grand, évêque de Senlis, ont écrit deux traités sur la chasse. — Liv. Mss. de fauconnerie sous le titre : *Le déduit de la chasse au cerf.*

forme de poignard. On raisonna d'abord, à l'aide des renseignements qu'on avait pu recueillir, sur les voies qu'avait tenues le cerf. Quand on connut ses allures, on entra dans la forêt; les chiens furent découplés, et le noble animal, bientôt forcé par la meute agile, reçut le coup de la mort des mains du roi et de Richard d'Angleterre. Le lendemain on se livra au courre du sanglier. Les chasseurs étaient tous vêtus d'une veste courte, fourrée de gris, serrée d'une ceinture de cuir d'Irlande; ils portaient un couteau appelé *quentret;* un cornet d'ivoire pendait à leur cou; leur chaussure était étroite et bien tirée, ce qui faisait [1] briller la beauté des jambes et la forme élégante des pieds. Cette chasse fut sanglante, et l'animal n'expira qu'après avoir déchiré avec ses dents meurtrières des serfs, des limiers et des chevaux.

Ces exercices, tout guerriers, étaient accompagnés de trop de périls pour que les dames y fussent associées. La galanterie de ce siècle inventa la fauconnerie, sorte de délassement qui convenait à la faiblesse de leur sexe. Dans l'intérieur de chaque manoir, les dames, les demoiselles, et les varlets *qu'on élevait dans le doux servage d'amour*, occupaient leur loisir à dresser des oiseaux de proie, à façonner la docilité des éperviers et des faucons. Lorsqu'ils étaient bien appris, on attachait une chaîne d'or ou d'argent à une de leurs pattes, et captifs dans la tourelle, ils ne sortaient qu'avec le châtelain ou la dame du lieu. Pas un seigneur de haut parage, pas une demoiselle bien élevée qui ne connût le *déduit* ou l'art de la chasse au faucon. Le béfroi sonnait à peine la sixième heure du jour que, déjà

1. Sainte-Palaye, chap. 1er.

montées sur leur haquenée docile, les châtelaines s'avançaient, le faucon sur le poing, vers la forêt voisine. Lorsqu'un malheureux petit estourmel, une colombe timide, le passereau des bois, faisaient entendre leur cri à travers le feuillage, la dame lâchait son faucon, qui, déployant son vol, poursuivait le faible oiseau; lorsqu'il le tenait dans ses serres, on le rappelait; le faucon revenait se poser sur le poing ou sur l'épaule de sa maîtresse et lâchait la proie entre ses mains [1].

Les tours d'adresse, les traits de courage et d'agilité des chiens et des levriers dans la chasse du roi, firent la conversation des barons et des dames durant le dîner qui succéda aux courses. On apporta la tête du cerf, on considéra l'étendue et la hauteur du bois, l'épaisseur et la grosseur des membres, la pesanteur de la hure du sanglier. « Sénéchal, quel est celui qui a détourné la bête? C'est Torre le maître-veneur; il voudrait bien être gratifié d'un arpent de bois. — Eh bien! sénéchal, faites dresser ma charte [2]. » Chacun se vanta ensuite de ce qu'il avait fait, et les moins habiles ne furent pas les plus laconiques dans leur rapport.

Alors commencèrent les contes et joyeux propos sur la chasse; chacun des barons et convives fit son récit sur les vieilles légendes de la forêt. On raconta qu'une meute de chiens, après avoir chassé toute la journée, se trouva arrêtée le soir comme par une force surnaturelle devant un lieu saint où le cerf s'était réfugié; qu'un lièvre, ayant épuisé toutes ses ruses pour échapper

1. Livre de Gasse de la Bigne. Roman des *déduits de la chasse*. Mss. du roi, nº 7626; c'est un écrit complet en vers sur tous les amusements de la chasse féodale.

2. Mémoire de M. de Sainte-Palaye sur la chasse, liv. II.

aux chiens, s'était jeté dans les bras d'un saint homme qui lui sauva la vie ; ailleurs, on avait vu un ours aux abois grimper sur un arbre où un ermite avait jeté son habit, et trouver son salut sous ce respectable froc. On avait aperçu saint Hubert parcourir la forêt, sonnant du cor et suivi d'une meute nombreuse de chiens ; l'ombre d'un seigneur renommé par ses chasses hardies, d'un nouveau Robin Wood, était apparue, l'arbalète sur l'épaule, au sire du château voisin, dans l'épaisseur d'un bois. Il n'était pas une veillée de seigneurs et même de serfs où il ne fût question de ces légendes populaires [1].

Ces fatigues et ces exercices violents laissaient encore bien des loisirs aux barons et aux chevaliers. Il y a dans les habitudes de la guerre une sorte de prodigalité aventureuse qui fermente dans l'oisiveté des camps et la vie des manoirs. Sous la tente, comme autour du foyer domestique, les châtelains et les hommes d'armes ne s'exerçaient pas seulement aux nobles jeux de la lice. Un penchant non moins impérieux les portait vers les chances de hasard. Tantôt les dés roulaient sur les tables de noyer ou sur le sol couvert de nattes, tantôt les échecs absorbaient l'attention des vieux chevaliers. Charlemagne lui-même aimait à se délasser du poids des affaires publiques sur un pesant échiquier : il s'y amuse avec le vieux Aimon, avec Roland, son neveu, et le traître Ganelon de Mayence [2]. Quelquefois les hommes d'armes préféraient les osselets, jeu où l'adresse pouvait lutter contre les caprices de la fortune. Les cartes proprement dites étaient encore inconnues ; mais on se servait d'une série de figures empruntées aux Maures d'Espagne, qui les tenaient eux-mêmes des

1. Voyez les légendes rapportées par Sainte-Palaye, liv. Ier.
2. Roman de Charlemagne ou la Chronique de Turpin.

Orientaux[1]. Les paladins jetaient au sort d'un dé leurs fiefs, leur châtellenie, leurs armes, leurs chevaux de bataille; les clercs eux-mêmes y perdaient leurs presbytères, et plus d'un abbé engagea les vases sacrés à des juifs pour satisfaire un penchant irrésistible. Aussi les conciles, les capitulaires, les lois et les coutumes locales, prohibent formellement les jeux de hasard: « Nous défendons aux fidèles de jouer aux dés, sous peine de déposition pour les ecclésiastiques et d'excommunication pour les laïques[2]. » Quant aux coutumes, elles interdisent même la fabrication des dés, et toute académie ou école dans laquelle on enseignerait les échecs. Il suffit de se bien pénétrer du caractère bouillant des barons de France pour comprendre avec quelle impatience ils devaient subir les coups du sort, et combien de combats singuliers les dés purent causer. Dans le roman de Renaud de Montauban, le vaillant fils d'Aimon, jouant avec un des fils de Charlemagne, prince lâche et méchant, lui jette le damier aux échecs à la tête, et le tue du coup. Cette aventure sanglante donna lieu au siége du château de Montauban et aux tours d'adresse de Maugis, qui trompa le grand Charles jusqu'à le mettre dans un sac et à le transporter dans la ville assiégée[3].

Les plaisirs de la table étaient aussi une affaire d'ostentation dans la vie des châteaux et dans les mœurs de la chevalerie. La cour de Philippe-Auguste, comme

1. Dissertation de Bullet sur les cartes à jouer. Lyon, J. Deville, 1757.

2. Concile d'Elvire, can. 70. — Statuts synodiaux d'Ebles de Sully, évêque de Paris, 1201. — Concile de Latran, can. 16. — Concile d'Alby, can. 48. — Statuts synodiaux de Milon, évêque d'Orléans.

3. Cette aventure a fait le sujet du roman si populaire des Quatre fils d'Aimon. — (*Voy.* mon *Charlemagne*.)

celle du grand roi Arthus, de célèbre mémoire, se faisait remarquer par le luxe des repas. Son compte de dépense au trésor des chartes porte une somme de 40 livres parisis pour le poisson d'Étampes à l'usage de la table du roi, 2 livres pour des potages à la purée, au lard, aux légumes et au gruau; 5 livres pour des oiseaux rôtis à l'eau rose avec un peu de vin et de sel; 4 livres pour des échaudés, des gauffres, achetés aux marchands qui s'établissent à la porte des églises; 2 livres pour les fruits secs, avelines et gingembre confit, et 5 livres pour un superbe paon, oiseau tout royal[1]. Dès que none sonnait au monastère, des siéges en noyer, rembourrés de jonc, peints en rouge et en jaune, et dont le sommet se terminait en ogive, étaient rangés autour de la table, sur laquelle était disposé un service de vaisselle d'airain. Au moment où les chevaliers entraient, le roi, plein de civilité, les conviait à s'asseoir. Devant eux étaient rangées des coupes assez élevées et d'une vaste capacité. Dès que l'on servait le potage à la hure de sanglier, et quelquefois à la volaille[2], le chapelain commençait le *Benedicite* à haute voix; et tous les chevaliers l'accompagnaient dans cette prière; puis il faisait d'autres lectures pieuses, tandis que les plats de gibier, les bons poissons d'Étampes ou des viviers de Vincennes, Saint-Maur et Saint-Mandé, paraissaient sur la table, arrosés de nombreuses libations des vins du Clos-Vougeau et de Cluny. Au milieu du repas, les portes s'ouvraient, et l'on voyait avancer les damoiselles suivies des écuyers portant sur un plat d'argent, revêtu des ar-

1. Brussel, de l'Usage des fiefs, t. II, pièces justificatives.

2. Mss. du roi, no 7218. Le Fabliau du Cuvier parle aussi d'une soupe au vin :

> Or ça fait-il la soupe au vin.

moiries royales, le paon rôti, encore tout brillant de son riche plumage; on accueillait avec enthousiasme le magnifique oiseau, arrivant escorté du héron et du pluvier doré. Alors le chapelain cessait sa lecture. Les dits et les bons mots circulaient. Presque tous les chevaliers faisaient des vœux et juraient sur le paon d'entreprendre quelque périlleuse aventure : « Sire roi, je jure bien sur le paon de pourfendre trois géants en l'honneur de ma dame.—Je me mets en sa captivité, disait l'autre; j'irai en Palestine, comme l'empereur Charles; je ne coucherai jamais dans mon lit que je n'aie conquis épée enchantée et armes invulnérables[1]. » Les ménétriers faisaient ensuite entendre leurs chansons et les récits de vieilles prouesses. Puis commençaient les jeux du festin : un grand pâté était servi, rempli de petits oiseaux encore vivants; à la prière des dames, qui suppliaient pour les pauvres captifs, on ouvrait le pâté, les oiseaux s'envolaient dans la salle; alors les damoiselles lâchaient leur faucon et leur épervier, qui rapportaient les petits passereaux tout tremblants[2].

Pour couronner la fête de sa cour plénière, le roi Philippe annonça qu'un tournoi serait célébré. Ses hommes d'armes, revêtus de pelisses fourrées d'hermine, portant sur leur poitrine les armoiries de France,

1. Roman des Vœux du Paon et le Retour du Paon. Mss. du roi, 7975, 7689, 7990 et 7992.

2. Pastés de vifs oiselets :
Et quand ces pastés brisaient,
Li oiselets partout volaient;
A donc vissiez-vous faucons,
Austours et esmerillons
Voler après les oiselets.

(Roman de Florés-de-Blanchefleur. Mss. du roi, no 1830, fonds de l'abbaye Saint-Germain.)

émaux, cimier et supports, se rendirent dans tous les lieux de ses domaines et vers tous les prud'hommes en chevalerie. Dans chaque château, ils annoncèrent leur mission : le pont-levis se baissa ; le nain sonna du cor, et les arbalétriers détendirent leur arme meurtrière. Le seigneur et les demoiselles accueillirent les hérauts avec distinction. On publia le lendemain dans la contrée que tel jour le bon roi Philippe se proposait de *faire jouter* en un tournois, et que les chevaliers y étaient attendus pour donner *force coups de lance*[1]. Toute la chevalerie apprêta ses armes, ses devises, ses grands chevaux de bataille noblement caparaçonnés. Les dames songèrent à leurs atours. Ce n'était partout que préparatifs pour assister à cette grande fête militaire, seul moyen de communication que la noblesse eût alors sur le territoire morcelé de la monarchie féodale. Lorsque le temps du tournoi fut arrivé, le roi fit préparer les lices pour la bataille, et les estrades pour les dames et pour les vieux chevaliers juges du combat. A mesure que les paladins et les barons se présentaient, il les recevait dans le manoir royal ; les écuyers et les valets logeaient dans les hôtelleries de la ville voisine ou des villages qui relevaient de ses domaines. Le dimanche qui précéda le tournoi, toutes les armoiries, les couleurs et les bannières des chevaliers qui se proposaient de combattre, furent exposées aux fenêtres du château et des tourelles ; les dames et les juges du camp les examinèrent l'une après l'autre pour s'assurer que parmi les combattants il ne s'était glissé aucun chevalier discourtois

1. Il existe à la bibliothèque du Roi un manuscrit fort curieux où sont reproduites en miniature toutes les cérémonies des tournois ; il porte le no 678. Quoiqu'il appartienne à une époque plus moderne il n'en donne pas moins une idée exacte des grandes lices de chevalerie.

et félon[1]. Le nombre de ces armes artistement rangées fit l'admiration des vieux paladins. En effet, les bannières et les écus, richement armoriés, présentaient une ingénieuse et brillante variété d'emblèmes chevaleresques. On y voyait la licorne, signe de loyauté, de l'honneur et de l'amour épuré; le lion, symbole du courage et de la magnanimité; les alérions, aiglettes sans bec ni serres, figurant les ennemis désarmés ou mis hors de combat; les merlettes, image des croisés qui avaient passé la mer comme ces oiseaux voyageurs, et que l'on peignait de même sans bec ni ongles, pour exprimer la pénitence et la résignation des humbles pèlerins d'Orient; le griffon, assemblage fantastique et monstrueux des formes de l'aigle au regard perçant, avec celles du lion intrépide, et qui réunissait ainsi les emblèmes de la force, de la vitesse, de la vigilance et de la domination[2]. Les écussons féodaux étaient encore chargés de diverses pièces dites *honorables;* telles que la *bande*, ligne diagonale, la *fasce*, ligne transversale, image de l'écharpe et de la ceinture, dont elles reproduisaient la couleur et les ornements; le *pal*, ligne perpendiculaire, indication du poteau surmonté d'armoiries que chaque baron faisait dresser devant sa tente ou devant les ponts de son château; le *chevron*, pièce de charpente qui était comme le hiéroglyphe des machines de guerre et des tours de bois alors en usage dans les siéges; les *tourteaux*, pains de forme ronde, signe des subsistances militaires, devenu une marque d'honneur pour ceux qui avaient enlevé un convoi à l'ennemi, ou ravitaillé l'armée des croisés, si souvent exténuée de

1. Favin, Théâtre d'honneur et de chevalerie, t. II, p. 1747.
2. Les armoiries remontent donc aux armes régulières et héréditaires du règne de Louis-le-Gros.

privations; les *créneaux* et les *tours*, expression naturelle des villes et des forts emportés d'assaut; les *besants* d'or ou d'argent, pièce de monnaie, signifiant la rançon exigée des guerriers que l'on avait faits prisonniers dans les combats, ou celle que l'on avait payée soi-même pour se racheter des infidèles; et enfin l'*échiquier*, symbole non moins ingénieux, qui représentait une armée rangée en bataille. Tous ces emblèmes brillaient de vives couleurs appelées *émaux*; c'était le *gueule*, nom donné au rouge par analogie avec la gueule ardente des animaux féroces, l'*azur* ou couleur saphirique, attribut des célestes vertus et des perfections chevaleresques; le *sinople*, vert musulman, adopté depuis les croisades, en mémoire des guerres contre les infidèles; le *sable* ou le noir, figurant la terre, et qui exprimait l'humilité, la sagesse, le détachement du monde, ou le deuil et la tristesse d'âme du chevalier qui le portait. La simplicité de l'écu héréditaire s'était compliquée de génération en génération par des mariages ou par de nouveaux exploits, qui avaient motivé l'addition de pièces nouvelles au blason primitif. Les paladins joignaient souvent encore aux armes de leur famille des devises particulières qui annonçaient l'état de leur cœur ou quelque projet formé. Ici, c'était la passion inspirée par une noble dame; là, une vengeance jurée contre un châtelain déloyal; quelquefois un vœu de prendre la croix, ou d'accomplir un pèlerinage au saint Sépulcre, à Rome, à Saint-Jacques de Compostelle[1].

Après l'inspection d'honneur, les prud'hommes, juges du camp, visitèrent la lice. Ils examinèrent si le terrain était bien choisi, si les barrières fermées par des cordes

1. Le père Ménétrier, Origine des ornements et armoiries, ch. 15.

pouvaient arrêter la multitude des serfs et des vilains accourus de toutes les contrées environnantes ; s'il n'était pas à craindre que sur une terre inégale les coursiers excités par le combat ne fissent des chutes malheureuses. Puis ils virent la lance, l'épée des combattants, jugeant si la pointe en était émoussée, de manière à ne point faire de blessures profondes et à ne point ensanglanter les jeux. La veille du tournoi, les chevaliers montés sur leurs coursiers élégamment caparaçonnés, et précédés des juges du camp, firent leur entrée publique dans le château royal par le pont-levis, au son du cornet et de la trompette. Les gonfanons de mille couleurs étaient suspendus aux murailles et aux tourelles; la multitude accueillit par de bruyantes acclamations les paladins dont on connaissait déjà les prouesses. Les écuyers et les valets simulèrent une joûte avec des hampes de lance ou des bâtons en dehors de la lice, pour servir de prélude aux combats plus sérieux du lendemain[1]. A peine l'aurore avait-elle doré l'horizon, que les chevaliers se préparèrent au tournoi. Les écuyers fourbissaient les armes, lavaient les chevaux. Les dames, sortant du château, vêtues de leurs plus beaux atours, allèrent prendre place sur des échafaudages ornés de banderoles et de tentures purpurines. Le seigneur, les juges du camp, les vieux barons, experts en prouesses, se rangèrent à leur côté. Au signal donné, les barrières s'ouvrent, et les chevaliers se précipitent dans la lice. Ils fournirent d'abord pêle-mêle quelques coups de lance, sorte d'essai de leur force et de leur valeur ; puis s'engagèrent les combats singuliers où brillaient l'adresse et l'expérience de chacun. Rien

1. Voyez la description brillante d'un tournoi, dans le roman de Perceforest, vol. 1, fo 155.

n'était plus agréable au baronnage de France que ce grand spectacle des tournois. « Sénéchal, disait l'un, le chevalier au lion porte de fiers coups de lance. En voilà un autre qui est certainement de noble race, car il culbute à tort et à travers. » Les damoiselles accablaient aussi de dons les chevaliers qui se distinguaient dans la lice. « A la fin du tournoi, les dames étaient si dénuées de leurs atours, que la plupart étaient en pur chef (nue tête). Elles s'en allaient les cheveux gisants sur leurs épaules, plus jaunes que fin or, et avec leur cotte sans manche, car toutes avaient donné aux chevaliers, pour eux parer, guimpes et chaperons, manteaux et camises, manches et habits[1]. Quand elles se virent à tel point dénuées, elles en furent ainsi comme toute honteuses; mais sitôt qu'elles virent que chacune était au même point, elles se prirent toutes à rire de cette aventure, car elles avaient donné leurs joyaux et leurs habits de si grand cœur aux chevaliers, qu'elles ne s'apercevaient pas de leur dévestement[2]. »

Dans le tumulte de ces batailles simulées auxquelles le roi prit part, on distingua les grands coups de lance de Richard d'Angleterre et de Geoffroi duc de Bretagne; mais, à la fin du tournoi, le dernier de ces jeunes princes fut renversé de son coursier et foulé aux pieds des chevaux; il expira entre les bras du roi son suzerain, maudissant sa fatale destinée. La tristesse que cet événement causa dans le haut baronnage fut encore augmentée par les sinistres prédictions qui circulaient alors dans la cour plénière. « Les astrologues de l'Égypte

1. Je me suis fait une idée de cette frénésie de femme pour les grands jeux de chevalerie, en contemplant en Espagne le grand combat royal de taureaux en 1833.

2. Roman de Perceforest, vol. 1, fo 155, vo col. 1.

et de la Syrie avaient envoyé en diverses parties du monde, des chartes dans lesquelles ils affirmaient que, sans nul doute, au mois de septembre qui après viendrait, devait avenir moult pestillence, comme grande désunion de vents, tempêtes, croulement de terre, mortalité de gens, sédition et guerres, mutations de règne et moult autres tribulations. »

Tandis qu'une folle et imprévoyante jeunesse se livrait aux plaisirs, les vieux barons, les moines, les châtelains prudents réfléchissaient souvent en silence aux grands malheurs dont ils étaient menacés. « Ainsi comme Dieu et la raison du nombre le démontraient, les hautes et basses planètes devaient se conjoindre en la balance du mois de septembre, et en cette année devait y avoir éclipse de soleil particulière et couleur de feu. Au même moment, naîtrait un vent grand et fort qui rendra l'air tout envenimé, et seront ouïes voix horribles qui épouvanteront les cœurs, et le vent lèvera poussière immense qui recouvrira les cités bien assises[1]. » A la suite de cette prédiction, des prières furent faites en tous les monastères; les solitaires des bois de Vincennes conjurèrent les saints par vœux ardents; et lorsque le mois de septembre arriva, aucun de ces malheurs ne s'accomplit, ce qui fut regardé comme un grand miracle parmi les hommes sages et prévoyants.

En ce moment venaient d'arriver à la cour de Philippe des envoyés de l'empereur de Constantinople. Les paladins étaient réunis à la cour de Champeaux, lorsqu'ils virent s'approcher du palais deux hommes vêtus de robes flottantes, en soie brodée d'or; ils étaient montés sur deux chevaux blancs, et suivis d'une mul-

1. Chronique de Saint-Denis, à l'année 1182.

titude de prêtres dont les ornements différaient de ceux des abbés et des moines de France. Quelques officiers portant des colliers d'or les précédaient ; l'on reconnaissait à leurs bâtons, à leur coiffure surmontée d'une sorte de mitre, et surtout à un petit étendard où se déployait le dragon impérial, qu'ils appartenaient à la cour de Constantinople. Les messagers s'empressèrent d'annoncer au roi leur bonne arrivée ; et, ayant été introduits, ils présentèrent au monarque des chartes écrites en encre pourprée et revêtues d'un scel ou bulle d'or. L'empereur Manuel demandait au roi la jeune Agnès de France pour le césar Alexis. Les prud'hommes furent consultés[1]. La plupart des chevaliers avaient vu les pompes impériales et l'éclat de Constantinople ; si quelques-uns avaient éprouvé la perfidie de Manuel, beaucoup avaient connu ses largesses ; et l'on ne parlait en toutes les cours plénières que des trésors et du cérémonial de la cour de Bysance. De l'avis des barons, la princesse, qui atteignait à peine sa neuvième année, fut accordée. On célébra devant les *illustrissimes* vieillards et les comtes efféminés de Constantinople des fêtes, des tournois, des processions, des jeux, des farces scéniques ; et les ménestrels cherchèrent à égayer la gravité bysantine par leurs chansons.

Après un séjour de courte durée, les ambassadeurs partirent, emmenant avec eux la jeune Agnès, qui n'abandonna pas sans pleurer la cour de France et ses beaux jardins de Paris. Montée sur une haquenée blanche comme ses belles mains, et suivie de quelques prudents chevaliers, elle prit la route d'Italie. Elle se détourna de son chemin pour aller, selon la coutume, humble et

1. Anonyme, Vie de Philippe-Auguste.

pauvre pèlerine, accomplir un vœu à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire. Agnès y pria longtemps au pied de l'image en bois peint du pieux solitaire ; elle y déposa ses atours, ses colliers d'or, son voile de lin. Tandis que, retirée dans sa petite cellule, elle se disposait au sommeil, un affreux incendie éclate dans l'abbaye. Le béfroi appelle à coups redoublés tous les serfs d'alentour. On se précipite pour sauver la jeune princesse. Elle fut retirée du milieu des flammes par les efforts du comte Gui, son sénéchal, sous la garde duquel le roi l'avait placée. Les religieux et le peuple firent à ce sujet de tristes conjectures. On avait remarqué que le feu s'était manifesté dans la chambre de la princesse, et l'on ne doutait pas que cette circonstance n'annonçât de grands malheurs dans son union avec le césar. Plusieurs fois les vieux chevaliers se rappelèrent la perfidie de la cour de Constantinople, et la conduite cruelle de Manuel envers les pèlerins. Cependant, trois mois après, on apprit qu'Agnès était arrivée et que son union avait été célébrée immédiatement avec Alexis [1].

1. Anonyme, *ibid.*

CHAPITRE V.

ADMINISTRATION DE PHILIPPE-AUGUSTE.

1180 — 1186.

Chartes du roi sur les communes. — Jugement des discussions entre les bourgeois et les seigneurs, — entre les bourgeois et les églises, — entre les églises et les barons. — Patronage du roi. — Règlement sur les finances. — État des revenus du roi Philippe. — Juifs et commerce. — Administration municipale de Paris. — Ses embellissements. — Métiers et corporations. — Cris de Paris. — Répressions des troupes armées.

Au milieu de ces pompes chevaleresques de la cour, et des tournois en l'honneur des dames, Philippe-Auguste marqua par quelques actes d'administration publique le gouvernement féodal du royaume de France. Tout était, pour ainsi dire, dans le chaos qui précéda la création. Une lutte sourde, mais opiniâtre, s'était engagée entre les nobles, les clercs et les bourgeois, invoquant chacun leurs priviléges, leurs juridictions. Les finances du roi, bornées aux seuls revenus du domaine personnel, ne trouvaient de ressources que dans les exactions violentes. Les services militaires imparfaitement accomplis ne laissaient aucun moyen d'entreprendre de grandes expéditions nationales, et donnaient cependant assez d'énergie aux forces disséminées pour troubler, dans leur action isolée, et toujours égoïste, la société tout entière. C'est au milieu de cette organisa-

tion turbulente qu'il faut suivre la marche de l'administration de Philippe-Auguste. Les premiers actes du nouveau roi sont presque tous relatifs aux libertés communales. Louis VI et Louis VII avaient concédé une commune aux habitants de Soissons; mais des difficultés s'étaient élevées par rapport à la juridiction et aux priviléges de l'évêque : « Or, on veillera à ce que dans l'enceinte des murs et des tourelles de Soissons, chacun prête secours à l'autre comme dans une loyale commune. Les habitants seront tenus de faire crédit à l'évêque pour le poisson et la viande, et pendant quinze jours; s'il ne paie pas après ce temps, ils pourront s'en prendre sur ses biens. Les hommes de la commune devront demander à leur seigneur la permission de se marier; si le seigneur la refuse et qu'ils s'unissent néanmoins avec une bourgeoise, ils seront quittes moyennant 8 sous d'amende. Les jurés ou magistrats de la commune se saisiront de tout homme qui a fait injure à un autre, pour tirer vengeance de son corps, à moins qu'il n'ait payé le dommage et la forfaiture. Si celui qui a fait le dommage se réfugie sur la terre d'un seigneur, les hommes de la commune doivent s'adresser à ce seigneur et dire : Beau sire, rendez-nous celui qui a fait l'injure à un de nos hommes; et si le seigneur le refuse, la commune pourra lui déclarer la guerre, et envoyer des archers sur ses terres. » — « Si un marchand vient dans la commune et qu'on lui fasse injure, il doit s'écrier : Aidez-moi ! de manière à ce que les maires et jurés l'entendent; alors on lui donnera secours, à moins qu'il ne soit ennemi de la commune. S'il apporte son pain et son vin pour demeurer dans la ville, et qu'il s'élève une guerre entre son seigneur et la commune, il aura quinze jours pour vendre les denrées

qu'il a dans sa maison, et pourra emporter son argent et ses autres effets. Si l'évêque voulait maintenir dans la ville quelqu'un qui aurait forfait à la commune, les habitants pourront l'en expulser. Aucun citoyen ne pourra prêter de l'argent aux ennemis de la commune; ils n'auront même de rapport avec eux que sur la permission des gardiens et magistrats. Les jurés promettront sur l'Évangile de ne jamais déporter personne hors de la cité par haine ou par ressentiment. Dans les murs de la ville, aucun citoyen ne pourra être arrêté, si ce n'est de l'ordre du maire et des jurés[1]. »

A Noyon, « ni l'évêque, ni le châtelain ne pourront rien recevoir pour les fossés et fortifications de la ville, si ce n'est un peu de vin ou quelque chose de tel. Tous les habitants qui possèdent une terre et une maison devront le guet et la garde. Le châtelain ne pourra demander la cire que les habitants lui donnaient chaque samedi, ni le droit perçu sous le nom de tonlieu sur les marchandises dont la valeur n'excède pas huit deniers. Ceux qui sont dans la voie des saints (les religieux), les veuves qui n'ont pas de fils adulte et capable de porter les armes, les filles sans défenseurs, sont généralement dispensées des obligations de la commune. Si quelqu'un possède un fief ou une habitation pendant un an et un jour sans contradiction, il l'aura après le délai comme chose à lui propre. S'il ne la détient que comme gage, il se présentera au terme indiqué pour le paiement devant le maire et les jurés, et leur dira : Sires jurés, voilà ce qui m'a été donné en gage ; ceux-ci le mettront

1. Diploma Philippi II, reg. Franc. quo communiam ex ore suo et consuetudines a patre suo concessas Burgensibus Suessionibus confirmat. (Ex. Mss. Colbert. Recueil des Ordonnances, t. XI, p. 219.)

en possession définitive, moyennant qu'il paie huit deniers aux juges et aux échevins. Si un boulanger fait du pain plus petit que de coutume, il perdra le pain et paiera l'amende; il y aura dans la commune des mesures publiques dont on devra se servir exclusivement; toutes les autres sont prohibées [1]. »

« Notre très-cher père a donné une commune aux bourgeois de Château-Neuf, et leur a promis qu'il n'exigerait d'eux aucun argent, soit par rapine, soit par toute autre violence, et qu'il ne les poursuivrait ni pour l'usure, ni pour toute autre multiplication d'argent. Nous confirmons ces coutumes, et nous voulons de plus que les bourgeois choisissent dix prud'hommes en chaque année pour gérer les affaires de la commune [2]. Ceux qui demeureront dans la ville de Chaumont, seront exempts de toute taille et impôt injuste; il y aura commune en la cité et fauxbourgs, et si quelqu'un, châtelain ou prélat, fait tort aux bourgeois, ils pourront s'en venger en armes. Toutes les dépenses municipales, telles que la garde, les chaines des ponts-levis, l'entretien des fossés, seront supportées en commun, de manière que les moins riches contribuent le plus faiblement possible, et qu'on exige le plus de ceux qui possèdent de grands biens. Tous les services militaires que nous doivent les bourgeois, sont maintenus; cependant ils ne pourront jamais être appelés au-delà de la Seine et de l'Oise, ni pour l'ost ni pour la chevauchée [3]. »

« Tout citoyen de Bourges et de Dun-le-Roi, qui sera arrêté, pourra requérir sa mise en liberté, moyennant caution. Nous voulons que le prévôt royal ne puisse

1. Fontainebleau, 1181, collect. du Louvre, t. XI, p. 224.
2. Laferté, 1181, collect. du Louvre, t. XI, p. 221.
3. Collect. du Louvre, t. XI.

condamner les bourgeois que sur bon témoignage et sans jamais choisir pour témoins des hommes de sa table et de sa nourriture. Tout habitant sera libre de bâtir où bon lui semblera, même près des murs de la ville, pourvu qu'il ne les endommage en aucune manière. Personne, même les barons hauts-justiciers, ne pourra chasser à cheval ni à pied au temps des fruits, sous peine, pour le manant, d'avoir l'oreille coupée, et pour le seigneur, de cinq sous d'amende, sans qu'il puisse recourir au combat singulier contre le maire ou les prud'hommes. Par la même raison, si on les trouvait ramassant des fruits, ils seraient l'un et l'autre soumis à une peine semblable. Lorsqu'on verra un porc dans les vignes, on le tuera, quel qu'en soit le seigneur : la moitié sera réservée au propriétaire du champ, l'autre à celui de la bête. Pour surveiller les terres, nous ordonnons que les travailleurs aux vignes ne quittent leur ouvrages qu'à l'heure fixée par les prud'hommes, sous peine de perdre leur salaire. Quant à la police des vivres, nous établissons qu'il sera permis à tout homme de la commune d'apporter et de vendre des pains à Bourges, sous la condition de nous en donner deux par semaine [1]. »

« Puisque, par l'instinct du démon, nous sommes tombés misérablement de la source éternelle de la sagesse dans cette vallée de larmes et de misères ; et que parmi nos défauts nous avons celui de l'oubli, de telle sorte que nous pouvons à peine nous rappeler ce qui s'est passé tout nouvellement, nous avons résolu d'écrire les coutumes que notre père a établies à Bois-Commun, en Gatinois. Tout homme qui aura maison en la ville,

1. La Charité-sur-Loire, 1181, collect. du Louvre, t. XI, p. 222.

payera six deniers de cens par année, moyennant quoi il sera exempt de tout impôt sur sa nourriture, sur le vin et le fourrage. Aucun d'eux ne sera requis pour le service militaire, à moins qu'il ne puisse revenir le soir même dans sa maison. Les marchands de Bois-Commun qui arriveront aux foires, ne pourront être inquiétés par nos justiciers s'ils n'ont commis un forfait dans la même journée; ils ne seront traduits que devant les prud'hommes, même pour les crimes royaux. Nous seul aurons le droit de vendre le vin au son de la trompette dans la ville; mais nous ne pourrons, nous et la reine, exiger des bourgeois un crédit plus long que quinze jours pour les vivres que nous achèterons. Si l'habitant a reçu un nantissement pour une dette du roi, il pourra le vendre huit jours après ce délai. Aucun d'eux ne nous doit de corvée, si ce n'est une fois par an pour conduire notre vin à Orléans; et qu'ils soient bien avertis, les bourgeois, que nous ne les nourrirons pas, et qu'ils doivent apporter en même temps du bois pour notre cuisine. Quiconque même de nos serfs aura demeuré un an et un jour dans la paroisse de Bois-Commun, deviendra libre. Dès ce moment il aura tous les privilégés des bourgeois et ne pourra être retenu prisonnier s'il donne caution. Lorsqu'un noble ou l'un de nos sergents trouveront dans nos forêts des chevaux, ânes ou autres animaux appartenant aux hommes de Bois-Commun, ils les conduiront devant le prévôt de la ville, qui ne devra pas condamner à l'amende si le propriétaire vient à prouver que l'animal est entré dans le bois piqué par des mouches ou poursuivi par un taureau; en un mot, sans la faute du gardien. Les habitants pourront prendre dans nos forêts du bois mort pour leur usage. Ils ne seront justiciables sous aucun prétexte de l'abbaye de

Saint-Benoît, et jouiront de tous les priviléges de la liberté [1]. »

« Pour le bien de l'âme de notre père le roi Loys, et de la nostre, et de l'âme de tous nos antécesseurs, tous les serfs que nous appelons hommes de corps, quiconque sont à Orléans et aux villettes d'environ, absolvons à toujours de tout le joug de servitude, eux, leurs fils et leurs filles; voulons que ils soient aussi francs, que si uuncque ils ne fussent nos serfs. Nous nous engageons à ne plus faire violence aux habitants d'Orléans, à ne plus nous emparer par force de leurs femmes ou filles, au profit de nos hommes d'armes. Ci fut fait à Paris, en l'an de l'incarnation de N. S. 1180, en nostre palais; si fut présent le comte Thibaut, notre sénéchal; Gui, le bouteillier; Renault, le chamberier; Raoul, le connétable, et fut donné par la main de Hue, le chancelier [2]. »

Outre ces concessions immédiates des libertés municipales, Philippe-Auguste confirma plusieurs chartes des barons et des abbayes en faveur de leurs hommes. Charte de l'illustre seigneur Guy, comte de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre : « J'ai fait écrire, du consentement du roi Philippe, les coutumes que j'ai accordées à mes hommes de Tonnerre. Je leur remets à perpétuité la taille que j'avais coutume de recevoir, moyennant qu'ils me donnent chaque année la dîme de leur blé, et du vin qu'ils auront eu de leur terre. Je recevrai leur blé en gerbe s'il me plaît, ou bien lorsqu'il aura été secoué. Quant au vin, je le prendrai à mon choix dans les caves ou au cellier. S'ils veulent bâtir une maison, ils paieront cinq sous; les étrangers me donneront une somme pareille; mais les juifs en acquit-

1. Bréquigny, collect. de diplôm., t. IV.
2. Collect. du Louvre, t. XI, 215, 226.

teront vingt pour avoir la permission de séjourner. L'amende pour les coups donnés sera de soixante sous ; pour rapt, adultère, viol, homicide, elle sera à ma volonté. Il est entendu que moi, comte, pourrai sommer les bourgeois de me servir à la guerre ou de me fournir d'autres hommes : moyennant quoi je jure d'observer les coutumes de Tonnerre ; et si Renaud, mon frère cadet, venait à obtenir cette ville par le droit ou succession, il jurera comme moi, car je veux que ce soit chose ferme et stable [1]. »

« Hugues, par la grâce de Dieu, abbé du bienheureux saint Denis, en France : Voici notre Charte approuvée par le roi Philippe : Nous pensons qu'il nous importe beaucoup de veiller principalement au profit de ceux qui, par les avantages qu'ils acquièrent et l'augmentation de leur fortune, peuvent accroître nos revenus ; nous voulons donc faire connaître à tous les fidèles de Dieu présents et à venir, que les bourgeois de notre ville où le très-saint corps du bienheureux martyr repose, se sont présentés devant nous en nous suppliant dévotement de les exempter de toute rapine ; car il y avait de bien mauvaises coutumes dont l'existence les exposait sans cesse à perdre leur marchandise, de sorte que ceux du dehors craignaient de venir dans cette ville. Comme cela nous était très-nuisible, nous avons donc jugé leurs prières honnêtes et aussi utiles à eux qu'à nous-mêmes : c'est pourquoi nous les exemptons, eux et leurs héritiers, de toute rapine, taille, prise, etc., moyennant qu'ils paient à nous ou à nos successeurs 128 liv. de la monnaie de Paris, et de plus, 60 liv. pour la pitance des frères aux kalendes de janvier. Le cens fixé

1. Chartes de Tonnerre, p. 17, Recueil du Louvre, t. XI, p. 217.

se recueillera de la manière suivante : l'Abbé, d'après le conseil des bourgeois, choisira dix hommes de bon témoignage, qui, après avoir prêté serment, feront la répartition du cens en même temps qu'ils en imposeront la levée. S'il y a retard d'un seul jour, les bourgeois paieront 60 sous d'amende, sauf l'exemption de nos servants de corps [1]. »

Tout en accordant quelque franchise au peuple, le roi aimait à protéger en même temps les évêques, les moutiers, les pauvres frères que la fière indépendance des bourgeois ou la rapacité des seigneurs féodaux inquiétaient dans la jouissance de leurs droits, de leurs revenus, et même dans la possession de leurs terres. « Dans les tribulations que nous suscite Gérard, comte de Vienne, à qui pourrons-nous nous adresser? écrivait au roi l'évêque de Mâcon. Le méchant comte réduit l'église à la misère et aux plus déchirantes angoisses. Aucun de nos hommes ne peut vivre en sûreté. Son château est un véritable sépulcre où il enferme ses victimes toutes vivantes. Comme nous ne pouvons réprimer un tyran que par les rigueurs ecclésiastiques, et que celui-ci ne craint ni Dieu ni ses saints, nous vous prions de nous envoyer deux prudents chevaliers dont l'un restera dans l'évêché et l'autre dans la ville pour sa défense. Nous croyons qu'à tout le moins le méchant comte déférera par crainte où par prudence à la Majesté royale. Jusqu'à ce que la férocité de cette brute soit réprimée, nous et nos pauvres religieux, nous quittons la ville : qui pourrait rester au milieu de semblables périls! Si vous ne vous opposez pas à une si grande peste, le mal s'emparera de tout le corps. » Ce fut après

1. Doublet, hist. de Saint-Denis, t. I, aux preuves.

la guerre de Bourgogne, que Philippe-Auguste vengea l'église de Vienne des pilleries du comte Gérard. « Assis sous les donjons de Saint-Maur, entouré des barons de notre royaume, nous faisons savoir à tous, présents et à venir, qu'on a récité en notre présence une charte de notre Père, en faveur de l'évêque de Mâcon et les lettres de Gérard contre l'évêque. Sur l'audition de ces chartes, nous confirmons l'ancien privilége qui porte que le comte n'a aucun droit dans les fermes des chanoines pour les choses tant immobilières que mobilières, et qu'il ne peut exiger le gîte pour lui et ses hommes d'armes. Il a été de plus arrêté par nous, que ledit comte ne doit avoir aucune forteresse ni tour à créneaux, aucun pont-levis, aucune chaîne de défense dans la ville de Mâcon, excepté l'ancienne tourelle. Il sera permis au contraire à l'évêque et aux clercs de fortifier, selon leur bon plaisir, l'église et toutes les maisons qui sont contenues dans l'enciente du cloître, et d'augmenter toutes les clôtures qui protègent leurs champs. Ceci a été fait et jugé d'après notre arbitrage[1].

Cette prédilection pour les priviléges et les droits de l'église se manifeste par un grand nombre de chartes contemporaines. Dans les quatre ou cinq premières années du règne du jeune roi, plusieurs donations signalèrent son zèle et sa piété. Il donna à l'église de Barbelle une rente annuelle de dix livres de cire, pour entretenir un luminaire devant le sépulcre de Louis VII, son père[2]; aux moines de Fortelo, à ceux de la Vallée-Profonde, à l'église de Laon, la dîme sur tout le pain et le vin qu'il consommerait, tant qu'il demeurerait à

1. Martène, hist. XVII, 424.
2. Gall. christian., édit. 2, t. XII, col. 50, preuv.

Vitry et à Montlhéri[1]. Il confirma les donations faites par Mathilde, comtesse de Nevers, de quarante arpents de terre à l'église de Pontigny[2]; celle d'Éléonore, comtesse de Beaumont, qui avait concédé l'espace de plusieurs charrues à l'abbaye de Long-Pont; celles encore de Pierre de Courtenay, d'une rente annuelle de dix livres, desquelles Agnès, sa fille, devait avoir soixante sous pendant sa vie pour ses habits, le reste étant destiné à acheter des chaussures pour la communauté[3]. Il confirma encore les donations faites par Albert d'Andezelle à l'église de Melun, d'une maison située dans cette ville, et des droits qu'il percevait dans la ville de Nanterre; et par Simon de Saint-Denis, à l'église de Sainte-Geneviève, d'un moulin situé sur la montagne de Saint-Étienne[4]. L'église du Sacré-Pont était privée de messes et d'antiennes au temps des moissons, parce que les moines allaient dans les granges pour recueillir le blé; le roi leur donna la dîme sur Fontainebleau, afin de les attacher plus particulièrement à l'autel et au service du saint patron.

De si grandes libéralités créaient en l'honneur du monarque tous les droits du patronnage ecclésiastique. Philippe règle, pour les églises, le mode d'élection dans les chapitres, des évêques, archevêques et chanoines[5]. « Il convient aussi à la puissance royale de régler les dépenses des monastères et des églises, afin que dans l'avenir ils ne tombent pas dans la misère par leur prodigalité. Nous réduisons, en conséquence, le nombre des religieuses de Soissons à deux cent seize filles de

1. Gall., *ibid.*, t. VII, preuv., col. 222.
2. Marten Thesaur. Anecd., t. III, col. 1239.
3. Clypeus Fontebraldensis, t. III, p. 268.
4. Gall. christ., édit. 2e, t. VII, preuves.
5. Dachery Spicileg., t. VII, p. 169.

chœur, et nous voulons que vous n'en receviez aucune, qu'à l'article de la mort, jusqu'à ce qu'elles soient à ce nombre. Notre cher Hugues, abbé de Saint-Germain, est venu à notre secours, en nous donnant du sien, ce qu'il a fait de très-bon cœur; il pourra donc posséder tranquillement les revenus de son monastère; ce que nous lui accordons de notre autorité. Nous avons reçu de l'archevêque de Reims plusieurs terres et revenus, moyennant quoi, nous promettons de le défendre[1]. »

Les pieuses prodigalités du roi envers les églises et les monastères épuisaient les domaines de la couronne, qui étaient alors bornés, comme on l'a vu, aux fiefs particuliers du suzerain. Quelques années après son avénement ses officiers en dressèrent un état; Philippe, plein de colère, frappa de son gantelet le messager qui vint ainsi lui révéler les misères de son domaine. Voici d'ailleurs la charte qui en fut dressée.

Revenus de Soissons.	600 liv.	7 s.
Châteauneuf et Chézi. . . .	110	5
Grès et La Chapelle. . . .	140	
Loris.	580	
Vieuville.	240	
Château-Landon.	560	
Pontoise.	500	
Sèvre.	200	
Courci.	47	10
Boisses.	90	
Moret.	450	
Chaumont.	180	
Bourges et Issoudun. . . .	1910	
Béthizy, Verberie et Laon. .	900	

1. Brequigni, Collect. de diplôm., t. IV.

Montlhéri.	560
Châteaufort.	50
Gonesse..	500

Il y avait là bien encore quelques ressources; mais elles se trouvaient absorbées par les dépenses locales : c'est ainsi que le prévôt de Soissons avait employé 18 l. pour armer trois balistaires (hommes armés de balistes), 20 l. pour le chapelain, 70 l. pour 20 sergents à pied, de sorte qu'avec d'autres dépenses il ne restait plus dans le coffre que 6 liv. et 12 sous. A Orléans on avait réparé les portes, donné 50 liv. aux moines des hospices; le solde du compte était de 15 liv. 16 sous. A Lorris, on avait acheté pour 100 liv. de vin, on avait payé les vendanges et les chariots pour transporter les outres; il restait encore 111 liv. A Vieuville, les réparations des prisons s'élevaient au-delà des revenus. On avait payé à Montargis plusieurs redevances à Guillaume *le mauvais voisin*, pour qu'il ne pillât pas les voyageurs; les écluses étaient réparées, et du vin mis en cercle, de sorte qu'il n'y avait plus dans les mains du prévôt que 9 sous 8 derniers. Le sénéchal avait prélevé à Pontoise 50 liv.; et dépensé 55 liv. pour la cire de l'église de Saint-Millon, et 28 sous pour conduire des lions enchaînés à Paris. L'achat de 17 petits loups était porté sur le compte du prévôt de Fontainebleau; on avait habillé quatre juges et porté des anguilles de Vernon dans le vivier. Eustache le fauconnier avait reçu pour ses gages 51 liv.; Baudouin le chasseur, 4 liv. et Eude le forestier, 9. Il restait dans les mains du prévôt un peu plus de 57 sous[1]; ainsi que le revenu des

1. Compte des prévôtés en 1202, rapporté par Brussel, de l'Origine et de l'usage des fiefs (pièces justificat. 82).

prévôtés royales produisait aussi très-peu de deniers comptant. Que faire dans cette pénurie? Plusieurs fois il avait assemblé ses barons, pour en arracher quelques subsides, comme don de fidèle vasselage; mais tous avaient répondu : « Sire roi, nos fiefs sont presque tous engagés depuis la dernière croisade; notre père s'est ruiné au service du tien en Palestine; nous ne pouvons plus tenir nos cours plénières; les vases de nos chapelles sont fondus; veux-tu donc nous pressurer comme la pomme dont on fait du cidre? »

Le roi trouva pourtant le moyen de sortir de cet embarras pécuniaire, par un genre de ressources assez étrange, mais tout à fait dans les mœurs et les idées de ce siècle. Il y avait déjà longtemps que les juifs habitaient le territoire féodal de la France. Répandus dans les villes et les campagnes, ils s'étaient emparés de toutes les industries, et maîtres des transactions commerciales, ils avaient acquis d'immenses richesses. C'était alors une chose curieuse que l'existence d'un juif dans une seigneurie, ou même dans une commune de bourgeois. Existait-il un péage, une perception de droits, d'impôts, de revenus? c'était presque toujours lui qui en avait la ferme. Voulait-on faire un emprunt, acheter quelques petits objets de luxe, on allait encore trouver le juif. Il recevait en gage dans sa maison, éloignée de toutes les autres habitations, le calice de l'église, les ornements du baron, l'escarboucle que le chevalier avait rapportée de la Palestine, et la charrue du laboureur. Le baron le rencontrait-il sur la route, il lui crachait au visage, l'appelait *chien de mécréant*, et le lendemain venait lui engager son fief ou son cheval de bataille. Dans presque toutes les villes, ils étaient soumis aux coutumes les plus bizarres et les plus humiliantes.

A Toulouse, ils devaient recevoir un soufflet le vendredi saint; à Béziers, on leur courait sus une fois chaque année; dans les états du comte de Blois, on les soumettait à un commun péage avec les pourceaux; en un mot, partout ils étaient méprisés, mais partout on avait besoin d'eux. Quand ils avaient acquis beaucoup de richesses, on les dépouillait, on les chassait. Mais la grossière prodigalité des barons ne pouvait longtemps se priver des ressources faciles que lui offrait le juif du voisinage; alors on les rappelait moyennant rançon, et ceux-ci à leur tour recommençaient leur trafic jusqu'à ce qu'on les chassât encore[1]. « En icelui temps du bon roi Philippe, habitaient juifs à Paris et partout, en trop grande multitude; li plus sages et li plus grands en la loi de Moïse étaient venus en le pays de France et principalement à Paris. En la cité demeurèrent si longuement, ils s'enrichirent si bien qu'ils achetèrent près de la moitié de Paris. Ils avaient serjeants et chambriers vivant avec eux, en leurs ostels, qu'ils fesaient judaïser. Ils traitaient vilainement les ornements des églises qu'ils tenaient en gage pour la nécessité du peuple, comme texte d'or et calice, chapes et chasubles et maints autres garniments; si vilainement les tenaient en la honte de sainte Église qu'ils fesaient soupe au vin à leurs petits filleuls en calices. Ils en avaient à Paris plusieurs garniments d'autel, comme croix d'or et pierres précieuses; toutes ces choses étaient mises en tas dans leurs maisons, sans égard pour leur sainteté[2]. » Des bruits populaires répandirent aussi l'opinion que les juifs, pleins de haine et de cruauté contre les chré-

1. L'Institut couronna encore un de mes mémoires sur la question de l'état des juifs au moyen-âge.
2. Chronique de Saint-Denis, 1181.

tiens, immolaient à certaines époques de l'année et particulièrement dans leurs Pâques, des enfants qu'ils mettaient en croix et perçaient d'une lance, en commémoration de la passion du Christ[1]. Des images presque contemporaines représentent une de ces réunions mystérieuses de juifs. Des rabbins, à l'aspect horrible, déchirent avec de petits couteaux le sein de leur victime, et répandent son sang dans des vaisseaux auprès desquels gisent amoncelés des corps de petits enfants.

L'expulsion d'une classe d'hommes, l'objet de la haine générale, avait en elle-même quelque chose de populaire et pouvait heureusement commencer le règne du suzerain. Rendre aux sujets les obligations qu'ils avaient souscrites, et les gages qu'ils avaient confiés aux juifs, c'était s'adresser à la passion la plus vive du cœur humain, la cupidité. « Les bourgeois, les chevaliers et les paysans étaient en si grande suggestion envers les juifs, par les grands deniers qu'ils leur devaient, que les Hébreux prenaient aux uns leurs meubles, les vendaient pour se payer, et qu'ils retenaient les autres comme captifs et sûretés en leurs maisons[2]. » Le roi, déjà très-disposé à suivre les avides conseils qu'il recevait contre les Juifs, alla consulter frère Bernard, solitaire de Vincennes, personnage mystérieux que nous verrons paraître dans toutes les grandes circonstances, pour diriger le roi et gouverner sa politique. Bernard s'était choisi une retraite non loin du parc de Vincennes, dans la vaste forêt de Saint-Mandé, où il menait la vie des anachorètes. On le considérait comme un de ces saints personnages en perpétuelle communication avec le ciel.

1. Il est curieux de voir ces bruits sanglants se reproduire encore aujourd'hui (1841.)

2. Chronique de Saint-Denis, 1181.

confesseur de notre foi, devait à ces juifs un grand nombre de sous, et comme il ne s'acquittait pas de sa dette, la comtesse leur abandonna ce malheureux pour le punir à leur gré, livrant ainsi, avec la légèreté d'une femme, un membre de l'église du Christ à ses ennemis. Cet homme leur ayant donc été remis, les juifs le dépouillèrent à nu, placèrent sur sa tête une couronne d'épines et le conduisirent de village en village jusqu'à ce que, l'élevant sur une croix, ils lui percèrent le flanc d'un coup de lance. Cette triste nouvelle se fut bientôt répandue dans les campagnes; le roi fut rempli d'une grande colère contre la comtesse de Brie; il se rendit d'une course rapide sur ses terres, et autant de juifs qu'il trouva, il les fit jeter dans les flammes [1]. »

Ainsi les juifs vidèrent Paris et la France, et le peuple en fut moult content. Paris prenait alors une certaine importance. Sous Hugues-Capet, la ville ne s'étendait pas au-delà de la cité où se trouvait le palais du roi, souvent ravagé par les Normands [2]. Robert avait réparé ses ruines ainsi que celles de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Germain-l'Auxerrois, alors situés hors de l'enceinte crénelée et des tours de Paris. Plusieurs halles s'élevèrent sous Louis-le-Gros, et les bourgeois commencèrent à former une corporation sans cependant obtenir les priviléges des communes. Les deux tours du Châtelet, construites pendant son règne, vinrent protéger les murs de la cité menacée sans cesse par les sires de Montmorency et de Montlhéry, et par une multitude d'autres seigneurs qui désolaient la campagne aux environs. Sous l'administration de Suger, on voit l'enceinte de Paris s'étendre au nord, tandis que les

1. Philipeid. de Guillaume le Breton, chant. 1er.
2. *Voy.* mon *Hugues-Capet*, t. II.

compagnies des commerçants et de bateliers sur la Seine reçoivent de nombreux priviléges. Plus tard, Notre-Dame s'éleva par les soins de l'évêque Maurice de Sully. Au dehors, comme au dedans des murs, commençaient ou s'achevaient des constructions importantes, telles que l'édifice du *Temple*, les églises de Saint-Lazare, Saint-Médard et Saint-Jean-de-Latran, en même temps que des hommes pieux, Garin, Masson et son fils, consacraient une maison à l'abritement des *pauvres passants*. Tel était Paris au commencement du règne de Philippe-Auguste. Cette grande cité lui dut plusieurs notables embellissements; car, ornée de quelques édifices gothiques, la ville n'offrait encore que des masses de maisons irrégulièrement amoncelées sur des rues étroites, tortueuses et infectes. Les bourgeois aisés n'y circulaient que montés sur leur mule, et les pauvres piétons enfonçaient péniblement leurs jambes dans une boue noire et profonde. » Un jour le bon roi Philippe allait par son palais, pensant à ses besognes, car il était moult curieux de son royaume maintenir et amender. Il se mit à une des fenêtres de la salle, à laquelle il s'appuyait aucune fois, pour regarder la Seine couler et pour avoir récréation de l'air. Si advint en ce point que charrette qui charriait, vint à mouvoir si bien la boue et l'ordure dont la rue était pleine, qu'une pueur en issi si grande, qu'elle monta vers la fenêtre où le roi était. Quand il sentit cette pueur si corrompue, il s'entourna de cette fenêtre en grande abomination de cœur; lors fit mander li prévôt et borgeois de Paris, et li commanda que toutes les rues fussent pavées, bien, et soigneusement, de grès gros et fort. De ce moment, le nom de Lutèce cessa entièrement d'être appliqué à la cité, et on l'appela Paris, en l'onor de Pâris, l'aîné des

fils du roi Priam, de Troie, car les rois de France étaient tous descendus de cette lignée [1]. » Le cimetière des Innocents fut environné de murs cette même année : « Cil cimetière solait être une granz et large commune à toutes gens, et on y vendait communément toutes manières de marchandises; et cependant celte place y estait où les borgeois de Paris enterraient leurs morts. Mais parce que li morts ne pouvaient estre honestement pour l'abondance d'iceux qui là descendaient, et par les ordures de fanges et de boues, lors commanda li roi que cil cimetière fût fermé de murs de bonnes pierres, forts et hauts, et que portes y fussent mises, qui clôtissent la nuit, pour que bête ni gens ne pussent y faire aucune ordure [2]. » Des halles furent aussi construites par les ordres du roi : « Fit faire li jeune prince, une grande halle, en une place qui est appelée Champiaus, ou li marchands pussent être, quand il plevait, clorre la fit et bien fermer pour que les marchandises qui demeuraient là pendant la nuit, pussent être gardées; par dehors fit faire liange et estiaus, les fit bien couvrir pour que, s'il plovait, ce ne fût pas pour les débitants. »

Tel était le moyen âge : communes, commerce, sciences, arts, tout se faisait par l'esprit d'association. C'était autant de petites sociétés qui s'opposaient à l'autorité si morcelée des barons, des châtelains, en un mot à la féodalité avec ses priviléges et sa puissance. Les corporations marchandes fixèrent particulièrement l'attention des rois de la seconde race ; ils les envisageaient sous deux rapports, ou comme matière

1. Cette lignée des rois francs est une de ces fables vaniteuses, adoptées par les légendes sous la première race.

2. Chroniq. de Saint-Denis, 1182.

facile à impôt, ou comme moyen de procurer le luxe nécessaire aux castels et à l'église [1]. Quelques règlements de police municipale sur les corporations de métiers signalèrent les premières années du règne de Philippe-Auguste. « Nos bouchers de Paris sont venus en notre présence, nous demandant de les maintenir dans leurs anciennes coutumes, comme notre père et notre aïeul les avaient eux-mêmes maintenus. Sur leurs prières, et par les conseils de ceux qui se trouvaient avec nous, nous leur avons accordé ce qu'ils demandaient. » Voici les coutumes : « Les bouchers de Paris peuvent vendre et acheter des bêtes vivantes et mortes, et tout ce qui regarde leur profession, avec une entière liberté, et sans être soumis à aucun droit de quelque côté que ces choses viennent. Ils peuvent également vendre et acheter des poissons de mer et des poissons d'eau douce [2]. Personne ne peut être boucher à Paris, sans la permission des maîtres au fait de boucherie ; tous ceux qui exercent cette profession nous donneront d'abord 12 deniers ; puis 13 deniers à l'octave de Pâques, à celui à qui nous concéderons ce bénéfice. Tous les dimanches, lorsqu'ils auront dépecé un bœuf ou un porc, ils porteront une obole à notre prévôt, et de plus, chaque année, ils nous doivent une mesure de vin aux vendanges. » Cette charte du privilége est datée de Paris [3]. Les principaux métiers qui formaient corporations privilégiées à cette époque, étaient : les tameliers ou boulangers, les taverniers ou cervoisiers, les orfévres,

1. Le savant abbé de Camps a réuni dans son précieux cartulaire toutes les chartes, diplômes relatifs aux corporations marchandes, sous le règne de Philippe-Auguste.

2. Les bouchers ont eu long-temps le privilége de vendre du poisson.

3. Recueil du Louvre, t. III, p. 259.

potiers d'étain, couteliers, faiseurs de manches ; les serruriers, batteurs et tréfileurs d'archal, haubergers (faiseurs de hauberts) ; les patenotriers d'or, de corail et coquille d'ambre et jais ; les cristalliers et pierriers de pierres naturelles ; les lasseurs de fil de soie, fileresses de soie à grands et petits fuseaux ; les fondeurs, mouleurs et formaliers de laiton ; les lampiers, huiliers, chandeliers de suif, lanterniers ; les charpentiers, maçons, mortelliers et tailleurs de pierre ; les tapissiers de tapis sarrasinois, foulons, teinture de draps ; les imagers et tailleurs de crucifix, peintres d'images ; les garnisseurs de gaîne d'épée, chapuiseurs de selle et d'arçon, bourreliers, gantiers ; les cuisiniers et poulaillers ; les chapeliers de fleurs, de feutre, de coton, de paon ; les fourbeurs, archers, faiseurs d'arcs et d'arbalètes ; les pêcheurs à verge, poissonniers d'eau douce et de mer [1]. Tous ces métiers portaient bannière, assistaient en corps aux processions, avaient leur roi d'armes et tous les priviléges des agrégations du moyen âge.

Le bon bourgeois Guillot, qui visita Paris à cette époque, nous donne une description détaillée de la situation de cette cité [2]. Les rues de Paris ne s'élevaient pas alors au-delà de deux cent trente-six ; les principales, en dehors de la Cité, étaient la rue Pavée, où demeuraient les vignerons et les voituriers au *visage halé*, la rue de la Plastrière, où se battaient les couvertures ; la rue Hautefeuille, où l'on tressait les chapels de feuilles

1. Livre des Métiers et Corporations, Mss. de la Bibliothèque du roi.

2 Guillot de Paris en son conte,
Les rues de Paris brièvement
A mis en rime, oiez comment.
(Conte de Guillot de Paris, publié dans les fabliaux de M. Méon.)

et de fleurs, le palais des Thermes[1]. La rue Pierre-Sarrazin, où l'on essayait roussins et chevaux; on venait ensuite dans celle des Écrivains, puis dans la petite ruellette de Saint-Severin, dans laquelle maintes fillettes se louent souvent au menu. On voyait ensuite les rues des Cordiers, des Jacobins, de Bourgogne, celle des Anglaises; la rue Saint-Victor. On ne trouvait ni porc, ni butor. Guillot vit ensuite la place de Grève; les rues de l'Écorcherie, de la Triperie, de la Poulaillerie; les rues des Figuiers, des Nonains, où il s'arrêta pour boire de la bière et du vin de toute saison. Ces rues étaient toujours remplies d'une population agissante qui s'adonnait avec activité au commerce; l'on entendait crier dans toutes les rues de Paris, de manière à assourdir[2]. Dès le point du jour, c'était : « Seigneurs, voulez-vous baigner, entrez donc sans délaier; les bains sont chauds, c'est sans mentir. » Les femmes vendaient du hareng frais, oisons, pigeons et salé; des fèves chaudes, des oignons à *longue haleine*, du cresson, du cerfeuil, des poirettes menues, des laitues fraîches, des piles de poires de Chaillot, des pâtés chauds et des gâteaux, de la galette et des échaudés, petite chose jouée au dez. On criait aussi le ban du roi, et les ordonnances pour la police; le vin n'était pas oublié dans toutes ces criailleries[3]. L'activité était si grande, qu'il n'y avait pas de fortune, quelque considérable qu'on la supposât, qui pût acheter pour une obole de chacune des choses dont

1. Où il y a celiers et citernes.

2. Ja ne finiront de braire
Parmi Paris jusqu'à la nuit.

3. Le bon vin fort à trente-deux,
A seize, à douze, à six, à huit.

on faisait métier dans la capitale[1]. Quant à la police, elle était nulle. « On ne pouvait parcourir la ville sans être arrêté par des robeurs ou des mendiants. Hors des murs de Paris, comme sur tout le territoire de la France, on ne rencontrait que routiers et cottereaux, gens mal avisés et sans crainte de Dieu aucune. Nul n'osait plus sortir des forteresses et châteaux, tant la campagne en était remplie. Ils ressemblaient à une véritable vermine, s'attachant au pauvre peuple », mais il venait de se former alors la confrérie de police pour la paix de Dieu. Les règlements de la confrérie étaient : « Que tous les Frères de la Paix devaient avoir sur la tête des chaperons de toile blanche, et attacher sur leur poitrine une enseigne de plomb ou d'étain, sur laquelle serait écrit : *Agnus Dei qui tollis peccata mundi, dona nobis pacem*. Ainsi réunis par un serment commun, ils ne devaient point jouer aux dés, ni rester à table; ni porter de vêtements déshonnêtes, ni mantel à pointe, ni jurer le nom de Dieu ou de Notre-Dame, ni nommer aucun membre ou partie du corps au-dessous du nombril; tous promettaient de détruire les ennemis de la paix, routiers, cottereaux et Brabançois. En entrant dans cette confrérie, on payait douze deniers du Puy, et cette cotisation s'éleva à plus de deux cent mille livres, tant le zèle et l'empressement des bourgeois fut grand dans cette circonstance[2]. » Le jeune Philippe profita de ce mouvement de la population se levant elle-même pour maintenir la paix. Lors de la guerre dans le Berry, il détacha plusieurs de ses hommes d'armes et de ses che-

1. Le conte des *Cris de Paris* n'est pas le même que celui qui donne le nom des rues; il est néanmoins de Guillot de Paris. — M. Méon l'a publié dans ses fabliaux.
2. Chroniq. du Puy.

valiers, pour guider le zèle sans expérience des bourgeois du Puy. « Or, advint que les routiers et cottereaux s'en venaient en grand nombre d'Aquitaine vers la Bourgogne. » Ces membres de la confrérie, guidés par les chevaliers du roi, les attaquèrent à l'improviste, en tuèrent plus de dix-sept mille dans une rencontre, et neuf mille dans une autre. Enflés par cette victoire, les Frères de Notre-Dame voulaient violemment réprimer tous les abus. Ils parcouraient les campagnes, défendaient aux seigneurs d'exiger désormais aucune redevance de leurs hommes sans la permission de la confrérie; l'égalité de l'Evangile était prêchée au milieu d'une société formée tout entière de rangs et de distinctions. « Enfin le monde fut en telle adventure que pis advenait par le fait des chaperons, que par celui des routiers. » Toujours armés les uns contre les autres, les routiers et les chaperons s'attaquaient mutuellement; enfin, les Chaperons succombèrent. « Ils furent tellement défaits, que personne n'osa dire ce qu'ils étaient devenus [1]. » Les Brabançois et les cottereaux prirent presque tous service sous les bannières du roi d'Angleterre et de ses fils, alors en guerre dans le Poitou et les fiefs de Normandie.

1. Chroniq. de Saint-Denis, ad ann. 1183. Collect. des historiens de France, t. XVII, p. 355.

CHAPITRE VI.

GUERRES ET TRAITÉS AVEC LES ANGLAIS. PRÉPARATIFS DE LA CROISADE.

1185 — 1189.

Causes de guerre avec Henri II. — Armement des barons de France et d'Angleterre. — Batailles et trêves. — Désolation de l'Occident à la nouvelle de la prise de Jérusalem par Saladin. — Parlement de Gisors. — Prédication de la croisade. — Prise de la croix pour le pèlerinage. — La dîme saladine. — Priviléges des croisés. — Résistance du clergé. — Pierre de Blois. — Les trêves sont rompues. — Nouvelles batailles — Mêlée de chevalerie. — Prouesses de Richard. — Résistance des bourgeois de Mantes. — Combat singulier de Richard et du chevalier des Barres. — Richard abandonne son père. — Douleur de Henri. — Fureur du légat. — Nouveau traité entre le roi de France et celui d'Angleterre. — Mort de Henri.

Des causes nombreuses de rivalités existaient toujours entre la France et l'Angleterre. Le vieux roi Henri, épris d'Alix de France, ne déguisait plus ses feux impurs. Alix atteignait sa quinzième année, et plusieurs fois, dans les sombres allées de Woodstock et de Windsor, les barons et les chevaliers avaient surpris leur suzerain mêlant sa barbe grise aux blonds cheveux de la sœur de Philippe. Les conseils et les représentations étaient inutiles; le roi anglais avait même renfermé dans la tour de Witsand sa femme Éléonore, jalouse d'une jeune rivale qui absorbait les affections de l'héritier des Plantagenets. L'affront fait à la couronne de France était trop grave pour que Philippe-Auguste ne cherchât point à le venger. La puissance redoutable d'un vassal, pos-

sesseur de la moitié du territoire de la monarchie, et les troubles de la minorité l'avaient seuls empêché de donner un libre cours à ses ressentiments; mais de nouvelles causes de division ayant éclaté, les deux rois se précipitèrent dans la lice avec une incroyable fureur. Henri, fils aîné du roi d'Angleterre, associé à la couronne, s'était uni à Marguerite de France, autre sœur de Philippe-Auguste. Marguerite avait reçu comme dot le territoire de Gisors et du Vexin. Prince ambitieux et turbulent, Henri avait fatigué la vieillesse de son père par ses révoltes; il venait d'expirer à Château-Martel, dans la vicomté de Limoges, et le troubadour Bertrand de Born avait dit : « J'ai perdu le sens le jour que le « vaillant fils du roi d'Angleterre est mort[1]. » Il ne restait pas d'enfants de ce mariage, ce qui constituait le retour à la couronne des terres données en dot à Marguerite, et la jouissance d'un douaire, toujours accordé à la veuve des barons, par la législation féodale. Cependant la princesse s'était vainement adressée au vieux Henri qui, au lieu de lui répondre, plaça un corps nombreux d'hommes d'armes et de Brabançonais dans les châteaux fortifiés du Vexin comme dans les villes de son domaine. Marguerite eut d'abord recours au pape, à cette juridiction spirituelle qui connaissait alors de toutes les causes relatives aux veuves et aux êtres faibles. Le pontife écrivit à l'injuste détenteur : « Le pape Luce au roi des Anglais : O mon fils, songe à l'état de notre très-chère fille la reine Marguerite, rends-lui tout ce qui lui a été promis comme dot et donation, afin de n'avoir pas à craindre la terrible justice de celui qui protége la veuve et les orphelins[2]. Cette prière fut inutile; le roi

1. En perdi lo sen, el saber et la connaissensa.
2. Chroniq. de Raoul de Dicet, p. 624.

anglais ne voulut point rendre la dot territoriale, il maintint ses garnisons dans toutes les villes fortifiées du Vexin, et se contenta de lui payer une rente pécuniaire de 750 liv. par an, franche et quitte de toute charge et risques de transport[1].

Un autre objet de discussion était survenu entre les deux couronnes. Geoffroi, troisième fils de Henri, avait épousé Constance, héritière du duché de Bretagne. Ce jeune prince, foulé aux pieds des chevaux, avait succombé, comme on l'a vu, dans le tumulte d'un tournoi : il ne laissait qu'une jeune fille ; mais Constance était enceinte. Trois mois après, elle accoucha d'un fils qu'attendait une destinée bien malheureuse ; il reçut le nom d'Arthus des barons et des chevaliers bretons, en mémoire du fameux roi Arthus, le héros de toutes les légendes de la table ronde. La minorité du jeune duc des Bretons soulevait plusieurs questions féodales ; Henri prétendait que la garde du prince et des terres de Bretagne lui appartenait de plein droit, comme au tuteur naturel de son petit-fils ; les fiers comtes de la Bretagne, soutenus par Philippe-Auguste, déclarèrent le roi des Anglais exclu du droit de garde féodale, et conférèrent la tutelle à Constance, mère d'Arthus[2].

Tant de causes de guerre ne pouvaient subsister longtemps sans éclater. « La lice des combats allait s'ouvrir ; les deux rois publient le ban féodal ; les guerriers se rassemblent pour la bataille, les servants d'armes aussi bien que les chevaliers ; les grands et les ducs s'élancent d'eux-mêmes à la voix du suzerain. Leur affection pour le roi et la bravoure des chevaliers

1. Cette somme représente à peu près 7,500 fr. Roger de Hoveden, Annal. angl., p. 622.

2. Chronique de Cantorbéri, ad ann. 1186, p. 1480.

les poussent à se jeter au milieu des dangers sans qu'il soit besoin d'aucun ordre pour les entraîner, tant ils sont pleins du désir de vaincre sous les bannières de France[1]. » Philippe profita de cette première ardeur. « Il part en toute hâte de Bourges et pénètre sur le territoire de Châteauroux, et bientôt ses chevaliers soumettent cette terre ; les trésors de Cérès l'enrichissent ; Bacchus l'inonde de ses faveurs de telle sorte, qu'on est forcé de transporter beaucoup de vins dans de lointains climats, et plus on le transporte plus il se fortifie ; et, si l'on en boit imprudemment, il enivre tous ceux qui négligent de le mêler avec de l'eau[2]. »

Les hommes du roi s'emparèrent d'abord des châteaux de Graçay et d'Issoudun, et ses chevaliers, couverts de poussière, vinrent ensuite mettre le siége devant Châteauroux qui commandait, par ses donjons et ses murailles, à toutes les contrées environnantes. « Les portes sont aussitôt fermées et les jeunes hommes s'élancent sur les remparts, disant qu'ils aiment mieux périr en défendant leur patrie que de se rendre vaincus et sans combattre. Protégés par des châteaux fortifiés, ils bravent les lances du roi des Francs ; Philippe, cependant, ayant dressé ses bannières sur tous les points, ose les investir de toutes parts avec ses guerriers armés de casques ; il fait élever des madriers et entrelacer une tortue, afin qu'à l'abri de ces machines les hommes d'armes pussent atteindre le pied des remparts, en dressant leurs boucliers au-dessus de leur tête; un pierrier, tournant à force de bras, lance d'énormes blocs de pierre ; un bélier, frappant à coups redoublés, attaque de front, afin de briser ces grandes portes toutes dou-

1. Philipeidos, de Guillaume le Breton, chant 2.
2. Philipeid. de Guillaume le Breton, chant 2.

blées de fer; des tours mobiles, formées de claies et de pièces de bois travaillées, s'élèvent plus haut que les murailles mêmes, afin que de là nos combattants puissent lancer des traits de toutes sortes[1] : des échelles sont dressées contre les murs; les servants d'armes s'élancent d'une course légère; mais tandis qu'ils se précipitent imprudemment, beaucoup d'entre eux sont renversés, d'autres se tiennent encore de leur main fortement accrochés au sommet des remparts; mais l'ennemi leur résiste avec beaucoup de valeur, combattant ainsi pour son salut et pour sa patrie. L'un est frappé à la tête d'une lance ou d'une massue; à l'autre une hache à deux tranchants fait jaillir la cervelle loin de la tête; mais ni l'épée ni la lance ne produisent aucun résultat décisif; les jeunes gens du dehors et ceux de l'intérieur sont animés d'une égale fureur; rien ne peut les arrêter lorsqu'ils s'élancent pour accomplir leurs destinées[2]. »

La résistance de Châteauroux permit au roi anglais et à Richard son fils de réunir leurs chevaliers et d'arriver autour de la place assiégée. Au loin brillaient plus de mille lances entremêlées de bannières. Aussitôt des trompettes sonnent, et les messagers de Henri viennent dans le camp du suzerain, porteurs de chartes conçues en ces termes : « Abandonne-nous notre patrimoine, et retire-toi promptement avec les Français sur les terres qui sont ta propriété. Crains notre valeur en la guerre; point de milieu; la fortune et nos bras décideront enfin du juste et de l'injuste[3]. » Le roi de France répondit :

1. On peut prendre ici une juste idée des machines de guerre au moyen âge.

2. Philipeid. de Guillaume le Breton, chant 2.

3. Philipeid. de Guillaume le Breton, chant 2.

« Que mon vassal me fasse justice pour la dot de Marguerite ; qu'il me restitue donc Gisors et le Vexin ; quant à Richard, qu'il fasse son devoir en épousant ma sœur Alix ; je prétends aussi recevoir son hommage de l'Aquitaine. Si l'on ne veut pas ces conditions, j'accepte la bataille, et les lances se croiseront plus d'une fois. » Philippe range ses soldats en ordre régulier, afin que chaque troupe de lances soit placée sous les ordres de son chef et sous sa bannière. Les barons peuvent ainsi compter facilement leurs feudataires et leurs vassaux. L'armée des Anglais sort aussi de ses tentes et se place sous les ordres des comtes de Leicester et Chicester. On n'entendait aucune voix ; aucun cri ne troublait le recueillement militaire des guerriers d'Angleterre et de France. Tous prêtaient l'oreille, attendant que la trompette retentissante donnât le signal du combat, lorsqu'auprès de la tente du roi Philippe, on vit arriver sur un fougueux coursier le comte Richard, précédé de sa bannière et du comte de Flandre ; il demanda à parler au roi de France. « Je viens te faire hommage de mes fiefs du Poitou, dit-il au suzerain, et traiter au nom de mon père. » — « Comment se fier à la parole de ton père ? N'a-t-il pas enfreint tous les traités ? Reste avec moi jusqu'à demain ; nous viderons la coupe joyeuse ; je donne ordre à mon connétable de faire suspendre la bataille. »

Lorsqu'on vit une telle concorde, on se demanda quels pouvaient avoir été les motifs de cette détermination subite du comte Richard. Un clerc répondit que la veille de la Saint-Jean, le comte de Flandre était allé trouver Richard, et lui avait représenté le tort de faire la guerre au roi de France, son suzerain, qui pouvait lui faire beaucoup de bien ; Richard dès ce moment avait

manisfesté un vif désir de la paix. On rapportait aussi dans le camp que le roi anglais avait envoyé quérir les plus nobles des prélats et des barons de France, l'archevêque de Reims, les comtes de Blois et de Dreux, et leur avait déclaré, les larmes aux yeux, qu'il voulait se croiser, et que pour accomplir son vœu, il demandait une trêve de deux années. Ceux-ci se chargèrent d'être les intermédiaires pour préparer la paix. « Voilà un fameux pèlerin, dit Philippe en riant aux éclats ; il veut une trêve de deux ans ; eh bien, je la lui accorde, mais à condition que le comte Richard se rendra plége et caution de la trêve. » Le comte en effet mit ses mains en celles de Philippe, et s'obligea de venir, comme captif, dans les prisons du roi, si la moindre infraction était faite par les Anglais[1]. Pour régler la mouvance des fiefs entre les deux couronnes et recevoir les hommages, un parlement fut indiqué par les rois Henri et Philippe, entre Trie et Gisors, qui formaient alors les limites des terres de France et du grand fief de Normandie; on comptait surtout s'y occuper de Jérusalem et des états chrétiens de la Palestine, dont le sultan Salahedin venait de détruire la fragile existence. Depuis une année, les plus tristes nouvelles étaient arrivées d'Orient ; on avait appris la sanglante défaite des barons et des chevaliers, près de Tibériade, la ruine des ordres du Temple et de l'Hôpital. Jérusalem même, la ville sainte, avait succombé, et chaque habitant, captif, s'était vu forcé de racheter, pour dix pièces d'or, sa propre vie, celle de sa femme et de ses enfants. La vraie croix était tombée aux mains des Musulmans; des milliers de chrétiens, conduits en servage, gémissaient dans la

1. Philipeid. de Guillaume le Breton, chant 2.

Syrie et l'Égypte. « Les nobles châtelaines étaient livrées aux passions insatiables des émirs de Salahedin[1]. »

Ces nouvelles, apportées par des marchands génois en Italie, s'étaient répandues dans toute la chrétienté, où elles avaient causé un deuil universel ; le pape Urbain II n'avait pu survivre à une telle douleur. Des liens de religion, de famille et de chevalerie, unissaient les barons d'Occident aux seigneurs d'outre-mer ; pas un seul castel de France et d'Angleterre qui ne comptât parmi les princes, les seigneurs ou les ordres de la Palestine, un parent, un ami, un frère d'armes, compagnon de ses travaux. Sorte de colonie pour l'Europe chevaleresque, le royaume de Jérusalem et la principauté d'Antioche offraient alors des ressources à tous les courages aventureux. Un pèlerinage à la Terre-Sainte était une sorte d'épopée nécessaire dans la vie toute romanesque d'un chevalier, et la gloire n'était point entière si l'on n'avait rompu une lance contre un émir de Saladin. Des idées d'ambition se mêlaient à cet enthousiasme. Le pauvre feudataire, les cadets des races, y gagnaient à coups d'épée des fiefs considérables, des cités entières, des comtés, des baronnies, et la fille qui n'avait souvent pour tout héritage dans les fiefs paternels qu'un *capel de rose* trouvait de riches états en Orient. Ces liens intimes, ces sentiments puissants, faisaient des malheurs des chrétiens dans la Palestine une sorte de catastrophe commune que ressentait toute l'Europe féodale[2].

Aussi la ruine du royaume de Jérusalem, la bataille de Tibériade, où tant de seigneurs et de vaillants barons étaient tombés sous le glaive musulman, avaient porté

1. Guillaume de Tyr, liv. XXXIII.
2. *Voy.* mon *Hugues-Capet*, t. III et IV, sur la croisade.

le deuil dans toute la chrétienté. Les nobles jeux des tournois n'exerçaient plus le courage des vaillants châtelains ; la vielle des ménestrels ne faisait plus entendre que les malheurs de la ville sainte. « Seigneurs chevaliers, par nos péchés la puissance des Sarrazins s'est accrue ; Saladin a pris Jérusalem, et l'on ne l'a pas encore recouvrée ; laissons là nos héritages, allons contre ces chiens de renégats pour ne pas encourir la damnation. Barons français et allemands, et vous, chevaliers anglais, bretons, angevins, béarnais, gascons et provençaux, soyez sûrs qu'avec nos épées nous trancherons la tête à ces misérables. Ces chiens seront mis à mort, e Dieu sera honoré et sanctifié dans les lieux où Mahomet est servi[1]. » Parmi les troubadours qui chantèrent à cette époque les malheurs de Jérusalem, l'histoire a conservé le nom de Pons de Capduel, riche baron du Puy : longtemps l'ami d'Azalaïs, fille du seigneur d'Anduse, la mort, l'impitoyable mort l'avait arrachée de ses bras ; il parcourut alors les châteaux et les manoirs, faisant entendre des chants de pénitence : « Barons de France et d'Aquitaine, allons dans la Palestine pour venger les outrages que les infidèles font à Dieu. Le vicaire du Christ l'ordonne ; en prenant la croix, les pécheurs se laveront de leurs crimes, sans être obligés de revêtir leurs corps de cilice et de bure ; le paradis sera pour ceux qui partiront, l'enfer pour vous tous qui restez au milieu des plaisirs et des distractions de ce monde ; quant aux malades et aux vieillards, qu'ils donnent d'abondantes aumônes, puisqu'ils ne peuvent suivre l'étendard de la croix[2]. » Dans ces exhortations pieuses, les troubadours s'exprimaient avec une entière liberté

1. Le troubadour Geoffroi Rudel. Raynouard, t. V.
2. Millot, Hist. des Troubadours, t. I, p. 355.

sur le peu d'empressement des princes et des barons à suivre le pèlerinage. Guillaume Faidit, que la dame de Ventadour, la plus jolie des châtelaines du Limousin, avait obligé de se croiser, reproche à Philippe-Auguste de préférer les plaisirs de Saint-Denis aux rudes batailles contre les Sarrazins : « Adieu, dame cruelle ; j'implore ta pitié ; je pars pour le long voyage ; je sais que c'est folie de t'aimer ; adieu, France, douce pâtrie ; adieu, beau Limousin ; je vais servir Dieu avec les pèlerins sous l'étendard de la croix. Et vous, rois Henri et Philippe, cessez d'imprudentes querelles, abandonnez les soins de vos cours plénières pour marcher au secours du saint tombeau[1]. »

Tel était l'état des esprits : on ne parlait plus dans les châteaux, parmi les barons de France et d'Angleterre, que de la croisade. Aussi, lorsque les deux rois annoncèrent qu'on traiterait des malheurs de Jérusalem dans l'assemblée de Gisors, tous les grands de France, d'Angleterre et d'Aquitaine, se hâtèrent de se rendre en cette assemblée, « de sorte que c'était merveille à voir que tant de vaillants hommes l'armet en tête et la lance au poing. » Sous des tentes diversement placées, brillaient les écus et les armoiries de Richard, duc de Guyenne ; de Hugues, duc de Bourgogne ; de Philippe, comte de Flandre ; de Henri, comte de Champagne ; de Thibaut, comte de Blois ; de Robert, comte de Dreux ; de Raoul, comte du Perche ; des comtes de Soissons, de Clermont, de Bar, de Beaumont ; de Jacques, seigneur d'Avesne, et du brave Guillaume, seigneur des Barres, qui, pauvre possesseur d'un arrière-fief, avait obtenu, par ses hauts faits, d'être traité à l'égal des puissants ba-

1. Millot, Hist. des Troubadours, t. II.

rons. Le parlement fut entièrement réuni, le jour de sainte Agnès, dans les kalendes de février[1]. Il faisait très-froid, et les barons s'étaient couverts de leur hermine. On discutait encore avec assez de vivacité sur les hommages et les redevances, et sur les possessions de Fréteval, du Vexin et de Gisors, en litige entre les deux couronnes, lorsque l'on vit s'avancer dans la plaine deux prélats vénérables, précédés de la croix des pontifes. Ils étaient montés sur des mules, ainsi que le pieux cortége qui les accompagnait. L'un d'eux portait les insignes des prêtres et des légats de Rome, l'autre était couvert de vêtements sacrés à la manière des prêtres d'Orient. Après eux venaient quelques vieux chevaliers que distinguait la croix du Temple. Par l'ordre de Philippe, des hérauts d'armes allèrent au-devant de ces hommes, et bientôt ils rapportèrent que Henri, cardinal d'Albano, légat du Saint-Siége, Guillaume, archevêque de Tyr, et quelques Templiers échappés au désastre de Jérusalem, venaient faire entendre les douleurs de la ville sainte en présence des barons de France et d'Angleterre. Il y avait déjà longtemps que le cardinal d'Albano était connu de Philippe et de Henri. Le nom de Guillaume de Tyr, l'historien des guerres saintes, était familier à tous les chevaliers des deux royaumes ; il était peu de châteaux où, dans les longues soirées d'hiver, le chapelain, assis au coin du vaste foyer, n'eût récité les exploits de la première croisade, écrits par l'archevêque de Tyr. Les deux prélats furent donc accueillis avec un pieux enthousiasme. Henri et Philippe vinrent à leur rencontre dans un profond recueillement. On ne distinguait plus les couleurs de France et d'Angleterre, tant les barons

1. Chronique du moine Gervais, ad ann. 1188.

étaient confondus autour des deux légats. L'archevêque de Tyr, témoin oculaire de presque tous les désastres en Palestine, leur raconta, les larmes aux yeux, les conquêtes de Salahedin et la situation déplorable de leurs frères d'outre-mer[1]. Chacun des chevaliers l'interrogeait sur les outrages qu'avaient reçus *le tombeau et les dames de Jérusalem;* les parents, les amis demandaient des nouvelles des Lusignan, des comtes d'Ibelin, de Jaffa et de Joppé : Guillaume racontait leurs malheurs de manière à exciter le zèle ardent des chrétiens.

Lorsque l'assemblée fut plus calme, on lut une lamentable épître du pape Grégoire VIII, adressée à toute la chrétienté : « Écoutez en tremblant, disait le souverain pontife, le terrible jugement que Dieu en sa colère a fait éclater sur la terre de Jérusalem. Nous n'avons plus de parole, si ce n'est pour dire avec le psalmiste : *Seigneur, les nations sont venues en ton héritage.* Les tristes dissensions, la corruption des mœurs ont favorisé les conquêtes de l'impie Salahedin, et le glaive tournoyant de la colère divine a frappé une royauté corrompue. La croix du Seigneur a été prise, les évêques sont tombés sous le glaive, le roi est captif, et ceux que le fer a épargnés gémissent avec lui dans l'esclavage. Que vous dirai-je des vierges et des épouses? Elles sont aujourd'hui livrées aux viles passions des musulmans. Mais les éclairs de la colère divine peuvent cesser d'éclater. Dieu suscite de temps en temps des Macchabées pour le salut de son peuple. La Vierge notre Dame peut apaiser le courroux de son fils. Faisons pénitence, et armons-nous du glaive : il vaut mieux mourir dans les combats que de laisser les nations impies maîtresses du saint héritage. Ne craignez

1. Chronique de Benoît Petersborough, ad ann. 1188.

donc pas de donner quelques biens passagers et terrestres pour une grande gloire à venir : nous promettons la vie éternelle et une entière indulgence à tous ceux qui, d'un esprit humble et d'un cœur contrit, entreprendront les fatigues et les périls du saint voyage, soit qu'ils y meurent, soit qu'ils survivent. Nous voulons que les biens de ceux qui prendront la croix soient sous la protection de l'Église romaine, des archevêques et des évêques; nous voulons qu'on ne puisse pas les poursuivre en justice. S'ils doivent une usure, nous la suspendons pendant tout le voyage. Mais il faut que les pèlerins renoncent à un vain luxe, qu'ils se dépouillent de leurs habits précieux, qu'ils n'emmènent pas avec eux leur chien de chasse et leur épervier, pas même l'oiseau chéri que le baron porte sur son poing dans les délassements du château [1]. » A la suite de cette épître, était une bulle papale adressée à toute la chrétienté : « Il n'y a rien qui plaise plus à Dieu, y disait encore le pontife, que ce qui mortifie les désirs de la chair. Puisque les grands malheurs qui ont accablé la Terre-Sainte sont indubitablement venus de nos péchés, nous statuons que d'ici à cinq ans on jeûnera jusqu'à none, et qu'on s'abstiendra de manger de la chair depuis l'Avent jusqu'à la naissance du Christ, à moins de maladie ou d'une juste cause [2]. »

La publication de ces actes, les paroles de l'archevêque de Tyr, produisirent une grande exaltation dans l'assemblée déjà préparée à ces impressions religieuses. Le souverain pontife semblait s'être adressé à tous les sentiments et à tous les intérêts des barons. Promettre à une chevalerie religieuse et prodigue la rémission de

1. Baronius, Annal. eccles., ad ann. 1188.
2. Baronius, *ibid.*

ses péchés et la suspension de ses dettes, c'était parler à toutes ses émotions comme à tous ses besoins. Aussi, un seul cri se fit entendre : « La croix ! la croix ! » Henri se précipite le premier aux genoux de l'archevêque d'Albano pour solliciter le signe des pèlerins. Les barons de France murmurèrent d'abord de ce qu'il avait ainsi précédé son suzerain. « Ah ! ah ! s'écrièrent-ils, les couleurs des Plantagenets devancent encore celles des Francs ? » Plusieurs combats singuliers allaient s'engager, lorsqu'on fit remarquer que ce n'était point le désir d'une préséance injurieuse qui animait Henri, mais le seul zèle pour Jésus-Christ et le saint tombeau. Philippe prit ensuite la croix, et après lui Richard, duc de Guyenne ; Philippe, comte de Flandre ; Hugues, duc de Bourgogne ; Henri, comte de Champagne ; Thibaut, comte de Blois ; Rotrou, comte du Perche ; les comtes de Soissons, de Nevers, de Bar, de Narbonne, les deux frères Jousselin et Mathieu de Montmorency. Les croix furent de couleurs différentes, comme pour distinguer les princes et les suzerains. Elles étaient de *gueule* (rouge) pour la chevalerie de France, d'*hermine* pour celle d'Angleterre, et de *synope* (vert) pour celle de Flandre. Revêtus des signes de pèlerinage, les deux rois s'embrassèrent en jurant de respecter mutuellement leurs fiefs héréditaires. Le lieu où cette assemblée s'était réunie prit le nom de Champ-Sacré ; on y fit bâtir une chapelle comme un pieux témoignage du serment des chevaliers[1].

Les rois et les barons se séparèrent dans les premiers jours de mars. Philippe se rendit immédiatement à Paris pour se préparer à son voyage dans la Palestine.

1. Rigord. hist. Philippe-Aug., ad ann. 1188.

« Au mois de Pâques, à la mi-quarantaine, le roi fit assembler tous les prélats de son royaume en la cité de Paris, et tous les princes et barons. Là se croisèrent multitude de chevaliers et de gens à pié; mais pour ce que le roi avait grand désir et bonne volonté d'accomplir le voyage qu'il avait juré, il resquit des prélats la dixième partie des revenus, tant seulement. » Voici l'acte fait de concert avec les barons, qui prescrit la levée d'une dîme pour les besoins de la croisade; elle prit le nom de saladine, à cause des conquêtes de Salahedin qui l'avaient nécessitée. Un tel acte est curieux, car la dîme saladine fut le prétexte et le mobile de l'accroissement de l'impôt.

« Au nom de la sainte et inviolable Trinité, il a été arrêté par ordre de Philippe, roi des Français, et par le conseil des barons, des archevêques et évêques du royaume, que tous ceux qui ne prendront pas la croix, quels qu'ils soient, donneront au moins la dixième partie de tous leurs biens. Sont exempts de cette obligation les moines de l'ordre des Chartreux, de Citeaux, de Fontevrault et les maladreries de lépreux. Que personne ne puisse imposer une commune, si ce n'est le seigneur suzerain. Celui qui aura la haute justice sur une terre en recevra la dixme, et qu'on sache que cette dixme sera recueillie sur tous les biens, meubles, revenus, et que les clercs comme les laïques y seront astreints, sous peine d'excommunication. Le chevalier qui n'a pas pris la croix donnera à son seigneur croisé dont il est l'homme lige la dixme tant des meubles de son château que de ses fiefs; et s'il n'a point de fief, il payera la dixme de tout ce qu'il possède au seigneur dans la maison duquel il demeure. Le chevalier croisé, fils, gendre, héritier légitime d'un non croisé aura la

dixme de son manoir. Les archevêques, évêques, pourront seuls mettre la main sur les biens des églises et chapitres qui sont dans leurs juridictions. Celui qui doit donner la dixme et qui s'y refusera, pourra être saisi par son seigneur qui en fera à sa volonté. Le chevalier qui la payera volontairement, en recevra la récompense dans le ciel[1]. »

On avait bien les moyens de se procurer de l'argent pour la croisade; mais les pèlerins dirent: « Seigneurs et barons, il faut que nous ayons les priviléges des hommes d'église. » A cela ne tienne, répondit l'assemblée, et c'est pourquoi les barons et les prélats réunis firent des statuts généraux qui fixaient l'état et les priviléges des croisés. » Ceux qui partaient pour la Palestine, s'ils étaient possesseurs de quelques fiefs ou revenus, devaient les assigner à leurs créanciers jusqu'à concurrence de ce qui était dû, sans que le seigneur supérieur pût s'en plaindre. Ils devaient cependant fournir des cautions, si, chevaliers pauvres et sans avoir, ils ne pouvaient donner une telle garantie. Le croisé, créancier d'un autre croisé, ne pouvait rien demander à son compagnon d'armes jusqu'à la fête prochaine de tous les Saints. Les marchés qui seraient faits jusqu'à l'octave de la Purification de la bienheureuse Marie, étaient valables; cependant le croisé n'était pas tenu de répondre en justice devant les baillis, à moins qu'il ne s'agît d'une convention née et accomplie avant la prise de la croix[2]. » L'exécution de ces deux ordonnances et particulièrement la levée de la dîme saladine trouva bientôt des difficultés infinies. Le célèbre Pierre de Blois écrivit à cette occasion une longue épître à l'évêque

1. Rigord. hist. Philipp.-Aug., ad ann. 1188.
2. Rigord. hist. Philipp.-Aug., ad ann. 1188.

d'Orléans. « Le temps est venu de parler, disait-il ; si le roi de France et ses barons ont résolu d'aller outre-mer, ce n'est point avec les dépouilles des églises et la sueur du pauvre qu'ils doivent payer les frais de leur pèlerinage. Qu'ils y emploient les profanes revenus dévorés au milieu des fêtes et des plaisirs. Les richesses des infidèles compenseront au-delà leurs sacrifices. Les Israélites, en quittant l'Égypte, ne dépouillèrent pas les prêtres du Seigneur ; mais ils emportèrent les vases d'or de l'impie Égyptien. Quelle raison y a-t-il que ceux-là qui vont combattre pour l'Église commencent par la piller? Croit-on que des richesses ainsi acquises profiteront aux chrétiens? Les princes ne peuvent rien exiger de l'Église, si ce n'est la prière. Les pontifes et les prêtres sont préposés pour réconcilier les hommes avec Dieu. Très-saint évêque, oppose-toi donc comme un mur d'airain aux exactions que le roi veut imposer ; pense que tu te couvrirais de mépris si tu souffrais que de telles mesures allassent à leur fin ; exhorte le roi de ta voix puissante, afin qu'il ne se serve pas du glaive pour opprimer, mais pour protéger. Rappelle-lui qu'il est mortel et que cette main qui menace peut demain se dessécher dans le sépulcre. » Ces plaintes et ces menaces de Pierre de Blois ne produisirent que peu d'effet, et les officiers du roi continuèrent à lever la dîme saladine sur les églises et les monastères [1].

Tandis que les barons de France et d'Angleterre se préparaient avec ardeur à la guerre sainte ; que chacun d'eux visitait les églises, et faisait des aumônes, voilà que des messagers du comte de Toulouse arrivent à la cour de Philippe-Auguste, lui annonçant que Richard, duc de Guyenne, venait d'envahir ses états sous de fri-

1. Cette lettre se trouve dans les œuvres de Pierre de Blois, t. II.

voles prétextes. Le comte demandait justice et aide à son suzerain dans l'ordre des fiefs, et en appelait à sa cour. Il paraît que le bouillant Richard avait profité de ce que le comte de Toulouse ne s'étant point croisé, ne jouissait pas de la protection commune et sainte accordée par les conciles aux fiefs des pèlerins, pour faire revivre, les armes à la main, les prétentions de sa mère Éléonore sur le comté de Toulouse, qu'avaient possédé autrefois les ducs de Septimanie et de Guyenne. Selon les uns, Richard ne faisait la guerre à Raymond que parce que le comte avait arrêté plusieurs de ses vassaux qui revenaient d'un pèlerinage à Saint-Jacques de Galice. Selon les autres, Geoffroy de Lusignan, dont le fief était dans la mouvance du comte de Toulouse, ayant tué un jeune chevalier, familier de Richard, avait donné sujet à ce nouveau débat. Quoi qu'il en soit, Philippe-Auguste, bouillant de colère, s'écria : « Ah ! les voilà bien, ces Anglais, toujours perfides ! » Il envoya des messages au roi d'Angleterre, pour demander justice en sa cour, au nom de son vassal, le comte de Toulouse. Henri n'ayant fait aucune réponse, Philippe se décida encore à la guerre[1]. « Le roi réunit de nouveau ses hommes pour combattre, s'écrie un poëte biographe de Philippe-Auguste. Suivi d'un grand nombre de chevaliers, il dirige une seconde fois son armée vers le pays du Berry, s'empare, avec une merveilleuse promptitude, de Châteauroux et de plusieurs autres places importantes des environs. De là, Philippe partit en toute hâte pour assiéger Montrichard. La position naturelle du lieu, placé dans un étroit défilé, et défendu par des murailles élevées, et de plus, la troupe valeureuse des bourgeois qui l'habitaient, rendaient

1. Philippeid., chant. 3.

impossible de s'en emparer en peu de temps. Cependant le roi pénétra dans la ville, et renversant de fond en comble la grande tour, fit prisonniers quarante-deux chevaliers, et d'autres combattants au nombre de trois cents. Il se rendit de là à Montluçon, et ne cessa de se porter en avant, jusqu'à ce que l'Auvergne tout entière eût été soumise aux Français. Le roi des Anglais fuyait toujours devant lui ; et, en fuyant ainsi, il retrograda au fond de la Neustrie ; et le roi l'y poursuivit encore d'une course rapide. Le roi des Anglais s'efforça de défendre Vendôme : il fut inutile à cette forteresse d'être défendue par une triple enceinte et par un peuple nombreux, et elle ne fut pas moins contrainte de céder aux lances, et de se rendre à discrétion. Le roi y fit prisonnier et jeta dans les fers soixante-deux chevaliers qui défendaient la citadelle et les murailles, et qui avaient suivi la bannière de Robert, comte de Mello, malheureux qui secondait alors les armes du comte Richard, après avoir déserté sa douce et riche patrie, qui produit un vin digne d'être offert en breuvage aux dieux ! »

Vendôme s'étant rendu, le roi, après en avoir pris possession, se dirigea d'une marche rapide vers Gisors, où le roi d'Angleterre lui fit encore demander une conférence pour la paix. Les barons de France n'avaient pris aucune part à cette guerre, considérée par eux comme une querelle personnelle et malheureuse qui empêchait l'Occident chrétien de songer au salut de la ville sainte ; ils firent même le vœu solennel de chevalerie de ne plus employer leurs armes que contre les Sarrasins de la Palestine. Les chefs de cette pieuse confédération pour la paix de la chrétienté furent : Hugues, duc de Bourgogne ; Philippe, comte de Flandre ; Henri, comte de Champagne ; le comte de Blois ; Rotrou, comte

du Perche ; Étienne, comte de Sancerre. Cet esprit, qui animait les seigneurs des deux royaumes, n'avait point échappé à Philippe-Auguste et au roi Henri ; ils sentaient la nécessité de faire la paix pour empêcher que cette coalition, contraire sous quelques rapports aux devoirs de la féodalité, ne se consacrât comme une habitude de résistance. Les barons des deux armées se réunirent sous les murs de Gisors, où une trêve de trois jours fut accordée de part et d'autre pour convenir des bases d'un traité. Enfin le roi de France consentit à restituer à Henri II tout ce qu'il avait pris depuis qu'ils avaient reçu la croix, « parce qu'il valait mieux avoir « une paix ferme par le conseil des barons, que de les « avoir contre soi. » Henri, de son côté, promit de marcher avec son suzerain au secours de la Palestine.

Tel était l'état des négociations lorsqu'une circonstance imprévue mit de nouveau les armes aux mains de cette bouillante chevalerie. « Non loin des murs de Gisors, sur un point où la route se divise en plusieurs branches, était un ormeau d'une grandeur extraordinaire, très-agréable à la vue et plus agréable encore par l'usage qu'on en pouvait faire. L'art ayant aidé la nature, ses branches se recourbaient vers la terre, et l'ombrageaient de leur feuillage abondant. Le tronc de cet arbre était tellement fort que quatre hommes pouvaient à peine l'envelopper de leurs bras étendus. A lui seul il faisait comme une forêt ; sous son enceinte verdoyante et couverte de gazon, il présentait des siéges agréables à tout voyageur fatigué[1]. Le temps était embrasé plus vivement qu'à l'ordinaire ; le soleil, parvenu à toute son élévation, poussait ses coursiers, et sous les coups intolérables de ses rayons, la terre desséchée

1. Philippeid., chant 3.

s'entr'ouvrait de toute part ; le roi des Français, entouré de ses barons, était au milieu de la plaine, exposé à toutes les ardeurs du soleil, tandis que le roi des Anglais était assis à l'ombre fraîche et que ses barons se reposaient à l'abri du vaste ormeau. Les Anglais riaient de voir les enfants de la France ainsi dévorés par le soleil, pendant qu'eux-mêmes jouissaient de l'ombrage de l'arbre. Les Français, indignés et irrités à juste titre du rire et des moqueries des Anglais que l'arbre et son feuillage garantissaient, le cœur bouillant de colère, courent aux armes, et tous se lancent avec la même vivacité contre les Anglais. De leur côté, les Bretons reçoivent bravement ce premier choc et frappent avec autant de force qu'ils sont frappés. » La mêlée s'engage, et, dès ce moment, il n'y eut plus d'espoir de renouer les conférences. Henri et ses chevaliers se retirèrent à Vernon avec le dessein de continuer la guerre, tandis que les bouillants chevaliers de Philippe, après avoir détruit avec leur hache d'arme le bel arbre dont l'épais feuillage avait abrité d'odieux rivaux, partirent en toute hâte avec leur suzerain. Henri d'Angleterre convoqua ses guerriers, et leur dit : « Compagnons, Philippe veut nous mettre sous les pieds ; ce roi, à la vérité, est mon seigneur ; mais si la raison et la justice commandent de respecter son seigneur, faudra-t-il se laisser humilier ? Assez de riches campagnes et de cités sont devant nous ; nous pouvons les ravager en nous avançant d'une marche rapide. — Tu as raison, dit le prince Richard à son père, voilà que nous avons des milliers de combattants ; nous avons en outre trois mille chevaliers, parmi lesquels je me range, dont la dextre et le glaive ont fait leurs preuves. Il n'est pas absent ce Geoffroy de Lusignan, qui suffit à la guerre pour tenir tête à cent

Français ; et pourquoi passerais-je sous silence le comte d'Arondel ou ce Raoul que Chester a envoyé, ou ce Jean dont Leicester est glorieux, et ces deux frères qu'a nourris la terre de Pradelle, et cet Albermale, doué d'une si grande force, et qui ne le cède à personne en valeur lorsqu'il est revêtu de ses armes : parlerai-je des Paganel et de ces deux lions, frères et enfants de la Bretagne, Hervey et Gui de Marque, dont la protection fait la force de la généreuse Léonie. Celui-ci dernièrement a brisé devant nous d'un coup de poing la tête d'un cheval ; pareillement il a fait succomber à la mort le majordome de son père, devant lui, en le frappant de son gantelet, quoique cet homme fût d'une taille élevée et d'une corpulence monstrueuse : tels nous sommes, tels nous marcherons à la guerre. » — « Oui, dit l'évêque de Chester, mais les barons de France sont plus nombreux et non moins invincibles. » — « Évêque, tu ne peux juger en de telles choses ; les circonstances nous protégent, formons nos lances, courons assiéger Mantes ; le comte de Garlande, qui la défend, n'a qu'un petit nombre de chevaliers ; le comte de Flandre a quitté le roi et s'est retiré à Arras ; le comte Henri de Champagne a revu Troyes et Bar ; la joyeuse Bourgogne a reçu son duc Eudes ; Thibaut est déjà retourné dans les tours de Château-Dun ; Étienne est rentré dans le Berry ; Simon de Montfort a retrouvé les plaines riantes d'Épernon ; Mathieu est allé à Beaumont ; déjà Clermont a tressailli de joie en voyant revenir Raoul ; le Perche couvert de forêts s'est réjoui du retour de Rotrou ; tous les autres grands, détestant les ennuis d'une trop longue campagne, sont retournés joyeusement visiter leurs créneaux : profitons des dons de la fortune et ne ménageons rien. » Les barons approuvent Richard, et tous

s'encouragent par le venin de leur langue à vaincre les enfants de la France[1].

Ils s'avancent donc en toute hâte dans les terres du roi des Francs; les flammes consument Chaufour, Boissy-Mauvoisin, Neauflète, Bréval, Mondreville, Jouy, Favril, La Folie-Herbaut, Aunay-sous-Anet, Lamoy et Blaru : rien n'était épargné ; les écuyers et les ribauds de l'armée d'Angleterre étaient surchargés sous le poids du butin. Enfin, Henri II et son fils vinrent mettre le siége devant Mantes. Tous les citoyens de la commune prennent les armes pour résister : « Ouvrant leurs portes, il s'avancent dans la plaine ; le comte de Garlande s'associe à la commune, et avec les bourgeois marche à la rencontre des Anglais. O commune ! de quelle louange digne de toi pourrais-je t'exalter? quels éloges suffiront à te célébrer? quel glorieux courage te porta ainsi à suivre la marche du roi des Anglais? La commune s'avançait en effet en bataillon serré, elle était parvenue au sommet de la colline de Pougebœuf ; cinq mille bourgeois légèrement armés se disposaient à combattre contre les barons et les chevaliers bardés de fer, lorsqu'on vit arriver dans la plaine une nuée de chevaux et de bannières ; les cris de Montjoie et de France annoncèrent bientôt que le roi Philippe venait apporter aide[2]. « Infatigable, et pressant sans cesse de l'éperon les flancs de son cheval, le visage tout couvert de poussière, les cheveux mêlés et soulevés par le vent qui lui souffle en face, les joues inondées d'un fleuve de sueur, le roi dirige sa marche rapide à travers les deux portes de Mantes, et ne s'arrête que lorsqu'il est parvenu sur la colline de Pongebœuf ; là il revêt ses mem-

1. Philip. de Guillaume le Breton, chant 3.
2. Philip., chant 3.

bres d'une armure de fer. La vue du roi fait tressaillir les gens de la commune; Philippe, de son côté, leur rend grâces de les trouver aussi bien armés hors de leur porte et disposés à se défendre[1]. »

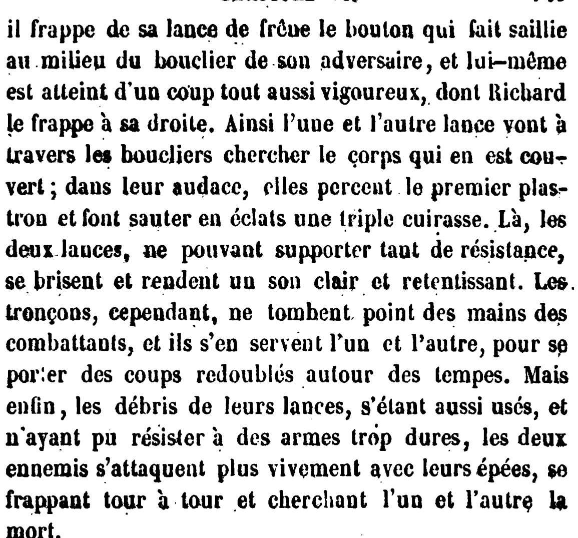
L'arrivée subite du roi et des barons de France força Henri et les Anglais à se retirer pour le moment, afin de ne point éprouver le premier élan de la valeur française. Richard et le comte de Leicester furent placés à l'arrière-garde, pour protéger la retraite. Il était presque nuit, et Philippe-Auguste fit sonner le cor pour prendre du repos. Il y avait parmi les chevaliers qui accompagnaient le roi, le fameux Guillaume de Barres, le plus accompli des paladins de France. Tandis que les chevaliers se disposaient à prendre du repos, il sort du groupe qui entoure le roi, prend des mains de son écuyer son bouclier et sa lance : « Qui viendra avec moi? s'écrie-t-il, voilà que Richard nous provoque, je reconnais sur son bouclier les dents de lions ; il est là en place tel qu'une tour de fer ; il est là, et de sa bouche insolente il blasphème le nom des Français ; il a oublié de fuir ; il se livre à tout son orgueil ; et s'il ne trouve pas à combattre, il s'en ira avec une mauvaise opinion de nous. Je vais voir cet homme de plus près. » Il dit, et s'élance au milieu de la plaine. A sa suite marchent le héros de Mellot et Hugues, sous la seigneurie duquel, ô Macon ! s'accrut infiniment ta gloire, et de plus Baudouin et Girard de Tournival. Ces hommes et un petit nombre d'autres, excités par l'amour de la gloire, s'avancent à la suite de la bannière du chevalier des Barres, tous accompagnés de leurs écuyers qui ne pouvaient manquer à leur seigneur, et d'une bande de ribauds, lesquels, quoiqu'ils n'aient point d'armes,

1. Philip., chant 3.

n'hésitent jamais à se jeter au milieu des périls, quels qu'ils soient. « Aussitôt qu'il vit près de lui Guillaume brandissant sa lance, le comte d'Arondel, plus rapide que l'oiseau qui lui donne son surnom [1], et dont il porte l'image sur son bouclier, s'élance du milieu des rangs et plonge sa lance vigoureuse, à la pointe bien effilée, dans le bouclier resplendissant que Guillaume portait de son bras gauche en avant de son corps. Volant avec une pareille légèreté, le comte de Chichester brandissant sa lance, veut essayer aussi dans le même moment de renverser Guillaume. Le noble des Barres ne tombe point sous les doubles coups qui lui sont portés de près ; au contraire, dès le premier effort sa lance remporte un succès, et enveloppe dans une même chute et le comte et son cheval ; puis dans sa fureur il frappe l'autre chevalier du revers de sa lance et le précipite par terre à la renverse. Brisant les liens qui le retenaient, le cheval, rendu à la liberté, s'enfuit à travers les champs, pour devenir la proie d'un ennemi quelconque. Il se fait un grand fracas, dont le retentissement se prolonge dans la colline voisine, lorsque tombent à la fois et le cheval et les deux comtes et leurs armes [2]. Un troisième combattant se présente alors ; c'est Richard le héros de Poitiers, fils du roi, qui deviendra bientôt roi lui-même. Guillaume l'a reconnu, sa lance est demeurée tout entière ; il se réjouit et ne cache point la joie qu'il éprouve d'avoir rencontré son pareil et de pouvoir combattre à armes égales. Néanmoins il ne l'attend point et marche vers lui la visière baissée. Rassemblant toutes ses forces,

1. L'hirondelle.

2. Cette description a quelque chose qui se rapproche des poétiques inspirations de l'Arioste ; il n'est pas douteux que l'admirable auteur de l'*Orlando furioso* ait emprunté la plupart de ses tableaux aux chroniques rimées du moyen-âge.



il frappe de sa lance de frêne le bouton qui fait saillie au milieu du bouclier de son adversaire, et lui-même est atteint d'un coup tout aussi vigoureux, dont Richard le frappe à sa droite. Ainsi l'une et l'autre lance vont à travers les boucliers chercher le corps qui en est couvert ; dans leur audace, elles percent le premier plastron et font sauter en éclats une triple cuirasse. Là, les deux lances, ne pouvant supporter tant de résistance, se brisent et rendent un son clair et retentissant. Les tronçons, cependant, ne tombent point des mains des combattants, et ils s'en servent l'un et l'autre, pour se porter des coups redoublés autour des tempes. Mais enfin, les débris de leurs lances, s'étant aussi usés, et n'ayant pu résister à des armes trop dures, les deux ennemis s'attaquent plus vivement avec leurs épées, se frappant tour à tour et cherchant l'un et l'autre la mort.

« Alors le comte Richard, irrité de ne pouvoir triompher de Guillaume à force ouverte, médite une ruse et enfonce son épée jusqu'à la garde dans le flanc du cheval de son ennemi. Celui-ci s'en aperçoit, et sentant son cheval chanceler sous ses genoux tremblants, il s'élance aussitôt à terre, et, se tenant ferme sur ses pieds et debout, il frappe le comte d'un coup si vigoureux qu'il le renverse sur le sable de tout le poids de son corps ; et tout aussitôt, afin de lui faire plus de mal, il frappe et tue son coursier d'un autre coup de son glaive, et fait rouler le cheval sur le cavalier. Pourquoi cela? parce qu'il ne pouvait emmener le comte prisonnier, le dépouiller de ses armes, ou le frapper de mort après l'avoir vaincu, se trouvant lui-même seul, enveloppé de tous côtés d'une foule d'ennemis, qui ne cessaient de l'accabler de traits et de pierres, et de faire pleuvoir

sur lui et de loin une grêle de flèches, car aucun d'eux n'osait se rapprocher davantage, en venir aux mains avec lui, ni se hasarder dans un nouveau combat. Lui, cependant, était là, ferme comme une barre, opposant son bras à cet essaim d'ennemis, tournant légèrement dans son cercle, et renversant tantôt les uns, tantôt les autres. A ce moment, les compagnons du comte accourent, et le trouvant renversé dans la poussière, se hâtent de le relever. Il était couché sur le dos, tout meurtri de la chute de son cheval, accablé du poids énorme de ses armes et du corps qui l'accablait; il se relève, se dresse sur ses pieds, remonte sur un cheval tout frais, et s'excite de nouveau à attaquer le chevalier des Barres, afin de l'emmener vivant ou de le laisser mort sur la place. Celui-ci, tout couvert de sang, peut à peine se tenir sur ses pieds; son bouclier, tout brisé et percé sur mille points, est horriblement hérissé de traits qui le rendent semblable à un *hérisson :* nul, cependant, n'essaie encore de s'approcher de lui, sans être aussitôt frappé de mort. Alors le comte s'écrie : Nous avons rompu *Barres*, réjouissez-vous, guerriers; Barres est enfin en nos mains; nulle petite barrière ne peut désormais nous enlever la Barre [1]. Tandis qu'il se vantait ainsi, Hugues de Macon le frappe sous l'oreille gauche de sa lance, qu'il brandit d'un bras vigoureux. Le comte se tourne sur la droite, la lance se brise sans porter de coup et sans faire tomber ni blesser celui qu'elle attaque. Hugues s'écrie alors : « Si tu as cru pouvoir triompher de l'invincible seigneur des Barres, voici, quoiqu'un peu tard, nous arrivons à temps encore pour porter secours à Barres fatigué; que ta bouche

1. On s'aperçoit ici que le poëte joue sur le mot *Barre;* c'est une habitude assez fréquente chez les chroniqueurs.

s'abstienne de pareilles bravades : et pourquoi te les permettrais-tu? Nous te connaissons; souviens-toi de ta chaste mère; désormais ne blasphème plus contre les enfants invincibles de la France. »

Cependant les approches de l'hiver suspendirent les hostilités. Les chevaliers et les prélats des deux camps se visitaient les uns les autres, et, rapprochés par la tristesse qu'avaient fait naître les déplorables nouvelles de Jérusalem, ils plaignaient l'ambition de deux rois qui oubliaient les malheurs de Jésus-Christ pour de vaines querelles. Une ancienne fraternité chevaleresque unissait Philippe et le comte Richard; ce comte avait déjà abandonné une première fois, comme on l'a vu, Henri II, son père, pour passer du côté du roi de France; le bruit courait alors parmi les barons et les chevaliers que Henri l'avait déshérité, quoique son fils aîné, de la couronne, et qu'une charte testamentaire la confiait à Jean, son frère puîné. Plusieurs fois le bouillant Richard avait demandé qu'on l'associât au trône, et Henri s'y était toujours refusé, ce qui confirmait les bruits qu'on faisait courir sur la disposition testamentaire du roi[1]. Sur ces entrefaites, une entrevue fut indiquée pour préparer la paix entre les deux couronnes. Philippe eut l'occasion de voir plus intimement le comte Richard; des joûtes, des tournois, un échange de couleurs signalèrent leur tendre amitié, et réveillèrent les soupçons du vieil Henri; cependant tout se passa, le premier jour, assez paisiblement; la veille de Saint-Hilaire, les rois s'étaient placés au milieu de leurs chevaliers, qui s'essayaient avec la lance et l'épée. Le comte Richard et l'évêque de Reims étaient assis à côté des deux princes; tout à coup Richard se lève et dit à son père : « O roi! assure-moi

1. Le moine Gervais, chroniq. ad ann. 1188.

la succession de ton royaume. » Suivant son usage, Henri garda le silence. « Compagnons, s'écrie aussitôt Richard, vous allez voir quelque chose à quoi vous ne vous attendiez pas certainement. » Aussitôt il tire son épée, se tourne du côté de Philippe, lui fait hommage, et invoque son appui pour le droit dont on veut le priver. Le roi anglais, plein d'inquiétude, se retire. Il se rappelait tous les maux que Henri, son fils, lui avait causés par son alliance avec le roi Louis VII, et Philippe-Auguste valait mieux que Louis. Il se vit accompagné dans sa retraite par un très-petit nombre de barons et de chevaliers. La plupart préférèrent Richard, parce qu'ils voyaient en lui un prince jeune, plein d'espérance et de valeur[1].

En effet, Richard, duc de Guyenne, était un peu plus âgé que Philippe ; on admirait la régularité de ses traits ; ses yeux étaient bleus, grands et pleins de feu ; il avait les cheveux d'un blond ardent, le teint vif, la stature grande et majestueuse ; fier, emporté, présomptueux, il fut le parfait modèle, non pas de cette chevalerie galante et pieuse du siècle de Charles VI, mais de cette chevalerie barbare telle que le XIe siècle l'avait faite. Plus impétueux encore dans ses passions que Philippe, il n'avait jamais respecté ni les priviléges des vassaux, ni les droits encore imparfaits de la société féodale. On l'avait vu souvent parcourir la campagne avec ses hommes d'armes et ses Brabançonnais, enlever les femmes et les filles des châtelains, les livrer à ses amis, à ses compagnons de bataille. Richard portait le courage jusqu'à l'exaltation ; il ne donnait son estime qu'à la valeur téméraire. Aux jours de combat, on le reconnaissait aux rudes coups qu'il portait et aux larges blessures que fai-

1. Cette entrevue eut lieu dans l'octave de la Saint-Martin 1188. (Raoul de Dicet, ad ann. 1188.)

sait sa lance. On ne citait aucun chevalier, parmi ceux de la Guyenne et de la Normandie, qui pût lutter de force et de courage avec lui : c'est pourquoi les barons préféraient lui faire hommage comme à leur seigneur suzerain, et *au prince des batailles et prouesses*.

Comme il était impossible de songer à secourir la Terre-Sainte tant que les guerres subsisteraient entre deux puissants souverains de la chrétienté, le pape, préoccupé des malheurs de Jérusalem, venait d'envoyer en France Jean, cardinal évêque d'Agnani, avec tous les pouvoirs des légats, dans le dessein de concilier les deux rois. L'évêque d'Agnani eut des entrevues successives avec Philippe et Henri, et parvint à les engager[1], par de douces paroles et des menaces, à s'entendre pour la paix ; les deux adversaires promirent de s'en rapporter aux archevêques de Reims, de Rouen, de Bourges et de Cantorbéry ; en même temps ils convinrent de se réunir à La Ferté-Bernard, pour entendre et exécuter la sentence définitive des prélats. Dans une épître que l'archevêque de Cantorbéry écrit à son chapitre de Londres, il annonce qu'il lui est impossible d'aller dans son archevêché, parce qu'il est très-occupé de la paix entre les deux rois[2]. Au jour convenu, on se réunit à La Ferté-Bernard. Philippe et Richard prirent place d'un côté, Henri et Jean de l'autre. Le légat et les quatre archevêques, en leur qualité d'arbitres, se placèrent sur des siéges plus élevés, et qu'entourait la foule des comtes et des chevaliers[3]. Philippe parla peu : « Je consens, pour l'amour de Dieu et de son tombeau, à rendre au roi Henri tout ce que je lui ai pris, pourvu qu'il fasse

1. Roger de Hoveden, annal. angl.
2. Raoul de Dicet, Imag. hist., p. 643.
3. Le chroniq. Gervais, ad ann. 1188, p. 1541.

immédiatement célébrer le mariage de ma sœur Alix avec Richard, et qu'il assure dès ce moment à celui-ci la succession à sa couronne. Je demande aussi que Jean accompagne Richard dans la Palestine : autrement il pourrait troubler la paix du royaume.—*Richard.* Cela est vrai!—*Henri.* Je ne puis consentir à ce que tu demandes; que ta sœur épouse Jean, et je disposerai de mon royaume.—*Philippe.* Je ne puis adhérer aux conditions, et les trêves sont rompues[1]. » Le légat prit alors la parole, et menaça Philippe de mettre son royaume en interdit et de l'excommunier personnellement, s'il refusait de consentir à ces conditions. Philippe répondit : « Je ne crains point tes excommunications, car elles seraient injustes, et que tu n'as pas, d'ailleurs, le droit de les lancer sur le royaume des Francs. Ta menace sent les sterlings d'Angleterre[2]. — *Le légat.* Eh bien! j'excommunie toi et ton complice le comte Richard. » En entendant ces mots, le comte met l'épée à la main et se précipite sur le légat. Toutes les remontrances sont vaines : il dit tout haut qu'il va tuer un homme assez fou pour excommunier sans motifs deux princes du sang royal. Ses amis l'entourent et cherchent à le calmer. Pendant ce temps l'évêque d'Agnáni monte sur sa mule et se sauve en toute hâte[3].

La guerre, comme on peut le penser, recommença plus vive. « On était arrivé au mois dont le premier jour est consacré par les martyres de Jacques et Philippe[4], à l'époque où la gelée blanche des humides matinées est d'ordinaire plus dangereuse pour les raisins naissants[5].

1. Roger de Hoved., annal. angl., p. 652.
2. Math. Paris, ad ann. 1188.
3. Math. Paris, ad ann. 1188.
4. 1er mai 1189.
5. Philipeid. de Guillaume le Breton, chants 3 et 4.

Le descendant du grand Charles rassemble ses troupes à Nogent-le-Rotrou, conduit ses bataillons victorieux à La Ferté-Bernard, et, s'étant emparé de vive force du château, va tout à coup mettre le siége devant la ville du Mans, que le roi Henri, appuyé d innombrables troupes d'hommes de pied et de chevaliers, occupait en ce moment et tenait fermée. Lorsqu'il apprit, cependant, que Philippe se présentait devant les portes, il se mit aussitôt à fuir, sans oser jeter un regard en arrière. Bientôt, ayant brisé les portes, l'armée entre dans la ville du Mans, ainsi abandonnée au pillage. Des chariots à quatre chevaux sont chargés des dépouilles opimes; les bêtes de somme plient sous les effets précieux, les vêtements de soie, les vases d'argent, les monnaies d'or, d'un prix inconnu; les ornements de lit surmontés de riches plumes, et les brillantes étoffes de toutes couleurs. Richard, cependant, s'était porté sur les pas de son père, et, à son retour, il voit, non sans étonnement, et surtout avec une grande douleur, la ville si promptement livrée au pillage, car cette cité appartenait de droit à ses ancêtres et était le noble berceau de sa race. Alors Philippe lui donna en propriété toute la commune, les habitants et les colons qui cultivaient les riches campagnes des environs[1]. De là le roi se rendit en toute hâte vers la ville de Tours, que deux fleuves, savoir la Loire et le Cher, enveloppent de leurs ondes limpides; fière de ses citoyens, puissante par son clergé, remplie d'une nombreuse population et de richesses, embellie par les bois et les vignes des environs, elle est de plus décorée par la présence du corps très-saint de l'illustre prélat Martin, dont la gloire a répandu un très-grand éclat sur toutes les églises. Aussitôt que les habitants furent informés de

1. Philipeid. de Guillaume le Breton, chants 3 et 4.

l'arrivée du roi, ils précipitèrent leur pont dans les eaux de la Loire, afin qu'il ne pût transporter son armée plus loin et assaillir les murailles et les tours élancées; mais quels efforts et quelles précautions peuvent résister à la valeur? qui peut contenir un cœur tout bouillant de courage? Le roi, sous la conduite d'un certain ribaud, s'en va partout cherchant un gué, jusqu'à ce qu'enfin, s'appuyant sur sa lance au milieu du fleuve, dont les eaux l'enveloppent de toutes parts, il se trouve parvenu sur l'autre rive. Ayant donc trouvé un gué, comme par miracle et contre toute espérance, et même contre les habitudes du fleuve, l'armée entière passe sur l'autre rive sans avoir besoin de rameurs. Au milieu de la plaine étaient des bois et des prairies verdoyantes; sur quelques points des vignes et des pruniers, arbre fécond; des poiriers, des cerisiers, des pommiers, et des arbustes dont le bois pouvait servir aux soldats pour fortifier leur camp. Le roi fit dresser ses tentes au milieu de cette plaine, dont les fruits lui offraient tant d'avantages. Dès le jour nouveau, les bandes d'hommes de pied dressent leurs échelles contre les murailles, à l'insu du roi, et ne rencontrent personne qui vienne les repousser. Les citoyens et les hommes d'armes s'étaient enfermés dans la grande tour, pensant ne pouvoir défendre que ce seul point. S'élançant donc en foule, nos chevaliers grimpent sur les murailles, montent par les escaliers, ouvrent en dedans les barricades et les portes, et appellent leurs compagnons à se réunir à eux. Enfin les barons et le roi sont informés de ces événements; ils s'étonnent et se réjouissent à la fois, et Philippe, rempli d'allégresse, rend des actions de grâces à Dieu, qui fait prospérer ses entreprises. [1] »

1. Philipeid. de Guillaume le Breton, chants 3 et 4.

Les conquêtes successives de son rival avaient profondément abattu le vieux Henri ; il était alors renfermé dans Saumur, dévoré des plus cuisants chagrins ; il désirait vivement la paix, et ses hérauts étaient prêts à partir, lorsque l'archevêque de Reims, le comte de Flandre et le duc de Bourgogne arrivèrent de la part de Philippe, qu'occupait plus que jamais l'idée du pèlerinage d'outre-mer. Les deux rois se réunirent encore une fois, et ils choisirent, pour poser leurs tentes, une vaste plaine entre Tours et Amboise [1]. Tandis qu'ils discutaient avec chaleur sur leurs prétentions respectives, la foudre tombe au milieu des deux rois sans les blesser. Quelques chroniques disent que le temps était serein, et qu'on n'apercevait dans l'air aucun nuage ; quoi qu'il en soit, le roi d'Angleterre en fut tout troublé, il serait même tombé de son cheval s'il ne s'était retenu avec ses mains. La foudre éclatant ainsi sur la tête de deux rois parjures au serment qu'ils avaient fait de délivrer le saint tombeau, fut considérée comme un avertissement de la colère céleste ; les évêques et les prêtres profitèrent de l'émotion générale pour hâter la conclusion de la paix ; elle fut bientôt arrêtée sur les bases suivantes [2] : « On convint que la jeune Alix serait retirée de la garde du roi Henri, et confiée, par le choix du duc Richard, à l'archevêque de Cantorbéry ou à celui de Rouen, ou bien au comte Guillaume de Mandeville, vieux et prudent chevalier, qui la garderait jusqu'au retour du voyage d'outre-mer. Alors Richard devait l'épouser, suivant les anciennes conventions, et les barons du royaume d'Angleterre

1. Math. Paris, p. 107. Roger de Hoveden, p. 653.

2. On n'a point la charte originale de ce traité de paix ; Roger de Hoveden n'en donne qu'une analyse.

devaient reconnaître ce prince comme le successeur immédiat à la couronne. Dans le cas où le roi Henri chercherait à enfreindre le traité, tous les barons et prélats d'Angleterre s'engageaient à se déclarer contre lui en faveur de Richard. Quant aux rapports de Philippe et de Henri, ils furent ainsi réglés : Le roi d'Angleterre renonçait à la possession du Mans et de Tours, jusqu'à la pleine exécution du traité ; il s'engageait en outre à payer au roi de France vingt mille marcs d'argent, à titre d'indemnité ; une dernière clause du traité déclarait que tous les bourgeois des villes et villages d'Angleterre ne seraient jamais troublés dans les terres du roi de France, à moins qu'il ne s'agît du crime de félonie. »

La conclusion de la paix établit quelques rapports de confiance entre les princes ; le roi Henri demanda à Philippe la liste des barons anglais qui s'étaient unis à Richard pour combattre leur *droit* suzerain. Il la parcourut plein d'inquiétude ; mais quelle fut sa douleur lorsqu'il vit le nom de Jean, son fils de prédilection, parmi les barons rebelles : « Mon fils Jean aussi! s'écria-t-il d'une voie émue. » Alors il se retira en toute hâte à Chinon, déplorant le jour qui l'avait vu naître. Sa douleur se changea bientôt en une violente colère ; il maudit ses deux fils, et les chargea d'anathèmes ; les religieux de Cantorbéry qui l'entouraient voulurent vainement le rappeler à la tendresse paternelle : il répondit par de nouvelles violences. Plusieurs de ces moines lui dirent qu'il devrait bien renoncer à ces fureurs qui l'avaient entraîné à tant de fautes et de crimes! Ils lui rappelèrent la mort de saint Thomas, leur archevêque, et les injustices qu'il commettait journellement contre les religieux de cette église : « J'ai été, je suis, je serai

votre seigneur, traîtres que vous êtes, répondit Henri grinçant des dents : sortez d'ici, car je ne veux parler qu'avec mes fidèles. » Les moines se hâtèrent de sortir, et l'un d'entre eux, en poussant un grand soupir, adressa ces paroles à Henri : « Si la vie et les tourments du martyr Thomas ont été agréables à Dieu, il nous fera promptement justice de ton corps. » Le roi se précipita sur le religieux insolent; mais ses fidèles le retinrent, et il remit son poignard dans sa ceinture [1].

Cette suite d'émotions précipita la mort de Henri ; il quitta la vie quelques jours après, dans le mois de juillet, la trente-cinquième année de son règne tant agité. Quelques instants avant sa mort, il se fit porter devant l'autel de l'église de Chinon, où, plein de repentir, il fut absous par l'évêque et les clercs. A peine avait-il rendu le dernier soupir, que son corps fut abandonné par ses serviteurs, qui ne s'occupèrent plus qu'à piller ses meubles, comme le loup, dit Hoveden, enlève les cadavres, et la fourmi le blé. Il demeura nu, gisant sur une table, et il ne se trouva qu'un page fidèle qui le couvrit de son manteau. Tandis qu'on le transportait sans pompe à l'abbaye de Fontrevault, Richard, qui avait appris la mort de son père, se joignit, avec ses barons, au lugubre convoi, témoignant de sa profonde douleur par des gémissements et des larmes. On rapporte qu'au moment où le comte contemplait ces restes défigurés, le cadavre jeta du sang par le nez, ce qui fut considéré par la foule comme un triste présage ou un sanglant reproche adressé au nouveau roi d'Angleterre [2].

Richard, avec son activité habituelle, court en Nor-

1. Roger de Hoveden, annal. angl., p. 643 et 651.
2. Math. Paris, ad ann. 1189.

mandie pour y recevoir l'épée ducale des mains de l'archevêque de Rouen ; sur son passage il fait arrêter Étienne de Tours, sénéchal d'Anjou, lui met les fers aux pieds et le force à déclarer, au milieu des tourments, où sont les trésors du roi défunt, dont il était dépositaire. Le sénéchal les livre à son nouveau suzerain qui, possesseur de plusieurs mille sterlings, les distribue aux barons d'Angleterre pour s'assurer leurs suffrages. Il comble les églises de biens, et ses fidèles de concessions féodales. Des messagers partent aussitôt pour mettre en liberté la reine Éléonore, que Henri II retenait captive dans la tour de Londres; Richard rappelle les bannis, rend aux barons leurs chartres et leurs priviléges, et, pour s'assurer l'appui de Philippe vient le trouver à Gisors, afin de lui faire hommage comme duc de Normandie, et renouveler les précédents traités[1]. Dans ce parlement, Philippe, roi, et Richard, duc de Normandie (c'est la seule qualité qu'il prend encore), convinrent qu'immédiatement après son élévation au trône d'Angleterre, Richard payerait vingt-quatre mille marcs d'argent, et qu'à ce prix Philippe lui rendrait Tours, le Mans et Châteauroux : le duc de Normandie devait lui céder, de son côté, Grassay et Issoudun, et tous les fiefs qui étaient dans leurs mouvances. S'étant ainsi assuré l'appui et la protection du suzerain et des vassaux, Richard se rendit immédiatement à Londres, où il fut reconnu et couronné roi d'Angleterre, le 8 septembre 1189. Son frère Jean, dont il avait à craindre l'influence, reçut de sa main plusieurs fiefs d'une grande importance, et qui devaient former son apanage[2].

1. Brompton, p. 1155.
2 Hoveden, p. 573; Brompton, p. 1155.

CHAPITRE VII.

1189 — 1190.

Nouveaux préparatifs pour la croisade. — Messages de Philippe à Richard. — Le roi anglais se procure de l'argent par des exactions. — Il part pour le continent. — Acte de police pour la navigation. — Entrevue des deux rois. — Cour plénière de Poissy. — Testament de Philippe-Auguste. — Il prend le bourdon et la panetière à Saint-Denis. — Itinéraire de Richard. — Tempête qui menace la flotte de Philippe-Auguste. — Arrivée à Messine. — Différends entre Richard et Tancrède, roi de Sicile. — Règlement pour les jeux de hasard. — Plaisirs des chevaliers pendant le séjour à Messine. — Querelle entre Philippe et Richard, à l'occasion d'Alix de France. — Mariage de Richard et de Bérengère de Navarre. — Colère de Philippe. — Il se calme pour de l'argent. — Départ de Messine. — Arrivée à la terre d'outre-mer.

Tous ces événements n'avaient point fait oublier à Philippe et aux barons de France et d'Angleterre la grande affaire de la Terre-Sainte. Le pèlerinage à Jérusalem avait été l'objet de pieuses conversations des deux princes lorsqu'ils s'étaient réunis à Gisors ; et ils étaient même convenus de renvoyer toutes leurs contestations pour les intérêts misérables de la terre après l'expédition de la Palestine. Dès que Richard eut ceint la couronne, Philippe envoya des messagers à Londres, et le comte du Perche se chargea de notifier au nouveau roi d'Angleterre que les barons du royaume de France s'étaient rassemblés à Paris, et avaient promis, par serment, de se rendre à Vezelai le dimanche de *Quasimodo*. Le comte était porteur de la lettre suivante :

« Philippe à Richard, roi des Anglais : Ta sérénité saura que nous ne soupirons qu'après la délivrance de la terre de Jérusalem ; nous savons que, de ton côté, tu es plein d'ardeur pour aller au saint tombeau ; donne-nous l'assurance, par tes messages, que tu viendras aussitôt, comme nous te la donnons par les nôtres, que nous sommes prêts à partir. Scellé l'an de Jésus-Christ, 1189, au mois d'octobre [1]. »

Richard, en recevant cette lettre, convoqua les barons anglais dans la grande église de Westminster, et tous jurèrent, les mains nues, sur le saint Évangile et l'image peinte de Thomas de Cantorbéry, qu'ils viendraient à Vezelai avec leurs coursiers et leurs armes, pour de là chevaucher dans la Palestine. Il ne s'agissait plus que de se procurer de l'argent ; la perception de la dîme saladine allait lentement ; les deux rois cherchèrent à suppléer, par des exactions, à l'insuffisance des ressources régulières. En Angleterre, Richard imposa arbitrairement à ses feudataires des sommes considérables ; il jetait dans la tour de Londres ceux qui ne payaient pas ; d'où il arrivait qu'il y avait bien des larmes et des grincements de dents ; il déposa tous les baillis, les remplaça par des vicomtes, et rendit vénale la possession des comtés et des vicomtés. Le roi acquit par ce moyen des richesses immenses, et bien plus considérables que toutes celles qu'avaient possédées ses prédécesseurs. A ces moyens, Richard en ajouta d'autres moins violents, mais qui excitèrent beaucoup de murmures parmi les seigneurs féodaux. Il aliénait les fiefs de la couronne, autrefois la récompense de la fidélité des vassaux. Le comte de Leicester lui en faisant des reproches, Richard répondit : Je vendrais en ce moment

1. Raoul de Dicet, Imag. hist., p. 699.

la cité de Londres si je pouvais trouver des acheteurs[1]. En France, quoique la levée de la dîme saladine éprouvât moins de résistance, le roi, par les conseils de Bernard, le solitaire de Vincennes, mit la main sur les propriétés de quelques juifs qui étaient rentrés furtivement dans le royaume depuis l'édit de bannissement. Les églises furent soumises à des exactions nombreuses, et plusieurs forcées de vendre leurs vases sacrés; quelques-unes résistèrent; telle fut l'abbaye de Sainte-Geneviève[2].

Le jour fixé pour la réunion de Vezelai (la veille de Pâques) arrivant cette année, les deux rois se préparèrent au lointain pèlerinage. Richard laissa la régence de son royaume à Éléonore, sa mère; la garde de la tour fut confiée à l'évêque d'Ély, chancelier d'Angleterre, et à l'évêque de Durham; puis il vint s'embarquer à Douvres le 14 de décembre, et joignit Philippe, comte de Flandre, à Lille. L'un et l'autre se dirigèrent vers Rouen, revêtus de la croix; là ils écoutèrent les vives prédications de Foulques, curé de Neuilly, qui s'était acquis une grande renommée en excitant le peuple à la croisade. Dans la chaleur d'une de ses ardentes exhortations, Foulques, s'adressant à Richard, lui dit: « O prince, tu as trois filles dangereuses qui te conduisent au précipice. — Homme de Dieu, tu te trompes, répondit le roi, je n'ai pas d'enfants. — Hélas! tu les méconnais: tes filles sont l'orgueil, l'avarice et l'impureté, il faut t'en défaire si tu ne veux te perdre.— Eh bien, dit Richard, bouillant de colère, je donne mon orgueil aux Templiers, mon avarice aux moines de Cîteaux, et mon impureté pour les femmes aux prélats de

1. Hoveden, 374-6-7. Brompton, 1161, 1167. Dicet., 649.
2. Chronique de Saint-Denis, à l'année 1189.

mon royaume[1]. » A ces mots on entendit un rire grossier éclater sous le casque des soldats pèlerins.

Philippe joignit Richard et le comte de Flandre à Nonencourt, où eurent lieu les premières conférences pour le voyage. Les princes croisés échangèrent des chartes où il était dit que les rois s'obligeaient à se défendre mutuellement l'un et l'autre[2]. « Philippe promettait de garder Richard comme son vassal et son ami; et Richard, de son côté, promettait de garder Philippe comme son ami et son suzerain. » Ils s'engageaient à défendre respectivement les terres l'un de l'autre, exigeant de leurs vassaux qu'ils ne se feraient point la guerre entre eux tant que durerait la sainte expédition. On fixa le terme de la paix à quarante jours après le retour des deux rois. Les archevêques et les évêques, les cierges baissés, fulminèrent sentences d'excommunication et d'interdit contre ceux qui manqueraient à l'exécution de ces promesses. L'on convint encore que si l'un des princes mourait durant le pèlerinage, le survivant succéderait à son trésor, à son cheval et à ses armes, afin de les employer au service de la croisade. Outre cette convention générale, qui réglait la situation des royaumes féodaux pendant l'absence des suzerains, Richard promulgua des statuts de discipline qui devaient être observés tant que durerait le voyage d'outremer. « Richard, à ses hommes qui vont à Jérusalem : Sachez que, du conseil de mes barons, j'ai fait les lois suivantes : Celui qui aura tué un homme sera lié au cadavre et jeté avec lui dans la mer; si le meurtre a été commis sur terre le coupable sera, tout vivant, enseveli avec le mort; si quelqu'un est convaincu par des

1. Brompton, loc. citat.
2. Raoul de Dicet, Imag. hist., ad ann. 1189, p. 650.

témoins légitimes d'avoir tiré son couteau pour en frapper un homme, ou bien de l'avoir battu jusqu'au sang, il aura le poing coupé; s'il n'a fait usage que de ses mains, et qu'il ne les ait pas ensanglantées, il sera, en punition, trois fois plongé dans les flots; celui qui injurie son compagnon ou qui blasphème le nom de Dieu, doit donner autant d'onces d'argent qu'il a prononcé de paroles; s'il est convaincu de vol, il sera tondu comme un champion[1]; on lui versera de la poix bouillante sur la tête, et l'on y adaptera des plumes, afin qu'on le reconnaisse. Au premier lieu où le navire abordera, on le mettra à terre. J'ordonne en outre que tous les hommes qui vont à Jérusalem obéissent au maître du navire; en même temps je prescris à ceux-ci de se préparer au plus vite pour le pèlerinage.»

Comme l'assemblée de Vezelai ne devait avoir lieu que le dimanche de Pâques, et qu'on était encore au milieu de l'hiver, les rois se séparèrent pour donner les derniers commandements à leurs justiciers. Richard se rendit en Bretagne, dans le dessein de s'assurer la garde de son neveu Arthur, duc de cette province, alors en minorité. Philippe vint à Paris, où l'attendaient les principaux barons. Il y était aussi appelé par la triste nouvelle de la maladie dangereuse d'Isabelle de Hainault, sa femme; elle mourut le dixième des ides de mars. Les chroniques de Saint-Denis en ont conservé le souvenir : « En cet an, et la dixième ide de mars, mourut la noble royne Isabeau, famme du roi Philippe; li cor d'elle fut ensépulturé en l'église Notre-Dame Sainte-Marie de Paris. Li évesque Morice fit establir un autel pour elle et li roi Philippe y mist deux chapelains et establi à chacun 15 liv. de rentes, desquels chapelains

1. C'était une coutume appliquée aux champions.

l'un devoit chanter de l'âme pour la défunte royne et li autre pour l'âme de tous ses ancesseurs[1]. »

Les princes, les barons, les chevaliers profitèrent de cet intervalle pour faire leurs dernières dispositions et répandre leurs aumônes envers les églises et les pauvres. Philippe, avant son départ, confirma les communes de Laon et de Soissons; il rendit un gouvernement libre et municipal aux bourgeois de Saint-Remi, et reconnut leurs vieilles coutumes. Il donna à la maison Dieu de Montargis des droits sur le four de la commune, et prit sous sa protection les libertés et les priviléges de l'abbaye du Pec, et particulièrement les barques qui remontaient la rivière. Enfin, par un dernier diplôme, il concéda à l'abbaye de Saint-Martin de Tours tout ce qu'il possédait en vignoble auprès de Bourges. De son côté, le roi Richard fit de nombreuses concessions à ses hommes et aux églises. Une de ses chartes porte que, compâtissant aux douleurs des pauvres de Jésus-Christ, Richard donne à l'hôpital de Sainte-Magdelaine de Rouen, quatre cents livres d'Anjou, à prendre sur la vice-comté de Rouen; il jugea, siégeant au milieu de ses hommes, les différends qui s'étaient élevés entre les comtes d'Anjou et l'archevêque de Tours; enfin, il disposa, par des legs pieux, d'un bon nombre de fiefs[2]. Tous les barons imitèrent cet exemple. Prêt à partir pour la Terre-Sainte, Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, confirma les lois et coutumes des bourgeois d'Arras; il assigna aux religieux de Clairvaux deux sacs de pois secs, à prendre chaque année dans ses fiefs : Hugues, duc de Bour-

1. Chronique de Saint-Denis, ad ann. 1189.

2. Tous ces actes ou diplômes sont indiqués dans la grande collection de M. de Brequigny, t. IV, ann. 1188 et 1189.

gogne, donna à l'abbé et aux frères de la Croix le désert de Lachœr, pour le cultiver et l'habiter avec leur confrérie; Hugues, vicomte de Meaux, concéda aux prêtres de l'église de Sainte-Marie-des-Fontaines, une partie de bois mort dans la forêt de son château; Raoul, sire de Coucy, du consentement de sa femme Élide et de ses enfants, héritiers de sa baronnie, fit don aux moines prémontrés d'une terre inculte dite la Haie-de-Blaissecourt; le vicomte de Nanterre, à l'église de Saint-Denis, d'une rente annuelle de treize deniers en cire, d'un cerf et d'un sanglier indompté [1].

Philippe ayant réuni les prélats et les barons au château de Poissi, tint une cour plénière pour régler les affaires de son royaume pendant le pèlerinage d'outremer. Il confia la régence à sa mère et au cardinal de Champagne, et du consentement des seigneurs et des évêques, il proclama l'ordonnance suivante : « Philippe, roi des Français; le devoir des rois est de pourvoir de toutes les manières au bien-être des sujets, et de préférer le bonheur général à sa propre satisfaction. Comme nous désirons avidement accomplir notre saint pèlerinage, nous allons ordonner comment les affaires de notre royaume seront traitées quand nous en serons partis. Nos baillis désigneront, dans chaque prévôté, quatre hommes sages et loyaux pris parmi les bourgeois. Rien ne se fera sans leur conseil; à Paris, le nombre sera de six. Nous ordonnons à tous nos justiciers d'assigner un jour par chaque semaine, qui sera nommé *jour d'assise*, et durant lequel temps nos sujets recevront leurs droits et justice selon la loi écrite. Nous voulons et commandons que notre chère mère et Guillaume, archevêque de Reims, indiquent un jour

1. Brequigny, dans la collection précitée, t. IV.

tous les quatre mois pour entendre les plaintes et clameurs des hommes de notre royaume, et qu'ils prononcent en l'honneur de notre Seigneur Jésus Christ et au profit de la couronne de France ; et ce jour-là tous les baillis du royaume seront présents pour répondre sur le fait de leur justice. Toutes les années notre mère et l'archevêque recevront les complaintes qui seront portées contre nos baillis, et ils nous feront savoir les méfaits qu'on leur impute ; et les baillis, à leur tour, nous feront connaître les méfaits des prévôts. Les régents ne pourront *remuer ni ôter* un bailli fors le cas de meurtre, d'homicide, de rapt et de trahison. Nous voulons qu'ils nous instruisent trois fois par an de l'état de notre royaume. S'il advenait vacance de pasteur dans une église cathédrale ou dans une abbaye, les chanoines ou les religieux se présenteront devant la reine et l'archevêque, et leur demanderont congé pour procéder à leur élection de la même manière que si nous étions présents ; et nous voulons que cela leur soit accordé sans contradiction ; toutefois nous exhortons les chanoines et les religieux à choisir, dans leurs élections, des hommes qui plaisent à Dieu ; la reine et l'archevêque tiendront pour nous la régale durant la vacance des siéges. Dans de telles affaires, les régents devront se diriger par les conseils de frère Bernard, le solitaire de Vincennes. Nous commandons à tous nos barons et prélats qu'ils ne puissent mettre taille sur nos sujets tant que nous serons au service de Dieu. Si la mort advenait avant le terme de notre voyage, nous défendons expressément à tous nos fidèles d'imposer des tailles jusqu'à ce que notre fils soit parvenu à tel âge qu'il puisse et sache gouverner son royaume ; et si quelqu'un voulait mouvoir guerre contre lui, et que ses

revenus ne pussent lui suffire, tous nos hommes l'aideraient de leur corps et de leur avoir; et les cités lui feraient l'aide qu'elles ont l'habitude de nous faire. Nous voulons que toutes nos rentes et revenus soient apportés à Paris en trois saisons : d'abord en la fête Saint-Remi, ensuite en la Chandeleur, et la dernière à l'Ascension. Elles seront délivrées aux échevins de Paris et à Pierre, le maréchal ; Adam, notre clerc, sera présent aux paiements faits en notre trésor, et en tiendra écrit. L'argent sera déposé au Temple. Chacun des hommes présents aura une clef, une autre sera confiée aux Templiers. S'il arrivait que Dieu fît sa volonté de notre vie, nous ordonnons que la reine et l'archevêque de Reims, l'évêque de Paris, les abbés de Saint-Victor et frère Bernard de Vincennes divisent en deux parts notre trésor ; l'une sera consacrée à la réparation des églises détruites par la guerre, l'autre appliquée aux besoins de notre royaume et à la dépense de notre fils[1]. » Cette ordonnance, en forme de testament, fut revêtue du scel royal et de celui de Thibaut de Blois, de Mathieu le chambellan, de Raoul le maréchal, au temps que la chancellerie était vacante.

Après avoir ainsi réglé la régence et l'administration du royaume, Philippe-Auguste, selon la coutume, se rendit à Saint-Denis. Les chroniques de l'abbaye ont conservé le souvenir de cette royale visite : « Li roi, qui plus ne veut attendre pour se mouvoir en la besogne de Notre-Seigneur, alla à Saint-Denis en grande compagnie, pour prendre congé du glorieux martyr, saisir l'oriflamme dessus l'autel, et la porter avec lui pour garde et pour défense, car doit être portée devant li roi quant on se doit combattre, dont il est aucune fois ad-

1. Rigord, de Gestis Philipp.-Aug., ad ann. 1189.

venu, quant leurs ennemis la voient, que ils étaient si durement épouvantés que ils s'enfuyaient tristes et confus. Quant li roi fut en l'église entré et agenouillé devant le martyr en oraison, s'étendit sur le pavement en pleurant en larme et se recommanda à Dieu, à la benoîte Vierge et au glorieux martyr, puis se leva et prit l'écharpe et le bourdon de la main de Guillaume, archevêque de Reims, son oncle, qui à ce temps était légat en France. Lors s'approcha li roi des martyrs, et prit de sa propre main deux étendards et deux enseignes d'or croiséfiés de dessus la châsse boisée. Après se recommanda aux oraisons des bons pères et de la gente mitrée, et prit bénédiction d'elle [1]. »

Richard, de son côté, s'était rendu à Tours, où il reçut le bourdon et la pannetière des mains du pieux archevêque de Tyr. On remarqua que le roi pèlerin s'étant appuyé sur son bourdon, le bâton se brisa sous le poids des armes, ce qui fut pris à mauvais augure. Les clercs firent alors maintes tristes conjectures sur la croisade, et tous les chevaliers expérimentés jugèrent qu'elle aurait un fâcheux résultat pour le roi Richard. Ce prince se mit en marche pour Vezelai, où il trouva Philippe, avec ses barons, rangés sous leurs bannières, faisant force aumônes et toujours en prières; les rois n'y restèrent que deux jours pour visiter la châsse de la bienheureuse Madeleine, puis ils prirent la route de Lyon. Les pèlerins formaient trois corps de lances que distinguait la couleur de la croix; les Flamands la portaient toujours verte, les Français rouge, et les Anglais blanche. Arrivés aux bords du Rhône les croisés, s'étant précipités en foule et sans ordre sur le pont, les planches fragiles se brisèrent, et il périt beaucoup de monde,

1. Chronique de Saint-Denis, ad ann. 1189.

des enfants et des femmes qui étaient accourus pour voir et saluer l'armée de la Croix [1]. A Lyon, les princes publièrent de nouveaux statuts de discipline : on défendit aux femmes, même à l'épouse légitime du croisé, de suivre l'armée; on craignait de voir se reproduire les scandales et les adultères du pèlerinage d'Éléonore; on excepta de cette prohibition les blanchisseuses et les femmes au-dessus de cinquante ans; ce qui faisait dire aux ribauts et aux chanteurs qu'on ne voyait dans le pèlerinage que des *vieilles sans dents*. Afin de ne point épuiser les domaines des ducs de Bourgogne et des comtes de Provence par un trop grand concours de pèlerins, on convint que les Anglais iraient s'embarquer à Marseille, tandis que Philippe prendrait la route de Gènes par les Alpes. On se sépara, en se promettant de se joindre à Messine le plus tôt qu'il serait possible [2].

Les pèlerins de France traversèrent les Alpes avec quelques difficultés; les chevaux bardés de fer, leur armure pesante rendaient longues et embarrassées ces marches dans les montagnes, où subsistaient cependant encore quelques vestiges des grands travaux des Romains. Enfin, ils arrivèrent à Gènes, où des vaisseaux de transport avaient été préparés; l'armée entière s'embarqua; cette flotte nombreuse vogua vers la Sicile. Tandis que les navires à voiles pointues longeaient le détroit de Messine, une tempête s'élève tout à coup, et les menace; ils eussent été engloutis sous les ondes, si le prudent pilote n'eût jeté à la mer des chevaux, des grains, des aliments et des tonneaux remplis de vin. « Nul n'essaya de le contredire; chacun, au contraire, s'empressait de précipiter ses effets à l'eau, aimant

1. Brompton, ad ann. 1189, et Roger de Hoveden, *ibid.*
2. Benoît de Petersborough, ad ann. 1189.

mieux perdre ce qui lui appartenait que d'abandonner la vie sans recevoir de sépulture, et préférant nourrir les poissons de son bien plutôt que de sa personne; nul ne considérait comme une perte le moyen de retarder même pour peu de temps l'heure de sa mort. Les navires ainsi déchargés, déjà l'on avait dépassé le milieu de la nuit, la tempête durait avec la même violence; l'aspect effrayant de l'atmosphère faisait désespérer du salut de l'armée de France; le tonnerre, les nuages et d'épaisses ténèbres cachaient la vue des astres; de fréquents éclairs venaient seuls éclairer l'horizon, et porter l'effroi dans tous les cœurs. Alors le roi, déployant la force de son âme, consola par ces paroles ceux qui étaient ainsi frappés de stupeur : « Que toutes vos craintes cessent; voici que Dieu nous visite du haut des cieux; voici que la tempête se retire; déjà les frères de Clairvaux se sont levés pour matines; déjà les saints, qui ne nous oublient point, rendent leurs pieux oracles en l'honneur du Christ; nos prières nous réconcilient avec Dieu, elles vont nous délivrer de ce grand péril. » A peine avait-il dit, que déjà tombent tout le fracas et le tumulte de l'atmosphère; la fureur des vents s'apaise, les ténèbres sont dissipées, et la lune et les astres répandent une lumière éclatante. Ainsi tout ayant retrouvé le calme après les paroles du roi, la nuit se retire; un vent favorable pousse la flotte sous la protection du Seigneur; enfin, après avoir fait des pertes considérables, les voyageurs, remplis d'allégresse, échappent au péril, et entrent dans le port du Salut en poussant des cris de joie; alors le roi, ouvrant ses trésors, répandit ses dons de tous côtés, afin de faire oublier aux champions du Christ les pertes qu'ils avaient

éprouvées, et qu'aucun d'eux ne manquât de chevaux et de fourrages pour les nourrir[1]. »

Le roi Richard n'était point encore arrivé à Messine. Après avoir quitté son suzerain sur les bords du Rhône, il s'était dirigé vers Marseille avec les barons anglais : dans cette ville il trouva un grand nombre de ses chevaliers qui étaient venus pour attendre leur roi et le suivre dans la Palestine ; ils y étaient demeurés longtemps, et avaient vécu dans l'abondance avec les demoiselles et les ribauds, de sorte qu'ils n'avaient plus un marc d'argent à eux tous ; ils offrirent leurs fiefs et des services féodaux au roi Richard, qui les acheta pour quelques sterlings. Le roi demeura huit jours à Marseille afin d'y attendre la flotte anglaise, qui devait venir le joindre. Il passa ce temps à accomplir de pieux devoirs et dans les exercices chevaleresques ; il visita la vieille abbaye de Saint-Victor, où cent moines noirs servaient Dieu et le corps de sept vierges martyres. Il adora la côte de saint Laurent, et le bras de sainte Marguerite. Plusieurs barons firent vœu d'aller en pèlerinage à la grotte de Roland, située au-delà des forêts qui environnaient le monastère, et qu'on disait avoir servi de retraite au vaillant paladin lorsque son violent amour pour l'infidèle Angélique troubla sa raison. La flotte anglaise n'arrivant pas, le roi, plein d'impatience, loua de grandes barques et vingt galères bien armées, et s'abandonna aux hasards de la navigation[2]. Après avoir côtoyé tous les rivages de la Méditerranée, les vaisseaux entrèrent dans le Tibre. Les barons et les chevaliers croisés pour le Christ assirent leurs tentes au milieu des ruines d'un temple antique dédié à la For-

1. Philipeid. de Guillaume le Breton, chant 4.

2. Benoît Peterborough, ad ann. 1190.

tune. Richard avait à peine dressé son gonfanon royal, qu'on vit arriver le cardinal Octavien, évêque d'Ostie, qui, sans-respect pour la croix des pèlerins, se mit à invectiver Richard : « Roi des Anglais, lui dit-il, tu nous dois sept cents marcs d'argent pour la consécration de l'évêque du Mans; quinze cents pour l'élection de l'évêque d'Ély, et je ne sais quelle grosse somme pour la déposition de l'archevêque de Bordeaux, accusé par ses clercs; quand nous paieras-tu? » Richard se contenta de sourire et de se moquer. Enfin, la flotte parut devant Messine le 23 septembre; Richard ordonna que l'on fît sonner tous les cornets, et le bruit en fut si grand, que les citoyens de la ville, tout troublés, montèrent sur les remparts. Ils se firent alors une très-grande idée de la puissance du roi d'Angleterre, en voyant tant de banderoles et d'armoiries diverses : on apercevait les lions, les merlettes, les tours, les croix en bande, les émaux d'azur, de sables et de gueules, et le soleil relevait encore l'éclat de ces symboles brillants[1].

Philippe, accompagné de Tancrède, roi de Sicile, reçut Richard sur le rivage. Ils eurent une assez longue entrevue, où ils s'exprimèrent avec une extrême cordialité. Le monarque anglais fixa sa demeure dans une maison entourée de vignes, sise hors des murs de la cité. Le lendemain de son arrivée, Jeanne d'Angleterre, sa sœur, veuve de Guillaume II, dernier roi de Sicile, et que Tancrède avait longtemps retenue captive à Palerme, vint le visiter. Le roi Philippe était présent à l'entrevue, et la chronique remarque qu'il regardait la sœur de Richard avec des yeux si doux et un visage si animé, que tout le monde ne doutait plus qu'il ne la prît bientôt pour femme. Jeanne raconta aux barons

1. Roger de Hoveden, ad ann. 1190. Brompton, *ibid.*

ses malheurs et les injustices de Tancrède. Guillaume II, son époux, n'ayant laissé aucun enfant mâle, avait désigné pour successeur Constance, sa grand'tante, fille de Roger I[er], roi de Sicile; tous les barons du royaume avaient juré à leur suzerain de reconnaître cette princesse pour leur reine, et Tancrède, lui-même frère naturel de Constance, s'était empressé le premier de prêter le serment; mais après la mort du roi, le perfide, s'attirant l'affection des prélats et des seigneurs de Sicile, se fit couronner à Messine; et comme la reine Jeanne avait soutenu les droits de Constance, le nouveau roi l'avait retenue captive à Palerme; ce ne fut que lorsqu'il apprit l'arrivée de Richard, et dans la crainte de sa colère, qu'il donna des ordres pour la rendre à la liberté. Jeanne avait aussi à faire valoir ses droits pour sa dot et divers legs que lui avait laissés son époux. On lisait dans le testament de Guillaume, qu'il donnait à sa veuve, comme douaire, soixante mille mesures de blé, soixante mille d'orge, soixante mille de vin, dix galères équipées pour deux ans, une table d'or d'une grande dimension; de plus, une immense tente de soie, sous laquelle cent chevaliers pouvaient manger à leur aise; enfin, deux trépieds d'or et vingt-quatre coupes d'argent [1].

Le roi Richard, qui commençait à voir s'épuiser son coffre, fut transporté de joie quand il apprit qu'il pouvait se procurer de bons écus d'or; il vint trouver le roi de Sicile, et, plaçant sa main dans la sienne, il lui dit: « Tancrède, quand comptes-tu me payer ce que tu dois à ma sœur? Ne cherche pas de détours : il faut sur-le-champ s'acquitter. — Que me demandes-tu? J'ai déjà donné à ta sœur plus d'un million de sous. C'est un vé-

1. Benoît Peterborough, ad ann. 1190.

ritable puits qui absorberait tout. — Ce que tu dis là n'est pas prouvé, et ne pense pas m'échapper par des subterfuges. » En prononçant ces dernières paroles Richard quitta le roi, et, disposant ses chevaliers anglais, il s'empara de deux points fortifiés qui commandaient aux murailles. Cependant il ne voulait point rompre encore tout à fait avec Tancrède, et user la bravoure de son armée dans des querelles particulières; mais la haine et la rivalité qui s'étaient déjà manifestées entre les citoyens de Messine et les Anglais amena bientôt une rupture complète[1].

Le troisième jour d'octobre, des chevaliers du camp de Richard se prirent de querelle avec les habitants de Messine. En un moment le glaive est tiré du fourreau, et le sang coule. Le roi d'Angleterre, qui aperçoit du tumulte, et qui craint le résultat d'une mêlée aussi irrégulière, se précipite au milieu de la foule, et cherche à séparer les combattants avec son bâton[2]. Il ne peut y parvenir, et il fallut, pour calmer les esprits, l'intervention des évêques de Messine, de Reggio, et des barons du roi de France. Une autre fois, quelques habitants de la campagne se permirent des voies de fait contre Hugues Lebrun, un des chevaliers favoris de Richard. Le roi d'Angleterre apprend à peine cette injustice qu'il s'arme de pied en cap, rassemble ses soldats, et, malgré l'avis du roi de France, il marche sur la ville. Les habitants sont refoulés vers les murailles, les murailles elles-mêmes escaladées. Bientôt le gonfanon de Richard et le lion d'Angleterre paraissent sur les tours de la cité, qui fait sa soumission au vainqueur[3].

1. Hoveden, ad ann. 1190, dans les notes des historiens de France.

2. Baculo verberans quoscumque ex suis attingebat, sed nequivit. (Chronique de Benoît Peterborough, ad ann. 1190.)

3. Benoît Peterborough, ad ann. 1190.

Tous ces incidents n'avaient point troublé la bonne harmonie qui ne cessait de régner entre le roi Philippe et Richard. Un moment, quelques nuages avaient paru s'élever à l'occasion de la prise de Messine par les chevaliers anglais; Philippe s'était offensé, comme suzerain, que le gonfanon de Richard eût brillé seul sur les tours élevées, et qu'on n'y eût point mêlé celui de France. Ce léger différend se calma par l'offre que fit Richard de confier la garde des portes aux chevaliers du Temple ou de l'Hôpital, jusqu'à ce que le roi de Sicile eût fait droit aux réclamations de Jeanne sa sœur. Ce fut même à Messine, en présence des comtes, des barons et des prélats, que les princes convinrent des dernières dispositions pour leur pèlerinage. « On statua qu'ils se protégeraient les uns les autres de bonne foi, en allant et en revenant; que tous les pèlerins qui mourraient pendant le cours du voyage pourraient pleinement disposer de leurs armes, de leurs chevaux, de leurs vêtements et de la moitié de leur argent, pourvu qu'ils n'envoyassent rien chez eux; que les clercs pourraient aussi librement faire don de leur chapelle, de leurs ornements et de leurs livres; que toutes les choses léguées qu'ils n'auraient pas, ou dont ils n'avaient pas la faculté de disposer, seraient remises dans les mains de Gauthier, archevêque de Reims, et de Manassé, évêque de Langres, pour l'appliquer à ce qu'ils jugeraient le plus convenable pour les besoins de Jérusalem. Personne autre que les clercs et les chevaliers ne devait jouer de l'argent aux dés, et encore ceux-ci ne pouvaient pas perdre au-delà de vingt sous dans tout un jour et une nuit. S'ils jouaient une plus forte somme, ils étaient condamnés à payer cent sous au profit de la Terre-Sainte. Les rois pouvaient jouer selon leur bon plaisir, leurs serviteurs avaient

cette permission jusqu'à vingt sous[1]; quant à ceux qui n'étaient pas chevaliers, s'ils jouaient, on devait les promener tout nus dans le camp pendant trois jours, à moins qu'ils ne voulussent se racheter; si les marins étaient surpris occupés à jeter les dés, ils devaient être trois fois plongés dans l'eau du haut du navire, suivant les coutumes de la mer. Si un pèlerin recevait quelque chose en prêt durant le voyage, il était tenu de le rendre au terme fixé; si le prêt avait été fait antérieurement, il n'était pas obligé de s'en acquitter pendant l'expédition. Si un serviteur quittait son maître, un autre ne pouvait l'accueillir; il n'en était pas de même des clercs et des chevaliers, par rapport à leur supérieur dans l'ordre des fiefs. Et toutes ces ordonnances seraient exécutées sous peine d'excommunication. Il était encore statué qu'aucun marchand, quel que fût le genre de son commerce, ne pourrait acheter du pain ou de la farine pour les revendre, à moins que cette revente ne se fît à des pèlerins. S'il pétrissait du pain lui-même, il devait n'y avoir qu'un tiers de son. Sur dix deniers de la vente, les marchands étaient tenus d'en donner un pour le pèlerinage. Ils ne pouvaient refuser la monnaie royale, à moins que le cordon ou la face ne fussent tout rognés, ni acheter de la chair de bête morte pour la revendre. Le bétail, pour être admis, devait avoir été tué sous la tente. Quant au vin, on ne pouvait le débiter qu'au prix qu'il était crié : le tout encore sous peine d'excommunication[2]. »

1. Reges autem pro bene placito suo ludent; servientes eorum usque ad viginti solidos. (Benoît Peterborough, ad ann. 1190.) Roger de Hoveden ajoute : Coram archiepiscopis, episcopis et comitibus. (*Ibid.*)

2. Cet acte est rapporté en entier dans Benoît Peterborough. (Voyez la collection de dom Brial, t. XVII, p. 507.)

L'affaire du roi de Sicile et de Richard restait toujours à décider. La ville de Messine était comme une sorte de gage dans les mains des chevaliers du Temple et de l'Hôpital. Enfin une députation des habitants s'adressa au roi Philippe pour solliciter la paix, qui fut arrêtée à cette seule condition : « Tancrède donnait sa fille à Arthur, duc de Bretagne, pour l'épouser dès qu'elle serait nubile. En conséquence, il remettait immédiatement à Richard, comme dot, vingt mille onces d'or. » Le besoin d'argent détermina en cette circonstance le roi d'Angleterre. Il recevait, par ce traité, une somme très-considérable, qui pouvait lui servir à maintenir son autorité parmi les barons et les chevaliers pendant le pèlerinage. La condition de rendre cette dot au jeune Arthur était encore éloignée, et déjà peut-être Richard prévoyait-il qu'il pourrait en éluder l'exécution.

Les pèlerins de France et d'Angleterre étaient toujours pressés par le désir de visiter la Terre-Sainte; mais la saison leur paraissant trop avancée, on se décida à demeurer dans la Sicile jusqu'au printemps. Tout l'hiver se passa en pompe militaire et en jeux chevaleresques. Les barons de France et d'Angleterre, les chevaliers et les écuyers des deux nations, échangèrent de grands coups en l'honneur de leur dame. Tous les soirs, après le repas, on se réunissait dans les plaines autour de Messine, et là on joûtait de la lance, et même du bâton. Il arriva qu'un paysan vint au milieu des pèlerins avec un âne chargé de roseaux qu'on appelle vulgairement cannes [1]; Richard et ses compagnons en achetèrent un grand nombre, en quoi ils furent imités par les chevaliers de France. Saisissant ces armes innocentes, les uns coururent au-devant des autres, et engagèrent une

1. Onusto asello arundinibus quas cannas vocabant.

lutte très-agréable à voir. Il arriva que le roi d'Angleterre se trouva face à face de ce même Guillaume des Barres qu'il avait déjà rencontré dans les plaines de Normandie. Les deux champions se précipitent l'un contre l'autre, et se heurtent avec tant de force que le roseau se brise dans leurs mains. Le manteau du roi fut tout déchiré par le coup violent que lui porta Guillaume. Richard, irrité, fond sur son adversaire et cherche à lui faire abandonner les étriers ; mais la force et l'adresse du vaillant chevalier l'aident à esquiver le coup. Le roi, entraîné par la course, chancelle, et son cheval s'abat. Prenant alors un autre coursier, il revient à la charge une seconde fois. Tous ses efforts sont impuissants : des Barres demeure immobile. Alors le comte de Leicester, que Richard venait de recevoir chevalier, court sur Guillaume des Barres pour venger son seigneur et parrain. Le roi l'arrête et lui dit : « Robert, laisse-nous; l'affaire est entre moi et lui. » Et il continue de serrer son redoutable adversaire, qui ne remue pas plus qu'une tour. Enfin, ne pouvant réussir, Richard, plein de colère, s'écrie : « Fuis de devant mes yeux, et prends garde de ne jamais t'y montrer, car je serai l'ennemi à toujours mortel de ta personne et des tiens[1]. » Guillaume ne répondit point, mais il vint trouver Philippe, son seigneur, pour lui demander protection. Le roi de France se rendit le lendemain auprès de Richard : « Je ne veux rien entendre, » répondit le prince irrité. Ce ne fut que longtemps après, qu'à la prière des évêques, et sur la menace d'excommunication, Richard consentit à accorder *la paix du roi* à Guillaume des Barres pendant tout le temps du pèlerinage[2].

1. Fuge hinc et cave tibi ne amplius coram me compareas quia amodò et tibi et tuis ero inimicus perpetuus.

2. Benoît Peterborough, ad ann. 1190.

Quoique l'amitié de Philippe et du roi d'Angleterre n'eût point encore été troublée, on s'apercevait qu'il y avait plus de froideur et moins d'intimité. La paix de Messine, le refus que faisait Richard de faire participer son suzerain aux onces d'or qu'il avait reçues de Tancrède, avaient jeté quelque défiance entre les rois. Une dernière circonstance amena une explication complète. On venait d'apprendre l'arrivée à Naples de la reine Éléonore, qui conduisait avec elle Bérangère de Navarre, qu'un traité secret destinait pour épouse à Richard.

Tandis que le bruit de la rupture entre les deux rois se répandait dans les camps, Richard eut une entrevue avec Tancrède, pour l'exécution entière de la convention qu'ils avaient arrêtée. L'un et l'autre prince se donnèrent les témoignages d'une tendre amitié. Richard fit présent au roi de Sicile de la vieille épée d'Arthur de Bretagne, trouvée dans le tombeau de l'enchanteur Merlin ; Tancrède donna au roi Richard quatre grandes galères, des vases d'or et des robes de soie. Dans cet échange d'intimité chevaleresque, le roi de Sicile, s'adressant à Richard, lui dit : « Tu ne sais pas ce que Philippe m'a mandé à ton sujet par le duc de Bourgogne? Il m'a prévenu que je ne devais me fier à toi d'aucune manière, que tu violerais le traité que nous avons conclu, qu'enfin tu n'étais venu dans mon royaume que pour m'en dépouiller ; il m'a promis, en conséquence, que si je me décidais à te combattre, il me secourrait autant qu'il pourrait, pour t'abaisser, toi et ton armée. — Impossible ! s'écria Richard ; Philippe est mon allié durant tout le pèlerinage. — Pour te prouver que je dis vrai, je vais te montrer les chartes qu'il m'a envoyées, et si le duc de Bourgogne le nie, je lui présenterai le scel de France. » En lisant ces chartes, vraies ou supposées, la

colère brillait dans les yeux de Richard. Il fait préparer immédiatement son coursier, s'élance dans la plaine, et, courant toute la nuit, il se présente à Philippe, et met sous ses yeux la charte que lui a confiée Tancrède : « Elle est fausse, dit le roi ; je sais que depuis longtemps tu cherches des prétextes pour me soulever des difficultés. Crois-tu que j'ignore que toutes tes démarches n'ont d'autre but que de trouver une excuse pour te dispenser d'épouser ma sœur [1] ? — Ta sœur, répondit Richard, je ne la rejette pas ; mais je ne puis la prendre pour femme, car mon père l'a connue et en a eu une fille [2]. Je ne suis uni à Alix que par les fiançailles, et je suis étranger à elle selon la chair. — A qui donc veux-tu que je la donne ? — Tu trouveras des comtes et des barons à qui tu pourras l'unir d'un lien plus solide. — Si tu me rends ma sœur, tu dois me rendre sa dot et son douaire, qui me font retour. — Qu'à cela ne tienne, après le pèlerinage. — Et toi, qui es mon homme, qui épouseras-tu ? — Bérangère de Navarre ; déjà elle s'est liée à moi par mon lit, et nous ne sommes plus qu'une même chair [3]. — Dès ce moment, répondit Philippe, n'attends plus de moi un visage gai et des paroles douces. » Les rois se quittèrent pleins de ressentiment et de haine ; on ne parlait plus dans les deux camps que de querelles et de combats, et déjà l'on oubliait les saints lieux pour des intérêts tout terrestres. Cependant les prélats et les

1. Putas ne quod per talia mendacia sororem meam abjicies ? Benoît Peterborough, ad ann. 1190.

2. Sororem tuam non abjicio ; sed illam ducere nequeo in uxorem, quia pater meus cognovit eam, generans ex eâ filiam. (*Ib.*)

3. Et jam juncta thoro est mihi Berengaria, regis
Filia Navarræ : sacrum jam copula carnis
Consummavit opus...
(Philipeid. de Guillaume le Breton, chap. 4.)

barons, qui avaient juré d'aller à Jérusalem, voyaient avec peine ces dissensions entre les suzerains, qui les détournaient du but unique pour lequel ils avaient abandonné leurs donjons et leur dame. On fit entendre tour à tour la voix de la religion et les nobles préceptes de la chevalerie.

Les chroniques rapportent qu'un solitaire du nom de Joachim, qui habitait les montagnes de la Calabre, sortit de sa retraite pour réchauffer le zèle attiédi des pèlerins. Il passait dans toute la contrée pour avoir reçu de Dieu la faculté d'expliquer l'Apocalypse, et de lire dans les terribles images du dragon à sept têtes, des sept flambeaux ardents et du cachet mystérieux, tout ce qui devait arriver aux seigneurs ou aux serfs; les barons et les chevaliers le consultèrent avec vénération sur les espérances et les craintes que faisait naître la croisade. Il les invita aux sentiments de pénitence, aux jeûnes et à la prière; il leur promit que Jérusalem serait délivrée dans sept années, et que les rois remporteraient de grandes victoires aux dépens de l'empire sarrasinois. Il adressa des reproches particuliers à l'orgueil de Richard et de Philippe, les menaça des feux de l'enfer, s'ils ne renonçaient promptement à de vaines rivalités. Ces paroles frappèrent vivement l'assemblée; Philippe, d'ailleurs, avait besoin d'argent: Richard, qui venait de toucher de bons écus d'or de Roger de Sicile, lui en offrit en assez grande quantité; ils se tendirent donc la main nue, en gage d'amitié, et la convention suivante fut arrêtée. « Au nom de la sainte Trinité, Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Français, je fais savoir que la paix vient d'être conclue entre nous et notre ami Richard, illustre roi des Anglais. Je lui permets de bon cœur de prendre librement la femme qu'il vou-

dra, nonobstant les conventions faites entre nous, qui l'obligeaient à épouser Alix, ma sœur. Je lui abandonne, ainsi qu'aux héritiers mâles qu'il aura de sa femme, Gisors, Neufchâteau et le Vexin; mais s'il meurt sans enfant mâle, tous ces fiefs feront retour au duché de Normandie; et si le roi d'Angleterre laissait plusieurs enfants mâles, nous voulons que l'aîné tienne personnellement de nous tout ce qu'il possède, et devienne notre homme, soit pour le duché de Normandie, soit pour l'Anjou, le Maine, l'Aquitaine ou le Poitou. Et pour toutes ces concessions, le roi d'Angleterre nous a promis dix mille marcs d'argent, au poids de Trève, desquels il nous paiera trois mille à la fête de Tous les Saints, et successivement d'année en année, à cette même fête. Le roi Richard est aussi convenu de remettre un mois après son retour en Angleterre, sans aucun empêchement, notre sœur Alix, que nous soyons mort ou vivant. Afin que toutes ces conditions soient stables, nous les avons confirmées par notre scel. Fait à Messine, avant Pâques, 1190[1]. »

1. Rigord, de Gest. Philippi-Aug.; Dom Brial, Hist. de France, t. XVII, p. 32-33.

CHAPITRE VIII.

1190-1191.

Départ de Messine. — Richard refuse de suivre Philippe-Auguste. — Arrivée des Français devant Ptolémaïs. — Situation de l'armée chrétienne. — Les Sarrasins. — Navigation de Richard. — Il prend l'île de Chypre. — Combat naval contre les infidèles. — Débarquement à Ptolémaïs — Préparatifs du siége. — Courtoisie chevaleresque entre les rois chrétiens, Saladin et Malek-Adel. — L'ordre de chevalerie conféré à Saladin. — Nouvelles querelles de Richard et de Philippe. — Continuation du siége. — Mœurs des pèlerins. — Ptolémaïs se rend. — Maladie de Philippe-Auguste. — Il prend la résolution de revenir en Europe. et la fait annoncer à Richard, — Mépris de ce prince pour son rival. — Départ de Philippe-Auguste. — Son voyage. — Il vient à Rome. — Retour en France.

La rupture des fiançailles de Richard avec Alix, qui touchait à l'honneur de la royale famille de Philippe, étant ainsi facilement arrangée pour dix mille marcs d'argent, les barons de France se préparèrent au voyage de la Palestine. Le printemps s'avançait, et les paladins, brûlant d'impatience de se mesurer avec les musulmans, fourbissaient leurs armes, et s'essayaient dans des combats singuliers. Le séjour de Messine avait ruiné la plupart des barons; la prodigalité chevaleresque, l'amour des plaisirs, ne leur avait pas laissé une obole. D'autres avaient perdu leur avoir dans la tempête qui avait assailli la flotte royale. Pressés par la misère, presque tous s'adressèrent au suzerain; le roi Philippe leur fit de grands dons. « Il donna aux pauvres barons

de son royaume, savoir, au duc de Bourgogne, mille marcs d'argent; au comte de Nevers, six cents marcs; à Guillaume des Barres, quatre cents marcs; à Guillaume de Mello, quatre cents onces d'or; à l'évêque de Chartres, quatre cents onces; à Mathieu de Montmorency, trois cents, et à maints autres dont nous taisons le nom, parce que le nombre en est trop grand[1]. » Les denrées étaient montées à des prix excessifs pendant le séjour des rois. Un setier de froment valait vingt-quatre sous d'argent[2], un setier d'orge, dix-huit, et une pinte de vin, quinze; une poule, douze deniers[3]. Philippe écrivit au roi et à la reine de Hongrie, afin qu'ils lui envoyassent des provisions pour les chevaliers ruinés. En même temps il s'assura l'amitié de l'empereur de Constantinople, « le priant se il advenait qu'il passât parmi sa terre, de lui livrer une route[4]. »

Lorsqu'il se fut ainsi précautionné de tous les moyens pour *la voie d'outre-mer*, il envoya ses messages au camp du roi Richard, « et il l'admonesta afin qu'il fît tout aussitôt appareiller et qu'il eût à se tenir prêt pour son pèlerinage à la mi-mars. » Le roi Richard, répondit : « Je ne le puis, j'ai fixé mon départ au passage de la mi-août. » Quand Philippe eut entendu cette réponse, il dit à ses messagers : « Retournez auprès de Richard, et annoncez-lui que je le somme de me suivre comme mon homme lige; s'il fonde des retards sur son prochain mariage avec Bérengère, dites-lui qu'il l'emmène ainsi que la reine Éléonore; il l'épousera dans la cité d'Acre, et il aura tout le temps de festoyer ses noces. » Richard répondit : « Je ne le veux ni ne le puis. » Alors les mes-

1. Chronique de Saint-Denis, p. 372, édition de Dom Brial.
2. 98 fr de notre monnaie.
3. 6 francs.
4. Chronique de Saint-Denis.

sagers crièrent sous la tente des Anglais : « Nous commandons à tous les barons et les riches hommes de Normandie et des fiefs de France de suivre Philippe, leur suzerain, car Richard, son vassal, ne veut le faire. » Quelques uns les suivirent en effet, malgré les menaces de leur sire, qui déclarait hautement qu'il les priverait de leurs fiefs, à son retour en Angleterre, pour avoir forfait à la fidélité; beaucoup d'autres restèrent dans l'armée du roi des Anglais [1].

Le 25 mars, la flotte de Philippe sortit de Messine, et pour nous servir de l'expression de son poétique biographe, « elle livra ses voiles au souffle du zéphir, et laissant à sa gauche la Grèce, à sa droite l'île de Paros, elle dépassa heureusement les îles de Crète et de Chypre. Les chevaliers débarquèrent sur les rivages de la ville d'Acre, la veille de la sainte Pâques, ainsi conduits par la grâce divine, afin qu'on pût célébrer sur la terre ferme la solennité de ce jour sacré. Sortis de leurs vaisseaux, les barons se réjouissent de poser le pied sur la terre ferme, et vont sautant et étendant leur corps sur le sable; joyeux après les ennuis prolongés d'un voyage sur mer, ils s'emparent avec empressement du rivage, et respirent un air plus pur, qui leur rend en dedans la santé, et au dehors l'air de gaieté et de vigueur. En même temps ils se hâtent, à l'envi les uns des autres, de dresser leurs tentes dans la plaine, dans les vallons, et ils investissent la ville de tous côtés, afin que personne ne puisse en sortir, et que nul ne vienne la secourir en y apportant des armes ou des vivres. Puis ils s'appliquent à enfermer toute l'enceinte de leur camp derrière des retranchements et des fossés profonds, et en même temps ils élèvent sur divers points de hautes machines

1. Chronique de Saint-Denis, loc. citat.

à trois étages et des tours en bois pour que Saladin ne puisse les attaquer à l'improviste [1]. »

La ville d'Acre, devant laquelle les chevaliers francs venaient de poser leurs tentes, voyait depuis longtemps flotter au pied de ses murailles les gonfanons et les banderoles des barons et des chevaliers d'Europe. La prise de Jérusalem n'avait pas seulement excité l'enthousiasme et la piété des paladins de France et d'Angleterre ; presque de tous les points de l'Occident chrétien, des troupes de pèlerins armés s'étaient mises en marche pour délivrer le tombeau de Jésus-Christ. Comme il est essentiel de connaître les chefs et les nations avec lesquels les Français vont se trouver en rapport, il faut rappeler que la bataille de Tibériade et la prise de Jérusalem avaient jeté toutes les colonies chrétiennes d'Orient dans l'abattement et le désespoir. Une seule ville, celle de Tyr, défendue par Conrad, fils du marquis de Montferrat, arrêta toutes les forces réunies de Saladin, et donna le temps aux barons de la Palestine de revenir de leur terreur. Guy de Lusignan, roi de Jérusalem, à peine sorti d'une dure captivité, les avait réunis sous ses bannières; et au mépris d'un serment exigé par Saladin, qui l'obligeait à renoncer à tous ses héritages dans la Palestine, et à ne jamais prendre les armes pour la cause des chrétiens, il était venu assiéger Ptolémaïs, ou Saint-Jean-d'Acre, alors au pouvoir des infidèles [2]. L'armée de Lusignan ne se composait d'abord que de neuf mille chevaliers, qui placèrent leurs tentes sur les collines de Toron ; ils furent secondés par une flotte de Génois, qui s'empara du rivage, et ferma toutes les avenues de la cité, du côté de la mer.

1. Philippeid. de Guillaume le Breton, chant 4.
2. Gauthier Vinisauf, liv. I.

Bientôt douze mille guerriers de la Frise et du Danemark débarquèrent non loin de Ptolémaïs, et campèrent auprès des barons de la Palestine. On vit aussi arriver une flotte anglaise, qui, n'ayant pu atteindre Richard à Marseille, avait fait directement voile pour la Palestine, sous la conduite de l'archevêque de Cantorbéry, et après eux, les croisés flamands, que commandait Jacques d'Avesne. Cette même année se joignirent aux assiégeants les nautoniers et les bourgeois de plusieurs villes d'Italie, sous la conduite de leurs évêques et de leurs tribuns; les croisés de Champagne et de plusieurs provinces de France, parmi lesquels se distinguait l'évêque de Beauvais, que les vieilles chroniques comparent à l'archevêque Turpin; enfin les débris des croisés allemands qu'avait conduits Frédéric en personne, et qui pleuraient alors leur empereur. Après le parlement de Gisors, l'archevêque de Tyr s'était rendu en Allemagne pour solliciter Frédéric Barberousse de prendre la croix. Ce prince, qu'un romancier place au-dessus de Rodomont, contempteur de Dieu et des saints, n'entreprit point l'expédition de la Palestine par des motifs de piété; mais il avait combattu longtemps le Saint-Siége, alors si puissant sur les opinions, et il comptait, au moyen d'un pèlerinage vénéré, effacer les colères qui de toutes parts s'élevaient contre l'ennemi déclaré de l'évêque de Rome; l'empereur se croisa, et son exemple fut suivi par son fils Frédéric, duc de Souabe, Léopold, duc d'Autriche, Berthoud, duc de Moravie, Herman, marquis de Bade, le comte de Nassau, les évêques de Besançon, de Munster et de Passau. Frédéric partit de Ratisbonne, à la tête d'une armée composée de cent mille combattants, et répandant partout la renommée de son nom, il arriva dans les provinces de l'empire

grec. Les pèlerins allemands traversèrent l'Hellespont, vainquirent les peuplades des Turcomans et les émirs autour de Laodicée, et des rives du Méandre. Ils avaient déjà passé les défilés du mont Taurus, et s'avançaient vers la Syrie, lorsque leur empereur, ayant voulu se baigner dans le Selef, fut tout à coup saisi d'un froid mortel, et retiré sans vie des eaux du fleuve. « On le sortit de l'eau, dit l'historien arabe Emadeddin, et son âme étant prête à le quitter, l'ange de la mort s'empara de lui et le conduisit dans l'enfer[1]. » Privés de leur chef, les croisés allemands, après avoir péniblement traversé la Syrie, vinrent joindre les chevaliers et les barons, qui déjà assiégeaient Saint-Jean-d'Acre.

Lorsque Philippe débarqua sur ce rivage, la foule des pèlerins de toutes les nations, que les historiens arabes comparent à des oiseaux de proie et à des lions indomptables, assiégeaient la cité depuis près de deux années. Leurs tentes, de mille couleurs, étaient rangées devant Ptolémaïs; sur le rivage se déployaient d'abord les banderoles des Génois, auprès d'eux campaient les Hospitaliers, et non loin de là le marquis de Montferrat; derrière était Henri, comte de Champagne, Guy de Dampierre; et après ceux-ci les comtes de Brienne, le comte du Bar, et ensuite le comte de Châlons, le comte Robert de Dreux et l'évêque de Beauvais; un peu plus vers la plaine brillaient les gonfanons du comte Thibauld de Blois, du comte de Clermont et de Hugues de Gournay; derrière étaient campés les Florentins, l'évêque de Salisbury et les Anglais; les Flamands, sous les ordres de leur comte, du sénéchal, et de Jean de Nesle, s'étendaient du côté de la mer; venaient ensuite le roi

1. Extraits des historiens arabes, par M. Reinaud. An de l'hégire 586.

de Jérusalem avec ses frères, et le vaillant Hugues de Tabarie; les Allemands, arrivés les derniers, s'étaient placés au delà de cette troupe, à l'extrémité de laquelle campaient les Pisans et les Lombards [1]. Tous ces vaillants hommes avaient devant eux, sur la montagne de Carouba, le redoutable Salaheddin, à la tête des émirs de l'islamisme, qui voltigeaient sans cesse autour des tentes des chrétiens, et protégeaient la ville assiégée. Le roi et les barons français allaient trouver dans le fils d'Ayoub un noble et vaillant adversaire. Salaheddin ou Saladin [2], dont la renommée remplissait l'Occident, était alors à l'apogée de sa gloire. Les musulmans le considéraient comme l'élu de Dieu, et son nom indiquait le *bonheur de la religion du prophète.* Aux mœurs barbares et militaires des Sarrasins il joignait à un haut degré la noblesse et la générosité qui tempéraient, à cette époque de chevalerie et de batailles, les dures habitudes de la guerre.

A la voix du sultan, tous les fidèles de l'islamisme avaient pris les armes; dans les mosquées, et jusques sous les tentes du désert, les imans avaient fait entendre les paroles du Coran; de tous les côtés les émirs étaient accourus suivis d'une multitude armée que les idées de religion ou les devoirs des terres reçues en fiefs sous le nom arabe d'*ikta* avaient réunie. A l'imitation de la dîme saladine levée en occident pour la croisade, les officiers du fisc avaient imposé à tous les musulmans qui ne prenaient pas les armes une sorte de tribut ou dîme pour la guerre sacrée. L'armée des infidèles se déployait en trois corps distincts sur la montagne du

1. Raoul de Dicet, *Ann. angl.*, ad ann. 1190.

2. Nous emploierons dans le cours de cet ouvrage l'orthographe des Francs (Saladin), afin de ne pas surcharger la mémoire par des noms barbares.

Carouba ; une des ailes était confiée à Malek-Adel sayf-eddin, *le roi juste épée de la religion*, le frère chéri du sultan; l'autre obéissait à Malek-Modaffer taki-eddin, *le roi victorieux dévoué à la religion*, prince de Hamah et neveu de Saladin; au centre on remarquait les deux fils de cet illustre chef des émirs, Malek-Daher, *roi triomphateur*, investi de la principauté d'Alep, et Malek-Afdal, *roi excellent*, prince de Damas [1]. On voyait aussi briller les étendards jaunes ou verts des émirs d'Emesse, des princes de Baalbeck, de Harran et d'Edesse en Mésopotamie, de Singar et de Géziré sur le Tigre ; des émirs de Schayzar et de Telebacher ; tous investis de fiefs militaires, ils devaient leur service, mais seulement pendant les saisons du printemps et de l'été; l'hiver, chacun retournait dans sa principauté jusqu'au jour où le tambour les appelait encore sous les armes; alors ils revenaient au camp du sultan, étendards déployés, et dans le plus magnifique équipage; avec eux étaient accourus un certain nombre de volontaires du fond de l'Asie mineure, de la Perse et de l'Afrique ; tous venaient prendre part aux mérites de la guerre sacrée, et ne quittaient pas les tentes de l'islamisme.

Dans cette situation de deux armées en présence, le roi de France et ses barons « furent reçus *en joie souveraine de l'ost des chrétiens*, pour nous servir des expressions de la chronique de Saint-Denis [2]. Des larmes et des soupirs les accueillirent, comme si ce fût anges du ciel descendus. » Les musulmans en furent au contraire effrayés. « Lorsque la mer fut praticable, dit

1. Boha-eddin : Extrait des historiens arabes. An de l'hégire 585 et suiv.

2. Chronique de Saint-Denis, an. 1190.

l'Arabe Boha-eddin, les infidèles reçurent de grands secours, entre autres le roi de France, dont ils nous menaçaient depuis longtemps; il arriva un samedi 23 de rebi premier [1]; c'était un roi grand en dignité, très-considéré, et des premiers princes des Francs. En arrivant, il prit le commandement de l'armée; il n'amena dans cette expédition que six gros vaisseaux chargés d'hommes et de vivres. Il avait avec lui un grand faucon blanc, d'un aspect terrible et rare dans son espèce; je n'en ai jamais vu de plus beau. Le roi aimait beaucoup ce faucon, et lui faisait des caresses; mais un jour l'oiseau s'étant envolé de sa main, s'enfuit dans la ville, d'où on l'envoya au sultan: en vain le roi offrit mille pièces d'or pour le racheter, il fut refusé; cet événement nous causa beaucoup de joie, et nous parut d'un bon augure [2]. »

Philippe fit immédiatement tous les préparatifs nécessaires pour attaquer Ptolémaïs : les machines de guerre, les béliers, les corbeaux furent dressés; mais, malgré ses querelles avec Richard, le roi lui avait donné sa parole de chevalier qu'il n'attaquerait pas Ptolémaïs avant son arrivée, et, dans les habitudes militaires du temps, il ne pouvait fausser sa foi et priver son allié d'une gloire commune, que tous les deux s'étaient mutuellement promise. Le roi des Anglais était demeuré à Messine longtemps après le départ de Philippe. Le séjour délicieux de la Sicile avait inspiré une douce mollesse aux prélats et aux barons. Ils vivaient au milieu des plaisirs de Palerme et de Messine,

1. Au printemps de l'année 1191 de Jésus-Christ, an de l'hégire 587.

2. Extrait des auteurs arabes sur les croisades, publiés par M. Reinaud.

et la cour de Tancrède leur faisait oublier le saint tombeau. Richard, surtout, se faisait remarquer par son ardente galanterie. Il ne distinguait ni le rang ni la religion. On l'avait plusieurs fois surpris avec des juives et des Sarrasines dans les montagnes de la Sicile. Lorsqu'on voulait lui adresser des reproches, il rappelait que les conciles n'avaient défendu d'avoir des femmes étrangères que durant le pèlerinage, et que le séjour de la Sicile n'était point compris dans le voyage aux saints lieux. Pour faire cesser ce grand scandale, l'ermite Joachim sortit encore une fois des grottes de la Calabre, afin de rappeler aux pèlerins les malheurs de Jérusalem et les promesses qu'ils avaient faites de conquérir sa délivrance [1]. Un phénomène céleste, qui parla vivement à l'imagination des croisés, vint seconder les pieuses exhortations du solitaire : cette année on entendit de grands coups de tonnerre dans la Sicile, la foudre frappa un des navires du roi, et renversa une partie des murs de Messine; les chevaliers et les servants d'armes qui étaient dans le monastère du Griffon, où se trouvaient les trésors des Anglais, virent un globe de feu sur le sommet de l'église; il jetait une brillante clarté, mais ne brûlait pas; il ne disparut que lorsque la tempête cessa [2].

Ces phénomènes, auxquels les pèlerins étaient peu habitués, appelèrent des idées de pénitence. Aux scènes de plaisirs et de débauche succéda tout à coup un spectacle de repentir et de contrition; Richard, surtout, manifesta la plus profonde douleur de ses fautes : « Dieu le regarda des yeux de sa miséricorde; il convoqua tous les évêques et archevêques, le roi se pré-

1. Brompton, chronique, ad ann. 1191.
2. Brompton, chronique, ad ann. 1191.

senta à eux nu-pieds, portant dans sa main un paquet de *verges flexibles*. Il ne rougit pas de confesser la honte de ses péchés, il les abjura, et reçut desdits évêques la *pénitence convenable*. Depuis ce moment, il fut aimant Dieu, sans revenir jamais à son iniquité. Heureux celui qui tombe pour se relever ainsi plus fort et mieux pénitencié [1]. » Le repentir de Richard rendit aux pèlerins toute leur ardeur; on ne pensa plus qu'au départ pour les saints lieux. Le roi s'embarqua sur une flotte de cent cinquante grands navires et cinquante-trois galères bien armées. Il amenait avec lui Jeanne de Sicile, sa sœur, et Bérengère de Navarre, sa nouvelle épouse, brillante de tout l'éclat de la beauté. La reine Éléonore aurait, avec plaisir, encore une fois visité l'Orient, théâtre de ses galanteries; mais les soins du royaume d'Angleterre, que Richard venait de lui confier, son âge peut-être, ne lui permirent pas de suivre son fils en Palestine: elle prit la route de l'Europe à travers l'Italie, visita Rome, où elle s'occupa beaucoup des évêques de Normandie, accusés de simonie et d'exactions frauduleuses [2]. La flotte de Richard était à peine sortie de Messine, qu'un vent horrible s'éleva et dispersa tous les navires. Le vaisseau royal fut jeté sur l'île de Crète, trois autres entrèrent dans le port de l'île de Rhodes, trois périrent sur les rivages de Chypre; ils portaient plusieurs des familiers du roi. Richard regretta particulièrement son vice-chancelier Roger, surnommé le Mauvais-Chien : on trouva son corps dans les flots; le scel royal était suspendu à son cou, suivant l'usage [3].

1. Benoît Peterborough, chronique, 1191.
2. Roger de Hoveden, ad ann. 1191.
3. Benoît Peterborough, ad ann. 1191.

Le prince qui gouvernait alors l'île de Chypre s'appelait Isaac ; il était de la famille des Comnènes, et s'était attribué, au milieu des sanglantes révolutions qui agitaient alors Constantinople, le titre fastueux d'*empereur et d'auguste*. Isaac, en vertu du droit de naufrage que Richard venait récemment d'abolir à Messine pour les navigateurs que la tempête poussait sur les rivages d'Angleterre [1], s'empara de tout l'avoir des chevaliers qui avaient atteint les bords escarpés de l'île. Les barons furent impitoyablement dépouillés de leurs armes et les dames de leurs vêtements jusqu'à la ceinture, comme les belles compagnes d'Alcine. Le soir même, le vaisseau qui portait Jeanne de Sicile et Bérengère de Navarre, ayant été poussé par la tempête devant le port de Limisso, l'empereur de Chypre eut la cruauté déloyale de refuser un asile à l'épouse et à la sœur du roi des Anglais. Richard, après avoir réuni sa flotte dispersée vers ce rivage inhospitalier, réclama les armes et les hommes qu'Isaac retenait dans ses mains. L'empereur refusa avec fierté. — « Armez-vous, mes fidèles, s'écria le roi dans sa colère, et vengez nos injures. Ne les craignez pas ces misérables ; ils sont sans force et sans âme ; ayons confiance en saint Thomas de Cantorbéry ; il nous donnera la victoire sur ce prince de la déloyauté et sur sa nation [2] ». Les galères s'approchent du rivage, où une multitude, armée de lances, d'épées et de bâtons, semblait attendre les Anglais ; mais l'aspect des barons et des chevaliers suffit pour dissiper cette populace, affaiblie par la débauche et les douceurs d'une île où les poëtes avaient placé l'empire des amours. Limisso tomba le soir même au pouvoir de Richard. La

1. Rimer, Diplomatic, t. I.
2 Hoveden, chronique, ad ann. 1191.

flotte anglaise et le vaisseau qui portait Jeanne et Bérengère entrèrent à pleines voiles dans le port. Quelques jours suffirent pour la soumission entière de Chypre; l'empereur et ses trésors tombèrent dans les mains des chevaliers anglais[1]. Ce fut à Limisso que Richard célébra publiquement son mariage avec Bérengère, en présence des barons et des évêques. La veille de la Pentecôte il abandonna ces rivages, laissant la garde des cités à Richard de Camville et à Robert de Durnham. La flotte, qui s'était accrue de plusieurs navires, portait alors, avec la femme et la sœur de Richard, la jeune fille du roi de Chypre, que celui-ci regardait tendrement, et avec laquelle il jouait seul des heures entières, comme le remarquaient avec peine les prélats et les clercs. On ne voyait que banderoles, écussons de guerre de toutes les couleurs; les navires, poussés par un vent favorable, voguaient à pleines voiles dans la direction de Tyr, lorsque le comte de Leicester vint dire à Richard qu'il apercevait dans le lointain un grand bâtiment qui portait les armes du roi de France. — Qu'on aille le reconnaître, dit le prince anglais. Aussitôt deux hérauts s'embarquent dans un petit navire génois, et s'approchent du vaisseau. — Qui êtes-vous? s'écrièrent-ils d'une voix forte. — Nous sommes les hommes de Philippe, nous venons d'Antioche, nous allons à Acre. Les hérauts ne reconnurent aucune des couleurs de France sur les écus; et, pleins de doute, ils revinrent auprès de Richard lui raconter en détail ce qu'ils avaient vu. « Ils en ont menti sur leur tête! s'écria le roi, les Français n'ont jamais eu de navires de cette forme, et puisqu'ils disent qu'ils sont les hommes liges de Phi-

1. Tous ces événements sont racontés avec beaucoup plus de détails dans Peterborough, ad ann. 1191.

lippe, qu'ils viennent me parler et nous verrons. » Lorsque les messagers s'approchèrent pour la seconde fois, ils aperçurent le navire prêt à se défendre, et une multitude de Sarrasins, rangés sur le pont, leur lancèrent des flèches et du feu grégeois. Les messagers retournèrent en toute hâte vers la galère royale : — Beau sire, ce sont les Sarrasinois. — Tant mieux, nous pourrons combattre; allons, allons, mes fidèles, poursuivons-les en toute hâte; si vous les laissez échapper, vous perdrez mon affection et mon estime; si vous les saisissez, je vous donnerai tout ce que vous pourrez demander par vœu de chevalerie; foi de suzerain, vous aurez les dépouilles. » Ces paroles animèrent les chevaliers d'une ardeur impétueuse; ils attaquent le navire sarrasin, qu'ils enfoncent avec les proues des galères. Alors les infidèles lancent le feu grégeois, et bientôt l'eau et les flammes réunis, comme pour préparer une commune destruction, menacent la flotte entière des chrétiens. Les galères s'éloignent alors pour échapper à cet incendie; tout à coup l'on entend un bruit horrible, et le vaisseau sarrasin s'abîme dans les flots. A cette occasion, l'arabe Boha-eddin dit : « L'émir Jacoub, qui le commandait, ne pouvant lutter plus longtemps ni se sauver à force de voiles, car le vent était tombé, ouvrit le navire à coups de hache, et tout fut englouti [1]. » On en sauva quelques débris ; mais ce qui excita au plus haut degré l'étonnement et l'effroi des chevaliers, ce fut plusieurs vases de terre remplis de serpents, de couleuvres et de crocodiles vivants, que les émirs envoyaient à Saladin, et qui étaient destinés à porter l'effroi et la mort au

1. Extrait des Hist. arabes, § 55, an de l'hégire 587, 1191 de Jésus-Christ.

milieu des tentes des pèlerins qui assiégeaient Acre[1].

La flotte anglaise continua sa route vers les rivages de Ptolémaïs, où elle arriva le lendemain au soir ; le retentissement de la trompette, les cris de joie des pèlerins annoncèrent l'approche des barons d'Angleterre. Les tentes des Français, des Italiens, des Allemands étaient magnifiquement ornées. Philippe se rendit lui-même à bord du vaisseau que montait son vassal ; et pour témoigner aux deux armées que la cause la plus vivante des discordes n'existait plus entre eux, le roi donna la main à Bérengère de Navarre, et la tint dans ses bras pour descendre du vaisseau. Le voile de la jeune épouse de Richard s'embarrassa deux ou trois fois dans les cordages du navire ; elle perdit même ses petits brodequins pendant ce court trajet. Durant la nuit, l'armée chrétienne fut dans la joie ; on alluma des feux autour des tentes ; ils jetaient une brillante clarté.

La nouvelle du débarquement de Richard fit une impression plus grande encore sur les musulmans que ne l'avait fait l'arrivée de Philippe-Auguste : « Le samedi 13 de giomadi premier, disent leurs historiens, le roi anglais arriva ; ce prince était d'une valeur éprouvée, d'un caractère indomptable ; déjà il s'était fait une grande réputation par ses guerres passées. Il était inférieur, pour la dignité et la puissance, au roi de France, mais il était plus riche que lui, plus brave et d'une plus grande expérience dans la guerre. Sa flotte se composait de vingt-cinq gros navires remplis d'hommes et de munitions. Depuis longtemps les chrétiens attendaient le roi d'Angleterre ; nous savions, par les trans-

1. Gauthier Vinisauf, Itinéraire de Richard, ad ann. 1191. Benoît Peterborough, *ibid.*

fuges, qu'ils suspendaient leur projet d'attaquer la ville jusqu'à son arrivée, tant ils estimaient son habileté et son courage ! Ce qu'il y a de sûr, c'est que sa venue occasionna une grande crainte parmi les croyants ; cependant le sultan reçut encore ce coup avec résignation, il se soumit à la volonté de Dieu avec confiance ; et d'ailleurs, celui qui la met en Dieu, qu'a-t-il à redouter ? Dieu ne lui suffit-il pas, et ne peut-il pas se passer de tout le reste[1] ? »

L'arrivée des croisés d'Angleterre et de leur suzerain complétait l'armée des croisés devant Ptolémaïs, et l'on songea dès lors à terminer ce siége par de hauts faits d'armes. On construisit de nouvelles machines de guerre, le terrible bélier, les pierriers, qui lançaient des cailloux à de longues distances, la tortue, à l'abri de laquelle s'avançaient auprès des murailles les preux chevaliers. Les Pisans et les Génois, ouvriers habiles, offrirent leur service; les uns firent hommage de fidélité au roi de France, les autres au roi des Anglais. Le siége allait être poussé avec vigueur ; mais un matin, dit l'Arabe Ibn-Alatir, un Chrétien demanda à parler à Saladin. Malek-Adel et Afdal le reçurent au-devant de la tente : « N'a pas qui veut, lui répondirent-ils, la faculté de jouir de la vue du sultan ; il faut, avant tout, qu'il le permette... » Saladin y ayant consenti, on lui présenta le chrétien, qui lui donna le salut du roi d'Angleterre, et lui dit : « Sultan, mon maître désire avoir une entrevue avec toi ; si tu veux lui accorder un sauf-conduit, il viendra te trouver, et t'instruira lui-même de ses volontés, à moins que tu n'aimes mieux choisir dans la plaine un lieu situé entre les deux armées, où vous puissiez traiter ensemble de vos intérêts. »

1. Extrait de l'Hist. des Arabes, § 56, an de l'hégire 587.

Saladin répondit : « Si nous avons une conférence, il ne comprendra pas mon langage, ni moi le sien ; autant vaut donc recourir à l'intermédiaire d'un ambassadeur. » Cependant le député insistant, il fut convenu que l'entrevue aurait lieu entre le roi et Malek-Adel, mais les jours suivants le député ne parut plus. Le bruit courut que le roi d'Angleterre avait été dissuadé par les chefs chrétiens d'aller vers le sultan, parce qu'il se compromettait. On ajoutait même que le roi de France, qui avait de l'autorité sur lui, en avait fait défense expresse. Quelque temps après, le député revint pour démentir ces bruits : « Je gouverne, disait l'Anglais dans ses lettres, et ne suis pas gouverné ; si j'ai tardé au rendez-vous, c'est à cause de ma maladie. » En effet, dès leur arrivée, les deux rois étaient tombés malades, et étaient à peine alors dans leur convalescence.

« Le député, continue l'auteur arabe, qui, au fond, venait pour demander différentes choses dont son maître avait besoin, poursuivit ainsi : — C'est la coutume entre nos rois de se faire des présents, même en temps de guerre ; mon maître est en état d'en offrir qui soient dignes du sultan, me permets-tu de te les apporter ? te seraient-ils agréables venant par l'entremise d'un député ? — Oh ! oui, répondit Malek-Adel ; le présent sera bien reçu, pourvu qu'il nous soit permis d'en offrir d'autres en retour. — Le député reprit : Nous avons amené ici des faucons et d'autres oiseaux de proie qui ont beaucoup souffert dans le voyage, et qui se meurent de besoin ; te plairait-il de nous donner quelques poules et quelques poulets pour les nourrir ? Dès qu'ils seront rétablis, nous en ferons hommage au sultan. — Dis plutôt, repartit Malek-Adel, que ton maître est malade, et qu'il a besoin de poulets pour se refaire. Au reste, qu'à cela

ne tienne, il en aura tant qu'il voudra. Parlons d'autre chose[1].—Et toi, que désires-tu, Malek-Adel[2]? — Rien, car c'est toi qui es venu pour demander, c'est donc toi qui dois dire ce que tu veux. » L'entretien n'alla pas plus loin. Le roi anglais renvoya au sultan un prisonnier musulman, et Saladin remit au député une robe d'honneur; ensuite Richard envoya demander des fruits et de la neige, qui lui furent accordés. Des chroniques latines ajoutent que le généreux Saladin députa un émir auprès de Philippe et de Richard, et le chargea de remettre, en son nom, aux deux monarques, des poires de Damas et des raisins cueillis dans la Syrie; à leur tour, Philippe et Richard envoyèrent de riches bijoux à Saladin et à Malek-Adel, comme un gage et un souvenir de leur estime[3].

Cet échange de politesse entre les rois et le soudan, la noblesse des procédés et des manières du chef des émirs infidèles, son bouillant courage et sa générosité, avaient fait naître et fortifié l'opinion parmi les Chrétiens que Saladin avait reçu l'ordre illustre de chevalerie; les fabliaux de cette époque rapportent que parmi les prisonniers du soudan se trouvait le brave Hugues de Tabarie, seigneur de Galilée, de la race valeureuse des Francs. Saladin, qui connaissait déjà son nom célèbre dans mille combats, l'accueillit avec honneur; mais, selon la coutume des musulmans, il lui déclara qu'il eût à se racheter moyennant la forte rançon de cent mille besants, ou bien qu'on lui ferait couper la tête.

1. Extrait des Hist. arabes, § 56, an de l'hégire 587, 1191 de J.-C.

2. Nous empruntons ce dernier trait à l'Arabe Boha-eddin, *ibid.*

3. Interim Saladinus princeps exercitûs paganorum, misit frequenter nuncios ad reges Franciæ et Angliæ cum pyris damascenis et aliis diversorum fructuum generibus. (Benoît Peterborough, ad ann. 1191.)

« Mais, brave chevalier, lui dit Saladin, je te donne deux années pour recueillir ta rançon ; va en France, tes nobles compagnons te prêteront facilement cette somme. » Hugues engagea sa foi de venir dans le terme indiqué ; mais, au moment de son départ, Saladin le fit appeler, le pria, par le nom de Dieu, de lui faire connaître les lois sacrées de l'ordre de chevalerie, et de lui conférer cette dignité avant son départ. Le seigneur de Tabarie hésita quelque temps, l'ordre de chevalerie exigeant la foi chrétienne ; mais les prières du soudan furent si impérieuses, qu'il se décida à lui en révéler les pieux enseignements ; il fit d'abord laver le visage et raser la barbe du soudan, et ordonna qu'on lui préparât un bain, symbole du baptême ; le lit odoriférant sur lequel on le coucha ensuite exprima la joie et le repos du paradis, et la robe écarlate dont on le revêtit montra qu'un chevalier doit toujours être prêt à répandre son sang pour son Dieu et sa foi. Ensuite le seigneur de Tabarie lui imposa les trois grands commandements du symbole chevaleresque : 1° ne jamais parler contre la vérité ; 2° secourir les dames et les orphelins ; 3° ne jamais reculer devant l'ennemi. Le soudan fut tellement enivré de ces préceptes, qu'il accorda sur-le-champ la liberté à dix chevaliers chrétiens, au choix du seigneur de Tabarie. Alors celui-ci, prenant la parole, lui dit : « Soudan, tu me dis d'aller quêter ma rançon en Europe ; tu es chevalier maintenant, je m'adresse à ta générosité pour l'obtenir. » — « Tu ne m'auras pas invoqué en vain, répondit le sultan ; je te donne la moitié de ta rançon ; suis-moi maintenant, je te ferai trouver le reste. » En disant ces mots, il conduisit le seigneur de Tabarie dans la salle des émirs, qui, accroupis sur de beaux tapis, à la manière sarrasinoise, jouaient avec des

pêches de Damas, et leur dit : « Voilà le vaillant comte franc de qui je tiens l'ordre de chevalerie ; il demande que vous contribuiez à sa rançon. » Alors tous à l'envi donnèrent des pièces d'or; il manquait encore treize mille pièces, Saladin les remit à son noble parrain, qui parcourut l'Europe, proclamant en tous lieux la magnificence du soudan [1].

Ces politesses chevaleresques entre les princes francs et Saladin continuèrent jusqu'à ce que les deux rois eussent recouvré leur santé. Ils allaient pousser le siége d'Acre avec vigueur, lorsque de nouvelles querelles s'élevèrent entre eux, et les détournèrent un moment de l'objet de la sainte entreprise. Un jour Richard fut sermonné par Philippe : « Tu dois me faire raison, lui dit-il, de la conquête de l'île de Chypre et des trésors du vieil Isaac ; d'après les conditions de notre pèlerinage, nous devons partager tous nos acquêts.—Cette conquête n'est point du pèlerinage, répond Richard. Isaac a insulté ma sœur et Bérengère de Navarre, il a pillé mes hommes : je me suis vengé. Puisque tu parles de traité, fais-moi raison à ton tour de ce qu'ont laissé le comte de Flandre et les autres guerriers qui sont morts, et dont tu as profité [2] ! Rends-moi d'abord mon dû ; quant au royaume de Chypre, je le considère comme mon bien propre. » Les deux rois se séparèrent, dissimulant à peine leur profond ressentiment.

Une autre cause vint aussi irriter les bouillantes discordes de Richard et de Philippe. Le royaume de Jérusalem n'était plus au pouvoir des chrétiens, et la croix

1. Fabliau de l'ordène de chevalerie, dans les Mss. du roi ; il est rapporté dans Legrand-d'Aussi, collection de fabliaux, t. II.

2. Le comte de Flandre était mort devant Acre, quelque temps après l'arrivée de Philippe-Auguste.

des pèlerins avait disparu du faîte des églises. Cependant, la royauté de la ville sainte captive était disputée par trois prétendants comme au temps de sa puissance : le premier, Guy de Lusignan, portait encore le titre de roi, qu'il tenait de Sibille, reine de Jérusalem, son épouse. Mais comme Sibille était morte sans enfants mâles, les barons du royaume avaient cessé de reconnaître la suzeraineté de Lusignan, et d'un commun accord ils élevèrent à la couronne Honfroi, seigneur de Thoron, qui avait épousé Isabelle, sœur de Sibille, héritière *droite* et féodale du royaume de Jérusalem [1]. Cependant Conrad, marquis de Monferrat, le vaillant défenseur de Tyr et le sauveur des colonies chrétiennes d'Orient, était parvenu à faire prononcer le divorce d'Isabelle et d'Honfroi de Thoron. L'évêque de Beauvais l'avait uni à l'héritière de la ville sainte, et à la suite de ce mariage Conrad prit immédiatement le titre de roi de Jérusalem. Ainsi, trois prétendants bataillaient pour une souveraineté qui était alors au pouvoir des infidèles. Les querelles ne devinrent animées, cependant, qu'à l'égard du marquis de Tyr et de Guy de Lusignan. Philippe prit le parti de Conrad ; et Richard celui de Lusignan, dont la famille, en Guyenne, lui était unie par les liens de la féauté. Le siége de Ptolémaïs fut quelque temps suspendu pendant ces vifs débats.

Les rois se plaignaient aussi, l'un envers l'autre, de ce que, sans respect pour les lois de la féodalité, ils s'enlevaient leurs vassaux et leurs hommes. Philippe donnait trois pièces d'or par mois aux chevaliers anglais qui voulaient suivre ses étendards ; Richard en offrait quatre à ceux qui abandonnaient les bannières de son compagnon de bataille. Attirés par les conditions plus

1. Hoveden et Benoît Peterborough, ad ann 1191.

avantageuses de Richard, plusieurs barons français passèrent sous les gonfanons d'Angleterre [1]. Le comte de Champagne, proche parent de Philippe, et qui de tout temps avait relevé de la couronne de France, vint faire hommage au rival de son suzerain, et lui prêter le serment d'homme lige. Ces hostilités secrètes des deux monarques remplissaient le camp de haine et de jalousie; les Français et les Anglais étaient toujours en lutte. Malgré les lois sévères qui défendaient les combats singuliers, il ne se passait pas de jour que les baillis n'eussent à juger quelques chevaliers que les excommunications des prélats et les ordres des monarques n'avaient pu retenir dans le repos.

Les Sarrasins avaient profité des discordes des chrétiens pour réparer les fortifications de Ptolémaïs. L'armée de Saladin, toujours campée sur la montagne de Carouba, attaquait sans relâche le camp des chevaliers, et protégeait la résistance des musulmans renfermés dans la ville. « Les combats ne discontinuaient pas, dit Boh-eddin : à mesure que la garnison se voyait attaquée, on frappait du tambour, et les nôtres y répondaient, c'était le signal de l'assaut; les fidèles montaient aussitôt à cheval, et faisaient diversion. Le 19 de gioumadi premier [2] nous forçâmes les retranchements des Chrétiens, ce qui procura quelque repos aux assiégés. Il se livra en cette occasion un combat terrible, qui dura jusqu'à midi, et les deux armées ne se retirèrent que par lassitude. En ce moment le soleil était si ardent et la chaleur si forte, que plusieurs en eurent le vertige.

1. La chronique de Saint-Denis n'appelle plus, depuis cette époque, le roi d'Angleterre du nom de Richard, mais de *Trichard*, ann. 1191.

2. Ce mois répond à juillet.

Le 23 nous entendîmes de nouveau le bruit du tambour ; les soldats prirent les armes, et se précipitèrent sur le camp des chrétiens. Aussitôt les Francs revinrent défendre leurs tentes, en poussant de grands cris, et surprirent quelques musulmans. Ce fut en cette occasion que périt un homme d'une grande naissance, qui était venu du fond du Mazanderan, près des bords de la mer Caspienne, pour avoir part aux mérites de la guerre sacrée. Il arriva au moment même qu'on se battait, et demandant sur-le-champ la permission à Saladin de courir au combat, il souffrit glorieusement le martyre. C'est alors que l'ennemi s'avança sur nous comme un seul homme[1]. »

Les Francs, en effet, étaient déjà parvenus à s'emparer de *la Tour Maudite*, l'une des redoutables fortifications de la ville; une partie des murailles s'était écroulée avec fracas; la faim, la triste faim commençait à presser de ses angoisses les Sarrasins de Ptolémaïs. Dans cette fâcheuse situation les cadis et les imans résolurent de livrer la cité aux chrétiens. Sayf-Eddin Maschtoub, l'émir qui commandait dans Ptolémaïs, se présenta devant le roi de France, et, se prosternant, lui dit : « Tu sais que la plupart des villes du pays que nous occupons nous les avons conquises sur les tiens ; nous les pressions de toutes nos forces, mais dès que les habitants demandaient la vie, nous la leur accordions; donne-nous à notre tour les mêmes conditions, et nous t'abandonnerons Acre. » — Le roi répondit : « Ceux dont tu me parles, aussi bien que toi, êtes mes esclaves ; commencez par vous rendre, puis je verrai. » — « Alors nous ne te remettrons pas la ville, roi de France, et tu n'y entreras pas que nous ne soyons tous tués; et aucun

1. Extrait des Hist. arabes. *Ibid.*

de nous ne périra qu'il n'ait frappé cinquante des vôtres. » En disant ces paroles, il secoua sa robe et se retira [1].

Le siége recommença dès lors avec une vigueur nouvelle. Un nageur apporta à Saladin la lettre suivante de Maschtoub : « Sultan, nous avons tous juré de mourir; ils n'entreront pas, tant que nous serons en vie; seulement, fais diversion, et empêche les chrétiens de nous attaquer. Telle est notre résolution; garde-toi de céder; pour nous, notre parti est pris [2]. » Ce courage inspiré par le désespoir ne donna qu'une ardeur passagère aux musulmans. Bientôt ils retombèrent dans l'abattement. Saladin avait promis des secours, mais l'armée innombrable des chrétiens l'entourait comme *le cil entoure l'œil*, et les pigeons n'annonçaient que de tristes nouvelles. Des négociations furent encore ouvertes; elles donnèrent lieu à des bruits incroyables. On racontait que Philippe et Richard avaient reçu de Saladin un message ainsi conçu : « Si les rois de France et d'Angleterre veulent me suivre pour combattre mon frère Noraeddin et son fils, le seigneur d'Alep, qui se sont emparés de mes terres au-delà de l'Euphrate, s'ils veulent ainsi demeurer loyalement à mon service, je leur rendrai la cité de Jérusalem, la sainte croix et toutes les terres que moi et les miens nous avons prises depuis la captivité de Guy de Lusignan. Que si les rois ne peuvent me suivre en personne, qu'ils me donnent, aux mêmes conditions, dix mille chevaliers et cinq mille servants pour une année; je m'engage à leur payer, comme solde, quarante-six bisantins par mois. Si l'un d'eux vient à mourir, je m'oblige à rendre aux Francs,

1. Boha-eddin, extrait des Hist. arabes, § 58, an de l'hégire 587, juillet 1191. — 2. *Ibidem.*

chevalier pour chevalier, et si l'un d'eux tombe en captivité, de le racheter de mes deniers[1]. »

Ce message bizarre, dont aucun témoin oculaire ne fait mention, est dénué de toute vraisemblance; il est peu probable qu'au moment où une guerre sacrée échauffait l'énergie de deux peuples en armes, Saladin conçût l'idée de s'associer les chevaliers chrétiens pour réprimer une révolte peu importante, que les historiens arabes indiquent à peine. Le moine anglais qui rapporte cette circonstance, l'a sans doute recueillie comme une de ces rumeurs qui flattaient l'honneur et la fierté des manoirs d'Occident.

Le camp des pèlerins devant Ptolémaïs ressemblait à un vaste bazar, où s'étaient réunies toutes les nations de l'Europe. La misère, qui menaçait même les plus puissants, ne les empêchait pas de se livrer aux joyeuses dissipations, et plus d'un d'entre eux aliéna, devant Acre, ses fiefs de France, d'Angleterre et de Normandie[2]. Malgré les défenses des conciles, les rois et les barons avaient amené dans la Palestine leurs chiens de chasse et leurs faucons, pour se livrer à de nobles divertissements.

1. Ce fait si curieux, rapporté par le chroniqueur Benoît Peterborough, mérite d'être justifié en entier. Voici le texte : « Si reges Franciæ et Angliæ voluerint mecum ire ad debellandum dominum Muscæ fratrem Noradini et Sanguinum (Zenghi), filium ejusdem Noradini filii Sanguini (Zenghi) de Halep, qui totam terram meam qui est ultra Euphratem ceperunt, devicto et expulso Thekedino avunculo meo, et si voluerint in meo servitio per omnem annum demorari, ego reddam eis civitatem Jerusalem et sanctam crucem et omnes terras, et civitates et castella et munitiones quos ego et mei cepimus post captionem Guidonis regis et etiam ante captionem per quinquenium. Et si reges illi non volunt vel non possunt mecum ire, tradant mihi de exercitu suo duo millia militum et quinque millia servientium equitum bene armatum ad serviendum mihi per unum annum, etc. (Benoît Peterborough, ann. 1191.)

2. Recueil des chartes de M. Brequigni, t. V, an. 1192-1193.

Heureusement pour les croisés amollis, les Sarrasins s'aperçurent bientôt qu'il leur était impossible de défendre Ptolémaïs. L'émir vint de nouveau dans le camp pour traiter avec les Francs; il fut reçu avec quelque dureté, et l'on convint, après bien des pourparlers, que les habitants et la garnison sortiraient en toute liberté avec leurs biens, moyennant deux cent mille pièces d'or, et en outre que l'on rendrait aux rois deux mille cent soixante chrétiens captifs, dont cinq cents au moins du rang de chevalier. Deux mille pièces d'or devaient en outre être payées au marquis de Tyr, et quatre mille à ses hommes : on stipula la restitution du bois de la vraie croix.

La capitulation de Ptolémaïs fit la plus douloureuse impression dans l'armée de Saladin. Les historiens arabes qui se trouvaient sous les tentes du sultan, en ont conservé un profond souvenir : « Tandis qu'on délibérait si l'on attaquerait l'armée infidèle pour sauver Ptolémaïs, on vit tout à coup arborer sur les murs l'étendard et les bannières des Francs. Des cris s'élevèrent du côté de l'armée chrétienne. Il était alors vers l'heure de midi. Les fidèles musulmans en furent accablés; ils demeurèrent un instant comme frappés de stupeur, et on eût dit qu'ils avaient l'esprit égaré. Ensuite ils éclatèrent en gémissements et en sanglots : Pour moi, continue Boha-eddin, je restai tout ce temps-là auprès de Saladin ; il paraissait plus affecté qu'une mère qui a perdu son fils unique, et fondait en larmes ; je lui offris des consolations analogues à la circonstance ; je lui conseillai plutôt de songer aux moyens de sauver Jérusalem et la Palestine[1]. Ainsi le décret de Dieu eut son effet. Les consolations étaient faibles, et l'espérance

1. Extrait des Hist. arabes, ann. 587 de l'hégire, 1191 de J.-C.

fuyait loin de nous. Quand la nuit fut venue, le sultan s'enferma dans sa tente, livré à de tristes pensées. Le lendemain nous allâmes le trouver; il était abattu et très-inquiet de l'avenir ; nous essayâmes de le consoler, nous lui dîmes : Cette ville était une de celles que Dieu avait prises, et elle est retombée au pouvoir de ses ennemis. J'ajoutai : La loi n'a pas péri pour une ville perdue; il faut avoir en Dieu la même confiance[1]. »

Le lendemain de la capitulation d'Acre, Pierre de Melo, pour le roi de France, et Hugues Saumay, pour Richard, entrèrent dans la cité à la tête de cent chevaliers, portant devant eux les bannières et les gonfanons de leurs suzerains; ils les élevèrent sur les plus hautes tourelles. Ils prirent possession d'Acre, et mirent des gardes aux portes, pour empêcher la foule des pèlerins d'y pénétrer. Léopold, duc d'Autriche, avait aussi fait placer sa bannière sur une des tours de Ptolémaïs, en signe de suzeraineté. Richard la fit arracher avec violence, et la déchira en présence des barons, soutenant que la conquête n'appartenait qu'aux deux rois de France et d'Angleterre. Léopold, qui avait à peine deux cents chevaliers pour lutter contre Richard, dissimula l'injure; mais il conserva au fond de son âme un fier ressentiment. Plus tard il ne l'oublia pas.

L'armée chrétienne qui avait concouru au siége de Ptolémaïs se composait, comme on a vu, de diverses nations. Toutes avaient pour ainsi dire également participé à sa conquête, de sorte que le butin semblait devoir être commun. Philippe et Richard en décidèrent autrement. Ils s'emparèrent exclusivement de tout ce que les capitulations leur donnaient. « Que les prud'hommes et la postérité jugent! s'écrie à cette occasion l'évêque de

1. Emad-eddin, extrait des Hist. arabes, ann. 587 de l'hégire.

Crémone, qui avait assisté au siége avec les Génois; qu'ils jugent s'il convenait que tout fût donné à deux rois arrivés à peine depuis trois mois, lorsque les autres pèlerins avaient tant de droits acquis par de longs travaux et par le sang répandu pendant plusieurs années! » Cette conduite injuste et peu conforme aux lois et aux coutumes féodales excita diverses plaintes sous les tentes des pèlerins. Conrad, marquis de Tyr, quitta l'armée et se retira dans sa principauté; les croisés allemands rentrèrent dans leur camp, et ne voulurent plus avoir de communication avec les barons de France et d'Angleterre. Tout ceci n'empêcha pas que les deux monarques ne continuassent à se partager, *au poids et à la mesure*, le butin que l'armée chrétienne avait fait dans Ptolémaïs[1].

Après la prise de cette cité, ce dont on s'occupa d'abord, ce fut de bénir les églises, quelque temps auparavant converties en mosquées, et qui furent encore rendues aux autels du Christ. Les archevêques de Tyr, de Pise, les évêques de Salisbury, d'Évreux et de Bayeux, l'étole au col et la mitre au chef, jetèrent de l'eau bénite sur les parois et les murailles, tandis que les Génois et les commerçants de Pise se faisaient assurer tout un quartier et le port de Ptolémaïs, moyennant une redevance annuelle de quinze sous tournois. On démonta les pierriers et les machines de guerre. Dès ce moment Richard revint à ses plaisirs. Il envoya à Saladin des faucons et des lévriers dressés pour la chasse; à son tour, le sultan députa auprès du roi Adda, son émir favori, pour lui offrir quelques présents, et, selon sa coutume, des poires succulentes de Damas.

Le nom et les exploits du roi anglais avaient presque

1. Benoît de Peterborough, ad ann. 1191.

effacé, durant le siége de Ptolémaïs, la supériorité féodale de Philippe. Le suzerain était resté bien au-dessous de son vassal, ce qui était pour lui une grande humiliation. Le désir de revoir son beau royaume, peut-être la pensée déloyale de profiter de l'absence de Richard pour s'assurer des conquêtes et agrandir sa suzeraineté, firent prendre à Philippe la résolution de retourner en France. Le poëte biographe auquel nous avons emprunté tant de récits et le chroniqueur Rigord racontent que Philippe fut saisi par une violente maladie : « Le roi, entouré d'un petit nombre des siens, possédé d'une forte fièvre, et souvent accablé d'un pénible tremblement, était malade et couché sur son lit dans la ville d'Acre. De violentes sueurs, des chaleurs terribles firent un si grand ravage dans ses os et dans tous ses membres, que les ongles tombèrent de tous ses doigts et les cheveux de sa tête, en sorte que l'on crut, et le bruit même n'est pas encore dissipé, qu'il avait goûté d'un poison mortel [1]. »

Qu'il faille attribuer la résolution de retourner en Europe à une violente maladie ou à un simple désir de revoir sa patrie, peu importe ; la vérité est que Philippe manifesta tout haut, après la prise de Ptolémaïs, le dessein de retourner en Occident. Il paraît que le roi voyait aussi avec douleur, et peut-être avec quelque crainte, les ravages que faisaient la guerre et les maladies. Les obituaires des chapelains se remplissaient chaque jour du nom de prélats guerroyants ou de valeureux chevaliers. Depuis moins d'une année, le trépas avait frappé Baudoin, archevêque de Cantorbéry ; l'archevêque de Nazareth, l'évêque de Sidon, celui de Ptolémaïs même, l'abbé des Templiers, l'abbé du mont Sion, l'abbé du mont des Oliviers ; Jean de Mowick, premier chanoine

1. Guill. le Breton, *Philippeid.*, ch. 4.

d'Évreux : parmi les barons, Conrad, fils de l'empereur Frédéric, le duc de Souabe, étaient morts durant le siége, ainsi que Robert, comte de Leicester, le comte du Pertuis, le comte de Ponthieu et de Sancerre, le vicomte de Turenne, Josse'in de Montmorency, Guy de La Rochefoucauld, de Châtillon, Jean, comte de Vendôme, surnommé *le veneur du sanglier*, et un grand nombre de preux chevaliers de France, d'Angleterre et d'Allemagne[1]. Le 22 juillet, Richard était à jouer aux échecs avec le comte de Glocester. Autour de la table, et les yeux fixés sur de riches écharpes qu'elles brodaient de leurs mains, se trouvaient la jeune Isabelle de Navarre, Jeanne de Sicile, et la princesse de Chypre, que Richard regardait de temps en temps avec un œil amoureux. Tout à coup la porte s'ouvre, et un des servants d'armes annonce que Robert, évêque de Beauvais, Hugues, duc de Bourgogne, et Drogon, d'Amiens, désirent communiquer un message au nom du roi de France. On les fait introduire, et les trois envoyés, sans ouvrir la bouche, versent d'abondantes larmes. « Ne pleurez pas, leur dit Richard ; je sais ce que vous allez me demander; votre sire veut revoir sa patrie, et vous venez de sa part m'en demander le congé et la permission. — Seigneur, tu sais tout ; nous venons, en effet, pour obtenir la permission du départ, car le roi dit que s'il ne l'obtient il va mourir.—Hugues, s'écria Richard, déshonneur éternel pour Philippe et son royaume s'il quitte cette terre sans achever l'ouvrage[2] ! Il doit mourir, ajouta-t-il avec un sourire moqueur, parce qu'il

1. Benoît Peterborough, ad ann. 1191.

2. Dedecus est et opprobrium sempiternum illi et regno Franciæ, si imperfecto negotio pro quo venit recesserit. (Benoît Peterborough, p. 525, t. XVII de la grande collection des historiens, de Dom Brial.)

ne voit plus sa belle cour de Paris! Qu'il parte, et qu'il fasse ce qui lui conviendra. »

Cependant le bruit se répandit dans le camp que le roi de France allait s'embarquer pour la voie d'Occident. La plupart des barons et des chevaliers vinrent le voir sous sa tente royale, pour le détourner d'un tel conseil. Ils lui rappelèrent le dévouement et la piété de ses prédécesseurs. Philippe s'écria : « Eh bien! alors que Richard me donne la moitié de l'île de Chypre; elle m'appartient selon notre traité. — Il n'aura pas ce qu'il demande, dit l'Anglais, à qui on porta cette réponse : il peut partir[1]. »

L'empressement de Philippe pour son passage était si grand, qu'il envoya en toute hâte ses barons, afin de régler les conditions d'un traité. Le 29 juillet, il était signé par les deux rois. « Philippe donnait à Conrad, marquis de Montferrat, tout ce qui lui appartenait dans la cité d'Acre ; il jurait sur les saints Évangiles qu'il ne permettrait en aucune manière qu'on fît la moindre insulte aux possessions du roi d'Angleterre en Occident, à ses hommes et à ses terres ; il promettait de les défendre avec le même attachement qu'il protégerait sa ville de Paris[2]. Le roi constituait le duc de Bourgogne, le principal de ses barons, capitaine et connétable des Français qu'il laissait dans la Palestine ; il donnait cent chevaliers et cinq cents servants d'armes à Raymond,

1. Benoît Peterborough, *ibid.*

2. Et ipse juravit, tactis sacrosanctis Evangeliis, coram omni populo, quod nec ipse damnum faceret nec ab aliquo fieri permitteret regi Angliæ vel terris, vel hominibus suis, sed omnes terras illius bene et in pace custodiret et secundum posse suum ab hostium invasione terras homines suos defenderet ac si vellet defendere civitatem suam Parisium, si aliquis eam invasisset. (Benoît Peterborough, *ibid.*)

prince d'Antioche, et quatre cents marcs d'argent; de plus, cinq grands navires chargés d'armes et de chevaux. »

Les rois voulurent aussi terminer, avant le départ de Philippe-Auguste, les contestations élevées entre Guy de Lusignan et Conrad le marquis sur la royauté de Jérusalem. Le même jour, les princes, les barons, les chevaliers se réunirent dans le palais où Richard était hébergé; Conrad et Lusignan s'y rendirent aussi pour recevoir jugement sur leurs querelles. Les deux adversaires firent d'abord serment d'exécuter en tout point la sentence; l'assemblée applaudit à cette résolution. Enfin, après avoir consulté les barons, voici le jugement qui fut rendu par les rois et toute l'armée : « Guy aura le royaume de Jérusalem; mais, s'il se marie, quoiqu'il obtienne des héritiers mâles, Conrad et sa sœur Sibille lui succéderont. Quant aux revenus du royaume, ils seront partagés immédiatement entre Lusignan et le marquis. Geoffroi de Lusignan, frère de Guy, aura la cité Joppé; il la possèdera comme fief héréditaire relevant du roi de Jérusalem. Conrad recevra Tyr, Sidon et Baruth au même titre. Ces capitulaires, arrêtés par les rois et l'armée, ont été jurés par Guy le roi et Conrad le marquis[1]. » Le lendemain 30, Philippe et Richard se partagèrent, sur les rivages d'Acre, les prisonniers sarrasins qu'ils avaient faits dans la cité; puis le roi de France manda tous ses barons qu'il laissait dans la Palestine, « et leur fit un sermon moult secret et moult familier, moult li pria et admonesta de bien faire, et prit congé d'eux en pleurs et en soupirs[2]. »

Le 31 du même mois, il s'en alla, triste, sur le ri-

1. Hoveden, ad ann. 1191.
2. Chronique de Saint-Denis à l'ann. 1192.

vage, accompagné d'une grande multitude de chevaliers qui voyaient avec chagrin leur roi s'éloigner de la Terre-Sainte. Philippe et sa suite montèrent sur quatorze galères. Manassé, évêque de Langres, Regnauld, évêque de Chartres, et le comte de Nevers, étaient les compagnons de voyage qu'il avait choisis. La petite flotte vint d'abord jeter l'ancre devant Baruth, alors au pouvoir des infidèles; elle passa près de Gibelet, s'arrêta quelques jours à Tripoli, et, côtoyant presque toutes les colonies chrétiennes d'Orient, elle vint aborder sur les rivages d'Antioche. Philippe et ses compagnons, revêtus de l'habit des pèlerins, entrèrent dans la Petite-Arménie; ils traversèrent le fleuve Salef, où l'empereur Frédéric avait trouvé la mort. En avançant dans ces terres, les pèlerins ne manquèrent pas d'honorer le lieu d'où, selon la tradition, les trois mages, Gaspard, Melchior et Balthasard, étaient partis pour adorer Jésus enfant; ils passèrent ensuite le Scalandre, qui séparait l'Arménie de l'empire de Constantinople. Un château où flottait le gonfanon des césars, et qui portait le nom d'Antiochette, leur servit de retraite pendant huit jours. Ils furent accueillis avec joie par le seigneur, du nom de Constantin, et s'y amusèrent beaucoup avec les dames grecques. Philippe reçut chevalier le fils du seigneur châtelain [1]. Il vint ensuite à la nouvelle Satalie, cité protégée par la munificence des empereurs. Les serviteurs du roi détruisirent quatre galères remplies de pirates, qui fuirent dans les montagnes. Après un pénible voyage, la troupe des pèlerins entra dans les fertiles terres de la Romanie. Arrivé sur les rivages de la mer grecque, on loua des navires à des Génois, et leur petite flotte, promptement armée, vogua vers l'île de Rhodes.

1. Benoît Peterborough, *ibid.*

Tout cet archipel était alors rempli de robeurs mariniers; le roi le traversa avec bonheur, et vint débarquer à Corfou, d'où il annonça à Tancrède de Sicile la nouvelle de son arrivée, lui demandant la permission de passer par ses domaines avec ses compagnons. Quinze jours après, la licence arriva. Six vaisseaux à une seule voile transportèrent les pèlerins sur le rivage de la Pouille. Des confins de l'Italie jusqu'à Rome, le voyage fut heureux. Le pape Célestin reçut le roi et ses barons avec bonté, leur fournissant tout ce qui était nécessaire, et, par amour pour Dieu, il leur concéda les honneurs du pèlerinage en les dispensant de l'accomplir. Tous reçurent la palme, selon l'usage, et la croix fut suspendue à leur cou, comme aux pèlerins qui avaient baisé le saint tombeau et touché les palmiers à Jéricho. Célestin ne leur cacha aucun des pieux trésors de Rome chrétienne : le bras des apôtres Pierre et Paul, et la Sainte-Véronique, c'est-à-dire le morceau de linge qui, appliqué sur la face sanglante du Christ par une sainte femme, s'était empreint de ses traits mourants.

Ce fut dans une de ces entrevues intimes que Philippe demanda au pape de le dispenser de tenir le serment qu'il avait prêté en partant de la Palestine, de respecter les terres de Richard, et particulièrement la Normandie. Il accusa le prince absent d'avoir trahi la cause de Jérusalem et les intérêts des pèlerins. Célestin ne voulut point lui accorder ce qu'il sollicitait avec tant d'ardeur[1]; il lui défendit, sous peine d'excommunication,

1. Voici les paroles mêmes de la chronique : Rex verò Franciæ, immemor sacramenti quod fecerat Richardo regi Angliæ, petit a summo pontifice licentiam vindicandi se de illo in Normania et in aliis terris suis, sed summus pontifex nullam ei licentiam ad malum faciendum in terram regis Angliæ dare voluit; sed prohibuit sub anathemate ne ipse in eum vel in terram suam manum extenderet.

de troubler les terres de Richard. Philippe ne se souvint pas longtemps des menaces du pontife. Il quitta Rome vers la fin de l'année 1191 et traversant l'Italie et les Alpes, il arriva dans son château de Fontainebleau après la Nativité du Christ. On l'accueillit avec pompe, et les cors sonnèrent sur toutes les tourelles pour annoncer la bonne venue du seigneur.

CHAPITRE IX.

1191 — 1193.

Situation de la France féodale pendant la croisade de Philippe-Auguste. — Ses desseins perfides contre Richard. — Invasion de la Normandie. — Trêve avec les barons anglais. — On apprend la captivité de Richard. — Conduite de ce prince dans la Palestine. — Jalousie des Francs et des Anglais. — Le duc de Bourgogne. — Intimité du roi et de Saladin. — Conrad, marquis de Tyr, est frappé par les Ismaéliens. — On en accuse Richard. — Son départ de la Palestine. — Il vient à Raguse. — Il se déguise en Templier. — Le roi est reconnu et livré à l'empereur d'Allemagne. — Joie de Philippe en apprenant la captivité de Richard. — Il traite avec le comte de Mortagne. — Inquiétude des Anglais sur le sort de leur roi. — Voyage du trouvère Blondel. — Sa *cançon*. — Il découvre la prison de son maître. — Philippe écrit à l'empereur, pour qu'il garde bien l'Anglais. — Traité de Richard pour sa délivrance. — Départ pour l'Angleterre.

Le suzerain de France arrivait de son pèlerinage d'outre-mer.

(Benoît Peterborough, ann. 1191.) Roger de Hoveden ajoute que Philippe-Auguste ne cessa de calomnier Richard dès qu'il eut quitté la Palestine. Deindè rex Franciæ diffamavit regem Angliæ adversus proximos suos. (ann. 1191.)

Lors de la prédication de la croisade, une bulle du pape avait mis tous les fiefs des croisés et leurs hommes sous la sauvegarde de l'Église, frein salutaire à cette activité de guerre et de violence, caractère des barons au moyen âge. Les clercs n'étaient occupés qu'à dresser des chartes de donation aux églises du voisinage, « à faire rogations et prières, découvrir châsse bénite pour le succès des pèlerins [1]; » les chevaliers aliénaient tout alors: fiefs, viviers, fours communs, et leur prodigalité ne calculait rien [2]. Dans ces circonstances, la reine Adèle de Champagne et l'archevêque de Reims, régents du royaume pendant l'absence du souverain, étaient restés dans les limites d'une timide gestion. Ils avaient renvoyé le jugement de tous les cas un peu graves au retour du roi; ils n'osaient pas même prononcer dans les matières épiscopales, quoique le pape les pressât souvent d'en finir pour le bien de l'Eglise [3]. L'élite des barons avait d'ailleurs suivi Philippe-Auguste, et c'était au camp devant Acre que la plupart des grandes contestations étaient décidées. Plusieurs chartes relatives aux fiefs de France furent scellées en la terre d'outre-mer. La perception de la dîme saladine avait absorbé l'attention des officiers de la couronne; ceux-ci exerçaient, sous ce prétexte, des vexations contre les abbés, les moines et les bourgeois; ces officiers s'emparaient des vases sacrés qu'ils mettaient en gage; et, quoiqu'ils n'eussent pas le droit de *gîte* et d'*hôtellerie*, leurs majordomes venaient habiter avec les servants d'armes dans

1. Chronique de Saint-Denis, ad ann. 1191.

2. Voir la grande collection des chartes, par M. de Bréquigny. On y trouve (de l'année 1189 à 1192) plus de cent aliénations de fiefs qui ont pour motif la croisade.

3. Il existe une lettre originale sur ce sujet, adressée par les deux régents au souverain pontife. (Même collection, t. IV.)

les domaines de l'Eglise, et consommaient plus de vins et de viandes en un jour, que les religieux en une semaine.

Toutefois, durant le pèlerinage de Philippe-Auguste, une affaire grave était survenue, et peut-être avait-elle hâté son retour en Occident. Elle était relative à la succession du comte de Flandre. Philippe d'Alsace, comte de Flandre, mort devant Acre, à côté de son suzerain, n'avait point laissé d'enfant. Ses trois plus proches parents étaient: Marguerite, sa sœur, femme de Baudoin, comte de Hainaut; Mathilde, fille de Mathieu, comte de Boulogne, frère de Philippe d'Alsace; enfin, le prince Louis de France, qui avait pour mère Isabelle, fille du premier lit de Marguerite, comtesse de Hainaut. En comptant par la proximité des degrés, Marguerite, comtesse de Hainaut, était appelée à recueillir naturellement la succession de son frère; et, en supposant que la parenté masculine fût préférée, le comté de Flandre devait alors passer dans la lignée du comte de Boulogne, frère de Philippe d'Alsace. Au mépris de ces généalogies, le roi de France, immédiatement après la mort de son vassal, envoya des messages secrets au cardinal de Champagne et à la reine Adèle; il leur disait: « Emparez-vous sans hésiter du fief de Flandre; puis nous verrons à nous démêler. » Quoique ce message arrivât un peu tard, et que le héraut fût demeuré quelque temps malade en Italie, le cardinal de Champagne se rendit immédiatement en Flandre. Il fit arborer le gonfanon royal à Mons, Oudenarde, Alost, Courtray, Ypres et Bruges; mais il ne put entrer à Gand que les vaillants bourgeois, bannières en tête, défendirent à outrance [1]. Le cardinal de Champagne faisait encore le

[1] Brusel., Annal. Gallo-Fland., t. II, p. 232, 233.

siége de Gand lorsque Philippe de France arriva dans le château de Pontoise. Le comte de Hainaut vint l'y trouver pour demander, selon la coutume, l'investiture du comté de Flandre dont il était le droit héritier sous la condition de l'hommage-lige : « Mais ce comté me revient, dit le roi. — Beau sire, répondit Baudoin, le cas a été décidé en ma faveur par les clercs et les généalogies ; nous allons donc renouveler les batailles. — Tout comme il te plaira, beau comte. » Sur ces menaces, l'évêque d'Arras intervint, et calmant l'irritation du suzerain et du vassal, les amena à signer le traité suivant : « Le roi consent à recevoir l'hommage de la comté de Flandre, qui revient par succession au comte de Hainaut. Louis, fils du roi, recevra pour la dot d'Isabelle sa mère, les cités d'Arras, Aire, Bapeaume, Hesdin et Saint-Omer, les fiefs ou mouvances de Saint-Paul, de Boulogne, de Guines et de Liliers ; quant à la vieille Mathilde, aïeule des droits héritiers de la comté, elle aura, comme douaire, Baubourg, Cassel, Bailleul, Bergues, Furnes, Lille, Douai et Cisoin, avec retour, à sa mort, aux domaines de Flandre. » A ces conditions l'hommage du comte fut reçu ; Philippe baisa son vassal sur la bouche, et celui-ci, en gage de fidélité, mit ses mains dégantées entre les genoux de son suzerain [1].

Philippe-Auguste, en quittant la Palestine, avait déjà l'intention de profiter de l'absence de Richard pour envahir ses domaines. Dès qu'il eut réuni sa cour plénière, il s'aperçut que la situation intérieure de l'Angleterre offrait un vaste champ à ses projets ambitieux [2]. Le petit

1. Meyer, Annal. Fland., ad ann. 1191. — Voyez aussi Galand : Preuves des droits du roi et de la couronne sur la Flandre, p. 144. — Ducange a discuté sur les cérémonies de l'hommage dans ses notes sur Vilhardouin.

2. Benoît Peterborough, ad ann. 1911 ; comparez avec les témoignages cités dans le précédent volume.

nombre des barons anglais qui n'avaient pas suivi Richard, privés de leur souverain, étaient incapables de lutter contre le roi de France, convoquant tout son ban féodal. Dès lors celui-ci pouvait se promettre des conquêtes faciles dans les plaines de l'Anjou et de la Normandie. Il ne restait plus qu'un prétexte de guerre : « Or, un jour étoit le roi à Pontoise ; là ly furent novelles apportées d'outre-mer, qui contenoient que le Vieil de la Montagne avoit envoyé en France des assassins pour l'occire à la prière et commandement du roi Richard. De ces novelles, le roi fut moult troublé et ému. Aussitôt se départit de Pontoise, et depuis fut moult soigneux de son corps ; il establit sergens qui tojours portoient grande masse de cuivre devant lui pour son corps garder [1]. »

L'accusation portée contre Richard provenait d'une de ces rumeurs que la crédulité publique accueillait sur le Vieux de la Montagne et son mystérieux pouvoir ; néanmoins le roi s'en empara comme d'un heureux prétexte de guerre : il convoque ses hommes, et se précipite sur la Normandie sans aucune sommation ni envoi de héraut ; les barons anglais n'eurent pas plutôt connu l'apparition du gonfanon royal sur les frontières de Normandie, qu'ils passèrent sur le continent, et vinrent voir le roi : « Pourquoi vous lever ainsi, lui dirent-ils, contre le pèlerin ? — Qu'on exécute à mon égard le traité de Messine, répondit Philippe ; qu'on me rende Gisors, le Vexin, le comté d'Auge et d'Aumale ; qu'on me remette en même temps ma sœur Alix, détenue dans la châtellenie de Rouen. — Nous ne le pouvons, car Richard n'a point envoyé ses chartes scellées — Eh bien ! je saurai les avoir par la force. » Alors l'archevêque de

1. Grande chronique de Saint-Denis, à l'année 1191.

Rouen s'approcha, la mitre en tête, l'étole au cou, et lui dit : « O roi ! ignores-tu que Richard est encore dans le saint pèlerinage, et que l'Église protége ses domaines? Renonce à ton entreprise impie, si tu ne veux encourir les foudres de l'excommunication. — Oui, j'attendrai, dit le roi, mais peu de temps [1]. »

Philippe avait placé ses tentes près de Vernon, lorsqu'un sergent d'armes, paré de sa robe aux couleurs impériales, lui remit le message suivant : « *Henri, empereur des Romains, toujours auguste, à Philippe, roi de France, son cher et spécial ami, salut et affection :* Notre grandeur impériale sachant que vous vous réjouissez du bonheur dont il plaît à Dieu de nous honorer, nous avons cru devoir informer votre noblesse que Richard, roi des Anglais, l'ennemi de notre empire, le perturbateur de votre royaume, étant sur mer pour retourner en son pays, a fait naufrage aux côtes d'Istrie entre Aquilée et Venise, et s'est sauvé avec peu de personnes. Maynard, comte de Gortz, notre vassal, et les peuples de ces contrées, sachant que ce roi avait trahi la Palestine et achevé de la perdre, l'ont poursuivi dans le dessein de le faire prisonnier. Ils l'ont chassé devant eux, et pris d'abord huit de ses chevaliers; ce roi est ensuite arrivé dans un château de l'archevêché de Saltzbourg, et puis de là il a pris son chemin vers nos terres, marchant de nuit et à la dérobée. Léopold, duc d'Autriche, notre cousin, ayant fait examiner la route que ce roi tenait, et ayant mis du monde à ses trousses, s'est enfin emparé de sa personne dans une petite maison près de Vienne : comme il est maintenant en notre pouvoir, et qu'il s'est toujours attaché à vous

1. Benoît Peterborough, ad ann. 1192, et Raoul de Dicet, sous la même date.

chagriner et à troubler votre royaume, nous nous hâtons de vous en mander la nouvelle, persuadé qu'elle vous sera très-agréable. Scellé à Vienne, en présence de notre bouteillier, le 5e des kalendes de janvier 1192[1]. »

Pour se rendre compte de la conduite déloyale du duc d'Autriche envers Richard, pauvre et pèlerin, il faut un peu revenir dans la Palestine. Après le départ du roi de France, Richard demeura seul chargé du commandement suprême des barons et des chevaliers; le duc de Bourgogne et les Francs lui firent momentanément hommage : car le langage des fiefs s'employait aussi pour exprimer tous les devoirs de la vie militaire. Le bouillant suzerain ne cachait pas ses ressentiments contre Philippe-Auguste. « Après la prise d'Acre, écrivait-il à ses fidèles d'Angleterre, le roi de France a honteusement abandonné la Palestine au déshonneur éternel de sa personne et de son royaume[2]. » Cet ardent caractère ne pouvait longtemps maintenir l'intelligence entre les Francs et les Anglais naturellement rivaux; l'armée chrétienne, après être demeurée quelque temps dans les murs de Ptolémaïs, au milieu des plaisirs que fournissaient en abondance les courtisanes grecques et le vin de Chypre, résolut de marcher vers Jaffa. Richard, selon la coutume féodale, fit sommer et sémondre tous les hommes de la Palestine de venir le joindre avec leurs gonfanons et banderoles. Par ses ordres, l'évêque de Salisbury se rendit auprès de Conrad, marquis de

1. Ce qui correspond au mois de décembre de cette même année 1192, l'année ne commençant alors qu'à Pâques.—Roger de Hoveden, ad ann. 1192.

2. Scias quod post captionem Accon et post recessum domini regis Franciæ a nobis apud Accon, qui ita *turpiter* peregrinationis suæ propositum et votum contra voluntatem Dei dereliquit in opprobrium eternum sui et regni ipsius, etc.... (Benoît Peterborough, ad ann. 1191.)

Tyr, l'intime allié du roi de France, pour lui mander qu'il eût à se tenir prêt avec ses chevaliers : « Je n'irai pas, dit Conrad, car je ne me suis point fait le vassal de Richard. » Cette réponse hautaine apportée dans le camp y excita un bruyant murmure : « Allons tous vers Tyr, s'écrièrent les barons, pour venger une telle offense. » Quelque temps après, et à la suite d'une vive dispute sur la couronne de Jérusalem, Conrad fut frappé par trois Ismaëliens que le Vieux de la Montagne avait envoyés. L'inimitié qui séparait Richard du marquis de Tyr le fit accuser de ce meurtre. On présuma qu'il avait sollicité, par des présents secrets, le prince des Assassins de le délivrer d'un ennemi actif et dangereux.

Les prouesses merveilleuses de Richard, ses brillants coups de lance dans les plaines de Jaffa, ne pouvaient affaiblir les haines et les jalousies qu'il inspirait. Son indomptable fierté, son extrême avarice dans le partage du butin, avaient éloigné de sa personne la plupart des barons qui n'étaient point liés avec lui par les devoirs rigoureux d'une vassalité féodale et de territoire. Le duc de Bourgogne, avec ses chevaliers, s'était entièrement séparé, déclarant avec hauteur qu'il ne voulait plus obéir à Richard, son pair comme vassal de la couronne de France; il n'y avait donc plus sous le gonfanon du roi que les barons d'Angleterre et quelques arrière-vassaux de Normandie, de Bretagne et de Guyenne, et les hommes du sire d'Avesnes. Diverses causes contribuaient encore à augmenter ces soupçons et ces jalousies; on savait dans le camp que Richard était en correspondance intime avec Malek-Adel, qu'il appelait *du nom d'ami et de frère*[1] : il avait offert au

1. Boha-Eddin, an de l'hégire 587, dans les extraits déjà cités de M. Renaud.

prince infidèle de lui donner Jeanne de Sicile, sa sœur, en mariage; la jeune princesse devait apporter en dot les cités conquises par les Francs, et Malek-Adel aurait reçu de son frère Jérusalem et tout ce que les musulmans avaient pris sur les chrétiens; l'un et l'autre, conservant leur religion, devaient résider à Jérusalem. Ces propositions plaisaient beaucoup à Malek, « et c'est moi, Boha Eddin, dit l'historien arabe de ce nom, qui fus chargé de la négociation[1] »: il y avait eu plusieurs conférences à ce sujet entre le roi et Malek-Adel. Une tente magnifique fut dressée aux avant-postes; l'infidèle y vint dans ses habits somptueux, et Richard y conduisit sa sœur : on offrit des confitures et des rafraîchissements, selon l'usage des princes; Malek mangea des mets du roi, et le roi de ceux du brillant Sarrasin.

Quelle irritation devait produire dans l'esprit des évêques, des prêtres et des pieux chevaliers, cette intimité entre Richard et les Sarrasins! Ils allèrent trouver Jeanne de Sicile, et lui dirent qu'elle serait rebelle au Christ si elle consentait à son union avec Malek-Adel[2]. On renonça aux projets de mariage, mais on n'en disait pas moins dans tout le camp que Richard avait trahi la cause des chrétiens. Lorsque ce prince quitta la Palestine, après le traité conclu avec Saladin, il emporta plus de haines que de regrets; il avait offensé presque tous les princes et les barons qui combattaient à ses côtés; la paix qu'il avait conclue avec Saladin paraissait aux yeux des prélats et des chevaliers comme une trahison et une lâcheté. Richard partit donc séparément de sa femme et sa sœur, et pour échapper aux embûches qu'il prévoyait bien qu'on lui tendrait, il prit l'habit des

1. Boha Eddin, *ibid.*
2. Ibn Alatir, an de l'hégire 587.

chevaliers du Temple; une large croix rouge ornait sa poitrine; il portait le long manteau blanc jeté sur les épaules : ses compagnons imitèrent son exemple, et l'on eût dit une troupe de chevaliers de la maison de Jérusalem allant quêter en Occident pour la croisade. Ils s'embarquèrent après la fête Saint-Michel (1193), sur trois galères, se dirigeant vers l'île de Corfou; là, ils louèrent, pour deux marcs d'argent, une petite barque qui les conduisit jusqu'à Raguse : craignant encore d'être reconnu, Richard ne prit avec lui que vingt de ses compagnons; tous laissèrent croître leur barbe et leurs cheveux; ils se revêtirent de longues robes à la manière des gens du pays[1]. « Mais, qui peut échapper aux coups du sort, et éviter les périls que le destin a d'avance assignés? A quoi sert que le seigneur se déguise et s'abaisse jusques aux fonctions du serf? Il a été bien inutile qu'il ait changé de vêtements et dressé des mets dans les cuisines : Marius ne trouva pas un abri dans les marais de Minturnes, et le fils de Thétis, couvert du vêtement des jeunes filles, à la cour de Lycomède, ne peut se dérober au prudent Ulysse[2]. » Le roi Richard s'était soumis aux fonctions les plus humiliantes, pour échapper aux recherches de ses ennemis : *il tornait la broche por cuire capon*[3], allait au marché avec un grand panier; mais la dépense qu'il faisait ainsi que ses compagnons, excitèrent une plus vive surveillance. Arrivé à Vienne, les officiers préposés aux péages féodaux remarquèrent que le chef de cette troupe de voyageurs avait à sa ceinture une brillante escarboucle : on savait que Richard venait de quitter la

1. Roger de Hoveden, ad ann. 1193.
2. Guillaume le Breton, Philippeid., chant 4.
3. Mss. du roi, sur le trouvère Blondiau.

Palestine; quelques soupçons s'élevèrent, les pèlerins prirent la fuite, et les officiers du duc d'Autriche ne purent se saisir que de six chevaliers : toujours poursuivi par les habitants, Richard recourut à une nouvelle ruse; il laissa derrière lui tous ses compagnons, excepté un seul écuyer, et leur recommanda de faire forces dépenses pour détourner l'attention de la personne du roi; quant à lui, il choisit deux bons chevaux, et, accompagné du seul écuyer, il vint se cacher en toute hâte dans un petit bourg auprès de Vienne. Accablé de fatigue, il se jeta sur un lit, afin de dormir quelques heures seulement : pendant cet intervalle, l'écuyer étant allé au marché voulut changer quelque monnaie; il fut reconnu et pris : resserré dans une vieille tour, il indiqua la retraite de Richard; c'est alors que les officiers du duc d'Autriche vinrent s'emparer de sa personne royale : Richard n'opposa aucune résistance[1], et fut conduit en présence du duc. « Quand on est morveux, on se mouche, roi d'Angleterre, lui dit le duc; rien ne peut plus te sauver; tu passeras par mes mains. Il me souvient du déshonneur que tu fis à mon gonfanonier devant Accon; tu déchiras ma bannière et la fis porter en vilain lieu[2]. » Le roi ne répondit rien, tant sa fierté s'était abaissée dans le malheur, et le duc le livra immédiatement a l'empereur d'Allemagne, pour qu'il en fît sa volonté.

1. Roger de Hoveden, ad ann. 1193.

2. Ce colloque se trouve dans la vieille chronique de Saint-Denis, ad ann. 1194 « Quand on a la morvre, on se muche; ainsi avez-vous « fait, roi d'Angleterre. Mais rien ne vous vaut; par mes mains « passerez : bien me souvient du déshonneur que vous portâtes à « mon gonfanonier qui portait ma bannière contre les Sarrazinois, « que vous la déchirastes et la fistes jeter en vilain lieu, en dépit de « moi. » (Chron. Saint-Denis, t. XVII. — *Hist. de Fr.* de dom Brial, p. 378, note B.)

Telles étaient les causes qui avaient amené la captivité de Richard, que l'empereur annonçait avec tant d'empressement au roi Philippe. Au lieu de gémir sur la triste situation d'un pèlerin et d'un compagnon d'armes captif, le roi en manifesta une joie extrême; il festoya pendant plusieurs jours les messagers de l'empereur, et tout ne fut qu'abondance. Comme pour couronner sa conduite déloyale, il se mit en communication avec Jean, comte de Mortagne, frère de Richard, qui cherchait à soulever les barons de l'Angleterre contre son frère absent, et à se faire proclamer roi. Un traité secret fut même entre eux arrêté. Le comte de Mortagne cède à Philippe toute la partie de la Normandie en deçà de la Seine, vers Paris, excepté la ville de Rouen et deux lieues de territoire autour de ses murailles; le roi possédera dans la Touraine, la ville de Tours, les châteaux de Montrichard, de Loches et de Châtillon; Louis, comte de Blois, aura la seigneurie de La Châtre, Trie, Fréteval et Vendôme; le comte du Perche recevra dans la Normandie le château de Moulins; quant aux comtés de Toulouse et du Perche, il est reconnu qu'ils sont tout à fait en dehors de la mouvance des rois d'Angleterre. Le roi s'oblige à recevoir l'hommage du comté de Mortagne pour toute la partie de la Normandie, de l'Anjou, du Poitou et du Maine dont le comte demeure en possession; le comte s'engage à ne jamais traiter de la paix avec Richard, son frère, sans le consentement de son suzerain, et, à son tour, le roi s'oblige expressément à toujours comprendre le comte de Mortagne dans les traités qu'il pourrait conclure avec Richard[1]. »

1. Trésor des chartes, *Angleterre*, 1. Act. 1. — Leibnitz, Code diplomat., p. 4. — Traités de paix, édit. de Hollande, t. I, ch. 89,

Ce traité, dans lequel on se partageait les dépouilles d'un prince captif, fut suivi d'une autre convention secrète dans laquelle Jean, comte de Mortagne, consentait à épouser la princesse Alix, moyennant quoi Philippe s'engageait à l'aider de tout son pouvoir pour conquérir la couronne d'Angleterre, au préjudice de Richard [1]. Ces conventions étaient à peine conclues que le roi de France convoqua ses barons en parlement pour les exciter à la guerre. Dans le mois d'avril, après Pâques 1193, sa bouillante chevalerie était déjà sur le territoire normand. Gisors fut livré au roi par le châtelain; les barons marchèrent en toute hâte sur Rouen : un héraut aux armes de France s'avança jusqu'au pied des murailles et dit : « Jean, comte de Mortagne, est devenu l'homme du roi pour l'Anjou et la Normandie. Le suzerain est venu ici en personne pour recevoir l'hommage de cette cité, qui est le chef des terres normandes; si vous ne faites aucune résistance, il sera votre seigneur bon et juste. » Les bourgeois répondirent : « Les portes vous sont ouvertes, entrez si vous voulez, personne ne vous résistera. » Philippe dit alors : « Je m'en vais prendre l'avis de mes hommes. » Et ses hommes lui conseillèrent de camper hors des murs [2]. Cette brusque invasion du territoire de Normandie étonna les barons d'Angleterre et la reine Éléonore, que son fils avait établie régente. La cour, les monastères, les cités étaient en deuil pour la captivité de leur suzerain; tous les pèlerins de la Palestine que l'on interrogeait sur le sort de Richard répondaient : « Las! nous l'avons laissé sur les rivages de l'Adriatique, et depuis nous ne pouvons vous dire ce qu'il est devenu. » On

1. Roger de Hoved., Annal. Anglor., ad ann. 1193, p. 721.
2. Roger de Hoveden, ad ann. 1193.

venait cependant d'avoir quelque nouvelle « par un varlet galant et ménestrel » qu'on appelait Blondel ou Blondiau, selon le langage des chroniques. Blondel, simple varlet de l'Artois, avait été uni, dès l'enfance, avec le roi Richard, qui aimait les vers et la science gaie; ils avaient même fait chansons et romans ensemble pour l'amusement des dames et des damoiselles. Lorsque la nouvelle de la captivité de son suzerain arriva en Angleterre, Blondiau jura par Thomas de Cantorbéry et sa dame de *querrir son seigneur en toute terre tant qu'il l'averoit trouvé*. Il se revêtit donc de l'habit de ménestrel en voyage, prit sa vielle et sa gigogne, et s'en alla toujours marchant. Or, il advint par aventure qu'il se trouva en Autriche devant une tour de la dépendance du duc Léopold. Blondiau, qui s'était *hébergié en châtelainie*, dit alors à son hôte : « Bel oste, y a-t-il prisonnier en la haute tor? — Oui, et d'un haut lignage, car des hommes d'armes veillent nuit et jour. » Le ménestrel, satisfait de cette nouvelle, demanda la permission de *séjorner*, ce qu'il obtint de la châtelaine, dont il avait fait sa dame. Le ménestrel demeura tout l'hiver, jouant *moult* airs sur sa vielle, cherchant à se bien mettre avec les vassaux et les hommes d'armes, comme un ménestrel gai et joyeux. Or, comme il était en pensée au pied de la tour, et voulant se faire connaître, il se mit à chanter une *cançon* qu'il avait faite autrefois avec Richard [1]. — *Blondel.* « On ne peut vous voir, douce dame, sans vous aimer, mais votre cœur est plein de cruauté; je supporte mon mal avec patience, car je ne suis pas le seul malheureux. »

Lorsque le roi Richard eut entendu la voix de son

1. Tous ces détails se trouvent dans une petite chronique sur le trouvère Blondiau; elle est à la Bibliothèque du roi, dans les Mss.

ami, il répondit sur-le-champ, car il chantait fort bien, par l'autre couplet de la *cançon*. — *Richard*. « Aucune dame ne peut régner sur mon cœur si elle garde ses faveurs pour tous. J'aime mieux être détesté tout seul que d'être aimé avec d'autres. » En entendant cette voix chérie, le ménestrel ne put retenir sa joie, et joua sur sa vielle le troisième couplet, pour faire comprendre à Richard qu'il l'avait reconnu. Il vint donc trouver le châtelain son hôte et lui dit : « Beau sire, je m'en irai volontiers en mon pays, s'il vous plaît m'en donner congé. » Il l'obtint avec force *larmes pleurées*. Ce fut alors que Blondel, traversant l'Allemagne, vint annoncer à la reine Éléonore dans quel lieu le roi Richard était captif.

C'étaient, cependant, ces tristes circonstances que choisissait Philippe-Auguste pour envahir les états de Richard. Les barons d'Angleterre, divisés par la guerre civile, ne pouvaient se réunir en force pour combattre. Le roi de France profita de tous ces embarras pour leur imposer les plus dures de toutes les conditions [1] : « Les barons de Richard s'en remettaient au jugement du roi pour toutes les terres dont celui-ci s'était emparé ; il pourrait les rendre ou les garder à sa convenance. Les Anglais devaient assurer 500 livres angevines de revenus à Louis, comte de Blois, et s'acquitter absolument envers le comte Thibaut ; la mouvance des comtés d'Angoulême et de Gournay était assurée au roi de France. Les comtes de Meulan et du Perche étaient remis en possession de tout ce qui leur appartenait en Normandie et en Angleterre ; Richard devait payer à son retour 20 mille marcs d'argent. Cet injuste traité fut scellé par l'évêque d'Ély, chancelier d'Angleterre,

1. Roger de Hoveden, Ann. Angl., ad ann. 1193.

Guillaume des Roches, Jean Depreaux et Guillaume de Brivière ; tous jurèrent que Richard exécuterait la convention à son retour, et qu'il en donnerait sa charte quarante jours et quarante nuits après la sommation ; Philippe exigea même des otages ; Robert de Harcourt, Chrétien de Longchamps s'engagèrent sur leur foi à se rendre aux prisons de Paris, si le traité n'était pas ponctuellement rempli.

Non-seulement Philippe imposa ce traité contre les lois de l'honneur, de la religion et de la chevalerie, mais en même temps il écrivit, de concert avec Jean d'Angleterre, à l'empereur Henri II : « Tenez bien « Richard captif dans une prison perpétuelle, ou au « moins détenez-le jusqu'à la Saint-Michel 1194 ; nous « en avons besoin. Demandez-nous ce que vous vou- « drez pour cela, nous vous l'octroyerons [1]. » Philippe et le comte pensaient, au moyen de ce délai, pouvoir s'assurer les bénéfices de leur déloyale alliance contre un vassal et un frère.

Pendant ce temps, la reine Éléonore s'adressait à toute la chrétienté pour réclamer la liberté de Richard ; Pierre de Blois retraçait au souverain pontife les douleurs maternelles et le deuil des sujets d'Angleterre ; la majesté royale n'avait point été respectée ; et l'habit de pèlerin n'avait pu protéger un preux chevalier, défenseur du Saint-Tombeau ; celui que l'épée du Sarrasin n'avait pu atteindre était tombé victime de la trahison, de la perfidie [2]. » Comme on accusait Richard du meurtre de Conrad, marquis de Montferrat, tombé sous les coups des Ismaéliens, on fit courir en Occident une

1. Roger de Hoveden, ad ann. 1194. — Dans les *Hist. de Fr.*, t. XVII, p. 562.
2. Rimeri Fœdera, t. I.

lettre vraie ou supposée du Vieux de la Montagne. — *Le Vieux de la Montagne à Léopold, duc d'Autriche :* « Comme plusieurs rois et princes d'outre-mer inculpent Richard, roi des Anglais, de la mort du marquis, je jure par le Dieu qui règne et la loi que nous suivons, qu'il n'en est pas l'auteur. En voici la cause : un de nos frères, qui venait de Satélie sur un de nos bâtiments, fut jeté par la tempête vers le rivage de Tyr, et là le marquis l'a fait tuer ; ses hommes ont saisi tout ce qu'il avait. Lorsque nous avons eu connaissance de cet événement, nous avons envoyé nos messagers au marquis, afin qu'il voulût bien nous rendre ce qu'il nous avait pris, et payer la composition pour la mort de notre frère. Le marquis n'a pas voulu les entendre, et a imputé le vol dont nous avions à nous plaindre à Regnauld, seigneur de Sidon. Comme j'ai ensuite appris d'une manière certaine qu'il en avait menti, j'ai de nouveau envoyé mes messagers ; au lieu de me répondre, il les a fait jeter dans l'eau. Désirant donc venger un outrage fait à ma personne et à ma souveraineté, j'ai résolu de tuer le marquis, et c'est pourquoi j'ai envoyé deux de mes frères qui l'ont frappé en présence de ses gardes ; or, sache, duc d'Autriche, que nous ne faisons tuer personne pour un salaire, et, par conséquent, que nous n'avons rien reçu de Richard. Nous ne donnons la mort que pour nous venger. Nous t'écrivons cette lettre à notre grand château de Shellia, l'an d'Alexandre 1505 [1]. »

La captivité de Richard faisait une impression trop forte dans la chrétienté pour qu'elle se pût prolonger longtemps. Il était donc impossible à l'empereur d'Allemagne d'accéder aux desseins du roi de France et du

1. Raoul de Dicet, *Imagin. hist.*, ad ann. 1193.

comte de Mortagne. Tous les barons et les prélats d'Angleterre agissaient auprès du pape et de l'empereur. Cette année 1194, Richard fut conduit devant Henri II, alors à Haguenau, et ce prince lui parla en ces termes: « Roi des Anglais, il n'y a pas bien longtemps encore que tu nous as fait la guerre, en t'unissant par un traité à Tancrède de Sicile, pour dépouiller ma femme. — *Richard*. Que celui qui m'accuse de trahison vienne tout armé; qu'il consente à entrer dans la lice pour me convaincre sur ce point : j'ai encore assez de courage pour vendre chèrement la victoire; qu'on fasse donc ce qui est prescrit par le droit féodal. Si j'ai combattu pour ma sœur dans la Sicile, je n'ai point pour cela offensé ton empire; je défie tes chevaliers de le prouver [1]. —*Henri*. N'as-tu pas touché dans la Syrie les pièces d'or de Saladin? N'as-tu pas livré les serviteurs du Christ à ses ennemis? N'as-tu pas consenti à ce que Gaza, Joppé, Ascalon, fussent rasés? N'as-tu pas livré au poignard des assassins le cœur de ton suzerain, Philippe de France? —*Richard*. Par saint Gréal, ceux qui ont dit ces paroles en ont menti; qu'on m'ouvre la barrière et le champ clos selon le droit. O Seigneur! prends pitié de mon pèlerinage; ne souffre pas que mon frère usurpe mon royaume; tandis que je suis captif, Philippe s'empare à son gré de mes châteaux et de mes cités. Tu n'es prince que depuis peu, tu dois avoir besoin d'argent pour t'assurer les hommages de tes barons; rends-moi la liberté, je te donnerai un bon nombre de marcs d'argent et d'écus; à quoi te sert de me retenir captif? Ta gloire n'est point rehaussée parce que tu t'es emparé d'un prince désarmé. —*Henri*. Eh bien! fais ce que tu dis, donne-moi une bonne rançon, et je te mettrai en liberté. »

1. Guillaume le Breton, *Philippéide*, chant 5.

Depuis ce parlement de Haguenau, Richard fut mieux traité par l'empereur. L'évêque d'Ely était depuis quelque temps arrivé en Allemagne, et était parvenu à faire entendre à l'empereur Henri que son intérêt réel lui commandait de rendre la liberté à Richard. Le prince anglais s'empressa d'annoncer la nouvelle de sa prochaine délivrance à ses barons et justiciers d'Angleterre, afin de réveiller leur confiance et d'exciter leur zèle pour recueillir sa rançon. Cette lettre, pleine d'éloges pour l'empereur, se ressent peut-être un peu de la triste position du roi captif.—« *Richard, roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine, comte d'Anjou, à la reine Éléonore, sa mère, à ses justiciers, et, en général, à tous ses fidèles.* Qu'il soit bien connu de vous tous que notre chancelier Guillaume d'Ély, portant amiablement la parole entre nous et l'empereur, a obtenu que de l'étroite tour où nous étions retenu captif, nous fussions conduit en la présence de Henri, qui nous a très-bien reçu; nous avons contracté une paix mutuelle à l'égard de tous les sujets qui vivent sous notre droit; nous resterons auprès de l'emperenr jusqu'à ce que nos affaires soient finies, et que nous ayons payé les six cent mille marcs d'argent dont nous lui sommes redevables pour la rançon. C'est pourquoi nous vous prions, ô nos fidèles, de subvenir à nos besoins, et de faire tout votre possible pour recueillir beaucoup de sterlings. Tout ce que vous recevrez des églises et des barons sera mentionné sur des registres, et vous en ferez des chartes de reconnaissance, car vous pouvez promettre que tout ce qui sera donné pour la rançon sera fidèlement restitué. Choisissez aussi les otages qui doivent répondre de ma parole, de manière que ma liberté ne puisse en aucune manière être retardée. Il faudra re-

mettre à ma mère et à ceux qu'elle désignera tout l'argent que vous pourrez obtenir. Vous pouvez dire à mes barons que je réglerai mon amitié pour eux sur l'argent qu'ils me fourniront en cette circonstance. Plus ils s'empresseront de subvenir à mes besoins, mieux ils seront récompensés. Pour certifier tout ce que je vous dis, notre chancelier vous portera nos chartes et la bulle d'or de l'empereur[1]. »

Philippe et le comte de Mortagne furent désespérés d'apprendre que Richard allait être mis en liberté. Ils envoyèrent de nouveaux messages à l'empereur : « Gardez-vous bien de délivrer Richard, car vous vous en repentiriez. Ne savez-vous pas qu'il nous menace tous? Voulez-vous la moitié de ce qu'il vous offre pour sa rançon, à condition que vous le garderez dans un château-fort? ou bien même confiez-nous-le ; nous en prenons la responsabilité. « Ces messages arrivèrent trop tard, le traité suivant avait été conclu[2] : « Le seigneur empereur enverra ses hommes à Londres, et là ils recevront cent mille marcs d'argent pur au poids de Cologne. Cet argent sera vérifié et pesé en leur présence; ils en dresseront une charte de quittus. S'il se perd quelque chose durant le voyage, cette perte sera supportée par le roi, tant que l'argent n'aura pas quitté son domaine, et par l'empereur, si c'est sur les terres de l'empire. Les autres cinquante mille marcs seront payés à l'empereur et au duc d'Autriche, et comme garantie il sera donné soixante ôtages à l'empereur et sept au duc. Cette condition étant exécutée, le roi sera libre, et conduit jusque sur les frontières de l'empire. Richard s'oblige, dans les six

1. Roger de Hoveden, ad ann. 1193. — Dom Bouquet, t. XVII, p. 557.
2. Roger de Hoveden, ad ann. 1193.

mois, d'accorder pour épouse au duc d'Autriche sa nièce, fille du duc de Bretagne; il la fera conduire jusqu'en Allemagne; là, le duc d'Autriche la verra, l'examinera bien, et si elle lui convient, il l'épousera; tandis que si elle lui déplaît, il pourra la renvoyer à son oncle. »

Ce traité signé, Richard envoya charte sur charte aux barons et aux communes d'Angleterre pour leur demander de l'argent. Il paraît que ni les barons ni les bourgeois ne se pressaient d'en exécuter les conditions; car dans un de ses sirventes poétiques, Richard s'en plaint amèrement. « Un prisonnier ne parlera jamais de son sort qu'avec la douleur dans l'âme; mais pour charmer les ennuis de sa captivité, il peut bien faire une *cançon*. J'ai beaucoup d'amis, mais les pauvres dons que j'en reçois! Ne doivent-ils pas rougir de me laisser près de deux hivers dans la captivité, faute de rançon[1]! — Or, qu'ils sachent mes barons anglais, normands, gascons et poitevins, que je n'eus jamais si misérable compagnon dont je ne voulus payer la délivrance. Je ne prétends pas leur faire un reproche, mais je suis encore prisonnier! — Il est trop vrai, homme mort n'a ni amis ni parents, puisque pour de l'or et de l'argent on m'abandonne. Je souffre encore plus de la dureté de mes amis. Quels reproches n'auront-ils pas à se faire si je

1. Voici le texte d'une strophe de ce sirvente :

« Ja nus hom pris non dirà sa raison
« Adreitement so com hom dolent non
« Ma per conort pot il faire cançon
« Pro a d'amis, mas poure son li don
« Onta i oron, se por ma reezon
« Soi fait dos yver pris. »

(Mss. Sainte-Palaye. Il a été analysé par Millot, *Hist. des Troubadours*, p. 61.)

meurs dans cette longue captivité ? — Ma douleur ne m'étonne point : le roi de France, mon seigneur, porte la désolation dans mes terres, malgré le serment que nous avons fait pour la liberté commune ; mais une chose me rassure : non, je ne tarderai pas à briser mes chaînes. — Chansonniers mes amis, vous que j'ai aimés et que j'aime encore, chantez l'infamie de mes barons qui m'abandonnent, et la honte de mes ennemis qui attaquent Richard captif. Tous agissent en vrais vilains discourtois, ils me font la guerre tandis que je suis sans liberté. Comtesse de Solre, Dieu garde votre souverain mérite ; je vous invoque, moi, pauvre prisonnier[1] ! »

Les barons anglais se souciaient peu du retour de Richard, qui avait multiplié les exactions pendant son règne ; ils préféraient peut-être le comte de Mortagne, trop faible pour attaquer leurs priviléges. Le comte Robert de Nunant, qu'on avait désigné pour otage, sommé de remplir son devoir féodal, refusa positivement, disant : « Je ne suis plus l'homme de Richard, mais celui du comte de Mortagne, son frère. » Cependant la captivité du prince étant un des cas féodaux pour lesquels les barons devaient aide d'argent et de corps à leur seigneur, les cours de justice, sur la demande d'Éléonore, prononcèrent plusieurs amendes contre les barons récalcitrants. Les otages partirent de Londres avec des mulets chargés d'argent ; chaque fief militaire avait payé vingt sous ; tous les laïques donnèrent la quatrième partie de leurs revenus ; les évêques acquittèrent la même charge, et les clercs la dîme sur tous leurs biens ; ces impôts ayant été perçus aussi bien sur le continent qu'en Angleterre, produisirent des

1. Cette invocation à une dame se trouve à la fin de toutes les poésies des troubadours.

sommes considérables qui furent transportées à Douvres où se trouvaient les envoyés de l'empereur ; là on pesa les sacs ; on les trouva tous complets et bien remplis[1].

La rançon étant ainsi acquittée, l'empereur mit Richard en liberté. Par une charte scellée, il lui donna même, selon les conventions secrètement arrêtées, la souveraineté de plusieurs terres, savoir : la Provence, le Viennois, Marseille, Arles, tout ce que l'empereur prétendait avoir depuis le Rhône jusqu'aux Alpes, la Bourgogne, les hommages du roi d'Aragon, du comte de Die et du comte de Toulouse, droits réellement contestés, et que les empereurs n'avaient jamais exercés que nominativement. L'époque du départ fut fixée à un terme très-rapproché. Richard se hâta de l'annoncer à l'archevêque de Canterbéry, primat d'Angleterre, aux barons et aux communes. « Comme je suis certain, leur disait-il, que vous désirez ma liberté et que vous l'apprendrez avec joie, je vous annonce qu'elle est maintenant assurée ; l'empereur me la rendra toute entière le vingtième jour de la lune après la Nativité. Le dimanche suivant, je recevrai la couronne de Provence qu'il m'a accordée. Donné à Spire, le 22 décembre[2]. »

Le roi Richard avait manifesté de si profonds ressentiments contre Philippe-Auguste et le comte de Mortagne, pendant ses deux ans de captivité, que l'empereur crut devoir prévenir ces deux princes, ses alliés, du départ de son prisonnier. « Allons, leur écrivit-il dans une charte, allons, tenez-vous sur vos gardes, car le diable est déchaîné, mais je n'ai pas pu faire

1. Roger de Hoveden, ad ann. 1193.
2. Rimer, Fœdera, t. I.

autrement[1]. » Richard partit le 12 janvier de Spire et obtint un sauf-conduit sur les terres d'Allemagne. Il visita Cologne, où les princes de l'empire assemblés apposèrent leur scel sur une lettre qu'ils adressèrent communément au roi de France ; ils le sommaient de rendre à Richard toutes les terres, villes et châteaux dont il s'était emparé pendant que son royal compagnon était pélerin ou captif. S'il se refusait à faire cette restitution, tous les princes promettaient au roi anglais de l'aider à les reconquérir par la force. Philippe, loin de répondre à cette charte, cherchait toujours, de concert avec le comte de Mortagne, à soulever les barons d'Angleterre contre leur droit souverain. Richard avait à peine quitté Cologne qu'Adam de Saint-Edmond, clerc du comte de Mortagne, s'était rendu en Angleterre, afin de soulever le plus de barons qu'il pourrait contre Richard, et, en tous les cas, de fortifier les châteaux et les fiefs de son maître. Il vint en conséquence à Londres, et reçut l'hospitalité d'Hébert, archevêque de Cantorbéry. Étant à table, échauffé par le vin, et dans l'abondance des paroles d'une après-dîner, il dit au prélat : « Sire archevêque, le comte Jean est riche ; il est dans la plus intime familiarité du roi de France, qui lui a fait don des châtellenies de Driancourt et d'Arques[2] ; Philippe donnerait bien davantage s'il avait quelques hommes sur lesquels il pût compter. » L'archevêque l'interrompit en lui disant : « Ne parle pas ainsi, traître. » Cependant, on ne fit aucune violence au clerc tant qu'il demeura dans la maison et à table, à cause

1. Raoul de Dicet, ad ann. 1194.
2. Roger Hoveden dit : Multa jactans de prosperitate domini sui et de familiaritate regis Franciæ ; ad ann. 1193.

de l'hospitalité [1] ; mais, en sortant, le maire de Londres le toucha de son bâton blanc ; il fut saisi par les justiciers. On trouva sur lui des chartes adressées en commun par Philippe et le comte de Mortagne à presque tous les barons et prélats des domaines d'Angleterre. On les invitait à proclamer le comte Jean, et à se dispenser ainsi de payer la rançon de Richard, coûteux devoir de la féodalité. La trahison était évidente, aussi bien pour le clerc de Saint-Edmond que pour le comte de Mortagne lui-même qui avait signé ces chartes. En conséquence, l'archevêque de Cantorbéry convoqua la cour des barons, et tous unanimement déclarèrent le comte Jean déchu de ses fiefs d'Angleterre et de toutes ses possessions dans les comtés, terres et dépendances de la couronne des Plantagenets.

C'est dans ces circonstances favorables, au milieu de cette expression presque unanime de fidélité, que Richard arriva en Angleterre. Il y fut reçu avec enthousiasme ; les barons oublièrent leurs intérêts féodaux, et ceux-là qui avaient secrètement négocié avec le comte de Mortagne ne furent pas les derniers à manifester avec vivacité leur dévouement au roi. Ce prince avait éprouvé tant de malheurs durant une longue et triste captivité, qu'il s'attachait à sa personne un sentiment mélancolique. Tous les barons et les prélats accoururent prêter un nouveau serment à leur suzerain. Il fut couronné une seconde fois à Londres avec toutes les pompes de son avénement, afin de raffermir la fidélité incertaine. Les barons et les communes se hâtèrent de lever des hommes, et de fournir de l'argent. La cité de Londres offrit à elle seule trois cent mille sterlings. Richard

1. Sed nemo misit in eum manum propter reverentiam mensæ. *Ibid.*, ad ann. 1193.

montra en cette circonstance une douceur et une urbanité qui lui étaient peu habituelles ; il ne voulut rien faire sans le conseil et l'avis de ses barons ; pendant quatre jours, il tint sa cour plénière à Nottingham. Il y parut sa couronne d'or sur la tête, sceptre en main, et un bâton de commandement surmonté d'une espèce de colombe [1]. La guerre contre Philippe fut décidée, ainsi que la confiscation des fiefs du comte de Mortagne ; on imposa chaque espace de terre que la charrue pouvait labourer deux sous pour les frais de l'expédition. Enfin, le 2 mai, Richard se mit en mer malgré le gros temps qui s'était élevé ; sa flotte, battue par la tempête, relâcha dans le port de Portsmouth, et vint aborder deux jours après sur les côtes de Normandie.

CHAPITRE X.

1194 — 1196.

Préparatifs de Philippe-Auguste pour de nouvelles batailles. — Trahison du comte de Mortagne. — Siége de Verneuil. — Défaite de Fréteval. — Prise des chartes et du trésor de la couronne. — Trêves et nouveaux combats. — Défis pour un combat singulier entre Philippe et Richard. — Traité provisoire. — Traité définitif. — Opposition violente de l'archevêque de Rouen, qui lance un interdit sur la Normandie.

Philippe-Auguste avait à peine appris l'arrivée de Richard en Angleterre, qu'il s'était préparé à une guerre à outrance ; les messagers parcouraient les châteaux des

1. Et in manu sinistra virgam auream in cujus summitate habetur species columbæ. Hoved., ad ann. 1193.

barons pour les *semondre* à prendre les armes ; les communes, elles-mêmes, avaient fourni leur contingent en hommes et en deniers ; Richard n'était point encore débarqué en Normandie, que déjà les chevaliers, sous le gonfanon de France, avaient envahi cette province. « Philippe était à Vaudreuil, au point où l'Eure baigne ces *contrées de ses eaux divines*[1]. Le comte de Mortagne occupait Evreux, protégé par ses hautes murailles. L'union la plus intime paraissait régner entre eux ; mais le comte ayant appris la confiscation de ses fiefs en Angleterre, la soumission de presque tous les barons anglais à son frère, craignit les suites de sa trahison ; de concert avec Richard, il tenta de séparer violemment sa cause de celle de Philippe, son allié. Le comte avait sous ses ordres trois cents lances de France et près de cent cinquante archers anglais[2] ; Jean invite à un festin tous les Français qu'il put trouver à Evreux, et les chevaliers et les servants d'armes. Ceux-ci donc ayant déposé leurs armes, le prince, après les avoir tous rassemblés dans un seul château où ils croyaient se réunir pour dîner, appela tout à coup du sein de leur retraite ses Anglais armés, et enveloppa trois cents hommes dans un même massacre ; puis, ayant fait attacher leur tête à des piques brûlantes, il les promène tout autour de la ville (spectacle épouvantable), afin d'ajouter, s'il était possible, à la douleur du roi par une action si monstrueuse ; c'est ainsi que, dans les légendes, jadis Horse et Hengist massacrèrent d'une semblable manière tous les barons de la Bretagne[3]. » Cet acte

1. Guillaume le Breton, Philippéide, ch. 5.
2. *Ibid.*
3. Vieille légende bretonne. — Philippéide de Guillaume le Breton. — La chronique de Saint-Denis dit que « *la gent de France fut décolée.* »

d'une déloyauté barbare sanctionna la réconciliation du comte de Mortagne et de son frère. Jean fut accueilli sous les tentes anglaises; cependant Richard ne voulut pas lui confier les fiefs confisqués; il avait contre lui de trop vifs ressentiments, et il craignait d'ailleurs de nouvelles trahisons.

Le roi Philippe assiégeait le château de Verneuil lorsqu'il apprit le massacre des chevaliers de France : « Aux armes, aux armes! s'écria-t-il; que le gonfanon de deuil soit arboré sur ma tente. » Un sentiment d'honneur et de vengeance retenait les Français devant Verneuil, car les habitans[1], race infiniment méchante, avaient peint sur le pont même du château, la figure de Philippe, affublé d'un bonnet, une massue en main, le tout en signe de mépris. Cependant le roi quitta le siége, et, à la tête d'un petit nombre de chevaliers, se précipita sur Evreux; les citoyens, qui n'étaient pas soutenus encore par la présence des Anglais, prirent la fuite, et le roi ordonna de livrer leurs maisons aux flammes et au pillage des *ribauds.* » Après cette expédition les troupes de France revinrent à Verneuil pour en continuer le siége; mais la plupart des barons que le roi y avait laissés lors de son départ, s'étaient retirés; ils prétendaient que le temps de leur service était fini et qu'ils ne devaient plus rien à leur suzerain. Philippe les menaça de la confiscation de leurs fiefs; quelques-uns revinrent, mais en petit nombre.

Pendant ce temps, le roi Richard assiégeait Arques, à la tête d'un grand nombre de chevaliers d'Angleterre et de Normandie; les vaillants barons de France ne voulurent point le laisser tranquille, et vinrent plusieurs fois essayer leur valeur contre les vassaux du roi

1. Philippéide de Guillaume le Breton, ch. 5.

anglais : A la lance ! à la lance! criaient-ils, et à cet appel connu dans le camp, une foule de preux chevaliers venaient s'essayer dans les joûtes. Dans un de ces combats, Jean de Leicester frappa Mathieu de Marle, et lui transperça les deux cuisses de sa lance ; et Mathieu le frappant à son tour dans la poitrine, de la pointe ferrée de son épieu, le força de marquer, sur la terre fraîchement remuée, l'empreinte de son corps immense, et de subir la captivité, en se confessant vaincu [1]. Les exploits des chevaliers de France et d'Angleterre étaient empreints du caractère général des guerres féodales. Les rois se portaient sur un point, fuyaient de l'autre, sans jamais en venir à une action décisive où le talent et la valeur auraient pu se déployer. Le plus grand nombre des feudataires se retiraient à mesure que le service particulier de leurs domaines était accompli, de sorte que l'ambition guerroyante des deux rois ne pouvait qu'imparfaitement se satisfaire. Dans cette situation, les évêques prièrent à mains jointes qu'on fixât un parlement pour arrêter des trêves ; l'archevêque de Reims, le comte de Nevers, de Bar, et Anselin, doyen de Tours, furent députés par Philippe-Auguste ; le prince anglais désigna l'archevêque de Rouen, le connétable et le sénéchal de Normandie. Le 17 juin, au Val-de-Rueil, une convention fut arrêtée par les envoyés. On convint préliminairement que chacun garderait les châtellenies et terres dont il serait réellement détenteur, les fortifierait selon qu'il le jugerait à propos ; qu'on pourrait en même temps reconstruire les granges détruites par la guerre, et recueillir les moissons comme en pleine paix [2]. Les

1. Philippéide de Guillaume le Breton, ch. 5.
2. Roger de Hoveden, Ann. Angl., ad ann. 1195.

députés portèrent les clauses de ce traité à Philippe, qui dit : « Puisqu'on veut suspendre les guerres, que tous mes vassaux et ceux du roi anglais y soient compris, et qu'ils ne puissent faire batailles entre eux. » Richard répondit : « Je ne le puis, car les coutumes d'Anjou s'y opposent; les comtes et les barons peuvent toujours vider leurs différends par les combats à outrance, je ne puis l'empêcher[1]. » En même temps il adressa la charte suivante à l'évêque de Salisbury : « Que tous ceux qui veulent faire des tournois et des guerres privées sachent que je ne veux point les empêcher, pourvu qu'ils paient la redevance d'usage, savoir : que le comte me donne vingt marcs, le baron dix, le chevalier possédant fief quatre, et le simple chevalier deux. »

Ces ordres donnés par Richard irritèrent Philippe-Auguste, qui ne voulut plus entendre parler de trêve, et continua la guerre avec fureur. « [2] Les fils de la France allèrent piller une ville puissante en richesses, nommée Dieppe, et la réduisirent en cendres. Comme ils revenaient ainsi chargés de bons écus d'or, Richard s'étant posté au débouché d'une certaine forêt avec beaucoup de chevaliers armés à la légère, leur enleva, dans une embuscade, un grand nombre d'hommes chargés de butin. » A l'approche de Philippe, le roi des Anglais se retira dans le Berry. « Entre Fróteval et le château de Blois[3] est un lieu célèbre nommé Beaujour, perdu en quelque sorte au milieu des bois, et enfoncé dans de noires vallées. Le roi était par hasard en ce réduit avec ses barons, et vers la matinée, il prenait

1. Roger de Hoveden, Ann. Angl., ad ann. 1195.
2. Philippéide de Guillaume le Breton, ch. 5.
3. *Ibid.*

son repas, tandis que les troupes cheminaient avec les chariots et les chevaux chargés d'armes, de vases et de toutes les choses nécessaires pour l'usage d'un camp. Tout à coup le roi des Anglais s'élance de sa retraite et disperse facilement ce peuple de chevaliers désarmés; il tue, emmène les chevaux, les hommes, les chariots et les bagages, les vases de cuisine que l'or et l'argent rendaient éclatants et plus précieux que tous les autres. Le ravisseur perfide n'épargna pas davantage les petits tonneaux tout remplis d'écus, non plus que les sacs qui renfermaient les ornements, les registres des impôts et les papiers du fisc; le sceau royal fut enlevé, et le roi éprouva, dans cette circonstance, une perte incalculable [1]. « On n'était pas encore au premier moment du repos quand tout à coup on crie : aux armes! Tous les hommes accourent pêle-mêle. Mais déjà chargés de dépouilles, les ravisseurs s'étaient prudemment dispersés dans les bois et dans les vallées lointaines, où le roi ne pouvait conduire ses hommes d'armes. La perte fut immense; Philippe ordonna de tout réparer, mais on ne put rétablir qu'avec une peine infinie les registres par lesquels on connaissait à l'avance ce qui était dû au trésor, quel était et à combien se montait ce que chacun était tenu de payer à titre de cens, de taille ou pour droit féodal, quels étaient ceux qui en étaient exemptés et ceux qui étaient condamnés aux corvées, quels étaient les serfs de la terre et les serfs du corps; enfin par quels devoirs un affranchi était encore lié envers son patron. Gautier le jeune procéda à ce travail; il

1. Voici comment s'exprime à cette occasion la Chronique de Saint-Denis : « Li roi Richars qui se fu mis en embuschemens pour « lui grever sil peut, salit soudainement du bois à grand compagnie « de chevaliers armés, et prit les sommiers du roi qui portoient les « deniers et la vaisselle d'argent. » (Chronique, ad ann. 1194.)

prit pour lui cette rude tâche, et rétablit toute chose dans son état légitime, comme Esdras rétablit tous les livres de la loi qui avaient été détruits par l'impiété chaldéenne [1]. »

Après l'échec de Fréteval, si fatal à notre histoire nationale, la guerre prit un caractère d'animosité encore plus vif. Richard se porta en toute hâte à la tête de ses bandes d'aventuriers brabançonnais, conduites par Mercader vers le Poitou, afin de punir Geoffroi de Rancon, comte d'Angoulême. Vassal des Plantagenets, le comte s'était fait l'homme du roi de France; Richard ne pardonnait pas ces parjures; il prit donc au comte ses châteaux fortifiés et ses communes, et se hâta d'annoncer ses succès à l'archevêque de Cantorbéry. « Sachez, bon évêque, que nous avons pris Taillebourg et Marcillac, et toutes les terres de Geoffroi de Rancon dans le comté d'Angoulême. Angoulême ne m'a coûté qu'une matinée, quoique cependant, dans toutes ces terres, j'aie trouvé près de trois cents chevaliers, et quarante mille hommes de corps. Je t'écris ceci d'Angoulême, le 22 du mois de juin (1194) [2]. » Dans cette course militaire, le roi Richard s'efforça de réveiller l'esprit guerrier et batailleur de ses barons; dans une sirvente que le roi-troubadour adressa au dauphin d'Auvergne et au comte Guy, son cousin, il dit : « Dauphin, et vous, comte Guy, répondez-moi! Qu'est devenue l'ardeur martiale que vous fîtes éclater dans votre ligue contre l'ennemi commun? Vous me donnâtes votre foi, et vous l'avez tenue, comme le loup au renard, à qui vous ressemblez par vos cheveux roux; vous avez cessé de me servir, sans doute dans la crainte

1. Philippéide de Guillaume le Breton, ch. 5.
2. Roger de Hoveden, ad ann. 1194.

de n'être pas payé, car vous savez qu'il n'y a pas d'argent à Chinon. Vous préférez l'alliance du roi de France à la mienne ; mais peu m'importe : Richard, son gonfanon à la main, vous prouvera qu'il est bon ennemi. Je vous ai vus autrefois aimant la magnificence ; mais depuis, l'envie de construire de forts châteaux vous a fait abandonner les dames et la galanterie : vous avez cessé de fréquenter les cours plénières et les tournois ; gardez-vous des Français, ils sont inconstants en affaires. Va, sirvente, en Auvergne, où je t'envoie ; dis aux deux comtes de ma part, que, s'ils veulent se tenir en paix, Dieu les bénira : car, s'il importe peu qu'un manant ou un écuyer tienne à sa parole, c'est un grand malheur lorsqu'un baron manque à sa foi [1]. »

Le dauphin d'Auvergne, loyal troubadour, répondit aussi à Richard par une sirvente : « Roi, puisque tu chantes ainsi de moi, tu trouveras aussi ton chanteur. Tu m'inspires tant de crainte, qu'il faudra bien faire tout ce que tu me demandes ; mais, je t'en avertis, si tu laisses envahir tes fiefs, ne viens pas chercher les miens. Je ne suis point roi couronné ; je n'ai pas assez d'hommes d'armes pour défendre mes domaines contre Philippe, puissant comme il l'est. Mais toi, que les perfides Turcs redoutaient plus qu'un lion ; toi, roi, duc de Normandie, comte d'Anjou, comment souffres-tu qu'on te retienne Gisors ? Si je t'engageai ma foi, c'est qu'alors je fis une folie : tu me donnas tant de chevaux, valant mille sous d'or, tant de bons sterlings. Mes hommes d'armes t'ont juré d'être fidèles aussi longtemps que tu serais libéral : tu m'as abandonné honteusement, et tu m'accuses de n'être plus brave !

1. Mss. de M. Sainte-Palaye, analysé par Millot, *Hist. des Troubadours*, t. I.

Moi, je te déclare que je le suis assez pour attendre mes ennemis de pied ferme entre le Puy et Aubusson, avec mes gens qui ne sont ni serfs ni juifs. Je souhaite ton amitié, mais ta conduite envers le comte d'Angoulême m'en dégoûte; tu l'as si bien payé! tu as été si généreux! Roi, tu me verras toujours agir en preux chevalier; l'amour d'une dame dont j'adore les volontés excite mon courage [1]. »

Tandis que Richard envahissait les terres du comte d'Angoulême, Philippe, rassemblant ses vassaux les plus fidèles, s'avançait en toute hâte du Berry sur Vaudreuil, qu'assiégeait le comte de Mortagne, son ancien allié, et aujourd'hui rentré dans le devoir de la vassalité envers Richard. « Jean avait sous sa tente le comte David d'Écosse, l'archevêque d'York, le seigneur d'Arundel; les gens du pays d'Auge, qui boivent le cidre mousseux[2]; ceux de Lisieux, qui n'ont point de fontaines, et qui, au lieu d'eau de sources, se contentent de boire l'eau des marais bourbeux; les gens du Vexin, qui produit beaucoup de blé et d'orge; les durs habitants du pays de Caux, et ceux du Hiémois, qui s'affligent de n'occuper que de stériles montagnes : tous ces peuples, et beaucoup d'autres réunis, faisaient de concert tous leurs efforts pour s'emparer du château. Mais tous les chevaliers enfants de la France, autant qu'on avait pu en rassembler dans les lieux voisins, s'étaient réunis et avaient dressé leurs tentes sur les bords de la belle rivière d'Eure. Le roi Philippe se rendit auprès d'eux, en toute hâte, de la ville de Bourges. En trois jours, ô miracle! il fit la marche d'une semaine sans descendre de

1. Mss. de M. de Sainte-Palaye, analysé par Millot, *Histoire des Troubadours*, t. I.

2. Philippéide de Guillaume le Breton, ch. 5.

cheval. Inondé de sueur et tout couvert de poussière, il fut encore le premier à traverser l'Eure au gué. Nul délai ne retient les Français ; ils s'élancent contre l'ennemi, déjà troublé de leur approche. Les chevaliers anglais jettent leurs armes ; ils fuient en toute hâte. Les hommes de pied deviennent nos captifs. Lorsque le roi fut revenu sur le territoire du Berry, le comte de Mortagne alla assiéger Bressole ; mais il éprouva le même sort, et les habitants du pays le chassèrent à eux seuls, à sa grande honte[1]. »

Cette lutte chevaleresque, sans aucun résultat, fut enfin suspendue sur les prières et les menaces du cardinal Melior, légat du Saint-Siége, et qui venait encore une fois solliciter les rois d'oublier leurs querelles pour songer aux désolations de Jérusalem. Un parlement nouveau fut indiqué, et Drogon de Mello, connétable de France, se hâta d'en faire connaître les résultats aux barons et chevaliers de France : « Sachez, seigneurs et dames, que, de l'ordre de notre sire Philippe de France, nous avons juré, entre les mains du légat, que les conventions suivantes seraient observées : notre roi, à la sollicitation du cardinal et de l'abbé de Cîteaux, accorde des trêves au roi anglais et à ses hommes. Les fortifications des châtellenies détruites par la guerre ne seront point relevées, à moins d'une mutuelle permission des deux princes. Le roi des Français aura le Val-de-Rueil, Louviers, Aquigni, et les autres places qui sont jusqu'à la haie Malherbe, et au pont de l'Arche du côté de Paris ; celles qui sont de l'autre côté resteront à Richard. Le roi comprend dans la trêve les hommes et les châteaux qui sont plus à lui qu'à Richard : tels sont Arques, Driancourt, le comté d'Auge, Mortemar, la terre de

1. Philippéide de Guillaume le Breton, ch. 5.

Guillaume Chabou, le comté d'Aumale, Gisors, le Vexin, Vernon, Gaillon, Pacy-sur-Eure, etc. Ces fiefs jouiront de la trêve comme étant du domaine du roi. A son tour, Richard devra déclarer dans les quinze jours quels sont les terres et les hommes qu'il veut comprendre dans la trêve. Les rois doivent désigner deux conservateurs des trêves, chargés de veiller aux infractions et de les faire réparer dans les quarante jours. S'il y a dissentiment entre eux, le légat en décidera. Si le roi d'Angleterre manque à sa foi envers le roi de France, et le roi de France envers le roi d'Angleterre, leurs terres seront mises à l'interdit. Quant aux prisonniers, ils demeureront libres, moyennant qu'ils donnent sûreté ou qu'ils s'engagent par serment à revenir de leur plein gré se remettre en captivité quinze jours avant la fin de la trêve. Ces trêves ne sont point marchandes, c'est-à-dire que les marchands anglais ou français ne peuvent commercer, ni voyager dans les domaines des deux rois[1]. »

Cette suspension d'hostilités fut moins un prélude de la paix qu'une préparation pour une nouvelle guerre : le roi Richard passait sans cesse de l'Angleterre en Normandie, levant des aides, vendant les charges de baillis et justiciers, pour s'attirer les services des barons et des chevaliers. En même temps, il envoyait l'évêque d'Ély, son chancelier, à l'empereur Henri VI, pour lui offrir la pleine exécution du traité conclu à l'occasion de sa captivité, c'est-à-dire le mariage de l'héritière de Bretagne et du duc d'Autriche[2]. L'évêque d'Ély fut saisi sur les terres du roi de France, et l'on découvrit dans

1. Ces lettres sont datées de Verneuil, 22 juillet 1194. — Roger de Hoved., ad ann. 1194. — Comparez avec Mathieu Paris, ad ann. 1194, et avec Raoul de Dicet, p. 695.

2. Roger de Hoved., ad ann. 1194.

le bâton de sa crosse épiscopale la correspondance de Richard avec Henri VI. De son côté, Philippe ne restait point oisif; il convoquait son parlement; il pressurait surtout le clergé; il faisait régler les rôles de services, et se préparait en tout point pour la guerre prochaine[1]. Dès le printemps 1195, la trêve étant à peine expirée, les deux rois se trouvaient déjà en présence dans les plaines de Normandie. Les hérauts d'armes déclarèrent à haute voix que les trêves allaient être rompues, et que les chevaliers eussent à préparer leurs armes. Vers le mois de juillet, les barons anglais virent arriver dans le camp de Richard un messager porteur de chartes royales : Philippe faisait proposer de vider la querelle en champ clos, par cinq chevaliers anglais et cinq français, au choix des deux monarques. « J'accepte le défi, dit Richard, pourvu que Philippe soit de la partie? — Eh bien! j'irai voir ce fier Anglais, répondit le roi de France; qu'il m'attende! » Mais on lui remontra ensuite qu'il n'était pas de la dignité du suzerain d'entrer en champ clos avec son vassal, observation qui était moins exacte que prudente[2]. Malgré leur irritation mutuelle, les deux rois se virent encore au Val-de-Rueil, pour discuter leurs intérêts. Ils avaient conduit avec eux la plus noble partie de leur baronnage; mais tandis qu'on cherchait à régler les réclamations respectives, le comte de Chester dit à Richard : « Beau sire, je viens de voir les mineurs de France qui renversent les tours du château de Rueil. — Ah traîtres! s'écria Richard, vous allez voir ce que c'est que le bras des enfants de Londres. » Aussitôt il monte à cheval, et se précipite avec ses ba-

1. Rigord, Gest. Philip.-Aug.; apud Duchesne, t. V, p. 38.
2. Raoul de Dicet, *Imag. Hist.*, p. 676.

rons sur la multitude confuse des chevaliers français, et les met en fuite [1].

S'il y avait beaucoup de haine entre les deux rois, les vassaux ne la partageaient pas absolument ; de sorte qu'à peine commencées, les hostilités cessaient tout à coup. Les nouvelles qu'on recevait de l'Orient sur les malheurs de Jérusalem, les conquêtes chevaleresques des vieux chrétiens des royaumes de Léon, de Castille et du Portugal, détournaient sans cesse les vassaux d'une guerre qui n'offrait à leur piété et à leur ambition aucun des avantages de ces expéditions lointaines ; aussi de nouvelles conférences furent indiquées où l'on posa les bases d'un traité définitif. Richard s'obligeait à rendre la malheureuse princesse Alix, et l'enfant que le roi Henri avait eu d elle dans la tour de Woodstook. Le prince Louis, fils de Philippe, devait épouser la sœur d'Arthur, l'héritier de Bretagne, qui recevrait pour dot, Gisors, Neaufle, Ivry, Vernon et Pacy, et vingt mille marcs d'argent. Philippe cédait à Richard la mouvance absolue sur le comté d'Angoulême. On indiqua dans ces chartes, pour ratifier le traité et y faire adhérer l'empereur d'Allemagne, une conférence à Verneuil, dans l'octave de la Toussaint ; les deux rois devaient encore s'y voir et apposer leur scel sur le traité de pacification [2].

Au jour fixé, Richard se rendit à Verneuil ; en entrant sous la tente du roi, il fut accueilli par l'archevêque de Rouen, qui lui dit : « Seigneur, tu ne peux pénétrer dans cette enceinte, le roi tient conseil de ses barons. » Richard s'en retourna et ne revint que le soir ; l'évêque de Beauvais le vit s'approcher, et marchant

1. Roger de Hoveden, ad ann. 1194.
2. Roger de Hoved., ad ann. 1194.

précipitamment à sa rencontre; il l'aborda lui disant : « Richard, ton suzerain te trouve coupable de parjure; tu avais promis par serment de venir à l'heure de tierce[1], et tu n'arrives qu'à l'heure de none[2]. Voilà pourquoi je te déclare encore la guerre en son nom. — C'est ce que je désire, répondit Richard. » Les conférences furent ainsi encore rompues; on courut aux armes; les barons de France prirent et brûlèrent plusieurs châteaux. De son côté, Mercader, qui conduisait les Brabançois, à la solde du roi anglais, s'empara d'Issoudun[3]; de part et d'autre on fit d'affreux ravages dans la Normandie, de telle sorte que les blés courbés ne se relevèrent plus. On partait toujours du même point pour arriver au même résultat; les expéditions des deux rois étaient empreintes de leurs caractères. De la fougue et de la colère ils passaient au besoin de la paix. Provoqués par les barons, ils faisaient des trêves, les rompaient avec impétuosité à peu près comme ils donnaient un coup de lance, puis, lorsque leurs forces étaient épuisées, ils demandaient trêve et merci. Un nouveau traité fut donc conclu, les bases en furent plus larges; car il devait être définitif. L'on en trouve encore l'original au trésor de Chartres. « Richard cède à Philippe les mouvances des fiefs que Hugues de Gournay, dit le *Coucou*, tient en Normandie, à moins qu'il ne préfère rendre l'hommage au roi d'Angleterre, comme duc de Normandie. Hugues de Gournay cède tous ses fiefs d'Angleterre à Richard de Vernon, vassal du roi anglais, qui lui donne à son tour Vernon, sous l'hommage au roi de France. Richard rend à Philippe Neuf-

1. *Tierce* correspond à neuf heures du matin.
2. *None* était vers trois heures après midi.
3. Rigord, Gest. Philipp.-Aug.; apud Duch., t. V, p. 35.

marché, Gaillon, Nonancourt, avec leurs châtellenies. On mettra des bornes pour séparer d'une manière distincte les possessions de France et d'Angleterre. Elles seront placées à Moyenville, entre Gaillon et le Val-de-Rueil. Ce qui sera d'un côté appartiendra à Philippe, ce qui sera de l'autre sera la propriété de Richard. Le roi d'Angleterre cède à son souverain toute la mouvance de l'Auvergne. Les barons de Normandie ne pourront point faire la guerre au roi Philippe en leur nom privé, sous peine de confiscation de leur fief. Quant à ceux du Poitou, on ne peut rien promettre ; car les coutumes féodales protégent l'indépendance des batailles. Le roi de France cède à Richard toutes les villes, communes, châtellenies du Berry, le fief de la Châtre, Saint-Charlier, Château-Meilland, sauf cependant ce que le comte de Saint-Gilles et le vicomte de Turenne y possédaient à la Saint-Michel dernière ; il aura encore la propriété des villes et châteaux d'Arques, Driancourt, les arrière-fiefs des feudataires de Hugues de Gournay qui lui sont demeurés fidèles, Beauvais et ses dépendances, en un mot toutes les villes et places qui lui ont été enlevées à lui et à ses hommes durant sa captivité en Allemagne. Si le comté de Toulouse veut être compris dans la paix, il en sera le maître ; s'il le refuse, Richard pourra lui faire la guerre, brûler ses champs et ses villes, à moins qu'il n'offre d'oster à droit en la cour du roi du France ; alors les hostilités cesseront. Les comtes de Périgord et d'Angoulême, le vicomte de la Brosse restent dans la mouvance du roi d'Angleterre, et lui devront hommage. Quant au vicomte de Turenne, comme par le passé, il sera vassal des deux couronnes pour les fiefs qui sont dans leurs mouvances respectives. Andely demeurera neutre sans qu'aucun des rois

puisse s'en emparer et le fortifier, à moins que l'archevêque de Rouen, qui en sera le détenteur, n'excommunie l'un des deux monarques ; en ce cas ils pourront saisir Andely jusqu'à la levée de l'excommunication. Si l'excommunication est juste au jugement de quatre prêtres et de quatre diacres, au choix du roi, ils devront rendre Andely à l'archevêque. Richard et Philippe donnent main-levée des biens qu'ils ont saisis sur les églises ; ils promettent dans l'avenir de ne plus faire violence aux ecclésiastiques, de ne plus les frapper de leur gantelet de fer, de ne plus prendre les fruits de leurs terres ; ils se garantissent respectivement l'hommage de leurs vassaux, sans que l'un des deux princes puisse attirer ceux de l'autre[1]. »

La charte de ce traité porte la date du 5 décembre 1195; elle fut scellée entre Gaillon et le Val-de-Reuil. Les deux rois se donnèrent leurs gants et leurs éperons en gage d'amitié; mais l'archevêque de Rouen, blessé par la clause sur la détention d'Andely, y vint mettre opposition. « Apprenez, écrivait-il à Raoul de Dicet, doyen de Londres, apprenez tous les déplaisirs qui m'affligent, et la conduite que j'ai tenue à la conférence entre les rois de France et d'Angleterre. Je me suis transporté, dans l'octave de la fête des Rois, au lieu destiné pour l'entrevue des deux princes ; le premier jour de mon arrivée, Richard me dit : Archevêque, sers-moi de pleige et caution pour le traité. Je demandai à quoi cela m'obligeait. —Tu payeras deux mille marcs d'argent au roi de France, au cas où le traité ne serait pas exécuté. — Mais enfin je veux voir le traité, dis-je.

1. *Trésor des Chartes du Roi*, Layette. *Angleterre*, act. 2. — On le trouve aussi dans Du Tillet, *Invent. des Traités d'entre les Rois de France et d'Angleterre*, f° 117, édit. de 1588.

J'obtins, après bien des instances, qu'on me le communiquât. Comme j'ai la vue un peu faible, le doyen de Rouen m'en donna lecture. Combien j'ai dû être surpris, en lisant, entre autres choses, qu'il serait défendu à l'archevêque de Rouen de lancer l'excommunication et l'interdit contre les sujets et les terres des deux rois, sans la permission de quatre clercs à leur choix, et qu'ils pourraient, en ce cas, mettre la main sur mes meubles, mes revenus et mon vin; voyant donc des attentats si horribles contre le droit de mon église, je jetai tout aussitôt une sentence d'excommunication contre les inventeurs ou approbateurs de cet exécrable traité, en exceptant toutefois les deux monarques. Sur leur prière, je me rendis à la deuxième conférence; je faisais porter devant moi la croix épiscopale, et je passais à travers la foule qui me suivait en me témoignant l'affection, parce qu'elle était persuadée que je défendais les droits de l'église. J'arrive enfin au lieu où se trouvait le roi de France; il me reçut très-mal; alors élevant sa voix, je lui dis : Veux-tu m'admettre comme pleige et caution de Richard, sauf ma dignité et les droits de l'église de Rouen, que blesse le traité que vous avez conclu?—Non, je ne t'admettrai pas avant que tu ne lèves l'interdit; ton église est à moi, ta dignité tu ne la tiens que comme fief de ma couronne. — Alors je me retirai précipitamment, voyant bien qu'il n'y avait rien de bon à gagner. Je lui fis même demander, par l'évêque d'Évreux, la permission de me rendre dans ma cathédrale. La nuit du samedi, je dormais profondément lorsque des messagers du roi d'Angleterre heurtèrent violemment à ma porte : Venez trouver le roi demain matin, nous dirent-ils; je promis et j'y allai. Il n'est sorte de compliments qu'il ne me fit pour me faire

adopter l'article du traité relatif à l'archevêché; il alla même jusqu'à se mettre à genoux devant moi; je refusai tout. Après cela, voyant bien qu'il ne me restait d'autre moyen que de fuir, j'ai pris la route de Cambrai, où je suis arrivé avec un seul chapelain, continuant à jeter l'interdit sur la province de Normandie[1]. »

La ferme résistance de l'archevêque de Rouen empêchant l'entière exécution du traité, Philippe et Richard firent tous leurs efforts pour obtenir la renonciation du prélat fugitif. On employa d'abord les mesures de rigueur; le roi de France fit saisir Andely, les meubles et les revenus de l'archevêché; le prélat inflexible demeura dans son exil, fulminant encore des interdits contre toutes les terres; on eut alors recours aux négociations. Philippe écrivit deux fois à l'archevêque pour le prier de revenir; Richard lui disait à son tour: « Reviens dans ton diocèse, et visite, en y allant, ton seigneur, le roi de France. » Comme Richard l'avait demandé, l'entrevue eut lieu, en effet, à Pontoise. L'église triompha. La partie du traité relative au siége de Rouen se trouva annulée. Lorsque l'affaire de l'archevêque fut ainsi réglée, les deux rois licencièrent leurs hommes d'armes et les vassaux, qui revinrent dans leurs châtellenies, pour y passer le triste temps d'hiver[2].

1. Raoul de Dicet, *Imag. Histor.*, ad ann. 1196.

2. Consultez sur cette négociation La Pomeraye, *Histoire des Archev. de Rouen*, p. 415.

CHAPITRE XI.

1194—1199.

Mariage du roi avec Ingerburge de Danemark. — Dégoût qu'il éprouve pour elle. — Dissolution du mariage sur une fausse généalogie. — Ingerburge est renfermée dans une tour. — Etienne de Tournay prend sa défense. — Intervention du pape. — Le divorce est annulé. — Mariage d'Alix de France avec le comte de Ponthieu. — Reprise des hostilités entre Philippe et Richard. — Nouvelles batailles. — Chants des troubadours. — Les Gallois. — L'évêque de Beauvais est fait prisonnier. — Il réclame. — Réponse du pape. — Témérité de Philippe. — Il tombe dans l'Epte. — Richard annonce que Philippe a bu et bien bu de l'eau de la rivière. — Question pour l'élection d'un empereur. — Nouvelle trêve. — Le vicomte de Limoges trouve un trésor. — Richard le réclame, comme suzerain. — Il fait la guerre sur son refus. — Il est atteint par une flèche. — Sa mort. — Ses épitaphes. — Poétique de Guillaume le Breton sur la mort de ce prince.

Quelque temps avant la croisade, Isabelle de Hainaut, première femme du roi Philippe, était morte laissant un fils, le prince Louis; les ennuis du veuvage, une maladie violente, qui menaça ce fils unique, et son droit héritier [1], l'engagèrent, après l'accomplissement de son pèlerinage, à requérir une nouvelle femme: après avoir bien cherché en toute terre, il choisit Ingerburge, fille de Waldemar, roi de Danemark, et de la reine Sophie; l'évêque de Hambourg avait écrit au

1. La Chronique de Saint-Denis assure que Louis, enfant, en fut guéri comme miraculeusement; on lui appliqua sur le bas-ventre le clou, la croix de J.-C. et le bras dextre de saint Siméon. Chroniq. de Saint-Denis, ad ann. 1191.

roi que cette princesse était douée d'une grande beauté, qu'elle avait les plus beaux cheveux blonds du monde, et les mains d'une éclatante blancheur; le moine de Saint-Denis, qui en avait entendu beaucoup parler, déclara qu'elle était ornée de bonnes grâces et de bonnes mœurs[1]. En Angleterre, on attribuait cette union à un motif politique : « Le roi de France, disait-on, ennemi de Richard, avait voulu réveiller, durant la captivité de ce prince, les anciennes prétentions des Danois sur l'Angleterre, et acquérir, par son union avec l'héritière du Danemark, non-seulement un allié, mais encore des droits sur une royauté conquise par les Normands[2]. Étienne, évêque de Noyon, les comtes de Nevers et de Montmorency furent chargés de se rendre à la cour de Waldemar pour solliciter la main de la princesse; ils arrivèrent pendant la nuit, aux flambeaux, et Canut, frère d'Ingerburge, les reçut dans son palais. Lorsque les députés eurent annoncé l'objet de leur mission, Canut répondit qu'il confierait volontiers Ingerburge aux envoyés du roi Philippe, pourvu qu'on lui donnât toute sûreté que ce prince l'épouserait; il demandait, par conséquent, à garder en otages un bon nombre de barons et d'évêques. Les envoyés accordèrent ces cautions, et ce ne fut qu'après que la charte eut été dressée qu'on permit au vénérable évêque de Noyon d'emmener cette princesse, qui fut en même temps confiée à la garde de prudents chevaliers danois.

Lorsque Philippe apprit que la princesse de Danemark s'était mise en route et qu'elle allait bientôt atteindre les terres de France, il quitta Paris et se rendit

1. Chronique de Saint-Denis, ad ann. 1193.

2. *De Legato misso in Francia super trib. articul.* Duchesne, t. V, p. 753.

à Amiens; s'élançant sur son grand cheval de bataille, le casque en tête et couvert de son haubert à mailles d'argent, le roi sortit de cette cité pour aller au-devant d'Ingerburge qui, montée sur une blanche haquenée, suivie de ses damoiselles et du vieil évêque de Noyon, s'avançait du côté de la ville. Philippe accueillit très-bien la jeune princesse; le mariage se célébra le même jour, et le lendemain elle fut couronnée [1]. S'il faut en croire les vieux chroniqueurs, pendant la cérémonie du couronnement, Philippe conçut une grande répugnance pour Ingerburge; il se retira brusquement avant que cette cérémonie fût achevée, parce qu'il ne pouvait plus supporter sa présence [2]. Le chroniqueur de Saint-Denis pense que cela se fit par sortilége, et que le *démon ouvra en notre sire.* On disait aussi que la physionomie sans expression de la fiancée, son ignorance de la langue franque et romane, la gaucherie de ses manières, contribuèrent à inspirer au roi un dégoût invincible. Il paraît que dès ce moment il songea au divorce. Il exprima hautement aux barons et aux évêques son aversion pour sa femme; on lui conseilla de la vaincre. Le roi fit quelque résistance, il y consentit enfin; il alla trouver Ingerburge à Saint-Maur-les-Fossés; il se plaça à ses côtés jusqu'à huit heures du matin: à cette heure, le lit nuptial fut environné d'hommes et de femmes. Le roi dit tout haut qu'il n'avait pu se rapprocher d'Ingerburge par *amour et chair*; la reine dit au contraire aux matrones que son mari était *venu plusieurs fois à elle;* quoi qu'il en soit, l'aversion de Philippe pour la malheureuse Ingerburge s'accrut par cette épreuve, car

1. Marlot, *Hist. metrop. Remens.*, t. II, p. 444.
2. *De Legato misso.* Duchesne, t. V, p. 753.

il demanda immédiatement aux clercs les moyens de dissoudre le mariage [1].

Les canons de l'Eglise ordonnaient la dissolution de mariage à des degrés infiniment éloignés [2]; rien n'était plus facile que le divorce, surtout aux familles suzeraines, qui, rapprochées à toutes les époques par des alliances, se trouvaient presque toujours parentes les unes des autres aux degrés prohibés. Philippe fit donc dresser, selon l'usage, une généalogie, pour prouver son affinité avec Ingerburge; il en résulta que Anne de Russie, épouse de Henri Ier, roi de France, trisaïeul du roi, était grande-tante d'Isemburge de Russie, épouse de Canut IV, bisaïeule de la jeune reine. L'affinité, au moins au dix-huitième degré, ne pouvait être un motif suffisant pour annuler l'union contractée de bonne foi; cependant, le désir du roi était si violent, que le cardinal de Champagne convoqua un parlement de grands et d'évêques, pour prononcer sur la question du divorce. La reine y fut appelée; mais comme elle n'entendait ni ne parlait la langue franque ou latine, et qu'on avait pris la précaution d'éloigner d'elle tous les serviteurs qui auraient pu la défendre, il ne fut pas dit un seul mot en sa faveur; de sorte que, sur l'affirmation de la généalogie par les prélats et les barons, on déclara le mariage nul. Lorsqu'on signifia cette sentence à la jeune reine, elle s'écria tout en larmes et dans un jar-

1. *De Legato misso.* Duchesne, t. V, p. 753.

2. La loi romaine compte les degrés en remontant à une source commune; par ce moyen, les frères se trouvent au deuxième degré, l'oncle au troisième, les cousins au quatrième. L'Eglise, au contraire, les compte en descendant par la filiation, de sorte que les frères sont au premier degré, les cousins au deuxième : il était résulté de là que les lois des empereurs qui prohibaient le mariage au quatrième degré, appliquées par les canons, s'étendaient jusqu'au huitième et même au dixième degré.

gdu presque inintelligible : *Mauvaise France! France!* puis elle ajouta avec chaleur : *Rome! Rome!* voulant faire entendre par là qu'elle en appelait au souverain pontife. Elle ne put pas en dire davantage [1].

Philippe voulait renvoyer Ingerburge en Danemark; elle s'y refusa constamment [2]; ce fut alors que le roi promena cette malheureuse princesse de tourelle en tourelle, de couvent en couvent, et toujours traitée avec une extrême rigueur. Etienne, évêque de Tournay, qui prit généreusement sa défense, exposa, dans une lettre au cardinal de Champagne, les ennuis et les souffrances de l'épouse infortunée de Philippe. « Je « prends la liberté de parler à mon seigneur; je le fais « sans présomption téméraire, comme sans faiblesse. « Il y a dans notre pays une pierre précieuse que les « hommes foulent aux pieds, que les anges honorent, « et digne du trésor royal; je parle de la reine, renfer- « mée à Cisoin comme dans une prison, et qu'on ac- « cable de douleur et de misère; nous pleurons sa des- « tinée, et nous laissons à Dieu seul le soin de prononcer « sur la cause de ses disgrâces et la fin qu'elles auront; « car qui est-ce qui a le cœur assez de fer, la poitrine « assez de pierre, et les entrailles assez de diamant, « pour n'être pas touché de voir dans une si grande « pauvreté une jeune et illustre princesse sortie de tant « de rois, vénérable dans ses mœurs, modeste dans ses « paroles, et pure dans ses œuvres; sa face est belle « comme celle de la Vierge Ambroisienne (*Ambrosiana « Virgine*); mais elle est encore plus belle par sa foi :

1. De Legato misso in Franc. super Trib. articul. Duchesne, t. V, p. 753.

2. Labbe, Mélanges curieux, t. II, p. 631, et Epistol. Innocent. III, t. I-VII.

« elle est jeune d'années, mais elle est vieille par sa
« prudence ; je dirais presque qu'elle est mieux faite que
« Sara, plus sage que Rebecca, plus agréable que Ra-
« chel, plus dévote qu'Anne, et plus chaste que Su-
« zanne. Ceux qui disputent de la beauté des femmes
« assurent que la reine n'est pas moins belle qu'Hélène,
« ni moins noble que Polixène. Son occupation journa-
« lière est de lire, de prier ou travailler de ses mains ;
« elle ne joue ni aux jeux de hasard, ni aux échecs ;
« elle prie Dieu avec larmes et soupirs depuis le matin
« jusqu'à sexte, non-seulement pour elle, mais pour le
« roi notre souverain : elle n'est jamais assise dans son
« oratoire ; elle y est toujours debout ou à genoux, ou
« prosternée sur la terre. Nous sommes persuadés que
« si notre Assuérus la connaissait telle qu'elle est, il la
« trouverait agréable comme Esther, et qu'étendant vers
« elle le sceptre de sa bienveillance, le sceptre de sa
« dilection, le sceptre de son empire, il la rappellerait
« dans ses bras, et au lieu du divorce il vivrait avec
« elle dans une douce union, n'aurait que de la bonté
« et de l'amour, au lieu de la colère ou de la haine ; il
« lui dirait : *Avancez-vous, et régnez par votre bonne*
« *mine et par votre bonté*, ou ces paroles pleines d'a-
« mour, dont Salomon s'est servi : *Revenez, revenez,*
« *afin que nous ayons le plaisir de vous voir*. Reve-
« nez, à cause de votre noblesse ; revenez à cause de
« votre bonté ; revenez à cause de votre vertu ; revenez
« pour la pureté et l'excellence de vos mœurs ! Cette
« princesse, avec tous ses mérites, grand rejeton des
« rois et des martyrs, cette princesse si noble, cette
« princesse si sainte, est forcée de vendre et d'engager,
« pour exister, le peu qui lui reste d'habits et de meubles ;
« elle demande de quoi vivre, elle sollicite l'aumône,

« elle tend la main pour recevoir, et prie pour qui lui « donne. Je l'ai souvent vue pleurer, j'ai pleuré avec « elle, et mon cœur s'est attendri et s'est pâmé en la « voyant en cet état. Je l'ai exhortée autant que j'ai pu « à mettre toute son espérance en Dieu, ce qu'elle fait « incessamment, et elle me répondait chaque fois : « Mes amis, mes proches parents se sont éloignés de moi « comme s'ils avaient été des étrangers ; mon unique « refuge est mon seigneur l'archevêque de Reims, qui « m'a favorisée, entretenue et nourrie si libéralement « depuis le commencement de mon adversité. Mon père, « laissez-vous toucher par les soupirs et les gémisse-« ments entrecoupés de larmes et de sanglots d'une « jeune princesse qui a pour aïeuls et pour bisaïeuls un « si grand nombre de rois, et vous qui faites des au-« mônes si considérables et à un si grand nombre de « pauvres, ne fermez pas les entrailles de votre pitié à « une reine qui, comblée d'une si grande gloire, est « aujourd'hui dans un état si pitoyable. Ma lettre est « trop longue, mais une matière si importante ne m'a « pas permis de la faire courte ; la piété a échauffé mon « style [1]. »

Soit que le cardinal de Champagne demeurât insensible à ces prières, soit que l'inflexibilité du roi fût à toute épreuve, la captivité de la reine n'en fut pas moins continuée avec des rigueurs aussi cruelles ; elle fut renfermée dans un château plus triste encore, où elle ne voyait jamais le jour ; le sénéchal et le major-dome oubliaient souvent de lui apporter à manger. Lorsque le roi de Danemark connut le traitement que la froide colère de Philippe causait à sa sœur, il prit à son tour des mesures de rigueur contre les otages qui

1. *Voy.* Baluze *Miscellan.*, t. I, p. 420.

avaient répondu de la célébration du mariage d'Ingerburge. Il les fit étroitement enfermer, en même temps que deux évêques se rendaient auprès du pape pour porter appel de la sentence rendue contre le légitime mariage du roi de France.

Célestin III, qui occupait alors le trône pontifical, fut vivement blessé de la sentence rendue par le cardinal de Champagne et les prélats français. A toutes les époques le pape n'avait-il pas été le gardien de la sainteté et de l'unité du mariage[1] ? Il confia l'examen de cette affaire au cardinal Mélior, prêtre du titre de Saint-Jean et de Saint-Paul, son légat en France, et à Censius, son diacre et notaire du Saint-Siége; ils déclarèrent d'abord au roi qu'il devait considérer l'affaire de son divorce comme en suspens, et la sentence de dissolution comme non avenue, jusqu'à ce que la cour de Rome eût prononcé. Philippe reçut fort mal les deux délégués de la cour de Rome : « La sentence est valable, leur dit-il, vous n'avez pas à vous mêler de cette affaire. — Tu te trompes, lui répondirent les vicaires du pape : il appartient à nous seuls, ou au pontife qui nous envoie, de te délier du serment que tu as fait envers ton épouse Ingerburge. » Malgré les menaces de Philippe, le cardinal Mélior et son diacre Censius résolurent de réunir un concile pour y traiter de l'affaire du divorce ; mais le roi avait tellement effrayé par ses menaces les clercs et abbés, qu'ils furent tous comme *des chiens muets; et qu'aucun n'osa japper, tant ils craignaient pour leur peau*[2].

Le cardinal Mélior fut donc obligé de retourner à

1. *Voy.* des exemples dans mon *Charlemagne* et mon *Hugues-Capet.*

2. Chronique d'Albéric des Trois-Fontaines, ad ann. 1196.

Rome sans avoir terminé l'affaire du divorce. Il informa le pape Célestin de l'état de la question et des difficultés qu'avait offertes la réunion d'un concile à Paris. Les évêques de Noyon et de Soissons, que Philippe avait envoyés de son côté, venaient d'arriver dans la ville pontificale pour solliciter la confirmation de la sentence du divorce. Le pape fut inflexible sur les droits du mariage; la décision des évêques fut cassée. Dans une longue épître qu'il adressa à l'archevêque de Sens, Célestin exalte la dignité du mariage, qu'on ne peut casser ni déclarer nul témérairement et sans de grands motifs. Ne devaient-ils pas craindre le malheur arrivé à Elgand, archevêque de Trèves, et à Gauthier, archevêque de Cologne, déposés par le pape Nicolas I[er] pour avoir dissous le mariage de Lothaire et de Thetberge, son épouse. « Ce qui me surprend le plus, ajoute Célestin, c'est que le roi Philippe ait reçu le cardinal Mélior avec si peu de déférence; comme je suis l'image de l'Église, mon légat aussi est l'image de moi-même; et qui pourrait, dès lors, refuser l'obéissance? J'ai vu la généalogie que les évêques m'ont envoyée, et c'est d'après cette inspection et le bruit commun qu'a fait ce scandale, que j'ai cassé la sentence : faites maintenant que Philippe ne se remarie point, et qu'il ne brise pas ainsi le lien qui l'unit encore à l'Église[1]. » Ce dernier point était l'objet capital dans la question du divorce. En effet, les mauvais traitements du roi envers Ingerburge ne pouvaient motiver l'interdit contre le royaume, et l'excommunication personnelle du roi; il fallait qu'une seconde union vînt rompre violemment les liens sacrés du mariage et méconnaître son unité;

1. Epistol. Cœlest. Elle porte la date du 13 mars (avant Pâques 1197). — Bulens, *Hist. Univers.*, t. II, p. 502.

le roi s'y préparait en silence, malgré les remontrances du Saint-Siége, et, pendant ce temps, les rigueurs se multipliaient contre la reine captive.

Une autre jeune princesse, longtemps aussi malheureuse qu'Ingerburge, arrivait alors à la cour ; Alix de France, la fiancée de Richard, et que le roi Henri II avait longtemps retenue à Woodstock, asile de ses amours et de ses plaisirs, avait été mise en liberté à la suite du dernier traité de paix avec le roi d'Angleterre. Elle était belle, et ses yeux mouillés de larmes attestaient ses longs malheurs et sa faute ; elle toucha le cœur du comte de Ponthieu, un des barons les plus renommés de France ; et, après un tournoi où il avait brillé, il offrit sa main à la sœur de Philippe. Le roi accepta cette alliance. Dans des chartes jurées, Philippe donna en dot au comte de Ponthieu plusieurs beaux fiefs de ses domaines, et le comte se tint fort content : « Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, *Amen*. Moi, Guillaume, comte de Ponthieu, je veux que tous mes hommes sachent que Philippe, roi, m'a donné sa sœur en mariage, ce dont je suis très-satisfait ; voici ce qu'il m'a promis pour dot : 1° Tout ce qu'il a auprès de Villers et de Saint-Valery, saufs les droits de l'abbaye ; 2° tout ce qu'il possède auprès de Saint-Régnier, sauf les droits royaux ; tous ces fiefs feront retour à la couronne au cas où Alix, ma femme, viendrait à mourir sans enfants. J'ai fait cette charte en présence de mon oncle, le comte de Saint-Paul, et de Guy, mon sénéchal [1]. »

Telle était la cour de France lorsque de nouvelles batailles vinrent rappeler les barons aux armes. La situation respective de la France et des fiefs d'Angleterre, le caractère personnel de Philippe et de Richard,

1. Brequigni, Recueil des Chartes, ad ann. 1196.

ne pouvaient permettre une paix durable : le suzerain et son vassal ressemblaient à deux chevaliers armés de toutes pièces, ainsi que les peignent les romans de chevalerie, qui joutaient à outrance et ne se reposaient qu'épuisés de fatigue, pour reprendre de nouvelles forces et combattre encore. Trois mois s'étaient à peine écoulés depuis le traité conclu entre eux, traité qui, par ses clauses nombreuses et sa prévoyance générale, semblait assurer une longue paix, que déjà s'élevèrent de sérieuses contestations. Dans le dernier traité, le fief d'Andely demeurait neutre dans la mouvance de l'archevêque de Rouen, comme pour séparer les terres des deux couronnes. Le bouillant Richard y fit cependant élever des tours, y plaça un châtelain et des hommes d'armes ; l'archevêque ne supporta pas patiemment cet acte. Il excommunia ouvriers, châtelain et hommes d'armes, qui n'en continuèrent pas moins d'occuper Andely : des fortifications nouvelles s'élevèrent, et le gonfanon, parsemé des lions de Richard, parut au haut des tours les plus élevées. Alors, la Normandie fut mise en interdit par l'archevêque ; et comme il craignait la fureur du roi d'Angletere, il prit encore une fois la fuite ; dans le même temps, Richard menaçait le seigneur de Vierzon de le dépouiller de son fief et de son comté héréditaire. Ses justiciers s'étaient déjà emparés de deux châtellenies et de plusieurs terres ; le seigneur porta plainte en la cour de Philippe, suzerain dans l'ordre des fiefs ; Richard, au lieu de comparaître, se jeta avec ses Anglais sur les terres du comte, et le dépouilla entièrement [1].

Il venait aussi de faire une invasion dans la Bretagne, fief de Normandie, car la terre des Bretons ne relevait

1. Rigord, Gest. Philippe-Aug., liv. 3. — Duchesne, t. V, p. 40.

de la France que médiatement. Elle était d'abord sous l'hommage de Richard, qui devait à son tour féauté à Philippe. Depuis quelque temps une question s'était élevée à l'occasion de la tutelle du jeune Arthur, duc de Bretagne : devait-elle être déférée au suzerain, dernier chaînon de la hiérarchie des fiefs, c'est-à-dire au roi de France ; ou bien au seigneur immédiat dont la Bretagne relevait, c'est-à-dire à Richard, duc de Normandie, roi d'Angleterre? La question avait été décidée par les seigneurs bretons, fiers et indépendants, en faveur de Philippe; Arthur lui fut confié, et le roi l'avait fait élever au château de Vincennes, à tous les exercices de la chevalerie, avec Louis, son fils et le droit héritier de la couronne de France. Richard supportait avec impatience cette tutelle confiée à d'autres qu'à lui-même; Arthur était son vassal et son neveu. Il avait fait enlever Constance, veuve du dernier duc, afin d'avoir à sa discrétion un moyen d'influence sur les affaires de la Bretagne ; et lorsque Alain, seigneur de Vannes, vint la réclamer au nom des barons vassaux d'Arthur, Richard exigea que tous scélassent une charte, « qu'il ne serait rien fait d'important dans les domaines d'Arthur que d'après ses conseils [1]. »

Toutes ces démarches étaient bien de nature à précipiter le moment de la guerre; aussi, à peine Richard avait-il quitté la Bretagne et les fiers barons qu'il avait cherché à dompter, qu'il trouva Philippe et ses chevaliers en armes, envahissant la Normandie. Ils assiégeaient Aumale après avoir soumis Nonancourt. « Sans autre délai, Richard, suivi de toutes ses bannières rassemblées en foule, se précipita à travers les champs de Bayeux tout couverts d'ivraie et la plaine du pays de

1. Guillaume le Breton, Philippéide, ch. 5.

Caux[1]; laissant ensuite Beauvais derrière lui, il conduit ses troupes d'une marche rapide, se vantant de son projet de combattre le roi Philippe. Richard choisit donc les meilleurs parmi ses braves chevaliers, pour les conduire avec lui attaquer à l'improviste le camp des assiégeants. Parmi ces barons, le plus vaillant dans la guerre était Guy de Thouars. Avec lui encore étaient Hugues le Brun, le héros de la Marche, et Guillaume de Mauléon, avec leurs chevaliers. Richard s'élance alors vers le camp; il ne peut le suprendre, car on voit voler à sa rencontre le comte Simon, le valeureux Des Barres, Alain le Breton, suivis d'une noble jeunesse. Richard crie aux siens : « Amis, vous n'avez rien à craindre. » Mais aussitôt que le lion vigoureux vit devant lui ces guerriers renommés, il les reconnut successivement à leur bannière et s'arrêta. Baissant sa lance, et pressant de ses éperons le flanc de son coursier, il s'élance sur les guerriers avec un transport de colère, et les guerriers s'élancent aussi vers lui. On combat des deux parts avec des chances diverses; les lances se brisent, les bonnes épées s'émoussent sous les coups redoublés, et bientôt un rude combat s'engage; les barons tirent de leur ceinture le poignard de miséricorde. Selon son usage, le chevalier Des Barres porte la mort dans les rangs ennemis; il s'ouvre un chemin avec son épée, car il désire arriver jusqu'au roi anglais, avec lequel il veut combattre; Des Barres renverse trois chevaliers avant que sa lance se brise; et chaque minute lui donne un nouveau succès[2]. Pendant ce temps, Simon de Montfort ne reste point inactif. Il frappe d'estoc et de taille; les Poitevins de Richard lui résistent; ils sont renversés et

1. Guillaume le Breton, Philippéide, ch. 5.
2. Guillaume le Breton, Philippéide, ch. 5.

renversent : il est encore incertain de quel côté la victoire se prononcera. C'est dans ce moment que Richard aperçoit Alain seul dans la plaine, et qui s'était retiré pour réparer son casque brisé; baissant sa visière, le roi se dirige rapidement vers ce lieu où le Breton s'était placé. Le comte l'aperçoit, et, mettant sa lance en arrêt, attend tranquillement son adversaire. Richard fournit une première course, mais son arme meurtrière s'arrête sur le bouclier du Breton; la lance d'Alain à son tour glisse sur l'armure du roi, et va pénétrer dans les flancs du cheval entre les deux cuisses; la lame effilée coupe la queue du noble animal, au point où elle est attachée, et, se brisant enfin à cette place, elle s'arrête... Richard et son valeureux coursier tombent également; mais se relevant avec une admirable légèreté, le roi saisit un autre cheval et attaque de nouveau le comte Alain. Cependant ses troupes tournent le dos, et lui-même est obligé d'abandonner le combat pour les réunir; sur tous les points, nos Francs furent vainqueurs : le château d'Aumale tomba au pouvoir de Philippe. »

Ce succès des armées de France ne fut pas aussi complet qui semble l'annoncer la verve poétique de Guillaume le Breton : et plusieurs circonstances vinrent compliquer la situation de Philippe-Auguste. Baudouin VI, comte de Flandre, qui avait fait hommage au roi de France pour ses domaines, profita de la nouvelle guerre, et secouant les liens féodaux, se déclara pour la cause de Richard. Il demanda d'abord la restitution de l'Artois, fief qu'il avait cédé à Philippe pour être admis à l'hommage; et comme il n'obtint qu'un refus, Baudouin déclara la guerre à son seigneur-lige. Au sire de Flandre s'était joint le fameux Renaud, comte de Boulogne, qu'une vengeance chevaleresque attirait sous-

l'étendard des ennemis de la France. On racontait qu'étant un jour en présence du roi, le comte de Saint-Pol, favori du monarque, lui avait donné un soufflet avec tant de force qu'il l'avait fait saigner du nez : le bouillant Renaud s'était précipité sur le comte de Saint-Pol ; mais le roi lui avait interdit la bataille en champ clos : Renaud, ne voulant point obéir, s'était exilé de la cour du suzerain. Philippe profita d'une trêve de quelques mois conclue avec Richard, pour marcher sur la Flandre ; les chevaliers du comte avaient déjà envahi le Cambrésis et le pays de Tournay ; presque toujours victorieux, ils contraignirent le roi de France à conclure une suspension des batailles à des conditions assez dures : Philippe en profita pour courir de nouveau en Normandie, où les chevaliers et les barons de Richard poursuivaient la guerre. Jamais le roi d'Angleterre ne s'était présenté avec des forces plus considérables. Ses justiciers avaient appelé sous son étendard les hommes de tous les points de ses domaines. Les troubadours eux-mêmes faisaient des sirventes et des chansons pour animer les chevaliers vassaux du roi anglais. « Puisque Ventadour, Ségur, Turenne, Montfort, dit un de ces preux chanteurs, ont fait ligue avec Boson et Périgord, puisque les bourgeois des environs sortent en bataille pour se ranger autour de Richard, il me plaît d'affermir leur résolution par une sirvente. Quelle gloire vous acquérez ! Nous allons porter dans le pays normand nos bannières déployées ! Nous y joindrons Taillebourg, Lusignan, Mauléon, Thouars et Tonnay ! Allons, allons, marchons avec le roi Richard [1] ! »

Le roi anglais conduisait aussi sous ses bannières une nombreuse troupe de Gallois, dont les habitudes sau-

1. Le troubadour Bertrand de Born. Mss. Sainte-Palaye.

vages excitaient l'étonnement des preux chevaliers et des chroniqueurs contemporains. « Les Gallois sont des hommes horribles; leurs demeures sont des bois; ils préfèrent la guerre à la paix; ils sont prompts à la colère, et légers à la course dans les lieux où il n'y a pas de chemins. Leurs pieds ne sont point garnis de semelles ni leurs jambes de bottines. Ils sont habitués à souffrir le froid, et ne reculent devant aucune fatigue. Ils portent des vêtements courts et ne sont chargés d'aucune espèce d'armes, si ce n'est la massue avec le javelot, des piques, une hache à deux tranchants, un arc, des flèches, des dards noueux ou la lance. Si quelqu'un est en droit de reprocher à un autre que son père est mort sans être vengé par la mort, c'est pour celui-ci l'excès du déshonneur. Le fromage, le beurre et les viandes mal cuites sont réputés le festin le plus délicieux [1]. Ils pressent la viande, à plusieurs reprises, dans le tronc entr'ouvert d'un arbre, et la mangent souvent après en avoir seulement exprimé le sang. Ces hommes barbares ravagèrent notre territoire sur tous les points où ils trouvaient un libre accès; mais, à l'entrée de la vallée d'Andely, notre armée, ayant sagement disposé ses escadrons en avant et en arrière du vallon, resserra tellement les Gallois, qu'un seul jour en vit périr jusqu'à cinq mille quatre cents [2]. »

Ce terrible carnage de ses farouches auxiliaires émut violemment le roi Richard; lorsqu'il en apprit la nouvelle, il ordonna que trois prisonniers français, qui étaient en ce moment enchaînés devant lui, fussent précipités dans la Seine du haut d'un rocher, où depuis fut élevé le château Gaillard. « Ces malheureux eurent

1. On reconnaît déjà les habitudes anglaises.
2. Guillaume le Breton, Philippéide, chant 5.

ainsi tous les os et les nerfs du corps brisés [1]. » Il fit ensuite arracher les yeux à quinze autres hommes de France, leur donnant pour guide un prisonnier à qui il laissa l'œil droit pour les conduire en cet état sous la tente des Français. Les barons pleurèrent chaudement en voyant une telle cruauté; alors Philippe, par une réciprocité barbare, condamna un pareil nombre de chevaliers anglais au même supplice, « afin que nul ne pût le croire inférieur à Richard en force et en courage, ou penser qu'il le redoutât. » Quelque temps après, le roi anglais vint assiéger Gaillon, petit castel, garni de tourelles, situé dans la Normandie; le châtelain, nommé Cadoc, ayant vu Richard du haut d'une tour, lui lança un trait d'arbalète; ce trait atteignit le roi au genou, et frappa le cheval d'un coup mortel: « Lorsque sa blessure eut été guérie à l'aide de puissants remèdes, et par le soin d'une main savante, le roi, plus fort et plus irrité que jamais, reprit toute sa fureur; semblable à la couleuvre, qui, ayant dépouillé sa vieille peau, et présentant au soleil son dos luisant, travaille à armer ses dents de leur poison [2]. »

Dans cette nouvelle invasion, l'évêque de Beauvais, le casque en tête, la lance au poing, fut fait prisonnier à côté de Philippe-Auguste, et faisant un grand carnage de chevaliers anglais; il fut assez durement traité par Richard, qui le renferma dans une tour fortifiée. C'est de là que le prélat guerroyant se plaignit au pape Célestin: « *Philippe, évêque de Beauvais, salut et obéissance canonique à notre père Célestin.*—Toute l'Église sait avec quelle irrévérence le roi des Anglais s'est révolté contre son seigneur Philippe de France, sembla-

1. Guillaume le Breton, Philippéide, chant 5.
2. Philippéide, chant 5.

ble à ce paysan qui cherchait à ébranler une montagne en la tirant avec une corde. Tu as appris aussi qu'il a envahi nos terres avec la tourbe des apostats brabançonnais, et qu'il les a, de toutes parts, dévastées avec le glaive et le feu. Comme j'ai vu un tel désordre, je me suis souvenu qu'il était permis de repousser la force par la force, et de combattre pour la patrie : c'est pourquoi je me suis armé ; et, me mêlant à la troupe des barons, j'ai marché contre l'ennemi ; mais la fortune ne répond pas toujours à nos desseins : j'ai été pris et chargé de chaînes pesantes. Ni la dignité de mon ordre, ni le respect envers Dieu, n'ont pu me sauver ; il a dû parvenir à vos oreilles de quelle manière le roi d'Angleterre m'a traité. J'ai péché, il est vrai, contre les canons de l'Église en prenant les armes ; mais ce crime est-il irrémissible dans votre miséricorde? et ceux-là qui ont mis la main sur un évêque du Seigneur ne sont-ils pas plus coupables[1] ? »

A ces plaintes, voici ce que le pape répondit : *Célestin, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à son frère chéri Philippe, évêque de Beauvais, salut.* —Tu me dis qu'il t'est mal advenu ; je n'en suis pas étonné. Tu as quitté le gouvernement pacifique des brebis pour le champ de la guerre, la mitre pour le casque, le bâton pastoral pour la lance, la chasuble pour la cuirasse, l'anneau pour le glaive. Tu réponds que c'est pour repousser la force ; tu te trompes, car nous pourrions dire de la France : « Malheureuse terre, ton roi est un insensé ! » Il s'était obligé, avec Richard, de respecter ses domaines, et voilà qu'il se saisit de ses terres, et que ses hommes d'armes envahissent ses provinces. Tu as cherché ; eh bien ! tu as trouvé ; tu as

1. Roger de Hoveden, Annal. Angl., ad ann. 1197.

frappé, tu as été frappé à ton tour : cependant je vais écrire à Richard pour demander ta délivrance. » En effet, le pape écrivit à Richard qui, en lui renvoyant la cuirasse et la lance de l'évêque toute couverte de sang, répondit par ces seuls mots : « Reconnaissez-vous la robe de votre fils ? » Le pape ne réclama plus. « Il vit bien, dit la *Chronique de Saint-Denis*, que l'évêque de Beauvais avait guerroyé comme un baron, et qu'il était captif à bon escient[1]. »

Dans le mois de juillet, les deux rois se trouvaient encore en présence dans les plaines de Normandie ; les banderoles des chevaliers, les armoiries de diverses couleurs témoignaient que tous les barons des deux royaumes avaient suivi leurs suzerains à la guerre. Philippe comptait s'avancer sur Gisors pour en tenter le siége. Richard campait dans les champs du Vexin, à la tête de quinze cents chevaliers, et de plus de quarante mille vassaux, hommes du commun, armés de bâtons ferrés et de pieux durcis au feu. L'imprudent Philippe, ignorant quelle était la position de son adversaire, s'avança sur Courcelles en toute hâte, n'ayant avec lui que quarante chevaliers, presque tous de valeur, et quelques suivants d'armes ; ils s'aperçoivent bientôt qu'ils sont environnés d'armes étincelantes, et Mathieu de Montmorency reconnaît les écussons mi-partis des comtes de Leicester, d'Arondel et de Salisbury. Manassé de Malvoisin s'approcha de lui, et dit : « Beau sire, ne voilà-t-il pas le baronnage d'Angleterre ? — Oui, certes, dit Montmorency. » Aussitôt on va prévenir le roi, qui continuait à galoper dans la plaine sur son cheval de bataille. Manassé de Malvoisin l'arrête par la bride : « Où cours-tu ? veux-tu te livrer à l'ennemi ?

1. Roger de Hoveden, Ann. Angl., ad ann. 1197.

crois-tu que ta faible troupe puisse combattre cette armée? Tous les chemins sont coupés d'avance. Tournons bride, tandis qu'il en est temps encore, et que l'ennemi ne nous a pas tout à fait entourés. —Tu veux donc, Manassé, présenter le dos en fuyant devant Richard et les Anglais? Il faut que cette route royale me conduise à Gisors : si nous sommes entourés, voilà une clef, dit-il en montrant son épée, pour sortir de cette enceinte d'acier. » En prononçant ces mots, il poursuit son chemin, et tombe la lance au poing sur une multitude de chevaliers anglais qui cherchent à lui fermer le passage. Ses braves compagnons l'imitent; mais ils succombent sous le nombre. Le roi se sauva du côté de Gisors avec quelques chevaliers et quatre-vingts servants d'armes; le pont qui mène à la ville s'écroula sous leurs pas précipités, et entraîna plusieurs chevaliers et Philippe lui-même dans l'Epte : on atteignit avec grand'peine la rive opposée ; le plus grand nombre des barons de France était resté dans les mains des Anglais: ainsi furent pris Mathieu de Marle, le sire de Montmorency, Philippe de Nanteuil, Robert de Saint-Denis, Guy de Nevers, et quatre-vingt-dix servants d'armes et bas chevaliers qui devaient recevoir l'éperon au prochain tournoi[1]. Le roi d'Angleterre se hâta d'annoncer au baronnage d'Angleterre cet heureux événement; voici la lettre qu'il adressa à l'évêque de Douvres. « Tu sauras que le dimanche avant la fête de Saint-Michel, nous sommes entrés dans les terres du roi de France; nous avons dirigé nos chevaliers auprès de Courcelles, où nous avons pris le château, avec les tours, le châtelain et sept hommes d'armes; le roi de France l'ayant connu, est venu de Mantes avec huit

1. Guillaume le Breton, Philippéide, chant 5.

cents chevaliers, un grand nombre de servants d'armes et d'hommes du commun pour secourir le château de Courcelles qu'il croyait n'être point encore tombé dans nos mains. Comme il s'avançait sur Gisors avec ses hommes, je l'ai attaqué avec courage et nous les avons contraints à prendre une fuite si rapide vers le port de Gisors, que le pont s'est écroulé sous eux. Le roi de France, à ce qu'on nous a rapporté, a bu des eaux de la rivière, il en a bu copieusement[1]; près de vingt chevaliers ont été submergés. Nous avons renversé dans ce combat, avec notre lance, Mathieu de Montmorency, Alain de Ronset et Foulques de Gilerous, et nous les avons faits prisonniers de nos mains. Je crois que nous avons bien pris au moins cent chevaliers, dont je t'envoie les noms; il y en a d'autres que je ne connais pas, car Marcader en a plus de trente auprès de lui que je n'ai pas encore vus. Une multitude de servants d'armes, écuyers, dont près de cent vingt couverts de fer, sont aussi tombés en notre pouvoir; c'est ainsi que nous avons vaincu le roi de France près de Gisors. Nous te le faisons savoir afin que tu te réjouisses[2]. »

Depuis longtemps ces querelles si animées qui laissaient aux Sarrasins de la Palestine le loisir d'agrandir leur conquête, avaient fixé la sollicitude des pontifes. Le pape Célestin s'était plaint plusieurs fois d'une manière énergique; mais il n'avait pas assez de hardiesse dans le caractère, ni assez d'ascendant sur le monde chrétien, pour imposer la paix à de puissants suzerains que leur caractère poussait sans cesse aux batailles; on l'accusait aussi de favoriser secrètement le roi Richard. Célestin

1. Et rex Franciæ, ut audivimus, bibit de riverià, bibit et copiosè bibit.

2. Roger de Hoveden, ad ann. 1197.

mourut dans ces circonstances. Son successeur, Innocent III, était un de ces hommes supérieurs qui marquèrent l'histoire du pontificat au moyen-âge. A peine élevé sur la chaire apostolique, il s'occupa avec un soin vigilant d'appeler l'attention des princes vers les colonies chrétiennes de l'Orient ménacées. Il écrivit une longue épître à Richard, pour le supplier de mettre un terme à ces terribles discussions qui agitaient les deux plus puissants royaumes de la terre[1] : « Je le veux bien, répondit Richard; mais il faut qu'Innocent oblige, par des mesures ecclésiasques, le frère du duc d'Autriche à me rendre l'argent que j'ai payé pour ma rançon, et le roi de Navarre à me délivrer les châteaux de Roquebrune et de Saint-Jean-Pied-de-Port qui ont été promis en dot à Berengère, mon épouse; enfin, il faut qu'il force le roi de France à me restituer toutes les places qu'il m'a prises depuis ma captivité. » Le pape répondit : « Je te ferai restituer Roquebrune et Saint-Jean-Pied-de-Port; mais il m'est impossible d'obtenir de Philippe ce que tu exiges de lui, car il s'y oppose fortement. Tu as eu d'ailleurs de grands torts en refusant d'épouser, il y a cinq ans, la princesse Alix, et de partager les trésors de Chypre ou les écus d'or de Tancrède : souviens-t'en aussi; n'as-tu pas débauché les hommes-liges du roi, durant ton séjour dans la Palestine? Le roi s'est vengé[2]. » Cette première tentative de médiation n'ayant produit aucun effet, on reprit les armes, et les barons de France et d'Angleterre parurent encore en champ clos. La fortune fut presque toujours défavorable à Philippe, qu'une nouvelle invasion des Flamands appelait sur une autre frontière de son royaume; il pro-

1. Vita Innocent., p. 2 et suiv., édit. de Baluze.
2. Vita Innocent., lib. II, ou Epist. 230.

posa même, dans un moment difficile, lorsque les Flamands s'étaient emparés d'Aire et de Saint-Omer, de traiter avec son vassal sur le pied d'une restitution complète de toutes les places qu'il avait acquises depuis la captivité de Richard, sauf Gisors pour lequel il consentait à s'en remettre au jugement de douze barons : six de France et six de Normandie ; ces offres furent refusées avec toute la hauteur de la victoire ; et les hostilités se continuèrent plus animées.

De nouvelles causes de rivalité venaient encore d'éclater. Henri VI, empereur d'Allemagne, était mort le 29 septembre 1197, laissant un fils du nom de Frédéric, encore dans sa quatrième année. Couronné roi des Romains du vivant de son père, il fut d'abord reconnu Imperator, puis délaissé dans la crainte que l'empire électif ne dégénérât en héréditaire. Les princes d'Allemagne élurent à sa place, les uns Philippe de Souabe; les autres Othon de Brunswick : cette double élection se fit sous l'influence des rois de France et d'Angleterre. Richard protégea par son influence personnelle et les trésors qu'il répandit, l'élévation d'Othon de Brunswick, son oncle [1]; celle du duc de Souabe fut favorisée par Philippe [2] : les deux princes, également couronnés, reçurent la pourpre impériale. Il était d'une haute importance pour Philippe et Richard, que le candidat qu'ils protégeaient restât maître de l'empire ; car ils devaient trouver dans le nouveau souverain, ou un allié, ou un ennemi. Et, comme nous le verrons, le prodigieux succès de la bataille de Bouvines put seul sauver la France des inévitables conséquences du triom-

1. Roger de Hoveden, Annal. Angl., p. 183.

2. Goldast, *Const. Imper.*, t. I, p. 287. — Les Annales du moine Godefroi, ad ann. 1196, p. 262.

phe d'Othon. Un traité d'alliance fut donc conclu entre le roi de France et Philippe de Souabe, empereur des Romains, le 29 juillet de l'année 1198. L'empereur s'oblige à secourir Philippe en temps et lieu contre Richard, roi d'Angleterre, et contre Othon, comte de Poitou, et palatin de l'empire, Baudouin, comte de Flandres, et l'archevêque de Cologne, ses fauteurs. Que si quelqu'un des vassaux fait ou injure ou tort au roi de France, l'empereur le fera réparer dans les quarante jours; s'il ne le peut, le roi aura la faculté de se venger comme bon lui semblera, même contre les terres du comte de Flandres qui dépendent de l'empire [1].

Un traité reposant à peu près sur des bases semblables fut arrêté entre Othon de Brunswick et Richard d'Angleterre. Les deux alliés s'y promettaient protection, et s'engageaient à faire guerre à outrance à Philippe-Auguste, et à l'usurpateur de la pourpre impériale qu'il avait pris sous sa protection. Innocent III, alors dans l'éclat de sa toute-puissance, voyait avec peine cette guerre générale. Dans ses lettres adressées à presque tous les princes de la chrétienté, il gémissait sur cette lice toujours ouverte, où les deux suzerains de France et d'Angleterre combattaient sans relâche pour des prétentions mondaines; il décrivait le triste état des lieux saints, où les fidèles étaient abandonnés sans appui au glaive menaçant des Sarrasins. Innocent III protégeait secrètement Othon de Brunswick, et réveillant à cette occasion les prétentions des papes sur l'élection des empereurs, il soutenait qu'à lui seul appartenait le pouvoir de prononcer sur les droits opposés des divers prétendants à l'empire. Innocent commanda en

1. Leibnitz, *Codex diplomat.*, n. 6. — Recueil des Traités, édit. de Hollande, 21, p. 38.

vertu de son caractère apostolique, aux rois de France et d'Angleterre, de faire la paix, ou au moins une trêve de cinq ans. « Vos batailles empêchent les barons et les chevaliers de prendre la croix; les infidèles font des progrès partout où ils se présentent, protégés, comme ils le sont, par vos tristes querelles. » Et si les rois eux-mêmes persistaient à continuer la guerre quarante jours après la sommation qui leur serait faite par les légats, toutes les terres devaient être mises en interdit, avec ordre le plus sévère au clergé de le tenir avec toute rigueur, et de n'administrer que le baptême aux enfants et le sacrement de la pénitence aux moribonds. Par ses ordres, Pierre de Capoue, cardinal, diacre de Sainte-Marie, vint en France : il rapprocha les deux rois dans les solennités de Noël; mais il ne put conclure une paix définitive : tout ce qu'il obtint d'eux, ce fut une trêve de cinq ans qui devait durer depuis le 5 janvier 1199 jusqu'à pareille époque de 1204. Elle reconnaissait le *statu quo* quant aux possessions respectives du roi Richard et de Philippe[1].

Après avoir mis fin aux sanglantes hostilités qui agitaient les provinces de France et les fiefs d'Angleterre, Innocent III résolut de faire taire aussi les divisions plus générales qu'avait fait naître la double élection à l'empire de Frédéric de Souabe et d'Othon de Brunswick. Il écrivit au roi de France, pour lui reprocher son alliance avec l'ennemi de l'Église, Frédéric de Souabe; il le somma, en termes impérieux, de renoncer à de telles prétentions : « Très-saint Père, répondit Philippe, vous savez que nous avons toujours tenu comme un de nos devoirs de servir le Saint-Siége en

1. Epist. Innocent. III, lib. II, ep. 24, t. I, p. 345. — Mathieu Pâris, ad ann. 1199, p. 136.

prospérité comme en adversité : c'est pourquoi, ayant une confiance entière dans les services que nous vous avons rendus, nous vous prions d'être plus attentif aux affaires de notre royaume. Vous savez que le roi d'Angleterre veut par des voies injustes, et à force d'argent, placer son neveu, contre le droit et la raison, sur le trône d'Allemagne ; vous ne devez point souffrir que ce dessein réussisse, attendu qu'il en doit revenir à notre royaume et de l'opprobre et du dommage, et que, puisque nous n'avons attenté en rien à l'église romaine, il n'est pas juste qu'on attente aux droits de notre patrimoine. Votre Sainteté repousse Philippe de Souabe, parce que ses ancêtres furent les ennemis du Saint-Siége ; mais je puis vous garantir qu'il proteste aujourd'hui de terminer par notre conseil les différends qui sont survenus entre l'Église et l'empire, et d'acquiescer à ce que nous en ordonnerons. Si vous voulez le recevoir dans votre amitié, je vous garantis qu'il vous cédera les possessions, les châteaux et l'argent que vous demanderez [1]. » Innocent répondit qu'il ne concevait pas comment le roi de France pouvait penser autrement que le père commun des fidèles ; qu'il soutiendrait Othon de tout son pouvoir, aussi bien par la force du glaive que par la voie des interdits et des excommunications ecclésiastiques.

Tandis que les deux prétendants, Philippe et Othon, luttaient ainsi pour la pourpre impériale, Richard, après avoir conclu la trêve de cinq années avec son suzerain, s'était rendu dans le Poitou, afin de dompter les châtellenies rebelles et dépendantes de son domaine. Tandis qu'il s'occupait à visiter ses baronnages, et à se

1. Regist. des Lettres d'Innocent III. *De Negot. Imp.*, epist. 13, p. 690.

faire rendre les devoirs de la féauté, un messager du vicomte de Limoges arriva dans sa tente avec deux mulets chargés d'argent. « Beau sire, dit le messager, le vicomte de Limoges a trouvé un trésor dans son champ ; il t'en envoie une portion qui n'est pas petite. — Tu sais, répondit Richard, que je dois avoir le trésor tout entier, d'après la loi féodale ; car toute fortune et trésor appartiennent au suzerain ; va donc dire au vicomte qu'il fasse constater par le serment de ses hommes en quoi il consiste, et qu'il me l'envoie sur-le-champ ; autrement j'irai l'assiéger suivi de mes chevaliers, et Mercader avec ses Brabançonnais m'accompagnera. » Le messager retourna auprès du vicomte, et lui rapporta la réponse de Richard : « Il n'aura pas davantage, dit-il, car il n'y a que *fortune d'or* qui appartienne entièrement au suzerain ; *fortune d'argent* se partage entre lui et le vassal. » Le roi, peu satisfait, partit donc en toute hâte, dans la crainte que le trésor ne lui échappât ; sans faire même attention qu'on était dans la semaine de Pâques, et que les canons de l'Église défendaient en ces jours l'effusion du sang : il vint assiéger le château de Chaluz [1], où l'on croyait que le trésor était caché : les chevaliers et les hommes d'armes du vicomte d'Angoulême offrirent de lui livrer le château et ses dépendantes, s'il voulait leur laisser la vie et leur donner une petite part du trésor. Richard répondit : « Je veux m'emparer du château de vive force, et vous suspendre tous par des cordes au haut des tourelles. » Ces hommes, pleins de tristesse, résolurent alors de se défendre à outrance. Un jour que le roi pressait plus vivement que de coutume les vieilles murailles, un arbalétrier, qui se nommait Bertrand de

1. Roger de Hoveden, ad ann. 1199.

Gourdon, lâchant un trait d'une main vigoureuse, atteignit Richard au bras gauche; les brassards ne purent amortir le coup; le trait perça d'outre en outre; le roi anglais, couvert de sang, le visage altéré, se tourna vers Marcader, et lui dit : « Continue le siége jusqu'à ce que le château nous appartienne. Je suis blessé par un trait d'arbalète; je retourne au camp. » Chaluz fut pris; mais lorsque Marcader retourna sous les tentes, le roi était dévoré par une fièvre brûlante, et menacé de la mort; une opération maladroite avait rendu la blessure dangereuse; le fer était demeuré dans la plaie. Quand l'heure de la mort s'approcha, Richard fit venir l'arbalétrier qui l'avait blessé, et qui se trouvait parmi les prisonniers, et lui dit : « Quel mal t'ai-je fait? Pourquoi m'as-tu blessé à mort [1] ? — Tu as tué, répondit le jeune homme, de ta propre main, mon père et deux de mes frères, et je me venge. A présent que je suis dans tes mains, fais ce que tu voudras : livre-moi aux plus affreux tourments, que m'importe, puisque j'ai délivré le monde d'un prince qui lui a fait tant de mal. — Eh bien, qu'on le délie, dit Richard d'une voix affaiblie : pendez tous les hommes d'armes de Chaluz, mais sauvez celui-là; qu'on lui donne même cent sous en monnaie anglaise. » Marcader promit qu'il ferait la volonté de son maître; mais l'arbalétrier était à peine sorti de la tente de Richard, que le chef des Brabançonnais attacha à son cou une courroie de cuir, et le suspendit à un arbre.

Tous les barons d'Angleterre entouraient Richard, qui, d'une voix mourante, dictait à son clerc ses der-

1. Quod mali tibi feci? Quare me interemisti? — Cui ille respondit : Tu interemisti patrem meum et duos fratres meos manu tua et me nunc interimere voluisti. Roger de Hoveden, ad ann. 1199.

nières volontés. Il exigea que tous les vassaux présents jurassent sous serment qu'ils reconnaîtraient comme roi son frère Jean, alors condamné pour haute trahison. Il fit trois parts de son trésor : il laissa la première au roi Jean, pour les frais de son couronnement et les présents à faire aux barons en cette circonstance ; la seconde à son neveu Othon, élu empereur d'Allemagne, pour l'aider à se maintenir par des sterlings dans les bonnes grâces des électeurs de l'empire ; la troisième, enfin, il la laissa aux pauvres chevaliers. Il demanda que son cerveau, son sang et ses entrailles fussent ensevelis à Chartres, son cœur à Rouen, et son corps dans l'abbaye de Fontreveau, aux pieds de son père, comme pour lui demander merci de ses outrages. Richard mourut dans le mois d'avril 1199, la troisième fête avant les Rameaux. On fit beaucoup de vers, en forme d'épitaphe, sur sa mort. Les uns disaient : « Une fourmie a tué le lion ; ô douleur ! le monde périt par de telles funérailles ! » D'autres répondaient : « L'adultère, l'avarice, le désir aveugle, ont régné pendant dix ans sur le trône d'Angleterre ; une arbalète les a détrônés[1]. » Ceux-ci furent l'ouvrage d'un religieux de Cantorbéry. Guillaume le Breton, que l'on rencontre toujours avec ses conceptions poétiques, grossier mélange des traditions de la Grèce et de Rome, et des idées religieuses du moyen-âge, a composé une sorte d'épopée mystique sur la mort de Richard, dans laquelle il introduit les trois Parques impitoyables, Atropos, Clotho et Lachésis[2] : « Pourquoi, Clotho, dit Atropos, pourquoi fournis-tu à Lachésis de quoi filer pour l'usage du roi

1. Roger de Hoveden, en le comparant avec Raoul de Dicet, ad ann. 1199.

2. Guillaume le Breton, Philippéide, chant 5.

Richard ? à quoi sert d'avoir pris tant de peine pour celui qui ne le mérite point? comme si je ne devais jamais avoir la puissance de rompre quand je le voudrais ce fil que tu tresses! lui qui, entraîné par son excessive avidité, ose mépriser les jours très-saints et le temps bienheureux [1]; lui qui a si souvent violé les traités qu'il a conclus avec son seigneur, et qui naguère encore a voulu se saisir de sa personne. Je passe sous silence les fraudes par lui commises dans le pays de Syrie et dans son séjour à Palerme. Que veulent dire, Clotho, ces murmures qui répondent à ma voix? toi qui n'es autre chose que la force par laquelle le père souverain appelle chaque être à l'existence en son temps et comme il lui plaît, en sorte que tu n'as que le pouvoir de tenir la quenouille, et rien au-delà! Et toi, Lachésis, qu'es-tu autre chose, si ce n'est la fatalité par laquelle ce même Créateur conduit ce qui est déjà produit, le fait végéter et le dirige à travers l'existence? Mais en moi qui domine sur toute chose, il n'y a aucun changement; rien ne me peut faire obstacle : ma force dépouille de l'existence tout ce qui par vous vient à l'existence ou parcourt l'existence [2]. Fais, Clotho, fais que ta quenouille apprenne à s'arrêter; fais, Lachésis, que le fuseau que tu tournes avec le pouce cesse de s'enfler; tu peux le garnir plus utilement pour le roi Philippe, qui respecte et nous et notre père, et honore les cieux. Pourquoi trembles-tu derrière ton château, valeureux Achard ? tes tourelles sont délivrées, car voici que je viens à ton secours; que dis-tu, qu'il n'y a plus de traits? Regarde la muraille : sous cette poutre

1. La semaine de Pâques.

2. On peut apercevoir ici l'exposition du système philosophique dominant au moyen-âge.

encore ferme à côté de toi, est suspendue une courte flèche, à la pointe carrée, que Richard a envoyée contre toi : présente cette flèche à Guy qui porte une arbalète, afin qu'il renvoie à Richard ce que Richard a envoyé; je veux que Richard périsse de cette mort et non d'une autre, afin que celui qui a montré le premier aux enfants de la France l'usage de l'arbalète en fasse lui-même l'expérience, et sente la force de l'instrument cruel dont il a appris l'usage aux autres. — Atropos a dit ; ses paroles ont plu à ses deux sœurs : Clotho quitte la quenouille, et Lachésis renonce à ses fuseaux. Richard a cessé de vivre [1]. »

Le troubadour Bertrand de Born, vicomte de Hautefort, qui avait longtemps combattu contre les hommes d'armes et les Brabançonnais de Richard, mais qui depuis s'était fait le plus fidèle de ses vassaux, chanta aussi la mort de son seigneur en hauts faits de bataille et en la science gaie. « Mort barbare, tu peux te vanter d'avoir enlevé le meilleur chevalier qui fut jamais. Je pleure celui qui fut mon maître en toute chose; nulle joie ne dissipera ma douleur. Anglais, Normands, Bretons, Irlandais, Gascons, verseront des larmes amères. Tu étais le roi des courtois, l'empereur des preux; nous sommes tous abîmés dans la tristesse et le désespoir, car les barons, les troubadours, les jongleurs, ont tout perdu. »

1. Philippéide, chant 5.

CHAPITRE XII.

1199 — 1208.

Situation de la France à la mort de Richard. — Mariage du roi avec Agnès de Méranie. — Amours du roi. — Pompe de la cour. — Captivité d'Ingerburge. — Ses plaintes. — Innocent III. — Menaces d'excommunication contre le roi. — Philippe résiste. — Interdit jeté sur le royaume. — État de l'Église et des peuples sous l'interdit. — Fureurs de Philippe. — Il veut se faire mécréant. — Mesures de sévérité contre les évêques. — On les force à solliciter la levée de l'interdit. — Concile. — Le roi se rapproche d'Ingerburge. Séparation d'avec d'Agnès. — Sa mort. — Légitimation de ses enfants.

La mort de Richard était un grand événement pour le royaume de France ; ce prince, d'un courage indomptable et d'une activité jamais ralentie, était pour Philippe un puissant adversaire. Dans la lice et les tournois, il surpassait son suzerain, et sa belliqueuse administration prouve qu'il comprenait mieux que lui, peut-être, l'art de suivre une guerre et la force de se procurer les ressources pour triompher. Tant que Richard régnait en Angleterre, Philippe ne devait et ne pouvait avoir les yeux que sur son vassal ; car c'était de la Normandie, du Poitou, de la Guyenne, que venaient tous ses dangers. Le prince qui succédait à Richard, Jean, comte de Mortagne, n'avait ni son courage ni son caractère. Dans les combats, on avait remarqué sa lâcheté et sa couardise ; il ne rachetait ce défaut capital dans le moyen-âge que par ses prodigalités secrètes et par une faiblesse d'esprit qui, le mettant à la merci de tous ses vassaux, ne faisait plus du suze-

rain que l'homme des barons, ce qui était le dernier terme du système féodal. Ce changement était donc immense pour le roi de France : les faiblesses inséparables d'une autorité qui commence et s'essaie, pouvaient favoriser les tentatives de Philippe. Une trêve de cinq ans existait, il est vrai ; mais dans ce siècle, on ne manquait jamais de prétexte pour la rompre, et l'on avait vu plus d'une fois Richard et Philippe-Auguste se précipiter dans la lice avant que les hommes d'armes eussent annoncé qu'on *allait férir d'estoc et de taille.* Cette considération n'aurait donc point arrêté le roi de France; mais une cause plus grave, des difficultés que présentait la situation intérieure de son royaume, comprimèrent un moment ses vues ambitieuses.

L'affaire du divorce avec la reine Ingerburge jetait encore le désordre à la cour du suzerain ; tant que Philippe n'avait point songé à prendre une nouvelle femme, ses duretés envers la reine, bannie de la cour, pouvaient bien appeler les censures du souverain pontife; toutefois, les canons de l'Église ne permettaient pas l'excommunication contre la séparation corporelle, qui n'était pas suivie de secondes noces; mais cette circonstance se présenta bientôt, et compliqua d'une manière déplorable la question du divorce. Philippe, séparé d'Ingerburge, ne pouvant plus supporter sa présence, chercha d'autres affections : ses messagers parcoururent les royaumes d'Europe pour quérir une femme; il avait tour à tour demandé Clémence, fille d'Herman, landgrave de Thuringe [1], et Alix, fille d'un

1. Le roi lui avait promis de l'épouser, à moins qu'elle ne fût laide à faire peur. Ancien cart. de Philippe-Auguste, f° 112. Quelques chroniques placent ce fait postérieurement à la mort d'Agnès de Méranie.

prince palatin du Rhin ; toutes deux refusèrent, lorsqu'elles eurent entendu raconter par les dames et les varlets, les ennuis de la malheureuse Ingerburge dans les tourelles et les châteaux. Le roi fut plus heureux auprès d'Agnès, sœur d'Othon, duc de Moravie, marquis d'Istrie [1] : les chroniques relèvent l'éclat de cette maison, qui descendait d'Arnould, issu du sang de Charlemagne. Agnès était d'une beauté ravissante : le moine de Saint-Denis loue beaucoup son petit pied et sa main d'une éclatante blancheur. Lorsqu'elle arriva en France, Philippe tenait une cour plénière à Compiègne, pour y recevoir l'hommage de Baudouin, comte de Flandre : la foule des barons et des chevaliers était immense ; au moment où elle parut, montée sur sa haquenée, avec ses demoiselles, les joûtes furent suspendues ; tous les yeux se portèrent vers elle, et un murmure approbateur éclata subitement parmi la foule ; plusieurs jeunes chevaliers, les fils des comtes de Nevers et de Montreuil, disaient entre eux : « Qu'il est heureux, notre sire, d'avoir une telle dame ; nous prendrions volontiers ses couleurs. » Le roi s'approcha de la fiancée, qui baissa son voile et vint prendre du repos sous une tente qu'on lui avait destinée ; le lendemain, on célébra solennellement le mariage.

On s'aperçut bientôt que le roi était éperdument amoureux d'Agnès de Méranie ; il ne la quittait plus ; son écu était orné de symboles passionnés ; s'il allait à la chasse, Agnès l'accompagnait, et comme elle avait été habituée à la vie des forêts dans la cour de son

1. Rigord et Guillaume le Breton lui donnent le nom de Marie de Méranie ; j'ai suivi la version d'Albéric, moine des Trois-Fontaines et de la plupart des chroniques, qui l'appellent Agnès. — Rig. *Gest. Philip.-August.*, p. 40. — Albéric Triafont, chronic. ad ann. 1196.

père, elle se distinguait par son courage et ses grâces : quelquefois on la voyait sur un cheval fougueux, poursuivre avec l'agilité de la flèche le cerf et le daim timide : le roi et les barons admiraient la justesse et la force de ses coups, et les clercs, pleins de souvenirs classiques, la comparaient à la Camille de Virgile : dans les tournois, Agnès distribuait avec majesté les écharpes et les riches épées ; les jeunes chevaliers victorieux dans la joûte baisaient en rougissant cette main qui couronnait leurs nobles efforts. Le nom et le chiffre d'Agnès étaient sur toutes les devises et sur leurs armes.

Ces succès d'une trop brillante rivale étaient parvenus jusque dans la tourelle où la malheureuse Ingerburge gémissait, victime des tristes préventions du roi : entourée d'évêques et de prêtres, elle ne se plaignait pas de son sort ; quelque rigoureux qu'il pût être, elle le supportait : cependant on lui fit comprendre qu'elle devait défendre les droits sacrés du mariage, et son clerc écrivit pour elle au pape la lettre suivante : « Les anxiétés de ma cruelle douleur m'obligent à déposer dans votre sein apostolique les tristes secrets de mon âme. Voilà déjà trois ans que le roi de France m'a épousée à peine nubile. Voilà qu'un peu après, je ne sais par quel diabolique conseil des grands, il vient d'épouser Agnès, plus belle peut-être, mais moins aimante : triste jouet du sort, le roi m'a enfermée dans le fond d'un château, d'où je ne vois même pas les cieux, auxquels j'élèverais mes mains suppliantes ; et pour ce cruel traitement il n'allègue d'autre motif qu'une petite parenté très-éloignée, cause suffisante, dit-il, pour la séparation. Il a fait ainsi de sa volonté une loi, de sa passion une fureur. Je le plains, et je mange, sans l'accuser, le pain de ma douleur : faut-il

que le mauvais exemple arrive aux sujets par celui qui est le défenseur naturel des bonnes mœurs de son royaume ! Malheur à moi ! il méprise les lettres de Votre Sainteté ; il ne veut pas entendre les ordres des cardinaux ; il se moque des paroles des archevêques et des évêques. Ce que je dois faire, ce que je dois dire, je l'ignore entièrement ; je suis pressée par la douleur, et si votre miséricorde ne daigne compatir à ma tristesse, je succomberai dans peu, je vous le jure[1]. »

La pieuse princesse cherchait à calmer ses ennuis par des actes de ferveur chrétienne ; elle envoyait aux églises des chasubles de soie, des franges d'or pour les reliquaires ; le chapitre d'Amiens fut l'objet particulier de ses prédilections ; elle lui fit don d'un calice et d'une patène, seuls débris d'une opulence naguère toute royale[2].

Tant que Célestin occupa le siége pontifical, les lettres d'Ingerburge, ses pressantes prières, restèrent sans effet : le prélat, affaibli par l'âge et la maladie, n'avait point assez d'énergie pour lancer les foudres du Saint-Siége contre un prince aussi puissant que Philippe, roi de France ; mais Innocent III était à peine élevé sur le trône pontifical, qu'il prit ouvertement la défense de la reine malheureuse, avec la noble fermeté de la religion et du devoir : « Je suis étonné, écrivait Innocent à l'évêque de Paris, qu'un roi de France, successeur de tant de monarques zélés pour la cause de l'Église, se conduise de cette manière avec son épouse et la toute-puissance pontificale : comment puis-je qualifier cette indifférence qui le porte à refuser à une jeune femme si bien faite le devoir conjugal, et à une reine pleine

1. Baluze, *Miscelan*, t. I, p. 422.

2. *Ant. de la ville d'Amiens*, t. I, p. 194. — Gall. Christ., 2e édit., t. X, col. 333.

de majesté les honneurs qui sont dus à la haute dignité des monarques? Mon prédécesseur, Célestin, a voulu faire cesser ce scandale, il n'a pu y réussir : quant à moi, je suis bien déterminé à suivre son ouvrage et à obtenir par tous les moyens l'accomplissement de la loi de Dieu; parlez-en souvent au roi de ma part, et dites-lui que ses refus obstinés pourraient bien lui attirer et la colère de Dieu et les foudres de l'Église[1]. »

Philippe n'en continuait pas moins à vivre sous le même toit qu'Agnès de Méranie[2]. Lorsque les soins de la guerre n'appelaient pas le roi dans la lice, les deux époux, toujours plus ardents à mesure qu'on menaçait de les séparer, visitaient les demeures royales, Fontainebleau, Vincennes et Compiègne; la cour du suzerain offrait comme une fête perpétuelle; les troubadours et les trouvères chantaient la beauté de la jeune reine, et les plus braves chevaliers brisaient des lances en son honneur. Agnès était enceinte depuis quelque temps, et la langueur de ses beaux yeux augmentait encore le charme irrésistible de ses traits expressifs : les évêques et les prêtres avaient beau rappeler qu'Agnès n'était point l'épouse légitime, les barons et les chevaliers la reconnaissaient pour leur belle suzeraine *et la fleur des dames,* et continuaient à défendre envers et contre tous les mécréants ses charmes et son honneur.

Le pape Innocent voyait avec peine se raffermir cette résistance aux canons de l'Église; tout rempli de la grande mission qu'imposait la dictature pontificale, il résolut d'employer toutes les foudres de Rome pour ramener dans le cœur des rois et des peuples l'esprit d'obéissance. Avant de déployer l'appareil de la vio—

1. Innoc. epist. 4, l. 1.
2. *De Legato misso in Franc.* Duchesne, t. V, p. 754.

lence, il crut devoir écrire à Philippe lui-même : « Tu connais la puissance des pontifes, tu sais qu'elle domine les rois et les couronnes. Rien ne peut détacher tes actions du sein de cette Église que Dieu a posée sur la terre comme une tour qui protége les bons et menace les méchants. Sépare-toi donc de la femme à laquelle tu t'es uni ; elle n'est point ton épouse, mais ta concubine. Célestin, mon prédécesseur, te l'avait déjà commandé ; tu as méconnu ses paroles. Cet exemple est funeste ; beaucoup de gens le suivent, car il vient de trop haut pour ne point être aperçu : un second mariage est toujours cause de bien grandes douleurs ; Dieu punit déjà ce grand scandale par la guerre et la famine dans ton royaume. On assure qu'Agnès est aussi ta parente ; tes enfants seront donc incestueux. Je suis résolu d'user de toute rigueur envers toi et les tiens : les foudres de l'Église sont prêtes ; elles pourront t'atteindre[1]. »

Mais Philippe ne tint aucun compte de ces menaces, et c'est alors que, pour agir dans sa pleine autorité, Innocent nomma un légat *à latere*, pour le royaume de France, et le chargea de l'excution de ses bulles[2] : « J'ai écrit à notre très-cher fils Philippe, pour qu'il se séparât de sa concubine, et qu'il reprît la reine sa véritable épouse ; il n'a pas répondu ; pour que l'ordre que je lui ai donné reçoive une plus facile exécution, je t'ordonne, par ma volonté apostolique, si, dans un mois, le roi n'obéit pas à mon ordre et ne quitte pas sa concubine, de mettre le royaume en interdit : tu ne permettras que le sacrement de baptême pour les enfants, et celui de pénitence pour les mourants. On ne célébrera aucun office dans le royaume. J'ordonne en con-

1. Epist. Innocent. 171, liv. I.
2. Epist. Innoc. 345, 346, lib. I.

séquence à nos vénérables frères les évêques et archevêques, les abbés et prieurs, de faire promulguer dans leurs districts respectifs la sentence d'interdit. »

Cette résolution de mettre le beau royaume de France en interdit étant prise, Innocent se contenta d'écrire une seconde fois à Philippe pour lui annoncer qu'il envoyait en France un légat pour faire cesser les scandales de sa conduite : le légat fut ce cardinal Pierre, du titre de Sainte-Marie, qui avait conclu la trêve de cinq ans avec Richard. Il arriva en France vers la fête de Noël 1198[1]; il vit le roi, qui l'accueillit avec quelque respect; mais lorsque le cardinal lui parla de son second mariage et de sa séparation avec Agnès, Philippe ne voulut rien écouter : « Agnès est mon épouse, dit-il, personne ne pourra m'en séparer. » Le cardinal, frappé de l'obstination qu'avait mise Philippe dans cette réponse, crut devoir en déférer au Saint-Siége. Il écrivit au pape que le roi ne changerait pas et qu'il paraissait résolu à subir l'interdit; Innocent répondit en peu de mots : « Faites réunir les évêques et les abbés, et que l'interdit soit au plus tôt jeté sur le royaume, sans appel : nous verrons après. » Le légat convoqua, sur cet ordre, une sorte de concile à Dijon. Les archevêques de Lyon, de Reims, de Besançon, de Vienne, dix-huit évêques et grand nombre d'abbés y assistèrent[2]; deux abbés furent chargés de citer le roi en personne; Philippe les fit mettre hors du palais par des hommes d'armes. Cependant il envoya deux députés à ce concile avec commandement de protester contre tout ce qui s'y ferait : ces réclamations furent inutiles. Le 6 décembre, les évê-

1. Epist. Innocent., t. I, liv. VI.

2. Ce concile dura sept jours; il commença le 6 décembre 1199. — *De Legat. misso in Franc.* Duchesne, t. V, p. 754.

ques et les prêtres assemblés parurent chacun un flambeau de poix à la main. Dans le silence de la nuit, les clercs entonnèrent d'une voix lugubre le *Miserere* et les prières adressées, au nom des coupables, au Dieu des miséricordes; les vitraux de l'église où était représentée la passion du Sauveur, en synope, gueule, sable et azur, répétaient les sons tristes et monotones du plain-chant, et les cloches, qu'on entendait pour la dernière fois, sonnèrent comme pour les agonisants et les morts. Le Christ des autels était voilé; on avait consumé dans les flammes les dernières hosties consacrées, et descendu dans les caveaux les corps saints et les images des patrons des églises. En présence du peuple assemblé, le légat, revêtu d'une étole violette, en usage le jour de la Passion ou des Morts, éleva la voix et annonça à la multitude à genoux, qu'au nom de Jésus-Christ tous les domaines du roi de France étaient mis en interdit jusqu'à ce qu'il cessât son commerce adultère avec Agnès de Méranie, sa concubine. On entendit alors dans l'église un profond gémissement; les vieillards, les femmes, les enfants, pleuraient à chaudes larmes; il semblait que l'heure du jugement dernier fût arrivée, et qu'on allait paraître devant Dieu sans aucun des secours de l'Église[1].

Qu'on se représente le peuple pieux du moyen-âge, frappé de l'interdit et dans la privation des cérémonies religieuses qui attiraient son respect et excitaient ses vives émotions[2]. Dès le moment que la bulle était fulminée, toutes les pompes de la religion étaient suspendues: en

1. *De Legato miss. in Franc.*, t. V, p. 754. — Voyez, sur les formules de l'excommunication, le Rituel rom. Mss. du Roi.

2. J'ai décrit dans mon *Hugues-Capet* l'affreuse impression qu'avait produite l'interdit jeté sur le royaume à la suite de l'excommunication du roi Robert.

dehors des gothiques églises, on ne voyait plus à découvert les grossières images du Seigneur, de ses apôtres, de la Jérusalem céleste, de la Vierge et de cet ange gardien, devant lesquelles le baron et ses vassaux venaient s'agenouiller le dimanche et les jours de fête; elles étaient couvertes d'une bure noire, comme pour exprimer que les temps de la miséricorde de Dieu étaient passés : on ne laissait à découvert que ces figures bizarres qui, placées sur la façade de l'édifice, représentaient les sept péchés capitaux, images des peuples frappés d'interdit : la croix qui ornait le faîte de l'église était aussi voilée; les grandes portes, bardées de fer, autrefois destinées à repousser le pillage des Normands et alors à contenir la rapacité des barons, étaient fermées; la cloche bruyante, qui annonçait la fin des travaux du jour et l'heure de la prière, cessait de retentir dans la campagne : les offices étaient suspendus, et le chœur désert; le serf qui allait aux champs n'entendait plus, en passant devant le monastère, les prières de matines et les cantiques qui excitaient sa piété et réveillaient son zèle. Toutes les époques de la vie semblaient rappeler que les foudres de l'Église avaient frappé un peuple de pécheurs. Au lieu de ces pompes qui accompagnaient le baptême, un seul prêtre ondoyait l'enfant qui venait de naître, et les prières de l'agonie ne consolaient plus les mourants : les corps des fidèles étaient exposés pêle-mêle sur le sol, indignes qu'ils étaient d'entrer en terre sainte. On fermait même les portes des cimetières. Quelle impression plus vive encore ne devait pas faire sur des âmes pieuses et ignorantes ce retour des grandes fêtes de l'année, dans lesquelles on cherchait vainement les cérémonies pratiquées dès l'enfance! Les jours de Noël, des Rameaux,

de Pâques, étaient marqués par des témoignages particuliers de la piété des chrétiens; dans les plus petits châteaux, dans les monastères, on trouvait, aux fêtes de Noël, la crèche héréditaire; toute la population des villages et des cités parcourait les rues, dans la solennité des Rameaux, une branche d'olivier à la main, en mémoire de l'*hosanna* du Seigneur; et, le jour de Pâques, le baron, ses hommes d'armes et ses vassaux, recevaient en public le pain de l'Eucharistie. Dans ce deuil universel de l'Église, toutes ces émotions cessaient de frapper l'imagination des barons et des chevaliers.

On commença à garder l'interdit dans l'abbaye de Saint-Benigne de Dijon, le jour de la Chandeleur 1200 [1] : l'obituaire des moines est en blanc, et l'on n'y trouve inscrit que le nom des religieux qui mouraient; ceux des seigneurs comme des pauvres serfs sont en blanc, car les uns aussi bien que les autres n'étaient point ensevelis en terre bénite. Les croisés furent seuls exemptés de cette fatale interdiction [2]. Cet exemple fut imité par la plupart des évêques et des chapitres de France; quelques autres en suspendirent l'exécution : les chanoines de Sens et de Paris, les évêques de Senlis, d'Amiens et de Soissons, placés plus immédiatement sous la main de Philippe, informèrent le pape des motifs qui les empêchaient de garder l'interdit : « Le simple bruit de cette résolution, disaient-ils, avait soulevé tout le peuple; on s'était pressé autour des églises, dont on avait forcé les portes : il était impossible de comprimer ces pieuses séditions de la multitude demandant par la violence qu'on lui rendît ses autels, ses patrons et ses fêtes; Philippe

1. Chroniq. Divionens. ad Cicl. Pascal. ann. 1200. Labb. Biblioth., t. I, p. 80.
2. Roger de Hoveden, p. 802.

lui-même menaçait les évêques et clercs assez hardis pour obéir aux volontés du légat. »

Innocent III répondit « que ces motifs étaient frivoles, et montraient la faiblesse de leur âme; qu'il fallait obéir sans retard, car l'Église était depuis longtemps affligée d'un grand scandale. » Les évêques ne résistèrent plus, et l'interdit commença sur toutes les églises du domaine royal. Quelques monastères privilégiés conservèrent cependant la faculté de célébrer les saints mystères dans le silence de la nuit; les moines de Saint-Denis, en tout temps protégés par les pontifes, purent dire la messe, nones et matines, mais à voix basse, les portes fermées, afin de n'être ni vus ni entendus par âme vivante [1]. Les fidèles ne s'abordaient qu'en gémisssant; toutes les pompes et les fêtes étaient suspendues dans les cités et les campagnes; on courait jusques en Normandie, dans la Bretagne ou dans les fiefs d'Angleterre, pour solliciter les cérémonies de l'Église : le comte de Ponthieu, qui épousa la jeune sœur de Philippe, obtint la bénédiction nuptiale de l'archevêque de Rouen.

Philippe, toujours épris d'Agnès de Méranie, entra dans une fureur extrême en apprenant que l'interdit était jeté sur son royaume [2], et que les évêques, plus soumis aux volontés du pape qu'à ses chartes, commençaient à le garder dans leurs diocèses respectifs; lorsque l'évêque de Paris se présenta devant lui, il dit : « Par la joyeuse de saint Charles-le-Grand, évêque, n'excitez pas ma colère; vous et vos prélats ne faites attention à rien : pourvu que vous mangiez vos gros revenus et buviez le vin de votre clos, vous ne vous inquiétez pas de ce que devient le pauvre peuple ! Prenez

1. Doublet, Hist. de l'abbaye de Saint-Denis, p. 536.
2. *De Legat. miss. in Franc., ibid.*

garde que je ne frappe à votre mangeoire, et que je ne saisisse tous vos biens[1]. » L'évêque chercha à le calmer; et le supplia d'obéir aux volontés d'Innocent III. « Non, dit Philippe ; j'aimerais mieux perdre la moitié de mes domaines, que de me séparer d'Agnès ; elle m'est unie par la chair. » Ces menaces n'ayant point effrayé les prélats, Philippe exécuta sa vengeance. La *Chronique de Saint-Denis* dit : « Tant li roi fut corrocié de cette chose, « qu'il bouta hors de leur siége tous les prélats de son « royaume, parce qu'ils avoient consenti à l'interdit ; « à leurs chanoines et à leurs clercs, tollit tous leurs « biens, et commanda qu'ils fussent chassiés de la terre, « et que toutes les rentes et fiefs que ils tenaient de lui « fussent sési ; les prêtres mêmes qui demeuraient aux « paroisses fit aussi bouter hors, et les fit dépouiller de « tous leurs biens[2]. » — Pour rendre efficaces ces mesures rigoureuses, le roi aurait dû s'appuyer sur l'opinion de ses vassaux ; mais il paraît que Philippe, au lieu de suivre cette politique naturelle, frappa tout à la fois les prêtres et le peuple : « Il tierça, dit la *Chro-* « *nique* déjà citée, les chevaliers et les hommes, et leur « tollit à force la tierce partie de leurs biens, et leva de « ses borjeois tailles et exactions plus grandes que ils ne « povoient s'offrir. »

Sous quelque forme de gouvernement que ce soit, on ne peut longtemps combattre les opinions ; le peuple ne put souffrir l'interdit: la révolte éclata parmi les barons et les vassaux ; les propres hommes d'armes du roi ne voulaient plus le servir ; on s'éloignait de lui comme d'un relaps et rebelle aux lois de l'Église. Dans ces circonstances difficiles, le roi envoya deux clercs à Rome

1. Addit. à la Chronique de Saint-Denis.
2. Chronique de Saint-Denis, ad ann. 1199.

pour demander que l'interdit fût levé, protestant «qu'il était prêt d'ester à droit sur son divorce pour en faire reconnaître la validité. » Le pape répondit : « Je le veux bien ; mais, avant tout, il faut qu'il renvoie Agnès, sa concubine, et qu'il reprenne Ingerburge, son épouse légitime : c'est alors, mais seulement alors, qu'on examinera le cas du divorce, et que je lèverai la sentence d'interdit que le royaume a méritée. J'apprends aussi, continua le pontife, que Philippe a dépouillé le clergé de France : dites-lui encore que l'interdit ne sera point levé avant qu'il ne l'indemnise complétement, capital et revenus [1]. »

Que de deuil dans l'âme de la belle Agnès et de son royal époux ! « Mon Dieu ! s'écria-t-elle, que je suis malheureuse ! où porterai-je maintenant ma douleur ? » Philippe partageait les angoisses de celle qu'il aimait : dans un moment de fureur, il s'écria : « Eh bien ! je me ferai mécréant ; Saladin était bien heureux de n'avoir pas de pape ! » Mais toute résistance devait nécessairement s'appuyer sur une force, et le suzerain dut, avant tout, consulter ses barons. Un parlement fut assemblé à Paris; il était nombreux et composé de tous les tenanciers de la couronne de France : Agnès y parut revêtue d'habits de deuil ; ce n'était plus cette jeune princesse brillante de grâces et de beauté, telle, en un mot, qu'on l'avait vue dans le parlement de Compiègne, distribuant les épées et les écharpes aux chevaliers vainqueurs en la lice: une pâleur mortelle couvrait son front; elle était au septième mois d'une grossesse laborieuse, et ses yeux humides de larmes semblaient demander grâce pour l'enfant qu'elle portait dans son sein ; « semblable à la

1. *De Legat. miss. in Franc.*, ibid. et epist. Innocent. III. — Comp. avec Rigord. — Duch., t. V, p. 43.

veuve d'Hector, dit le classique Guillaume le Breton, elle eût attendri tout le camp des Grecs. » Mais les barons demeurèrent silencieux ; aucune épée ne fut tirée pour elle. L'interdit avait jeté la terreur dans toutes les âmes : il fut décidé que Philippe, selon la volonté du pape, renverrait, jusqu'à décision définitive, Agnès de Méranie, pour reprendre la reine Ingerburge captive. Alors, le roi s'adressant à l'archevêque de Reims, qui avait prononcé la sentence de divorce avec Ingerburge, lui demanda s'il était vrai que cette sentence eût été annulée par le Saint-Siége. « Oui, répondit l'archevêque. — Eh bien ! sire archevêque, vous qui l'avez prononcée vous ne saviez donc pas ce que vous faisiez ? » L'archevêque ne répondit mot [1].

Ce fut alors que la suppliante Agnès de Méranie s'adressa au pape : « Très-saint Père, née dans un pays éloigné de France, fille d'un prince chrétien, je devins l'épouse, devant Dieu et l'Église, de mon seigneur Philippe. J'étais jeune, et tout à fait étrangère aux affaires de ce monde ; l'on m'a dit que le prince qui me prenait pour sa femme m'appartiendrait à toujours : je m'attachai à lui ; je l'aimai de cet amour chaste de l'épouse : je lui ai donné deux enfants ; et c'est maintenant qu'on voudrait m'en séparer pour le rendre à ma rivale, cette Ingerburge qui remue le ciel et la terre contre moi. O mon seigneur ! vous voyez à vos pieds une jeune princesse tremblante ! la couronne ne la séduit pas, c'est son époux qu'elle réclame ; vous ne le lui refuserez pas, car vous êtes la Providence qui distribue la justice de Dieu sur la terre. » Innocent III répondit à ces supplications par l'envoi d'un prélat chargé d'instruire l'affaire

1. Rigord, *ibid.* — *De Legat. miss. in Franc.* — Duch., t. V, p. 755.

du divorce, et de prononcer définitivement sur les difficultés qu'il présentait. Après avoir obtenu d'abord la restitution complète des biens dont le clergé avait été dépouillé par le roi, le légat renouvela à ce prince le commandement exprès de reprendre immédiatement Ingerburge, et de donner caution qu'il ne s'en séparerait qu'après que le Saint-Siége aurait prononcé[1]. En même temps la jeune Agnès devait quitter le palais et même le royaume.

Le cardinal Octavien, nouveau légat du Saint-Siége, arriva en France vers le mois de septembre 1202; il fut reçu par le peuple avec un respect mêlé d'un sombre enthousiasme, qui dut montrer de plus en plus que les lois de l'Église exerçaient sur l'imagination du peuple un ascendant absolu. Le roi était alors à Saint-Léger[2]; de sa propre autorité le légat convoqua à Dijon un concile pour décider provisoirement sur l'interdit. La reine Ingerburge y fut mandée et honorablement accueillie; elle s'assit à côté du roi. Le légat prit la parole et demanda si Philippe voulait promettre par serment qu'il cohabiterait avec Ingerburge jusqu'à la décision définitive; s'il voulait s'engager surtout à ne plus revoir Agnès de Méranie, et à la renvoyer de son palais et de son royaume. Philippe promit ce qu'on exigeait de lui, en pleurant de dépit. Il fit observer qu'Agnès était enceinte, et qu'un voyage, dans cette situation, pourrait causer sa mort. Le concile décida que le roi fixerait lui-même un lieu de retraite, pourvu qu'il s'engageât, sous la religion du serment, à ne plus la revoir. Philippe

1. Roger de Hoveden, *Annal. Anglor.*, p. 810.

2. L'interdit fut levé à Saint-Léger le 7 septembre; il ne le fut à Dijon que le 13. — Chroniq. de Saint-Denis et de Dijon. — Labbe, t. I, p. 295.

jura, une main sur l'Évangile, qu'il ne la toucherait plus de sa chair. Le concile se sépara, fixant sa réunion nouvelle, pour décider sur le divorce, à six mois, dix semaines à partir du jour où cette assemblée provisoire s'était dissoute. Lorsque tout fut ainsi décidé, le légat, au nom du Saint-Siége, leva l'interdit qui pesait sur le royaume. Tout à coup les cloches se firent entendre, les voiles qui couvraient les sanctuaires furent ôtés; le peuple se précipita dans les églises et les monastères; il y eut plus de trois cents serfs écrasés, tant la multitude se pressait; la foule contemplait en pleurant de joie les cérémonies chrétiennes, sorte de spectacle dont elle avait été si longtemps privée. Les cités retentissaient d'actions de grâce, et pendant trois jours les travaux furent suspendus.

La malheureuse Agnès, seule frappée par cette sentence de l'Église, préparait à la hâte son départ. Le moine Rigord raconte que Philippe la vit encore une fois dans un appartement de son palais, et qu'on entendait des sanglots, des baisers redoublés, et force jurements. La belle reine partit pendant la nuit; elle vint chercher un refuge dans un château de Normandie. Mais vainement elle appelait le repos; sa passion pour le roi n'en faisait qu'augmenter; on la voyait souvent seule se promener, l'œil égaré, dans les sombres allées de la forêt, marchant tantôt à pas lents, tantôt à pas précipités, poussée par les accès de la folie. Les serfs l'aperçurent quelquefois sur les créneaux de la tour, pâle, échevelée, paraissant comme un de ces esprits que les croyances populaires attachaient à chaque vieux manoir. Agnès ne survécut que deux mois à sa douleur; elle mourut en mettant au monde un fils, fidèle portrait de son père, et qui reçut le nom de *Tristan*, à

cause des tristes circonstances dans lesquelles il était né. Philippe la pleura beaucoup; il sollicita la légitimation de ses enfants, et une bulle du souverain pontife satisfit à ce dernier devoir de l'amour. « Notre cher fils, Philippe, n'ayant d'autre enfant qu'un fils et une fille, a procréé avec une femme noble, nommée Agnès, fille du duc de Méranie, aujourd'hui décédée, plusieurs enfants; il nous demande que nous les légitimions. C'est pourquoi, de l'avis de nos cardinaux, et considérant que le roi a cru que cette Agnès était son épouse légitime jusqu'à ce que nous ayons décidé le contraire, nous légitimons les enfants susdits, pour faire plaisir à leur père, et pour faire le bien du royaume de France[1]. » A la suite de cette bulle pontificale, Eude, évêque de Paris, « déclara relaps et excommunié quiconque s'opposerait à l'exécution de la sentence qui avait déclaré légitimes les enfants de Philippe et d'Agnès de Méranie ;» et après la levée de l'interdit, Innocent III poursuivit de ses rigueurs les barons et les prélats qui avaient hésité dans leur obéissance à ses ordres. L'archevêché de Sens étant venu à vaquer en 1201, le chapitre élut tout d'une voix pour archevêque Hugues de Noyers, évêque d'Auxerre; mais le pape lui refusa le pallium métropolitain, à cause qu'il n'avait pas d'abord gardé l'interdit, et obéi ainsi plutôt au roi qu'à l'Église; ce qui faisait dire aux serfs et aux malins ribauds, « qu'il ne gagnerait jamais autant à braire parmi ses chantres d'Auxerre, qu'il avait perdu pour avoir chanté mal à propos lors de l'interdit[2]. » L'archevêque de Reims, les évêques de Chartres, d'Orléans, de Meaux et de Noyon,

1. Gallia Christiana, t. X, Instrument., col. 52.
2. Cartul. Mss. de l'abbé de Camps, *Famille de Philippe-Aug.*, chap. 1er.

qui se trouvaient dans le même cas, et un grand nombre d'abbés, allèrent à Rome pour solliciter leur pardon. Le pape ne leva la censure qu'il leur avait imposée qu'après une longue pénitence; il leur demanda, comme condition indispensable, le serment qu'ils obéiraient ponctuellement dans l'avenir aux ordres du Saint-Siége, sans examiner les dangers pour leur corps qui pourraient en arriver [1]. Le concile qui devait prononcer sur le divorce du roi se réunit alors à Soissons; il était nombreux et composé de prélats considérables; la reine Ingerburge s'y rendit dans de beaux atours qui pouvaient relever ses charmes un peu flétris, et exciter quelque intérêt; elle vint habiter l'abbaye de Notre-Dame de Soissons, qu'elle édifia par ses vertus. « Les religieuses s'empressèrent de la festoyer, comme cela convenoit pour une royne de France [2] » Le concile de Soissons se prolongea pendant quinze jours. Dix évêques, un grand nombre d'abbés, soutinrent les prétentions de la reine; mais ce qu'on remarqua le plus, ce fut un très-beau jeune homme qui parla avec tant de force et d'éloquence, qu'il surprit tous les auditeurs; il soutint surtout que la reine était pleine de charmes, et qu'il lui paraissait impossible que le roi ne l'eût pas approchée charnellement : ce jeune homme montra une éloquence d'autant plus persuasive, qu'il parla avec beaucoup de respect et de douceur de Philippe-Auguste et de sa cour [3]. Cette assemblée prit un caractère plus solennel par l'arrivée des envoyés du roi de Danemark. Philippe manda donc aux archevêques et évêques qu'il

1. *De Legat. miss: in Franc.* Duchesne, t. V, p. 756.

2. Germ. Hist. de l'abb. de Notre-Dame de Soissons, p. 163. — Durmai, Hist. de Soiss., t. II, p. 179.

3. Durmai, Hist. de Soiss., t. II, p. 179. Ce fait n'est cependant dans aucune chronique contemporaine.

consentait à revoir sa femme ; un matin, à peine les prélats avaient-ils descélé cette charte royale, qu'on apprend qu'il est tout d'un coup arrivé à cheval, qu'il a mis Ingerburge en croupe, et s'est enfui de la ville, déclarant son dessein de vivre dorénavant avec la reine [1].

Cet acte, d'une chevalerie un peu brutale envers les bons pères, dissolvait de plein droit le concile : les prélats se retirèrent ; mais à peine le roi avait-il réussi « à disséminer cette gent bavarde et malavisée, » qu'il enferma encore la reine dans un vieux palais [2], où il ne voulut pas lui rendre le devoir conjugal. « Je vous assure, très-chers évêques, disait-il, que je ne me suis jamais approché de ma femme ; il y a là-dessous les maléfices, car je ne puis faire ce que je lui dois [3]. » Les clercs et les vieilles matrones disaient tout haut, qu'à mesure que le roi s'approchait de sa femme, *le démon ouvroit en notre sire, de telle sorte qu'amoureux ébats ne pouvoient s'en suivre*. Un vieux clerc avait vu le diable tout rouge *se plaçant entre cors et chair, et folâtrant sur les genoux de la royne, faisant postures et mines horribles ;* tout cela paraissait suffisant pour justifier le divorce [4].

Le pape soutenait que les maléfices n'étaient pas

1. *De Legato miss. in Franciâ*, Duchesne, t. V, p. 373. — Rigord, Gest. de Philippe-Auguste. — Duch., t. V, p. 81. — Albéric Chronic., ad ann. 1200.

2. Alberic, Chronic., ad ann. 1200.

3. Les prélats informaient le pape de tout ce qui se passait : Innocent écrivait lettre sur lettre pour solliciter le roi d'accomplir ses devoirs d'époux : « Essayez encore deux ou trois fois l'œuvre selon la chair, lui écrivait-il ; tous les efforts que vous pourrez faire pour l'accomplir ne vous porteront aucun préjudice ; et si vous ne pouvez y parvenir, cela ne vous nuira pas pour demander le divorce, quoique vous ayez agi *per tactum et osculum.* » (Epist. Innocent. 42, liv. x, t. II.)

4 Grande Chron., t. II, f° 27, édit. de 1493.

invincibles avec l'aide de Dieu et de ses saints : « Tu sais, ô mon fils, que tout se surmonte avec le secours de celui qui règne aux cieux! Viens encore une fois dans les bras de la reine; prépare-toi, par de saintes oraisons, des aumônes et le sacrifice de la messe[1]. » Ces exhortations n'eurent aucun effet; le roi conserva pour Ingerburge la même répugnance : il ne pouvait la voir ni la sentir; mais le divorce ne fut point prononcé. Jusqu'en l'année 1212 il la tint enfermée dans de vieux monastères et des palais éloignés : les chroniques rapportent qu'enfin cette année il se réunit à elle pour en finir avec les remontrances de l'Apostole de Rome[2].

CHAPITRE XIII.

1190 — 1206.

Administration de Philippe-Auguste. — Situation de la féodalité. — Mouvement de centralisation pour l'autorité royale. — Coutume de l'hommage-lige. — Le roi ne fait plus hommage à aucun vassal pour ses propres fiefs. — Caractère du système communal. — Franchises bourgeoises. — Gouvernement de l'église. — Système des métropoles. — Donations aux monastères. — Etat de l'Université. — Priviléges accordés par Philippe-Auguste. — Hérésies. — Persécutions.

Tous les événements dont nous venons de retracer l'histoire, à l'occasion du divorce de Philippe-Auguste,

1. Innoc. III epist. 176, liv. x, t. II.

2. La pièce la plus essentielle et la plus curieuse sur cette histoire du divorce est incontestablement le procès-verbal du légat du pape envoyé en France pour l'interdit : elle nous a été conservée par André Duchesne, et je l'ai plusieurs fois citée sous ce titre : *De Legato misso*, etc.

ne peuvent caractériser la marche régulière de la monarchie féodale ; ils sont comme une lutte confuse entre l'autorité royale cherchant à faire triompher le principe de l'indépendance des couronnes, et le pouvoir pontifical s'agitant pour constater sa suprématie. Il faut suivre maintenant les progrès du gouvernement, c'est-à-dire de la puissance publique, au milieu de ces éléments divers. Un premier résultat qu'il faut constater, c'est que les actes de la royauté dans la période que nous allons parcourir forment un ensemble dont il est plus facile de saisir la pensée et de classer les effets ; les affranchissements des communes sont plus rares et les droits concédés aux bourgeois moins indépendants des seigneuries féodales ; la féodalité elle-même prend un nouveau caractère ; on entrevoit dans sa marche une plus forte empreinte de l'action royale, une tendance vers une hiérarchie plus obéissante.

Au commencement du règne du roi Philippe, nous avons vu la féodalité dans sa plus haute indépendance ; la suzeraineté royale, quoique reconnue en droit, n'avait aucune autorité réelle sur les terres des vassaux, si bien que, lorsque le suzerain possédait un arrière-fief dans ses domaines, il devait l'hommage à son propre vassal, comme le plus simple vavasseur. Dans cette seconde période, une véritable révolution s'opère dans l'organisation régulière des fiefs. Il faut classer, parmi les causes de cette progression vers un principe régulier de gouvernement, les premiers essais d'une législation générale, ne s'appliquant plus seulement aux domaines du roi, mais à l'ensemble de la société féodale. Depuis les Carlovingiens, toute législation commune avait disparu ; les coutumes locales, les priviléges morcelaient le territoire ; les chartes du prince n'avaient force que

dans ses domaines; elles ne commandaient qu'à ses hommes : le vassal, indépendant et isolé dans son fief, régissait ses domaines, ses serfs, avec une entière liberté; il scellait ses chartes coutumières sans la permission de son suzerain, comme il levait sa bannière, percevait ses tailles et redevances; aucun lien public et général ne l'unissait à la patrie; ses intérêts, comme ses affections, ne s'étendaient pas au-delà de son manoir. A cette seconde époque commence à naître et à se développer une législation commune, s'appliquant à des objets plus généraux et moins isolés. Il n'y a point encore d'ordonnance du suzerain embrassant les intérêts sociaux, commandant l'obéissance à des sujets, mais les rapports se généralisent par des conventions entre le roi et les grands vassaux, sur des objets communs à tous leurs territoires. C'est ainsi, par exemple, que dans le traité souscrit par le roi avec Eudes, duc de Bourgogne, Hervey, comte de Nevers, le comte de Boulogne, Gaucher, comte de Saint-Pol, Guillaume de Dampierre, et plusieurs autres grands du royaume, il est convenu, par un règlement général, que tous les fiefs tenus sous l'hommage-lige ne pourront désormais être partagés qu'à condition que les parties ainsi divisées relèveront dans leur unité du seigneur duquel elles dépendaient avant d'être morcelées [1]. Sans doute le suzerain n'intervient ici que comme partie contractante avec des droits restreints dans les mêmes limites que ceux de ses vassaux; mais la charte n'en était pas moins empreinte d'un caractère législatif, puisqu'elle ne s'appliquait pas seulement aux domaines du roi, mais aux territoires des vassalités. Le suzerain devait trouver dans cette

1. Coutumes du Berry et de Lorris, par La Thaumassière, p. 49 et 60.

coutume une autorité nouvelle, car plus puissant que toutes les autres parties contractantes, l'exécution restait en définitive entre ses mains.

Cet accroissement insensible de la supériorité royale, qui se manifestait par des signes divers dans l'exercice du pouvoir législatif, était dû plus encore à ces hasards de fortune si fréquents dans l'histoire de la féodalité qu'à l'habileté du monarque; il faut ajouter qu'à cette époque l'introduction des maximes du droit romain, particulièrement du Code Théodosien, favorisait les prétentions d'une souveraineté absolue : les jurisconsultes cherchaient à faire prévaloir la monarchie despotique d'Orient sur la suzeraineté militaire des rois francs. Leurs maximes obséquieuses depuis le règne de Louis VII combattaient la force brutale et militaire des barons. « Ce qui plaît au prince a force de loi, disait déjà, sous le règne de Henri II d'Angleterre, le grand justicier Ranulfe de Glainville [1]; » et ce principe, qui dut étonner d'abord la fière indépendance des vassaux, appliqué dans la suite des temps par la cour de justice, devint une règle du droit public.

Le second résultat favorable à l'autorité royale fut la substitution dans les rapports de la féodalité de l'hommage-lige à la vassalité pure et simple envers le suzerain. L'hommage-lige créait des obligations plus étroites à l'égard du supérieur, et rendait le vassal l'*homme* du baron, dans le sens le plus absolu de ce mot; de telle sorte que lorsque celui-ci levait sa bannière, le vassal-lige devait en tout temps le suivre, obligation qui ne s'étendait pas au delà de quarante jours au cas de la féodalité régulière; on reconnaissait aussi un caractère

1. Quod principi placet et legis habet vigorem. (De leg. et consuetud. regis anglie. à Ranulf. Glainvill. in proem.)

particulier à l'hommage-lige; il effaçait le degré intermédiaire, car l'homme-lige n'avait qu'un supérieur. La constitution de cet hommage-lige est indiquée dans les chartes du règne de Philippe-Auguste; la principale émane du comte de Champagne : Henri y jure sur l'Eucharistie qu'il se fait l'homme-lige du roi pour le défendre contre toutes personnes vivantes, sans restriction de temps et de lieu [1].

Rien ne tendit plus vers l'accroissement de l'autorité royale que l'affranchissement des devoirs de sa vassalité à l'égard des arrière-fiefs acquis par la couronne. Dans la hiérarchie des terres, la possession d'un arrière-fief soumettait le vassal à l'hommage envers son seigneur immédiat, qui lui-même le devait au suzerain. Le roi était soumis à cette loi commune; de telle sorte que, possédant un arrière-fief, il en devait l'hommage au seigneur dont ce fief dépendait, quoique celui-ci pût être à un autre titre vassal de la couronne. Philippe-Auguste commence à s'affranchir de ce devoir; il ne reconnaît plus de supériorité féodale par rapport aux arrière-fiefs qu'il possède ou qu'il acquiert : devenu possesseur du comté d'Amiens, le roi refuse tout hommage envers l'évêque son seigneur [2]; il proclama plus tard le même principe pour le fief d'Hesdin envers l'évêque de Thérouanne [3]. De cette coutume résulta pour la couronne la consécration du principe que le roi était souverain absolu de toutes les terres de sa domination,

1. Dans Brussel, *de l'Origine et de l'Usage des Fiefs*, t. I, p. 117.

2. Brequigny, Collect. des Chartes et Diplôm., t. IV.

3. Le principe se trouve même nettement posé dans cette charte royale : « Nemini debeamus facere hominium neque possimus » (c'est le roi qui parle). Ampliss. Coll. Martenne, p. 985, ann. 1185.

et qu'il ne reconnaissait à cet égard d'autre supérieur que lui-même.

Une multitude de chartes féodales constatent les rapports nombreux du roi et des barons. Le comte Hugues de Saint-Pol reçut du fisc les fiefs du Pont, Pompone et Verneuil, en échange du comté de Beauchesne, plus immédiatement sous la dépendance de la couronne, dont le comte se déclare l'homme-lige [1]. Le comte de Flandre fait encore hommage au roi, aussi son seigneur-lige ; il promet de le suivre dans toutes ses expéditions militaires, de hisser sa bannière à côté de celle de France, pourvu toutefois que son seigneur ne marche pas, à l'occasion des fiefs du Haînaut, contre l'évêque de Tournay et le sire empereur [2].

Dans l'année 1198, Hugues, duc de Bourgogne, déclare qu'il ne formera d'alliance avec le roi d'Angleterre, ses proches ou ses barons, qu'avec la permission de son seigneur ; il promet de ne s'unir que d'après son consentement ; en échange, Philippe donne à son homme-lige et loyal baron la ville et l'abbaye de Flavigny, pour les tenir en tout temps comme fiefs de la couronne. L'année suivante, le dauphin, comte d'Auvergne, après une guerre malheureuse, fit l'hommage de son comté à Philippe-Auguste, et se mit sous sa protection [3].

En même temps, le roi concédait un grand nombre de fiefs héréditaires, comme récompense de services féodaux durant la guerre contre les Anglais ; Gaulcher de Châtillon, noble et loyal baron, reçut cent acres de terre, en échange du petit domaine de Pierre-Fontaine [4].

1. Brussel, Usage des Fiefs, t. I, p. 419, note 3.

2. Epist. Innocent III, t. I, p. 73, ann. 1196.

3. Cartulaire Mss. de Philippe-Auguste. Elle se trouve aussi dans l'Histoire de la maison de Vergy. Preuves, p. 152.

4. Cart. Mss. Elle se trouve aussi dans l'Histoire généalog. de la Maison de Châtillon, Preuves, p. 31.

Guillaume de Garlande, l'ami du roi, le compagnon de ses conseils et de ses batailles, obtint le bourg de Neufmarché et sa châtellenie [1], tandis qu'une autre charte confirme le comte de Lyon et de Forest dans toutes les antiques donations et les priviléges que ses ancêtres avaient obtenus des Carlovingiens.

Les chartes communales de cette période ont trois objets : 1° elles fondent, concèdent ou confirment des communes; 2° elles répriment toutes entreprises qui pourraient être faites contre leur existence; 3° elles cassent les communes ou les font rentrer dans le système féodal, par suite de rébellion contre le suzerain; enfin, quelques unes concèdent des franchises bourgeoises, des priviléges de cité qui n'ont ni l'étendue ni les caractères des communes. Dans l'année 1196, les bourgeois de Bapaulme s'adressèrent au roi Philippe-Auguste pour lui demander des franchises et libertés communales; leur seigneur les obligeait à des tailles rigoureuses, fréquentes et capricieusement levées; Philippe leur permit d'élire, de quatorze en quatorze mois, un maire, des échevins et des jurés pour administrer; la juridiction de ces magistrats devait s'étendre à l'entretien des murailles, à la levée des deniers communs, à la fabrication des poids et des monnaies; en un mot, à tous les actes qui rentraient alors dans l'administration communale [2]. Les bourgeois, à Montdidier, obtinrent aussi du roi le privilége de commune, avec les franchises dont jouissaient, depuis un siècle, les habitants de Laon [3]. Ceux de Saint-Quentin furent confirmés dans la possession de leurs vieilles coutumes, comme ils en usaient du

1. Martène, Amplissim. Collect. t. I, col. 1003.
2. Recueil des Ordonnances, t. XI, p. 275.
3. *Ibid.*, t. XII, p. 288.

temps de leur comte Rodolphe [1]; les hommes de Cuisieux furent aussi réunis en bourgeoisie [2].

Sans obtenir les grandes libertés communales avec l'élection des magistrats, certaines autres villes reçurent des concessions particulières; les bons bourgeois de Paris demandèrent à être seuls chargés de conduire le vin nécessaire pour leur consommation, dans leurs bateaux sur la Seine [3]; le roi défendit, en conséquence, à tout autre de se mêler à ce trafic. Il affranchit en même temps les habitants d'Anet des droits de péage et de banvin dans les domaines royaux [4]; moyennant une redevance de cent livres par an, il confirma les coutumes que le comte de Nevers avait concédées aux manants d'Autun [5]. Lorsque la commune ou la cité avait obtenu certains priviléges particuliers, le roi en devenait le conservateur de droit; c'est ainsi que le duc de Bourgogne, ayant pendu, avec le licol d'une mule, Gautier-le-Borgne de Dijon, coupable du crime de fausse monnaie, contrairement aux droits de la commune qui attribuait la punition du faux monnoyage aux échevins et jurés, le sire duc fut obligé, par le roi, de jurer, sur l'Évangile et sur le chef de saint Bénigne, qu'il se conformerait dans l'avenir au texte de la charte communale [6]. Dans d'autres circonstances, le roi se montra, au contraire, le conservateur des intérêts qui luttaient alors avec ceux des cités; il ordonna, dans une charte de 1193, aux bourgeois de la ville de Tours, de respecter en tout point les priviléges de l'évêque, leur

1. Rec. des Ordonn., t. XI, p. 270.
2. *Ibid.*, t. IV, p. 341.
3. *Ibid.*, t. XI, p. 269.
4. *Ibid.*, t. IV, p. 603.
5. Baluze, *Miscellan.*, t. VII, p. 326.
6. Rec. de Perard, p. 338, copiée sur l'original, ann 1198.

ancien seigneur [1]; il annula deux ou trois communes qui, au nom de leurs franchises, s'étaient révoltées contre leurs droits sires.

Il y avait en ce temps une véritable effervescence pour ces libertés bourgeoises; partout serfs et manants prenaient les armes. A Rouen, à Mantes, à Chartres, les bourgeois s'étaient jetés sur les nobles et les seigneurs; les cris de *commune* se faisaient entendre dans les cités, dans les bourgs, autour des manoirs. Dès lors, le pouvoir royal ne favorisa plus ce mouvement de liberté. La situation militaire du pays, qui obligeait sans cesse le roi à recourir aux barons pour leur demander des services, ne lui permettait pas de soutenir une révolution qui blessait leurs intérêts; peu de communes offraient en guerre l'appui formidable des valeureux châtelains. « Des marchands de gants de peau, de cottes de mailles ou fourrure, des armuriers, enlumineurs d'images ou d'émaux, clercs, grands copieurs d'heures et romans, faisaient peu de mine sous leur bannière de la Vierge, à côté d'une forêt de lances, chevaux bardés de fer et gonfanons mi-partie au haut lignage [2]. » Si les rois aimaient à tirer aide d'argent de communes et bourgeoisie, ils devaient préférer, pour les batailles, cette noble foison de chevaliers armés, qui ne demandaient, en échange de leurs services, que le maintien de leurs vieilles coutumes de priviléges, et le droit de piller les marchands, d'opprimer les serfs et les juifs : il ne faut donc pas s'étonner du petit nombre de franchises communales dans la première période du XIII[e] siècle.

Une des affaires importantes d'alors, était le gouvernement de l'Église. La Gaule chrétienne avait conservé

1. Gallia Christ., 2e édit., t. III, *Inst.* col. 48.
2. Roman de la Rose.

quelques unes des formes de l'Église primitive. Les métropolitains, les évêques suffragants, étaient élus par les chapitres et le clergé, puis obtenaient le *pallium* du pape. La puissance des métropolitains, toujours immense, dirigeait le clergé et ses chefs ; sous eux toute la population se courbait. La division ecclésiastique du territoire influait sur l'autorité politique [1] ; un fief, un comté, étaient plus ou moins dépendants d'une suzeraineté, à raison qu'ils étaient dans la juridiction d'une métropole située dans cette suzeraineté ; ainsi les églises de Reims, Bourges et Tours, soumises aux domaines du roi, attirant à leurs juridictions un grand nombre d'évêchés suffragants, donnaient plus d'influence sur les fiefs qui en faisaient partie. D'un autre côté, l'ambition des feudataires était d'avoir une métropole indépendante dans leur fief, ce qui rendait moins fréquents, moins hiérarchiques en tous les points, leurs rapports de soumission avec leur supérieur. Les évêchés de l'ancien fief de Bretagne ressortissaient, sous les Mérovingiens, de la métropole de Tours ; les comtes bretons se trouvaient donc liés, par cette soumission ecclésiastique, d'une manière pour ainsi dire plus étroite au territoire de France ; lors des désordres de la seconde race et de l'établissement complet du système féodal, la Bretagne voulut briser ses liens ecclésiastiques. Au moment où ses comtes et ses rois proclamèrent leur indépendance, ils établirent un évêché métropolitain dans leur propre territoire ; de sorte que les évêques de Bretagne n'eurent plus aucun rapport avec l'antique suprématie de Tours. Dès que le pouvoir royal prit un caractère plus prononcé en France, les suzerains élevèrent leur réclama-

1. Cartul. de Philipp.-Aug., par l'abbé de Camps (§ Gouvernement).

tion contre cette violation de la hiérarchie ecclésiastique. Un procès s'engagea sur la prédominance de Tours ; le roi Philippe-Auguste écrivit au pape, qui avait reconnu la nouvelle métropole : « Eh quoi ! vous voulez donc briser ma couronne ! » Après de longs et nombreux différends, la suprématie de Tours fut reconnue.

Une semblable discussion s'éleva par rapport à la cathédrale de Bourges, prétendant les droits de métropole sur celle de Bordeaux, qui était alors une dépendance du fief de Guyenne au pouvoir de la couronne d'Angleterre. Son archevêque se refusa, vers la fin de la race carlovingienne, à reconnaître comme primat le métropolitain de Bourges. Cette prétention se mêla aux longues et sanglantes querelles qui divisèrent la France et l'Angleterre ; l'archevêque ne se soumit enfin que lors de l'abaissement des Anglais sous Jean, et comme une des conséquences de la sujétion politique [1]. Les affaires de sainte Église absorbaient presque entièrement l'attention des suzerains et des barons, lorsque le clairon ne les appelait pas au combat ; ils continuaient à l'accabler de dons : « Notre bon roi Philippe, disent les chanoines de la cathédrale de Paris, nous a fait don d'une petite maison, avec tous droits de justice, de fournage et chauffage, près du petit pont Notre-Dame [2]. » Les chanoines de Bourges s'étaient plaint de ce que Hugues de la Chapelle, doyen, avait pillé tous les biens-meubles, les tonneaux, chasubles, mitres, du défunt archevêque [3] ; selon l'usage, disent-ils, le roi a ordonné

1. Hist. de l'église de Bourges, ch. 27. — Labbe, *Biblioth.*, t. II, p. 59.
2. Buleus, *Hist. Universitat. Parisiens.*, t. II, p. 497.
3. Labbe, *Hist. du Berry*, p. 206.

qu'ils fussent restitués au chapitre; Philippe donnait en même temps trois cents mesures de vin aux prêtres de l'église de Melun, et prenait sous sa protection l'abbaye de saint Vedast d'Arras, rentrée depuis peu dans le domaine de France[1]. Il ordonnait au châtelain de Bourges de restituer à la cathédrale les trois cents livres d'argent qu'il avait pillées sur une châsse[2]; enfin, par un diplôme spécial, il faisait don à l'église de Saint-Évaste, près d'Orléans, d'un petit fief dans le bois qui servait alors de retraite à un pauvre ermite. L'Église ne devait en prendre possession qu'après la mort du solitaire, mais à la condition que deux prêtres y vivraient perpétuellement en ermites, dans ce bois planté de chênes verts et de bouleaux[3].

Tous les barons à l'envi comblaient les chapelles et les monastères d'aumônes et de donations. Le roi confirma la charte par laquelle Thibaut de Gallande cédait à l'église de Saint-Denis tout ce qu'il possédait à Melun[4]; celles d'Aliénor, comtesse de Saint-Quentin, et dame de Valois, en faveur de plusieurs monastères, pour la célébration annuelle de l'anniversaire de son baptême[5].

L'organisation du clergé, et particulièrement des monastères, se prêtait alors à cet agrandissement de l'influence et des richesses cléricales. Les bons moines ne possédaient rien personnellement; c'était leur corporation qui acquérait, transmettait; et comme l'existence des corps avait tous les caractères de la perpétuité, ils étaient devenus maîtres de la plus grande partie des fiefs. Citeaux et Clairvaux étaient les véri-

1. Martène, *Ampliss. collect.*, t. I, col. 1001.
2. Gall. Christian, édit. 2, t. II, *Instrum.* col. 19.
3. Gall. Christian., édit. 2, t. VIII, *Instrum.* col. 522.
4. Doublet, Hist. de Saint-Denis, p. 892.
5. Martène, *Amplissima collect.*, t. I, col. 1009. Mss. Fragment.

tables merveilles de propriété territoriale. Des chartes portent pour l'année 1202 les possessions de la première de ces abbayes à deux mille acres de terres, que les bons pères cultivaient par des serfs, sous la direction des prieurés dépendants du monastère. On avait amoncelé dans les celliers de l'abbé vingt mille mesures de vin, échelonnées par l'ancienneté de dix, quinze, vingt ans; et des amphores en terre cuite renfermaient des vins de Clovoujeaux qui dataient de la prédication de saint Bernard[1].

Quand une contrition religieuse ou le désir de se consacrer à Dieu portait un baron, vieux pécheur, à prendre l'habit de Clairvaux, il était rare qu'il ne donnât au monastère ses fiefs, dont la coutume lui permettait de disposer. C'était une vie bien paisible que celle du monastère. Tout parlait dans ces monastères à l'imagination : la cloche bruyante, l'orgue solennel, les chants de matines et de nones retentissant au milieu de longs cloîtres à ogives, qu'éclairaient les vitraux de mille couleurs. Il ne faut donc plus s'étonner de cet entraînement qui poussait les barons à quitter la vie du monde pour prendre l'habit monastique.

L'administration de Philippe-Auguste fut marquée à cette époque par des actes réglementaires sur l'Université. Après la décadence de la littérature romaine, quelques traditions de science s'étaient conservées par l'Église. De vieux manuscrits du Bas-Empire, quelques livres philosophiques, avaient survécu au grand naufrage de cette civilisation romaine, si grande sous les Césars[2]. La préoccupation d'une antiquité

1. Comptes Mss. de l'abbaye de Citeaux, bibl. du Roi.

2. Comparez mon *Charlemagne* et mon *Hugues-Capet* sur l'état des sciences et des lettres, du VIIIe au XIIe siècle.

qui n'était point celle de la patrie, cette obéissance régulière à un esprit qui n'était pas le nôtre, ce culte pour une littérature et pour une langue qui n'avaient rien de national, cette scolastique de dogme et de morale, cette commentation minutieuse de texte, de sermons théologiques, toutes ces études diverses, comprimèrent peut-être, à cette époque, la verve si française et si nationale que les trouvères et les troubadours essayaient déjà, et qui fut absorbée par ces études d'emprunt. L'Université venait à peine de se former sous ce titre, qui exprimait la réunion, dans une institution commune, des enseignements universels. C'était dans les cathédrales qu'avaient paru les premières écoles de la science. On distinguait déjà au onzième siècle, celles de Sainte-Geneviève et de Notre-Dame, où l'on élevait des clercs dans l'étude de quelques livres saints, de la grammaire; ceux-ci n'en sortaient que pour servir Dieu dans le chapitre ou le monastère : à mesure que le nombre des élèves s'augmenta, on chercha à les réunir dans un établissement général, qui prit le titre d'*Universitas*, pour exprimer cette fusion des élèves sous les mêmes maîtres. De tous les points de l'Europe chrétienne, se réunissaient à Paris de jeunes clercs qui venaient puiser à la source même de la doctrine : on y trouvait des Danois et même des Italiens, quoique l'université de Bologne fût déjà établie et renommée; Oxford ne retenait pas les Anglais, car l'école de Paris était encore préférée par les familles normandes, maîtresses de l'Angleterre depuis la conquête [1].

1. Je n'ai besoin que de renvoyer, pour les renseignements, à l'excellente *Histoire de l'Université de Paris*, par Duboulai, t. III (Buleus, en latin).

Cette grande réunion d'étudiants jouissait de beaux priviléges ; ils n'étaient point soumis à la juridiction du prévôt et des bourgeois. Considérés comme clercs, ils ne dépendaient que des cours ecclésiastiques, ce qui occasionnait de grands désordres. Les étudiants portaient armes et bâtons ; « ils attaquaient les femmes par amour ardent, et les hommes par force coulps. On les voyait toujours quérir vin à quatre ou à six, et la science était moins étudiée que les jeunes pucelles. » Aussi survenait-il maintes rixes entre les bons bourgeois et les étudiants. En la seizième année du règne de Philippe-Auguste, naquit par aventure grande noise entre les étudiants et les bourgeois; il y eut même véritable bataille. Les Parisiens, leur prévôt en tête, attaquèrent les clercs à coups de pierres et de bâtons ferrés : la rue Saint-Marceau, les environs de Sainte-Geneviève, furent le théâtre de sanglants débats ; « faut bien vous conter cette triste histoire. C'était la veille de la Saint-Martin. Les étudiants, selon leur coutume, avaient passé ce jour de vacance dans maints lieux d'amour et de joie. Comme ils avaient commis bien du désordre, les bourgeois se réunirent en armes, et les attaquèrent avec bâtons, arbalètes et cailloux durcis. Il résulta de cette rixe violente, que mults étudiants furent blessés ; il y en eut vingt-deux de tués, entre autres Henri, archidiacre de Liége. Le roi, furieux de ce que les priviléges scolastiques avaient été violés par les bourgeois, condamna le prévôt à une prison perpétuelle, où il devait être nourri du pain des pauvres, à moins qu'il ne voulût se soumettre à un jugement public [1] ; et afin d'éviter que dans l'avenir les franchises

1. Ancien Cartul. de Philipp.-Aug., f° 62, v° I.

ne fussent contestées, le roi Philippe scella une ordonnance en faveur des écoliers.

« PHILIPPE, ROI DES FRANÇAIS. Nous ferons immédiatement jurer à tous les bourgeois, que s'ils voient à l'avenir un laïque chercher noise à un écolier, ils en rendront sans délai un témoignage véritable. S'il arrive qu'un écolier soit frappé d'armes, de bâtons ou de pierres, tous les laïques qui le verront arrêteront de bonne foi le malfaiteur, pour le livrer à la justice du roi; et nul laïque ne se retirera pour ne pas voir le méfait et éviter d'en rendre témoignage. Soit que le malfaiteur ait été pris en flagrant délit ou non, le roi ou ses officiers feront faire enquête et information par des personnes fidèles, clercs ou laïques; et s'il est prouvé par l'enquête qu'il ait commis un crime, le roi ou ses officiers en feront aussitôt justice, quand même le criminel nierait le fait, et qu'il offrirait de se purger par le duel ou par l'épreuve de l'eau. Le prévôt du roi, ou l'officier de sa justice, ne pourra mettre la main sur un écolier, ni le retenir en prison, à moins que le forfait ne soit tellement patent que l'écolier doive être arrêté. Dans ce cas seul, la justice du roi le saisira sur le lieu, sans le frapper, à moins qu'il ne se défende. Si le forfait est grand, la justice du roi ira ou enverra pour en connaître. Si l'écolier qui a été arrêté ne s'est pas défendu, et si c'est lui qui a reçu l'injure, le roi ou ses officiers lui feront justice. Si le prévôt du roi arrête un écolier en flagrant délit, et à une telle heure que l'on ne puisse avoir recours à la justice ecclésiastique, l'écolier sera mis et gardé en la maison d'un autre écolier, sans injure, jusqu'à ce qu'il soit livré au juge d'Église. A l'égard des serviteurs laïcs des écoliers, qui ne doivent au prince ni droit de bourgeoisie ni résidence, et qui

ne sont pas marchands, les officiers du roi ne pourront pas mettre la main sur eux, à moins que leur délit ne soit apparent. »

Ces grands priviléges, concédés à l'Université de Paris, étaient motivés sur la haute estime que les rois et le peuple avaient pour la science des professeurs et les études scolaires. Si l'on considère cependant les caractères de l'enseignement à cette époque, on apercevra bientôt toute sa faiblesse et son imperfection. La science se renfermait dans ces quatre parties, théologie, jurisprudence, médecine et philosophie; et pour ces études si diverses, une même et commune méthode était employée, sous le nom de scolastique. La scolastique consistait dans certaines formules adoptées qui ne permettaient à l'esprit aucune indépendance, et le jetait dans des subtilités sans fin. Les sciences avaient donc fait peu de progrès. La jurisprudence ne sortait point du code Théodosien et des coutumes féodales; la médecine était dominée par les spéculations des Avicennes et d'Avenzoar, traducteurs infidèles de l'expérience grecque; la philosophie, enfin, cette noble partie des connaissances humaines, n'allait pas au-delà des subtiles distinctions et des syllogismes. Que dirons-nous des sciences exactes? de l'astronomie, confondue avec l'astrologie judiciaire; des mathématiques et de la mécanique, un peu plus tard largement avancées par les travaux d'Albert-le-Grand et du chancelier Bacon? L'esprit national gémissait comme accablé par cette science d'emprunt, proscrivant la muse française dont les troubadours et les trouvères faisaient entendre quelques vives et grossières expressions.

Cette subtilité d'esprit et de commentation favorisa le développement des hérésies, sorte de subtilisation du

catholicisme lui-même. Il n'est point douteux que les idées de *gnosticisme*, ou de *science*, si populaires dans l'Église primitive, et régularisées par le manichéisme, se soient introduites par l'Italie dans quelques écoles de France, où, depuis longtemps, elles avaient appelé les persécutions des rois et des papes. Le règne de Philippe-Auguste fut fertile en hérésies ; et les Popiliciens enseignaient en secret leur doctrine, prêchant contre le mariage et ses plaisirs : selon eux, il existait dans la nature deux principes, l'un du mal, l'autre du bien, entre lesquels luttait l'homme abandonné à son libre arbitre. L'œuvre de la chair était contraire au principe intellectuel et favorisait la reproduction d'une matière abjecte ; c'est pourquoi il fallait s'en abstenir. Les doctrines des Popiliciens s'étaient surtout répandues dans le diocèse de Reims[1] ; ces hérétiques y avaient des écoles de science, des enseignements secrets, dans de vieux souterrains creusés au temps des barbares, tout auprès même de la cathédrale. Le roi, en ayant été informé, les fit chercher en tous lieux, « et, selon sa bonne coutume, les fit brûler vifs, en l'honneur de notre sainte foi[2]. » Cette persécution n'arrêta pas leur zèle prédicant ; ils vinrent ensuite à Paris, où ils eurent force enseignements. Ils étaient disciples d'un curé nommé Amauri, qui ajoutait aux leçons des Popiliciens que tous et chacun des hommes étaient membres du corps de Jésus-Christ. Il fut condamné par les docteurs, et en appela vainement au pape. D'autres enseignaient « qu'ainsi que la puissance du père et de l'ancienne loi avait fini à l'avénement de Jésus-Christ, ainsi la loi nouvelle avait fini en ce moment, puisque le Saint-

1. Marlot, *Hist. metrop. Remens.*, t. II, p. 396.
2. Guillaume le Breton, Philippéide, liv. V.

Esprit était advenu [1]; quant aux disciples, ils commettaient force péchés de la chair et proclamaient la communauté universelle des femmes. Maurice, évêque de Paris, dénonça ces fausses doctrines et ces mœurs orientales au roi, qui, selon son pieux us, fit brûler ou empaler les hérétiques. On pardonna seulement à quelques femmes que paillardise et amour de chair avaient entraînées [2]. »

Telle est la seconde période de l'administration du roi Philippe-Auguste, et qui paraît empreinte d'un plus grand esprit de régularité; toutefois, rien de complet ne se montre encore dans la marche de l'esprit humain et de la société. Il y a eu donc, ce nous semble, plus que de l'exagération dans ceux qui ont vu à cette époque une révolution entière, un mouvement social se prononçant non-seulement avec force, mais portant déjà tous ses fruits.

1. Epist. Innocent. III, lib. x, epist. 206, p. 125.
2. Labbe, *Biblioth. Hist.*, t. I, p. 471.

CHAPITRE XIV.

1199-1201

Épisode de la conquête de Constantinople par les barons de France. — Tournoi et cour plénière de Thibault de Champagne. — Prédication de Foulques de Neuilly. — Noms des chevaliers qui prennent la croix. — Barons de Champagne et de Flandre. — Parlement de Soissons. — Ambassade à Venise. — Requête au doge. — Assemblée de Saint-Marc. — Convention avec les Vénitiens. — Les chevaliers ne peuvent l'exécuter. — Arrivée des ambassadeurs d'Isaac. — Départ pour Zara. — Prise de Zara. — Les Francs se déterminent à conquérir Constantinople. — Arrivée de la flotte. — Étonnement des croisés. — Ambassade d'Alexis. — Assauts. — Prise de Constantinople. — Rétablissement d'Isaac.

Telle était la France féodale, lorsque la prédication d'un pieux solitaire soulevait encore une fois les barons du royaume pour une nouvelle croisade; les comtes de Flandre et de Champagne, le comte de Brie et du Perche, et deux mille lances, toutes françaises, possédant fiefs, jurèrent de délivrer Jérusalem, au pouvoir des Sarrasins : c'est un grand et singulier épisode à l'histoire de cette époque, que ce pèlerinage armé, dont le résultat fut de donner aux barons de France Constantinople et la Grèce. Les Villehardouin, les Montesquiou, les Brienne, les comte de Champlitte, les La Trémouille, les Courtenay, vont planter leurs gonfanons mi-partie sur les hautes tours de Constantinople, deviendront prince de Morée, duc d'Athènes, imposant ainsi les dignités de l'Europe féodale aux débris de l'antique Grèce.

Que de souvenirs ne s'attachent pas à ce merveilleux pèlerinage! Un grand empire qui tombe, une dynastie franque qui revêt la pourpre des Césars, et fonde au milieu de ces populations dégénérées le système féodal, sorte de campement militaire, transporté partout où se hissait un gonfanon de chevalerie; les provinces grecques conquises, changeant la belle langue d'Homère contre l'idiome des Francs; la Morée elle-même devenant un fief, et prenant le nom de *Nouvelle-France*, comme pour exprimer la domination de cette colonie de chevaliers que le hasard avait jetés sur ses bords. La France! la France! quand il s'agit de cette noble patrie, l'histoire doit tout recueillir. « L'an mil cent quatre-vingt-dix-huit après l'incarnation de notre sire Jésus-Christ, du temps du pape Innocent III et du bon roi Philippe de France, il y eut un saint homme appelé Foulques de Neuilly, prêtre et curé du lieu qui est entre Lagny-sur-Marne et Paris : celui-ci se mit à prêcher la parole de Dieu par la France et les terres circonvoisines, et Notre-Seigneur ouvra tout plein de miracles par lui, tant que la renommée en alla jusqu'au Saint-Père, lequel envoya vers cet homme, afin que sous son nom et son autorité il eût à prêcher la croisade[1]. »

Il faut dire que les exploits de Richard dans l'Orient, la trêve qu'il avait conclue avec Saladin, n'avaient arrêté qu'un moment la valeur indomptable des infidèles; les colonies chrétiennes de la Palestine étaient encore menacées d'une entière destruction. Le pape Cé-

1. Le sire Villehardouin, l'historien de ce pèlerinage, liv. Ier. Le nom de Villehardouin ou de Ville-Harduyn a tiré son origine d'un manoir du diocèse de Troyes, entre Bar et Arcy. Il s'est fondu dans la maison de Savoie. Voyez la notice sur Villehardouin, dans Ducange.

lestin, et après lui Innocent III, avaient souvent excité le zèle attiédi des princes et des barons. L'esprit des croisades n'était point encore éteint en Occident. La piété religieuse, imposant comme pénitence les hasards et les périls de la guerre, devait naturellement plaire à une chevalerie dévote et belliqueuse : les croisades ouvraient une large voie aux aventures merveilleuses, aux conquêtes, et aux repentirs de l'âme.

C'est dans ces circonstances que Foulques de Neuilly commença les prédications d'une nouvelle croisade. Il annonça ce bon pèlerinage avec force indulgences : « Que tous ceux qui se croiseraient pour servir Dieu un an durant en l'armée qui se dresserait pour conquérir la Terre-Sainte, auraient pleinière absolution de tous leurs péchés dont ils seraient contrits et repentants ; et ces indulgences furent si grandes, que plusieurs se croisèrent en cette occasion. » Dans le printemps de l'année 1199, Thibault, comte de Champagne, avait publié un brillant tournoi, où s'étaient réunis tous les chevaliers de France : la cour de Champagne était renommée à cette époque par la splendeur de ses fêtes et par la noble galanterie des barons ses vassaux ; roi des troubadours, Thibault, à peine âgé de vingt-deux ans, chantait les dames avec la même grâce qu'il désarçonnait un chevalier ; les registres de l'église de Saint-Étienne de Blois rapportent que le sire comte Thibault possédait dix-huit cents fiefs qui lui devaient l'hommage-lige, et par conséquent qu'une riche foison de nobles chevaliers lui prêtait féauté entière[1] ; aussi, quand il publiait une joute à outrance, le vassal quittait son manoir, la damoiselle l'antique tapisserie, tandis que le trouvère accourait à la hâte pour faire entendre ses chansons et

1. Ducange, Observ. sur Villehardouin, p. 254.

les vieilles légendes de la contrée. Cette noble fête chevaleresque s'était ouverte d'une manière brillante; le héraut d'armes visitant les écus et les blasons attachés aux lices pour savoir, selon l'usage, s'il n'y avait aucun chevalier discourtois et félon, avait nommé le comte Louis de Blois, et son écu blasonné signalait qu'il était neveu du roi de France et d'Angleterre; Simon, comte de Montfort, depuis célèbre dans la guerre contre les hérétiques Albigeois; Renaud de Montmirail; le comte Gauthier de Brienne; Geoffroy de Joinville, oncle du naïf sénéchal de Champagne, qui fut le compagnon de saint Louis; Gauthier de Montbelliard; Eustache de Chovelans ou Chauvelins; Guy de Plaissié; Henri d'Argilières; Oger de Saint-Cheron; Villiers de Neuilly; Geoffroy, sire de Villehardouin, l'historien de cette croisade, neveu aussi du comte Geoffroy; Gauthier de Fuilimes; Éverard de Montigny; Guy, nouveau châtelain de Coucy; Robert-Mauvais-Voisin; Mathieu de Montmorency; Bernard de Montreuil; Enguerrand de Bonne; Robert son frère, et une foule d'autres vaillants chevaliers qui s'étaient déjà signalés par maintes prouesses [1].

Tandis qu'on échangeait *mult* coups de lance en l'honneur des dames, Foulques de Neuilly, dont la réputation de sainteté s'étendait en toutes les églises de France, arriva au milieu des tournois, et parcourant les rangs des chevaliers en armes, il leur peignit avec paroles abondantes et force larmes les malheurs de Jérusalem et les dangers de leurs frères dans la Palestine; en même temps il lut la bulle du pape qui accordait des indulgences pour toutes les fautes commises à ceux qui prendraient la croix. L'effet de cette prédication de

1. Villehardouin, liv. I, p. 3.

la croisade fut prompt et général; les circonstances ne pouvaient être mieux choisies que celles d'un tournoi où l'on ne parlait que de hauts faits d'armes, de merveilleux coups de lance et de prodigieuses aventures: l'expédition d'outre-mer fut donc unanimement décidée. Tous les barons et chevaliers présents au tournoi, « excités par les dames et damoiselles, qui, pour les animer, oubliaient guimpes et jupons et cheveux de fin or qui pendaient sur leurs épaules, » jurèrent qu'ils prendraient la croix, et qu'ils suivraient dans la Palestine le comte Thibault, leur sire, à la première demande qu'il en ferait. Cet enthousiasme des barons de Champagne se communiqua aux vassaux de la Flandre: « Au carême-prenant, jour qu'on se donne les cendres, se croisèrent les comtes Baudouin de Flandre, avec la comtesse Marie, sa femme, sœur du comte Thibault, et avec lui Henri, son frère; Thierry, son neveu; le sire de Béthune; Antoine, son frère; Jean de Nesle, châtelain de Bruges; René d'Utrecht; Mathieu de Valencourt; Baudouin de Beauvoir; Eustache de Sambruic; Gauthier de Bonsier, et Bernard de Soubrenghien. Après eux, jurèrent encore le pèlerinage, le comte Hugues de Saint-Pol, et Pierre d'Amiens, son neveu; Eustache de Canteleu; Nicolas de Mailly; Anseaulme de Lille; Guy de Hordeng; Gauthier de Nesle; et d'autre part le comte Geoffroy du Perche, Yves de la Vallée, Hantimeris de Villeroy, Geoffroy de Beaumont, le châtelain de Coucy, le seigneur de Dampierre [1].

Un grand nombre de vassaux ou arrière-vassaux du roi Philippe, comme on le voit, cousaient sur leur

1. Constantinop. Belgic. — Tournay, 1638. (Livre très-rare.) C'est une histoire de la part qu'a prise la noblesse de Flandre aux croisades.

poitrine la croix rouge du pèlerinage, aux pieuses exhortations de Foulques de Neuilly; c'était comme la France féodale se levant tout entière pour vaincre les mécréants. Le suzerain n'imita pas ses vassaux, et ne voulut point marcher à leur tête dans cette lointaine expédition. Un premier pèlerinage l'avait dégoûté des périlleuses conquêtes promises à la piété des barons et des chevaliers; peut-être aussi le divorce avec Ingerburge, alors dans toute son activité, ne lui permit pas de suivre la fortune de ses tenanciers. Ceux-ci indiquèrent d'abord un parlement à Soissons, pour convenir d'un terme de départ; mais le nombre de croisés réunis n'étant pas alors assez considérable pour prendre une résolution définitive, on convint de se revoir dans un nouveau parlement à Compiègne. Les croisés, qui s'étaient alors procuré toutes les choses nécessaires pour la sainte expédition, s'y rendirent en foule: jamais la vaste forêt de Compiègne n'avait vu un si grand nombre de tentes de toutes couleurs distinguées par les armoiries blasonnées de la croix rouge. On délibéra d'abord sur les moyens de transporter outre-mer toute cette chevalerie. La puissance maritime de Venise, toutes les merveilles qu'on racontait sur sa navigation, engagèrent les vassaux assemblés à solliciter de la république les moyens de les conduire en Palestine. On convint de choisir des messagers pour cet objet. Le comte Thibault désigna Geoffroy de Villehardouin, son grand maréchal, et Miles de Brabant. Le comte de Flandre en indiqua aussi deux de son côté: Conon de Béthune et Alard de Maqueran; le comte de Blois, deux aussi: Jean de Friaise et Gaultier Goudonville. C'est à ces six députés que les barons remirent toute leur confiance; ils dressèrent des chartes à *scel pendant*, par lesquelles ils ar-

rêtèrent d'avance de tenir ferme et stable tout ce qu'ils feraient au nom de la *confrérie* et confédération des sires barons de France.

Les six chevaliers prud'hommes et experts se rendirent en toute hâte à Venise, alors sous le gouvernement de Henri Dandolo, ce vieillard célèbre qui porta si haut la gloire de sa patrie [1]; ils lui remirent la charte dont ils étaient porteurs, et lui parlèrent en ces termes: « Sire, nous sommes à toi venus par les haults barons de France qui ont pris le signe de la croix, pour la honte du Christ venger, et pour Jérusalem conquerrir, si Dieu le veut soffrir; et par ce que ils savent que nul gent n'ont si grand povoir sur mer, vos prient qu'ils puissent avoir navires por sy transporter. — Certes, répondit le vieux Dandolo, vous nous requérez là une grande affaire; nous vous en respondrons d'ici à huit jours. » Le terme étant expiré, les messagers se présentèrent encore au doge, qui leur dit: « Voici ce qui a été advisé: si nous pouvons y faire convenir notre grand-conseil et le commun de la république, nous fournirons deux cents palandres [2] et vaisseaux plats pour passer outre-mer quatre mille cinq cents chevaliers et neuf mille écuyers, vingt mille servans avec vivres pendant neuf mois, moyennant que vous nous baillerez quatre-vingt mille marcs [3]. Nous ajouterons à nos despens cinquante galères qui vous aideront de leurs secours. » Les députés acceptèrent. Le doge fit réunir son grand-conseil, « lequel estoit de quarante hommes, des plus sages et des plus advisés; il fit taut par ses remontrances

1. Dandolo avait quatre-vingt-quatre ans lorsqu'il fut élu doge de Venise. 1192. Il faut ajouter huit ans à l'époque de la croisade.

2. Sorte de galères

3. Environ quatre millions de francs.

comme personnage de bon sens, qu'il leur persuada l'entreprise; de là il en appela jusqu'à cent, puis deux cents, et puis mille, tant que tous l'approuvèrent et y consentirent. Quand le peuple fult ainsi préparé; le doge admonesta les députés de vouloir bien requérir en public les bourgeois en l'église de Saint-Marc, de trouver bon le traité conclu. » Geoffroi Villehardouin, suivi de ses compagnons, s'y rendit en effet, et prenant la parole, dit : « Sires bourgeois, les princes et barons de France, les plus haults et les plus puissans qui y soient, nous ont envoyés devant vous pour vous prier, au nom de Dieu, de prendre à pitié Jérusalem, et de les assister dans leur entreprise; et d'autant qu'ils n'en cognoissent point qui aient si grand pouvoir comme vous sur la mer, ils nous ont commandé à ce de partir, de nous prosterner à vos pieds sans nous relever que vous n'ayez octroyé leur requête. » Là-dessus, les dix chevaliers s'agenouillèrent, pleurant à chaudes larmes : le duc et le peuple, les voyant en cette posture, s'écrièrent tout d'une voix, et en haussant les mains : *Nous l'octroyons! nous l'octroyons!* en quoi le bruit fut si grand, que oncques ne fut vus de tel [1]. » La convention ainsi ratifiée par le peuple, on en dressa les chartes; on arrêta qu'il serait fourni à chaque chevalier six setiers, soit de pain ou de farine, soit de légumes, et une demi-cruche de vin [2] : les nobles pèlerins de France devaient se trouver à Venise à la Saint-Jean prochaine (1202), et les Vénitiens s'engageaient à leur tour à tenir prêts les vaisseaux nécessaires au transport. On remit un double

1. Ce passage de Villehardouin nous révèle la forme toute démocratique du gouvernement de Venise à cette époque. (Liv. I.)

2. Le traité original est dans la Chronique d'André Dandolo, p. 325-328

côté, cheust (tomba) aux leurs, et leur dit qu'il le ferait très-volontiers[1].

Pendant ce temps, Foulques de Neuilly prêchait la croisade dans Cîteaux, où se trouvait un bon nombre de preux chevaliers très-experts en fait d'armes. Dans le chapitre, prirent la croix Eudes de Champlitte le Champenois, Guy de Vésine, et maints autres bons personnages; l'évêque d'Autun, Gilles, le comte de Forets, Hugues de Colemi et Laval de Provence, imitèrent leur exemple. « Après Pâques, environ la Pentecôte, les pèlerins commencèrent à s'esmouvoir pour quitter leur pays; et sachez que moultes larmes furent pleurées par les pèlerins et les dames à leur département. Ils s'acheminèrent par la Bourgogne, par le mont de Joix et le mont Cénis, descendirent dans les plaines de Lombardie, et finalement ils arrivèrent à Venise, où on les abrita dans une île du nom de Saint-Nicolas[2]. »

Tous les chevaliers n'allèrent point au rendez-vous; les conditions stipulées par la république parurent trop dures à quelques-uns. Jean de Nesle, châtelain de Bruges, Thierry, fils du comte Philippe de Flandre, Nicolas de Mailly, qui avaient promis sur le saint Évangile de se réunir à Venise, s'embarquèrent sur les côtes de Flandre, avec les meilleurs hommes de la province, et voguèrent directement vers la Palestine. Cette désertion des pèlerins mettait les chevaliers et les barons présents à Venise dans une situation fort difficile quant au paiement du passage. Ils avisèrent d'abord entre eux d'envoyer de côté et d'autre pour recueillir les croisés

1. Sur le marquis de Montferrat, consultez Muratori (Ann. d'Italie, t. X, p. 163-201). Il était frère de Conrad, célèbre par la défense de Tyr.

2. Villehardouin, liv. I.

de France, et les forcer à venir s'embarquer avec eux. On apprit que le comte de Blois avait planté son gonfanon à Pavie[1], avec bon nombre de preux. Le comte Hugues de Saint-Pol et le maréchal de Champagne furent députés vers lui pour le supplier de se rendre à Venise, et de prendre passage moyennant deniers. Le comte Loys prit en effet le chemin de la république, mais plusieurs braves hommes l'abandonnèrent dans la route. Il fut reçu avec enthousiasme par les chevaliers réunis pour le service de Dieu et l'honneur de la chrétienté. Les Vénitiens avaient préparé une flotte très-considérable. Les vaisseaux étaient bien appareillés et bien équipés, et il y en avait trois fois plus qu'il ne convenait pour le nombre des chrétiens qui là se rendirent. La république avait donc fort bien accompli ses conventions; le doge et ses conseils sommèrent, en conséquence, les chevaliers et les barons d'exécuter les leurs. On fit la quête parmi les gens de baronnage, mais il y en eut beaucoup qui alléguèrent leur impuissance de payer. Cette circonstance fit naître de grandes disputes dans le camp. Les uns disaient : « Les Vénitiens nous ont fort bien tenu leur promesse, il vaut donc mieux employer tout notre avoir ici plutôt que de manquer à la foi jurée; » les autres disaient : « Nous avons raisonnablement payé pour notre passage; qu'on nous charge donc, si l'on veut; sinon, nous nous pourvoirons ailleurs. » Pour faire cesser ces querelles, qui devenaient fort vives sous la tente, le comte de Flandre, le marquis de Montferrat, les comtes Hugues de Saint-Pol et Loys de Blois, commencèrent à donner tout ce qu'ils avaient et tout ce qu'ils purent emprunter sur leurs terres et fiefs. « Alors vous eussiez pu voir tant de riches vais-

1. Villehardouin, liv. Ier.

selles d'or et d'argent trotter çà et là, et portées en l'hôtel du duc de Venise pour les donner en paiement. » Il manqua encore trente-quatre mille marcs d'argent pour compléter la somme promise.

Lorsque Dandolo et les magistrats de Venise eurent connu l'impuissance réelle des barons, ils songèrent à utiliser une armée aussi vaillante au profit des intérêts commerciaux de la république. Dandolo fit assembler le peuple, monta en la chaire ou pulpitre, et dit : « Seigneurs, vous savez que le roi de Hongrie nous a ôté Zara[1] en Esclavonie ; il nous sera impossible de jamais recouvrer cette place importante sans le secours des gens de France. Employons-les-y, et, s'ils nous rendent cette place, nous les tiendrons quittes de ce qu'ils nous doivent encore pour leur passage. » Le peuple ayant adopté cette résolution, Dandolo, sous le prétexte de seconder la croisade, offrit de se joindre aux barons chrétiens, afin de s'assurer les profits de leur expédition militaire. Dans une assemblée convoquée à Saint-Marc, le doge communiqua son projet de prendre la croix et de laisser le gouvernement à son fils. Les bons chevaliers, qui n'apercevaient dans cette résolution de Dandolo, vieillard affaibli et presque aveugle, qu'un grand désir de seconder leurs pieux efforts, ne pouvaient se tenir d'admiration, et pleuraient, selon leur coutume, à chaudes larmes, « de voir ainsi ce bon vieux, qui aurait pu rester au logis en repos, montrer encore une si grande force de courage. » Cependant Dandolo alla se prosterner devant l'autel ; là, « on *lui cousit* la croix du pèlerinage sur un gros bourlet embarlez de coton,

1. Zara était une colonie romaine fondée par Auguste sur les côtes de l'Esclavonie.

pour être plus éminente, afin que chacun la vist[1]. » La résolution de se détourner de la croisade pour assiéger Zara trouva une vive opposition dans le camp. Les évêques disaient que Zara était au pouvoir du roi de Hongrie, alors protégé par l'inviolabilité de la croix de pèlerin, car il était en Palestine ; ils ajoutaient que Jérusalem était le but unique de leur pieuse entreprise, et qu'on prît garde aux excommunications, si l'on s'en détournait[2].

Tandis qu'on disputait ainsi sur la destination de l'armée de France, on vit arriver dans la cité des envoyés de Philippe, empereur d'Allemagne, et du jeune Alexis, César de Constantinople. L'empire d'Orient, dans sa décadence rapide, était sans cesse le théâtre de nouvelles révolutions. Les croisés étaient à Venise, lorsqu'ils apprirent qu'Isaac, empereur de Constantinople, détrôné par son frère Alexis, gémissait dans une triste captivité ; le fils d'Isaac, nommé aussi Alexis, qui partageait la prison de son père, trompant la vigilance de ses gardes, s'était réfugié en Occident. Philippe de Souabe, époux de la sœur du jeune César ou varlet de Constantinople, comme l'appelle Villehardouin[3], l'accueillit avec bonté ; mais les embarras de sa propre situation, ses guerres avec le pape, ne lui permirent pas de prendre immédiatement sa défense : Alexis s'était vainement adressé au pontife lui-même ; il avait été inflexiblement repoussé. Dans ces circonstances l'empereur Philippe de Souabe avait appris la réunion des croisés à

1. Villehardouin, liv. Ier.

2. Epistol. Innocent III, Baronius, ad ann. 1202, et les violentes sorties de Gunther, dans Canisius, *Monument. ecclesiastic.*, t. IV, p. 4 à 8.

3. C'était le *nobilissimus puer* du célèbre Formulaire de la cour de Byzance connu sous le titre : *Notitia Imperii.*

Venise, et il pensa que les malheurs d'Alexis, les promesses qu'il pouvait faire à l'ambition des Vénitiens et des barons croisés, seraient suffisantes pour les engager dans sa cause contre l'usurpateur de Constantinople. Il dit donc au jeune César : « Sire, voici une armée près de vous à Venise, des plus nobles et des plus valeureux chevaliers de la terre de France, qui vont outre-mer : allez les requérir qu'ils aient compassion et miséricorde de l'empereur votre père et de vous. Allez vous faire rétablir en votre héritage. » Des messagers allemands vinrent donc à Venise auprès des barons, qui leur répondirent : « Nous croyons bien ce que vous dites ; si votre maître veut nous aider à la conquête d'outre-mer, la chose que vous requérez sera faite. » Ceux-ci s'en retournèrent donc vers l'empereur.

Au mois d'octobre 1203, l'embarquement des barons français pour Zara commença, malgré l'opposition de quelques-uns : les vaisseaux et les vivres furent répartis; on y plaça lés chevaux, les tentes et les mangonaux : « Il faisait merveilleusement bon voir cette flotte, quand elle fut équipée en mer avec tant de bannières et panonceaux ondoyants au vent sur les hunes, mâts, antènes et chalets de poupe ; les escus estaient rangés tout autour avec leurs couleurs diverses et les armes de bataille : le son des clairons et de la trompette était entremêlé, et de toute part faisait retentir la marine. Oncque certes auparavant ne fut vu plus beau convoi, qui partit du port de Venise ez octaves de Saint-Remi, l'an 1203 de l'incarnation de notre Sauveur [1]. » Quelques jours de navigation suffirent pour conduire la flotte et les barons devant Zara. Quand les pèlerins virent une si forte cité, ils se demandèrent comment ils pourraient la sou-

1. Villehardouin, liv. II.

mettre, si Dieu lui-même n'y mettait la main. « Les premiers vaisseaux arrivés jetèrent l'ancre devant la ville: vous eussiez vu alors maints chevaliers sortir des nefs, tirant leurs chevaux par les rennes; grand nombre d'hommes de pied garnis de leurs armes, portant maintes enseignes, dresser tentes et pavillons tout à l'environ de la place. » Lorsque les habitants de Zara se virent si bien entourés, ils envoyèrent des messagers au doge pour lui rendre la ville; mais ceux d'entre les barons francs qui s'étaient opposés à l'expédition, dans l'intérêt du pape, leur dirent : « Pourquoi voulez-vous rendre ainsi votre cité? soyez sûrs que les Francs ne sont pas en volonté de vous cherchez noise; si vous vous pouvez défendre des Vénitiens, vous êtes sauvés. » Les messagers s'en retournèrent et rapportèrent aux habitants les propres paroles des chevaliers. Lorsque Dandolo revint pour annoncer qu'il acceptait le traité, il ne trouva plus les messagers : dès lors il résolut de pousser le siége. Comme il venait sous la tente pour consulter les barons, un certain abbé de l'ordre de Cîteaux se leva sur ses pieds, et dit aux chevaliers de France : « Seigneurs, je vous défends de par le pape que vous n'assailliez cette place, car elle est pleine de chrétiens, et vous êtes pèlerins croisés pour une autre fin que pour les combattre. » Le doge fut fort irrité en entendant ces paroles : « Quoi! dit-il, j'avais cette ville à ma discrétion et merci, et vos gens me l'ont tollue. Vous m'avez juré de la conquérir, je vous semonce de ce faire! » Le plus grand nombre des barons répondit : « Sire doge, c'est juste, nous vous assisterons en ceci. » Le lendemain, les leviers et mangonaux commencèrent à jouer contre Zara, qui se rendit sous peu de jours,

aux mêmes conditions dont on était déjà convenu [1]. Le doge rendit grâce aux pèlerins de ce succès. Le siége ne se passa pas sans dispute entre les chevaliers et les Vénitiens; plusieurs fois les rues de Zara furent ensanglantées par les coups d'arbalètes, de dards, d'épées et de lances : la sagesse des chefs ne put toujours comprimer ces luttes déplorables entre les ribauds et les varlets de France et les matelots insolents de Venise.

Sur ces entrefaites, revinrent encore au camp les envoyés de Philippe d'Allemagne, protecteur du jeune César. « Sires chevaliers, dirent-ils, Philippe d'Allemagne et le fils de l'empereur de Constantinople nous ont envoyés. Ils consigneront dans vos mains le jeune prince, et puisque vous allez pour l'exhaussement de la foi, et maintenir droit et justice, vous devez réintégrer dans leurs biens ceux qu'on a dépouillés et déshérités à tort. Si Dieu veut que vous rétablissiez Alexis en son héritage, il remettra tout l'empire en l'obéissance de l'Église romaine, dont il s'est séparé depuis longtemps; il vous donne deux cent mille marcs d'argent pour vous remplumer, avec des vivres gratis pour tout votre camp; lui-même mènera son renfort avec vous en la terre de Palestine : ou si vous cuidez (pensez) que mieux soit, il enverra dix mille hommes à ses dépends, et tant qu'il vivra, il entretiendra cinq cents hommes d'armes des siens pour les garder contre les infidèles [2]. » Les barons en armes furent frappés des riches promesses qu'Alexis faisait à leur valeur; cependant les avis furent partagés. Le parti de l'abbé de Vaux de Cernay déclara que les barons de France ne pouvaient mie y aller, car ils étaient partis pour la voie de

1. *Epist. Innocent*, publiées par Dutheil, liv. VI, p. 99.
2. Villehardouin, liv. II.

Syrie. A quoi l'autre parti répondit : « Beaux sires, quant à la Syrie, vous ne pourriez encore y rien faire ; sachez donc que c'est par la Grèce et la Natolie que cette terre pourra plus facilement se conquérir. Que si nous refusons cette ouverture, et que nous demeurions court, nous sommes vilupérés à jamais. » La discorde devenait à chaque moment plus violente ; mais le marquis de Montferrat, Baudouin, comte de Flandre, le comte Louis de Blois et de Saint-Pol, se prononcèrent pour l'empereur, et déclarèrent accepter l'offre qu'on leur faisait. Les chartes de convenance furent dressées et revêtues des douze scels des principaux barons, et l'on déclara que le jeune Alexis viendrait se mettre dans les mains des croisés avant Pâques prochaines, et qu'on se rendrait immédiatement devant Constantinople.

La résolution de se détourner du saint pèlerinage pour délivrer l'empire grec, qui devait plaire au courage aventureux de la plupart des barons et à l'ambition des chevaliers, fut hautement désapprouvée par le souverain pontife. Innocent III ne pouvait comprendre qu'on retardât la délivrance de la sainte cité pour de vaines conquêtes[1] ; peut-être aussi voyait-il avec peine qu'une aussi grande entreprise eût été conçue pour ainsi dire en dehors de la volonté pontificale. Selon l'usage, il menaça les croisés de l'excommunication ; Robert de Bove et Jean de Nesle furent chargés de se rendre à Rome, porteurs de chartes destinées à apaiser le pontife. « Très-saint père, lui dirent-ils, les barons de la sainte ligue de France vous prient de les excuser, s'il vous plaît, de la prise de Zara, car ils l'ont fait par contrainte et ne pouvant mieux ; ils vous supplient de

1. *Gest. Innocent.*, nos 86, 87, 88.

leur donner congé pour la guerre de Constantinople[1]. »
Le pontife salua les barons, et déclara les absoudre pour la prise de Zara : il les somma de ne plus se détourner ni à droite ni à gauche, et d'aller vers le chemin de la Palestine. Néanmoins, le carême prenant, la flotte se prépara au départ. Les croisés s'embarquèrent sauf quelques chevaliers, tels que Simon de Montfort, Pierre de Nesle, Raoul de Beauvoisin, qui ne voulurent pas suivre la fortune des chevaliers français allant combattre le vieil empire de Byzance. Ils disaient tout haut que les Vénitiens avaient été gagnés par les mécréants pour détourner le baronnage de France de la voie d'outre-mer, et les diriger vers Constantinople[2]. Les vaisseaux vénitiens appareillèrent pour Corfou. Le marquis de Montferrat et Dandolo restèrent en arrière, parce qu'on leur avait annoncé que le jeune César devait venir les joindre. Il arriva en effet, et fut reçu avec acclamation par le petit nombre de chevaliers qui étaient avec le duc et le marquis à Zara. On l'embarqua sur un vaisseau de forme ronde, de compagnie avec les deux chefs de l'armée. Lorsqu'ils arrivèrent à Corfou, ils trouvèrent les croisés déjà logés devant la ville, tentes et pavillons en plein air. « Ainsi reçurent Alexis à grande joie et à grand honneur[3]. »

L'arrivée du jeune César ne calma pas l'opposition qui s'était manifestée dans le camp des pèlerins contre l'expédition de Constantinople Le baronnage était comme partagé. Quand les chefs apprirent ces violentes divisions, ils se dirent les uns aux autres : « Sires barons, si tous ces gens se dispersent, nous serons en mau-

1. Epist. Innocent III, liv. VI, epist. 99.
2. Continuateur de Guillaume de Tyr.
3. Villehardouin, liv. II.

vais termes; allons donc vers eux, et requerrons-les qu'ils aient pitié de nous. » Ils s'acheminèrent, ayant à leur tête les abbés et les prêtres, et le jeune Alexis au milieu de leur ost. Arrivés sous la tente des dissidents, ils mirent pied à terre, et s'avançant vers leurs compagnons, ils se précipitèrent à leurs genoux en criant merci. Quand les autres virent leurs seigneurs liges, leurs plus proches parents et amis, se prosterner à genoux, ils dirent : « Sires barons, relevez-vous, nous en délibérerons ; » et le lendemain ils résolurent de faire cause commune avec l'armée des barons qui allaient à Constantinople, mais seulement jusqu'à la Saint-Michel prochaine. Ce point convenu, la flotte se mit de nouveau en mer dans la direction de Constantinople, et le cœur des hommes se réjouissait en voyant tant d'étendards, de bannières, de devises, flotter et ondoyer à l'envi. » Après avoir éprouvé bien des dangers, la flotte des pèlerins se déploya dans le Bosphore ; du point de ce magnifique golfe ils virent Constantinople. « Quand ils eurent aperçu ses hautes murailles, les gros turrions dont elle était munie tout à l'entour, il n'y eut là si hardi ni si assez au cœur, qui ne frémist ; ce qui n'était pas grand merveille. » Les uns voulaient occuper les terres à l'entour ; les autres désiraient s'approcher immédiatement de Constantinople. Au milieu de ces discussions, Dandolo se leva sur ses pieds, et dit : « Sires barons, si nous nous abandonnons dans les terres, le pays est fort large, et nos gens pâtiront de vivres, mais il y des îles tout ici près, qui sont habitées et pleines de blés et autres choses nécessaires ; allons y descendre, et râflons d'abord cela. » Le lendemain, qui était la Saint-Jean-Baptiste de juin, les chevaliers *raflèrent*, comme le doge avait dit, tout ce qu'ils purent

trouver dans les îles, et vinrent passer à pleines voiles devant Constantinople, et à une si petite distance, que les traits et coups de pierre arrivèrent à plusieurs navires. Ils s'en allèrent débarquer devant un palais de l'empereur Alexis, dans un lieu appelé *Chalcédon*. Les chevaliers, habitués à leurs vieux et simples castels d'Europe, à leurs épaisses forêts de chênes, regardaient ce palais « comme l'un des plus beaux et des plus délectables qu'oncques œil humain saurait désirer, car la contrée était belle, riche, planturouse et en toute abondance de biens. » Le marquis de Montferrat et les barons s'y logèrent, et la plupart firent tendre leurs pavillons sous des allées de citronniers qui avaient leurs fleurs écloses et leurs pommes mûres. Quelques autres barons vinrent poser leurs tentes à Scutari, à une lieue environ de Constantinople[1].

L'historien grec Nicétas, qui était alors dans cette grande cité, ne put se défendre d'un sentiment d'admiration et de terreur, lorsqu'il vit se déployer l'armée des pèlerins devant les murs de Constantinople. Il compare les chevaliers, bardés de fer, à des statues de bronze, et leur vaillance au glaive de l'ange exterminateur ; car ces Francs étaient aussi hauts que leurs piques[2]. Dès qu'Alexis vit s'approcher ces forêts épaisses de lances, précédées des arbalétriers et des archers, l'arc tendu, il fit poser ses tentes ornées du dragon impérial en dehors des murs de sa capitale, pour chercher à envelopper plus facilement cette troupe aventureuse de guerriers qui ne formait pas la centième partie des habitants de Constantinople. Le doge de Venise et le comte Baudouin avaient expressément défendu qu'on courût sur les

1. Villehardouin, liv. IV.
2. Nicétas, Hist., liv. III, chap. 2.

Grecs avant l'ordre des chefs ; cependant quelques chevaliers, parmi lesquels on comptait Oder le Champenois, Augier de Saint-Chéron, Manassé de Lille, et cinquante hommes d'armes, tous preux et vaillants, étant allés pour reconnaître le pays, rencontrèrent le maréchal d'empire avec cinq cents chevaliers grecs, tous d'élite. Ceux-ci se rangèrent en ligne pour résister aux Latins, mais les nobles et braves hommes « les chargèrent de cul et de tête avec tant de vigueur, que les Grecs se débandèrent, et les barons gagnèrent force montures, chevaux et mulets, avec des pavillons. » Cette première rencontre, où quelques paladins français avaient désarçonné cinq cents chevaliers grecs, montra à l'empereur à quels hommes il avait affaire. Il chercha d'abord à se débarrasser par un traité de ces terribles Francs, et envoya devers eux un Lombard, homme habile, chargé d'une lettre écrite en encre pourpre : « Sires barons, dit le Lombard, l'empereur n'ignore pas que vous êtes les plus puissants princes parmi ceux qui ne portent pas couronne ; il sait aussi ce qui vous a mus de partir de si lointaines contrées, avec tant de difficultés, périls et misères. Mais à quoi bon vous détourner si avant de votre droit chemin? Si vous avez besoin de vivres ou de quelque autre chose pour l'exécution de votre louable entreprise, il vous les donnera très-volontiers ; mais vuidez seulement ses terres, car il lui serait pénible de vous courir sus. »

Par le conseil des barons et du doge de Venise, l'advoïer de Béthune, qui sage chevalier était et bien parlant, répondit : « Beau sire, vous dites que vostre maistre s'esmerveille que les chefs et barons de cet ost soient entrés dans ses limites. Certes, il ne sont pas entrés sur le sien, car il occupe, ainsi à tort contre Dieu et contre

raison, ce qui devrait appartenir à son nepveu, que vous pouvez voir ici avec nous. » Cependant les barons parlèrent ensemble et résolurent de faire voir au peuple de Constantinople le César Alexis, fils du légitime souverain, afin de conquérir des suffrages [1]. Le lendemain on fit équiper toutes les galères; le jeune homme fut mis dans la plus grande et la mieux ornée; et c'est ainsi qu'ils s'en allèrent voguant tout auprès des murailles, où ils montrèrent aux Grecs Alexis, en leur disant : « Sieurs Grecs, voici votre seigneur naturel, et en cela il n'y a pas de doute; or, sachez que nous ne sommes point venus pour mal faire, si vous le reconnaissez; autrement nous vous ferons le pis que nous porrons. » Mais aucun Grec ne répondit à cette harangue. Le lendemain, après avoir ouï la messe, les princes et les barons de la ligue s'assemblèrent en conseil, tous à cheval selon l'usage. Dans cette assemblée on régla l'ordonnance des batailles; il fut arrêté que le comte de Flandre mènerait l'avant-garde, parce qu'il avait un grand nombre de vaillants hommes, et plus d'archers et d'arbalétriers que nul autre; Henri, son frère, devait conduire la seconde; la troisième fut confiée au comte de Saint-Pol; le comte de Blois et de Chartres, qui était un riche et puissant seigneur, commandait la quatrième troupe, composée de gens de pied et de cheval; la cinquième comptait parmi ses chefs et ses plus vaillants conducteurs : Mathieu de Montmorency, Eude de Champlite, Geoffroy le maréchal de Champagne, Oger de Saint-Chéron, Manassé, Eude, Mille de Braibauts; le marquis de Montferrat devait mener la sixième aux batailles; elle était la plus nombreuse, car se trouvaient réunis sous ses gonfanons les Lombards et les Flamands.

1. Villehardouin, liv. III.

Les Francs n'avaient point atteint les bords que déjà ils s'élançaient du haut du tillac dans la mer, l'armet en tête et la lance au poing. Les Grecs firent quelque simulacre de résistance; mais quand on en vint aux rudes coups, ils tournèrent soudain le dos, laissant pavillons et tentes à l'abandon. Les croisés vinrent camper à la bouche du port, devant la tour de Galata. Une chaîne tendue d'un bord à l'autre en défendait l'entrée. Les barons virent bien qu'ils devaient la briser, pour, de là, s'avancer sur Constantinople; ils s'hébergèrent pendant cette nuit en la juiverie que l'on appelait *Stanor*. Le lendemain, l'attaque commença; les arbalétriers de France prirent la tour presque sans coup férir : alors un nouveau conseil se réunit pour délibérer sur les moyens d'attaquer Constantinople. Les Vénitiens, experts au fait de la marine, étaient d'avis de dresser une escalade de dessus les nefs; mais les Français disaient qu'ils n'étaient guère adroits en cette manière; que, puisqu'ils devaient monter à cheval garnis et équipés de leur armure, « ils se sauraient mieux aider en pleine terre de pied ferme que sur l'instable branlement des ondes. » Ils temporisèrent pendant quatre jours; le cinquième tout le camp se mit en marche vers le palais de Blanquerne, lieu fixé comme point d'attaque. « C'était une chose étrange à considérer qu'une si petite poignée de gens qui à peine pouvait suffire pour brider seulement l'une des portes, entreprît d'assaillir, voire même d'assiéger une étendue de muraille de presque trois lieues de front, du côté de terre. » Les chevaliers demeurèrent deux jours dans cette nouvelle position, souvent assaillis par les Grecs, les Varanges, soldats du Nord [1], et les Pisans, auxiliaires naturels partout où il

1. Les Varanges étaient des gardes mercenaires à la solde de l'em-

s'agissait de combattre les Vénitiens. Les nobles barons étaient presque toujours l'épée au poing et le casque en tête. Enfin l'on se décida à donner un assaut général. Le marquis de Montferrat eut la garde du camp avec les chevaliers de la Champagne et de la Bourgogne ; le comte de Flandre, les comtes de Blois et de Saint-Pol durent conduire les autres vers les murailles, tandis que les Vénitiens tenteraient de s'emparer de la ville du côté de la mer. Au signal donné par les trompettes et les clairons, les croisés se précipitent en bon ordre, et parviennent à planter courageusement deux échelles à un créneau près de la mer ; et encore que le mur fût *garni d'Angles et Danois*[1], vingt-cinq hommes d'armes parvinrent à monter sur le sommet et à combattre main à main, à coups de hache : mais ce petit nombre de hardis varlets, isolés de leurs compagnons, succombèrent bientôt. Les barons eux-mêmes furent obligés de songer un moment à la retraite, tant la multitude des ennemis s'accroissait.

Les Vénitiens étaient plus heureux dans leurs attaques du côté de la mer. Leurs vaisseaux, rangés en très-belle ordonnance sur un front qui embrassait plus de trois jets d'arc, s'approchèrent du rivage ; les échelles sont aussitôt plantées, et les soldats se hâtent de monter à l'assaut. Le vieux doge de Venise, accablé par l'âge, donnait partout l'exemple ; Villehardouin qui était à côté de lui, avec quelques barons de la Champagne, ne peut s'empêcher de dire : « A la vérité, c'est une chose presque incroyable de la prouesse que ce bon et valeu-

pereur ; ils étaient des provinces du Jutland et du Danemark. Villoison, *Dissert. sur les Waranges*, et Malte-Brun, *Notes sur l'Hist. de Russie* par M. Levesque.

1. C'est ainsi que le sire Villehardouin appelle les Waranges.

veux duc de Venise démonstra, car étant si vieil et caduc, et avec ce ne voyant goutte, ne laissa pas de se présenter tout armé à la proue de la galère avec l'estendard de saint Marc au devant, criant à ses gens qu'ils le missent à terre, autrement qu'il feroit justice de leurs corps[1] : » les matelots, muets d'étonnement à l'aspect d'un si grand courage, obéirent. Le doge se fait porter à terre, précédé de l'étendard de saint Marc, et du geste et de la voix il anime les combattants. Bientôt le gonfanon de la république paraît au sommet d'une des tours les plus élevées; les Grecs, saisis de frayeur, abandonnent en désordre la muraille, et les Vénitiens s'emparent, sans résistance, de vingt-trois autres tours où ils placent leurs matelots et leurs guerriers. Alors le doge dépêcha un bateau aux barons français, pour leur annoncer l'heureux succès de ses hommes, et leur apprendre que les Grecs fuyaient dans toutes les directions[2]. Les chevaliers se formèrent en bataille et se tinrent prêts à marcher de nouveau vers la cité[3].

Le lendemain, l'empereur Alexis, rassemblant tout ce qu'il pouvait trouver de soldats, sortit de Constantinople, résolu de présenter la bataille aux barons. Or, ce jour-là, Henri, frère du comte Baudouin, était de garde; lorsqu'il vit s'approcher un nuage de poussière, il s'écria : « Aux armes, beaux sires, voici les Grégeois qui s'avancent »; sur-le-champ les Français sortirent en six batailles, et s'arrangèrent, tous à cheval, leurs

1. Villehardouin, liv. III.

2. Pour les détails de ce siége, consultez la lettre des croisés au pape Innocent III, et dans laquelle ils lui rendent compte de la conquête de Constantinople. — Baronius, ad ann. 1200. — Nicétas, in Alexis Comnène, liv. III, chap. 10, p. 349. — Dandolo, Chronic., p. 322.

3. Villehardouin, liv. III.

écuyers derrière eux, immédiatement à la croupe, les archers et les arbalétriers au-devant. Ils demeurèrent immobiles en cet ordre, ayant leur camp derrière eux; car, s'ils se fussent avancés dans la plaine, la foule des ennemis les eût accablés. La position qu'avaient choisie les croisés était très-forte; inexpugnables sur les deux ailes, ils devaient être de toute nécessité attaqués de front : comme les Grecs n'avaient point assez de courage pour le tenter, après être demeurés toute la journée en présence de ces carrés, hérissés de lances et d'arbalètes, Alexis fit sonner la retraite, et ses troupes rentrèrent en désordre dans les murs de Constantinople. Les barons, de leur côté, « grandement las et harassés de cette journée, sans avoir de quoi se refaire, peu mangèrent et peu burent, comme ceux qui ont peu de vivres. »

L'empereur Alexis, voyant bien que toute résistance était désormais impossible, résolut de prendre la fuite. Il pilla les trésors du palais, et se confiant sur une barque légère aux périls de la mer, il se hâta de gagner l'entrée du Bosphore[1]. Lorsqu'on eut appris son départ à Constantinople, le peuple fut plein d'étonnement, et délibéra sur ce qu'on devait faire; quelques hommes dirent : « Pourquoi n'irions-nous pas vers le vieil Isaac, qu'Alexis retient dans la tour de Saint-Jean, et qui est le droit héritier de l'empire? Il est le père du jeune prince que les barbares emmènent dans leur camp; il sera donc le gage de la paix. » Cet avis est unanimement adopté. Le vieil Isaac, aveugle, accablé par les ans, est porté en triomphe. Celui que naguère les courtisans couvraient d'injures et de mépris, afin de plaire à l'usurpateur, reçut le nom d'*Auguste* et de *César*, de cette tourbe avilie. Le premier soin de l'em-

1. Nicétas est fort curieux pour tout ce qui concerne cette révolution : liv. III, chap. 4.

pereur fut d'instruire son fils et les Latins des événements qui l'avaient reporté à la puissance. Le conseil des chevaliers résolut, avant de prendre un parti, d'envoyer dans la ville pour connaître le véritable état des choses : Mathieu de Montmorency et Geoffroi Villehardouin, maréchal de Champagne, et deux Vénitiens désignés par le doge, se dirigèrent vers Constantinople ; on les conduisit jusqu'aux portes, qu'ils trouvèrent ouvertes : ils furent menés à pied, revêtus de leurs armes, au palais de Blanquerne, où le vieil Isaac les reçut sur son trône, richement vêtu et appareillé [1]. Sa femme, l'impératrice, était à côté de lui, avec tant d'autres seigneurs et dames, qu'on ne savait où se tourner ; car, dit l'historien député, « tous ceux qui, le jour précédent, avaient même été contre lui, estaient alors sous sa volonté et obéissance. » Les deux messagers furent fort bien accueillis ; Villehardouin, sans plus tarder, prit la parole : « Sire, tu vois le service que nous avons fait à ton fils, et comme nous nous sommes acquittés envers lui de nos promesses ; il ne peut pas retourner céans qu'il n'ait été de ta part satisfait aux siennes. C'est pourquoi ton fils requiert que tu ratifies et promettes tout ce qu'il a ratifié et promis. — Quelles sont donc ces conventions ? dit l'empereur. — Les voilà ; telles que nous allons te les dire présentement : d'abord, tu réduiras tout l'empire grec à l'obéissance du Saint-Siége. Tu nous payeras deux cent mille marcs d'argent, et fourniras d'ici à mars des vivres à notre armée, et puis dix mille hommes d'armes pour la Terre-Sainte. — Certes, dit l'empereur, voilà conventions bien étranges et bien dures ; mais vous avez tant fait pour lui et pour moi, que je devrais vous

1. Villehardouin, liv. IV.

bailler mon empire, si vous le requériez. » Il y eut encore menus propos de part et d'autre; enfin, Isaac ratifia les convenances de son fils par son serment et par chartes à bulle d'or. Lorsque les messagers revinrent, les barons montèrent tous à cheval, et amenèrent le jeune Alexis, revêtu d'habits magnifiques, à l'empereur son père, au palais de Blanquerne : la foule reçut avec joie l'héritier de la pourpre impériale ; mais elle vit avec peine cette multitude d'étrangers couverts de fer, et dont Alexis avait invoqué le secours pour reconquérir la pourpre impériale. Les répugnances étaient déjà si vives, que, le jour suivant, l'empereur dit aux croisés : « Sires chevaliers, je crains que quelques rixes et disputes ne s'élèvent entre vous et les Grégeois. Allez loger, je vous supplie, au delà du port, vers le Stanor; vous y aurez grande abondance de vivres. » Les pèlerins satisfirent le désir de l'empereur [1].

Ainsi une poignée de chevaliers de France venait de s'emparer du vaste empire de Constantinople. Isaac régnait de nom; mais, par le fait, les Français et les Vénitiens étaient les maîtres de Bysance; les événements qui suivirent le prouvèrent aux Grecs et à leur nouvel empereur.

1. Villehardouin, liv. IV.

CHAPITRE XV.

1201 — 1204.

Situation de l'empire grec après la conquête des Francs. — Caractère d'Alexis. — Le séjour des pèlerins se prolonge. — Mort de Montmorency. — Inimitiés des Grecs et des Latins. — Les chevaliers demandent l'exécution des traités. — Retard qu'elle éprouve. — Nouvelle révolution à Bysance. — Second siége de Constantinople par les barons de France. — Ils s'emparent de la ville. — Massacres. — Destruction des monuments. — Les reliques. — Partage du butin. — Élection d'un empereur franc. — Le comte Baudouin de Hainaut est revêtu de la pourpre impériale.

Ainsi étaient redites en France les nouvelles de Constantinople. Le rétablissement d'Isaac ne mit point un terme aux violentes révolutions qui agitaient l'empire grec, et le vieil empereur sentit bientôt tout ce que sa position avait de difficile : il devait sa couronne aux barons de France, auxiliaires hautains et exigeants ; et, d'un autre côté, les Grecs voyaient avec peine une restauration opérée par la main des Latins. Les conditions imposées par les barons leur étaient odieuses ; leur réunion promise à l'Église romaine leur paraissait une profanation du culte, une impiété révoltante : habitués aux disputes subtiles, ils ne concevaient pas qu'on les forçât de croire à la primauté du pape, à la consécration de l'Eucharistie sans azime. Alexis allait souvent visiter les chevaliers d'Occident ; et les Grecs qui l'accompagnaient, habitués aux formes cérémonieuses de la cour de Bysance, étaient toujours prêts à s'indigner des fami-

liarités insultantes des derniers soldats de l'armée de France envers l'héritier de l'empire des Césars. Celui-ci avait contracté, pendant son séjour sous la tente des croisés, toutes les habitudes de la vie militaire des barons français. Il jouait aux dés, s'enivrait, et ses expressions avaient quelque chose de cette rudesse chevaleresque que les Grecs étaient accoutumés à considérer comme la barbarie même. On rapporte que des matelots vénitiens, au milieu des joies bruyantes d'un festin, coiffèrent Alexis d'un bonnet de laine, en présence des courtisans grecs, dont la gravité vaniteuse [1] devint un objet de risée. Ainsi méprisé par ses sujets, Alexis dut s'appuyer sur les étrangers qui faisaient toute sa force ; il voyait donc s'avancer avec crainte l'instant fixé pour le départ de la flotte de Venise et l'exécution des conventions arrêtées. Aux approches du jour fatal, il vint trouver le comte de Flandre et les principaux de l'armée. « Sire comte, dit-il, je sais que vous m'avez fait plus grand service que nul autre ne fit jamais à prince chrétien ; mais sachez que maints Grecs, qui me montrent beau semblant, ne m'aiment pas ; tous cachent un très-grand despit en leur cœur de me voir ainsi restabli par vos forces en mon héritage. Ne me laissez pas ici tout seul, car je suis en danger ; les Grecs me haïssent pour l'amour que je vous porte. Si vous voulez retarder votre départ de Saint-Michel jusqu'à Pâques, je remplirai tous mes engagements, et, en outre, je partirai avec une flotte pour seconder votre entreprise dans la Palestine [2]. » Les barons demandèrent quelques jours pour en délibérer ; et, comme ils se trouvaient bien à Constantinople, qu'ils y faisaient bonne vie en toute

1. Nicétas, p. 358.
2. Villehardouin, liv. IV.

chose, ils donnèrent un an tout entier à l'empereur.

Les chevaliers s'étaient hébergés de manière à passer tout l'hivernage à Constantinople. Quelques-uns des plus intrépides avaient suivi Alexis, qui achevait de soumettre le territoire de l'empire à son obéissance et domptait les Bulgares. Au milieu de ces trophées et de ces gloires nouvelles, les barons éprouvèrent une grande mésaventure; car Mathieu de Montmorency, qui était l'un des meilleurs chevaliers du royaume de France, et des plus prisés et aimés, mourut; « ce qui fut une perte irréparable et l'un des plus grands deuils et regrets qui leur advint en tout le voyage, pour un seul homme. » Les exploits des chevaliers de France ne diminuaient point la haine nationale qu'on leur portait : les Grecs les considéraient comme des vainqueurs illétrés dont tout, jusqu'à l'idiome grossier, sentait la barbarie. Sur ces entrefaites, un affreux incendie éclata dans Constantinople, à la suite d'une rixe entre les Latins et les Grecs; on accusa les barons d'Occident d'être les auteurs de cette épouvantable catastrophe, et de s'être réjouis d'un malheur public; Alexis lui-même fut considéré comme le principal instigateur de tant de maux : Nicétas [1] compare son visage à celui de l'ange exterminateur. « C'était, dit-il, un véritable incendiaire; et, loin de s'affliger de l'embrasement de la capitale, il eût souhaité que toute la ville fût réduite en cendres. L'opinion se prononça avec une telle force, qu'Alexis, pour ne pas perdre tout à fait confiance, fut obligé de s'éloigner des Latins; il ne les allait plus visiter si souvent. De leur côté, les barons envoyaient demander fréquemment l'exécution des convenances arrêtées; « mais Alexis les menoit de délai en

1. Nicétas, p. 355; Villehardouin, liv. IV, n° 107.

délai, de respit en respit, le bec dans l'eau, quant au principal, et pour le regard de certaines choses promises, qu'il leur fournissoit comme à lèche-doigt, formoit tant de petites difficultés et chicaneries, que les barons commencèrent à s'en ennuyer. » Le marquis de Montferrat alla souvent le visiter « pour le tancer d'importance, » mais le jeune prince ne l'écoutait point ; les croisés se réunirent donc en parlement pour délibérer sur le parti à prendre [1]. On résolut d'envoyer une sommation formelle aux Grecs. Gauthier de Villehardouin et Conon de Béthune furent encore chargés de porter la déclaration définitive des chevaliers de France. Ils montèrent à cheval, et, l'épée ceinte, se rendirent, en grand danger de trahison, au palais de Blaquerne. Conon de Béthune salua l'empereur, et lui dit : « Sire, nous sommes envoyés devant toi de la part des barons de France, et aussi du duc de Venise, pour te remémorer les services qu'ils t'ont faits; nous avons une charte scellée du grand scel d'or pour les promesses que tu as jurées; veux-tu les remplir? Réponds sans détour. Si tu consens à les exécuter, les barons seront contents comme tu as été satisfait d'eux-mêmes; autrement ils ne te tiennent plus pour ami et confédéré. Tu as maintenant ouï notre dire, fais ce qu'il te plaira [2]. » Les Grecs furent très-étonnés de ce langage plein de hardiesse. Le palais fut en rumeur; on voulut arrêter les deux insolents porteurs de message; mais ils étaient déjà à cheval, la lance haute, et traversèrent Contantinople de cette manière. Villehardouin avoue qu'il se sentit très-heureux d'être échappé à ce manifeste dan-

1. Villehardouin, liv. IV.
2. Villehardouin, liv. IV.

ger [1]. La guerre fut, dès lors, de nouveau déclarée entre les Grecs et les Latins. Comme on était dans l'hiver, les chevaliers de France suspendirent les hostilités jusqu'au commencement du printemps. On fortifia le camp, et les chefs cherchèrent à se procurer tout ce qui pouvait être nécessaire pour un siége. Pendant une nuit des plus noires d'hiver, on fut étonné de l'espèce d'attaque qu'on avait à craindre de la part des Grecs. Tout à coup les flots paraissent en flammes, des brûlots pleins de feu grégeois se dirigent par un vent favorable vers les vaisseaux des Vénitiens; l'habileté seule de ces maîtres de la mer put les sauver; ils évitèrent les brûlots, qui se consumèrent en éclatant au milieu des vagues agitées.

C'est dans ces circonstances que le malheureux Alexis et son père furent renversés du trône par une nouvelle révolution. Un courtisan, aussi du nom d'Alexis, de la maison de Ducas, et que les historiens distinguent par l'épithète de *Mourzuphle* [2], qui avait conseillé la rupture avec les Latins, usurpa l'empire et la pourpre des Césars. « Une fois, dit Villehardouin, environ à minuit, qu'Alexis dormoit en sa chambre, et qu'il se fioit en sa garde, Mourzuphle et ses complices vous le prennent en son lit paré, vous le jettent en un cul de basse-fosse; cela fait, ce Mourzuphle chausse soudain les brodequins impériaux, et à l'aide des siens associés, se fait couronner à Sainte-Sophie. » Lorsque Isaac apprit la captivité de son fils, il en éprouva un saisissement si vif, qu'il en eut une maladie dont il

1. Villehardouin, liv. IV. — Voyez aussi la lettre de Baudouin au pape, *Gesta Innocent.*, ch. 92, p. 534-535.

2. Ducange croit qu'il était fils d'Isaac Ducas, cousin du jeune César. Mourzuphle signifiait, dans la langue du peuple, le mélange de sourcils noirs et gris.

décéda tout après. Alexis fut étranglé dans sa prison, par l'ordre de l'usurpateur, et l'on eut soin de répandre le bruit qu'il était mort naturellement. L'autorité de Murzuphle fut saluée par les Grecs de Constantinople [1].

Cependant les barons et les chevaliers de France, ayant appris la triste fin d'un empereur dont ils avaient relevé le trône, se réunirent en parlement pour prendre une résolution. « Comme il s'agissait d'une affaire de droit, les barons appelèrent les évêques, et même le légat du pape. Les ecclésiastiques prouvèrent par maints textes de canons cités que ceux qui commettaient de tels et si abominables homicides, n'avaient droit de tenir terres et seigneuries : » toutefois le doge de Venise, toujours plus intéressé que les barons de France, eut une entrevue avec Mourzuphle; mais les conditions qu'il voulut lui imposer du haut de la proue de sa galère, ne furent point acceptées. Lorsque le printemps approcha, les chevaliers se préparèrent à faire le siége de Constantinople. Suivant la coutume de France, ils tinrent conseil pour savoir la manière dont la conquête serait partagée. On arrêta que, si Dieu leur permettait d'entrer dans la ville, tout le butin qu'on y ferait serait apporté en commun, et déparli selon les rangs; que les Vénitiens nommeraient six personnes de leur côté, et les Francs six autres, qui seraient chargées d'élire pour empereur celui qui leur paraîtrait le plus capable. Le nouvel empereur devait avoir le quart de tout ce qui serait conquis, avec le palais de Blaquerne et celui de Bourbelyon pour demeure; le restant devait être divisé en deux moitiés, l'une pour les Français, l'autre pour les Vénitiens. On devait élire douze prud'hommes pour

1. Nicétas, p. 355.

répartir les fiefs, titres et dignités de l'empire [1]. Les convenances ainsi jurées, sous peine d'excommunication, et pour le terme d'une année, après lequel chacun pourrait s'en retourner en son pays, les chevaliers se préparèrent à donner un assaut par mer. Les vaisseaux abordèrent vers le rivage, jusqu'au pied des murailles. Ils en vinrent aux mains à coups d'épée et de pieux avec les Grégeois; « mais ce conflit fier et mortel, qui se porta en plus de cent lieux divers, dura jusqu'à une heure du soir, que notre malheur, continue Villehardouin, voulut que nous fussions repoussés. » Cet échec était assez grave dans la circonstance, pour appeler un nouveau parlement. « Le samedi et le dimanche tout le jour, ils songèrent à cette affaire. » Il fut arrêté que les nefs où étaient les échelles seraient accouplées ensemble, afin que deux en compagnie pussent assaillir une tour, et l'attaquer plus efficacement. Ils temporisèrent jusqu'au lundi. Dès le matin, les chevaliers coururent à leurs armes, et l'assaut commença fier et meurtrier. Le bruit était si grand, qu'il semblait que la terre et la mer se fussent mêlées et confondues ensemble. La bataille durait depuis longtemps, quand deux galères, l'une nommée *la Pèlerine*, et l'autre *le Paradis*, approchèrent si près des murailles, que les hommes d'armes purent se précipiter du haut des mâts au sommet d'une tour. Les deux premiers qui sautèrent tout soudain, et par un très-grand effort d'audace, furent un Vénitien et un chevalier français, nommé André d'Arboise [2]; le reste des

1. Villehardouin, liv. IV.

2. Les chroniques citent aussi un chevalier nommé Pierre Bâcheux. Dans sa frayeur, Nicétas lui donne la taille gigantesque de cinquante pieds. Baudouin, dans sa lettre au pape, s'écrie avec

chevaliers et des matelots suivit ce courageux exemple, et contraignit les Grecs à délaisser la tour. Quand les gonfanons de Flandre, de Champagne et de Venise parurent sur les créneaux, les chevaliers sautèrent à qui mieux mieux de leurs galères en pleine terre, deslogeant tous ceux qui étaient au haut des murailles; fiers de cette première pointe d'armes, ils gagnent encore quatre tours, enfoncent trois portes, entrent pêle-mêle, et commencent à se répandre de toutes parts. Ils courent à toute bride au logis du tyran Mourzuphle [1]. Le nouvel empereur avait rangé ses troupes en bataille devant ses camps; mais, lorsqu'il vit s'approcher les chevaliers du comte de Saint-Pol, la lance haute et la visière baissée, il s'enfuit, lui et les siens, jusque dans son palais. « Là, vous eussiez vu femmes et enfants, esperdus, transis, et morts à demi de frayeur, se lamentant piteusement, et demandant miséricorde. Nos gens étoient tout lassés du combat et de l'occision; c'est pourquoi l'on fit sonner la retraite; et les chevaliers allèrent se ranger en une place spacieuse : ils ne croyoient pas que d'un mois entier, ils pussent conquérir le reste de la ville, tant il y avoit d'églises fortes, de palais et semblables lieux mal aisés à combattre, et de gens dedans pour les défendre, s'ils en eussent eu le courage. » Le lendemain, le comte de Flandre alla se loger sous les tentes vermeilles de l'empereur Mourzuphle, qu'il avait laissées toutes tendues; Henri, son

l'enthousiasme d'un psalmiste : *Persequitur unus ex nobis centum alienos.*

1. Villehardouin, liv. IV, no 130. Sur la prise de Constantinople, voyez la seconde lettre de Baudouin au pape Innocent III, *Gest.*, ch. 92, p. 534-537; le règne entier de Mourzuphle, dans Nicétas, p. 363-375; Dandolo, *in Chronic. Venit.*, p. 323, et Gunther, *Hist. Constantin.*, ch. 14, 18.

frère, et le comte de Saint-Pol, devant le palais de Blaquerne [1]. Quant à Mourzuphle, il fit assembler ses gens, les appelant à haute voix, et disant qu'il voulait donner *une camisade* aux Latins ; mais il aima mieux gagner la porte Dorée et s'enfuir, que de s'essayer encore une fois avec ces hommes de fer à la main pesante, « et il y eut plus de maisons brûlées que n'en contiennent trois bonnes villes de France. »

On se mit, le lendemain, en quête dans cette ville qui paraissait un monde merveilleux aux yeux des rustiques pèlerins de France. Le marquis de Montferrat s'empara du palais Bourbelyon et de ses vastes jardins. Les chevaliers et les barons y trouvèrent la belle Agnès de France, sœur de Philippe-Auguste, qui avait été unie au César Alexis, et alors reléguée dans ce palais. Ils lui rendirent hommage, lance baissée, comme à la fille de leur suzerain. Le palais de Blaquerne se soumit à Henri, frère du comte de Flandre. L'on y trouva le trésor de l'empire et les riches ornements des princes de Constantinople. Les barons de France s'emparèrent chacun de maisons somptueuses, et s'empressèrent d'y mettre leurs hommes d'armes. Beaucoup de chevaliers se répandirent isolément dans la ville, et, selon Villehardouin, gagnèrent infiniment en or, argent, pierreries, draps de soie, fourrures exquises de marte et de zibeline, précieux ornements pour les barons, les jours de fête et d'hommages [2].

« Ces barbares, dit Nicétas, ne respectèrent ni la pudeur des femmes, ni la sainteté des églises : couverts de leurs armes de fer, ils parcoururent la ville, et dé-

1. Villehardouin, liv. IV.

2. Comparez le récit du maréchal de Champagne avec l'auteur des *Gestes d'Innocent III*, chap. 94, p. 531.

pouillèrent les cercueils des empereurs ; le corps de Justinien, que les siècles avaient épargné, ne put retenir leurs mains sacriléges. Partout où éclatait la soie ou brillait l'or pur, on voyait accourir une multitude de soldats avides. Les vainqueurs jouaient aux dés sur des tables de marbre qui représentaient les apôtres, et s'enivraient dans les vastes calices de l'église grecque. Des chevaux, des mulets, qu'on avait amenés dans le sanctuaire pour recueillir les dépouilles, succombant sous le poids de leur fardeau, étaient percés à coups d'épée, et souillaient de leurs ordures et de leur sang les riches parvis de Sainte-Sophie. Une prostituée monta dans la chaire patriarchale, entonna une chanson lascive au milieu de la foule des soldats, dont les bruyants éclats de rire se faisaient entendre sous l'armure [1]. Voilà donc ce que nous promettaient ces casques dorés, ces hommes fiers, ces sourcils élevés, cette barbe rase, cette main toujours prête à répandre le sang, ces narines qui ne respirent que la colère, cet œil superbe, cet aspect cruel, et cette langue si prompte à s'emporter [2]. Ces barbares détruisirent la statue en bronze de Junon, qui avait jadis orné le temple de la déesse à Samos ; sa forme était tellement colossale, que, lorsqu'elle fut renversée par les Francs, huit bœufs attelés traînèrent avec peine sa tête gigantesque au palais de Bourbelyon. Ils n'épargnèrent pas non plus la statue de Pâris offrant à Vénus le prix de la beauté ou la pomme de la discorde, ni l'obélisque de forme carrée, qui

1. Nicétas, liv. v.

2. Cette poétique description de tous les monuments détruits par les Latins, à Constantinople, ne se trouve pas dans toutes les éditions de Nicétas ; elle a été recueillie par Fabricius, *Biblioth. græc.*, t. VI, p. 405-416, et commentée par Heyne, dans les *Mémoires de la Société royale de Gœttingue*, t. XI et XII.

étonnait tous les spectateurs par la multitude et la variété des objets qu'il offrait à leurs regards. Sur l'un de ses côtés, l'artiste avait représenté en bas-relief des bergers jouant de la flûte, des moutons bêlants, des agneaux bondissant sur l'herbe, des villageois occupés de leurs travaux rustiques, toutes sortes d'oiseaux saluant le retour du soleil; plus loin, une mer tranquille et des poissons de mille espèces, les uns captifs, les autres rompant les filets et regagnant leurs retraites profondes; des amours nus folâtrant et se jetant des pommes; au-dessus de l'obélisque, en forme pyramidale, on voyait une figure de femme qui tournait au moindre vent. Les barbares détruisirent encore l'âne et son conducteur qu'Auguste plaça dans sa colonie de Nicopolis, pour rappeler une prédiction singulière qui lui avait annoncé le triomphe d'Actium; l'hyène ou la louve qui allaita Romulus et Rémus, souvenir de notre vieil empire de Rome; le sphinx au visage de femme; le crocodile, habitant du Nil, avec sa queue couverte d'horribles écailles, et l'antique Scylla offrant par devant les traits d'une femme aux larges mamelles, à la figure difforme, et par derrière des monstres semblables à ceux qui avaient poursuivi Ulysse et ses compagnons. Les barbares firent fondre l'aigle d'airain qui ornait encore l'hippodrome. Elle déchirait un énorme serpent entre ses serres, et l'emportait vers la voûte azurée. On voyait sur le bronze la douleur du reptile, la fierté de l'oiseau de Jupiter; lorsque le soleil brillait sur l'horizon, le roi des airs, les ailes étendues, marquait, par des lignes adroitement tracées les douze heures du jour. Les Francs ne respectèrent pas davantage la statue d'Hélène, chef-d'œuvre dont la vue aurait dû désarmer les vainqueurs. La fille des Grecs était telle que nous la

peint Homère, avec son attitude voluptueuse, son sourire rempli de grâce; sa chevelure flottait au gré des vents; ses yeux où se peignait la langueur, ses lèvres qui paraissaient de rose sur le bronze, ne purent arrêter des mains ignorantes; elle fut jetée dans le fourneau, et tranformée en grossières pièces de monnaie. Rien ne fut épargné, ni le groupe de plusieurs animaux de l'Égypte, l'aspic, le basilic et le crocodile, se livrant un combat mortel, image de la guerre que se font les méchants; ni la statue de cette jeune femme, les cheveux tressés sur le front ou noués par derrière, qui portait dans sa main un petit cavalier armé de toutes pièces; ni le terrible Hercule, ouvrage de Lysippe : le dieu n'avait ni son arc ni sa massue, il était assis sur un lit de mousse, son genou plié soutenait son coude, et sa tête s'appuyait sur sa main gauche; ses regards et son air pensif laissait voir le dépit et la tristesse que lui causait la jalousie d'Érysthée [1]. »

Si Nicétas déplore la perte des chefs-d'œuvre des arts dans Constantinople, aucun des historiens d'Occident n'y prête la moindre attention, car la grossière avidité des chevaliers n'appréciait dans ces monuments que le métal dont ils étaient formés. Les abbés et les évêques qui avaient suivi l'armée se précipitèrent sur les reliques, objet de la vénération des peuples, source de richesses et d'honneurs en Occident. Constantinople, depuis l'avénement de son fondateur, passait dans le monde chrétien pour la ville la plus riche en reliques. Toutes les églises conservaient quelques débris mutilés de saints et de martyrs. Une relique était une conquête vénérable pour les monastères d'Occident. Martin Lis, abbé du diocèse de Bâle, entra dans une église de Con-

1. Nicétas, liv. VI.

stantinople qui venait d'être livrée au pillage. Pénétrant, sans être aperçu, dans un lieu retiré où de nombreuses reliques se trouvaient déposées sous la garde d'un moine grec, Martin s'approcha du vénérable papa, qui priait non loin de ce trésor sacré : « Conduis-moi près de la châsse à reliques ! » Le vieillard se leva en tremblant, et montra un grand coffre de fer, où le pieux abbé plongea ses deux mains avec avidité, et s'empara des bras et chefs ornés d'or et de pierreries. Chargé de ce précieux butin, il courut le cacher dans son vaisseau, et sut, par une pieuse fraude, en dérober l'existence à tous les barons et à tous les prélats de l'armée[1]. Lorsque le butin eut été partagé, les barons de France payèrent, sur leur portion, les cinquante mille marcs d'argent qu'ils devaient aux Vénitiens pour leur passage, et il leur en resta bien encore, pour leur part, environ deux cent mille, dont cent mille furent destinés aux archers, sergents d'armes à cheval et à pied. Puis on fit une rigoureuse justice de tous ceux qui furent convaincus d'avoir fraudé pour le butin. Le comte de Saint-Pol fit élever au gibet un de ses chevaliers, convaincu de vol ; « on lui attacha, ajoute le vieux maréchal, son *écu au cul*, en signe d'infamie. »

Pour stabiliser cette conquête, il ne restait plus qu'à élire un empereur. Les deux principaux prétendants étaient le comte de Flandre et le marquis de Montferrat. Aucun baron ne pouvait leur disputer la pourpre impériale, ni par l'éclat de l'origine, ni par l'importance des services. Les chevaliers se réunirent en parlement, et le comte de Saint-Pol, sage et prudent chevalier, parla en ces termes : « Si l'on n'élit qu'un seul de ces

1. Gunther, *Hist.*, C. P., ch. 19-21. — Fleuri, *Hist. ecclésiastique* t. XVI, p. 139-145.

deux sires, il est à craindre que l'autre n'en conçoive une grande envie, n'emmène ses gens et ne laisse cette terre en péril, comme il fut près d'arriver à Jérusalem lorsque Godefroy de Bouillon fut élu. C'est pourquoi faisons que celui qui aura l'empire donne à l'autre toutes les terres au-delà le canal vers la Turquie avec l'île de Crète, de quoi il fera foi et hommage et sera son homme lige[1]. » Cette sage proposition fut adoptée. Six prud'hommes furent nommés par les barons de France, six autres par le doge. « Ils se réunirent, dit le maréchal de Champagne, en l'hostel du duc de Venise, qui estoit logé en l'un des plus beaux palais du monde. Alors furent appelés les douze qui devoient faire l'élection, et renfermés dans une chapelle qui estoit au palais, où ils tinrent leur conseil, jusqu'à ce qu'ils se fussent accordés à choisir; puis s'en vindrent dehors, où estoient les barons et le duc de Venise. Vous pouvez estimer qu'il tardoit de savoir lequel auroit été élu. Et alors l'évêque de Soissons vint dire : « Sires comtes, nous nous sommes enfin accordés, grâce à Dieu, à faire un empereur. Nous vous le nommerons doncques à ce moment : c'est le comte Baudouin de Flandre et de Hainaut. » Là-dessus s'éleva un grand cri d'allégresse par tout le palais, et tout de ce pas emportèrent le nouveau sire de Constantinople droit à l'église. Baudouin fut couronné et sacré le jour de l'Incarnation de l'année 1205, et conduit en triomphe au palais de Bourbelyon. Il donna l'investiture de l'île de Crète et des terres au-delà du Bosphore au comte de Montferrat, et en reçut l'hommage, ce dont tous les barons de France eurent grande joie. »

Ainsi fut fondé l'empire des Francs à Constantinople.

1. Villehardouin, liv. v.

Baudouin et ses chevaliers s'emparèrent successivement de l'ancien territoire grec. A mesure qu'ils s'y établirent, la société féodale s'y régularisa comme dans la patrie. Chaque baron de France hissa son gonfanon mi-partie dans un fief qu'il reçut sous l'hommage. La Morée, envahie par une colonie de Champenois, devint la souveraineté féodale des comtes de Champlitte et des sires de Villehardouin. Les chroniques grecques du moyen-âge citent les donjons des sires de Monteskoub (Montesquiou) et des La Tremoïle (La Trémouille), qui s'étaient établis, avec leurs hommes d'armes, non loin des ruines de Lacédémone[1]. Plus tard, une révolution renversa la race franque du trône de Constantin, tandis qu'une poignée d'aventuriers catalans et de *condittiori* expulsaient de la Morée et de la Grèce les Champenois et leur comte. L'empire de Trébisonde, tant célébré dans les romans de chevalerie, survécut seul à cette ruine, et l'on parlait encore de son éclat dans les castels d'Europe au XVe siècle.

1. Voir la Chronique grecque sur l'expédition des Francs en Morée, publiée par M. Buchon, dans sa *Grande Collection des Chroniques*.

CHAPITRE XVI.

1200 — 1205.

Situation féodale de Jean, roi d'Angleterre. — Traité avec Philippe-Auguste. — Opposition du pape. — Ses affections pour l'empereur Othon. — Mariage de Louis de France et de Blanche de Castille. — Charte sur les tournois. — Hommage d'Arthur de Bretagne. — Voyage de Jean à Paris. — Visite à Saint-Denis. — Enlèvement d'Isabelle, comtesse d'Angoulême. — Appel du roi Jean, le ravisseur, en la cour féodale. — Arthur dans l'Anjou et le Poitou. — Siége de Mirebeau, soutenu par la reine Éléonore. — Jean s'empare d'Arthur et de tous les défenseurs de sa cause. — Dure captivité du prince breton. — Sa mort tragique. — Cour des barons. — Sommation au roi Jean. — Sa condamnation, et confiscation des fiefs anglais. — Conquête de la Normandie, de l'Anjou et du Poitou.

Lorsque les barons de France plantaient leur gonfanon sur les riches palais de Constantinople, et se distribuaient en fief Sparte, Athènes et Thessalonique, Philippe, leur suzerain, avait repris les armes contre son vassal d'Angleterre. La trêve qu'il avait conclue avec Richard expirait en l'année 1200 ; les semonces d'usage avaient été faites, et les hommes d'armes parcouraient les châteaux pour annoncer aux tenanciers de la couronne qu'ils eussent à se préparer à la guerre contre Jean, successeur de Richard. Cependant les deux rois, sommés par les évêques et le pape Innocent III de faire trêve de sang et de carnage, afin de porter leur pensée sur Jérusalem, réunirent un parlement entre Gaillon et Andély. « Roi de France, dit Jean, pourquoi ne me

laisses-tu pas en repos? Je touche à peine la couronne; mes vassaux d'Angleterre ne sont pas encore domptés, l'Anjou me refuse la féauté[1], et déjà tes chevaliers s'avancent pour soutenir Arthur : faisons paix et alliance durables. — Jean, répondit Philippe, donne-moi raison de mes fiefs dans la Normandie et le Berry. » La position du roi d'Angleterre était alors très-embarrassée; les barons lui prêtaient une obéissance incertaine, et les évêques reconnaissaient avec peine son autorité. Dans l'ordre régulier, la couronne devait échoir à Arthur, l'héritier de Bretagne, fils du frère puîné de Richard, Jean n'étant que le cadet de la race; le droit de représentation, quoique encore incertain, et un ancien testament, appelaient le jeune prince à la couronne des Plantagenets. Les intrigues de la vieille reine Éléonore seules avaient fait donner la préférence à Jean; il fut reconnu par l'assemblée de Northampton, sous la condition expresse qu'il conserverait à chacun ses droits et ses priviléges. Les barons de Normandie, de la Guyenne et du Poitou avaient adhéré aux actes de l'assemblée de Northampton, mais ceux de l'Anjou proclamèrent hautement les droits d'Arthur[2].

Philippe-Auguste ne manqua pas de profiter de cette situation embarrassée, et il imposa un premier traité onéreux au prince anglais: « Jean cède à Philippe Évreux et ses dépendances. Tout le Vexin normand appartiendra désormais à Philippe, sauf Andély, qui demeure la propriété de l'archevêque de Rouen. Les deux rois ne pourront fortifier aucune place du côté de la Normandie, savoir, Philippe en-deçà de la vaste forêt de Vernon, et Jean au-delà du bois d'Andély. Le roi

1. Hoved., p. 451. — Math. Pâris, p. 165.
2. Hoved., p. 450. — Math. Pâris, p. 164-165.

d'Angleterre promet en mariage au prince Louis, fils aîné de Philippe, Blanche de Castille, sa nièce, blanche de cœur comme de nom, et pour dot les fiefs de Graçay et d'Issoudun; il consent à ce que Philippe jouisse de leurs revenus durant sa vie, soit que la princesse de Castille ait des enfants de son mariage, soit qu'elle n'en ait pas. Le roi Jean ajoute que s'il meurt sans postérité directe, il donne par ce présent traité, à sa jeune nièce et à son mari, tous les fiefs et les moulins de Hugues de Gournay en Normandie, et de plus tout ce que les comtes d'Aumale et du Perche tiennent de lui en-deçà la mer [1]. Par une condition additionnelle, il est convenu que le roi Jean payera vingt mille marcs d'argent [2] à Philippe, et celui-ci lui cède toutes ses prétentions sur la mouvance directe de la Bretagne, sous la condition que l'Anglais recevra Arthur, jeune duc de cette province, à l'hommage de bouche et de main; il donnera aussi l'investiture sous hommage au comte d'Angoulême et au vicomte de Limoges; quant au comte de Flandre, il continuera de posséder les fiefs dont il est actuellement détenteur dans la mouvance respective de France et d'Angleterre; les comtes de Boulogne et de Ponthieu demeureront les vassaux immédiats de Philippe. Jean promet de tenir ses terres du roi de France de la même manière que son père Henri II l'avait fait, de ne jamais détourner les vassaux de son suzerain du serment d'allégeance: enfin, il s'engage à ne secourir ni directement ni indirectement l'empereur Othon, son neveu, si ce n'est du consentement exprès du roi de France. » A la suite de ce traité, l'évêque de Beauvais, captif du roi d'Angleterre depuis trois ans, pour avoir

1. Rymer, t. I, p. 37. — Bibl. du Roi, 17e vol. des Mss. de Brienne.
2. Le traité porte que le marc était de 13 sous 4 deniers.

combattu, le casque en tête et l'épée au poing, contre Richard, fut mis en liberté. Le fier évêque avait plusieurs fois tenté de s'esquiver de sa vieille tour, et un jour qu'il demanda à être conduit devant la reine Éléonore, il profita de la négligence de ses gardiens pour se sauver à toute bride dans les rues de Londres. Il courut aussi vite qu'un daim d'Écosse vers une église, lieu d'asile ; mais les hommes d'armes le saisirent au moment où il touchait l'anneau de fer attaché à la porte de la cathédrale : il criait, le bon prélat, qu'on le traitait plus durement qu'un esclave. Il fut reconduit dans sa tour, et enfin obligé de se racheter pour dix mille marcs d'argent [1].

Ce traité fut d'abord exécuté en ses clauses et de bonne foi de part et d'autre, sauf la condition par laquelle Jean s'engageait à ne fournir aucun secours à l'empereur Othon, son neveu. Depuis longtemps Innocent III soutenait avec les foudres de l'église cet empereur contre Philippe de Souabe, que le roi de France avait pris sous sa protection ; lorsqu'il sut qu'une des clauses du traité conclu entre Philippe-Auguste et Jean-sans-Terre portait que l'Anglais s'abstiendrait de secourir Othon, il écrivit au roi Jean : « Philippe, roi des Français, n'a pas pu t'exempter des obligations que tu avais contractées envers le roi Othon, élu empereur des Romains, pas plus qu'Othon n'aurait pu te délier des obligations auxquelles tu t'es engagé envers le roi des Français ; et de plus, la raison et la nature ordonnent que l'oncle donne du secours à son neveu : or il est certain que, puisque le serment que tu as fait au roi de France est préjudiciable à Othon et à l'Église, il doit être déclaré illicite. Nous qui, par un soin paternel,

1. Trois cent mille livres.

voulons pourvoir à ton salut et à ton bien-être, nous déclarons ce serment nul en tout ce qui regarde cet article, et nous t'en délions, ainsi que tous ceux qui l'ont prêté avec toi. Nous t'enjoignons en conséquence de ne point l'observer, et de donner du secours à ton neveu autant que tu le peux et que tu le dois [1]. »

En même temps le pontife écrivait à l'évêque d'Ostie, son légat en France, de déterminer Philippe à reconnaître la légitimité de l'élection d'Othon. « Tu ne peux, Philippe de France, écrivait-il au roi, reconnaître l'élection du duc de Souabe, car il est excommunié pour avoir cruellement persécuté le Saint-Siége. A la vérité il s'est fait absoudre par notre légat; mais cette absolution est nulle, le pouvoir d'un légat ne s'étendant pas à ce point. Je sais que d'ailleurs le duc persiste dans ses mauvais desseins contre nous, et qu'il prend le titre de marquis de la Campanie, ce qui est une usurpation sur la chaire pontificale. Je ne puis certainement pas reconnaître pour avoué du Saint-Siége (titre des empereurs) celui qui s'en est fait le persécuteur et l'ennemi. Si je favorise Othon, ce n'est pas par aucune affection personnelle, mais parce que, comme il ne peut y avoir deux empereurs, et que je ne puis pas en créer un troisième pour mettre à la place du duc de Souabe, il faut bien que je me déclare pour Othon, qui était élu, pour l'opposer ensuite au duc excommunié. Quant aux intérêts du royaume de France, je te promets qu'ils sont bien garantis; car j'ai exigé qu'Othon s'obligeât dans nos mains à ne jamais les troubler. Qui pourrait te faire repousser le prince élu? N'est-il pas le proche parent de Louis, ton fils aîné, héritier présomptif de ta couronne? Si tu doutes des droits d'Othon, voici ma décrétale vé-

1 Regist. d'Innocent III, *de Negot. Imp.*, epist. 60, p. 714.

nérable. Tu y verras que c'est aux papes qu'il appartient de sacrer les empereurs et de leur conférer la pourpre, et cela par le droit acquis au Saint-Siége en la personne de Charles-le-Grand. Le pape ayant seul la faculté de sacrer les empereurs, ne doit-il pas examiner le caractère et les droits de celui à qui il conférera l'onction sainte? S'il est sacrilége, fou ou hérétique; si c'est un tyran, un corrupteur, il doit pouvoir le rejeter. Cet acte de force et de puissance d'Innocent III fut suivi d'une excommunication générale contre tous les protecteurs de Philippe de Souabe. Le roi de France n'osa pas braver une seconde fois les foudres menaçantes de l'Église; il répondit au pape que la conduite d'Othon déterminerait sa propre conduite.

Pendant ce temps, un nouveau parlement se tint à Andély, pour l'exécution du dernier traité conclu avec Jean d'Angleterre. Le 27 mai 1201, Philippe et le roi son vassal vinrent y célébrer les fiançailles de Louis avec Blanche de Castille. Dès le mois d'octobre de l'année précédente, la reine Éléonore ou Aliénor était partie de Londres, à la prière de son fils, pour aller chercher la jeune princesse dans les Espagnes. Aliénor, accompagnée de plusieurs prélats et de quelques vieux chevaliers, s'était rendue en effet à Oviedo. Blanche de Castille fut confiée à son expérience. A Bordeaux une dispute qui s'éleva entre les hommes d'armes et les bourgeois lui causa une telle frayeur, qu'elle tomba malade, et fut obligée de s'héberger sur la route en l'abbaye de Fontevrault. Blanche de Castille, sous la garde de l'archevêque de Bordeaux et de prudents barons, se mit en marche vers la Normandie, où elle arriva à l'époque indiquée pour le parlement. Le baronnage était très-nombreux; presque toute la chevalerie de France, qui

n'avait pas suivi les gonfanons des comtes dans la croisade, assista aux joûtes brillantes qui suivirent la célébration des fiançailles. Plusieurs chevaliers furent désarçonnés par le prince Louis encore adolescent, qui fut légèrement blessé au bras d'un coup de lance. « Moi, Louis, premier né du seigneur roi de France, je fais savoir à tous présents et à venir, que notre très-cher père nous a donné les revenus de Poissy, de Lorris, de Château-Landon, de Fayes, de Vitry-en-Laye et de Bois-Commun, et tous les herbages qu'il peut avoir dans ces petits châteaux, ainsi que la pêche des viviers, et cela pour fournir à nos dépenses et à celle de notre nouvelle femme. Nous jurons que nous n'irons plus à d'autres tournois qu'à ceux qui se tiendront tout près de Paris ou de Fontainebleau, et encore seulement afin d'y assister comme spectateur; nous n'y porterons jamais armes de chevalier, pour combattre même à fer émoulu, mais seulement le petit haubert et le casque; nous jurons, en outre, que nous ne ferons désormais aucune violence aux bourgeois ni aux hommes des communes du roi; nous promettons ensuite que nous n'aurons ni écuyer, ni chevalier, qui ne prête, au préalable, fidélité à notre seigneur et père [1]. »

Dans ce parlement, Arthur rendit aussi foi et hommage au roi Jean, son oncle, pour la Bretagne, fief d'Angleterre. Arthur venait d'être reçu chevalier par Philippe de France; il portait les éperons d'acier, et sur son casque un cimier où se peignaient le lion, la licorne et le griffon, vieille devise du roi Arthur. Il s'avança, revêtu de ses armes, au-devant de son oncle, mit un genou en terre, et le héraut lut la formule suivante: « Moi Arthur, duc des Bretons, je fais l'hom-

1. Extrait de l'ancien Cartulaire de Philippe-Auguste, fo 136.

mage-lige à mon oncle et à mon sire, sauf les droits du roi de France ; je lui prêterai mes services, je le rachèterai en captivité, et ne ferai jamais outrage à sa fille ni à sa femme, vivant en son hôtel. » Arthur jura toutes ces conditions, mais il refusa constamment de se confier à l'Anglais. Il demeura en la cour de France. Philippe et le roi Jean semblaient vivre dans la meilleure intelligence ; ils vinrent ensemble à Paris, où les bourgeois fêtèrent leur commune arrivée et le mariage du prince Louis, par maintes folles joies. Il y avait des lampions sur les croisées, même dans la rue aux Juifs. On commençait alors à paver Paris en pierre ; des tours et quelques monuments que la magnificence du roi avait construits s'élevaient çà et là. Selon l'usage, les deux monarques vinrent visiter l'abbaye de Saint-Denis, où tous les religieux les reçurent en grande pompe au-dessous du portail commencé sous l'administration de Suger, et dont on terminait alors les ornements. Ils visitèrent les saintes reliques du patron de la France, l'oriflamme sacré, les *chefs* de maints abbés. Après avoir entendu messes et offices, ils revinrent à Paris, suivis de tout leur baronnage, en traversant la vaste forêt qui séparait cette cité de l'abbaye, où le seigneur de Montmorency avait si longtemps exercé ses pilleries. Lorsque Jean quitta Paris, il fut comblé de présents ; le roi lui donna des étoffes de grand prix, et des chevaux d'Espagne de noble race [1]. Jean dirigea ses courses en Poitou. Un jour qu'il chassait dans le comté de la Marche, il aperçut une noble damoiselle qui traversait la forêt, suivie de quelques chevaliers et de plusieurs hommes d'armes. Il s'informa du nom de la belle étrangère. Un jeune varlet lui répondit que c'était Isabelle,

1. Rigord, *de Gest. Philipp.-Aug.;* Duchesne, t. V, p. 44.

héritière du comté d'Angoulème, fiancée à Hugues-le-Brun, sire de Lusignan, comte de La Marche, et confiée, depuis son enfance, à sa garde. Le comte de La Marche était un des vassaux du roi d'Angleterre, à cause de ses fiefs dans la mouvance d'Angoulême; Isabelle, héritière de ce comté, était aussi sa vassale. Jean, dont le caractère était discourtois, ardent, impétueux, tout à coup épris de la jouvencelle, l'enleva du milieu de ses gardes, et l'emmena dans le château de Guéret. Le prince anglais était alors divorcé avec la fille du comte de Glocester; il portait une physionomie distinguée; et, suivant Roger de Hoveden, il avait quelque chose de doux et d'entraînant dans ses paroles. Il parvint à séduire Isabelle, qui n'aimait pas le sire de Lusignan, à cause de son vieil âge et de sa barbe crépue. L'héritière d'Angoulême n'était point d'ailleurs exempte d'ambition, et la promesse de la couronne d'Angleterre parlait vivement à son cœur. Il paraît donc qu'elle renonça sans peine aux premiers liens de ses fiançailles, et qu'elle demeura sous la protection du roi anglais [1].

D'après les lois de la féodalité, l'enlèvement de la fille ou de la femme du vassal étant un cas de déloyauté, le comte de La Marche, plein de colère de ce que son seigneur-lige allait épouser sa fiancée, porta plainte à Philippe de France, en sa cour de suzerain. Le comte d'Eu et Geoffroy, qui portait le titre de Lusignan, deux de ses frères, se joignirent à lui, et vinrent réclamer aide et appui. Le roi, qui était bien aise d'établir par la coutume la juridiction encore incertaine de sa cour supérieure, somma le roi Jean, comme comte

1. Rigord, *de Gest. Philipp-Aug.* — Duch., t. V, p. 45. — Roger de Hoveden dit que Jean n'enleva Isabelle que par les conseils de Philippe-Auguste.

d'Anjou, de comparaître pour répondre sur le fait de trahison et de déloyauté dont il était accusé[1]. Jean répliqua à cette sommation : « Que me veut donc encore Philippe? les comtes de La Marche ne sont-ils pas de mes vassaux immédiats? Ils doivent d'abord répondre devant leurs pairs à ma cour ; après qu'ils seront jugés, ils pourront en rappeler à la cour supérieure du suzerain; mais, avant tout, qu'ils comparaissent devant leurs pairs. » Comme Philippe insistait par de nouveaux messages, Jean répondit : « Si bien ; je promets d'aller en droit devant lui. — Et quel gage en donnez-vous? demandèrent les messagers.—Je mettrai dans vos mains, à jour fixe, les châteaux de Rosières et de Boutavant. » Au terme indiqué, le roi Jean ne voulut ni comparaître, ni donner ses garanties : ce fut là le prétexte d'une nouvelle rupture. Le roi Philippe vint mettre le siége devant les deux châteaux donnés en gage. Il les attaqua avec une grande vigueur; ils furent détruits jusque dans leurs derniers fondements.

Dans cette guerre, le jeune Arthur, duc de Bretagne, s'était prononcé pour Philippe et l'avait suivi aux champs de bataille. Fiancé à Marie, fille du roi de France, ces nouveaux liens avaient encore augmenté la noble fraternité qui existait entre lui et le prince Louis, avec lequel il était élevé. On disait hautement dans les châteaux de France que Jean portait mal à propos la couronne d'Angleterre; car Arthur, fils du puîné de Henri III, devait être préféré par représentation à son oncle, le cadet de la race; que si les barons anglais avaient pu ratifier par l'élection ses droits incertains à la couronne d'Angleterre, ce choix ne pouvait priver Arthur des domaines héréditaires des Plantagenets. Philippe n'hé-

1. Guillaume le Breton, Philippéide, chant 10.

sita point à recevoir le prince breton en l'hommage du comté d'Anjou ; il fut chargé d'y conduire la guerre. Le mouvement des chevaliers d'Anjou et du Poitou contre Jean d'Angleterre fut tout national et patriotique. Les trouvères faisaient entendre leurs chansons pour exciter le baronnage contre un prince couard. « J'aime les archers, disait le sire de Montcuc, quand ils lancent la pierre au loin et renversent les murailles ; j'aime les barons, quand ils se forment en armes dans la plaine. Je voudrois donc que le roi d'Angleterre se plût autant à combattre que je me plais à contempler l'image de ma dame. Quelque méprisé qu'il soit, il acquerroit encore de la gloire s'il entroit en lice avec ses barons, au cri de *Normandie et Guyenne ;* mais son scel est si décrié, que je n'ose le dire [1]. » Ainsi, la chevalerie s'indignait de la lâche conduite du roi Jean ; mais, épuisés par les croisades, ils ne purent fournir à Arthur qu'un petit nombre de guerriers. Geoffroy de Lusignan lui amena vingt chevaliers ; Savary de Mauléon conduisit trente lances et soixante-dix servants d'armes ; le comte d'Eu amena quarante chevaliers ; Hugues-le-Brun, le même que le roi Jean avait profondément outragé, ne put en réunir plus de quinze, malgré ses efforts et ses menaces féodales contre ses hommes.

Lorsque le jeune Arthur se vit entouré d'un si petit nombre de chevaliers, il leur dit : « Sires barons, croyez-vous que nous soyons une assez grande chevalerie pour conquérir terres et domaines ? Attendons encore quelques jours ; le roi, notre sire supérieur, nous accorde pour auxiliaires le comte Henri, Hugues de Dampierre, Hugues de Beaujeu et tous les barons d'au-delà de la Loire. La Bretagne m'envoie cinq cents

1. Poésies de Bernard de Montcuc. — Mss. de Sainte-Palaye.

chevaliers à l'épreuve, et quatre mille archers ou hommes d'armes; nous ne sommes aujourd'hui pas plus de cent; demain peut-être nous aurons quinze fois plus de lances; d'ailleurs nous avons affaire à un roi plein de ruses. La terre de Beauce se jaunit de moins d'épis chargés de grains en temps d'automne; le pays d'Eu se réjouit moins de ces pommes dont les Neustriens ont coutume de se faire une agréable boisson; les rochers de Cançale sont battus de moins de coups par les flots de la mer en furie, que la Normandie ne fournit de combattants à ce roi déloyal; de plus, la terre d'Angleterre fait pleuvoir de l'argent, récolte éclatante de blancheur, car le sol est plus propre à produire des sterlings que de vigoureux guerriers[1]. » Les barons n'applaudirent point à ce discours : « Que ceux-là, dirent-ils, qui manquent de courage, tremblent; que les lâches aient peur, il n'y a rien là d'extraordinaire; les chevaliers du Poitou ne craignent rien. Que Jean vienne, s'il l'ose, si sa lâcheté invétérée laisse en son cœur un mouvement de vaillance; mais il n'y a pas à le redouter, il se gardera bien d'arriver où il croiroit pouvoir nous trouver. Fais cesser tout retard, nous ne sommes plus les maîtres de différer; Jean nous a déshonorés; il a enlevé à Hugues de Lusignan sa fiancée chérie; il l'a privé de son fief, il a détruit plusieurs de nos châteaux; allons assiéger Mirebeau; Aliénor, mère du roi Jean, qui lui a conseillé ses perfidies, y est renfermée; sois sûr que si nous la tenons une fois, Jean sera tout à nous, et nous pourrons r'avoir ce qu'il nous a enlevé. »

Arthur adopta bientôt les conseils hardis des barons du Poitou, et suivi de cent chevaliers et de quelques centaines de servants, il vint mettre le siége devant Mi-

1. Guillaume le Breton, Philippéide, chant 10.

rebeau. Le château était très-fortifié, et du haut de ses tourelles Aliénor se moquait des vains efforts de cette petite troupe de chevaliers dont la lance venait se briser contre les épaisses murailles et les lourdes chaînes du pont-levis. En même temps le roi Jean, avec ses Anglais et ses Normands, venait de camper non loin de ce castel. Il rassembla ses hommes d'armes, et leur dit[1] : « Je pense qu'il serait plus sûr d'attaquer les Poitevins la nuit, et lorsqu'ils seront accablés par le sommeil, chargés de viandes et de vin. » Alors Guillaume des Roches l'interrompit : « Sire roi, cette nuit même nous te livrerons tes ennemis, si tu promets de les épargner. Jure d'abord que tu ne leur feras aucun mal, ainsi qu'au jeune Arthur, ton neveu. — Je jure, Guillaume, répondit Jean, qu'il sera fait ainsi que tu l'as demandé ; que Dieu soit le garant de ces promesses, et me serve de témoin ! S'il arrive que de fait ou de parole je manque à la foi que je te donne, et en présence de tant d'illustres seigneurs, qu'il vous soit permis à tous de méconnaître mes ordres, que nul ne me tienne plus pour leur suzerain légitime. » Rassuré par les promesses du roi, Guillaume des Roches profite d'une nuit obscure ; les hommes d'armes du Poitou étaient endormis ; ceux qui ne l'étaient pas sont attaqués de vive force. Les hommes du roi Jean pénètrent donc sans bruit jusque sous les tentes : « armés, ils marchent ainsi vers des hommes désarmés ; innombrables, ils vont combattre un petit nombre d'hommes qui, couchés sur leur lit et sans vêtements, sont forcés de recevoir des fers ; l'ennemi triomphe de son ennemi vaincu ; que dis-je ? il ne l'est point vaincu, il n'est que captif ; car la trompette ne sonne point l'attaque, le clairon ne proclame point

1. Guillaume le Breton, Philippéide, chant 10.

la retraite. Entré comme un voleur, Jean s'en alla comme un larron, se retirant au-delà de la Loire[1]. »

Maître des barons du Poitou révoltés contre sa puissance, et surtout d'Arthur de Bretagne, l'Anglais, au mépris de la foi jurée, ordonne d'enfermer Arthur dans la tour de Falaise, sur un rocher isolé battu par les flots. « Tous ceux qui étaient décorés de l'éperon de chevalier, et qui tombèrent dans ses mains, furent jetés dans des donjons; Jean prescrivit de ne leur donner aucune nourriture ni même aucune espèce de boisson qui pût humecter leur gosier desséché, les forçant ainsi à succomber à une mort d'un genre inouï : quant aux hommes grands et illustres, comblés d'honneurs, imposants par leur majesté et fiers de leur noblesse, il n'osa ainsi les livrer à la mort, car il craignait leurs cousins et leurs parents valeureux; mais il ordonna de les disperser en divers lieux dans des châteaux et places fortes, en les gardant soigneusement; il ne permit pas qu'ils fussent réunis, afin qu'ils ne pussent se donner mutuellement des consolations[2]. » La fureur de Jean n'était point satisfaite. Le jeune Arthur défendait ses droits avec une franchise qui ne permettait pas de douter que le roi ne trouvât en lui dans l'avenir un ennemi redoutable. Il disait tout haut aux preux chevaliers qu'il était l'hoir légitime d'Angleterre, et que, bon gré mal gré, il saurait bien se faire reconnaître. N'était-il pas aussi le plus grand obstacle aux projets de Jean sur le duché de Bretagne? Prince national, on considérait Arthur comme un jouvencel plein de vaillance et devant rappeler par ses prouesses les fabuleux prodiges du roi Arthur dont il portait le nom, et des chevaliers de la Table ronde. Un

1. Philippéide, chant 2.
2. Guillaume le Breton, chant 10.

jour qu'ils avaient mangé ensemble, Jean-sans-Terre lui dit : « Beau neveu, renonce à tes couronnes que oncques ne porteras ; je te ferai part d'héritage comme ton bon et droit seigneur, et t'accorderai octroi de sincère amitié — Bel oncle, mieux me vaudrait la haine du roi de France ; car toujours il y a remède de générosité avec noble chevalier. — C'est folie de s'y fier, varlet musard ; les rois de France naissent ennemis des Plantagenets. — Philippe est mon parrain de chevalerie, et m'a baillé sa fille en mariage. — Beau neveu, mes tours sont fortes, et il n'y a ici nul qui résiste à ma volonté. — Jamais tours ni épées ne me rendront assez couard pour renier droit que je tiens de mon père après Dieu. Angleterre, Touraine, Anjou, Guyenne, sont miens de son chef, et Bretagne de l'estoc de ma mère ; jamais n'y renoncerai que par la mort. — Ainsi sera donc, beau neveu, dit Jean plein de colère[1]. »

Arthur était détenu dans le château de Falaise. Jean s'adressa à tous ceux en qui il avait le plus de confiance, et leur demanda conseil sur les moyens de s'en débarrasser. Personne ne voulut se charger d'un pareil crime. Préoccupé de son dessein, le roi chercha dès lors à rapprocher son neveu de sa personne, afin d'en faciliter l'exécution. De Falaise, il le fit transférer dans une antique tour de Rouen. Ses projets barbares étaient un bruit public ; on en parlait parmi les barons comme d'une chose prochaine, tellement que Guillaume de Brauce, vieux chevalier, à qui la tour de Rouen avait été confiée ainsi que le prisonnier, vint trouver Jean, et lui parla de la sorte : « Je ne sais ce que la fortune réserve à l'avenir de ton neveu, dont j'ai été jusqu'à présent le gardien fidèle d'après tes ordres ; je te le

1. *Voy.* d'Argentré, p. 271.

remets ici en parfaite santé, jouissant de la vie et intact de tous ses membres. Remplace-moi dans le soin de cette garde : le pénible souci de mes propres affaires m'occupe bien assez. » Le baron voyant les yeux du roi tout éclatants de colère, se retira dans son fief de Brauce, se disposant à se défendre, si Jean venait l'attaquer. Ce noble refus d'une complicité odieuse ne changea pas la résolution de Jean à l'égard de son malheureux neveu. « Il s'éloigna de tous les chevaliers de sa cour, et se cacha pendant trois jours dans les vallées ombrageuses de Moulineaux ; la quatrième nuit étant arrivée, il monte dans une petite barque, et traverse le fleuve en se dirigeant vers la rive opposée. Il se rend à Rouen, et s'arrête devant la porte par laquelle on arrive à la tour, sur le port, que la Seine inonde du reflux de ses ondes, chaque jour deux fois, à certaines heures : le roi étant arrivé sur le port, et se tenant debout, ordonna que son neveu sortît du château, et lui fût amené par un page ; puis, l'ayant placé à ses côtés dans sa barque, il s'éloigna tout à fait du rivage. L'illustre enfant, déjà placé près des portes de la mort, s'écriait : « O mon oncle ! prends pitié de ton jeune neveu ; épargne, mon oncle, mon bon oncle, épargne ta race ; épargne le fils de ton frère ! » Tandis qu'il se lamentait ainsi, l'impie, le saisissant par les cheveux, au-dessus du front, lui enfonce son épée dans le ventre jusqu'à la garde, et la retirant encore humectée de ce sang précieux, la lui plonge de nouveau dans la tête, et lui perce les deux tempes ; puis s'éloignant encore, et se portant à trois milles environ, il jette le corps privé de vie dans les eaux qui coulent à ses pieds[1]. »

1. Ce récit de la mort d'Arthur n'est point contredit par les chroniqueurs anglais. Ils cherchent à excuser leur suzerain, mais ils

« Voilà bien un œuvre digne de Néron, continue le vieux poëte chroniqueur, de ce Néron qui, après le trépas de tant d'hommes nobles, osa percer le sein de sa mère, dans lequel il avait été conçu ; qui, enfin, se frappa lui-même de sa propre épée, redoutant de mourir de la mort des esclaves : le même sort t'est réservé, Jean. Tu as crains de perdre ton royaume par la vie d'Arthur, et par sa mort tu seras dépouillé du royaume ; avant que tu ne fusses devenu monarque, tu avais reçu de ton père le nom de *Sans-Terre*, et afin qu'il n'ait pas été menteur ta mort le justifiera, car ton heure fatale approche ; le temps n'est pas éloigné où, devenu odieux à tous par tes crimes, tu vivras sans terre pendant plusieurs années, et, dépouillé de ton royaume, tu seras ensuite privé de la vie. »

On ne peut dire l'indignation générale qu'excita le meurtre d'Arthur de Bretagne. Il n'était pas un château, pas une tourelle où les dames et les écuyers ne déplorassent les tristes destinées d'un jeune prince frappé par un roi déloyal et méchant. Les chants des trouvères de la Bretagne et de la Normandie étaient consacrés au récit des sinistres aventures de la tour de Rouen. On racontait dans les plus grands détails *les perfidies et barbaries* de Jean poursuivant Arthur à travers l'escalier tortueux qui du donjon conduisait à la Seine ; on disait les larmes de l'enfant-chevalier, ses supplications et ses prières. Cette indignation profonde ne se manifestait pas seulement dans les fiefs d'Anjou et de Bretagne et dans le royaume de France, mais dans les propres domaines de Henri. Mathieu Pâris dit que plusieurs dames et damoiselles de la cour du roi le trai-

avouent que la rumeur publique disait que le roi Jean avait tué de sa propre main son neveu.

tèrent de suzerain perfide et cruel : Jean punit de la confiscation de leurs fiefs quelques barons qui s'étaient trop librement exprimés sur la couardise d'une telle conduite. Un chroniqueur courtisan ne peut s'empêcher lui-même de dire : « Je souhaite qu'Arthur n'ait pas péri, ainsi que la médisance le raconte[1]. »

CHAPITRE XVII.

1204 — 1206.

Préparatifs de guerre contre l'Anglais. — Opposition du légat. — — Ligue des barons contre le pape. — Cour féodale pour juger le roi Jean. — Confiscation des fiefs. — Siége de la Roche-Gaillard. — Pirates bretons. — Surprise du camp des barons de France. — Le château est entouré. — Famine. — Prise de la Roche-Gaillard. — Le roi s'empare de Falaise, de Caen, de Bayeux, de Coutances et de Lisieux. — Capitulation de Rouen. — Charte de privilége concédée aux bourgeois. — Réunion de la Normandie à la couronne. — Couquête du Poitou et de l'Anjou.

Le roi de France ne cessait, depuis une année, de poursuivre avec succès la guerre contre Jean ; il s'était emparé de plusieurs places de Normandie, et, après la captivité d'Arthur, il avait passé la Loire et marché jusqu'à Tours ; presque tous les vassaux de l'Anjou et du Poitou lui firent hommage direct et brisèrent d'eux-mêmes les liens qui les unissaient à l'indigne héritier des Plantagenets. Au milieu de ces succès, les légats du pape Innocent III, les abbés de Cazemare et de Trois-Fontaines, vinrent lui imposer la paix : la guerre de

1. Mathieu Pâris, ad ann. 1203.

Palestine était toujours le motif de ces injonctions impératives. Les troupes ruinaient par leur pillage les abbayes et les cloîtres; l'église souffrait, et la paix fut commandée sous peine d'excommunication [1]. Philippe prit le parti d'en appeler directement au pape, ce qui suspendait provisoirement la sentence des légats; les archevêques de Sens et de Bourges, les évêques de Paris et de Meaux, de Châlons et de Nevers, durent se rendre par ses ordres à Rome pour justifier les hostilités contre Jean. En même temps le roi réunit ses barons pour leur demander s'ils le seconderaient dans une résistance contre Innocent III; ils répondirent affirmativement. « Nous nous obligeons, dirent-ils, à seconder Philippe, notre seigneur, dans la guerre qu'il fait contre le roi Jean, et ce nonobstant la volonté du pape ou des légats : nous l'exhortons même à la continuer sans se laisser intimider par de vaines paroles, nous engageant de notre côté à lui donner tout secours, et à ne faire aucune trêve ni accord avec le pape, que d'après les ordres du roi notre sire. » Cette charte fut scellée du sceau des ducs de Bourgogne, des comtes de Nevers et de Soissons, de Boulogne, de Sancerre et de Beaumont; des comtesses de Blois, de Clermont, de Saint-Quentin; des sires de Dampierre et de Coucy [2]. »

Il n'est pas douteux que l'indignation produite par la mort d'Arthur n'ait excité et justifié cette résistance des barons, si peu conforme à l'esprit du moyen âge. Philippe n'hésita pas à faire convoquer la cour des barons pour juger le roi Jean accusé de félonie et de forfaiture. La tenure féodale établissait entre le seigneur et le

1. *Gest. Innocent III*, n° 103, p. 81.

2. Juin 1203, *Trésor des Chartres*, Layett. Angleterre, II, liasse 3. — *Invent. du Trésor des Chartes*, vol. 13, p. 22

vassal un véritable pacte qui les soumettait l'un envers l'autre à des obligations particulières. Si le vassal remplissait les devoirs de sa tenure, l'hommage, la fidélité et les services, dans les termes portés par les coutumes, le seigneur supérieur n'avait plus aucun droit sur la terre inféodée. S'il y avait, au contraire, violation des engagements de la part du vassal, le pacte était annulé; la propriété du fief rentrait dans le domaine du suzerain [1]. Mais qui pouvait légalement décider si les obligations de la tenure avaient été accomplies? Fallait-il s'en rapporter à la décision du supérieur intéressé à réunir les fiefs immédiatement à son domaine? Les coutumes féodales avaient attribué le jugement sur les contestations entre le supérieur et le tenancier à la cour des barons ou des pairs [2]. L'usage était qu'un baron ne pouvait être jugé que par ses pairs, c'est-à-dire par la cour de son supérieur, composée de ses égaux en tenure; de sorte que le roi d'Angleterre relevait du plaid des barons de France pour ses fiefs de Normandie, de l'Anjou et du Poitou. Cette cour se composait de tous les possédant fiefs immédiats de la couronne, et par conséquent aussi bien des ducs de Bourgogne, des comtes de Champagne, que des sires de Coucy, de Montmorency, de Nanterre, dont la puissance était moins grande, sans doute, mais qui relevaient directement du suzerain de France.

La cour des pairs fut donc réunie à Paris, d'après les ordres du roi, afin de juger Jean d'Angleterre, accusé de trahison pour le meurtre de son neveu Arthur, duc de Bretagne. Des messagers furent envoyés à Londres,

1. Voir le premier chapitre de cette histoire.

2. Le système féodal faisait même une obligation au supérieur de rendre justice en sa cour. Cette clause est stipulée en plusieurs chartres. — Brussel, *de l'Usage des Fiefs*, liv. II, chap. 15.

afin de sommer l'accusé de se présenter en personne, et de répondre sur les faits dont il était chargé. Jean ne déclina pas la compétence de la cour ; il envoya auprès de son suzerain et des barons, savoir, Eustache, évêque d'Hély, et Hubert du Bourg, avec mission de déclarer que leur maître comparaîtrait volontiers devant la cour des pairs, pourvu qu'avant tout on lui donnât un sauf-conduit[1]. « Qu'à cela ne tienne, dit Philippe ; qu'il vienne sans craindre aucune violence[2]. — Mais pourra-t-il retourner aussi en sûreté après le jugement ? — Oui ; je lui donnerai un sauf-conduit, si le jugement de ses pairs me le permet[3]. — Et si la cour le condamne, le lui donnerez-vous aussi ? — De par tous les saints de France, non ; il n'en sera que ce qui sera décidé par les pairs. — Tu sens alors que Jean ne peut paraître à ta cour ; les prérogatives de la suzeraineté d'Angleterre ne permettent pas qu'une tête couronnée s'expose à un jugement sur meurtre, et les barons anglais ne le souffriraient pas. — Eh ! seigneur évêque, qu'est-ce que tout cela me fait ? Les ducs de Normandie, il est vrai, ont fait la conquête de l'Angleterre ; mais, parce qu'un vassal augmente son domaine, le suzerain doit-il perdre ses droits[4] ? » Les évêques se retirèrent donc sans avoir rien obtenu du roi de France.

Deux mois furent donnés pour la comparution de Jean en personne devant ses pairs. Au jour indiqué, la cour se réunit dans la tour du Louvre ; elle était nombreuse, et les barons couverts de leur hermine ; les

1. Significans ei quòd libenter veniret ad curiam suam, juri per omnia super illâ re pariturus et responsurus. *Mathieu Pâris.*

2. Libenter in pace salvus venerit. *Ibid.*

3. Ita si parium suorum judicium hoc permittat. *Ibid.*

4. Et si subdito aliquid accrescit, in honorem perdet ne per hoc dominus capitalis ? *Ibid.*

hérauts d'armes parcoururent les places publiques, sommant le roi Jean, à haute voix, de venir répondre pour cas de félonie. Il ne comparut point; « car il ne voulut pas se confier, dit Mathieu Pâris, aux barons de France, qui point ne l'aimaient. » Un arrêt fut porté par défaut; il prononça la confiscation au profit de la couronne, et pour *meurtre et déloyauté*, de tous les fiefs que le roi Jean tenait en France, la Normandie, l'Anjou, le Poitou; quant à la Guyenne, qui formait comme une province séparée dont la reine Éléonore avait la jouissance, la confiscation n'en fut prononcée que pour la forme. Quelques chroniques ajoutent que Jean fut condamné à mort par ses pairs [1]. A peine l'arrêt était-il rendu, que Philippe était déjà en armes pour envahir les fiefs confisqués. « La terre, dit le poëte chroniqueur, s'était revêtue de fleurs, les champs déployaient le luxe de leurs plantes; déjà plus de la moitié du printemps s'était écoulée, quand le roi, rempli de colère, appelle de nouveau les chevaliers à la guerre, pressé de rendre enfin à Jean la juste peine du talion, et de le punir de l'assassinat de son neveu, de tant de crimes, de tant d'actes de fureur dont ce misérable ne put jamais s'abstenir [2]. » Les barons et les chevaliers du roi de France, pénétrant d'abord dans la Normandie, vinrent assiéger *Château-Gaillard*. C'était un castel situé sur un rocher escarpé, au milieu de la Seine, près d'Andély's, que Richard avait fortifié d'une tour très-élevée et d'une triple muraille. Il avait pris le nom de *Gaillard*, de son inexpugnable situation : on le considérait comme la clef de la Normandie. « Une triple digue

1. Math. Pâris. Voyez aussi *Chronique de Simon de Montfort*; Duchesne, *Collect. des Hist. de France*, t. V, p. 764.
2. Guillaume le Breton, *Philippéide*, ch. 8.

construite au-dessous de ses remparts, et formée de pieux carrés et de chêne très-dur, se prolongeait jusque sur la rive opposée du fleuve, destinée à interdire toute navigation à nos vaisseaux. Mais les jeunes hommes, à qui l'art de la nage n'est point inconnu, vont arracher cette digue, la renversent à coups de hache; et tandis qu'ils travaillent ainsi, des pierres et des dards, lancés du haut du rocher, tombent sur eux comme grêle; ils ne cessent de travailler qu'après avoir ouvert un libre chemin pour que la flotte puisse venir apporter des vivres et toutes les choses dont ont besoin ceux qui marchent à la suite d'un camp. Le roi leur ordonna d'amener de larges navires, tels que ceux que nous voyons voguer sur le cours de la Seine, et qui transportent ordinairement les chevaux et les chariots le long du fleuve. Le roi les fit enfoncer dans le milieu des eaux, en les couchant sur le flanc, et les posant immédiatement l'un à la suite de l'autre, un peu au-dessous des remparts du château. Afin que le courant rapide des eaux ne pût les entraîner, on les arrêta, à l'aide de pieux enfoncés en terre et unis par des cordes et des crochets[1]. »

Lorsque le roi Jean apprit que toutes les forces des chevaliers de France s'étaient portées sur Château-Gaillard, il fit appeler Guillaume de Glocester, son maréchal. « Guillaume, tu sais que les gonfanons de Philippe brillent tout auprès de Château-Gaillard; il faut nous en délivrer. Prends trois cents chevaliers, mille servants d'armes, et quatre mille bourgeois de mes communes; vous vous avancerez, pendant la nuit, vers le camp; j'ai appris que le roi a passé de ce côté-ci du fleuve, avec le tiers des barons et les hommes de

1. Guillaume le Breton, ch. 8.

Champagne; de l'autre côté sont demeurés Robert de Dreux, Hugues, héritier de Neuf-Château, Simon de Montfort; dans la plaine sont couchés pêle-mêle les servants d'armes, les pique-chiens et tous ceux qui suivent les camps pour gagner les sterlings. Tu prendras en outre avec toi Brandimer et Desroutiers [1]. Alain le Breton, qui sillonne les mers avec ses navires à éperons, te joindra suivi des pirates qu'il conduit lorsqu'il se plaît à aller piller tout ce qu'il peut trouver dans les îles Guernesey et d'Ouessant. Tu placeras tous tes hommes sur les soixante-six bâtiments que l'on nomme coureurs, et que Richard a fait construire pour le service de la mer et du fleuve. Remontez la Seine; moi, je vous attends ici, je vous suivrai de la main pour mettre un terme aux travaux de cette guerre.—Ainsi, continue le chroniqueur, le grossier paysan donne ses ordres à ses serviteurs quand le loup lui a enlevé une brebis. « Va, dit-il, berger, précipite-toi dans les ronces, tout nu, et toi encore, bouvier, pénètre dans cette caverne; moi, je vais en lieu de sûreté avec mon chien : de même Jean poussoit ses hommes d'armes à affronter les plus grands périls, et lui cependant n'osoit marcher avec eux [2]. »

D'après les ordres de l'Anglais, Alain le Breton conduisit une partie de ses pirates par la Seine; l'autre marchait sous les ordres du maréchal Guillaume pendant les ténèbres de la nuit. « La troupe du maréchal arriva la première, au moment où l'oiseau annonce de sa voix perçante l'approche de l'aurore dorée : elle se précipite sur le camp; les ribauds, les marchands et les gens du peuple sans armes, après s'être rassasiés de

1. Chefs de cottereaux et routiers.
2. Guillaume le Breton, *Philippéide*, ch. 8.

vin, et déjà à demi morts, succombent sous le glaive, semblables à des moutons. Un grand nombre d'hommes tombent frappés; la vie s'échappe de leurs corps avant même qu'ils aient senti le coup qui les tue, tant ils sont accablés sous le poids excessif du vin et du sommeil. » Le bruit fut terrible sous la tente des chevaliers; tandis que la multitude fuyait, se précipitant vers le fleuve, le brave Guillaume des Barres, si redoutable aux Anglais, fait briller son glaive à la multitude des fuyards qu'une terreur panique pousse hors du camp. Renaud, comte de Boulogne, Gauthier, Guy, Mathieu, tous nobles chevaliers, imitent son exemple. « Où fuyez-vous? s'écrient-ils; vous recevez la mort et ne la donnez pas! Tournez donc le visage et votre épée contre l'ennemi. » On allume des flambeaux en toute hâte sur la rive droite du fleuve; des bûchers ardents pétillent dans les camps; ceux-ci ajoutent des bottes de paille; ceux-là des fagots de bruyère; l'un apporte de la graisse et du lard, l'autre verse de l'huile sur la flamme, sans cesse augmentée. La nuit disparaît complètement, et les ombres se dissipent. Lorsqu'il leur fut permis de voir en face leurs ennemis, les chevaliers de France n'eurent plus qu'à les attaquer pour vaincre. L'armée reposait déjà, lorsque les arbalétriers poussent de nouveau le cri d'alarme. Plus de cinquante barques fendent les ondes. C'était la flotte d'Alain, le pirate, qui n'avait pu arriver en même temps que la troupe de Guillaume le maréchal, à cause des sinuosités infinies de la Seine[1]. Au cri des sentinelles, on s'élance sur la tour de bois. Les arbalétriers tendent l'arc, les hommes

1. Ces pirates jouent un grand rôle dans l'histoire de Richard et du roi Jean d'Angleterre. C'étaient évidemment les fils des Scandinaves. (*Voy.* mon *Hugues-Capet.*)

d'armes se pourvoient de blocs de pierre, de masses de fer, de troncs d'arbres nouvellement coupés et de tisons ardents. Les plus braves chevaliers se placent intrépidement sur le pont, en attendant la flotte. Elle s'avançait à la hâte, et les hommes qui la dirigeaient, le fer en main, semblaient se disposer à couper les pieux qui retenaient le pont. A cet aspect, on redouble d'efforts : chevaliers, servants d'armes et arbalétriers font pleuvoir sur eux une grêle de traits. « L'un, tombant dans le fleuve, se tient à l'ancre ; l'autre, déjà mort, tombe sur son compagnon blessé, au milieu du navire, et l'achève par son poids [1]. »

La courageuse résistance des chevaliers contraignit bientôt les pirates bretons à faire un mouvement rétrograde. « Habitués aux périlleuses navigations, ils remontent la rivière avec l'agilité d'un trait d'arbalète, et les javelots vinrent bientôt mourir dans les ondes. Cependant Galbert, surnommé le Barbu, Thomas-le-Pourfendeur et Jean-le-Noir, tous trois au service de France, réunissent un grand nombre d'hommes du commun et de varlets habitués aux combats sur l'eau ; ils montent en toute hâte de longues barques avec lesquelles les pêcheurs naviguent sur la Seine ; les rameurs mettent plusieurs voiles aux mâts, et atteignent bientôt les pirates ; ils leur jettent des traits, du bitume, et parviennent enfin à s'emparer de deux de ces navires tout remplis d'hommes. » Ce Galbert était tellement habile dans l'art de naviguer, qu'il pouvait parcourir, dans l'heure, une distance de mille pas [2]. L'armée de

1. Guillaume le Breton, ch. 8.

2. J'ai donné quelques détails sur ce siége afin de faire connaître avec précision les moyens employés en ces vieux temps contre les castels assiégés. Ces détails sur la navigation de la Seine m'ont également paru curieux.

France étant délivrée de l'attaque inattendue des pirates, le hardi marin se chargea d'aller mettre le feu aux palissades qui défendaient Château-Gaillard. Ayant rempli des urnes avec des charbons ardents, il les ferma et les frotta de bitume à l'extérieur, avec une telle adresse, qu'il devint impossible aux eaux de les pénétrer : alors il attache autour de ses reins une corde qui tenait aussi à ces vases, et, plongeant dans la Seine sans être vu de personne, il va subitement aborder aux palissades construites en bois de chêne. L'adroit nageur y met le feu : « la flamme s'attache aux pièces qui forment les retranchements, et aux murailles qui enveloppent l'intérieur du château. Ainsi qu'Encelade, à la gorge embrasée [1], vomit sur l'Etna des vapeurs brûlantes et des roches calcinées par le feu, telle la flamme dévorante, allumée furtivement par l'habileté du fidèle Galbert, dépouillait les murailles de tout ce qui servait à les défendre, et consumait les palissades, les retranchements, les maisons, les tours à trois étages et les claies en bois doublées de cuir, qui concouraient pareillement à la plus grande sûreté des remparts. »

Néanmoins la Roche-Gaillard était inexpugnable. Le siége avait duré tout le printemps et l'été; l'automne s'approchait déjà, et les barons annonçaient que, les services féodaux touchant à leur terme, ils voulaient rentrer dans leurs manoirs pour la saison d'hiver. Philippe eut besoin, pour les retenir, de leur donner de nouveaux fiefs et de leur distribuer une partie de l'argent de son trésor. Il fit construire un camp d'hiver entouré de murailles et de tours; il voulait réduire la Roche-Gaillard par la famine, en lui coupant toute espèce de communication avec les deux rives de la Seine.

1. Guillaume le Breton, ch. 8.

Il entourait l'ennemi d'une ceinture de fer, fournissant ainsi aux chevaliers un sujet de plaisanteries, de proverbes et de chants joyeux ; car ils se divertissaient de voir ce nid tout gonflé d'une abondante semence. La Roche-Gaillard avait alors pour châtelain un vieux et prudent chevalier nommé le comte Roger. Des milliers de bourgeois étaient venus, de tous les points de la Normandie, chercher un refuge contre les désordres des varlets et ribauds de France, en se mettant sous la protection de Roger. Lorsque les vivres commencèrent à manquer, le châtelain appela tous les hommes inutiles, les femmes et les enfants, et leur dit : « Je ne puis vous garder ; allez où le sort vous conduira. » Dès le soir, cinq cents de ces malheureux furent mis hors du château. Les jours suivants, un pareil nombre en fut aussi expulsé ; de sorte que le roi Philippe, voyant bien que par ce moyen les vivres suffiraient pendant longtemps au petit nombre de chevaliers qui resteraient pour défendre la Roche-Gaillard, ordonna qu'on repoussât la foule dans le château à coups d'arbalètes et de flèches. Les hommes d'armes et les archers se tinrent prêts : aussitôt qu'ils virent sortir de l'enceinte fortifiée, et se diriger sur le fond de la vallée, en suivant le flanc d'une colline, ces hommes portant des visages pâles et défaits, et tout couverts de haillons, ils les attaquèrent de loin en poussant des cris. Ces malheureux veulent faire leur retraite sous la roche ; mais le comte Roger leur fait impitoyablement fermer les portes : « Allez chercher d'autres demeures, je ne vous connais plus, » s'écrie l'impitoyable châtelain. Les bourgeois infortunés se précipitent alors dans la plaine, se cachent dans les rochers, et meurent de faim ; ils pillent tout ce qu'ils rencontrent : « Je vis alors, chose extraordinaire ! une

poule qui volait, et qui tomba au milieu d'eux, saisie et avalée avec ses plumes, et un œuf tout chaud qu'elle portait en son corps. Tout ce qui peut céder sous la dent est aussitôt englouti dans ces estomacs, et ils en viennent enfin à se nourrir de la chair des chiens; car Roger, n'oubliant aucune précaution, avait ordonné d'expulser tous les lévriers et les faucons du château, afin de ménager les vivres[1]. » A l'aspect de tant de misère, le roi Philippe ne put résister plus longtemps; il commanda qu'on fournît des vivres à ces malheureux, afin qu'ils ne tombassent pas d'inanition. « Nous vîmes parmi eux un certain homme, spectacle déplorable! qui s'obstinait à emporter la cuisse d'un chien; et, comme on lui disait de la jeter, il s'écria : « Je ne renoncerai à cette cuisse que lorsque je serai rassasié de pain. » On lui donna du pain; il le porta à sa bouche, mais à peine pouvait-il mâcher. Cependant, et quoique les morceaux fussent mal broyés entre ses dents, il les avalait avec une extrême voracité. Philippe laissa ces malheureux habitants gagner les villes prochaines[2]. »

La persévérance du comte Roger ne se lassait pas. L'hiver était passé, et le gonfanon mi-partie d'Angleterre et de Normandie flottait encore sur les tours élevées de la Roche-Gaillard. Aux approches du printemps, les travaux du siége furent repris avec une ardeur nouvelle. Des machines s'élèvent comme par merveille. Les archers, sous la conduite du ménestrel Perigas Blondel[3], placés derrière des fascines, font pleuvoir une grêle de traits; les pierriers lançaient d'immenses blocs de

1. Guillaume le Breton, *Philippéide*, ch. 8.
2. Guillaume le Breton, chant 8.
3. Il ne faut pas le confondre avec l'ami et le troubadour de Richard-Cœur-de-Lion.

pierres et de fer : tout cela était inutile contre un château dont l'épervier seul, dans son vol audacieux, pouvait toucher la cime. Nulle échelle ne peut encore l'atteindre. Les intrépides varlets tirent leurs poignards de leur cotte d'armes, taillent le rocher, et parviennent à faire des trous suffisants pour placer leurs pieds. Les voilà donc, ces braves hommes, comme suspendus dans les airs. Ils tendent la main à ceux de leurs compagnons qui les suivent de plus près, et bientôt plus de trois cents routiers, sous la conduite de Cadoc, hommes légers et courageux, se trouvent parvenus au sommet du rocher, au pied des tourelles. Alors, se couvrant de leurs boucliers, ils s'avancent au-dessous d'une des tours, et commencent à la miner. Lorsque le travail est fini, ils y mettent le feu, se retirent, et cette tour s'écroule avec un horrible fracas. Cadoc le premier planta son étendard au milieu des débris, et les chevaliers du camp répondirent à ce signal par des acclamations répétées [1].

L'écroulement de la tourelle n'achevait point l'ouvrage du siége. Le château, entouré de murailles élevées formant une double enceinte, pouvait faire encore une longue résistance. Les servants d'armes Oger, Eustache, Manassé, Garnier, se mettent à rôder autour de la muraille, cherchant partout si le hasard ne leur ferait pas découvrir quelque endroit praticable pour s'élancer dans le château. Vers un des coins, était une maison que le roi Jean avait fait construire l'année précédente; la partie inférieure était destinée « à un besoin qui veut toujours être satisfait dans le mystère du cabinet [2]. » La partie supérieure, servant de chapelle, était consacrée à la célébration de la messe, et il y avait,

1. Guillaume le Breton, *Philippéide*, chant 8.
2. Guillaume le Breton, *Philippéide*, ch. 8.

à la hauteur du milieu, une fenêtre en dehors que deux ou trois hommes, montés l'un sur l'autre, pouvaient atteindre. Aussitôt un intrépide varlet, du nom de Bogis, grimpe, suivi de ses compagnons, jusqu'au pied du rempart; alors, s'élevant sur les épaules de deux servants d'armes avec une légèreté admirable, il s'élance de tout son corps vers la fenêtre ouverte. Une fois parvenu dans la maison, il tend une corde à ses suivants, et bientôt soixante d'entre eux se trouvent réunis. Ils font sauter les portes avec le feu, et les voilà au milieu du château, face à face du comte Roger et de sa troupe, alors réduite à cent cinquante chevaliers. Bogis et ses compagnons se serrent et se retranchent contre un mur, tandis que quelques-uns d'entre eux font tomber le pont-levis pour ouvrir un passage à une troupe nombreuse qui était restée en dehors. Le comte Roger, voyant que tout espoir de défendre cette partie du château était perdu, se retira dans la citadelle, qu'environnait une nouvelle et plus formidable enceinte. Rien n'arrête l'ardeur des chevaliers de France. La catapulte lance contre ces murailles d'énormes blocs de pierre, tandis que les routiers pratiquent une mine en dessous pour précipiter l'écroulement; la muraille enfin s'ébranle; une large brèche s'ouvre sous les coups redoublés du bélier. Les chevaliers volent à travers les décombres, que défendent vaillamment les hommes du comte Roger, qui, bientôt accablés par le nombre, s'ensevelissent sous les ruines. Le lendemain, ils furent trouvés morts dans la poussière; tous étaient blessés à la face et à la poitrine : grand sujet de louange et d'honneur pour la chevalerie[1].

Maître de Château-Gaillard, qui avait si héroïque-

1. Guillaume le Breton, *Philippéide*, ch. 8.

ment résisté, Philippe dompta facilement le reste de la Normandie. Falaise, quoique entourée de sept tours, et dans une position formidable, fit sa soumission au roi; les bourgeois de la commune, et Le Loup[1], chef des routiers, rendirent la ville moyennant qu'on leur conservât leur liberté et leurs biens. Les chevaliers de France marchèrent ensuite sur Caen; « Caen, ville opulente, qui se reconnaît à peine inférieure à Paris, et qui doit son origine à Caius, porte-mets d'Arthur[2]. » Les bourgeois se remirent aux mains du roi de France. Bayeux imita cet exemple, avec les diocèses de Seez, de Coutances et de Lisieux. Taudis que Philippe et ses barons se portaient sur la commune de Rouen, défendue par ses vaillants bourgeois, on apprit dans le camp que Guy de Thouars, duc de Bretagne, fidèle vassal de France, s'avançait sur la Normandie, du côté d'Avranches, pour seconder les opérations de son suzerain. Guy et ses farouches Bretons s'étaient dirigés sur les rivages qui avoisinent le mont Saint-Michel, où le roi Jean avait fait bâtir un de ces castels à vol de faucon, tant il se rapprochait des cieux. Les hommes d'armes du comte Guy plantent des échelles au pied de ces hautes tourelles, « et les enfants de la Bretagne[3], animés d'une fureur sauvage, grimpent ainsi au sommet des tours, et livrent aux flammes les maisons, le castel et le monastère sous l'invocation de saint Michel. » C'est non loin de Rouen que le comte Guy vint joindre le roi Philippe et ses barons. Les bourgeois avaient fermé les portes de

1. On a dû remarquer que presque tous les chefs de routiers portaient des surnoms formidables et vaniteux.

2. Guillaume le Breton, chant 8. Toutes ces origines appartiennent aux fables de la Table-Ronde.

3. On s'apercevra qu'une portion des barons de la Bretagne combattait pour Philippe, l'autre pour Jean.

leur double muraille et rempli d'eau leur triple fossé. « La commune de Rouen, au cœur superbe, et qui portait une haine éternelle au roi Philippe, aima mieux se laisser vaincre que de se soumettre volontairement à sa suzeraineté[1]. » Pendant quatre-vingts jours, elle se défendit avec un courage digne d'un meilleur sort. Enfin ses prud'hommes se virent obligés de signer une charte en ces termes : « Il y aura une trêve entre le roi et les bourgeois de la ville; elle devra durer trente jours, à commencer du premier de juin 1204. Après ces trente jours, si le roi Philippe ne faisait paix avec Jean, leur légitime suzerain, ou si celui-ci ne délivrait pas les habitants, ils rendraient de bonne foi leur cité. En attendant, ils abandonnent au roi la tête du pont, s'engagent à en couper les quatre arches à sa première volonté. Au cas où la ville lui serait livrée, le roi prend l'engagement de maintenir bourgeois, chevaliers et sergents, dans leurs fiefs, pourvu qu'ils lui fassent hommage, et lui rendent les services et devoirs. Les chevaliers et sergents du comte d'Alençon, qui étaient venus porter des secours aux habitants, devaient être rétablis dans leurs fiefs, en faisant l'hommage dû au comte. Toute sûreté serait donnée aux bourgeois de Rouen d'être maintenus dans leurs anciens priviléges, coutumes et libertés; ils ne paieraient que le même péage qu'ils acquittaient auparavant, excepté dans le comté d'Évreux, dans le Vexin normand, à Paris, au Pont-de-l'Arche, du côté de Rouen, dans le Poitou, l'Anjou, la Bretagne, le Maine et la Gascogne. Tous les chevaliers qui, se trouvant à Rouen, ne voudraient pas servir le roi, devaient obtenir des saufs-conduits pour aller où bon leur semblerait. Les bourgeois pourraient librement commercer

1. Guillaume le Breton, *Philippéide*, ch. 8.

dans toutes les terres de France, et leurs priviléges devaient s'étendre aux marchands du Pont-de-l'Arche et de Verneuil, s'ils voulaient accepter la charte de capitulation[1]. »

Le roi Jean ne secourut point Rouen dans le temps fixé par les bourgeois; ses barons lui disaient: « Voilà que Philippe prend toutes les terres de Normandie. » Il répondait d'un air béat: « Je reconquerrai en un seul jour ce qu'il me prend petit à petit. » Il n'en fit rien. Rouen se soumit au roi de France: les hommes de la commune furent obligés de détruire les propres murailles de leur cité. « Grande douleur, s'écrie le chroniqueur breton, pour des bourgeois; mais si un malheur est plus supportable lorsqu'il est partagé, je dois dire que Verneuil subit le même sort, afin que Rouen ne s'affligeât pas seule[2]. » Ainsi fut soumise la terre de Normandie, et le roi plaça des hommes d'armes dans tous les lieux fortifiés. En même temps, Guillaume des Roches, Cadoc et ses impitoyables routiers, marchaient vers Angers pour conquérir le Poitou. Les seigneurs poitevins n'avaient pas attendu cette invasion des barons de France: excités par le roi Jean, quelques châtelains dévoués à la maison des Plantagenets, tels que Aimeri de Lusignan, Savari de Mauléon, avaient pris les armes pour envahir les terres du domaine de Philippe sur la frontière du Poitou. Henri le Maréchal surprit cette ardente chevalerie tout près d'un marais; elle fut dispersée. Le noble comte désarçonna de sa main le sire de Portaillé, et lui fit mesurer la terre de son corps; Aimeri de Lusignan et le brave Savari lui-même furent contraints de prendre la fuite. Les combattants étaient

1. Duchesne, *scriptor. rerum Norman.*, p. 1057.
2. Guillaume le Breton, *Philippéide*, ch. 8.

si pressés, qu'on put employer le poignard de miséricorde, arme meurtrière lorsque les chevaliers se prenaient corps à corps.

Henri le mareschal, la lance haute, compta les prisonniers qu'il avait réunis autour de lui; il put envoyer au roi Philippe cinquante-deux chevaliers et cent bourgeois chargés de chaînes: « ce qui réjouit les barons qui, de compagnie avec Philippe, soumettaient alors Poitiers, Loudun, faible en grains, Niort, riche en vins, Montreuil, et la rebelle Parthenay; » puis, ayant placé dans chacun de ces châteaux des hommes chargés de garantir en son nom la sûreté du pays, le roi ramena ses paladins bardés de fer vers Chinon. Les traditions fabuleuses du moine Geoffroi de Montmouth disaient que cette ville devait son origine à Chaius, sénéchal d'Anjou, sous le roi barde Pendradoridas [1]. Jean en avait fait une prison redoutable, et l'on racontait que l'évêque de Beauvais, toujours guerroyant, et Conan-le-Bref, qui depuis fut duc des Bretons, y étaient renfermés. On y retenait aussi dans les fers Guidomarche, renommé par sa force prodigieuse. D'un coup de poing, il avait cassé la tête d'un cheval et d'une sorte d'hippogryphe, monstre ailé, qui avait désolé les terres de Bretagne. Chinon et Loches furent assiégés par le roi. « Chinon et le pays à l'entour étaient gouvernés par le farouche Gérard, serf issu de père et de mère également serfs [2]. Il avait, dans sa jeunesse, appelé tous les habitants à la révolte, et Jean avait été obligé de lui concéder cette terre pour calmer la sédition des esclaves, et l'on sait qu'il n'y a pas de pire seigneur qu'un serf, lorsqu'il foule sous les pieds des têtes libres! Chinon et

1. Toutes les traditions venaient de la Table-Ronde.
2. C'est un exemple curieux d'un serf devenu seigneur.

Leches se rendirent aux barons de France, et le roi, maître du Poitou et de l'Anjou, chargea Gérard de plus fortes chaînes que celles qu'il portait lorsqu'il était esclave, et le retint captif dans les tours de Compiègne[1]. »

CHAPITRE XVIII.

1200—1206.

Résultats de la réunion des provinces anglaises. — Normandie. — Son territoire. — Baronnages et fiefs. — Coutumes normandes. — Actes qui suivent la réunion. — Ordonnances et jugements de l'Échiquier. — Territoire de l'Anjou. — Coutumes. — Le Poitou. — Coutumes. — Sénéchaux établis dans les terres réunies. — Hommage-lige de la Bretagne. — Considérations générales sur l'état du domaine de France.

Les résultats obtenus par la conquête des fiefs anglais étaient immenses pour la suzeraineté de France, car ils faisaient rentrer dans la hiérarchie régulière du système féodal, des territoires qui jusques alors pouvaient être considérés comme des annexes de la couronne des Plantagenets. Lors de la domination anglaise sur ces provinces, le simple hommage était l'unique obligation imposée à de superbes vassaux envers leur suzerain nominal. Voulaient-ils lever bannière, même pour le combattre, ils appelaient librement sous leur gonfanon ducal les châtelains, les communes de Normandie, de l'Anjou, du Poitou et de la Guyenne : ainsi près de la moitié du territoire féodal de la France accourait se ranger derrière le cheval de bataille du roi d'Angleterre, à la moindre semonce des hommes d'armes portant le lion des Plantagenets[2].

1. Guillaume le Breton, chant 8.
2. C'est ce qu'on voit dans toutes les guerres de Henri II, de

La réunion au domaine de France du plus grand nombre des provinces naguère sous la domination anglaise changeait absolument cette situation féodale. Au lieu d'une suzeraineté fictive, qui ne pouvait requérir ni hommes d'armes, ni aides des communes, Philippe acquérait un véritable pouvoir de fait. L'autorité médiate des princes anglais s'effaçait, et la suzeraineté royale, ne trouvant plus la résistance d'un vassal unique et insolent, n'avait à dompter que l'opposition isolée et impuissante de quelques châtelains, qui regrettaient les cours plénières du roi Jean, et les vieilles couleurs d'Éléonore.

La Normandie, la plus importante des provinces réunies, comprenait, lors de l'inféodation, en 912, au pirate Roll ou Rolf, toute la terre qui s'étend depuis l'Epte jusqu'à la mer [1]; ses frontières, qui avaient souvent varié dans les traités entre Philippe et Richard, étaient alors fixées entre Gaillon et le val de Rueil. On avait posé des bornes à Moyenville, et depuis ces bornes d'un côté jusqu'à la Seine, et de l'autre jusqu'à l'Eure, ce qui était vers Gaillon appartenait au roi de France, et ce qui était près du val de Rueil dépendait du duché de Normandie [2]. La constitution de cette province était comme le type du système féodal; colonie militaire, et sorte de campement chevaleresque, le régime

Richard et du roi Jean, contre Louis VII et Philippe : on doit même remarquer que jamais les rois de France ne s'en plaignirent, tant c'était là une habitude admise! Ce n'est que sous saint Louis que les jurisconsultes commencèrent à établir des maximes contraires.

1. Roman du *Rou* de Robert Wace, un des monuments les plus curieux pour les antiquités de Normandie. — Dudon de Saint-Quentin, *de Moribus et gest. Normanorum*, lib. II, cap. 20 à 29.

2. Traité de l'année 1200. — Ancien Cartul. de Philippe-Auguste, *regist. Heroval.* folio 100.

de la conquête s'y était maintenu. Un brillant et nombreux baronnage y portait armes pour le service du duc; le Domesday indique plus de cent vingt châtelains arborant gonfanon de chevalerie; on y comptait l'évêque de Coutances qui devait en guerre cinq chevaliers et dix-huit varlets; celui de Bayeux vingt chevaliers et cent vingt servants d'armes; celui de Lisieux, vingt chevaliers et trente servants; les abbés de Jumiéges et de Saint-Michel, chacun trois chevaliers; le comte de Chester, dix chevaliers et sept servants; le comte de Leicester, Robert de Montfort, Richard, de Vernon, chacun dix chevaliers; Hugues de Mortemart, cinq; Richard Talbot, un seul [1]. Le territoire du duché de Normandie était organisé sur le même modèle que les monarchies féodales de France et d'Angleterre: il était inféodé à des comtés héréditaires; on citait les sires comtes d'Harcourt, du Cotentin, d'Évreux, de Beaumont, de Pont-Audemer, d'Eu, de Mortain, de l'Aigle, de Longueville, de Bayeux, d'Avranches, de Mortemart, de Breteuil, d'Ivri et d'Orbec. A un petit nombre de ces fiefs, selon la coutume des cours féodales, étaient attachées les dignités hiérarchiques de l'écurie et des festins: le titre de grand maréchal de Normandie appartenait au Bessin; l'office de connétable, à la terre de Varengebec; au fief de Gouy, près de Rouen, la charge de panetier, et celle de chambellan à l'aleud de Tancarville. Chacune de ces inféodations créait des devoirs héréditaires pour les charges qu'elle instituait [2].

Au milieu de cette société féodale, inhérente pour ainsi dire au sol, des traces restaient encore de la do-

1. Houard, *Coutumes anglo-normandes*, t. I.

2. Ancienne coutume de Normandie, le plus vieux monument de notre droit coutumier.

mination scandinave. Presque toutes les terres allodiales et inféodées portaient le nom de quelques-uns de ces vieux chefs normands, auquel on avait ajouté l'épithète latine de *villa :* tels étaient les fiefs de *Frober*ville, *Beuze*ville, *Rolle*ville, *Tancar*ville, *Varenge*ville, *Bier*ville, *Norman*ville. Plusieurs autres avaient conservé une dénomination tout empreinte des dialectes du Nord : le *sted* ou *stad* (la cité) des langues germaniques s'était changé en *tot;* telles étaient *Ive*tot, *Garne*tot, *Houde*tot, *Louve*tot : d'autres fiefs leur empruntaient la terminaison en *bec;* tels que *Bol*bec, *Caude*bec, de l'expression *beke* ou *bec*, qui signifie encore ruisseau ou eau courante, dans la langue originaire [1]. On voyait aussi, çà et là dispersées, ces tours danoises nommées *borghs*, qui ont depuis donné leur nom aux habitations groupées à l'abri de leurs créneaux. Des postes militaires, de construction toute scandinave, s'élevaient sur les rivages, sorte de lieu de débarquement [2]. Le nom de *falaise* désignait les rochers de la Normandie, comme dans la Norwége et le Danemark, et l'on disait encore *houlme* ces îles dispersées qui bordent des côtes battues par les flots [3]. La langue et les dieux de l'Edda n'étaient point effacés de la mémoire des vaillants hommes du Nord ; les habitudes des châtelains rappelaient quelque chose de leur patrie primitive : le sire Raoul de Tesson, au milieu des batailles, poussait pour cri d'armes : *Torie! Torie!* [4] en souve-

1. Notes sur les noms topographiques de Normandie dont l'origine est étrangère.

2. *Anglo-Normands. Antiquités*, London, 1767.

3. Estrup, *Remarques faites dans un voyage en Normandie*, Copenhague, 1821.

4. *Que Thor m'aide;* comme les ducs de Normandie, qui avaient pour cri d'armes : *Dieu aie* ou *ie* (*que Dieu m'aide*).

nance du dieu Tor, vaillant compagnon d'Odin et des jeunes vierges qui versent l'hydromel dans le crâne des ennemis. Dans les côteaux du Cotentin, survivaient les traditions du Nain des montagnes, qui se retrouvent chez toutes les nations du Nord[1].

Des institutions, mélange des lois saxonnes et des besoins de la conquête, défendaient les conquérants et les vieux possesseurs du sol. L'échiquier, cour plénière des barons, fondée par Roll, se rassemblait deux fois par année, à Pâques et à la Saint-Michel, pour régler les comptes et l'emploi des aides d'argent et services militaires. Souvent convoqué à d'autres époques, il prononçait sur des causes qui appelaient plus particulièrement la sollicitude des magistrats : tels étaient les droits des mineurs, du mariage, reliefs, escuage, sur lesquels les cours inférieures des vassaux ne décidaient qu'en premier ressort[2]. Une injustice était-elle faite à un homme libre, il poussait le cri de *haro*, sorte d'appel aux lois, et tous lui devaient alors protection et appui; le son du couvre-feu annonçait aux châteaux et aux monastères, à la case du serf et du manant, qu'ils devaient éteindre la lampe de fer enfumée et le tison ardent des vastes foyers de famille. Les lois forestières protégeaient les bois touffus et les habitations des champs, le faucon et les chiens, tandis que des punitions sévères, la perte des biens ou des membres, tendaient à comprimer les habitudes de pillage, dont les traces avaient quelque peine à s'effacer dans une colonie de pirates[3]. Ces

1. Rom. du *Rou*, vers 9109 et 9759.

2. On l'appelait *échiquier*, parce qu'il se tenait dans une salle dont le pavé, en forme de carreaux, représentait un échiquier. — Ducange, v° *Scacarium*, t. III, p. 714. — Ancience Coutume, Mss. de Normandie, p. 1, distinct. 5, ch. 7.

3. Houard, *Lois anglo-normandes*, 21.

mœurs indomptables résistaient à la piété et aux macérations de la vie monastique. Les évêques, les abbés mitrés, portaient casque, et s'armaient volontiers de l'arbalète, de la masse et même du poignard de miséricorde, arme chérie des ribauds et des routiers. Les cathédrales et les monastères étaient le théâtre de continuels et sanglants débats[1]. Dans l'abbaye de Grestain, les moines portaient de profondes cicatrices. Il y avait à peine un siècle que les religieux de Saint-Ouen, arrachant de l'autel l'archevêque qui officiait la crosse en main, l'avaient foulé aux pieds, et qu'ameutant les bourgeois de Rouen, au son du beffroi, ils avaient provoqué le meurtre de leur archevêque[2]. Un jour de jeunes ribaudes se rassemblèrent comme des furies contre l'évêque Godefroy, qui, dans le synode de Rouen, avait prêché sur l'incontinence des clercs. Elles s'armèrent de pierres, et parvinrent, par douces paroles et postures de leur corps, à soulever les bons bourgeois de Rouen. « Vous les eussiez vues trotter çà et là, animer tous les mauvais bourgeois à courir sus tous les serviteurs de l'archevêque[3].

Telle était la Normandie, avec ses mœurs et ses habitudes nomades, lors de la conquête par Philippe-Auguste. Cet événement y produisit une véritable révolution, surtout dans le haut baronnage : beaucoup de familles attachées par les liens du sang ou par des fonctions domestiques à la domination des Plantagenets, se

1. Nicol. de Clemengis, *de Corrupto ecclesiæ statu*, cité par D. Bessine, *Observat. in Concil. Rothomag. provinc.*, an 1055.

2. *Chronique de Caen*, citée par D. Bessin, *Concil. Rothomag. provin.*, p. 63.

3. Orderic Vital ne peut s'empêcher de s'écrier : *Et sanct. synodus in debachationem et ludibrium conversus est. Recueil de Duchesn.*, p. 886. — Voyez pour tout ce qui concerne les désordres du clergé de Normandie, le travail déjà cité de D. Bessin sur les conciles.

retirèrent outre-mer. Depuis la conquête de l'Angleterre par les Normands, les barons possédaient tout à la fois des fiefs sur le continent et dans les terres conquises : les comtes de Chester, Leicester, Talbot, Montfort, portaient également dans leurs armoiries les tourelles des châteaux de Neustrie et celles des anciens manoirs saxons. Lorsque les armes de Philippe eurent soumis la Normandie, de grandes mutations s'opérèrent ainsi dans la possession des fiefs. Parmi les fugitifs qui suivirent la fortune du roi Jean et des Anglais, on remarqua Marie de France, dont les lays et les tensons étaient si populaires dans les cours plénières et les veillées. Les dames et les varlets aimaient à réciter particulièrement son recueil de fabliaux alors connus sous le nom d'Isopet ou petit Ésope; et surtout son *Purgatoire de Saint-Patrice*, conte mystérieux recueilli sur la caverne de ce nom, en Irlande. Marie ne voulut point chanter en une autre cour qu'en celle des Plantagenets. Elle quitta les vivantes cités de Normandie, pour les vieilles tours de Londres et de Woodstok[1]. Par contraire, d'autres poëtes normands s'attachèrent fidèlement à Philippe, et le suivirent en sa cour de Paris. Le roi profita de ces émigrations volontaires des barons normands en Angleterre, pour consolider sa domination; il fonda sa suzeraineté, non-seulement sur les droits de sa couronne, mais encore sur la possession réelle des terres, seul lien reconnu et puissant sous la féodalité. Il avait déjà obtenu, depuis quelques années, d'Amaury, comte de Glocester, la cession du comté d'Évreux; il acquit ensuite, de Richard de Vernon, le fief de Longueville; la seigneurie d'Orbec, de Guillaume, comte de Pembrok,

1. Voyez l'édition de ses Fabliaux, publiée par M. Roquefort. Paris, 1820.

grand maréchal d'Angleterre; Breteuil et ses dépendances, d'Anicie de Montfort; du comte de Leicester, tous les fiefs qu'il possédait sur le continent; de l'abbaye de Jumiéges, la ville de Pont-de-l'Arche; enfin le comté d'Alençon, d'Émeri, vicomte de Cleraud [1]. Toutes ces possessions réelles et territoriales augmentaient l'influence royale dans le duché de Normandie.

Un des premiers actes de la conquête fut de réunir en parlement les barons, pour recueillir témoignage sur les priviléges des terres, hommes, clergé et communes. Des enquêtes préparèrent les conventions féodales, et les concessions *de proprio motu* de la couronne. Ce fut à Caen que se rassembla la cour plénière, où s'assirent à côté du roi les comtes d'Aumale et de Mortain, et la plupart des vassaux de Normandie [2]. On reconnut que les clercs, en aucune circonstance, n'auraient le droit d'excommunier les barons ou les officiers du roi, à moins qu'ils n'en fussent requis par le suzerain ou son sénéchal; qu'ils ne pourraient non plus attirer à leur cour de justice les causes de serments prêtés par les laïques, à moins qu'il ne s'agît d'un mariage ou d'un croisé. On reconnut que, du temps de Henri II et de Richard, on ne payait la dîme ni du foin, ni des genêts, ni des bois, à moins que ces terres ne fussent aumônées [3]; on déclara que l'archevêque de Rouen n'avait aucun droit dans les fiefs de Gournay, la Ferté-Gaillon, fors pour mariage, legs testamentaires et meubles ecclésiastiques; que le clerc tenancier d'un fief laïque pouvait

1. Cartul. de l'abbé de Camps, et Mss. Fontanieu, *cahier des acquisitions du domaine de la couronne*, § 1 à 30.

2. Ancien Cartul. de Philippe-Auguste, *sive Regist. heroval.*, f° 121. — Duchesne, *Hist. norm. scriptor.*, p. 1059.

3. Ancien Cartul. de Philippe, f° 103.

être saisi en tous ses meubles, s'il se mettait en forfaiture envers son seigneur; que, s'il retenait une terre, fief ou aleud, il devait prouver en cour laïque qu'elle avait été donnée à l'Église; que s'il était saisi par hommes d'armes, et que l'évêque le réclamât, il serait rendu à ses juges ecclésiastiques : convaincu de meurtre ou de larcin, il devait être banni de la terre de Normandie; lorsqu'un usurier faisait des legs, distribuait ses biens par testament, sa volonté devait être exécutée comme celle d'un homme libre; s'il n'avait pas fait de dispositions, tout ce qu'il possédait appartenait au roi. On reconnut enfin que la *trêve de Dieu* devait durer depuis le mercredi au soir jusqu'au lundi matin.

Un autre parlement fut réuni par Philippe-Auguste, pour entendre les nouvelles plaintes des hommes du duché. Les châtelains, vassaux et communes s'y plaignirent de ce que les clercs s'attribuaient, contre le droit et la coutume, le jugement des fiefs, sous prétexte qu'on prêtait serment à chaque mutation de feudataires. Le roi et les barons répondirent : « Nous consentons à ce que l'église connaisse de la transgression des serments, mais ce n'est point à elle à juger de la propriété ni des services d'un fief ; cependant une veuve pourra plaider en cour ecclésiastique. » On demanda ce qu'il adviendrait pour le partage d'une succession des biens en bourgeoisie. « La cour répondit qu'aucun bourgeois ne pouvait donner à l'un de ses fils plus de la moitié de ses biens au préjudice des autres. » On demanda comment seraient punis ceux qui vendaient le dimanche, ou trafiquaient avec les juifs. La cour répondit « qu'aucune peine ne serait appliquée, mais que les anciens règlements subsisteraient contre les nourrices chrétiennes qui allaitaient des juifs. » On demanda encore : « Si quel-

qu'un est conduit en prison pour un crime dont la peine est la perte de la vie ou d'un membre, et qu'il se sauve, invoquant les franchises d'église, qu'adviendra-t-il ? » La cour répond « que si le détenu atteint le parvis, il sera en franchise d'église [1]. »

Les fouages de Normandie furent aussi réglés par un autre parlement [2]; « on décida que cet impôt, perçu par feux, serait exigé sur trois, quatre, six ou un plus grand nombre d'habitants. Les magistrats de la commune devaient prêter serment de lever la taxe avec fidélité, en prenant d'un à deux deniers par feu. Que si plusieurs personnes habitent la même maison, et qu'elles possèdent chacune d'elles pour plus de vingt sous de meubles, elles seront les unes et les autres soumises au fouage. Les veuves en seront exemptes, à moins qu'elles ne possèdent plus de quatre sous en mobilier. Le fouage ne s'applique point aux clercs, gens de noble race ou officiers du roi. » En même temps, l'échiquier de Normandie reçut une organisation nouvelle ; les évêques et les barons durent être présidés en cette cour par un officier du service du roi, délégué pour rendre justice. Diverses causes furent immédiatement vidées par l'échiquier. Il prononça que les procès des mineurs seraient suspendus, et qu'on attendrait leur majorité pour juger. L'échiquier de Falaise défendit en conséquence à Bernard de Barneville de répondre sur l'héritage qui lui était contesté, jusqu'à ce que Robert Bertrand, qui devait le garantir, eût atteint sa majorité [3]; le même échiquier décida à la Saint-Michel que le mineur ne pouvait

1. Ancien Cartul. de Philippe-Auguste, fo 103.

2. Mss. de la Biblioth. de Bigot, no 292, fo 2, vo. — Ducange, vo *Focagio*, t. II, 2e part., p. 468.

3. Mss. de la Biblioth. de Bigot, no 107, p. 242. Ces jugements ont une date un peu postérieure à la conquête de la Normandie par

être poursuivi pour dettes de son père avant majorité, et que même l'intérêt était suspendu pendant cet intervalle. Il jugea encore, à l'occasion d'un bâtard qui avait appelé à Rome pour une terre qu'on lui revendiquait, qu'aucun appel n'aurait lieu hors le duché de Normandie[1]; les poursuites des comtes de Boulogne contre la personne d'un religieux à cause d'une dette, furent déclarées nulles, mais il fut décidé que les biens du religieux répondraient de l'emprunt[2].

Une cause curieuse fut encore résolue par l'échiquier: il s'agissait d'une revendication de terre poursuivie sur Guillaume de Rivers; des témoins furent entendus, et jurèrent, sur leur foi, que Rivers avait plus de droit en ce fief que sa partie adverse. Sur cette affirmation, l'échiquier déclara qu'il lui serait dévolu; mais, un moment après, les témoins revinrent de leur affirmation et déclarèrent que Guillaume de Rivers avait trompé la cour des barons; l'échiquier maintint la chose jugée, mais condamna les témoins à indemniser la partie qui avait souffert dommage de leur faux serment[3]. Il décida en ce même plaids que les possesseurs de fiefs de haubert pourraient en donner le tiers à l'église, sauf en tous cas le service dû au seigneur dont ils étaient tenanciers[4]. Tels furent les premiers actes d'administration du roi Philippe-Auguste dans la Normandie. La race des habitants primitifs, de ces Neustriens longtemps unis au domaine, renoua ses anciennes habitudes d'obéissance envers les rois francs; le baronnage eut plus de peine à

Philippe-Auguste. Je les ai réunis, afin de ne plus revenir sur les résultats de cet événement.— 1. Même manuscrit, p. 243.— 2. Mss. de la Biblioth. de Bigot, p. 245. — 3. Même manuscrit, p. 246. — 4. Même manuscrit, p. 247.

rompre ses rapports avec ses frères d'armes, ses parents de race normande qui vivaient à la cour du roi Jean ; les clercs prêchèrent dans les cathédrales la domination de Philippe, et en moins de cinq ans le roi put compter sur le fidèle appui des barons et des communes de Normandie.

L'Anjou subissait en même temps la domination du gonfanon de France ; le comté de ce nom comprenait toute cette terre située entre le Maine, la Bretagne, le Poitou et la Touraine : les populations angevines, subjuguées par César, envahies par les barbares sous Honorius, avaient été réunies à la couronne des rois francs pendant le règne de Clotaire. Sous la seconde race, l'Anjou fut divisé en deux comtés : l'un, au-delà de la rivière du Maine, avait pour capitale Château-Neuf; l'autre en-deçà, dont Angers était le centre. Le comté d'outre-Maine fut donné par Charles-le-Chauve à Robert-le-Fort, pour le défendre contre les incursions des Normands et des Bretons ; l'Anjou, en-deçà, fut inféodé à un homme rustique qui avait passé sa vie dans la forêt à l'exercice de la chasse, et dont la force extraordinaire excitait la crainte et l'admiration. Plus tard s'opéra la réunion des deux comtés sous la race des Foulques, qui prirent tour à tour le titre de comtes et de consuls. Ce noble lignage, « dont les aïeux chantaient office comme clercs savants, » se continua jusqu'à Geoffroy-le-Bel, dit Plantagenet, tige de la race des rois anglais. C'est ainsi que l'Anjou avait été uni à la couronne d'Angleterre et confié comme apanage aux puînés de la branche royale [1]. Lors de la conquête par Philippe-Auguste, l'Anjou reconnaissait une longue hié-

1. Voyez, sur l'histoire des comtes d'Anjou, le livre si curieux et si original, *de Gest. consul. Andegav.*, dans le *Spicileg.*, in-4°, t. X, p. 445 *et seq.*

rarchie de nobles seigneurs sous les titres de comtes, vicomtes, châtelains, hauts et moyens justiciers dont il fallait maintenir et défendre les priviléges. Ils prétendaient tous à une brillante et fabuleuse origine, car là se trouvaient aussi ces vieilles traditions françaises, d'une colonisation de Troyens portant leurs dieux et leur gloire au milieu des populations primitives de la Gaule. Tous les vaillants châtelains s'enorgueillissaient aussi de compter parmi leurs ancêtres le vaillant Roland, comte d'Angers, neveu de Charlemagne [1].

Les comtes, vicomtes et barons de l'Anjou avaient tous l'exercice de la haute et moyenne juridiction sur leurs vassaux, sans que le suzerain pût s'en mêler ; ils avaient devant leurs tourelles gibet à six et à quatre piliers, pour marquer le droit de correction et de punition. Trois fois l'an ils pouvaient tenir leurs assises, imposer leurs communes et leurs hommes sans l'intervention du suzerain ; ils avaient châtellenies sujettes, villes closes, abbayes, prieurés conventuels avec bois usagers [2]. « Aux barons d'Anjou appartenait le droit d'épave ou de chose trouvée, en ce qui touche argent et dextrier, et en ceci il faut entendre cheval de guerre, coursier de bataille ; ils possédaient bacs, grands chemins, péage, chasse à la grande bête dans les taillis et forêts, sur toute l'étendue de la seigneurie, sans qu'ils fussent tenus d'offrir en hommages hures et faucons. » Toutes ces seigneuries formaient donc de véritables suzerainetés politiques. Le Poitou, réuni en même temps à la couronne, comprenait le territoire des anciens *Pic-*

1. L'auteur des *Gestes*, déjà cité, n'a pas manqué d'orner d'une multitude de fables et de légendes cette origine chevaleresque. (Voyez du reste mon travail sur *Charlemagne*.)

2. Vieille Coutume d'Anjou, chap. 1 à 15. Ce que j'en donne est un simple résumé.

tones, ou *Pictaves*, appelés ensuite Poitevins, l'un des quatorze peuples répartis entre la Garonne et la Loire sous César. Clovis, lors de la conquête sur les Visigoths, établit des comtes dans les villes soumises, et de là la première origine des comtes de Poitiers. Lors de l'établissement du royaume d'Aquitaine sous la seconde race, le Poitou y fut réuni de telle sorte, que même après la chute de cette royauté éphémère, le titre de comte de Poitiers demeura inhérent à celui du duc d'Aquitaine. Un moment dans le domaine de France par le mariage d'Eléonore, il en fut séparé pour passer dans la maison des Plantagenets [1], lors de l'union de cette riche héritière avec Henri II. Richard-Cœur-de-Lion porta le titre de comte de Poitiers ; mais, appelé à la couronne d'Angleterre, il l'inféoda à Othon son neveu, qui plus tard fut élevé à l'empire. Othon fit hommage en cette qualité de plusieurs fiefs à Guillaume, évêque de Poitiers, et il prend dans la charte d'hommage le titre de duc d'Aquitaine et comte de Poitou [2]. Mais, après la mort de Richard, Eléonore avait ressaisi ces deux provinces, et en fit l'hommage pur et simple, de bouche et de main, au roi Philippe-Auguste, peu avant la conquête de cette province et sa confiscation sur Jean d'Angleterre.

Dans le Poitou, les nobles hommes, barons et châtelains possédaient de larges immunités et de beaux privilèges. Tout seigneur qui avait comté, vicomté ou baronnie, était fondé par la coutume d'avoir droit de châtel, châtellenie, haute justice, moyenne et basse ; « et pou-

1. Sur la série des comtes de Poitiers, on peut consulter le Cartulaire de la cathédrale de Poitiers, dit *le Grand-Gautier*, p. 4 à 85, et l'Art de vérifier les dates, *Chronologie des comtes de Poitiers.*
2. *Gall. Christ.*, t. II, col. 1184.

vait le seigneur comte, vicomte ou baron, avoir et tenir à quatre piliers sa justice ; c'est à savoir, fourches patibulaires pour pendre et exécuter malfaiteurs ; ils pouvaient porter bannière, c'est-à-dire qu'ils avaient armoiries sur leurs gonfanons carrés, ce que n'avaient les simples châtelains, dont le pénonceau n'offrait armoiries qu'en forme d'écusson[1] ; et pouvaient lesdits comtes et vicomtes bannir les délinquants hors de leurs terres : mais pour se dire haut seigneur et comte, il fallait avoir nombre de châtellenies sous son vol de chapon. Le comte et même le simple châtelain avaient carcan, gibet et prisons bâties au rez-de-chaussée, mais sans creux et cul de basse-fosse en terre. Quiconque avait juridiction pouvait tenir son assise, mais les comtes et barons en jouissaient d'une manière plus étendue et plus complète. » Les cités avaient des priviléges et des immunités, comme les possédant fiefs, et Poitiers avait reçu, en 1200, le droit de commune de la reine Éléonore, princesse alors très-populaire et protectrice des bons bourgeois[2].

Le premier soin de Philippe-Auguste, en réunissant l'Anjou et le Poitou à la couronne, fut d'établir, au milieu de tous ces droits et de tous ces priviléges qu'il était impossible d'effacer, une administration tant soit peu régulière. Comme dans toutes les réunions à la couronne, le roi promut immédiatement des sénéchaux, officiers de cour et des provinces. Le sénéchal était en quelque sorte le représentant du suzerain, chargé de veiller à ses droits, de *semondre*[3] les barons aux temps de bataille, et de recueillir les tailles des communes.

1. Vieilles Coutumes du Poitou, ch. 1 à 10.
2. Art de vérifier les dates, *Chronol. histor. des comtes de Poitiers*, t. III, p. 146.
3. Appeler.

Deux sénéchaux furent donc désignés : Guillaume des Roches pour le comté d'Anjou, le vicomte de Thouars pour celui du Poitou ; vaillants chevaliers, très-experts dans l'art des joûtes sanglantes. Mais comme il était à craindre qu'ils ne se rendissent par la suite tout à fait indépendants de la couronne, dans les terres qu'ils tenaient d'elle, des chartes royales réglèrent le pouvoir qui leur était confié, et eux-mêmes firent la déclaration suivante : « Nous n'avons aucun droit, ni sur les revenus, ni sur les bois, ni sur les forêts du roi, en nos sénéchaussées ; nous ne percevrons les tailles que pour lui ; nous ne pourrons élever notre gonfanon sur les châteaux forts qui ne seraient pas dans les fiefs à nous propres, à moins que notre sire ne nous en ait confié la garde ; et en ce cas nous nous engageons à les rendre à ses officiers, à leur première demande. Si notre sire vend fiefs ou offices dans les terres de nos sénéchaussées, il aura deux tiers de la valeur, et nous aurons, nous, le tiers restant[1] »

L'Anjou et le Poitou étaient ainsi réunis à la couronne, d'une manière immédiate et complète. Il n'en fut pas de même de la Bretagne. Elle conserva le gouvernement de ses ducs ; mais les rapports d'hommages et de ligéité devinrent plus étroits et plus obligatoires. C'était pour les Bretons une ancienne et naturelle politique que leur alliance avec le roi de France. En lutte presque continuelle avec les princes anglais, envieux de leur indépendance, les comtes bretons requéraient volontiers aide et assistance en la cour de Philippe et de ses prédécesseurs. Sous le règne de Louis VII, après son

1. Regist. des Chart., cot. 21, art. 519. — Recueil de Colbert, vol. 3, fo 725. — Anc. Cartul. de Philippe-Auguste, fo 94, rect.

divorce avec Éléonore, la Bretagne aurait pu être réunie au domaine du roi par son mariage avec Constance, droite héritière de ce duché, qui le pressait vivement : « Si, touché, lui disait-elle, de l'amour que je vous porte, vous voulez bien échanger quelque gage de retour, votre anneau même, je me trouverais la plus heureuse des femmes. Disposez de tout ce que le pays peut produire, faucons, chiens et chevaux, toutes mes terres vous appartiennent[1]. » Ce mariage n'eut point lieu; mais l'amitié et le dévouement des barons de Bretagne se manifesta en toutes les circonstances : ils suivirent le gonfanon du roi Philippe contre Richard et Jean. Après le meurtre d'Arthur, ils ne le quittèrent plus ; les hommes de haut parage soutinrent Philippe dans sa conquête de la Normandie, le secondèrent lorsqu'il dirigea ses armes contre l'Anjou et le Poitou, sauf quelques enfans perdus, qui préférèrent les bons sterlings du roi Jean. Plus tard nous verrons les barons de Bretagne derrière l'étendard royal, à la bataille de Bovines.

Des acquisitions partielles augmentèrent encore les possessions du domaine ; ce n'était plus ici des provinces entières acquises à la couronne, mais de simples cités, des terres confisquées pour félonie, échangées ou rachetées des deniers royaux. C'est ainsi qu'en 1204, Beaumont-le-Roger fut réuni, par confiscation, au domaine. Dans une charte contemporaine, Guy de La Roche-sur-Yon, étant au château d'Anet, déclare qu'il a interrogé Gaultier de Maudre, traître au roi de France, et que celui-ci, convaincu de félonie, lui a cédé le château de Beaumont-le-Roger pour être réuni au domaine[2]. Le fief de Buire-en-Ponthieu fut aussi transmis au roi par

1. Duchesne, *Recueil des Hist. de France*, t. IV, p. 725.
2. Ancien Cartul. de Philipp.-Aug., f° 88.

Aenor comtesse de Dreux[1]. Il acquit la suzeraineté de Crépi, en Valois[2], la forêt de Cruje[3], les pariages de Dizi[4], de Dun[5], la propriété de Falaise, Domfront et Bonneville[6], le fief et mouvances de la Fère en Tardenois[7], la terre de Hannemont[8], qu'il paya à Barthélemy des Monts cent cinquante marcs d'argent; le bois d'Henneville[9], la mouvance d'Issoudun[10], la seigneurie de Langés dans l'Anjou[11]. Les religieux de Lonret, dans le diocèse d'Auxerre, associèrent Philippe à la possession de tous leurs biens[12]; ceux de Saint-Denis de la Chartre lui cédèrent le terrain sur lequel la deuxième tour du Louvre fut bâtie[13]; les habitants de Melun lui donnèrent trois toises de terrain tout autour des murailles[14]; Jean de Nanteuil lui vendit le fief de Monceau-Saint-Gervais[15], et Pierre de Courtenay lui céda Montargis, pour le payer du droit de rachat, à cause du comté de Nevers, dont Courtenay épousait l'héritière[16]. On sent bien que toutes ces acquisitions augmentèrent les richesses du domaine; et le roi de France, possesseur de terres nouvelles, ne fut plus ce faible suzerain obligé de solliciter aide et soutien de ses vassaux rebelles et insubordonnés. Ainsi se formait successivement la noble et grande monarchie !

1. Regist. de Chart., cot. 31, art. 481.— 2. Anc. Cartul. de Philipp.-Aug., fo 112.— 3. *Ibid.*, fo 91.— 4. Reg. des Chart., cot. 31, art. 289.— 5. *Ibid.*, cot. 31, art. 253.— 6. Ancien Cartul. de Philipp.-Aug., fo 119. —7. Reg. B, art. 4, scrinii 116, p. 289.— 8. Anc. Cartul. de Philipp.-Aug., fo 128. — 9. Recueil des Chart., cot. 31, art. 290. — 10. Lathaumassière, *Hist. du Berry*, p. 370. — 11. Anc. Cartul., fol. 88. — 12. Regist. des Chart., cot. 31, art. 277.— 13. *Traité du Franc-Aleu*, chap. 3, p. 35.— 14. Anc. Cartul., fo 165.— 15. Anc. Cartul., fol. 153. — 16. Anc. Cartul., fol. 81.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

CHAPITRE XVI.

CHAPITRE XVII.

CHAPITRE XVIII.

FIN DE LA TABLE.